LE NOUVEAU

CONSERVATEUR BELGE,

POUR SERVIR DE SUITE A

L'ANCIEN CONSERVATEUR.

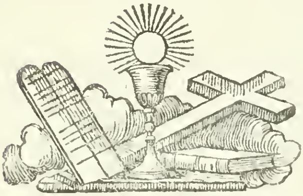
TOME X.

LE NOUVEAU CONSERVATEUR BELGE,

RECUEIL ECCLÉSIASTIQUE, PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Quod bonum est, tenete.
1. *Thessal.* 5, 12.

TOME X.



LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE.

1834.

LE NOUVEAU
CONSERVATEUR BELGE.

DU PROGRÈS DES SCIENCES

ET DE LEUR INFLUENCE SUR LES CROYANCES RELIGIEUSES.

« Les ouvrages littéraires ne possèdent plus le privilége exclusif de char-
» mer les loisirs de l'homme et de fixer l'attention des esprits culti-
» vés ; si la lecture des poètes et des grands écrivains séduit l'ima-
» gination et orne la mémoire, en y gravant des images nobles ou
» gracieuses, si elle développe et entretient le sentiment exquis du
» goût ; la lecture des ouvrages de science éveille aussi de fécondes
» idées, fait passer sous nos yeux de magiques tableaux, agite l'âme
» de mouvemens délicieux, devient, en un mot, une source de jouis-
» sances pures et multipliées. Il n'est, en effet, personne aujourd'hui
» qui n'aime la science, qui n'interroge avec curiosité les savans,
» qui ne consulte leurs livres pour y chercher l'explication des phé-
» nomènes et des mervelles de la nature. » (Cuvier, Prospectus du *Dictionnaire des sciences naturelles.*)

Le siècle de Louis XIV, si fécond en grands événemens, ne le fut pas moins en grands hommes : la protection que ce monarque accorda aux lettres et aux arts, se refléta sur leurs ouvrages. L'architecture produisit des monumens dont le caractère de grandeur les fait aisément distinguer entre tous ceux dont fourmille Paris ; la Colonnade du Louvre, l'Hôtel et le dôme des Invalides, l'Arc de triomphe élevé en son honneur, sont bien au-dessus de l'Ecole militaire et des autres

constructions du règne suivant. La peinture ne prit pas un si grand essor : il semble que, plus courtisane, elle voulût flatter encore la mollesse de la cour. Elle excella principalement à faire des bergères, des grâces, des enfans et des anges, et si sous la main de Lesueur, de Lebrun et de Lemoine, elle produisit des tableaux remarquables, elle ne put néanmoins s'élever à ces grandes conceptions qui avaient illustré les écoles de Raphaël et de Michel-Ange, et des autres grands maîtres de l'Italie.

Parmi les grands hommes contemporains du grand roi, se dessinent, sur le premier plan, deux grandes figures, celle de l'évêque de Meaux, dont le génie et la mâle éloquence forcent l'admiration, et celle de Fénélon, qui, par la douceur et la suavité de ses écrits, est tant goûté des gens du monde.

Bien d'autres hommes célèbres se distinguèrent dans des genres divers. Molière excella dans la peinture des mœurs, Boileau dans la satire, Racine dans l'expression des plus nobles et des plus tendres sentimens, madame de Sévigné est encore le modèle le plus achevé du style épistolaire, Descartes et Pascal reculèrent les bornes des sciences exactes, Tournefort et Jussieu enrichirent la botanique de leurs découvertes; mais les autres sciences naturelles ne suivirent pas la même impulsion, et elles ne produisirent en France aucune découverte importante sous ce règne mémorable.

La régence et le règne de Louis XV portèrent la corruption partout. Il semblait que les mœurs du monarque et de la cour desséchaient par leur influence délétère, toutes les sources de la vie sociale, et telle fut l'action de cette influence, qu'elle parut confisquer au profit de l'incrédulité tous les travaux des savans.

Cependant *Nollet* par ses *Leçons de Physique expérimentale*, *Gray* et *Dufay*, par leurs *Recherches sur l'électricité*, *Franklin*, donnèrent une nouvelle vie à la *Physique*. *Buffon* traçait dans une prose harmonieuse l'*Histoire du règne animal*, mais son ignorance en *Géologie* laissa un vide immense dans le tableau, d'ailleurs si magnifique, qu'il nous a donné de la formation et de la construction du globe terrestre ; tableau

qui n'est du reste qu'une brillante hypothèse, incapable de soutenir l'examen le moins approfondi.

Plusieurs autres savans commencèrent à explorer le vaste champ de la Géologie, mais leurs découvertes ou plutôt leurs aperçus étaient loin d'avoir le degré de probabilité que cette science a acquis de nos jours. L'inspection des fossiles marins les amena à cette conclusion que la mer avait passé partout, et en comparant l'existence des continens connus par les plus anciens historiens avec cette hypothèse, ils en déduisirent pour l'existence du monde une antiquité effrayante pour l'imagination, et en contradiction manifeste avec les traditions chrétiennes. La découverte de débris d'éléphans en Sibérie sembla augmenter la force de leurs argumens ; car pour que cette contrée eût jamais eu une température dans laquelle cet animal eût pu vivre, il fallait supposer un refroidissement dont la durée embrassait une suite innombrable de siècles. Des calculs chaldéens ou chinois, d'autres documens venus de l'Orient, semblaient confirmer ces conjectures, et il faut bien le dire, les écrivains catholiques les plus instruits, privés de faits et d'expériences contradictoires, paraissaient plutôt éluder que combattre ces objections, en n'y opposant sans cesse que l'autorité de la tradition.

Tous ces faits embellis et appuyés du sophisme séduisant de Jean-Jacques, de l'épigramme acérée de Voltaire, des froids calculs de d'Alembert, du jargon philosophique de Diderot, devaient entraîner aisément une jeunesse d'ailleurs corrompue par l'immoralité des hautes classes. Ce débordement d'impiété eut pour résultat la révolution, dont les fureurs mirent le comble au mal, en abolissant le culte catholique, et par conséquent toute instruction religieuse et morale.

Pendant cette horrible tempête, tous les esprits étant tournés vers la politique, les sciences furent presque muettes ; la *Chimie* seule fit de notables progrès. Le célèbre et malheureux *Lavoisier* lui avait fait faire un pas immense, par la décomposition de l'air et de l'eau, et en fixant un nomenclature rationnelle qui détruisit à jamais l'arbitraire de celles que jusqu'alors chaque chimiste adoptait à son gré. Ses im-

mortels travaux ne le sauvèrent pas de la hache révolutionnaire, et l'on sait qu'il ne put pas même obtenir un sursis de trois mois pour mettre la dernière main à des expériences commencées, que remplirent et continuèrent avec beaucoup de succès, quand la France eut recouvré un peu de tranquillité, *Fourcroy*, *Bertholet*, *Chaptal*, *Vauquelin*.

L'extension que prit la Chimie donna aux autres sciences une impulsion nouvelle; en Italie, *Galvani* et *Volta* agrandirent le domaine de la *Physique;* en Allemagne *de Born* et *Werner*, en France *Deluc*, *Dolomieu* et *Daubenton* celui de la *Géologie*. Précédemment *Pallas* avait démontré le premier que les dépouilles d'éléphans et les carcasses de rhinocéros, trouvés avec leurs peaux entières, et des restes de ligamens et de cartillages, n'auraient pu échapper à la putréfaction dans un pays chaud, que par conséquent ils avaient dû être transportés de leur sol natal dans le sol glacé de la Sibérie, par une violente inondation; Pallas ajoutait que ces restes l'avaient convaincu de la réalité d'un déluge, tout en avouant qu'il n'avait pu en concevoir la vraisemblance, avant d'avoir vu par lui-même tout ce qui peut servir de preuve à ce mémorable événement (1).

Mais voilà qu'au commencement de ce siècle, *Châteaubriand* apparaît avec son *Génie du Christianisme*, météore lumineux qui devait éclipser toute la fantasmagorie voltairienne. L'abbé *Haüy* porte le flambeau de la raison dans les *Récherches géologiques :* « En jugeant, dit-il, du progrès » qu'ont dû faire anciennement les causes qui produisent les » comblemens, les attérissemens et autres effets semblables, » par celui qu'elles ont fait depuis des époques connues, on » peut en conclure que nos continens sont d'une date peu ancienne, et qu'on avait eu recours, sans fondement, pour » expliquer leur formation, à des causes qui auraient agi pendant une longue série de siècles (1). » Mais ce savant s'oc-

---

(1) Pallas, *Observations sur les montagnes*, p. 72.

(2) Haüy. *Minéralogie*, t. IV, p. 425.

cupa surtout de *Minéralogie*. *Romé de Lisle* avait ramené l'étude de la cristallisation à des principes plus exacts; *Bergmann* avait cherché à pénétrer dans le mécanisme de la structure des cristaux ; *Haüy* détermina les lois de la cristallisation, leurs formes primitives et leurs molécules intégrantes. Telle est la sagacité et la perfection de sa méthode, que la décomposition mécanique d'un cristal offre toujours des résultats conformes aux prévisions rigoureuses du calcul.

Bientôt l'illustre *Cuvier* embrassa l'étude de la *Géologie* sur une plus grande échelle : sous sa main le gigantesque mammout, le mastodonte et l'anoplotérium reprirent leurs formes et leurs caractères. Ses travaux sur le bassin de Paris qui ont servi de modèle à toutes les études analogues, le confirmèrent dans les opinions émises par Pallas et Haüy ; enfin toutes ses recherches le conduisirent à cette conclusion, que le déluge est le dernier cataclysme qui ait bouleversé notre globe, et que la date assignée par Moïse à cette catastrophe est désormais certaine et incontestable (1).

Un savant physicien a bien voulu rétablir l'omniprésence de la mer, en la supposant la cause génératrice de l'irruption des volcans ; mais outre que son système est plus ingénieux que probable, il ne prouverait rien contre l'époque du déluge, parce qu'avant cet événement, la mer pouvait avoir d'autres bassins que ceux qui existent actuellement, et qu'il suffit, pour que la science soit d'accord avec la tradition, que la dernière révolution du globe se rapporte au temps indiqué par l'Écriture.

Depuis, quelques écrivains ont voulu, en conservant les dates, substituer un autre système à celui de Moïse, mais ils n'ont pas trouvé d'écho. « *S'il faut faire une autre Génèse*, » dit un savant médecin, *j'aime autant m'en tenir à celle de* » *Moïse* (2). » Ecoutons un des chefs de la littérature actuelle : « On ne me soupçonnera pas d'assez mauvais goût, pour avoir

(1) Cuvier, *Discours sur les révolutions du Globe*.

(2) Cordat, *Cours de physiologie*, Montpellier, 1831.

» attendu à substituer mes théories aux faits de la révélation,
» le moment, unique dans les longs âges du christianisme,
» où il rallie comme le seul palladium de la dernière civi-
» lisation, toutes les puissance rationelles du genre humain (1). »

Le système généralement adopté par les savans, la division des terrains en primitifs, secondaires et terciaires, concorde très-bien avec l'idée d'un déluge, puisque dans les premiers on ne trouve aucun reste d'animaux ni de végétaux et que leur présence dans les autres suppose une formation postérieure qui doit nécessairement son origine à de grands courans qui auraient dissous les terres et les auraient déposées successivement suivant l'ordre de leur pesanteur spécifique dans les vallées où ils furent arrêtés. Partout, en effet, les formations secondaires se trouvent adossées aux montagnes primitives et conservent le même niveau des deux côtés des vallons où on les rencontre.

Si l'on ne trouve pas d'ossemens humains dans ces formations, c'est parce que l'homme et le singe étaient les seuls animaux qui ne nagent pas naturellement et dont les corps ne surnagent qu'au bout de quelques jours, tandis que tous les autres, au contraire, flottent quelques heures après leur submersion. Il est évident que, les premiers durent ou être broyés par les nombreux débris que les eaux traînaient après elles, ou du moins être enterrés à une grande profondeur, et que les derniers ne durent être recouverts que d'une couche peu épaisse.

Mais ce n'est pas seulement la Géologie qui a concouru à démontrer la vérité de nos traditions. Champollion-le-jeune, en découvrant la langue des hiéroglyphes, a prouvé que le zodiaque de Denderah avait été mal expliqué, que son existence ne remontait pas plus haut que les premiers empereurs romains, et il a détruit par là toutes les inductions que les incrédules tiraient de son antiquité prétendue. Abel Remusat a également recueilli dans l'étude des langues orientales, des

---

(1) Charles Nodier, *Élémens de linguistique*, dans les feuilletons du *Temps*.

faits qui démentent ceux qu'alléguaient les philosophes du dix-huitième siècle ; enfin les voyageurs ont fait des découvertes également précieuses pour la science et la religion, et tendant à prouver les faits racontés dans la Bible, et l'unité d'origine de l'espèce humaine.

Ainsi donc, les progrès de la physique, de l'histoire naturelle, de la géologie, de l'archéologie, de l'astronomie, l'étude des langues, les découvertes des voyageurs ont de nos jours battu en ruine tous les argumens des philosophes du dernier siècle, et il n'est pas douteux que cette circonstance n'ait exercé sur les gens instruits de notre époque une grande influence, en faisant voir que la religion catholique n'avançait rien dans ses enseignemens qui fût contraire aux faits positifs attestés par l'expérience ou démontrés par la science et le calcul.

D'un autre côté, l'impulsion donné aux lettres par Châteaubriand, a porté son fruit ; ses œuvres, celles de Lamartine ont prouvé que le catholicisme était éminemment poétique ; et c'était beaucoup que de faire abandonner la vieille mythologie pour des sujets chrétiens. Ce mouvement a merveilleusement secondé celui de la science, et déjà tous les hommes remarquables par le talent et le génie inclinent vers le catholicisme : littérateurs et philosophes, tous conviennent de la nécessité, du besoin d'une croyance. Cette concession est un pas immense, car s'il faut une croyance, il faut une religion, et comme on n'en trouve pas encore d'aussi parfaite que la nôtre, sa cause est désormais gagnée auprès de tous les hommes de bonne foi.

L'aperçu rapide que je viens d'esquisser démontre d'une manière irrécusable que l'étude des sciences est d'un haut intérêt, non-seulement pour l'homme du monde, mais encore pour le chrétien, et qu'il est indispensable à quiconque se voue à l'étude d'en prendre au moins une teinture générale, et une idée assez exacte pour pouvoir en raisonner en connaissance de cause. Le littérateur qui les ignorerait, s'exposerait à d'étranges méprises, qui déconsidéreraient ses ouvrages, quelques parfaits qu'ils fussent d'ailleurs.

Que diront à présent les contempteurs de la religion, les ennemis du catholicisme qui font de l'ignorance sa compagne obligée? Sans doute, ils ne savent pas que les découvertes de la science ont aussi contribué au mouvement religieux qui se manifeste en ce moment; ils ne font pas attention à l'action salutaire que les travaux des savans ont eue sur les gens du monde et à l'influence que ceux-ci exercent sur les masses; les premières classes de la société se reflétant toujours sur le peuple. Il serait d'ailleurs facile de prouver par des calculs statistiques irrécusables que les départemens les plus ignorans sont aussi ceux où les crimes sont plus fréquens; que dans ceux, au contraire, où l'instruction est plus répandue, on trouve dans les populations plus d'attachement à la religion et plus de moralité publique.

Mais je m'aperçois que cette discussion me mènerait trop loin de mon sujet, et d'ailleurs, j'ai atteint le but que je m'étais proposé, si j'ai démontré, comme je l'espère, que si les philosophes du dix-huitième siècle s'emparèrent des découvertes des savans pour étayer des systèmes anti-chrétiens, leurs argumens et leurs sophismes ont été complètement détruits par l'extension et le perfectionnement de toutes les sciences, et que c'est en partie à leur influence réparatrice que nous devons de voir aujourd'hui une réaction du principe religieux contre l'incrédulité et l'indifférence qui naguère menaçaient encore d'envahir toutes les classes de la société. — *Annales de Phil. Chrét. tom. VIII*, *p.* 1.

TABLEAU SYNOPTIQUE

CONTENANT L'EXPOSITION DE LA DOCTRINE RENFERMÉE DANS LES SAINTES ÉCRITURES, PAR M. L'ABBÉ FRÈRE (1).

Le *tableau* suivant est une preuve qui parle aux yeux, pour ainsi dire, et prouve la divinité de nos Écritures et de notre foi.

En effet, on peut sans crainte en faire le défi à tout incrédule et à tout contradicteur; ils seront impuissans à nous offrir un livre, un seul livre, qui contienne un système de doctrine plus sublime, plus vrai, sur tout ce qui existe, embrassant mieux l'ensemble de ce qui est, Dieu, l'homme, l'univers, et non-seulement l'ensemble, mais encore chaque point en particulier. Oui, que l'on nous montre un livre qui dise quelque chose de mieux que notre Bible sur Dieu, son être, sa substance, ses attributs; ses œuvres, l'univers, l'homme; l'origine, les devoirs, les croyances, la destinée de ce dernier. Oui, sur aucun de ces points, et sur aucun autre de dogme et de morale, il n'est pas de livre, pas de philosophe, qui disent quelque chose de mieux que nos Écritures. Ils peuvent dire quelquefois aussi bien, mais c'est qu'alors ils ont appris d'elles ce qu'ils en disent; c'est de Dieu que les vérités sont sorties pour se répandre dans tout le genre humain; car tous les hommes sont frères, et un jour ils étaient tous rassemblés auprès de leur père, qui leur racontait les merveilles de leur naissance, et les communications qu'ils avaient reçues de Dieu.

C'est ici un des points les plus essentiels, et que nous recommandons à l'attention de tous ceux qui ont mission ou emploi d'enseigner la jeunesse, ou qui aiment à prendre la défense de la vérité de Dieu quand elle est attaquée. Les vérités générales sur Dieu,

---

(1) Extr. des *Annales de Phil. Chrét.* n° 46, — V. ci-d. tom. VIII, pag. 550.

sa nature, ses attributs ; sur l'homme, ses devoirs, ses perfections, ses rares qualités, ses défauts, etc., tout cela est généralement connu ; la lumière de l'Évangile a si bien dissipé les ténèbres, que, sans le vouloir même, les hommes les plus éloignés de croire à l'Évangile, n'ont cependant pas d'autre croyance que celle contenue dans ce livre divin. Aussi il n'est personne qui nie toutes ces grandes vérités. Mais ordinairement on n'en connaît pas l'ensemble, l'origine ; on ne sait pas que tout ce que l'on connaît sur Dieu et sur l'homme, est venu de la révélation que Dieu en a faite, et se trouve renfermé dans nos saintes Écritures.

C'est cet ensemble et cette généralité des doctrines catholiques, qu'il faut faire remarquer.

Nous prions donc nos lecteurs d'étudier ce tableau avec une attention particulière : toute la doctrine catholique y est exposée avec un ordre, une suite et une clarté admirables.

Nous croyons surtout qu'il peut être d'une grande utilité pour ceux qui ont mission et charge d'enseigner aux hommes la révélation de Dieu. On se plaint souvent que les *instructions* sont vagues, sans ordre, comme faites au hasard ; qu'elles manquent surtout de cet ensemble qui en ferait un *cours complet de religion*, lequel comprendrait toute la doctrine catholique, et attacherait les auditeurs, par la régularité des leçons ; les obligerait à ne pas s'absenter, par la crainte de perdre le fil de cet admirable enseignement, et surtout par la variété qui entrerait nécessairement dans un tel cours ; car, on le voit, toutes les sciences peuvent être appelées à l'explication de ce tableau, et précisément selon le degré d'instruction des auditeurs et des maîtres.

EXPOSITION DITURES.

DIEU :

SON ÊTRE.

DÉFINITION.

Diei xxii ; 32.

i ; 1.

ır. ii ; 10—12. Sap. i ; 3.

NATURE.

SA SUBSTA tre tout ce qu'il possède, aimer

SES ATTRIB

LA CRÉATION.

Opérée

stasie d'une partie Jud. 6.

Perfect

pour être uni à Dieu et à un corps

régir. Gen. i ; 26—28.

Repos

ii. Rom. iii ; 9—18. Tit. iii ; 3.

SA NAT

l obtient la rémission des péchés,

éissance à Dieu. Gen. iii ; 1—13.

els et éternels. Gen. iii : 13—24.

Luc. xxii ; 19, 20.

Mariage. Eph. v ; 25—33.

12.

. viii ; 1—39.

nion et la Paix. Eph. ii ; 13—22.

Coloss. i ; 12, 13.

ers Dieu : Foi, Espérance, Charité

atth. vi.

ers soi-même. Matth. v ; 29, 30.

SES EFF

ers le prochain Matth. vii ; 12.

ers les créatures. Matth. vi ; 20. 25.

verains. Rom. xiii ; 3, 4.

istrats. I Petr. ii ; 13, 14.

is et Pères. Eph. v ; 25—33. vi ; 4

uses et Mères. I Petr. iii ; 1, 2.

ves et Femmes âgées. I Tim. v ; 4—8

llards. Tit. ii ; 2.

res. Coloss. iv ; 1.

les. Hebr. xiii ; 17.

ts. Rom. xiii ; 1—7.

nes hommes. I Petr. v ; 5

ns. Eph. vi ; 1—3.

ges. I Cor. vii ; 25—28.

es. I Tim. vi ; 17—19.

iteurs. I Petr. ii ; 18. Eph. vi ; 5—8.

les

qui

tre

pr

EXPOSITION DE LA DOCTRINE RENFERMÉE DANS LES SAINTES ÉCRITURES.

DIEU :

- **SON ÊTRE.**
  - **DÉFINITION.** — Dieu est l'Être qui est par lui-même.
    - Preuves de son existence.. Exod. III; 14, 15. Sap. XIII; 5, 9. Matth. XIII; 32.
    - Nécessité de le connaître..
      - Motifs. Sap. XV; 3. Ps. LXVIII; 33. Sap. XIII; 1.
      - Moyens. II Tim. III; 16. Joan. VI; 11. I Cor. II; 10—12 Sap. I; 3
  - **NATURE.**
    - **SA SUBSTANCE.**
      - Espèce : elle est esprit. Joan. IV; 24.
      - Propriété : trinité de personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. Posséder tout être, connaître tout ce qu'il possède, aimer tout ce qu'il connaît. I Joan. V; 7.
    - **SES ATTRIBUTS.**
      - Absolus.
        - Asséité. Exod. III; 14
        - Éternité. Deut. XXXII; 40.
        - Unité. Deut. VI; 4.
        - Incompréhensibilité. Jer. XXXII; 17—19.
        - Infinité. Ps. CXLIV; 6.
        - Immutabilité. Malach. III; 6.
        - Perfection, etc. Matth. V; 48.
      - Relatifs.
        - à la Création.
          - Créateur. II Mach. VII; 28.
          - Toute-puissance. Eccli. I; 8.
          - Liberté. Eph. I; 11.
          - Immensité. Baruch. III; 25. Jer. XXIII; 24.
          - Bonté. Ps. LXXII; 1.
          - Sagesse. Ps. CIII; 24
          - Vérité. Ps. XXX; 6.
          - Lumière. I Joan. I; 5.
          - Seigneur. II Reg. XXIII; 3.
          - Providence, etc. Sap. XIV; 3.
        - à la Rédemption
          - Sainteté. Levit. XIX; 2.
          - Justice. I Esd. IX; 15.
          - Miséricorde. Ps. XXXV; 13.
          - Patience et Douceur. Judith. VIII; 14.
- **SES OEUVRES.**
  - **LA CRÉATION.**
    - Opérée d'abord en masse. Gen. I; 1—2
    - Perfectionnée en six jours.
      - 1er Jour......
        - Les Anges. Job. XXXVIII; 4—7. Conc. later. IV. — Apostasie d'une partie Jud. 6
        - La Lumière. Gen. I; 3—5.
      - 2e Jour.......
        - Le Firmament. Gen. I; 6—8.
        - Séparation des eaux. Gen. I; 7.
      - 3e Jour......
        - Séparation de la Terre d'avec la Mer. Gen. I; 9, 10.
        - Production de l'Herbe et des Arbres. Gen. I; 11—13.
      - 4e Jour....... Le Soleil, la Lune, les Étoiles. Gen. I; 14—19.
      - 5e Jour....... Les Poissons. Les Oiseaux. Gen. I; 20—23.
      - 6e Jour.......
        - Les Animaux terrestres. Gen. I; 24, 25.
        - L'homme innocent.
          - Sa Nature.. Esprit immortel créé pour être uni à Dieu et à un corps organisé qu'il doit régir. Gen. I; 26—28.
          - Ses rapports. Eccli. XVII; 1—12.
          - Sa Destinée. Sap. II; 23.
    - Repos du septième jour. Gen. II; 1—3.
  - **LA RÉDEMPTION.**
    - **SA NATURE.**
      - Par suite du péché d'Adam, tous les hommes étaient dans l'état de péché. Joan. I; 10, 11. Rom. III; 9—18. Tit. III; 3.
      - Dieu leur fait miséricorde en envoyant Jésus-Christ pour les sauver. I Tim. I; 15, 16.
      - Jésus-Christ paraît dans le temps déterminé par la prescience de Dieu, et, par sa mort, il obtient la rémission des péchés, l'envoi du Saint-Esprit et la réconciliation des hommes avec Dieu. I Petr. I; 18, 19.
    - **SES CAUSES.**
      - Occasionnelle, le Péché.......
        - Sa Nature : originel et actuel. Rom. V; 12, 13.
        - Ses causes : la suggestion du démon, l'orgueil, la désobéissance à Dieu. Gen. III; 1—13.
        - Ses effets : la séparation de Dieu, tous les maux temporels et éternels. Gen. III; 13—24.
        - Impossibilité d'en être délivré par des forces créées. Act. IV; 10—12. Gal. II; 16.
      - Efficiente, la Miséricorde de Dieu.
        - Sa nature, gratuite et infinie. Tit. III; 4—7. Eph. II; 4—7.
        - Ses effets..
          - La Prédestination..........
            - de Jésus-Christ. I Petr. I; 20.
            - des Hommes. II Tim. I; 9. Eph. I; 5, 11.
          - La Préparation à l'Évangile
            - par des Alliances. Gen. IX; 8-17. XVII; 1-4. Deut. V; 1-33.
            - par des Prophéties. Heb. I; 1.
            - Par l'Election du peuple Juif. Deut. VII; 6.
      - Méritoire, Jésus-Christ........
        - Sa Mission. Joan. VIII; 42.
        - Sa personne
          - considérée en son entier, est le Verbe fait chair. Joan. I; 4.
          - considérée dans chacune de ses Natures.
            - La Nature divine.
              - Preuves de sa Divinité.
                - Témoignages. Matt. XVII; 5.
                - Miracles. Joan. X; 37, 38.
                - Prophéties. Joan. XIV; 28, 29.
              - Caractères de sa divinité. Joan. X; 30.
            - La Nature humaine.
              - Sa Vie. Luc. II; 1—52.
              - Ses titres.....
                - Messie. Joan. IV; 25, 26.
                - Sauveur. Joan. IV; 42.
      - Finale : la gloire de Dieu et le salut des hommes. Joan. XVII; 4. Luc. XIX; 10.
    - **SES EFFETS.**
      - POUR LA VIE PRÉSENTE, LA JUSTIFICATION.
        - Sa Nature : La justification est le passage de l'état de péché dans lequel nous naissons comme enfans d'Adam, à l'état de justice dans lequel nous sommes établis par la grâce de N.-S. J.-C. Tit. III; 3—7
        - Ses Causes :
          - Première, la Vocation divine. Joan. VI; 44. Rom. VIII; 30.
          - Dispositive dans chaque homme.
            - La Foi en Jésus-Christ. Rom. I; 16, 17.
            - La Pénitence. Matt. IV; 17.
          - Efficiente, le Saint-Esprit. Tit. III; 5, 6.
          - Formelle, la Grâce. Eph. II; 8.
          - Instrumentelle, les Sacremens..
            - qui la confèrent :
              - Le Baptême. Joan. III; 5.
              - La Pénitence. Joan. XX; 22, 23.
            - qui l'augmentent :
              - La Confirmation. Act. II; 14
              - L'Eucharistie. Joan. VI; 54—57.
              - L'Extrême-Onction. Jac. V; 14, 15.
              - L'Ordre. Luc. XXII; 19, 20.
              - Le Mariage. Eph. V; 25—33.
          - Ministérielle, la Hiérarchie ecclésiastique. Eph. IV; 11, 12.
        - Ses Effets :
          - Biens qu'elle procure :
            - à chaque Chrétien. Rom. VIII; 1—39.
            - à toutes les Nations, l'Union et la Paix. Eph. II; 13—22.
          - Maux dont elle délivre :
            - Temporels. Eph. V; 8. Coloss. I; 12, 13.
            - Eternels. Rom. VIII; 2.
          - Devoirs qu'elle prescrit.
            - Généralement à tous les Chrétiens,
              - Envers Dieu : Foi, Espérance, Charité Matth. VI.
              - Envers soi-même. Matth. V; 29, 30.
              - Envers le prochain Matth. VII; 12.
              - Envers les créatures. Matth. VI; 20, 25.
            - Spécialement aux diverses classes de la Société.
              - Souverains. Rom. XIII; 3, 4.
              - Magistrats. I Petr. II; 13, 14.
              - Maris et Pères. Eph. V; 25—33. VI; 4
              - Epouses et Mères. I Petr. III; 1, 2.
              - Veuves et Femmes âgées. I Tim. V; 4—8.
              - Vieillards. Tit. II; 2.
              - Maîtres. Coloss. IV; 1.
              - Fidèles. Hebr. XIII; 17.
              - Sujets. Rom. XIII; 1—7.
              - Jeunes hommes. I Petr. V; 5.
              - Enfans. Eph. VI; 1—3.
              - Vierges. I Cor. VII; 25—28.
              - Riches. I Tim. VI; 17—19.
              - Serviteurs. I Petr. II; 18. Eph. VI; 5—8.
      - POUR LA VIE FUTURE, LA GLORIFICATION.
        - La Résurrection. Joan. XI; 25, 26.
        - Le Jugement. Matth. XXV; 1—46.
        - La Vie éternelle. Joan. XVII; 24.

SUR L'ÉTAT DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS LE HANOVRE.

Daus les pays appartenant à l'ancien électorat de Hanovre, il n'y avait que cinq congrégations catholiques, qui n'étaient pas nombreuses. Une était restée constamment catholique depuis la réforme, une autre avait été conservée accidentellement par une clause du traité de Westphalie. Les trois autres furent érigées dans le dernier siècle, deux à la demande de la cour d'Autriche, l'autre pour les étudians qui suivaient l'université de Gottingue. Ce n'est que par les nouveaux accroissemens du Hanovre que le nombre des catholiques s'y est beaucoup augmenté. En 1802, la principauté d'Osnabruck fut ajoutée au Hanovre; les autres acquisitions sont de 1814 et 1815. Il y a quatre congrégations dans l'Est-Frise, plusieurs dans le comté de Lingen; le plus grand nombre est dans le pays d'Osnabruck, d'Arenberg, de Bentheim, d'Eichsfield et d'Hildesheim. A Arenberg et dans tout le territoire dépendant autrefois de l'évêché de Munster, la religion catholique était et est encore la seule. Il en est de même d'Eichsfield. Dans les autres provinces, les deux religions se trouvaient mêlées; mais la religion catholique était dominante. Par le traité de Westphalie du 16 octobre 1648, il fut stipulé que le siége d'Osnabruck serait possédé alternativement par un catholique et par un prince de la maison d'Hanovre, sous lequel la juridiction spirituelle serait dévolue à l'archevêque de Cologne. En conséquence de cet arrangement, fut dressé, le 25 juillet 1650, l'acte appelé *Capitulation perpétuelle d'Osnabruck*, qui était jurée par tous les évêques séculiers, y compris le dernier duc d'York. Cet acte portait que le souverain temporel n'avait aucun droit d'intervenir dans les matières religieuses ou purement ecclésiastiques, et que *toutes les ordinations, les visites, les censures, les synodes, la juridiction dans toutes les causes ecclésiastiques, tous les cas matrimoniaux et tout ce qui en dépend, la discipline des églises et des écoles, et les autres objets de la même nature, seraient entièrement laissés aux prélats et supérieurs catholiques.* Cette garantie de la liberté reli-

gieuse, stipulée conformément à l'article 13 du traité de Westphalie, n'a jamais été révoquée. La plus grande innovation en matière ecclésiastique fut celle qui fut introduite par le recez impérial du 25 février 1803, qui supprima les abbayes, monastères et autres fondations; mais là même il fut déclaré expressément, dans la soixante-troisième section, que *l'exercice de la religion*, *tel qu'il existait jusqu'alors dans chaque pays, serait protégé contre toute espèce de suppression et de vexation*, *et spécialement que la possession et la jouissance des propriétés de l'Eglise et des fonds des écoles resteraient inviolables*, *conformément aux dispositions du traité de Westphalie.* Enfin, en 1815, l'Eglise catholique, telle qu'elle existait en Hanovre, fut formellement reconnue par une loi de l'Etat, et confirmée dans la possession de toutes ses immunités et priviléges ecclésiastiques.

Après de telles déclarations et de telles garanties, les catholiques, qui, dans les nouvelles provinces, forment une population de 200,000 âmes, le sixième de la population totale du royaume, se croyaient entièrement à l'abri de toute intervention de la législation dans ce qui constitue le libre exercice de leur religion, et ils avaient d'autant plus de raisons de s'en flatter, qu'il paraissait exister, même depuis le concordat de 1824, une bonne intelligence entre le gouvernement et le Saint-Siége. Peut-être cette sécurité explique-t-elle en partie le petit nombre de catholiques qui parurent à la dernière réunion des Etats. Nous allons donner actuellement l'historique des mesures prises contre les catholiques.

En 1831, le projet d'une nouvelle charte constitutionnelle pour le royaume fut porté devant une réunion de conseillers royaux et un comité des anciens Etats. Dans le chapitre V se trouvaient quelques dispositions qui blessaient directement et gravement les droits essentiels des évêques, et, comme l'observait un savant écrivain allemand, le docteur Wein, ces dispositions mettaient entièrement l'Eglise sous le joug du pouvoir civil. L'évêque et le chapitre d'Hildesheim présentèrent au duc de Cambridge, le 5 janvier 1832, un mémoire à la fois judicieux, ferme et respectueux, pour demander des modifications sur certains points. Le mois suivant, les doyens ruraux du diocèse d'Osnabruck adressèrent un mémoire pressant au vicaire-général, évêque suffragant, M. Lupken (car le Siége est

encore vacant), pour le prier de porter à la connaissance du gouvernement une réclamation fortement motivée, et signée d'eux tous, au nom du clergé et des fidèles. Outre l'injustice des réglemens pour tous les catholiques du Hanovre, le clergé du diocèse d'Osnabruck a des raisons de craindre quelque chose de particulier contre lui. On remarque que partout où il est parlé, dans la charte, de l'exercice de la religion, aucune mention n'est faite de l'évêque d'Osnabruck. Ce silence, et le retard que met le gouvernement à remplir ce Siége, autorisent à croire qu'il a l'intention de laisser les choses comme elles sont, au lieu d'exécuter la convention faite avec le Saint-Siége; car la bulle de Léon XII *Impensa romanorum pontificum*, enregistrée parmi les lois du Hanovre, le 20 mai 1824, et publiée avec le *placet* royal, porte qu'aussitôt que les circonstances le permettront, l'évêché d'Osnabruck, son chapitre et le séminaire seront érigés sur le même pied que celui d'Hildesheim. En vertu du décret du 25 février 1803, les fonds des monastères supprimés devaient être employés à la dotation de l'évêché; et il est à remarquer que, quoique des églises, des écoles, une université, et d'autres établissemens de la même nature, aient été érigés et dotés avec ces fonds, on ne s'est cependant point occupé de l'établissement du siége épiscopal. On en a pourtant encore les moyens sous la main; et, après les stipulations précédentes, il est inexplicable comment, dans une loi permanente, il n'est fait mention que d'un administrateur du Siége, si l'intention n'était pas que cela restât ainsi.

Revenons au projet de charte. En conséquence des remontrances du clergé, le gouvernement y fit quelques changemens, mais de très-peu d'importance. En mai, le projet fut porté devant les nouveaux Etats, composés principalement d'hommes de loi disposés, là comme partout ailleurs, à étendre l'autorité civile aux dépens de l'autorité ecclésiastique. Là siégeaient aussi des hommes remplis de préjugés contre les catholiques. Au fait, pour représenter les intérêts du sixième de la population, il n'y avait dans la chambre haute, composée de cinquante à soixante membres, que l'évêque d'Hildesheim, qui ne put que protester contre les mesures que l'on prenait, et se retirer. Dans la chambre basse, sur soixante députés, il ne se trouvait que trois catholiques, qui s'opposèrent

en vain aux résolutions de la chambre. Le docteur Sermes, député de la ville catholique de Meppen, se distingua particulièrement. Le clergé catholique, de son côté, ne s'endormit point. Le 12 septembre, l'évêque et le chapitre d'Hildesheim présentèrent un second mémoire aux Etats contre la loi fondamentale. Ce mémoire était long et raisonné. Ils montraient combien quelques clauses du cinquième chapitre étaient contraires aux droits essentiels des évêques, limitaient l'exercice d'une autorité qu'ils croient venir directement de Dieu, et s'immisçaient dans ce qu'il y avait de plus respectable dans la discipline intérieure de l'Eglise. Un comité, auquel cette remontrance et celle du chapitre d'Hildesheim furent renvoyées, était d'avis qu'on les prît en grande considération; mais cet avis fut dédaigné, et les chambres adoptèrent la loi proposée par le ministère. Non-seulement les nouveaux réglemens émanaient du gouvernement, mais la lettre qui accompagnait le projet de loi prétendait que la loi de l'Etat, qui, en 1815, avait rendu à l'Eglise catholique ses droits, avait attribué à cette église ce qui appartenait au pouvoir temporel. Cette lettre était signée du duc de Cambridge et des quatre ministres d'Etat, Alten, Schuttet, Stralenheim et Wish.

Nous avons maintenant à faire connaître les dispositions contre lesquelles le clergé réclamait. Nous n'avons point la loi sous les yeux, et nous devons nous en rapporter au mémoire du clergé d'Hildesheim, qui, supposant que le texte du projet était entre les mains de ceux auxquels il s'adressait, a cru inutile de reproduire dans leur entier les termes précis, et n'a indiqué que les omissions dont il avait à se plaindre, ou les changemens qu'il sollicitait. Ce clergé commence le mémoire par exposer clairement la différence entre les cas purement spirituels et les cas mixtes. Il range les premiers sous quatre chefs, et explique la nature du droit du magistrat *circa sacra*, en posant ce principe, que dans toutes les matières purement spirituelles l'Eglise seule a le droit de juger et de décider. Il entre ensuite dans le détail des points qui faisaient l'objet de sa réclamation.

1. Dans la première section du projet, il est dit que la liberté de culte est garantie *aux membres* de la religion évangélique et de la religion catholique. Cette liberté était déjà depuis long-temps

garantie par des traités et des pactes solennels qui reconnaissaient non-seulement les droits des *membres* de l'Eglise, mais aussi les droits de l'Eglise comme Eglise. Pourquoi ces droits ne sont-ils pas aussi reconnus dans le projet? Pourquoi n'y garantit-on que la liberté des individus?

2. Dans la deuxième section, il est dit qu'*au roi appartient le droit de patronage et d'inspection compris dans sa souveraineté sur l'Eglise.* Dans la première rédaction du projet, on disait que le roi possédait ce droit en vertu de *sa souveraineté sur le pays.* Ce changement de mauvais augure a vivement alarmé les catholiques, en ce qu'il indique une prétention à quelque chose de plus que l'inspection ordinaire du magistrat.

3. La troisième section est rédigée de manière à reconnaître à l'Eglise catholique un pouvoir sur les choses purement spirituelles; mais elle exerce son autorité sur les objets mixtes, comme mariage, éducation, etc.

4. Par la section sept, on exige la permission du pouvoir civil pour toute publication ecclésiastique; ce qui comprend les mandemens de carême, les prières à la messe, les actions de grâces, etc. Le clergé demande instamment que l'on excepte tout ce qui est purement spirituel.

5. La huitième section rompt toute communication entre les catholiques et le Saint-Siége, à moins que cela ne passe par les mains du gouvernement. On ne fait point d'exception pour les dispenses dans le for intérieur ou dans les matières les plus délicates; mais toutes les bulles, brefs, rescrits, décisions, soit qu'ils soient adressés à tous les catholiques, soit qu'ils ne regardent qu'un individu, doivent être soumis à l'inspection et être revêtus du placet royal avant de pouvoir être mis à exécution. Cet article est rendu plus dur encore par la qualification de *pouvoir étranger* appliquée au Pape.

6. Par la neuvième section, la juridiction ecclésiastique est renversée, même en matières purement spirituelles.

7. Dans la dixième section, le droit d'installation des prêtres des paroisses et autres est réservé à la couronne, et il leur est défendu

à tous d'exercer aucune fonction ecclésiastique sans avoir obtenu cette installation. C'est une violation flagrante des lois canoniques, et une limitation ou plutôt une violation du pouvoir ecclésiastique ordinaire.

8. La section onzième interdit la déposition ou le renvoi de tout ecclésiastique sans la permission de l'autorité séculière, et cela sans excepter les motifs purement spirituels, l'enseignement de l'hérésie, la désobéissance, etc.

9. La section suivante s'immisce dans l'administration des propriétés de l'Eglise, et restreint le pouvoir d'administration conféré par les canons aux supérieurs ecclésiastiques, et cela même pour les fonds consacrés à des usages purement spirituels, comme messes, etc.

10. Enfin, ce système d'empiètement est complété par la treizième section, qui porte que les surveillans des fonds de l'Eglise ne seront plus, à l'avenir, choisis par le curé, comme ils l'ont été jusqu'ici, mais par les paroissiens, et qu'au lieu de conseillers ils seront absolument administrateurs, quoique les comptes aient toujours été soumis à l'inspection des deux puissances, et qu'il n'y ait pas eu la moindre plainte sur la gestion.

Les partisans les plus déclarés de l'autorité civile doivent avouer que ces dispositions de la charte du Hanovre touchent à l'essence de l'autorité de l'Eglise, et de savans écrivains d'Allemagne sont d'avis que le clergé n'a d'autre parti à prendre que de refuser d'obéir à ces réglemens, quelles qu'en soient les conséquences. On verra par un passage de l'adresse du clergé d'Osnabruck avec quelle force il réclame contre la nouvelle charte :

« Le vrai catholique croit, conformément à la doctrine de son Eglise, que les princes sont placés par Dieu même, et tirent leur autorité de lui et non des suffrages variables du peuple. En conséquence, il obéit à l'autorité à cause de la conscience, et regarde la désobéissance comme un péché. Le catholique ne connaît qu'un cas où les lois temporelles ne peuvent l'obliger, c'est lorsqu'elles sont manifestement contraires aux lois divines; car alors il doit dire avec l'Apôtre : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* C'est un grand sujet d'humiliation pour les catholiques, comme

pour nous, de voir que les lois fondamentales du royaume semblent jeter à l'avance, sur leur correspondance à eux seuls avec le Pape et les évêques, l'horrible soupçon d'avoir une tendance dangereuse pour l'Etat, jusqu'à ce que le ministère se soit bien convaincu du contraire par un examen sévère. Qu'avons-nous fait pour mériter ce réglement inquisitorial? Nous autres catholiques du diocèse d'Osnabruck, sommes nous les auteurs ou les fauteurs des derniers troubles (1) de ce royaume, dont la mémoire est encore si fraîche parmi nous? Nos supérieurs ecclésiastiques nous ont-ils excité à y prendre part? Ne nous ont-ils pas au contraire exhortés, dans les termes les plus pressans, à ne point nous y mêler? Rome a-t-elle essayé d'intervenir dans le gouvernement civil de cet Etat? Pourquoi donc ce soupçon révoltant d'une correspondance coupable entre notre Pasteur suprême et quelques congrégations ou quelques individus catholiques? Votre Altesse royale et Vos Excellences sont certainement persuadés du contraire, et ont dans leurs mains des preuves de la fidélité de vos sujets catholiques. Ce n'est point l'intention de Sa Majesté notre gracieux souverain, Guillaume IV, que les pactes solennels souscrits par ses ancêtres en faveur des catholiques du diocèse d'Osnabruck soient violés, et que la liberté de religion et de conscience de ses fidèles sujets allemands soit astreinte, par la nouvelle loi fondamentale, à des restrictions oppressives et humiliantes, inconnues à ses nombreux sujets catholiques en Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'émancipation desquels Sa Majesté a témoigné une si noble bienveillance? »

Les chambres comme nous l'avons dit, n'ont même pas voulu prendre ces remontrances en considération; mais les catholiques ont trouvé de courageux avocats, même parmi les membres d'une autre communion. Le docteur Grote, entre autres, éditeur d'un journal hanovrien, a, dans un long article, plaidé la cause des catholiques sous le rapport constitutionnel, refusant absolument au pouvoir le droit de mettre de telles entraves après les traités existans. Il finit son article en disant que ce serait encore une sorte

---

(1) Allusion aux troubles qui eurent lieu à Gottingue après la révolution de juillet.

de satisfaction, si du moins le présent pouvait être considéré comme définitif; mais les termes de la loi sont si vagues, qu'ils laissent craindre aux catholiques de nouveaux empiétemens sur le libre exercice de leurs droits religieux. Il est assez remarquable encore que les Etats catholiques ont bien autrement entendu la décision du congrès de Vienne sur la liberté de conscience. Ils en laissent jouir pleinement leurs sujets protestans; aucune restriction n'a été imposée sur ceux-ci par aucun Etat catholique. Si un prince catholique l'avait tenté, ç'aurait été dans toute l'Europe un cri général contre l'intolérance et le fanatisme des catholiques. Que dire donc de la tolérance et de la modération des Etats protestans, qui molestent et oppriment à qui mieux mieux les catholiques? car plusieurs Etats protestans suivent la même tactique. Nous avons vu naguère comment en Prusse on agit envers les catholiques; on connaît la pragmatique adoptée relativement aux affaires de l'Eglise par des princes ou Etats des bords du Rhin; et enfin, nous avons donné dernièrement une idée du plan proposé par la conférence de Bade sur ce qui concerne le clergé catholique. Tout cela est dans le même esprit que le cinquième chapitre de la constitution de Hanovre, et annonce un système suivi contre l'Eglise; système illibéral, injuste et vexatoire, s'il en fut jamais. — *L'Ami de la Religion, n*° 2281.

RÉFLEXIONS
SUR L'HISTOIRE DE FRANCE
DE M. MICHELET,

PAR M. LE BARON D'ECKSTEIN (1).

§ III.

Nous avons vu M. Michelet fonder sa théorie de l'impersonnalité des Allemands sur la domination de la nature physique; maintenant il nous montre au moral cette impersonnalité résultant d'une religion indéterminée aussi, quoique cherchant à prendre dans le culte forme et consistance.

D'abord il nous entretient de deux croyances de l'antique Germanie : l'ancienne peu connue ; la nouvelle ou l'Odinisme, révélée par les institutions et la mythologie des Scandinaves. Ensuite il établit leurs rapports dans le domaine du culte et de la constitution sociale.

Quant au culte dominant, avant l'établissement de l'Odinisme, c'est, selon l'auteur, l'adoration des *arbres*, des *élémens*, des *fontaines* (p. 164). Si les Allemands ont un génie vague pour avoir adoré les élémens; les Indiens, les Bactriens, les Pélasges, les Latins sont coutumiers du fait. Une partie de l'ancienne religion de la nature embrassait un système physiologique et reconnaissait les harmonies préexistantes entre les organes du corps humain et les diverses parties de l'univers. On avait observé que tout, chez l'homme, était créé en conformité avec la nature; ainsi la vue correspond à la lumière; l'ouïe correspond à l'espace; le tact correspond aux

(1) V. ci-dessus tom. IX, p. 402 et 449.

impressions de l'air; l'odorat se rapporte aux exhalaisons de la terre ; dans l'eau est le principe de la saveur. Les Indiens célébraient leur Pourousha, les Bactriens leur Kaiomors, les Grecs leur Titan, les Scandinaves leur Ymir, Dieu-homme, symbole du monde. Il y a des traces nombreuses de cette manière de voir dans les fables allemandes du moyen-âge. Sacerdotale, naïve, profonde, elle ne s'adressait pas à tel élément isolé ; mais à l'ensemble des élémens. Les élémens n'étaient pas des dieux, c'étaient des génies subalternes. La mythologie populaire les individualisait sous diverses formes.

Les Germains adoraient les arbres comme emblêmes de l'homme et comme figures du système des mondes. L'homme et la femme procédaient de l'arbre Askr, type de l'espèce humaine; dans le règne végétal, les deux sexes se trouvent réunis sur la même tige : la séparation des sexes n'a lieu que dans le règne animal. On supposait un homme primitif, hermaphroditique, auquel on donnait, pour emblême, l'arbre le plus sublime des végétaux : l'homme s'en dégageait par la séparation des sexes. Dans l'Edda, le chêne Ygdrasill est un symbole de l'univers, comme l'Ashwattha des Indiens, comme leur Kalpa-Vricsha, figure du temps et de la plénitude des êtres; car ils se développent dans le temps; ceci rappelle le chêne de Dodone, séjour de Zeus et de Dione, du dieu et de la déesse, ou des deux principes de l'existence animale, qui se trouvent unis dans le règne végétal.

L'adoration des sources sacrées résultait de l'adoration du principe humide, à la fois fécondé et fécondant. Le cours de la civilisation suivait les fleuves; ainsi ont été vénérés le Gange, le Nil, tant de rivières de la Grèce pélasgique, fleuves qui fertilisaient les campagnes et favorisaient leur culture. Sortie de l'Océan, dans la nuit des temps, la terre était constamment restaurée par la pluie, rafraîchie par la rosée. Les Chattes et les Hermundures se disputaient la possession d'une rivière saline : c'était une guerre sacrée, car tout revêtait le costume sacré dans les législations de l'antiquité.

Qu'y a-t-il en cela de vague? C'est de la physiologie excentrique mais positive.

Mais n'en déplaise à M. Michelet, en cela ne consistait pas la religion ancienne ; elle relevait de quelque chose de plus déterminé, dont les traces effacées brillent encore dans les récits des auteurs de l'antiquité classique, dans la tradition des peuples, et dans la coutume du moyen-âge.

Tacite parle de la déesse Hertha, adorée dans une île de l'Océan ; les uns croient que c'est l'île de Rugen, les autres l'île de Sélande : il est probable que les mystères de la déesse étaient célébrés dans les deux contrées. *Hertha* a toute l'allure d'une Déméter ou d'une Athéné pélasgique, d'une déesse de la culture patriarcale du sol, présidant aux travaux domestiques des femmes. On pourrait la comparer à Sris ou à Lakschmi, déesse indienne qui représente la terre féconde, sortie du sein des eaux : comme telle elle est l'épouse de Vishnou, du conservateur des mondes ; elle préside aux occupations de l'épouse, dans la maison patriarcale, aux soins de la mère de famille : en cette qualité elle est la fiancée d'Agnis, dieu du foyer sacré, le plus ancien des Pénates. Hertha de même ; elle civilise les peuples ; elle leur enseigne le labour ; des vaches traînent son char ; un voile la couvre, c'est le tissu sacré, brodé par la main des femmes ; toute la vie domestique relève d'elle ; sortie des eaux, elle redescend dans les eaux dont elle tirait son origine. On ensevelissait jadis les morts, on les confiait au sein maternel de la terre ; plus tard on les brûla, ce qui était surtout la coutume des peuples héroïques. Le mode primitif de la sépulture se rapporte au culte des dieux Chthoniens chez les Pélasges, à leur religion des morts ; en ce sens ils se disaient Autochthones : il existe des indices d'un état pareil de choses chez les anciens Germains.

Telle était cette religion de la vieille Hertha, ou de l'antique Jormum des Scandinaves ; terre enveloppée par l'Océan, embrassée par le serpent Jormungandur son symbole. C'est le même serpent que la mythologie indienne appelle le Gouna, la corde qui enchaîne les mondes et la divinité, car elle l'attache au système des mondes. Cette religion s'alliait à un vieux culte de la lune, et à un antique calendrier sacerdotal, qui servait à régler les assemblées du peuple, à indiquer les divi-

sions du temps, l'époque des ensemencemens, de la moisson, etc., toutes choses dont la science demeurait entre les mains des prêtres; car ils étaient consultés sur toutes choses parmi les Germains comme dans l'antique Rome.

A ce culte de Hertha, se joignait celui de Thor, dieu cabirique, dieu industriel, dieu des métiers, invoqué chez les Germains comme chez les Scandinaves.

« Par-dessus ces races et ces religions, sur cette première » Allemagne, *pâle, vague*, *indécise*, monde enfant, encore » engagé dans l'*adoration de la nature*, vint se poser une Al» lemagne nouvelle, comme nous avons vu la Gaule druïdi» que établie dans la Gaule gallique par l'invasion des Kymry.» (Pag. 165.)

Il s'agit de l'Odinisme. J'ai cité les rapports directs de Thor avec l'industrie et les métiers; de Hertha avec l'agriculture et les travaux des femmes; de l'un et de l'autre avec les lois et les rites; le tout fondé sur les ordonnances d'un antique sacerdoce; le tout offrant des analogies avec les coutumes et les établissemens des Pélasges de la Grèce et de l'Italie, avec les institutions domestiques de l'Inde, si on sait les lire à travers les défigurations de l'ascèse brahmanique. Voilà pour ce qui est de la première Allemagne si *décolorée*.

La religion d'Odin, religion guerrière, rappelle le culte d'Indra et de Siva, chez les Kshatriyas de l'Inde et celui de l'Apollon Justicier, du dieu du glaive, chez les Hellènes. Je n'assimile rien et ne parle que de certains rapports. Tous ces dieux appartenaient à une religion plus ancienne que celle des hommes de guerre, qui leur conférèrent le baptême d'une existence nouvelle. Les Doriens ont métamorphosé ainsi leur Héraclès, fils de Héré, qui était un ancien dieu de la nature, pour en former un dieu héroïque.

Cette religion d'Odin avait sa loi précise, ses pontifes guerriers, ses établissemens permanens, ses rites et ses formes. M. Michelet paraît croire que l'Odinisme enveloppa toute la Germanie : je ne saurais partager cette opinion. Nous le retrouvons chez les Scandinaves, où il résista opiniâtrement à la religion chrétienne; chez les Saxons... chez les Anglo-Saxons...

enfin chez les Lombards et les Suèves. Mais les Anses des Goths ne sont pas les Ases ou les compagnons d'Odin ; rien ne le prouve. Ansa, en sanskrit, signifie une portion d'un tout, entre autre la portion d'une divinité, un demi-dieu ; mais je n'insiste pas sur ce rapprochement. Ermanaric, il est vrai, joue un rôle dans l'Edda scandinave ; il est cité dans la poésie anglo-saxonne ; mais c'est évidemment une importation étrangère. Quant aux Francs et aux Goths ils ont dû invoquer Thor comme dieu de la guerre, en transformant ce porteur du marteau des Cabires en dieu militaire, à cause de sa force. Plusieurs chefs amales et mérovingiens portent le nom de Thor. Du reste, les compagnons de Thor, qui émigraient à l'étranger, et les associés d'Odin, changeaient facilement de religion ; la raison en est évidente. Les Amales, les Balthes, les Wodenungs, les Mérovingiens, les chefs lombards, etc., étaient à la fois pontifes et chefs d'armée. La politique devait avoir une grande part dans leurs déterminations. Pour commander aux peuples conquis il fallait se rapprocher de leurs croyances ; et l'exemple des chefs entraînait souvent les compagnons, les parens, les fidèles, car ils exaltaient dans la personne de leurs chefs les fils de leurs dieux, et ne craignaient pas d'offenser les pères en voyant les fils désobéir aux commandemens des dieux dont ils tiraient leur origine. En changeant de religion ils ne changeaient pas de mœurs. Sur ces esprits indisciplinés l'action du christianisme fut très-lente.

Pour prouver l'Odinisme des Francs on s'est appuyé sur les Volsungs de l'Edda, qui sont fils de Sigge, l'arrière-fils d'Odin ; la Volsunga Saga, et la tradition anglo-saxonne, dépeignent ces Volsungs à grands traits, sous des formes héroïques et mythologiques d'une antiquité barbare. Dans ces fils de Sigge on a voulu retrouver les Sicambres (ce qui n'est pas démontré) ; mais il est très-possible qu'ils aient été les ancêtres des Mérovingiens. Beaucoup de chefs et de héros de cette race portent le nom de Sigge, le dieu de la victoire. La religion odinique s'est introduite parmi les fils de ce Sigge, ainsi que le prétendent la Saga des Volsungs, et la poésie anglo-saxonne. Le nom des Fraks, c'est-à-dire des Francs, se lit aussi dans

l'Edda, grâce à la renommée de cette race, renommée qui, de bonne heure, a pénétré dans le nord scandinave. Sans se trouver mêlés à la ruine de l'empire gothique, les Scandinaves, comme les Anglo Saxons, en ont recueilli le souvenir. Ils ont chanté, de bonne heure, Attila et Ermanaric; ils ont connu Théodoric. Cela indique des communications entre les peuples de la Scandinavie et de la Germanie; mais les traces de ces communications sont effacées de l'histoire.

M. Michelet affirme que la religion d'Odin fut beaucoup plus positive que celle qu'elle a supplantée, en se l'incorporant avec des modifications et suppressions nombreuses. S'il avait approfondi le droit et les antiquités germaniques, cette ancienne religion ne lui paraîtrait plus si vague. Le positif de la religion odinique, pour me servir de l'expression favorite de l'auteur, résulte de son caractère militaire; c'est la religion d'un camp, mais non pas d'un camp formant une armée nationale; c'est la croyance d'un culte d'initiés militaires, groupés autour d'un chef de leur choix, qui célèbre avec eux les mystères de son culte. Assis autour de la table ronde, de la table du conseil, ils vivent dans un Asgard terrestre, dans une cité des Ases. Là circule la coupe pleine d'ambroisie, coupe mystique, où s'inspiraient les héros à des actions communes, délibérant les entreprises communes, se vouant à la cause d'un chef, salué par eux du titre du fils d'Odin, dont ils étaient les compagnons fidèles. Cette religion a de l'analogie avec celle de l'Olympe des Hellènes, avec celle du dieu Indra et de son ciel chez les Kshatriyas de l'Inde. Là aussi il y a une table, un conseil militaire, une boisson commune, des plaisirs et des fêtes, des batailles et des jugemens. La religion primitive, au contraire, loin d'être vague, comme le prétend M. Michelet, s'attachait avec force à la culture du sol, à l'industrie, à la vie domestique, aux premiers arts de la paix, à la pieuse commémoration des morts; la tribu s'y réunissait autour d'un sacerdoce de la même origine, mais qui, peu à peu, s'était détaché du peuple pour devenir son instituteur, le gardien de sa foi, de son droit, de son état social.

Il est fâcheux de rencontrer chez un historien, homme aux

pensées graves, ces accusations réitérées de vague; car l'incertitude de la pensée de l'écrivain se trahit constamment par ces appellations bannales. Le mot vague ne nous apprend rien sur la religion ancienne, pas plus que le mot positif ne nous en dit sur la religion nouvelle. Il y avait, puisque la poésie se mêle à tout ce qui concerne les croyances des hommes, dans la croyance primitive une poésie qui pénétrait plus avant dans les entrailles de la nature physique, qu'il s'agissait de dompter; il y avait, dans l'Odinisme, une poésie plus en rapport avec les sentimens moraux de l'homme auquel il fallait commander l'héroïsme le plus indépendant, l'abnégation et l'obéissance la plus exaltée. Cependant l'on se tromperait fort si l'on admettait, dans la religion ancienne, moins de moralité, et, dans la nouvelle, moins de physique. Des classifications sociales différentes donnaient un caractère différent à un fond de croyances communes.

M. Michelet, qui a l'âme poétique, et c'est là le côté vraiment brillant de son génie, M. Michelet a très-bien saisi le caractère profondément sévère et enthousiaste de l'ancienne poésie héroïque des nations germaniques. Il *sent* bien leur épopée, tout en ne l'ayant, peut-être, pas assez spécialisée; comment cette poésie ne lui a-t-elle pas fait toucher au doigt le peu de fondement de son système sur l'impersonnalité allemande? Tout, au contraire, est profondément personnel dans cette vieille poésie, qui explique si bien le mouvement des races guerrières et leur esprit de conquête au moment de la grande migration des peuples.

« *L'immense poésie* » héroïque des Germains, dit-il (p. 172, 173), se *résume* en *Sigfrid* et en *Théodoric*. Sigfrid personnifie les Francs; Théodoric personnifie les Goths. Je dirai que cela est vrai pour ce qui nous reste de ces anciens poëmes; mais, même dans leurs formes du moyen-âge, on voit que d'autres héros ont joué un rôle aussi grand, et cela est confirmé, quant à Ermanaric, par le témoignage de Jornandes et de l'Edda scandinave. Odoacre et les chefs lombards ne furent pas non plus oubliés. Quant aux héros anglo-saxons, ils ne dé-

bordent pas de leur île : mais les Anglo-Saxons ont chanté les héros francs et goths.

La fable de Sigfrid se compose d'un élément mythologique et d'un élément historique. Le Sigfrid mythologique est le Volsung ou le loup, le fils de Sigmund ; race d'hommes féroces et vaillans, dont on croyait qu'ils pouvaient se métamorphoser en loups ; croyance que Hérodote retrouve chez les Neures de l'Ukraine, mais qui est très-ancienne dans l'Europe pélasgique et latine, et se rapporte, probablement, au souvenir effacé d'un vieux culte, où des hommes étaient immolés. Ce culte et ses sectateurs reçurent une dénomination outrageante de la part de leurs adversaires qui l'abolirent.

Le Sigfrid mythologique est mis en rapport avec la fable de l'âge de fer, succédant à un âge d'or : cet état de troubles et de guerre met fin à un état de concorde et de paix. Le héros enlève les trésors à l'homme de la religion ancienne, au peuple industriel, dont on fit un dragon, parce qu'il avait le serpent pour emblême. Ce mythe vous le retrouvez, sous différentes formes, chez les Indiens, chez les Bactriens et dans la haute Asie, où les Arimaspes combattent les griffons pour la même cause : un poème antique le célébrait ; je veux parler des Arimaspées du fameux Aristée de Proconnèse. A cette donnée se rattache ensuite une idée morale. La malédiction du vieux serpent de l'ancienne religion, persécutée dans cet animal qui est son emblême terrestre et scientifique, s'attache à la possession de l'or ; le héros Volsung périt pour l'avoir enlevé, et avec lui périssent tous ceux qui y mettent la main. L'or devient la cause des divisions entre les amis et les frères, les uns tombent par l'épée des autres. C'est un feu dévorant ; le trésor que le serpent garde est enveloppé de flammes.

Le vieux Sigge, le fils ou descendant d'Odin, est d'abord un Volsung. J'ai déjà eu l'occasion de remarquer qu'il se pouvait que les Mérovingiens tirassent leur origine de la famille des Volsungs, appelée de ce nom, soit à cause de son ancienne religion, soit à cause de ses traditions domestiques et de la férocité de ses mœurs. La fable des Volsungs, dont il ne reste plus trace chez les Francs, a été conservée dans l'Edda et la

Saga islandaise; elle était connue des Anglo-Saxons. S'il m'est permis de hasarder une conjecture, j'oserai dire que plusieurs traits de l'histoire de Clovis, telle que nous la lisons dans Grégoire de Tours, paraissent se rapporter à ces Volsungs, et semblent plutôt tenir de la poésie ou de la tradition épique et héroïque que de la véritable histoire. Tel est entre autre le récit de la mort de Sigebert-le-Boîteux, roi de Cologne; il y a là des rapports remarquables avec quelques parties des plus importantes du poème des Nibelungen.

« Clovis envoie dire au fils du roi de Cologne, Sigebert-le-Boîteux : « Ton père vieillit et boîte de son pied malade. S'il » mourait, je te rendrais son royaume avec mon amitié..... » Chlodéric envoya des assassins contre son père, et le fit tuer, espérant obtenir son royaume...... et Clovis lui fit dire : « Je » rends grâces à ta bonne volonté, et je te prie de *montrer tes* » *trésors* à mes envoyés, après quoi tu les possèderas tous. » Chlodéric leur dit : « C'est dans ce coffre que mon père amas- » sait ses pièces d'or. » Ils lui dirent : « Plonge ta main jus- » qu'au fond pour trouver tout. » Lui, l'ayant fait et s'étant tout-à-fait *baissé*, un des envoyés leva sa hache et lui brisa le crâne. Clovis ayant appris la mort de Sigebert et de son fils, vint dans cette ville, convoqua le peuple et dit....... « Je ne » suis nullement complice de ces choses; car je ne puis ré- » pandre le sang de mes parens, cela est défendu. Mais puis- » que tout cela est arrivé, je vous donnerai un conseil, voyez » s'il peut vous plaire. Venez à moi, et mettez-vous sous ma » protection. Le peuple le prit pour roi. » — (Lib. II, c. 42.)

Je ne doute pas que Clovis n'ait fait assassiner son parent et les autres rois dont il est question dans la suite de ce passage; mais les circonstances de ce meurtre en particulier, et des autres meurtres en général, me paraissent appartenir à la poésie, à l'ancienne fable des Volsungs, conservée dans la bouche du peuple et confondue, après que les Francs eurent embrassé le christianisme, avec des circonstances de la vie de Clovis, leur chef. Voici comment je le prouve.

Dans un très-vieux chant de l'Edda, il est question d'un Alf, c'est-à-dire d'un demi-dieu du nom de Voelundur; c'est

le Vulcain des Scandinaves; c'est l'orfèvre parmi les dieux, celui qui fabrique des ornemens pour les déesses. Il est connu dans la fable anglo-saxonne et germanique; on le retrouve même dans la poésie française du moyen-âge, preuve qu'il a été adoré chez les Francs. Comme le Vulcain des Grecs, ce forgeron est boîteux. Durant son sommeil, un roi le surprend pour le voler, lui coupe le jarret et le force à entrer à son service, pour fabriquer les armes du prince et les bijoux de la reine. Mais le forgeron songeait à la vengeance. Occupé nuit et jour à ses travaux d'esclave, il voit accourir les deux jeunes fils du roi, qui, pleins de curiosité, demandent à voir ce que renferme le coffre où se trouvaient les trésors de leur père, dont le boîteux avait la garde. Le coffre étant ouvert, Voelundur fait tomber le couvercle sur la tête des jeunes enfans, et accomplit ainsi une partie de sa vengeance.

Dans cette fable, dont je ne fais qu'énoncer quelques circonstances, nous retrouvons l'homme boîteux; Voelundur est roi des Alfs, prince de ces demi-dieux; nous retrouvons le coffre, la curiosité de l'homme punie d'une manière cruelle, et le mode de l'assassinat. Quelques-unes des circonstances de cette fable se reproduisent dans la Niflunga Saga, compilation faite par un Norvégien dans le moyen-âge, sur des matériaux en partie très-anciens. Le roi Attila a fait tuer les Niflungs, gardiens du trésor que Sigfrid a arraché au dragon, et dont les Niflungs ses alliés se sont traîtreusement emparés. Mais les Niflungs, qui se méfiaient d'Attila, avaient enfoui le trésor dans la terre, et, en mourant, se réjouissaient d'avoir trompé leur ennemi. Aldrian, fils de Hagen (Hoegni), un des Niflungs, n'est pas satisfait de cette vengeance; il lui faut la mort du meurtrier de son père. Entré jeune au service d'Attila, il lui demande un jour comment le roi compterait le récompenser s'il lui livrait le trésor. Attila lui promet de l'élever en puissance au premier rang dans son empire. Le vieil avare et le jeune homme vindicatif s'acheminent la nuit dans la forêt; ils arrivent devant une montagne dont Aldrian avait les clefs. Ouvrant successivement trois portes, il introduit le roi dans le lieu où le trésor de Sigfrid avait été caché avec ses armes.

Aldrian s'enfonce dans la montagne, et découvre des trésors de plus en plus nombreux aux yeux d'Attila qui est dans les transports de la joie. Mais Aldrian, revenant par un détour à l'issue de la montagne, ferme rapidement une première porte, et puis une seconde, et puis une troisième, laissant Attila prisonnier. Puis il roule des rochers énormes devant l'entrée de la caverne. Au troisième jour il revient; Attila était parvenu à arracher l'une des trois portes, sans pouvoir soulever le poids des autres. Il conjure son bon ami Aldrian de lui ouvrir, lui promettant des richesses, du pouvoir et une immense expiation pour le meurtre de ses parens. Il implore de sa pitié un morceau de pain et un peu d'eau; mais Aldrian, en le félicitant des trésors qu'il a conquis, l'invite à boire cet or, dont il avait une soif si inextinguible, et le roi des Huns meurt de faim au milieu de ses innombrables richesses.

La caverne qui renferme les trésors de Sigfrid rappelle le coffre qui recèle les trésors de Sigebert; le genre de mort et la trahison qui le détermine, offrent aussi de grandes analogies. Sigfrid, dans les Nibelungen, est blessé au talon par ses parens, qui l'égorgent pour posséder ses trésors; circonstances qui font supposer, avec quelque apparence de vérité, que la vie de Clovis, telle que les historiens nous l'ont transmise, est empreinte de locutions symboliques, appliquées à des circonstances de la vie réelle de ce prince, et renfermant des souvenirs de la famille des Volsungs, les descendans de Sigge, prétendu descendant d'Odin.

M. Michelet a saisi, mais aussi exagéré en poète, et toujours au profit de son système favori, ce mythe de l'or, et le rôle qu'il joue dans l'épopée germanique. L'or arme les Allemands contre les Allemands. « Qui entraîne, se demande-t-il (p. 173, » 174), les tribus germaniques dans ces guerres parricides? » C'est cette *fatalité terrible* dont parlent l'Edda et les Nibe- » lungen : c'est *l'or* que Sigurd enlève au dragon Fafnir, et » qui doit le perdre lui-même; cet *or fatal* qui passe à ses » meurtriers, pour les faire périr au banquet de l'avare Attila. »

Tout ce luxe de réminiscences poétiques est pour dire que les Allemands qui, dans les guerres d'Attila et dans d'autres

guerres se sont détruits les uns les autres, ont été poussés à cela par un mobile mystique et poétique : voilà une base bien extraordinaire pour des événemens parfaitement connus dans leurs circonstances principales. Gaulois contre Gaulois combattaient aussi à la solde de Rome et de Carthage ; Français luttèrent contre Français dans les guerres anglaises, sur les champs de bataille de la ligue et de la révolution ; ce sont les tristes effets des troubles civils, ce sont aussi les produits des engagemens et de la discipline militaire. Pour le poète, il y a là, sans contredit, une espèce de *fatalité ;* cependant ceux qui s'égorgent ainsi, ne savent pas qu'ils obéissent à une volonté fatale. On dirait, du reste, dès qu'il s'agit des Allemands, que M. Michelet lui-même devienne l'esclave de la fatalité, en expliquant par une fable poétique les motifs très-prosaïques qui mirent les armes à la main aux Germains des armées d'Attila contre les Germains des armées d'Aétius. A ses yeux, les Germains sont esclaves de la nature au point que l'*or* leur commande directement, non pas à cause du butin, mais par suite de sa puissance mystérieuse.

Après la fable de l'or, vient le mythe de la femme, qui joue un grand rôle dans la vieille épopée tudesque. Nul doute que le héros principal de l'épopée des Nibelungen n'ait quelque parenté avec Sigebert, roi d'Austrasie, époux de Brunehaut, qui porte le nom de Brunhild dans le poème germanique. La rivalité de Frédégonde et de Brunehaut se retrouve en partie, dans la rivalité de Chriemhild et de Brunehild de la tradition épique. Cependant je suis loin de croire que ce soit là bien réellement l'origine de la fable des Nibelungen. Brynhild, dans l'Edda, est une Valkyrie, un sombre génie femelle qui excite les ennemis de Sigurd au meurtre du héros qu'elle aime, parce que Sigurd, après l'avoir conquise les armes à la main, est forcé de la céder, d'après la promesse qu'il en avait faite à son ami Gunnar, l'homme de la race des Niflungs. Sigurd épouse la sœur de Gunnar, et Brynhild, se regardant comme la première et légitime fiancée de Sigurd, se brûle auprès du cadavre de son premier amant. En tout ceci, rien ne rappelle le roi d'Austrasie et la rivalité de Bru-

nehaut et de Frédégonde : mais je ne nie pas que l'histoire franque n'ait puissamment influé sur la forme définitive que le poème des Nibelungen a revêtue au moyen-âge.

La Valkyrie, l'héroïne de la religion odinique, l'amante de Sigge, du fils d'Odin, est un être à moitié humain, à moitié surnaturel, un être douteux, magique, terrible. On peut la comparer aux Amazones de la fable grecque. Elle ressemble aux Apsaras du ciel d'Indra, dieu des guerriers du Radschpoutana. Ces Apsaras combattent, sur le champ de bataille, auprès des héros leurs amans. Quand ceux-ci succombent, dans un baiser elles leur enlèvent l'âme, et les attirent ainsi jusqu'au ciel d'Indra, au fond des cieux, où ces héros se nourrissent d'Amrita, c'est-à-dire de la boisson de l'immortalité. Sur ces femmes héroïques, M. Michelet émet, selon nous, des idée bien bizarres.

« *L'or* et la *femme*, dit-il, voilà l'objet des guerres, le but » des courses héroïques » (pag. 174). — Nouvelle manie de confondre la fable héroïque qui se reflète jusques dans les épopées du moyen-âge, et dont la source est antérieure à l'histoire, avec les grands événemens de l'histoire, où l'homme et la femme n'ont rien à faire. Brynhild, la Valkyrie, et Fafnir, le gardien de l'or, ne sont pas les mobiles de la guerre des Goths ou des Francs, pas plus que la toison d'or ou la belle Hélène, et que tant d'événemens semblables de la fable héroïque des guerriers de l'Inde et de la Médie, ne sont les causes réelles de tout ce qu'il peut y avoir d'historique dans les navigations des Argonautes, dans les invasions des Grecs dans la Troade et l'Asie-Mineure, etc. Que de temps à autres il y ait eu rapt et séduction ; que l'amour du butin ait été pour beaucoup dans les anciennes expéditions militaires, personne ne le nie ; mais il ne s'agit pas de l'or et de la femme des poèmes scandinave et germanique, dans les établissemens politiques et les conquêtes des Goths, des Francs, des Anglo-Saxons, des Lombards.

Souvent, je ne dis pas toujours, la femme, dans les anciens poèmes, est la personnification d'une déesse, et cette déesse c'est très-souvent le territoire conquis, envahi, la beauté ra-

vie. Parfois elle est le symbole de la discorde, portant le trouble dans les sens et excitant des jalousies rivales. Il y a, dans tout ceci, un mélange de réalité et d'idéalité, ce qui constitue le genre à la fois épique et symbolique.

« L'amour, dit M. Michelet, ici (chez les Germains) n'a » rien d'amollissant; la grâce de la femme, c'est *sa force, sa* » *taille colossale.* »

Cela est vrai par rapport aux Valkyries, qui ressemblent aux Amazones et sont des êtres fantastiques. Il y avait des *filles du bouclier* (*Skiold-moe*) comme les appellent les Scandinaves, qui assistaient aux combats; mais ce n'était pas la règle générale. De cela l'auteur tire une conséquence bien forcée; tournant avec adresse une vertu en reproche, il attribue la chasteté que Tacite loue dans les femmes germaniques à la froideur de leur tempérament. Puis il donne un certain éclat au libertinage des mœurs que les écrivains du moyen âge, et quelques anciens reprochent aux Irlandaises et aux femmes bretonnes. Sans qu'il en fasse décidément une vertu, il lui trouve une excuse dans l'ardeur et la générosité du sang....

Du reste, nous ne sommes pas au bout des hypothèses; comme il y avait deux religions dans la Germanie, l'ancienne, que l'auteur appelle la vague; la nouvelle, qu'il décore du titre de positive, il faut aussi deux conditions aux femmes : sous la religion vague la femme est nécessairement *esclave*, c'est une personnification de la *nature;* sous la religion positive, la femme est nécessairement *libre*, c'est une personnification de la *volonté.* Si cette antithèse n'était pas soutenue, l'hypothèse ne serait pas complète. Nous lisons donc :

« La femme, dans la Germanie primitive, était encore *courbée* » sur la terre qu'elle cultivait. »

C'est là une interprétation fausse d'un passage de Tacite (Germ., cap. 15). Les hommes puissans, les chefs et les princes ne présidaient pas en personne à la culture de leurs champs; ils abandonnaient à leurs femmes les soins domestiques, les champs et l'agriculture. La femme dominait à l'intérieur, dirigeant les travaux; indice d'une haute dignité, pareille à celle de la matrone de Rome. Les grands s'occupaient des armes,

de la chasse, de la politique, des jugemens publics et privés; le reste était abandonné à leurs épouses, aux vieillards qui ne pouvaient plus mener une vie active, et qui avaient les colons sous leur surveillance. Tacite nous dépeint l'existence d'un peuple nouveau et militaire, enté sur un peuple ancien et agricole qu'il domine. C'est un état récent et qui ne se rencontrait pas sur tous les points de la Germanie. Le culte de Hertha prouve à lui seul le haut rang qu'occupaient les femmes dans la société germanique primitive, fondée sur les arts de la paix et de l'industrie. Freya, la déesse de l'amour, avant d'être dégradée jusqu'au point où nous la rencontrons dans le culte odinique, avant d'être une Vénus profane, était une déesse sévère, présidant au mariage; et l'épouse germanique tirait d'elle son titre de Frau; la vierge germanique, en allemand moderne, est la Jung-Frau, la jeune Freya. Freyr, le frère de Freya, est l'amant de la jeune fille (Freier en allemand moderne), son futur-époux. Cette assimilation de la femme et de la jeune fille à la déesse, ne suppose pas un état de dégradation du sexe le plus faible.

Cela doit suffire pour prouver que la femme de la Germanie primitive, la femme de la religion ancienne n'était pas exclusivement esclave.....

Comparer ce qu'il y a de plus récent à ce qu'il y a de plus ancien, pour retrouver partout la filiation des sentimens et des croyances, et cela à des époques de mélange, c'est là une manie qui a conduit M. Michelet à un singulier rapprochement. Il jette ainsi, sur le fond de sa méthode, une lumière piquante, et prouve jusqu'à quel point la vérité, quand on l'outre et quand on la défigure par esprit de système, peut s'égarer jusqu'au burlesque; quel que soit, du reste, le talent d'un écrivain à l'imagination riche et fertile.

Ainsi, aux pages 174-175, il compare l'ancienne Valkyrie du Nord, la fille du bouclier, l'Amazone germanique à « cette courageuse Anglaise qui, pour retrouver son jeune époux, retourna tous les morts de Waterloo. » — Voici sur quelle obscure analogie l'auteur s'est cru en droit d'établir ce parallèle

Autour du héros de l'Inde une Apsara voltige sur le champ

de bataille, et, quand son amant succombe, cherche à le retrouver parmi les morts pour l'enlever au ciel d'Indra; ainsi la Valkyrie se meut autour du héros scandinave de son choix, et, l'ayant cherché parmi les morts, s'en empare pour le conduire au Valhalla. La jeune Anglaise c'est, pour M. Michelet, une révélation, un trait de lumière; elle lui fait deviner l'Apsara indienne, la Valkyrie scandinave. Certes, le trait que l'auteur cite est très beau, mais il n'a rien de commun avec les êtres poétiques qui lui en rappellent le souvenir. Si sa comparaison était exacte, nos armées seraient peuplées de Valkyries, femmes ou amantes de nos soldats. Il est vrai qu'en poursuivant l'analogie sur ce terrain, la *moderne Anglaise* n'aurait pu y figurer d'une manière caractéristique, comme reproduisant « Edith au col de cygne cherchant Harold après la bataille d'Hastings. »

Dans son ardeur de poétiser l'histoire, M. Michelet fait du héros germanique, de Sigfrid et de Théodoric un Wargr; nous verrons plus loin le peu de fondement de cette hypothèse. Parce que Sigfrid court les aventures, l'auteur y voit un exilé, confondant l'exilé avec le Wargus, ou le profanateur des tombeaux et des temples, la bête féroce, le loup. Dans l'Edda, Sigurd tombe au servage de son beau-père, qui avait épousé la mère du jeune héros, sa captive et veuve du père de Sigurd; il s'affranchit de ce servage par un exil volontaire. « Le conquérant du Nord (dit M. Michelet, pag. 173), le Wargus franc ou scandinave, c'est Sigurd, c'est Dietrich von Bern. » L'auteur se demande ensuite si Dietrich von Bern est Théodoric de Vérone? Rien n'est plus sûr. Mais quand il ajoute que le tombeau de Théodoric à Ravenne est un tombeau *gothique*, je m'étonne qu'il puisse reproduire ce vieux conte, tant de fois réfuté. C'est une architecture byzantine du temps de la décadence des arts dans l'empire romain. Il n'y a là rien de pélasgique, comme le veut l'auteur; c'est tout bonnement une masse informe, c'est l'art non pas dans l'enfance, mais dans la décrépitude de la vieillesse. Les Germains n'avaient ni villes. ni palais, ni ce que nous appelons des temples. Odin, il est vrai, possédait un temple à Sigtuna en Suède; mais les Goths

n'ont nulle part laissé de traces de leurs monumens, et la prétendue architecture gothique porte ce nom à contre-sens.

Si en conscience, je suis obligé de refuser aux héros tudesques le goût des arts, et de repousser la dénomination de Wargus qui leur est faussement appliquée, je ne saurais non plus admettre que la ruse et la perfidie aient été représentées d'une manière particulièrement haïssable dans les vieilles épopées du Nord. Les héros de prédilection de ces poèmes n'ont pas été des hommes simples jusqu'à l'excès presque de la niaiserie, de *bons enfans*, ou plutôt de *bonnes dupes*, pour me servir d'une expression triviale; à cet égard M. Michelet prétend opposer la muse et le génie des Grecs à la muse et au génie des Allemands. Les Grecs célèbrent la ruse et la perfidie dans leur Ulysse; les Allemands les maudissent dans leur Hagen. Mais Hagen, tout perfide qu'il est, est un héros; mais ce héros est dépeint avec une faveur marquée dans l'Edda scandinave. Le meurtre de Sigfrid et la malice de Hagen, qui le conseille, ont même un type religieux dans la mythologie du Nord. Sigfrid, c'est le représentant terrestre du dieu Balldur; Hagen, c'est le représentant du frère de Balldur, qui est tué par lui. Ces deux personnages appartiennent à une religion ancienne, où il y avait opposition entre la lumière et les ténèbres, le bien et le mal; l'Odinisme, dans les temps postérieurs, leur a imposé une forme héroïque.

Pour conclure sur le chapitre de la religion guerrière, je dirai que l'auteur n'aurait jamais dû méconnaître le caractère de *personnalité libre*, pour me servir de son expression favorite, qui distingue la religion d'Odin d'une manière très marquée. Il n'ose pas la nier; mais il fait tout ce qu'il peut pour en amoindrir le résultat; pour y parvenir il tombe même en contradiction avec sa propre théorie, fondée, comme nous le savons, sur la mollesse de la race allemande, mollesse qu'il prétend prouver par l'*instabilité de ses demeures;* tout à coup, et pour diminuer l'héroïsme de ces mêmes Germains, il les transforme en un peuple *casanier*. Or, un peuple casanier a nécessairement des institutions fixes. S'il en était autrement il serait vagabond. Quant aux aventuriers allemands qui se par-

tagent l'empire romain, ce sont, dit-il, de jeunes gens semblables aux étudians des universités, buveurs de bière, tapageurs qui brisent tout, du reste assez bons enfans. En outre, ce sont des Wargr, des expatriés. Animé de cet esprit hostile, voici comment il s'énonce sur les races allemandes. « Nous ne » remarquons pas en elles cet *esprit d'aventure* qui a *promené* » les Celtes antiques, les Tartares modernes à travers l'Europe » et l'Asie (pag. 163). »

Était-ce l'esprit d'aventure qui a mis les Celtes en mouvement? Qu'une fois ébranlés, cet esprit, sous des chefs héroïques, se soit mêlé à leurs expéditions, cela se peut; mais qu'il ait déterminé les nombreuses migrations celtiques, il faudrait le prouver et ne pas se borner à l'avancer.

Les Gaulois, en passant les Alpes par suite de causes inconnues, qui se rapportaient à de grandes commotions internes, cherchaient des terres et non pas des aventures. Les Etrusques et les Romains n'avaient pas envie de partager avec eux; ce fut forcément, et parce qu'ils se voyaient attaqués et repoussés, que les Gaulois se livrèrent à la vie guerrière. Ils se trouvaient dans une situation analogue à celle des Goths, que les Huns avaient repoussés de leur territoire. Telle n'était pas la position des Francs, des Suèves, des Vandales, des Anglo-Saxons, des Hérules, des Normands; chez eux c'était bien réellement la soif des conquêtes, le génie des aventures. L'odinisme a inspiré les Anglo-Saxons, les Lombards, les Scandinaves; mais la cause déterminante de leurs excursions se rapporte à une vieille institution de la Germanie guerrière. Des chefs renommés s'attachaient une jeunesse ardente, l'admettaient à leurs réunions politiques et religieuses, à leurs repas, dans leurs familles : voilà l'origine des fidèles; voilà le premier germe dont s'est développé le système féodal, au temps des Carlovingiens, après que l'institution primitive eut envahi les pays conquis, en subissant de nombreuses vicissitudes. C'est cet héroïsme germanique qui a complètement changé l'Europe romaine; l'héroïsme celtique s'est écoulé sans laisser de traces.

M. Michelet cite les Tartares; ils courent le monde, mais ce n'est, certes, pas par orgueil d'héroïsme; flottant entre la

Chine et la Transoxane, ils mènent pendant des siècles une vie nomade. Ce qui les force à se rejeter sur l'Occident, à déborder sur l'Asie méridionale, à essayer de pénétrer dans la Chine, c'est la politique des Chinois; tantôt elle essaie de les affamer, tantôt elle crée des rivalités entre les tribus pour s'assurer, sur ces peuples, une longue prédominance, et les empêcher de s'accumuler sur les frontières de l'empire. Un Attila, un Gingiskan, un Tamerlan sont, chez ces hordes, des exceptions, des phénomènes. Rien chez les Tartares ne rappelle les migrations des Gaulois, des Goths, les expéditions des Francs et des Barbares de l'Occident.

M. Michelet dit fort bien « que les premières migrations des Germains sont généralement rapportées à des causes précises; » mais elles ne le sont ni plus ni moins que celles des Gaulois. Les Germains étant les derniers venus, nous les connaissons mieux que les Gaulois, qui datent de l'enfance de la république romaine. Dans ces événemens il y a toujours quelque chose de caché; nous voyons les effets plutôt que nous comprenons les causes. La migration des Cimbres paraît contemporaine de quelque grande révolution de la nature; mais le dire de Plutarque, écrivain peu judicieux, ne forme pas autorité. Quand les anciens ignoraient la raison d'un événement, ils suppléaient trop souvent à leur ignorance en inventant une cause; mais je ne vois pas ce qui a pu autoriser l'auteur à soutenir que, selon Tacite, la guerre et la faim aient fréquemment poussé « les tribus les unes sur les autres. » Cette manière de représenter les hommes comme des troupeaux de bêtes féroces qui se ruent sur d'autres hommes comme sur des troupeaux domestiques pour les poursuivre jusque sur la terre étrangère, me paraît une invention de l'Evhémérisme. C'est un système pareil à celui qui fait sortir les hommes de dessous terre, comme Autochthones, qui leur donne des glands pour nourriture, qui les représente comme inventant leur langage en imitant les cris des animaux, etc., etc. Rien de cela n'a de fondement dans l'expérience.

Si donc les Germains de M. Michelet sont, d'une part, une race flottante, quand il veut les représenter comme des êtres

impersonnels, enfans de la nature; ils sont, d'autre part, une race casanière, dès qu'il a intérêt à leur ravir leur âge d'héroïsme et le génie des aventures. Il cite les Frisons, qui n'ont pas émigré; mais il y eut des Frisons en Angleterre, et il est probable qu'il y en eut parmi les Francs. Et de plus, cet exemple me paraît mal choisi, car il n'est pas exact de dire que leur territoire soit « un sol défendu par la nature. » Mobile comme la Hollande, le Dithmarsen est le pays des Chauces, il a fallu le conquérir sur les flots, par les travaux et l'industrie de l'homme, à l'instar de Venise et de la Lombardie, des vallées du Nil, du Hoangho et du Gange.

Mais avec M. Michelet on ne sait jamais positivement pour quel système il se décide. Par une contradiction nouvelle, à la page 166, il nous présente les mêmes Germains si casaniers comme une race aventureuse, et cela dans le seul but de prouver qu'ils ont constamment poursuivi des chimères. Ainsi, dans son hypothèse, les peuples odiniques auraient recherché un *Asgard*, une cité des Ases ou des dieux; ils auraient couru l'Europe pour découvrir ce Valhalla terrestre, terre promise, comme la Jérusalem des Croisades. Les voilà transformés en une sorte de Croisés du paganisme se précipitant à la découverte d'une terre sainte. Mais l'auteur ne veut pas observer que les fils d'Odin, titre dont s'enorgueillissaient ces prétendus descendans des Ases, en se jetant sur l'étranger, laissaient leur Asgard derrière eux, au milieu de leur patrie. Ils n'avaient pas besoin de le chercher ailleurs; du reste, dans leur système, Asgard devait être partout où ils transportaient leurs bataillons. Cette cité était un camp, et dans ce camp dominait Odin dans la personne de son fils ou descendant, Hengist, Horsa, Sigge, etc., etc. Ce n'est qu'au déclin de la religion des Ases, ce n'est qu'à l'aurore du christianisme, que certains aventuriers scandinaves allèrent à la recherche de cette contrée mythologique dont ils avaient perdu la connaissance. On les vit courir du côté de la Russie pour découvrir le grand Svithiod, qu'ils plaçaient à l'Orient, et qu'ils croyaient être la patrie originelle des Sviar ou Suédois. Quelle est donc l'analogie entre les expéditions des Croisés et celles des Germains et des Scandinaves?

Me voici parvenu à une des suppositions les plus extraordinaires qui ait jamais été avancée par un historien ancien ou moderne. A cet égard il nous fait entrer dans quelques explications.

Les vieux codes germaniques parlent d'une classe de gens qu'ils nomment les *Wargi*, dans la loi des Saliens et des Ripuaires, les Wargr dans celle des Scandinaves, et que la loi d'Edouard le Confesseur (lib. VII, de *Utlagatis*, des gens hors de la loi) désigne sous le nom de *Wulfes-heofod*, têtes de loups; ces gens sont les *loups*, c'est-à-dire les profanateurs des temples et des tombeaux, chassés de la communauté politique et religieuse, des gens mis à jamais hors la loi de leur pays.

Il est encore question (chez Grimm, *Rechtsalterthümer*, pag. 396, sur l'autorité duquel M. Michelet s'appuie), il est question, dis-je, dans la loi lombarde, du *Wargangus*, c'est-à-dire de l'homme qui s'est éloigné de sa demeure; *gang* voulant dire marche, et *War* signifiant demeure. Il s'agit des mendians, des vagabonds, gens sans asile, mais qui, pour cela, ne sont pas nécessairement des criminels, des *loups*. Eh bien, ces deux sortes de gens, les *Wargi* et les *Wargangi*, M. Michelet les confond, les pétrit comme une même pâte; voilà, selon lui, l'origine des Clovis, Hengist, Arioviste, Marbod, Théodoric, Ataulph, Genséric, etc., etc., voilà leurs compagnons d'armes; d'un trait de plume, ces héros des temps barbares, sont transformés en un vil gibier de potence (pag. 213).

« Du jour, dit M. Michelet, pag. 172, où le Wargus a jeté
» de la poussière sur tous ses parens et lancé l'herbe par dessus
» son épaule, ou s'appuyant sur son bâton il a sauté la petite
» enceinte de son champ, alors qu'il laisse aller la plume au
» vent, qu'il délibère comme Attila, s'il attaquera l'empire
» d'Orient ou l'empire d'Occident, à lui l'espoir, à lui le
» monde! »

On a besoin de lire deux fois pour y croire. Quoi! les Berserker de la Scandinavie, les descendans d'Odin, ces hommes que Wodan enflammait de la rage des batailles, c'étaient des mendians courant le monde et demandant l'aumône aux

pays étrangers, c'étaient des criminels en horreur à tous leurs concitoyens; tout cela c'était la graine d'où devait éclore un Attila, roi des Huns, qui, soit dit en passant, n'a rien de commun avec les Germains? M. Michelet, écrivain de beaucoup d'imagination, poétise tout. Le Wargus, c'est-à-dire l'homme infâme, qui ouvrait les tombeaux pour voler les morts (loi salique, tit. 57, cap. 5; loi ripuaire, tit. 85-1); le *Wargri Veom* des Scandinaves, c'est-à-dire l'homme qui envahissait les temples, pour souiller les lieux sacrés; un misérable de cette espèce, voilà donc l'étoffe dont la nature se servait pour fabriquer les conquérans et les héros de l'antiquité? Cependant ne jugeons pas avec trop de sévérité; sans faire attention aux actions sanguinaires du Wargus, à la profanation de tout ce qui est saint et sacré, l'auteur ayant rencontré quelque part les usages symboliques de la Chrene-Chruda, coutume énoncée dans la loi des Saliens et des Ripuaires, a été saisi par les circonstances pittoresques de cette coutume; son imagination y a trouvé la matière d'un tableau, et la vérité historique a été sacrifiée au désir d'intéresser.

Celui qui ramasse l'herbe pure, ou la Chrene-Chruda, n'est pas un Vargus, et n'est pas un Wargangus; c'est un *insolvable,* qui ne peut payer le prix du sang, pour le meurtre qu'il a commis, qui ne peut pas satisfaire à la loi. Il entre dans son domaine; il arrache quatre poignées de gazon des quatre coins de son territoire; debout sur le seuil de la porte, jetant un regard inquiet au-dedans de sa maison, dont il va s'éloigner, jusqu'à ce qu'il ait satisfait à la loi, il jette cette herbe et cette terre par dessus l'épaule et en couvre le plus proche de ses parens. Puis, déchaussé, vêtu de la seule chemise, un bâton à la main, il disparaît, après s'être élancé par dessus la haie de son champ.

Jamais le Wargus ne pouvait revoir sa patrie; le mendiant n'y avait aucun intérêt, il n'y avait rien possédé; mais l'autre exilé n'avait qu'à satisfaire à la composition de la loi, pour rentrer dans son droit. Qu'est-ce ensuite que cette plume, que le fugitif laisse aller au vent, pour lui indiquer s'il doit se diriger au hasard, vers l'Orient ou vers l'Occident, afin de se

joindre à ses pareils, qui veulent explorer les contrées étrangères? Cela me paraît emprunté à quelque coutume des compagnons ouvriers, puérilité indigne de la commémoration de l'histoire : telles sont cependant les circonstances poétiques dont M. Michelet a fabriqué un ensemble, en assimilant ce qui devrait être distingué, genre de fusion ou de confusion que l'on rencontre malheureusement plus d'une fois dans son ouvrage.

L'espèce de rapétissement systématique que l'auteur fait subir au génie de la nation allemande, ne connaît pas de bornes. Non content de la présenter comme vague et indéterminée, il veut encore lui ravir toute originalité, la confondre dans la masse des populations les plus grossières. Les mœurs des Germains, dit-il, sont semblables à celles de tous les autres Barbares. On sait que les sauvages des forêts du nord de l'Amérique et les Tartares de la haute Asie, menant une vie fainéante, condamnent leurs femmes à des travaux d'esclaves, et les obligent même à la culture des champs; aussitôt il leur assimile les Germains sur l'autorité de Tacite : « La culture est abandonnée aux femmes (163). » Nous avons déjà eu occasion de discuter le vrai sens de ce passage. Il s'agit de la race guerrière chez laquelle les femmes dominaient dans la maison et le domaine. Il ne peut être nullement question des petits cultivateurs libres, gens à fortune médiocre, et qui se présentaient rarement aux assemblées politiques de la nation, sinon dans les occasions majeures, où leur concours devenait indispensable.

Rendons toutefois justice à M. Michelet; s'il cherche à enlever aux Germains toute originalité, s'il compare leurs mœurs à celles du commun des Barbares; cependant il daigne encore les protéger contre l'autorité de Gibbon et de M. Guizot; il ne veut pas qu'on les confonde avec ces mêmes sauvages et ces mêmes Tartares. Gibbon, imbu de souvenirs classiques, détestait les Goths, parce qu'ils avaient renversé l'empire romain : mais, pour être conséquent, il aurait dû se maudire lui-même, pour son origine anglo-saxonne. M. Michelet n'en est pas encore à ce point; lui-même s'est enivré de la coupe

magique que la nature lui a présentée, lorsqu'elle lui a redit cette vieille poésie germanique qu'il idolâtre.

Baron D'ECKSTEIN.

ANNALES DU MOYEN-AGE,

DEPUIS LA DÉCADENCE DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'A LA MORT DE CHARLEMAGNE; PAR M. FRANTIN (1).

Tel est le titre de la première partie d'un livre comme il ne s'en fait guère : œuvre de longue et puissante haleine, de sérieux et patient labeur, d'érudition consciencieuse et vraie, dont un des juges les plus compétens qui soient en Europe, M. Heeren, a dit : « qu'il considérait ce travail comme un des principaux ouvrages » historiques des temps modernes (2). » Ce livre, il est vrai, n'est pas d'hier; mais il pourrait bien être de demain. A ce titre, il se sépare de ceux que la critique ensevelit entre le feuilleton de la veille et celui du jour. Il se continue d'ailleurs en ce moment, et la comparaison d'une production de ce caractère avec d'autres plus récentes et plus caressées offre plus d'une donnée peut-être pour la solution d'un problème : celui des destinées prochaines de l'art historique en France.

Il se passe en effet quelque chose qui n'a pas été observé que je sache, et qui certes mérite de l'être, quelque chose qui ne ressemble pas mal à une réaction contre l'*histoire conjecturale*, comme on disait en 1828 au cours de M. Villemain. Écoutez plutôt, par la voix semi-officielle du doyen de la Faculté de lettres de Paris (M. Leclerc), l'université dénonçant chaque jour comme des témérités les hypothèses historiques de l'érudition allemande. Voyez

(1) Paris, Gaume frères, rue du Pot-de-Fer, n. 1, 8 vol. in-8°.

(2) *Notices savantes de Gœttingue*, 1828, n° 12.

(présage plus palpable encore !) un esprit qu'on n'accusera pas de timidité, M. d'Eckstein, niant une à une, dans ce recueil même toutes les prémisses de l'Histoire de France de M. Michelet. Et ce ne sont pas seulement les prémisses, c'est-à-dire l'exposition des temps qui se perdent dans la nuit du passé, l'exposition des siècles anté-historiques dont l'imminent discrédit me frappe. Ce que le caractère positif de notre nation repousse au fond de tout cela, c'est le rationalisme appliqué aux faits, soit qu'il ait la prétention de donner ce qu'on nomme la formule d'un peuple, de construire *à priori* les événemens qui ont dû remplir son existence historique, soit qu'il se borne à raconter ces événemens avec un parti pris à l'avance, et qu'il les fasse plier sous un système préexistant dans la pensée de l'écrivain. En supprimant l'etude de l'histoire au nom de la philosophie, en devinant les faits par induction de telle loi psycologique ou physiologique, comme en admettant même l'étude des faits pour en subordonner le récit à l'arbitraire de telle ou telle spéculation , on ne laisse guère que du scepticisme dans les esprits. J'oserais donc le prédire, le temps n'est pas loin où le public *avant tout* voudra des faits, demandera des faits. Ce sera le temps des *Annales du moyen-âge*,

Est-ce à dire que toute l'histoire soit dans les chroniques du temps, que les faits nus suffisent à l'intelligence, et que *l'idée*, comme eût dit Platon, doive être absente du récit? A Dieu ne plaise! et il s'en faut bien que l'auteur des *Annales* fausse et rétrécisse à ce point la mission de l'histoire. La réaction pourrait aller jusque-là, je le sais; mais à l'instant même la pensée réclamerait ses droits, et la réaction serait vaincue. Avant tout sans doute l'histoire est un récit, et dans tout récit les faits prédominent de droit; mais il faut que de leur exposition jaillisse l'intime compréhension de leurs causes, de leur enchaînement, de leur portée. A ce prix seulement l'histoire est œuvre complète et virile. Ce n'est plus alors un passe-temps d'oisifs, c'est une autorité pleine d'enseignemens et de majesté; en un mot, la prédominance ou l'assujettissement des faits décident de la légitimité ou de l'illégitimité de l'histoire : j'applaudis donc à l'historien philosophe, mais je me défie du philosophe historien.

Veut-on des exemples? écoutons, j'y consens, ce qu'on donne

depuis quelques années comme la philosophie de l'histoire : roman pour roman, il va sans dire que nous préférons, vous et moi, les moins ennuyeux ; Walter Scott, par exemple, à M. Buchez. Mais qu'on prenne d'un côté, je ne dirai pas même la philosophie âpre et tranchante de M. Augustin Thierry, mais le rationalisme aventureux de M. Michelet ; de l'autre, la sagesse, la réserve sans timidité de M. Frantin, l'auteur des *Annales du moyen-âge*.

J'ai hâte de le dire, je ne méconnais point les qualités éminentes et trop peu célèbres peut-être de M. Michelet, l'étendue, le nerf, l'acuité de son esprit, le jet vigoureux de sa pensée, le sobre et mâle coloris de son style, la singulière variété de ses lectures et sa volonté sincère d'être impartial. Je dirai plus, j'aime M. Michelet parce que c'est un homme de notre âge ; un homme de conscience et de travail ; un homme qui a cheminé solitaire en dehors des coteries et des prôneurs, cloîtré en quelque sorte dans ses études qui l'ont blanchi et ridé avant le temps, *anachorète et martyr de la science*, comme l'a dit quelque part un de nos collaborateurs. Je l'aime, parce qu'il a des envieux hors de nos rangs. Je l'aime encore, parce que, malgré de graves imperfections, son *Histoire de France* enterre définitivement l'*Histoire des Français*, cette lourde, sèche et partiale compilation écrite en génevois par M. de Sismondi. Qu'a-t-il donc manqué à M. Michelet pour remplir tout le mérite qui est en lui, pour que, dès aujourd'hui, l'histoire de France ne fût plus à faire ? Deux choses : d'être moins impatient de la gloire et d'être entièrement, intimement, véritablement chrétien.

Il n'a pas su attendre ; il a voulu arriver le premier, arriver vite : de là et la précipitation de certains jugemens et le défaut de développement de certains périodes de fait, et le manque d'air et d'espace que l'on remarque dans son tableau. Son livre a mérité un reproche que n'encourent jamais les esprits médiocres, il est trop plein. Les faits y sont condensés à l'excès ; trop souvent l'attention du lecteur est tendue comme la phrase de l'écrivain jusqu'à la fatigue. Puis la rapidité même du récit fausse parfois la couleur des événemens en rapprochant plus qu'il ne convient des faits très-indépendans les uns des autres, et qui apparaissent ainsi dans une

sorte de subordination respective, bien qu'ils se soient succédé à de longs intervalles et sans enchaînement aucun.

L'absence d'une conviction chrétienne, l'absence de foi laisse d'ailleurs au milieu de cette plénitude même une lacune que les plus hautes facultés intellectuelles ne sauraient combler. Comment ne pas voir que l'histoire du moyen-âge, et même l'histoire moderne, où l'on ne peut creuser sans trouver partout le catholicisme et ses innombrables racines, ont pour le croyant, homme de génie, un sens profond, un sens supérieur, inaccessible à toute la pénétration du rationalisme, parce qu'il y là un centre qui n'est pas seulement lumière, mais qui est amour? Le croyant seul aura sympathie naïve et réelle pour ces âges de croyance, sans rien perdre de la saine critique et de la clairvoyance du nôtre, au lieu que votre incrédulité bienveillante ne suffit point à sentir la foi, à lui donner vie dans vos récits. Là, je le reconnais, votre probité historique demeure entière, mais votre impuissance n'en est qu'amoindrie. Plus intègre que la plupart de vos devanciers, vous ne voulez rien effacer de l'histoire, vous ne supprimez pas l'enthousiasme religieux; mais le reproduire tel qu'il est, le faire jaillir du cœur et non de la tête, dépasse vos forces. Encore une fois, ceci est le tort, non de votre esprit qui est grand, non de votre caractère qui est généreux, mais de votre point de vue qui tend sans cesse à remplacer les sentimens par les idées, mutilant les faits à votre insu et comme malgré vous. Oh! qui mieux que M. Michelet pourra remplir ce vide de son livre, quand, redevenu ce qu'il a été, catholique d'esprit et de cœur, il reprendra en sous-œuvre cet ouvrage, comme fait Gœrrez converti de son *Histoire des mythologies*, pour en faire un monument que tous admireront et que nul ne recommencera plus!

M. Frantin n'a point eu l'ambition de cette tâche de géant, une histoire de France complète. Son sujet, tel qu'il l'a conçu, est encore assez vaste : c'est une histoire universelle des temps qui séparent l'avénement définitif du christianisme, sous Constantin, de la première aurore du monde moderne qui poind aux croisades; c'est tout à la fois la fin de Rome et de Byzance dans l'ordre politique, la rénovation de l'Orient par le mahométisme qui déjà déborde sur l'Occident, la grandeur et la chute également rapides

des grandes monarchies barbares (Goths, Bourguignons, Vandales, Suèves, Lombards), la persistance de la domination franque, et simultanément la renaissance de l'Espagne sous Pélage, l'Angleterre d'Alfred et de Guillaume-le-Conquérant, les origines en un mot de toutes les nations modernes. Son livre peut tenir lieu, sinon tout-à-fait de Gibbon, au moins de Lebeau et de ses vingt-sept ennuyeux volumes sur le Bas-Empire, comme de M. Sismondi et autres qui ont écrit *inextenso* sur les premiers siècles de notre histoire. Quand il sera terminé, il formera l'introduction naturelle de l'*Histoire des Croisades* par M. Michaud, écrivain de la même école, j'ai presque dit de la même famille.

Voici comment l'auteur expose le dessein de ces *Annales*.

« La chute de l'empire romain a été l'objet des méditations de plusieurs écrivains; la fondation des monarchies modernes a servi de matière aux recherches de plusieurs autres. Mais la plupart de ceux qui ont travaillé à éclaircir cette période obscure de l'histoire, n'ont point considéré dans leur ensemble les grands événemens qu'elle renferme....

» La ruine de l'empire, résultat des vices accumulés qui étaient nés avec lui ou que le temps avait développés, forme par elle-même un sujet grave, digne d'une étude à part, et qui ne se lie qu'indirectement aux révolutions des autres états. Mais il n'en est pas de même des monarchies modernes. Les peuples qui les ont fondées, ayant paru d'abord dans les provinces romaines en qualité d'hôtes, d'alliés ou de supplians, ont été en quelque sorte des membres de cet empire jusqu'à sa dissolution. Après cette chute, dont les progrès ont été successifs et presque insensibles, l'état religieux et civil des provinces où ils avaient pris leurs établissemens a continué de subsister en grande partie; la langue même des Romains a fini par être la langue officielle du peuple dominant. Les nations nouvelles ayant acquis par ce mélange une double origine, on ne peut la découvrir et la reconnaître pleinement que sous les débris de l'empire romain.

» Le contraste de la ruine et de la naissance des états fournit un des tableaux les plus instructifs et les plus frappans que l'histoire et la philosophie puissent offrir à la méditation des hommes.

Si d'un côté, dans la décadence des états, nous découvrons les vices inhérens à leur constitution et qui devaient en amener la chute; de l'autre, dans leur formation, nous voyons les premiers essais d'un peuple grossier qui se dégage de la barbarie, nous voyons ses mœurs et ses coutumes, qui ont fait d'abord toute sa police, se former en lois à mesure que ses intérêts se compliquent. Nous reconnaissons ainsi que la création des gouvernemens n'appartient point à la volonté des hommes; qu'ils naissent en quelque sorte d'eux-mêmes et se développent par la seule force des mœurs; que le génie ne peut guère qu'en diriger les développemens; que les états ont plus ou moins de durée, selon que les mœurs ont plus ou moins de vigueur; que c'est par cette force secrète et, pour ainsi dire, par cette sève qui y circule, que l'état naît, croît, parvient à sa maturité. Et comme dans la décadence de l'un nous avons suivi les causes de sa ruine, nous pouvons signaler dans celui qui se forme les causes prochaines de son accroissement et de sa splendeur. Considérant ainsi d'une même vue la société civile sous cette double face, nous apprenons à connaître en quoi consiste l'esprit de vie qui anime les empires.

» Nous apprenons que les lois des peuples célèbres leur survivent, soit qu'elles se transmettent en entier à des peuples nouveaux, soit qu'elles se modifient avec des mœurs étrangères. Ainsi, après la ruine de la puissance romaine, nous voyons dans notre Occident des peuples de diverse origine, vaincus et victorieux, régis d'abord par leurs propres lois, bien que vivant sur un sol commun; puis, ces peuples venant à se confondre, les usages même se sont confondus, et la législation nouvelle s'est empreinte des mœurs et des lois des divers peuples qui avaient mêlé leur sang.

» D'autre part, les pays limitrophes échangent leurs lois et leurs coutumes. Des alliances et des intérêts communs, l'ascendant qu'un peuple obtient sur les autres par le génie ou par la fortune, cet esprit d'imitation naturel aux hommes et qui entraîne les nations comme les particuliers, toutes ces causes tendent à mêler et à confondre les institutions et les mœurs.

» C'est pourquoi nous devons étudier à la fois les lois et les usages des devanciers et des contemporains pour bien connaître le génie d'un peuple... en démêlant avec soin ce qu'il tient de lui-

même, ce qu'il a reçu du dehors et souvent des peuples conquis..... nous tirerons une instruction solide de l'histoire, qui n'offre qu'un enchaînement stérile de faits, si l'on en sépare la science des mœurs et l'intelligence des causes qui ont présidé aux institutions humaines.

» Mais les époques de l'histoire les plus propres à cette étude, ce sont celles, sans doute, où le genre humain, en quelque sorte, s'est renouvelé,... où les vieilles sociétés font place à des peuples jeunes, dont la barbarie vigoureuse est destinée à remplacer une civilisation énervée. Alors, la société humaine change de face; des noms de cités et de peuples s'éteignent; d'autres, inconnus jusque-là, paraissent; de nouvelles races viennent s'enter sur les anciennes. Ainsi, à la suite d'une violente convulsion de la nature, une nouvelle terre, dit-on, s'est montrée quelquefois avec d'autres coteaux, d'autres rivages, des aspects inconnus; et, long-temps après, l'observateur, en étudiant le sol qu'il foule, prétend reconnaître encore la trace de ces grands bouleversemens....

» C'est un tableau semblable que nous nous proposons d'offrir à la méditation des lecteurs, dans le plus célèbre empire qui ait paru, celui même dont nous tenons en partie nos lois, et dont nous ne sommes, à vrai dire, qu'un démembrement, l'empire romain. Nous prendrons notre sujet au point où l'on peut marquer la décadence de cet empire, jetant un léger coup-d'œil au-delà. Mais notre récit acquerra plus d'étendue au moment où les nouvelles nations paraissent sur la scène, mêlent leurs intérêts à ceux de Rome, et lui apportent une nouvelle cause de ruine. Nous tâcherons d'éclairer cette confusion de peuples qui se pressent l'un sur l'autre, et viennent se perdre tour-à-tour dans l'empire, jusqu'à ce qu'ils parviennent à le renverser. Sur cette scène tumultueuse, nous choisirons les peuples et les événemens qui ont laissé quelque trace. Nous signalerons les progrès des Barbares jusqu'à leur entier établissement, *et jusqu'à l'époque où commence l'histoire moderne*, si toutefois les forces ne nous abandonnent pas dans une entreprise de si longue haleine.

» Durant cette période, nous verrons le christianisme, né dans l'obscurité, et combattu dès l'origine, s'élever sur le trône des Césars, qui ont voulu l'abolir; à la fois détruire l'idolâtrie dans la

vieille Rome, et attirer à lui les Barbares par l'autorité de la parole. Nous les verrons empreindre de son esprit les mœurs, les usages et les lois des peuples nouveaux qui prennent place sur les ruines de l'empire; donner la forme à leurs gouvernemens; préparer enfin la civilisation moderne à travers la série longue encore des crimes, des excès, des troubles et des désordres, fruits naturels des mœurs violentes de ces peuples transplantés tout-à-coup au sein de la société romaine.

» Nous n'ignorons pas qu'un tel sujet, grand dans son dessein, étendu dans son plan, fécond en leçons de morale, de politique et de philosophie, n'offre point toujours un bien vif attrait. La multiplicité des petits faits rebute l'attention; la complication des événemens la fatigue; le désordre qui règne sur ce théâtre où se meuvent tant de peuples, la distrait, l'embarrasse, nuit à l'intérêt en le divisant...... Mais c'est une raison de redoubler d'efforts pour tromper la fatigue des lecteurs, en dissimulant ce que le récit a de pénible, par la grandeur des résultats, et surtout par la peinture des mœurs....,

» D'ailleurs, le sujet a son intérêt et sa plénitude; il embrasse toute une période, et forme le nœud qui lie l'ancienne histoire à la moderne, comprenant cette suite de révolutions qui remplissent la scène du monde dans cet intervalle, et ouvrant l'intelligence des temps modernes, qu'on ne peut bien connaître sans une étude approfondie du moyen-âge.

» C'est surtout sur l'Occident que nous devons porter nos regards.....; et, parmi les nations nouvelles, nous distinguerons la nôtre, moins encore par un sentiment d'amour propre et d'affection naturelle, que parce qu'elle a été la plus célèbre de toutes. Elle a vu périr la plupart des états barbares, formés et établis autour du sien; elle en a détruit elle-même plusieurs et a recueilli les héritages de presque tous les autres; enfin, elle a fondé le nouvel empire des Francs et de Charlemagne, qui a été comme une image de l'empire romain.

» Ainsi, pour assurer notre marche dans une route si longue et si embarrassée, nous aurons successivement devant les yeux, suivant la différence des époques, deux objets principaux, auxquels nous rattacherons le reste du récit. — Nous suivrons d'abord les

vicissitudes de l'empire romain jusqu'à sa décadence et à sa chute, rangeant autour de cet empire les révolutions des états barbares. — Puis, nous nous attacherons à la nation qui domine, c'est-à-dire à la nation française, disposant également autour d'elle les mouvemens des autres barbares, dont elle devient à son tour le centre. Nous la suivrons dans ses progrès et son élévation successive jusqu'à la fondation du nouvel empire d'Occident. Nous poursuivrons de là notre marche; nous retracerons la décadence des nouveaux conquérans et le démembrement de leur monarchie. Nous arriverons ainsi *jusqu'à l'entière division de l'Occident* entre les diverses nations qui s'en partagent présentement les provinces, où elles ont fondé un nouveau système de lois et de droit public. Alors nous aurons atteint le terme de notre travail. »

Voilà une citation démesurément longue; mais elle abrège plus que je ne puis dire la tâche de l'auteur de cet article. Il lui eût fallu le double de paroles pour faire connaître bien moins à fond le sujet, le plan, l'esprit, le style même des *Annales du moyen-âge.*

Le préambule qu'on vient de lire rappelle involontairement le mot de Pline : *Quanta dignitas, quanta majestas; quantum denique numen sit historiæ, cum frequenter aliàs, tum hic maximè sensi.* Il a je ne sais quoi de simple et de solennel tout ensemble, comme les préambules des historiens de l'antiquité. C'est la gravité naturelle et toute virile d'un de Thou, non la pompe un peu rhétoricienne d'un Thomas ou d'un Gibbon. Rien de vague dans cette exposition, rien d'indécis et de flottant dans la pensée ni dans la diction de l'historien. On dirait d'un écrivain du XVIIe siècle, tant le style est ferme et plein, la conception nette et substantielle. C'est toute la physionomie littéraire de ce temps avec ses contours précis et arrêtés, et ce mouvement calme et vrai d'une force qui n'a pas besoin de s'exagérer, par ce qu'elle est sure d'elle-même : *incorruptus ille sanguis, et naturalis quidem, non fucatus nitor.*

M. Frantin réunit en outre les deux qualités que nous espérons un jour dans M. Michelet. Son obscurité ne lui pesait point; il ne s'est pas hâté de paraître. Il a voué quinze années de sa vie à l'é-

laboration consciencieuse de la première moitié de son œuvre ; et, depuis qu'il l'a publiée, il est rentré dans le studieux silence où il s'était si long-temps renfermé, pour accomplir, sans précipitation comme sans relâche, sa vocation tout entière. Ce respect pour le public, si remarquable au milieu de cette incontinence de publicité qui est une des plaies de notre époque, tient sans doute à la modestie innée de l'écrivain ; mais il est permis de croire que sa conviction religieuse n'y est point étrangère. Les catholiques peuvent se glorifier des *Annales du moyen-âge ;* car la foi de l'auteur est la nôtre, et elle éclate en toute occasion dans son livre, sans affectation, mais sans mauvaise honte, comme aussi sans attenter à l'indépendance de ses jugemens. Celui qui écrit ceci ne souscrirait pas toujours à ceux qu'il porte sur la papauté.

Qu'est-il besoin d'insister sur l'exubérante richesse du sujet qu'il s'est choisi ? On l'a dit ailleurs : « Rome vieillissante et ébranlée ; le christianisme qui se lève et qui va couvrir le monde; Constantin, Julien, Théodose ; les invasions des Barbares et l'empire s'écroulant pièce à pièce ; Attila et ses Huns ; avant lui, ces deux autres fléaux de Dieu, Alaric et Genséric, la monarchie du grand Théodoric, celle des Bourguignons, puis enfin, les Francs et Clovis. Tels sont les faits culminans qui se pressent dans les deux premiers volumes, lesquels s'arrêtent aux premiers exploits de Bélisaire. Alors paraissent la vigueur native et l'inépuisable activité de la société religieuse, avec son unité de législation, maintenue par ses conciles, et la vie dont elle abonde, révélée par ses monastères; la dissolution lente de la société romaine ; les premiers développemens de l'élément germanique dans la civilisation moderne ; puis la féodalité qui commence à poindre du milieu des déchiremens dans lesquels périt la société barbare avec la sauvage royauté qui en était sortie, pour faire place un moment à l'action régulière du pouvoir, concentré dans la main forte des premiers carlovingiens.» Et ce n'est là qu'un côté de la première partie des *Annales.* L'éclat des armes des lieutenans de Justinien dans l'Orient, la législation immense qui a gardé son nom, Narsès l'eunuque, continuant en Italie, Stilicon le Vandale et le Scythe Aétius; les Lombards, les derniers et les plus féroces peut-être des enfans d'Odin ; le drame sanglant de Frédégonde et de Brunehaut ; la grandiose

figure de saint Grégoire Ier, recevant successivement dans l'Église les Goths d'Espagne, les Lombards et les Saxons de la Grande-Bretagne; l'éclatant épisode de Mahomet, qui fournit tout un livre à M. Frantin, et le plus achevé peut-être de son ouvrage; les révolutions de cour de Constantinople et celles qui font grandir la mairie du Palais dans la Neustrie et surtout dans l'Austrasie; la rivalité des Ommiades et des Alides, cause encore subsistante des inimitiés des Turcs et des Persans; le premier établissement des Slaves dans la Germanie; la fin des Goths au-delà des Pyrénées; Pélage, premier type du caractère indompté de l'Espagnol moderne, retrempant cette noble race et recommençant une nation dans les Asturies; enfin, la puissance des Abbassides dans l'Orient et dans l'Occident, Charlemagne, qui apparaît debout sur les confins de deux mondes, et qui clôt magnifiquement cette première moitié des *Annales*, comme il clôt ailleurs le plus grand monument historique que l'esprit humain ait élevé, le *Discours sur l'Histoire universelle.*

On ne peut nier que l'unité ne disparaisse plus d'une fois dans ce double plan; car, à partir des fils de Théodose, l'Orient et l'Occident suivent des fortunes diverses. Les guerres d'Héraclius contre les Perses, par exemple, n'ont aucun lien réel avec les destinées des Francs, des Goths, des Lombards. M. Frantin sauve, autant qu'il est en lui, cette difficulté du sujet, en faisant prédominer le seul intérêt commun qui fût alors, l'intérêt catholique, également menacé par les armes de Khosroès et par celles des Barbares, tous ariens, à l'exception des Francs, comme, plus tard, par le prosélytisme guerrier des fils du Prophète. Attentif à grouper les faits par masses, il ne quitte un théâtre pour un autre qu'après avoir parcouru d'une haleine, et avec le développement convenable, une période qui a en elle-même son unité, qui, à elle seule, forme un tout. On ne peut nier que ces événemens si compliqués ne se déroulent dans son livre avec une clarté de caractères peu commune; et c'est là, certes, un des mérites éminens des *Annales du moyen-âge.*

Pour faire d'un seul coup la part de la critique, nous regretterons que M. Frantin n'ait pas resserré son récit en plus d'un lieu; qu'il affectionne trop exclusivement le tour un peu lent et uniforme

de la période oratoire du siècle de Louis XIV. Nous aurions voulu, dans une telle histoire, des couleurs locales plus tranchées, parfois une critique plus incisive et des conclusions plus hardies.

Mais ces imperfections sont largement compensées par des qualités supérieures. Les faits qui complètent le tableau du droit public et domestique de l'époque, y sont résumés avec une probité historique, telle qu'on ne soupçonne pas même dans l'historien ces malheureuses réminiscences, si fréquentes ailleurs, des passions politiques de notre âge. De là tous les reproches adressés aux *Annales*, lors de leur publication, par la nouvelle école historique, et dont les chefs même de cette école ont fait justice depuis. Ainsi, l'on chercherait vainement dans M. Frantin le rêve de M. Sismondi, qui fait d'Ebroïn le chef du parti des hommes libres, au VIIe siècle de notre ère. M. Michelet lui-même, qui s'est gardé de reproduire cette énormité, tronque le récit de cette phase importante de la mairie du Palais.

On ne trouve point non plus dans les *Annales*, l'hypothèse fameuse, avancée par M. Guizot dans ses essais, puis rétractée dans son cours public de 1829, et abandonnée par M. Michelet, après avoir été tant redite et tant célébrée, d'une seconde conquête des Gaules par une nouvelle invasion germanique, au temps de Pepin-le-Gros et de Charles-Martel. M. Frantin a protesté le premier, le texte à la main, contre cette explication du changement de dynastie consommé sous Pépin-le-Bref. Il montre les peuplades transrhénanes rompant avec les maires d'Austrasie *eo quod non potuerunt regibus Meroveis servire, sicut anteà soliti fuerant* (1), et les quatre fondateurs de la puissance carlovingienne, sans cesse occupés à combattre la Germanie, plutôt dépeuplée que réduite par le plus grand de ces grands hommes, par Charlemagne.

Et le Charlemagne de M. Frantin n'est point le Karl d'Augustin Thierry, profil mesquin d'un Barbare assez vulgaire. C'est le Charlemagne de l'histoire, le plus national des rois francs, le plus fidèle au vêtement, à l'idiome héréditaire de sa race ; mais déjà pourtant le représentant le plus complet du moyen-âge : l'élève

---

(1) Eschempert, collect. de D. Bouquet, II, 690.

d'Alcuin et de P. de Pise, le haut protecteur de la scolastique ; pieux comme un croisé et docte comme un théologien du XIe siècle; cher aux pélerins, terrible aux infidèles ; homme de guerre, obsédé par des rêves de centralisation administrative; simple comme un soldat dans son intérieur, mais non moins fameux au loin par la richesse de ses aumônes que par ses victoires, magnifique, enfin, dans la construction des églises, et portant, aux jours solennels, des pierreries à la garde de son épée. Génie colossal, qui a fait jeter des cris d'admiration à Montesquieu comme à Bonaparte, et qu'on aura tenté en vain de rabaisser à la taille d'un *chef de bandes* teutoniques.

M. Frantin ne tombe pas non plus dans cet abus de l'érudition, qui a été si souvent le tort de Gibbon, quelquefois celui de Michelet, et qui consiste à exhumer un fait ignoré, curieux sans doute et digne d'être connu, mais en le généralisant, en le plaçant sur le premier plan, en faisant d'une particularité exceptionnelle un des traits caractéristiques d'une époque.

Point de notes dans les *Annales*, point de ces rognures du texte, qui coupent l'attention et qui la divisent, seulement, en marge, une brève indication des sources. Le prince des annalistes, Tacite, n'a pas fait de notes.

Pas de ces complimens à des célébrités vivantes, dont M. de Châteaubriand a donné le respectable exemple, mais qu'il avait du moins rejetés dans l'avant-scène d'une préface. De pareilles courtoisies sentent trop la camaraderie du dix-huitième siècle ou les bienveillances banales du nôtre; elles sont peu conciliables avec la dignité d'une composition historique.

Il est temps de finir ce long article, mais ce ne sera pas du moins sans avoir rendu hommage à deux magnifiques récits de M. Frantin, celui du choc de l'Orient et de l'Occident dans les champs catalauniques où Attila vit briser ses flots de barbares, et la bataille de Poitiers où le cimeterre musulman recule pour la premiere fois devant la hache franque et la masse d'armes de Charles Martel. J'ose dire que M. de Sismondi lui est bien inférieur en ces endroits, sur lesquels M. Michelet a passé si légèrement.

On a pu juger plus haut le style de l'auteur. Dans ces temps de transition et de tâtonnement où, selon la remarque d'un homme

de goût et de savoir, le néologisme a *distendu notre pauvre langue jusqu'à la faire craquer*, ce n'est pas la moindre recommandation des *Annales* qu'une diction si pleine, si ferme, si simple, si fidèle aux lois originelles de notre idiome. Elle fait penser, nous l'avons dit, à l'élégance pleine d'élévation des grands écrivains du XVIIe siècle, et pourtant il n'y a rien là qui sente le pastiche ou le calque, rien de ce qu'on a reproché d'artificiel aux tentatives d'une jeune et brillante école pour renouveler la langue par l'archaïsme et lui rendre quelque chose de sa sève première et de sa physionomie latino-gauloise. Ce mérite d'un style véritablement classique, dans le vrai sens d'un mot trop profané de nos jours, fait des *Annales* un livre rare, original même par le contraste avec ceux du temps qui court, un livre doublement précieux aux établissemens d'instruction publique où les cours d'histoire sont livrés à la science incomplète et fausse de quelques manuels improvisés.

Que l'auteur des *Annales* achève son œuvre. Nous attendons avec confiance son Grégoire VII pour l'opposer à celui que nous garde si discrètement M. Villemain, et ses Normands pour les comparer avec ceux de M. Thierry. Dès à présent toutefois les *Annales du moyen-âge* justifient le magnifique éloge de M. Heeren, et elles se sont conquis une place entre les deux plus belles productions de l'école catholique, *l'Histoire* d'Angleterre du docteur Lingard et celle des croisades de M. Michaud.

TH. FOISSET.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE S. S. GRÉGOIRE XVI,

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES,

PAR LAQUELLE SA SAINTETÉ CONDAMNE

LES PAROLES D'UN CROYANT.

GREGORIUS PP. XVI,

VENERABILES FRATRES

Salutem et apostolicam benedictionem.

Singulari Nos affecerant gaudio illustria fidei, obedientiæ, ac religionis testimonia, quæ de exceptis ubique alacriter Encyclicis Nostris litteris datis die 15 augusti anni 1832 perferebantur, quibus sanam, et quam sequi unice fas sit, doctrinam de propositis ibidem capitibus pro Nostri officii munere Catholico Gregi universo denunciavimus. Nostrum hoc gaudium auxerunt editæ in eam rem declarationes a nonnullis ex iis, qui consilia illa, opinionumque commenta, de quibus querebamur, probaverant, et eorum fautores, defensoresque incaute se gesserant. Agnoscebamus quidem, nondum sublatum malum illud, quod adversus rem et

Nous avions été comblé de joie, en apprenant les illustres témoignages de foi, d'obéissance et de religion qui ont partout accueilli notre *Lettre encyclique* du 15 août 1832, dans laquelle nous avons fait connaître, d'après le devoir de notre charge, à tout le troupeau catholique, la doctrine saine et seule à suivre, sur les différens points qui y ont été traités. Notre joie fut augmentée par les déclarations de quelques-uns de ceux qui avaient approuvé les projets et les systèmes dont nous nous plaignions, et qui s'en étaient montrés imprudemment les fauteurs et les défenseurs. Nous comprenions bien que le mal n'était pas entièrement détruit;

sacram et civilem adhuc conflari, impudentissimi libelli in vulgus dispersi, et tenebricosæ quædam machinationes manifesto portendebant, quas incirco, missis mense Octobri ad Venerabilem Fratrem Episcopum Rhedonensem litteris, graviter improbavimus. At anxiis Nobis, maximeque ea de re sollicitis pergratum sane, ac jucundum extitit, illum ipsum, a quo præcipue id nobis mœroris inferebatur, missa ad Nos declaratione die 11 decembris anni superioris, diserte confirmasse, se doctrinam Nostris Encyclicis litteris traditam *unice et absolute* sequi, nihilque ab illa allienum aut scripturum se esse, aut probaturum. Dilatavimus illico viscera paternæ charitatis ad Filium, quem nostris monitis permotum luculentiora in dies documenta daturum fore confidere debueramus, quibus certius constaret, Nostro ipsum judicio et voce et re paruisse.

Verum, quod vix credibile videbatur, quem tantæ benignitatis affectu exceperamus, immemor ipse Nostræ indulgentiæ cito e proposito defecit, bonaque illa spes, quæ *de præceptionis nostræ fructu* Nos tenuerat, in irritum cessit, ubi primum, celato quidem nomine, sed publicis patefacto monumentis, nuper traditum ab eodem typis, atque ubique pervulgatum novimus libellum

des écrits impudens répandus dans le public et d'obscures menées nous avertissaient trop bien des dangers dont l'Église et l'ordre temporel étaient encore menacés; c'est pourquoi nous désapprouvâmes hautement ces machinations, dans le Bref que nous adressâmes au mois d'oct. 1833 à notre vénérable Frère l'Evêque de Rennes. Mais pendant que cette affaire nous causait une vive inquiétude, celui-là même qui était le principal auteur de notre affliction, nous rendit à la joie, en nous envoyant, le 11 décembre dernier, une déclaration dans laquelle il assurait, en termes clairs et formels, qu'il admettait *uniquement et absolument* la doctrine exposée dans notre *Lettre encyclique*, et qu'il n'écrirait et n'approuverait rien qui y fût contraire. Nous avons donc aussitôt ouvert les bras de notre charité paternelle à notre Fils, plein de confiance, comme nous devions l'être, que, touché de nos avis, il nous prouverait tous les jours d'une manière plus claire et plus certaine qu'il était vraiment soumis à notre jugement, d'effet comme de parole.

Mais (chose à peine croyable), après avoir été traité avec une affection si bienveillante, il oublia bientôt notre indulgence et sa résolution; et le bon espoir que nous avions conçu sur *le fruit de notre instruction*, se dissipa, aussitôt que nous eûmes appris qu'il venait de faire imprimer et de répandre partout un libelle français, petit de volume, mais gros de perversité, intitulé :

Gallico idiomate, mole quidem exiguum, pravitate tamen ingentem, cui titulus « *Paroles d'un Croyant.* »

Horruimus sane, VV. FF. vel ex primo oculorum obtutu, Auctorisque cæcitatem miserati intelleximus, quonam scientia prorumpat, quæ non secundum Deum sit, sed secundum mundi elementa. Enimvero contra fidem sua illa declaratione solemniter datam, captiosissimis ipse ut plurimum verborum, fictionumque involucris oppugnandam, evertendamque suscepit catholicam doctrinam, quam memoratis Nostris litteris, tum de debita erga Potestates subjectione, tum de arcenda a populis exitiosa *Indifferentismi* contagione, deque frenis injiciendis evaganti opinionum, sermonumque licentiæ, tum demum de damnanda omnimoda conscientiæ libertate, teterrimaque societatum, vel ex cujuscumque falsæ religionis cultoribus, in sacræ et publicæ rei perniciem conflatarum conspiratione, pro auctoritate humilitati Nostræ tradita definivimus.

Refugit sane animus ea perlegere, quibus ibidem Auctor vinculum quodlibet fidelitatis subjectionisque erga Principes disrumpere conatur, face undequaque perduellionis immissa, qua publici ordinis clades, Magistratuum contemptus, legum infractio gras-

Paroles d'un Croyant; et quoique cet ouvrage ait paru sans nom d'auteur, des écrits publics l'ont fait assez connaître.

Nous avons été saisi d'horreur, Vénérables Frères, au premier coup-d'œil que nous y avons jeté, et déplorant l'aveuglement de l'auteur, nous avons compris à quels excès se porte la science, qui n'est pas selon Dieu, mais qui est selon les enseignemens du monde. Car au mépris de la promesse qu'il nous avait faite dans sa déclaration, il a entrepris, sous le voile trompeur de belles phrases et à la faveur de quelques fictions captieuses, d'attaquer et de renverser la doctrine catholique que nous avons exposée, en vertu de l'autorité confiée à notre humilité, dans notre susdite *Lettre encyclique,* sur la soumission due aux puissances, sur l'obligation de délivrer les peuples de la funeste contagion de l'*Indifférentisme,* et de mettre un frein à cette extrême licence d'opinions et de discours, enfin sur cette damnable liberté de conscience qu'on étend à tout, et sur cette détestable conjuration d'associations formées de membres appartenant à toutes sortes de sectes et liguées contre l'Église et contre la puissance temporelle.

Notre esprit répugne à citer tout ce que l'Auteur a écrit, pour rompre tous les liens de la fidélité et de la soumission due aux princes, les efforts qu'il a faits en jetant partout le brandon de la discorde, pour troubler l'ordre public, faire mépriser les magistrats, enfreindre les lois, et dé-

setur, omniaque et sacræ et civilis potestatis elementa convellantur. Hic novo et iniquo commento potestatem Principum, veluti divinæ legi infestam, imo *opus peccati, et Satanæ potestatem* in calumniæ portentum traducit, Præsidibusque Sacrorum easdem, ac Imperantibus turpitudinis notas inurit ob criminum molitionumque fœdus, quo eos somniat inter se adversus Populorum jura conjunctos. Neque tanto hoc ausu contentus omnigenam insuper opinionum, sermonum, conscientiæque libertatem obtrudit, militibusque ad eam *a tyrannide*, ut ait, liberandam dimicaturis fausta omnia ac felicia comprecatur, cœtus, ac consociationes furiali æstu ex universo qua patet Orbe advocat, et in tam nefaria consilia urgens atque instans compellit, ut eo etiam ex capite monita præscriptaque nostra proculcata ab ipso sentiamus.

truire tous les élémens de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle. De là cette supposition nouvelle et injuste, par laquelle il représente la puissance temporelle comme contraire et hostile à la loi Divine; de là cette calomnie monstrueuse où elle est appelée *l'œuvre du péché* et la *puissance de Satan;* de là les outrages adressés aux supérieurs ecclésiastiques comme aux princes, sous le prétexte absurde d'une alliance criminelle formée entr'eux pour détruire les droits des peuples. Non content de cette tentative audacieuse, il prétend faire admettre une liberté absolue d'opinions, des paroles et de conscience; il félicite et bénit les soldats qui vont combattre pour arracher, dit-il, cette liberté *à la tyrannie;* emporté comme par un accès de fureur, il appelle de toutes les parties de la terre les ligues et les associations, les pressant, les excitant et les poussant à ces attentats criminels, avec tant de violence que, sur ce point-là aussi, nous comprenons bien qu'il foule aux pieds nos avis et nos instructions.

Piget cuncta hic recensere, quæ pessimo hoc impietatis et audaciæ fœtu ad divina humanaque omnia perturbanda congeruntur. Sed illud præsertim indignationem excitat, religionique plane intolerandum est divinas præscriptiones tantis erroribus adserendis ab Auctore afferri, et incautis venditari, eumque ad populos lege obedientiæ solvendos, perinde ac si a Deo missus et inspiratus

Nous nous lasserions s'il fallait énumérer tout ce qui est entassé dans cette production impie et audacieuse, pour détruire les institutions divines et humaines. Mais ce qui excite particulièrement l'indignation; ce que la religion ne saurait absolument tolérer, c'est que l'Auteur ose invoquer les lois divines pour semer ses erreurs et faire étalage de cet amalgame auprès des lecteurs

esset, postquam in sacratissimo Trinitatis Augustæ nomine præfatus est, Sacras Scripturas ubique obtendere, ipsarumque verba, quæ verba Dei sunt, ad prava hujuscemodi deliramenta inculcanda callide audacterque detorquere, quo fidentius, uti inquiebat S. Bernardus, *pro luce tenebras offundat, et pro melle, vel potius in melle venenum propinet, novum cudens populis evangelium, aliudque ponens fundamentum præter id, quod positum est.*

Verum tantam hanc sanæ doctrinæ illatam perniciem silentio dissimulare ab Eo vetamur, qui speculatores Nos posuit in Israel, ut de errore illos moneamus, quos Auctor et Consummator fidei JESUS Nostræ curæ concredidit.

Quare auditis nonnullis ex Venerabilibus Fratribus Nostris S. R. E. Cardinalibus, motu proprio, et ex certa scientia, deque Apostolicæ potestatis plenitudine memoratum librum, cui titulus « *Paroles d'un Croyant* » quo per impium Verbi Dei abusum Populi corrumpuntur ad omnis ordinis publici vincula dissolvenda, ad utramque auctoritatem labefactandam, ad seditiones in imperiis, tumultus,

imprudens; c'est que, se présentant devant eux comme un auteur inspiré, comme un homme envoyé de Dieu, et commençant son œuvre au très-saint Nom de l'Auguste Trinité, il ose partout affecter le langage des Saintes-Ecritures, pour délier les peuples de la loi de l'obéissance, et en employer les paroles, qui sont les paroles de Dieu, pour leur inculquer ces coupables extravagances, détournant artificieusement et audacieusement le sens du texte, afin de pouvoir avec d'autant plus de confiance, comme disait saint Bernard, *donner les ténèbres à la place de la lumière, et le poison au lieu du miel, ou plutôt le poison mêlé avec le miel, forgeant ainsi un nouvel évangile pour les peuples, et établissant un autre fondement que celui qui a été établi.*

Mais Celui qui nous a placé comme une sentinelle en Israël, afin d'avertir de l'erreur ceux que Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de la Foi, a confiés à nos soins, nous défend de garder le silence sur cet énorme attentat contre la sainte doctrine.

C'est pourquoi, après avoir pris l'avis de quelques-uns de nos vénérables Frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, de notre propre mouvement, de science certaine et de la plénitude de l'Autorité Apostolique, nous réprouvons et condamnons le livre intitulé: *Paroles d'un Croyant*, dans lequel, par un abus impie de la parole de Dieu, on séduit les peuples et on les invite à rompre tous les liens de l'ordre public, à ébran-

rebellionesque excitandas, fovendas, roborandas, librum ideo propositiones respective falsas, calumniosas, temerarias, inducentes in anarchiam, contrarias Verbo Dei, impias, scandalosas, erroneas, jam ab Ecclesia præsertim in Valdensibus, Wiclefitis, Hussitis, aliisque id generis Hæreticis damnatas continentem, reprobamus, damnamus, ac pro reprobato et damnato in perpetuum haberi volumus, atque decernimus.

Vestrum nunc erit, Venerabiles Fratres, Nostris hisce mandatis, quæ rei et sacræ et civilis salus et incolumitas necessario efflagitat, omni contentione obsecundare, ne scriptum istiusmodi e latebris ad exitium emissum eo fiat perniciosius, quo magis vesanæ novitatis libidini velificatur, et late ut cancer serpit in populis. Muneris vestri sit, urgere sanam de tanto hoc negotio doctrinam, vafritiemque novatorum patefacere, acriusque pro Christiani Gregis custodia vigilare, ut studium religionis, pietas actionum, pax publica floreant, et augeantur feliciter. Id sane a vestra fide, et ab impensa vestra pro communi bono instantia fidenter opperimur, ut Eo juvante, qui Pater est luminum, gratulemur, (dicimus cum S. Cypriano) *fuisse intellectum errorem, et retusum, et ideo prostratum, quia agnitum, atque detectum.*

ler et renverser les deux autorités, à exciter, fomenter et soutenir les séditions, les troubles et les révoltes dans les empires; nous condamnons ce livre comme contenant des propositions respectivement fausses, calomnieuses, téméraires, poussant à l'anarchie, contraires à la parole de Dieu, impies, scandaleuses, erronées, déjà condamnées par l'Eglise, surtout dans les Vaudois, les Wicléfites, les Hussites et autres hérétiques de cette espèce. Et nous voulons et décidons que ce livre soit tenu pour réprouvé et condamné à perpétuité.

C'est à vous maintenant, Vénérables Frères, de nous seconder de tous vos efforts, et de faire tout ce que demande nécessairement le salut de l'Eglise et de l'Etat, de peur que cet écrit, sorti des ténèbres pour la perte des hommes, ne devienne d'autant plus pernicieux qu'on s'abandonne aujourd'hui avec une sorte de fureur au désir de ces nouveautés, et que le mal s'étend comme un cancer parmi les peuples. Faites-vous donc un devoir de propager la saine doctrine sur cette matière, de faire connaître l'astuce des novateurs, de veiller avec plus de soin que jamais à la garde du Troupeau de Jésus-Christ, afin que l'amour de la Religion, la piété des actions et la paix publique fleurissent et augmentent heureusement. Nous attendons avec confiance cette coopération de votre foi et des soins empressés avec lesquels vous travaillez au bien commun, afin

qu'aidé par Celui qui est le Père des lumières, nous puissions nous réjouir, disant avec S. Cyprien que *l'erreur a été comprise et refutée, qu'elle a été terrassée par cela même qu'elle a été reconnue et découverte.*

Ceterum lugendum valde est, quonam prolabantur humanæ rationis deliramenta, ubi quis novis rebus studeat, atque contra Apostoli monitum nitatur *plus sapere, quam oporteat sapere*, sibique nimium præfidens veritatem quærendam autumetur extra Catholicam Ecclesiam, in qua absque vel levissimo erroris cœno ipsa invenitur, quæque idcirco *Columna ac firmamentum veritatis* appelatur et est. Probe autem intelligitis, Venerabiles Fratres, Nos hic loqui etiam de fallaci illo haud ita pridem invecto Philosophiæ systemate plane improbando, quo ex projecta et effrenata novitatum cupiditate veritas, ubi certo consistit, non quæritur, sanctisque et Apostolicis traditionibus posthabitis, doctrinæ aliæ inanes, futiles, incerteque, nec ab Ecclesia probatæ adsciscuntur, quibus veritatem ipsam fulciri, ac sustineri vanissimi homines perperam arbitrantur.

Du reste, c'est un grand sujet d'affliction de voir à quels excès et à quelles extravagances se porte la raison humaine, lorsque s'abandonnant aux nouveautés, on s'efforce contre l'avis de l'Apôtre *d'être plus sage qu'il ne convient de l'être*, et que se fiant trop à soi-même, on croit devoir chercher la vérité hors de l'Eglise Catholique, dans laquelle elle se trouve sans la moindre tache d'erreur, et qui, pour cette raison, s'appelle et est véritablement *la colonne et le fondement de la vérité.* Vous comprenez sans peine, Vénérables Frères, que nous parlons ici *également* de ce système de philosophie nouvellement introduit, de ce système trompeur et absolument indigne d'être approuvé, dans lequel, par cette passion effrénée pour les nouveautés, on ne cherche point la vérité là où elle se trouve certainement; dans lequel dédaignant les traditions saintes et apostoliques, on prêche des doctrines vides de raison, frivoles, incertaines, non approuvées de l'Eglise, et dont des hommes extrêmement vains prétendent abusivement faire le soutien et l'appui de la vérité même.

Dum vero pro delata divinitus Nobis sanæ doctrinæ cognoscendæ, decernendæ, custodiendæque cura, ac sollicitudine hæc

Mais pendant que nous sommes occupé à écrire ceci et que nous nous acquittons ainsi de la charge qui nous a été imposée d'en haut,

scribimus, peracerbum ex Filii errore vulnus cordi nostro inflictum ingemiscimus, neque in summo, quo inde conficimur, mœrore spes ulla est consolationis, nisi idem in vias revocetur justitiæ. Levemus idcirco simul oculos et manus ad Eum, qui *sapientiæ dux est, et emendator sapientium*, Ipsumque multa prece rogemus, ut dato illi corde docili et animo magno, quo vocem audiat Patris amantissimi et mœrentissimi, læta ab ipso Ecclesiæ, læta Ordini vestro, læta Sanctæ huic Sedi, læta Humilitati Nestræ properentur. Nos certe faustum ac felicem illum ducemus, diem, quo filium hunc in se reversum paterno sinu complecti Nobis contingat, cujus exemplo magna in spe sumus, fore ut resipiscant ceteri, qui eo auctore in errorem induci potuerunt, adeo ut una apud omnes sit pro publicæ et sacræ rei incolumitate consensio doctrinarum, una consiliorum ratio, una actionum studiorumque concordia. Quod tantum bonum ut supplicibus votis Nobiscum a Domino exoretis, abs vestra pastorali solicitudine requirimus et expectamus. In id autem operis divinum præsidium adprecantes, auspicem ipsius Apostolicam Benedictionem Vobis, Gregibusque Vestris peramanter impertimur.

de connaître, distinguer et garder la saine doctrine, la cruelle blessure faite à notre cœur par l'égarement de notre Fils, nous fait gémir, et dans la profonde douleur dont il nous accable, nous n'avons d'autre espoir de consolation que dans son retour aux voies de la justice. Levons donc ensemble nos yeux et nos mains vers Celui qui est *le guide de la sagesse, et le réformateur des sages ;* supplions-le, par un redoublement de prières, de lui donner un esprit docile et un grand cœur, pour qu'il entende la voix du plus tendre et du plus affligé des Pères, et pour qu'il se hâte de réjouir l'Eglise, et votre Ordre, et ce Saint-Siége, et Nous-même enfin. Il est certain que nous regarderons comme un jour heureux, celui où il nous sera donné de voir revenir notre Fils et de le presser contre notre sein paternel; et nous espérons beaucoup que son exemple fera revenir tous les autres, qui, séduits par ses leçons, ont pu se laisser induire en erreur ; c'est alors qu'il y aura entre tous cet accord de doctrines, de conseils et de moyens, cette unité d'action et d'affection, qu'il faut pour défendre l'Etat et l'Eglise. Nous attendons de votre sollicitude pastorale, que vous supplierez le Seigneur, de vouloir bien nous accorder cette grâce signalée. Implorant pour cet effet l'assistance divine, nous vous donnons de bon cœur notre Bénédiction Apostolique, ainsi qu'aux Troupeaux qui vous sont confiés.

Datum Romæ apud S. Petrum VII kal. Julias an. MDCCCXXXIV, Pontificatus Nostri an. IV.

GREGORIUS PP. XVI.

Donné à Rome à Saint-Pierre, le 7 des calendes de juillet (25 juin) de l'an 1834 de notre Pontificat le 4[e].

GRÉGOIRE PP. XVI.

BREF DE S. S. GRÉGOIRE XVI

AUX ÉVÊQUES DE BELGIQUE,

POUR LA COLLATION DE GRADES EN THÉOLOGIE.

GREGORIUS PP. XVI

Ad perpetuam rei memoriam.

Catholicæ religionis salus et populorum bonum atque utilitas omninò postulant ut ii omnes qui in sortem Domini vocati, ecclesiasticæ militiæ nomen dare exoptant, non solum virtutum omnium splendore præfulgeant, quo seipsos præbeant in omnibus exemplum bonorum operum, verum etiam summa animi contentione in litteras severioresque disciplinas addiscendas sedulò incumbant, quo possint exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt arguere. Cum enim sacerdotis labiis scientia sit custodienda, et lex requirenda ex ore ejus, tum ignorantia quæ cunctorum mater errorum, maximè in sacerdotibus vitanda qui docendi officium in populis suscipiunt.

La conservation de la Religion catholique, de même que le bien et le salut des peuples, demandent absolument que tous ceux qui, appelés dans la vigne du Seigneur, désirent s'enrôler dans la milice sacrée, non-seulement brillent par l'éclat de toutes les vertus, afin qu'ils puissent donner en tout l'exemple des bonnes œuvres, mais aussi qu'ils s'appliquent de toutes leurs forces à l'étude des lettres et des connaissances sérieuses, afin qu'ils puissent *exhorter d'après la saine doctrine et convaincre ceux qui s'y opposent.* En effet, comme c'est sur les lèvres du prêtre que la science doit se conserver, comme c'est de sa bouche que le peuple doit apprendre la règle de sa conduit

Quamobrem jure meritoque Romani Pontifices omni quidem vigilantia et studio id unum vel maximè semper spectarunt, ut ecclesiastici viri non modo vitæ integritate verum etiam doctrinæ laude elucerent et crescerent in scientia Dei. Nihil enim est quod populorum animos ad pietatem et ad religionem magis excitet atque inflammet, quam eorum exemplum et doctrina qui divino se ministerio dicarunt. Atque idcirco providissimis gravissimisque Ecclesiæ legibus cautum semper fuit, ut adolescentes clerici vel ab ineunte ætate in seminariis præsertim ad pietatem, probitatem, omnemque virtutem et doctrinam ritè efformentur, quo esse possint in tempore verè adjutores Dei et Christi ministri, atque operarii missi in vineam suam, qui fructus afferant, et opponentes murum pro domo Israël prælientur prælia Domini. Quod quidem si semper, hisce præsertim asperrimis ac luctuossississimis civilis non minùs, quam christianæ reipublicæ temporibus magis magisque summopere curandum, quibus perditissimi homines despumantes confusiones suas et secundum desideria sua ambulantes, tot opinionum commentis tot omnigenum scelerum monstris jura quæque divina et humana violare, perturbare, permiscere moliuntur, et religionis fundamenta labefactare, immo funditus evertere maximo cum omnium Christi fidelium detrimento impie nefarieque conantur. Majore igitur vigilantia, cura, et studio est prospiciendum ut ecclesiastici

l'ignorance, mère de toutes les erreurs, doit surtout être évitée par les ministres de Dieu, par ceux qui se chargent d'instruire les peuples. Aussi les Pontifs Romains ont-ils toujours veillé et travaillé avec un soin particulier à réunir, dans le prêtre, l'intégrité des mœurs et les lumières; ils ont toujours voulu que le Clergé se distinguât par ses connaissances, par ses progrès dans la science de Dieu, comme par ses vertus. Car rien n'est plus capable de porter l'esprit des peuples à la piété et à la Religion, rien n'est plus propre à l'enflammer de ce feu sacré, que l'exemple et les lumières de ceux qui se sont consacrés au saint Ministère. C'est pourquoi l'Eglise a toujours eu soin, en établissant à ce sujet les lois les plus sages, que les jeunes clercs, dans les séminaires, fussent, dès leur bas âge, formés surtout à la piété, à toute vertu comme à toute science, afin qu'ils fussent dans le temps d'utiles instrumens dans la main du Tout-Puissant, de vrais ministres de Jésus-Christ; afin, disons-nous, qu'envoyés travailler dans la Vigne, ils en rapportassent des fruits, et que, combattant pour le Seigneur, ils servissent de rempart à la maison d'Israël. Et s'il a toujours fallu travailler à cette œuvre, la chose est surtout nécessaire aujourd'hui; c'est dans les temps malheureux et déplorables où se trouve non-seulement la Religion mais aussi le pouvoir civil, qu'il faut redoubler de soins et d'efforts; car nous sommes arrivés à une époque où

homines non solum virtutis et pietatis laude floreant verum etiam litteris severioribusque disciplinis potissimum sacris præstent, quo tamquam lucernæ ardentes luceant coram hominibus et loquentes quæ decent sanam doctrinam, possint vaferrimos impiorum conatus refringere, fraudes detegere, et aculcata sophismata, fallacesque errores refellere, atque eorum obstruere ora, quorum labia loquuntur iniquitatem et linguæ meditantur mendacium. Non mediocri itaque animi nostri voluptate a Venerabilibus Fratribus Belgii Archiepiscopo et Episcopis accepimus, eos provido consilio ac voluntati fel. mem. Leonis XII Prædecessoris nostri ultro libenterque obtemperantes, et singulari sollicitudine eorum gregis bono atque utilitati consulere cupientes, clericorum seminaria eorum in Diœcesibus ita constituisse, ut juniores clerici ad religionem, pietatem, et canonicam disciplinam veluti novellæ plantationes in juventute sua mature efformentur, ac litteris sacrisque præsertim disciplinis naviterque scienter erudiantur. Omnes enim cujusque seminarii clerici quinque annos amœnioribus litteris, duo philosophicis disciplinis, quatuor vero sacræ Theologiæ operam navare debent. Ut autem clerici studiorum curriculo in seminariis peracto, majores sacris in studiis profectus facere possint, iidem Venerabiles fratres altioris ordinis Cathedras Mechliniæ prope seminarium Metropolitanum constituendas existimarunt, ut præstantiore ingenio clerici variarum

des hommes corrompus, marchant d'après leurs désirs et *rejetant*, pour ainsi dire, *leurs impuretés et leurs infamies*, essaient par mille systèmes, par mille crimes et monstruosités, de confondre, de fouler aux pieds et de détruire tous les droits divins et humains, s'efforçant en outre, par leurs attentats impies, d'ébranler, ou pour mieux dire, de renverser totalement l'édifice de la Religion, au grand détriment de tous les fidèles disciples de Jésus-Christ. Il faut donc travailler avec un redoublement de soins et d'ardeur, pour que les Ecclésiastiques se distinguent non-seulement par leur vertu et leur piété, mais aussi par leurs connaissances dans les lettres, dans les sciences sérieuses et relevées, et surtout dans les sciences sacrées, et qu'ils soient comme des lumières qui éclairent le monde, parlant le langage de la saine doctrine, capables de faire avorter les ruses des impies, de révéler leurs fraudes, de réfuter leurs sophismes les plus subtils et leurs trompeuses erreurs, de fermer la bouche à ceux dont les lèvres ne distillent que l'iniquité, dont la langue est l'instrument du mensonge. C'est donc avec un grand plaisir que nous avons appris de nos Vénérables Frères l'Archevêque et les Evêques de la Belgique, que, pour se conformer aux vœux et aux sages dispositions de notre Prédécesseur Léon XII, de glorieuse mémoire, et désirant, avec une sollicitude peu commune, de pourvoir aux besoins de leur troupeau, ils ont

Diœcesium in ecclesiasticas disciplinas penitiùs addiscendas incumbant, et majore doctrinæ atque eruditionis copia instructi, graviora munera obire et Ecclesiæ ornamento ac præsidio esse valeant. Amplam propterea domum ipsi Venerabiles Fratres communi ære in Metropolitana civitate parandam curarunt, in qua sex professores et quadraginta alumni commorari possunt. Verum ut ejusdem instituti decus et splendor augeatur atque alumnorum animi acriori quodam stimulo ad scientiam acquirendam virtutemque amplectendam excitentur, atque inflammentur, iidem Venerabiles Fratres summopere cuperent doctoris lauream aliosque gradus in sacra Theologia et in jure canonico illis instituti alumnis posse donari qui doctrinæ facto periculo, non solum scientiæ laude verum etiam egregiis aliis animi ingeniique dotibus ceteris antecellunt. Quocirca a nobis postularunt ut commemorato Mechliniæ instituto seu Magno seminario ex nostra indulgentia facultatem tribuere velimus conferendi doctoris laureas ceterosque gradus quemadmodum in studiorum universitatibus fieri solet. Nos verò quibus nihil potius, nihil gratius, nihilque præstabilius esse potest quam universi Dominici gregis saluti maxima vigilantia prospicere et rectæ ecclesiasticorum institutioni pro viribus consulere, ut in tanta temporum asperitate virtutum omnium apparatu ornati et spiritu sapientiæ atque intellectus repleti, possint ædificare Domini domum fide-

organisé leurs séminaires diocésains de manière que les élèves y sont formés, de bonne heure, comme de jeunes plantes, à la Religion, à la piété, au droit canon, et qu'ils s'instruisent avec soin et solidement dans les lettres et sur-tout dans les sciences sacrées. Tous les élèves de chaque séminaire, outre cinq années d'humanités, ont à faire un cours de philosophie de deux ans, et un cours de théologie de quatre ans. Or, pour que les jeunes élèves, après avoir achevé leur cours d'études dans les séminaires, puissent pénétrer plus avant dans les sciences ecclésiastiques, nos Vénérables Frères ont cru devoir ériger, près du séminaire métropolitain de Malines, des chaires d'un ordre plus élevé, afin que les élèves les plus distingués des différens diocèses puissent aller là se livrer à des études plus sérieuses et approfondir vraiment les sciences sacrées, et que revenant de là chargés d'une riche moisson de connaissances et d'érudition, ils soient en état de remplir les emplois les plus importans et puissent servir d'ornement et de soutien à l'Eglise. C'est pour cette raison que nos Vénérables Frères ont eu soin de préparer, à frais communs, dans la Métropole, une vaste maison capable de recevoir six professeurs et quarante élèves. Mais pour donner plus d'éclat et de splendeur à cet établissement, pour exciter en même temps et animer, par un aiguillon plus puissant, les jeunes gens à s'enrichir de sciences et de vertus, nos Vénérables Frères désireraient vivement que

lem, potentes in opere et sermone coram Deo et omni populo, eorumdem Venerabilium Fratrum votis quam libentissime annuendum censuimus. Omnes igitur et singulos quibus hæ litteræ favent paterna benevolentia prosequi volentes et a quibusvis excommunicationis, suspensionis, et interdicti aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis, et pœnis, quovis modo, et quacumque de causa latis si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes et absolutos fore censentes, auctoritate nostra Apostolica hisce litteris perpetuo facultatem facimus atque impertimur ut in ampla domo seu magno Mechliniæ Clericorum seminario de quo habita mentio est, iis qui eodem in seminario seu instituto morantes, studiorum curriculo rite confecto et doctrinæ facto periculo, scientia et pietate ceteris antecellunt, Doctoris laurea aliique gradus tam in sacra Theologia qua in jure canonico libere et licite conferri possint eodem prorsus modo ac ratione, quibus in publicis Athenæis seu Universitatibus fieri solet. Atque idcirco concedimus et indulgemus, volumus atque mandamus ut ii omnes qui eosdem gradus et Doctoris laureas vel in sacra Theologia vel in jure canonico eodem in instituto seu Magno Mechliniæ seminario adepti fuerint, omnibus et singulis quibusque juribus, privilegiis, prærogativis, indultis quocumque nomine appellandis utantur, fruantur atque uti et frui possint quibus utuntur et fruuntur vel uti ac frui possunt

les élèves de cette maison qui l'emporteraient sur leurs condisciples non-seulement par leur savoir mais aussi par d'autres bonnes qualités du cœur et de l'esprit, pussent recevoir le diplôme de docteur en Théologie et en droit canon et les autres grades usités, après qu'ils auraient donné des preuves de leur capacité. En conquence, ils nous ont prié de vouloir bien accorder au susdit établissement ou grand séminaire de Malines, le pouvoir de conférer le grade de docteur et les autres grades, comme cela se pratique dans les universités. Or, comme le plus important et le plus agréable de nos devoirs est de veiller avec soin au salut de tout le Troupeau du Seigneur, et de travailler de toutes nos forces à la bonne instruction des Ecclésiastiques, afin qu'au milieu des tristes circonstances où nous vivons, ornés de toutes les vertus et remplis de l'esprit de sagesse et d'entendement, puissans en paroles et en œuvres, ils puissent bâtir une maison fidèle au Seigneur; nous avons éprouvé beaucoup de satisfaction à répondre aux vœux de nos Vénérables Frères. Voulant donc montrer notre bienveillance paternelle à tous ceux, en faveur de qui cette lettre est écrite, et les absolvant, si besoin est, de toute excommunication, suspense, interdit et de toutes autres censures, sentences et peines ecclésiastiques, de quelque manière et pour quelque sujet qu'ils puissent les avoir encourues; usant à leur égard de notre autorité apostolique, nous

et poterunt alii omnes qui gradus eosdem et Doctoris laureas publicis in gymnasiis seu Universitatibus consequuntur. Hæc concedimus atque indulgemus, volumus, præcipimus atque mandamus decernentes has litteras firmas validas et efficaces existere et fore suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, dictisque in omnibus et per omnia plenissime suffragari sicque in præmissis per quoscumque judices ordinarios et delegatos etiam causarum Palatii Apostolici Auditores sedis Apostolicæ nuntios ac sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales etiam de latere legatos, sublata iis, et eorum cuilibet, quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate judicari et definiri debere, ac irritum et inane si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus Apostolicis ac universalibus provincialibusque et synodalibus conciliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus et ordinationibus ceterisque etiam speciali et individua mentione dignis in contrarium facientibus quibuscumque. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die VIII aprilis MDCCCXXXIV. Pontificatus nostri anno IV.

Pro Domino Cardinali ALBANO

A. PICCHIONI *substitutus.*

Collatum concordat cum originali.
Romæ die 12 aprilis 1834.

J. CAPACCINI, *secretariæ status substitutus.*

leur accordons à perpétuité, par cette lettre, le pouvoir de conférer librement aux élèves de l'établissement ou grand séminaire de Malines, lesquels se distinguant par leur savoir et par leur piété, auront subi les examens nécessaires, le diplôme de Docteur et les autres grades en Théologie et en Droit canon, absolument de la même manière que cela se fait dans les Athénées et dans les Universités. Et c'est pourquoi nous accordons, octroyons, voulons et ordonnons que tous ceux qui auront obtenu ces grades et le diplôme de Docteur en Théologie ou en Droit canon, dans le susdit grand séminaire de Malines, jouissent de tous les droits, priviléges, prérogatives, indults, sous quelque nom qu'ils puissent être désignés, dont jouissent et peuvent jouir tous ceux qui obtiennent ces mêmes grades dans les Gymnases publics ou dans les Universités. Nous accordons, octroyons, etc.

Pr Mgr. le Cardinal ALBANI,

A. PICCHIONI, *Substitut.*

Collationné et reconnu conforme à l'original.

Rome, le 12 avril 1834.

J. CAPPACCINI, *Substitut du Secrétaire d'État.*

CIRCULAIRE

DES ÉVÊQUES DE BELGIQUE

POUR

L'OUVERTURE DES COURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Nous avons fait naguères un appel à votre générosité, à l'effet de nous aider à établir une Université catholique : nous éprouvons aujourd'hui la bien douce consolation de pouvoir vous témoigner notre reconnaissance pour le zèle avec lequel vous y avez répondu. Nous nous hâtons de vous annoncer, et nous espérons que vous aurez quelque satisfaction à l'apprendre de notre bouche, que les souscriptions de cette année suffisent pour commencer cette œuvre importante.

Honneur donc aux catholiques belges, qui offrent pour leurs enfans, dans l'établissement d'une Université catholique, les moyens de faire faire à la science, basée sur la religion, tous les progrès que réclame la civilisation de notre époque. Continuez, fidèles ouailles, à unir vos efforts aux nôtres; le Ciel les couronnera d'un heureux succès.

Après avoir pris l'avis de plusieurs personnes distinguées par leur position sociale et leur haute capacité, nous avons résolu d'ouvrir l'Université vers le 1er novembre de cette année : cette ouverture aura lieu à Malines, où l'Université commencera par la faculté de Théologie, la faculté de Philosophie et Lettres, et celle des Sciences mathématiques et physiques. La faculté de Théologie, établie dans le séminaire provincial, sera fréquentée par les ecclésiastiques qui

ont déjà achevé leurs cours de théologie au séminaire diocésain, et qui désirent acquérir une connaissance plus étendue des sciences sacrées. Notre Saint Père le Pape Grégoire XVI a daigné nous autoriser à leur conférer les grades tant en théologie qu'en droit canon, par bref spécial en date du 8 avril 1834.

Quant à la faculté de Philosophie et Lettres et à celle des Sciences, comme elles forment la préparation nécessaire aux autres études, nous avons cru devoir commencer par elles et nous y borner cette année : mais nous sommes pleins de confiance que déjà dans le courant de la seconde année, nous pourrons compléter l'enseignement académique par l'établissement des facultés de Droit et de Médecine.

Cependant nous aimons à exprimer dès à-présent un vœu que nous désirons vivement voir s'accomplir, c'est qu'à l'Université catholique les études philosophiques soient fortes et solides. On est généralement convaincu que c'est de là que dépend le succès des études en droit et en médecine, et que même, si trop souvent dans ces dernières facultés les élèves répondent peu aux espérances que l'on était en droit de concevoir d'eux, il faut principalement l'attribuer au défaut de bonnes études préparatoires. C'est pour cette raison que dans l'Université catholique nous allons offrir aux élèves de la faculté de Philosophie et Lettres, et de celle des Sciences, toutes les facilités qu'eux-mêmes pourront désirer, afin d'approfondir la seconde année les études qu'ils auront commencées la première. Il n'en résultera d'ailleurs aucun obstacle à suivre en même temps cette seconde année les premiers cours de Droit et de Médecine.

Nous ferons connaître l'époque où s'assemblera la commission devant laquelle devront se présenter les élèves qui désirent prendre leur inscription. Pour la faculté de Philosophie et Lettres et pour celle des Sciences, les élèves seront tenus d'exhiber un certificat de bonne conduite et un autre certificat constatant qu'ils ont régulièrement terminé leurs humanités. Aux élèves de la faculté de théologie il suffira de produire un certificat de leur ordinaire.

Nous terminerons cette lettre, N. T. C. F., comme celle que nous vous avons adressée au mois de février de cette année, en vous exhortant de tout notre cœur à ajouter aux efforts de votre bonne volonté les plus ferventes prières. Nous avons placé l'Université catho-

lique sous la protection de la Reine des Cieux. L'époque approche où l'Eglise célèbre son triomphe. Profitez, N. T. C. F., de ces jours de dévotion pour obtenir les effets de sa puissante intercession sur une œuvre qui intéresse si vivement le bien-être de la religion et de la patrie.

Donné en juillet 1834.

† ENGELBERT, Archevêque de Malines.
† JEAN-JOSEPH, Evêque de Tournay.
† JEAN-FRANÇOIS, Evêque de Gand.
† CORNEILLE, Evêque de Liége.
† JEAN-ARNOLD, Evêque de Namur.
† FRANÇOIS, Evêque adm[r] de Bruges.

DISCOURS sur l'Origine, le Développement et le Caractère des Types imitatifs qui constituent l'Art du Christianisme; par M. Raoul-Rochette (1).

L'auteur distingue trois systèmes dans les arts : le système égyptien, qui était celui de l'ancienne civilisation orientale; le système grec, qui embrasse toute l'antiquité classique, et le système chrétien, qui comprend tout l'art des modernes. L'art chrétien, d'accord en ce point avec l'art antique, qu'il prit aussi la nature pour guide et pour modèle, s'exerce sur des types différens, et de manière à intéresser le sens moral plus encore qu'à flatter le sens physique. L'art du christianisme produisit dans la région imitative une révolution pareille à celle que le christianisme lui-même avait opérée dans le monde moral. Mais comment se formèrent les types de ce nouveau monde idéal; et à travers quelles modifications successives l'art chrétien est-il parvenu aux chefs-d'œuvre modernes? C'est là

(1) In-8°. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clerc et C[e], quai des Augustins, n° 35.

ce que M. Raoul-Rochette recherche avec autant de sagacité que d'érudition. Nous essaierons de donner une idée abrégée de son travail sur un objet qui peut offrir quelque intérêt à nos lecteurs.

Dans le monde pittoresque, tel que l'a conçu l'art du christianisme, se présentent d'abord deux grandes figures idéales, l'Homme-Dieu et la Sainte-Vierge; puis les apôtres, les martyrs et les autres saints personnages qui appartiennent à l'histoire de l'Eglise. Dans le premier âge de l'Eglise, on ne paraît pas avoir eu des portraits authentiques du Sauveur, de la Sainte-Vierge et des apôtres. L'horreur que l'on avait pour l'idolâtrie encore subsistante fit comprendre dans la même proscription les monumens de l'art qui servaient de base et d'ornement au paganisme. Aussi ne citerait-on guère, dans les premiers siècles, un ouvrage d'art sorti de mains chrétiennes, et Eusèbe semble l'insinuer des portraits du Christ et des apôtres qui circulaient de son temps. Saint Augustin déclare qu'on ignorait de son temps quelle était la figure du Sauveur, ce qui achève de montrer que les images attribuées à saint Luc ou à d'autres méritent peu de confiance. Les petites figures du Christ qui circulèrent vers le IIIe siècle étaient probablement l'ouvrage des gnostiques, et étaient faites pour ces sectaires; les chrétiens purent les adopter à mesure que l'idolâtrie s'affaiblissant, l'ancienne aversion pour elle s'affaiblissait aussi. On a encore aujourd'hui de ces figures, et M. Raoul-Rochette a fait graver au frontispice de sa dissertation une pierre sur laquelle est une tête de Christ avec le mot *Christou* en caractères grecs; cette pierre est dans le cabinet de M. le marquis de Fortia d'Urban.

La plus ancienne image du Sauveur, due à un pinceau chrétien, que le temps nous ait conservée, est celle qui se voit à la voute d'une chapelle du cimetière de Saint-Callixte, à Rome. On y trouve le type de la figure du Christ, tel qu'il avait été fixé d'abord dans le sein de l'Eglise grecque, et tel qu'il fut adopté généralement en occident vers le ve siècle. Le Sauveur y paraît avec une figure ovale, une physionomie grave et douce, la barbe courte et rare, etc. Ce type se reproduit dans toutes les œuvree de l'art byzantin et dans toutes les imitations qui en furent faites en occident.

On peut dire de la Sainte-Vierge la même chose que du Sauveur. Saint Augustin reconnaissait qu'on n'avait pas, de son temps, la

figure de la Sainte-Vierge. Les plus anciens portraits ont été formés d'après un type idéal qui offre l'expression de la beauté et de la pureté. Dans le moyen-âge, on imagina de donner à la Sainte-Vierge une couleur noire, peut-être d'après ces mots du Cantique des Cantiques, *nigra sum sed formosa.* L'auteur parle ici des madones dites de Saint Luc, si communes en Italie, et qui datent du moyen-âge; il ne croit pas que leur authenticité puisse soutenir la critique.

Pour les apôtres, nous apprenons encore par saint Augustin qu'on n'avait point leurs portraits véritables, et cependant des images du Christ et des apôtres étaient peintes de tout côté dans les églises; c'est qu'on avait adopté aussi pour eux un type convenu dont on ne s'écartait pas. L'auteur le montre par les sarcophages et par tout ce qui nous est resté de monumens de l'antiquité. Il est assez remarquable, dit-il, qu'à Rome les scènes de martyre furent à peu près inconnues tant que dura l'ère des martyrs. Il décrit cependant quelques peintures de ce genre qu'il regarde comme des exceptions. Ce n'est que vers la fin du VIIe siècle que les représentations de martyrs se multiplièrent. Alors on voit paraître le crucifix, qui ne se trouve jamais dans les catacombes. Les premiers crucifix furent apportés de Grèce à Rome vers le même temps, ainsi que ces peintures de martyrs et d'anachorètes, qui furent pendant presque tout le moyen-âge la principale occupation des artistes bizantins, presque tous moines eux-mêmes, et souvent aussi martyrs pendant les persécutions des iconoclastes. Ces sujets ne se retrouvent plus pour nous que dans des miniatures de manuscrits, ouvrages de moines grecs ou latins.

Enfin l'auteur raconte comment, au lieu de ces maigres ébauches, on vit tout à coup, à la renaissance des arts, le génie et le goût s'élever à une haute perfection.

« A la voix des pontifes, au sein des états libres, toutes les idées chrétiennes se produisent en foule dans le vaste champ qu'avait embrassé la grande trilogie du Dante. Entre les mains d'un Giotto et d'un Orgagna, d'un Nicolas et d'un Jean de Pise, tous ces types sacrés, restés inertes dans la longue léthargie du moyen-âge, commencent à s'animer et à se mouvoir. Le *Sauveur* reparaît avec tout

son caractère; la *Vierge*, avec toute sa pureté; comme si, au sortir de ces profondes ténèbres du moyen-âge, il s'agissait encore, pour l'un, d'une ascension nouvelle, et, pour l'autre, d'un nouveau triomphe. Tout respire, tout vit, dans le domaine du christianisme, par les travaux de l'art qui le féconde. Les apôtres, les martyrs, les docteurs renaissent de toutes parts à une existence qui n'a désormais plus rien à craindre, ni de la main des hommes, ni des atteintes du temps; et déjà, dans la *Mort de la Sainte-Vierge*, de Giotto, se trouve recréé, en traits impérissables, tout le monde idéal du christianisme, chacun avec son caractère, son âge, son costume; et déjà le *Triomphe de la Mort*, d'Orgagna, au *Campo Santo* de Pise, annonce le *Jugement dernier* de Michel-Ange. Tout marche, dans cette voie nouvelle, avec un ordre, un accord, une régularité admirables, toujours sous la double et puissante influence de la religion et de la liberté, sans que l'art moderne, qui devait tout au christianisme, empruntât encore presque rien à l'antiquité, sans que le respect des traditions fît rien perdre à l'indépendance du talent et à l'originalité de l'artiste; et cette longue et brillante carrière où chaque pas dans la même route est marqué par un nouveau progrès; où tant de talens divers ne cessent de puiser à la même source; où, partout, des hommes doués de facultés si différentes, mais animés du même esprit, tels que Francia et Ghirlandaio, Pinturicchio et Perugin, Mantegna et Masaccio, se trouvent arrivés, presque en même temps, si près de la perfection; cette carrière, remplie de trois siècles de travaux et de chefs-d'œuvre, tous chrétiens, par le sujet, par la physionomie, par le costume, aboutit enfin à Fra Bartholommeo, à Léonard de Vinci et à Raphaël, par les mains desquels se montre définitivement accompli le triomphe des idées chrétiennes, dans le miracle même de l'imitation. »

M. Raoul-Rochette déplore, en finissant, les invasions du mauvais goût, qui s'est écarté de la route tracée par les grands maîtres. Son *Discours*, qui a été lu à l'Académie des beaux-arts, annonce beaucoup de recherches, d'étude, de tact et de goût. En s'expliquant sur des sujets qui touchent plus ou moins à la religion, l'auteur le fait avec une sage réserve que n'ont pas toujours les savans. Son langage offre constamment non-seulement ces égards extérieurs

qu'on doit à la religion de son pays, mais encore ce respect qui naît d'une conviction intérieure et profonde. — *L'Ami de la Religion*, n° 2279.

LIVRE DE MORALE ET D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

A L'USAGE DES ECOLES ÉLÉMENTAIRES. 1834, in-12.

Ce titre suppose déjà une erreur : peut-il y avoir une morale avant ou sans religion ? Le philosophe répond : Oui. Le bon sens, l'histoire, la raison même répondent : Non. La morale est une règle antérieure à toute société; l'homme n'a pu la faire ou se l'imposer à lui-même : elle vient donc de Dieu ; et toute loi divine qui a pour objet de diriger l'homme fait nécessairement partie de la religion.

Du titre passons à l'ouvrage. Il renferme un abrégé de l'ancien et du nouveau Testament, et un abrégé du Catéchisme. Ce n'est pas une œuvre ennemie, car elle ne renferme point des erreurs du moins d'une certaine gravité, mais une œuvre rivale. Expliquons-nous : Tous les livres catholiques pour l'enseignement religieux étaient soumis jusqu'ici à l'approbation de l'ordinaire. Le Catéchisme émanait toujours de la même autorité ; les commentaires destinés à le développer n'étaient livrés au public qu'après qu'elle les avait examinés et autorisés. Le *Livre de Morale et d'Instruction religieuse* paraît avec la seule approbation du conseil royal, qui, peu content du monopole scientifique et littéraire, fait déjà un pas pour s'emparer du monopole de la foi. Ce fait est grave, très-grave ; il excitera, je n'en doute point, l'attention des évêques.

Si la doctrine ne constitue pas la religion tout entière, elle en est incontestablement l'appui et le fondemnet nécessaire. Enseignez la doctrine, vous enseignez les dogmes, la morale et les principes sur lesquels reposent le culte, la hiérarchie, la discipline, le catholicisme tout entier : d'où il suit que celui qui se rend maître de l'enseignement religieux aspire à s'emparer de ce qui fait la vie même de la religion. L'auteur usurpe donc une des attributions les

plus essentielles de l'épiscopat en publiant un livre élémentaire de la doctrine chrétienne. Je ne sais comment concilier son entreprise avec la notion qu'il nous donne de l'Eglise. Si elle est, comme il l'affirme, soumise à un gouvernement dont le Pape est le chef visible, il sera facile de prouver que le premier droit comme le premier devoir de ce pouvoir est d'enseigner ce qu'il a la présomption d'enseigner à sa place ou concurremment avec lui.

C'est à la concurrence que se bornent ses prétentions. *Cet extrait,* dit-il, *uniquement destiné aux écoles, ne dispense point du catéchisme diocésain.* Mais si le vôtre, que vous n'avez publié sans doute que parce que vous l'avez cru préférable, est appris par les élèves pourquoi leur en faire apprendre un second? Si vous avez pu le rédiger, de quel droit défendrez-vous aux instituteurs de le commenter ? La conséquence est rigoureuse. La loi religieuse émanée de l'université doit naturellement être expliquée par ses subordonnés. Que l'évêque fasse apprendre, expliquer son catéchisme, c'est son affaire; mais les enfans qui sauront déjà la lettre du livre universitaire, et qui, grâce aux doctes commentaires du maître d'école, en auront compris le sens et l'esprit, n'auront que faire des explications du curé. Apprendre deux fois la lettre, c'est brouiller leur mémoire; c'est porter la confusion dans leur esprit que de leur en offrir des développemens différens, lors même que le fonds ne serait pas changé.

Nous connaissons du reste des diocèses où les écoles primaires sont très-fréquentées, et où la lettre du Catéchisme diocésain n'est apprise que par les soins de l'instituteur. S'il est remplacé par celui de l'université, le curé, qui ne voudra pas commenter ce dernier, sera réduit à expliquer un texte inconnu. La conséquence de ce nouveau mode de transmettre l'enseignement religieux est de faire demander : A quoi bon des prêtres, lorsque des maîtres d'école nous suffisent ?

Etrange prétention de l'université! Ce n'est pas assez pour elle d'avoir chassé le sacerdoce d'un genre d'enseignement qui ne demande d'autre mission que la confiance des pères de famille, et d'autre condition qu'une capacité et une sagesse de conduite reconnues, il lui faut usurper aussi l'enseignement de la religion, afin d'y porter ses doctrines vides de foi alors même qu'elles sont or-

thodoxes. Nous disons vides de foi, cela n'est-il pas évident, lorsqu'en donnant un catéchisme catholique, elle annonce que *les protestans auront aussi le leur?* Ainsi, la même bouche dira oui et non sur la constitution de l'Eglise, sur les sacremens, sur le purgatoire, sur la grâce, les bonnes œuvres, etc. N'est-ce pas là une dérision, et, ce qui n'est pas moins déplorable, une leçon d'indifférence? Quand le législateur a autorisé la liberté des cultes, il n'a voulu, au dire même des philosophes, que respecter des convictions et laisser à chacun la faculté d'y conformer sa conduite. Dès lors il entrait dans sa pensée que celui qui voudrait être catholique irait au pied de la chaire de son pasteur, comme le protestant se rend au prêche de son ministre. Mais il n'a pu concevoir la coupable hypocrisie qui adresse au calviniste et au catholique des enseignemens contradictoires.

On assure que c'est un philosophe (*M. Cousin*) descendu de la hauteur de ses spéculations métaphysiques pour parler aux enfans de nos écoles, qui a rédigé le *Livre d'Instruction morale et religieuse.* Si cela est, on conçoit comment Rome et Genève lui sont également indifférentes; mais on ne comprend pas si facilement comment il peut avec la même conviction adopter tour à tour leur doctrine. On se plaint que la religion s'affaiblit et que sa ruine entraîne celle des mœurs, et on la traite soi-même de manière à prouver qu'on est dénué de conviction. Cependant, la religion est-elle quelque chose sans la foi?

Nous avons supposé jusqu'ici que la doctrine n'était pas altérée; mais les imitateurs de l'auteur du *Livre de morale, etc.*, seront-ils aussi circonspects? Voudront-ils toujours faire le sacrifice de ce qu'ils appellent leurs lumières, et de ce que nous appelons leurs préjugés? Quoi! au XIXe siècle, faire ce que l'on faisait au Ier! Rédiger un catéchisme comme saint Cyrille et Bossuet! Pas un progrès en morale et en religion, lorsque tout *progresse* dans le monde! Où est donc l'obscurantisme, s'il n'est dans une marche aussi rétrograde?

Ces réflexions nous dispenseraient d'examiner le mérite intrinsèque de l'ouvrage. Nous en dirons assez toutefois pour faire juger qu'il suppose une autre témérité que celle d'enseigner sans mission. Dans l'abrégé de l'ancien Testament, l'auteur n'a ni cette exactitude

qui fait éviter jusqu'aux plus légères erreurs, ni cette intelligence du texte qui le développe quelquefois, sans jamais s'écarter de son esprit, et sans produire une seule pensée peu en harmonie avec celle de l'écrivain sacré. Citons des exemples : la Bible ne dit nulle part qu'au moment de la création *la terre parut telle que nous la voyons au printemps, que les plantes et les arbres étaient couverts de fleurs.* Il est probable, au contraire, qu'il y avait aussi quelques fruits pour nourrir l'homme et les animaux. Elle ne dit pas que la mer *fourmillait de poissons, que l'air était rempli d'oiseaux.* Elle suppose plutôt que Dieu ne créa qu'un couple de chaque espèce. Le serpent qui séduisit Eve est placé par l'auteur dans les branches de l'arbre de vie; Moïse n'en dit rien. Dieu n'inflige à la femme, selon notre auteur, que de souffrir beaucoup de ses enfans; le mot *multiplicabo ærumnas tuas* dit quelque chose de plus. Dieu ne *bénit pas les travaux de Caïn;* c'est une imagination, et elle n'est pas heureuse. Il n'est conforme ni au bon goût, ni au style de la Genèse, de comparer *le péché à un lion altéré de sang.* Abel *défiguré, sans vie, nageant dans son sang,* offre à Adam et à Eve, qui contemplent son cadavre, non pas l'*image,* mais le spectacle et la réalité de la mort. Nous n'en sommes encore qu'à la page 7 d'un livre qui en a 286. A la page 12, Dieu promet à Sem et à Japhet *les plus heureuses destinées,* tandis que c'est la multiplication et la supériorité de leur race qu'il annonce. Au lieu de trois anges auxquels Abraham prépare un festin, l'auteur substitue Dieu lui-même, accompagné de deux de ces esprits célestes.

Nous nous arrêtons, pour ne pas faire un volume; mais qu'on remarque bien que nous n'avons pas dépassé la 16e page. Nous aurons moins de remarques à faire sur le Catéchisme. Voici quelques citations prises au hasard :

Page 230. *Pourquoi dites-vous que l'homme ne se connaît pas lui-même?* — R. *Parce qu'il ne songe pas qu'il ait rien au-dessus des bêtes, mettant toute la félicité dans les plaisirs des sens.* Et que faites-vous donc de l'orgueil, qui produit tant d'aveuglement?

Après avoir énuméré les péchés engendrés par la paresse, parmi lesquels se trouve l'insensibilité, l'auteur dit que celle-ci *consiste à n'être ému de rien, ni par les avis, ni par les exhortations,*

ni par les bons exemples qui engagent à remplir les devoirs que la religion et l'Etat prescrivent. Il est vrai que c'est une obligation de conscience que d'obéir à l'Etat, lorsque l'Etat lui-même ne blesse pas la conscience. Nous sommes loin d'être favorables à tout principe qui, de loin ou de près, conduit à négliger les prescriptions civiles; mais on pouvait, sans être *insensible*, ne pas se presser d'obéir aux décrets de l'assemblée constituante qui introduisait une nouvelle constitution dans l'Église. Plus d'une âme *sensible* eut peu de zèle à se soumettre à la convention, et, sans remonter si haut, est-ce par *sensibilité* que nous devrions approuver et exécuter la loi du divorce, si elle vient à prévaloir ?

Ne suppose-t-on pas l'homme trop parfait ; et, dans tous les cas, ne méconnaît-on pas la doctrine catholique, lorsqu'après avoir demandé *qu'appelez-vous mourir au péché*, on répond : *N'en plus commettre*.

La définition de l'Eglise est très-catholique, on peut même dire qu'elle est assez ultramontaine. On n'y parle ni des évêques, ni des pasteurs du second ordre ; mais seulement d'une société *soumise à un même gouvernement, dont le Pape est le chef visible.* (Voyez pag. 262.)

Nous n'avons signalé aucune erreur grave. Nous ne pensons pas que le *Livre d'Instruction, etc.*, en renferme aucune de ce genre, bien que nous ne l'ayons parcouru que très-rapidement. Ce que nous en avons relevé d'inexactitudes ne suffirait pas sans doute pour exciter la sollicitude des gardiens de la foi, si elle ne devait être plus alarmée par la destination qu'on prétend lui donner.

Nous trouvons cependant, dans ce fait, une réflexion consolante. Il ne suffit donc pas d'avoir interrogé les oracles de l'antique sagesse, d'avoir visité en Allemagne ses plus savans interprètes, de s'être placé soi-même à leur tête, ou du moins au premier rang des célébrités philosophiques de notre époque, pour trouver dans ces vaines spéculations des vérités utiles. Il faut retourner au *Catéchisme* pour parler d'une manière intelligible de Dieu, de l'origine de l'homme, de sa foi, de ses devoirs, et de tout ce qui est nécessaire à une société d'êtres intelligens. — L'*Ami de la Religion*, *n°* 2277.

ŒUVRES DE SALVIEN,

TRADUCTION NOUVELLE AVEC LE TEXTE EN REGARD ;

par J. F. GRÉGOIRE ET F. COLLOMBET (1).

C'est un spectacle bien digne d'être suivi dans tous ses détails que celui de cette lutte longue et opiniâtre que les Pères de l'Eglise eurent à soutenir contre les ennemis du christianisme naissant. Jamais victoire ne fut plus long-temps disputée; et si l'on n'avait eu pour garant du succès la parole même d'un Dieu, on aurait pu douter du triomphe. Des adversaires redoutables par leur nombre et par le faux éclat d'une science trompeuse unirent alors leurs attaques pour étouffer dans son berceau une religion qui venait à jamais confondre leur orgueil et détruire les mensonges qui faisaient leur puissance. C'étaient les néoplatoniciens, qui, mêlant aux dogmes de l'Académie les rêveries merveilleuses de l'Orient et les souvenirs des nombres de Pythagore, voulaient expliquer les mystères de la foi par des déductions métaphysiques ; entreprise insensée et qu'on a voulu renouveler de nos jours. C'étaient des magistrats qui, alléguant que le dépérissement de l'empire coïncidait avec l'apparition du christianisme, réclamaient avec force le rétablissement des antiques cérémonies, et promettaient à ce prix la victoire aux soldats et le bonheur aux citoyens.

Au nombre de ceux qui combattirent alors pour la foi nouvelle, Salvien se fait remarquer par la pureté de sa morale, la noblesse de ses sentimens, la gravité mélancolique de son éloquence, l'abondance facile et coulante d'un style cicéronien. Il était né, selon Tillemont, vers 390, à Cologne ou à Trèves, et ses parens tenaient un rang considérable dans les Gaules. Il se maria assez jeune à une fille encore païenne, mais qu'il convertit au christianisme. Peu

(1) Deux volumes in-8°. Prix : 15 fr., et 18 fr. 50 c. franc de port. A Lyon, chez Sauvignet ; et à Paris, chez Bohaire, boulevard des Italiens, n° 10.

après, ils se séparèrent d'un commun accord. On croit que la femme entra dans un monastère, ainsi qu'une fille qu'elle avait eue de Salvien. Celui-ci vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, et embrassa la vie religieuse. Il passa quelque temps à l'abbaye de Lérins, si célèbre à cette époque, et s'établit ensuite à Marseille, où il fut ordonné prêtre. Tillemont place sa mort vers 484. Des nombreux ouvrages qu'avait composés Salvien, il n'en reste que deux; mais cet écrivain eut une grande réputation de son temps. On l'appelait le *maître des évêques*, et il était estimé pour son esprit de modestie, de douceur et de charité. A la vérité, ses ouvrages, plutôt moraux que polémiques ou apologétiques, n'offrent pas l'intérêt saisissant des écrits de saint Augustin, d'Origène, de Tertullien; mais, outre qu'ils peuvent être consultés comme de précieux documens historiques, ils ont encore le mérite de l'à-propos pour une époque qui voit avec indifférence la morale attaquée dans ce qu'elle a de plus respectable, et qui, sous ce rapport, ressemble à celle qui peut entendre la voix éloquente de Salvien. C'est même cette ressemblance entre la destruction matérielle de l'empire romain et la destruction morale de notre société qui a engagé MM. Grégoire et Collombet à choisir Salvien comme le début d'une œuvre consciencieuse, et que tous les amis des lettres et de la religion doivent encourager de leurs vœux la traduction des Pères de l'Eglise les plus remarquables comme apologistes, comme orateurs, comme moralistes, comme savans, comme poètes.

Ecoutons les deux traducteurs expliquer dans quel esprit ils ont conçu leurs travaux, et quelles puissantes considérations les ont déterminés à se charger d'une entreprise qui peut-être ne sera pas appréciée autant qu'elle mérite :

« C'est que la grande époque de destruction matérielle doit avoir avec la grande époque de destruction morale une mystérieuse, mais réelle analogie; c'est que les esprits sont sous le poids des événemens qui les entourent; c'est que, voyant une seconde fois le monde emporté dans des régions inconnues, ils ne trouvent plus que des accens tristes et des pensées sombres comme la situation. Et ne nous plaignons pas trop de cet état de notre littérature. Le désespoir est plus près qu'on ne croit du repentir, le fatalisme de la

croyance : ces deux nuances sont la transition de la philosophie à la religion.

» Animés par ces considérations, nous nous mîmes à feuilleter les Pères, et nous y trouvâmes ce qui nous cherchions inutilement ailleurs. Nous ne saurions peindre tout ce que nous ont procuré de plaisir ces lectures faites en commun dans les longues soirées d'hiver, près d'un foyer ami, à l'heure où la pensée est plus mystérieuse, plus expansive. Salvien nous parut celui de tous qui avait le plus de rapport avec notre époque de crise et de transition; nous commençâmes à le traduire, et voici que nous l'abandonnons au public. »

Il existait déjà plusieurs traductions de Salvien, mais toutes si imparfaites, si remplies de fautes, qu'on peut dire que cet auteur a été aujourd'hui traduit pour la première fois. L'édition de MM. Grégoire et Collombet est complète; elle contient les huit livres *de la Providence*, les quatre livres *contre l'Avarice*, et neuf lettres, restes d'une longue correspondance qui, d'après Gennade, remplissait un volume entier. La traduction est élégante et fidèle, et, malgré l'obstacle qu'a dû présenter la diffusion de Salvien dans certains endroits où il est trop plein de son sujet, elle reproduit partout l'original avec une vérité de couleurs vraiment remarquable. Le second volume contient des notes philologiques et historiques, où les traducteurs n'ont pas voulu mettre toute leur bibliothèque à la manière des Allemands, mais qui, choisies avec goût, suffisent à la complète intelligence du texte, et à la justification des sens adoptés dans les passages douteux et contestables. Nous désirerions que les notes eussent été indiquées dans le texte, afin d'éviter au lecteur la peine d'aller chercher, à la fin du second volume, des éclaircissemens que quelquefois il ne trouve pas, et le désagrément d'en négliger qui puissent lui être utiles. Ces notes seraient aussi, ce nous semble, plus commodément placées à la fin de chaque volume.

A la tête du premier volume se trouvent quelques pages éloquentes où M. Grégoire cherche à venger les Pères de l'Eglise de l'oubli où paraît les avoir plongés l'exclusive préférence généralement accordée aux auteurs de Rome païenne :

« Qu'on ne me parle plus de Périclès, de Cicéron, de Démos-

thène! Que me fait à moi ce froid rhéteur, qui s'en vient là, devant de froides cendres, au milieu d'une assemblée froide et distraite, me jeter quelques phrases froidement compassées et arrangées d'avance! Que me fait à moi ce philosophe orgueilleux qui me débite quelques vagues déclamations contre le luxe, quand toutes ses vertus, à lui, ne sont qu'un manteau dont il voile ses vices infâmes et ses turpitudes secrètes? Que me fait à moi cet orateur qui s'exténue à remuer l'indolence de ses concitoyens, quand il n'a pas rougi, lui, de fuir lâchement des combats? Que me fait à moi ce beau parleur de Rome qui flagelle l'ambiteux Antoine de sa molle et flasque éloquence, quand toute sa vie, à lui, ne m'offre qu'un long rêve d'ambition et d'amour-propre? Ah! rendez-moi les Bouche-d'Or, les Tertullien, les Cyprien, les Grégoire. A eux, il sied de célébrer les triomphes des martyrs, de flétrir le luxe des femmes, de ranimer le courage des faibles, et de châtier les tyrans! Ont-ils pâli devant l'appareil des supplices? ont-ils approché de leurs lèvres la coupe des voluptés? ont-ils balancé devant les séductions? ont-ils abandonné leur poste à l'heure du danger? Toi, rhéteur, tu ne me jettes que des mots; eux, ils me donnent des exemples! Tes périodes sonores ne font que m'effleurer; eux, ils me remuent et me transportent. »

MM. Grégoire et Collombet promettent de donner successivement la traduction de Vincent de Lérins, Sidoine Apollinaire, des *Lettres* de saint Jérôme, de celles de saint Cyprien, de la *Cité de Dieu*, des *Stromates*, de *Tertullien*, etc. Espérons que le succès de Salvien les engagera à tenir une promesse que cette première traduction nous rend si précieuse. — *L'Ami de la Religion*, n° 2270.

NOTICE SUR M. L'ÉCUY,

DERNIER ABBÉ DE PRÉMONTRÉ (1).

M. l'Ecuy a vécu près d'un siècle ; il était le chef d'un ordre florissant ; il a traversé des temps fâcheux ; il a publié beaucoup d'ouvrages. A tous ces titres, sa notice doit offrir de l'intéret. Elle présentera le contraste d'une époque de calme et d'une époque d'agitation, et montrera un homme aussi modeste dans la prospérité que résigné dans la disgrâce, et à toutes les époques aussi laborieux qu'exemplaire.

Jean-Baptiste l'Ecuy naquit le 3 juillet 1740, à Yvois-Carignan, dans le Luxembourg français, aujourd'hui département des Ardennes. Il paraît que son nom de famille était l'Ecuyer, qui fut peu à peu abrégé dans l'usage ordinaire. On remarque qu'il reçut la confirmation à l'âge de cinq ans, des mains de M. de Nalbach, suffragant de Trèves, diocèse dont Yvois dépendait alors. Il commença ses études en 1748, au petit collége d'Yvois, et reçut la tonsure en 1754, de M. Hontheim, suffragant de Trèves, l'auteur du *Febronius*. On l'envoya faire sa rhétorique et sa philosophie sous les jésuites, à Charleville, et en 1758 il fut admis au séminaire du Saint-Esprit. L'année suivante, il prit l'habit à l'abbaye de Prémontré, et y prononça ses vœux le 30 mars 1761. Peu après ses supérieurs le firent passer au collége de Prémontré, à Pazis, pour y suivre le cours ordinaire des études. Le jeune l'Ecuy reçut les ordres, et fut ordonné prêtre le 22 septembre 1764. Le 25 janvier suivant, il fut reçu bachelier en théologie. On le rappela à Prémontré pour y enseigner la philosophie, puis la théologie. De retour à Paris en 1767, on le chargea d'enseigner la philosophie dans le collége de Prémontré. Il entra en licence en 1768, et y eut pour condisciples l'abbé de La Luzerne, depuis cardinal, l'abbé Duvoisin, depuis évèque de Nantes, l'abbé Taillet et autres hommes distingués dans le clergé. L'heu-

(1) *L'Ami de la Religion*, n° 2271.

reux caractère de M. l'Ecuy l'avait fait aimer de tous ceux de son âge, en même temps que son application au travail lui procura une place honorable en licence. Il fut reçu docteur le 20 mars 1770.

Pendant sa licence, M. Parchape de Vinay, abbé général de Prémontré, était mort le 4 mars 1769. M. Manoury fut élu en sa place, et choisit M. l'Ecuy pour secrétaire. Ils visitèrent ensemble, en 1771 et 1772, les abbayes de l'ordre dans les Pays-Bas. En 1775, l'abbé le nomma prieur du collége de Prémontré à Paris, sans toutefois lui retirer ses fonctions de secrétaire. En 1776, M. l'Ecuy soutint sa résompte. Le roi lui accorda une pension de 600 liv. sur l'abbaye de Beaulieu, et peu après un de ses confrères lui résigna un prieuré simple dans l'évêché de Beauvais. En 1779, on lui résigna encore un autre prieuré dans le diocèse d'Aire. En 1778 et 1779, son abbé et lui visitèrent les abbayes de leur ordre en Normandie et en Bretagne. M. Manoury mourut le 18 juillet 1780. Le chapitre général pour l'élection d'un nouvel abbé eut lieu en septembre suivant. L'abbé de Floreffe y présidait, et M. de Dillon, archevêque de Narbonne et M. Lepelletier de Morfontaine assistaient comme commissaires du roi à l'élection. Le prélat affectionnait M. l'Ecuy, qui fut élu unanimement, le 18 septembre, pour abbé et général de son ordre. Le 1er novembre suivant, il fut présenté au roi Louis XVI, et le 4 février suivant, ayant reçu ses bulles, il fut béni abbé par M. de Contrisson, évêque de Thermopyles, à la place de M. l'évêque de Laon.

Son premier soin fut d'accroître et d'enrichir la bibliothèque de son abbaye. Il aimait les livres, et pendant son séjour à Paris, dans sa jeunesse, il avait appris l'italien et l'anglais. Plus de 50,000 liv. de son propre revenu furent employées à des acquisitions de livres, et au moment de la révolution la bibliothèque était considérable. Le nouvel abbé s'occupa aussi de l'amélioration des études; ce fut un des objets traités dans les chapitres qu'il présida en 1782, 1785 et 1788. On y décida la réforme et la réimpression du Bréviaire et des autres livres liturgiques de l'ordre; la rédaction du Bréviaire fut confiée à un prémontré, Lissoir, abbé de la Valdieu (1). Il pa-

(1) Remacle Lissoir est auteur d'un abrégé assez hardi de *Febronius*. Depuis, il donna pleinement dans la révolution, fut administrateur du

raît qu'on y suivît à peu près le Bréviaire de la congrégation de Saint-Vannes. M. l'Ecuy prescrivit l'usage du nouveau Bréviaire par une circulaire latine du 1er janvier 1786 ; elle est imprimée à la tête d'un des volumes du Bréviaire. Il est un autre ouvrage dont M. l'Ecuy avait, vers le même temps, conçu l'idée, tracé le plan et surveillé l'exécution ; c'est les *Principes de l'éloquence sacré*, 1787, in-12. Ce livre était destiné à l'instruction des jeunes religieux. L'épître dédicatoire et l'avertissement étaient de M. l'Ecuy ; le reste avait été rédigé par un jeune prémontré, J. B. A. Hédouin, mort en octobre 1792, qui est encore auteur de l'*Esprit de Raynal.*

L'abbé l'Ecuy établit dans son abbaye des conférences théologiques, des cours de mathématiques et de belles-lettres ; il y forma un cabinet de physique. Soigneux d'établir la concorde entre les deux branches de l'ordre de Prémontré, il présida plusieurs fois les chapitres de ceux de la Stricte-Observance. Il visita les abbayes de son ordre en Suisse, dans le pays de Porentry et dans diverses parties de la France. En 1787, le roi le nomma membre de l'assemblée provinciale de Soissons et président de celle de Laon.

La révolution éclata, et amena une suite de décrets hostiles à la religion et au clergé. Le 1er novembre 1790, on signifia à M. l'Ecuy de quitter son abbatiale. Il se retira à Penancourt, qui était sa maison de campagne. Une pension de 6000 liv. lui fut assignée comme indemnité de sa mense abbatiale ; mais à peine lui en avait-on payé une petite portion qu'elle fut réduite à 1000 fr. que l'on payait en papier, à perte. Par la suite, ces 1000 fr. furent encore réduits au tiers. C'était assurément une grande chute pour un général d'ordre qui jouissait de 60,000 liv. de rente, et qui étendait sa juridiction sur tant d'abbayes. Nous devons dire que M. l'Ecuy supporta sa disgrâce avec une résignation qu'il devait à la modération de son caractère, mais surtout à la religion. Bientôt on vint l'inquiéter dans sa retraite. Il fut incarcéré à Chauny le 2 sep-

---

département des Ardennes en 1790, député suppléant à la législature en 1791, président des élections pour la convention en 1792, curé constitutionnel de Charleville, puis, en 1797, membre du concile de ce parti. Il mourut en 1806, aumônier des Invalides.

tembre 1793, mais relâché le 14 du même mois. Le voisinage de Prémontré lui paraissant dangereux, il se retira, en mai 1794, à Grandval, maison solitaire près Melun, où il vivait avec son frère, comme lui religieux Prémontré. En 1795, il obtint la restitution de ses livres, qui étaient déposés dans les caisses au district de Chauny. En 1797, le besoin de s'occuper lui fit prendre quelques élèves qu'il instruisait de concert avec son frère.

En 1801, M. l'Ecuy vint se fixer à Paris, où il avait de nombreux amis. Un d'eux, l'abbé Lissoir, ancien abbé de la Valdieu, le mit en relation avec les rédacteurs du *Journal de Paris*, et l'abbé l'Ecuy y donna des articles jusqu'en 1811. En 1803, il fut nommé chanoine honoraire de Notre-Dame. En 1806, il devint aumônier de la femme de Joseph Buonaparte, et distribua en cette qualité pendant plusieurs années des sommes importantes pour les pauvres et pour toute sorte de bonnes œuvres. En décembre 1812, on le chargea de prêcher un discours à Notre-Dame pour l'anniversaire du couronnement, et le 15 août 1813 il prêcha dans la même église pour le rétablissement du culte. En 1818, Louis XVIII lui accorda une pension de 500 fr. En 1824, M. l'archevêque le nomma chanoine de Notre-Dame, et l'admit dans son conseil. Le prélat lui écrivit à cette occasion la lettre la plus bienveillante et la plus flatteuse. Il le chargeait en même temps de l'examen de livres soumis à son approbation.

Le vénérable vieillard avait conservé toutes ses facultés morales et physiques, quand, le 6 avril 1828, il tomba dans la sacristie de Notre-Dame. On le releva; depuis ce temps il n'a pu marcher, ses jambes lui refusaient le service. Il continua cependant encore de se livrer au travail. La lecture et la prière faisaient ses seules distractions. Sa mémoire conservait encore sa fraîcheur. Ce n'est que sur la fin de l'année dernière que ses forces diminuèrent progressivement. Il supportait avec courage ses infirmités et sa solitude. Enfin, il s'éteignit doucement, le 22 avril, dans sa quatre-vingt-quatorzième année après avoir reçu tous les secours de la religion. Ses obsèques eurent lieu à Notre-Dame, le 24, avec un plus grand concours qu'on n'eût pu l'attendre pour un homme qui n'avait plus de contemporains. Mais le caractère aimable et conciliant de l'abbé l'Ecuy lui avait procuré beaucoup d'amis même parmi ceux qui étaient sé-

parés de lui par une grande différence d'âge. Homme droit, officieux, instruit sur beaucoup de matières, aimant la littérature, ayant toujours vécu dans la société des gens de lettres, il portait beaucoup d'agrémens dans la conversation. Personne n'eut jamais à se plaindre de lui; la médisance, la raillerie, l'épigramme ne sortaient jamais de sa bouche. Les relations qu'il avait eues autrefois avec les évêques et avec les membres les plus distingués de l'ancien clergé rendaient ses entretiens une espèce de tradition vivante sur cette matière.

D'après ses intentions, son corps a été embaumé par les soins du docteur Martin, son ami, qui le voyait assidûment depuis bien des années, et qui a prolongé sa carrière à force de zèle et de prudence. Le cœur doit être transporté à l'abbaye de Strahow, de l'ordre de Prémontré, à Prague, selon les désirs de l'abbé l'Ecuy, et afin, dit-il dans un écrit qu'il a laissé sur ce sujet, que ses confrères songent à prier pour lui. Il ne voulait pas que l'on crût que la vanité l'avait porté à ordonner ces dispositions, et en effet tous ceux qui ont connu la simplicité de son caractère ne l'en sonpçonneront pas. Mais il était naturel qu'il souhaitât que quelque chose de sa dépouille mortelle fût conservé dans une abbaye de son ordre. Lui-même a tracé aussi son épitaphe, que nous donnerons à la fin de cette notice. Dans son testament, il n'a oublié aucun de ses amis, et leur a laissé des marques de souvenir. Il a prié M. l'archevêque, pour lequel il professait une tendre vénération, d'accepter un petit tableau de sainte Catherine de Sienne, et un exemplaire du livre rare imprimé aux frais de M. le baron de Vincent.

Actuellement, nous donnerons la liste de ses ouvrages :

1° *OEuvres de Franklin*, traduites de l'anglais, 1773, 2 volumes in-4°. 2° *Discours pour la Rosière de Salency*, en 1776, in-8°. 3° *Discours pour l'ouverture du chapitre de Prémontré*, en 1779, in-4°; traduit en latin par l'abbé de Strahow. 4° *Amintor et Theodora, suivi de l'Excursion ou les Merveilles de la nature*, 1797, 3 vol. in-12; c'est une traduction de l'anglais, de David Mallet. 5° *Nouveau Dictionnaire historique, biographique* et *bibliographique*, in-8°, 1803; traduit de l'anglais, de Watkins. 6° *Dictionnaire de poche latin-français*, 1805, in-12, oblong, réimprimé en 1831. 7° *Abrégé*

de l'Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, 1810, 2 vol. in-8°, réimprimé en 1 vol. in-12 et connu sous le nom de *Bible de la Jeunesse*. 8° Discours pour l'anniversaire du Couronnement et pour l'Assomption, 1813, 2 brochures in-8°. 9° La partie ecclésiastique du *Supplément*, en 4 vol., *au Dictionnaire historique* de Feller, 1818 et 1819; le reste du *Supplément*, était rédigé par M. Bocous. 10° *Manuel d'une Mère chrétienne ou courtes Homélies sur les Epîtres et Evangiles des dimanches et fêtes*, 1822, 2 vol. in-12, avec figures. 11° *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon*, 1822, in-8°. 12° Un Recueil sur la prise de Constantinople, pour faire suite à l'Histoire Bysantine, 1823, in-fol. imprimé à 60 exemplaires au frais de M. le baron de Vincent et de sir Charles Stuart, alors ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre en France. 13° *Strenæ Norberteæ*, 1827, in-8°; traduction en vers français d'une élégie latine du jésuite Werpen, sur la conversion de saint Norbert. 14° Il est auteur du 8e volume de l'ouvrage de Bassinet, *Histoire sacrée de l'Ancien et du Nouveau Testament;* ce volume contient les *Actes des Apotres* et l'*Apocalypse*. 15° Il a fourni beaucoup d'articles de littérature au *Journal de Paris*, depuis 1801 jusqu'en 1811; des notices à la *Biographie universelle*, de Michaud, depuis 1811 jusqu'en 1825, et des articles aux trois premiers volumes de l'*Ami de la Religion*. 16° *Essai sur la Vie de Gerson*, 1832, 1 vol. in-8°.

On assure que cette vie de Gerson n'était point destinée à l'impression; seulement, le manuscrit devait en être déposé à la bibliothèque de l'archevêché pour servir de matériaux aux historiens futurs. Mais, cette bibliothèque ayant été dévastée et anéantie, l'auteur se laissa persuader de publier son ouvrage. La vie de Gerson est précédée d'une longue introduction sur le grand schisme d'Occident et sur les causes qui l'ont préparé. La vie elle-même est à peu près l'histoire contemporaine, et Gerson y disparaît souvent au milieu du récit des grands événemens de cette époque. De plus, nous n'oserions assurer que l'auteur eût fait assez de recherches et eût apporté autant de critique que l'exigeait un sujet si délicat. Enfin, il nous a paru s'expliquer sur certains papes de ce temps avec une dureté qui nous étonne dans un écrivain ordinairement si sage et si retenu. Au total, on ne peut se dissimuler que cette production

se sente de la vieillesse de l'auteur ; il avait alors 92 ans, et il est donné à peu de gens de pouvoir écrire à cet âge.

Nous ne compterons pas au nombre des ouvrages de l'abbé l'Ecuy une Flore de Prémontré (*Flora Præmonstratensis*), qui fut faite par ses soins et à ses frais. Les plantes qui se trouvent dans le voisinage de l'abbaye y sont peintes. M. Le Marcant de Cambronne, botaniste de Laon, était chargé de décrire les plantes. Ces descriptions sont faites à la main. Dans les années 1787 et 1788, il y eut plus de 600 plantes décrites. Le recueil forme trois gros volumes in-folio, grand papier ; c'est un exemplaire unique dont l'abbé l'Ecuy a fait présent à la bibliothèque publique de Laon. La révolution empêcha de continuer cet ouvrage.

M. l'abbé l'Ecuy a laissé un manuscrit curieux, c'est un abrégé de sa vie : *Vitæ meæ breve Compendium*. Cet abrégé, qui s'arrête en 1824, rappelle les principales époques de sa vie. A la fin, l'auteur a inséré quelques lettres et discours, une chronologie des abbés de Prémontré (il était le 57ᵉ), *Planctus norbertinus*, élégie en vers latins et en vers français, composée par lui en 1820, et autres pièces. La vie nous a été fort utile pour la présente notice. Nous nous sommes aussi beaucoup servi d'une notice qui se trouve dans la *Biographie ardennoise*, de M. Boullait. Le *Compendium* de M. l'Ecuy est écrit en latin, et d'un style qui prouve que l'auteur avait étudié avec fruit les auteurs classiques.

En 1816, il avait traduit du portugais d'Antoine Pereira de Figueredo l'Abrégé des écrits et de la doctrine de Gerson. Cet ouvrage, que Pereira avait dédié au marquis de Pombal, est dans un esprit que Gerson n'eût sans doute pas approuvé. L'abbé l'Ecuy ne publia pas sa traduction ; un semblable travail s'accordait mal avec la modération de son caractère.

Nous terminons cette notice par l'épitaphe que M. l'Ecuy avait faite pour lui-même, et qui a été gravée sur son tombeau :

D. O. M.

Lapide sub hoc funereo
R. R. D. D. Joannis Baptistæ l'Ecuy
Conduntur humiles Exuviæ.

Patriâ Yvodiensis
Canonicus regularis professione
Studiis doctor Sorbonicus
*Dignitate abbas Præmonstrati LVII*us
Totiusque ordinis Præmonstratensis caput ac generalis.
Anno MDCCLXXXX
Regno procaci libertate deturbato,
Votis Deo juratis
Ecclesiæ suæ, fratrum consortio, infulis
Miserabiliter ereptus.
Diversis dein exagitatus
Hic tandem quiescit
Beatæ immortalitati utinam maturus!
Transi viator et ora pro eo.

Natus 3 Julii anno MDCCXL
Obiit, Ecclesiæ Parisiensis canonicus titularis
Et illustrissimi Parisiensis Archipiscopi vicarius generalis.
*Die 22*a *mensis aprilis,*
Anno Domini MDCCCXXXIV.

SUR LA CRISE DE L'ÉGLISE ANGLICANE.

Le célèbre Pitt, pendant son long ministère, avait repoussé toutes les propositions pour la réforme parlementaire, parce qu'il sentait bien que si l'on entrait une fois dans cette voie, tout l'édifice de la constitution anglaise ne tarderait pas à être attaqué et ébranlé par des réformes successives; c'est en effet ce qui est arrivé depuis la grande mesure prise par lord Grey. Les propositions succèdent aux propositions, et l'alarme commence à se répandre parmi ceux qui tiennent aux intérêts et aux abus de l'Eglise établie. Ces abus ne sont

nulle part plus choquante qu'en Irlande, où l'Eglise protestante jouit d'immenses revenus, quoique ses sectateurs ne forment qu'un huitième ou même un dixième de la population ; tandis que l'Eglise catholique, qui compte pour elle les trois quarts de la population, ne vit que d'aumônes. L'Eglise protestante a envahi à la fois les biens et les églises ; elle reçoit les dîmes, et partout les anglicans sont en minorité. Il y a même des endroits où à peine on en compte quelques-uns. Cet état de choses excite depuis long-temps de vives réclamations de la part des catholiques. Obligés de pourvoir à l'entretien de leur clergé, ils sont obligés en outre de nourrir le luxe des prélats anglicans, dont plusieurs ne résident même pas dans le pays ; de payer la dîme à des bénéficiers qu'on ne voit jamais, et qui dépensent leurs revenus à Londres ou sur le continent.

Tout le monde sent donc le besoin d'une réforme ; mais l'Eglise anglicane la redoute avec raison, parce qu'elle y voit le terme de sa longue prospérité. Les attaques se sont si fort multipliées depuis quelque temps, que les évêques ont pris l'alarme. Ils se sont adressés au roi d'Angleterre, chef et protecteur de l'Eglise, et plusieurs d'entre eux, conduits par les archevêques de Cantorbéry et d'Armagh, primats d'Angleterre et d'Irlande, ont eu une audience du prince, et lui ont exposé leurs inquiétudes. Quelques journaux anglais ont rapporté la réponse de Guillaume ; elle n'a aucun caractère officiel ; mais il y a tout lieu de croire qu'elle est authentique, et, d'après la manière dont lord Grey en a parlé dernièrement à la chambre des lords, on ne saurait en douter. Nous citerons un fragment de cette réponse :

« Dans toutes les circonstances de ma vie, et par conviction, j'ai toujours été porté à étendre la tolérance jusqu'à ses limites équitables ; mais la tolérance ne peut pas aller jusqu'à autoriser la licence. Il y a des bornes qu'il est de mon devoir d'empêcher qu'on ne franchisse. Je suis attaché à la pure foi protestante, que cette Eglise, dont je suis le chef temporel, répand et conserve dans notre pays. Je ne saurais oublier les événemens qui ont placé ma famille sur le trône que j'occupe. Ces événemens se sont accomplis dans une révolution devenue nécessaire, et qui ne s'est pas effectuée, comme on l'a dit souvent, dans l'intérêt des libertés temporelles du peuple,

mais pour la conservation de sa religion. C'est pour la défense de la religion et du pays qu'ont été fondées les institutions politiques en vertu desquelles je règne aujourd'hui ; et cette Eglise d'Angleterre et d'Irlande (le roi a particulièrement appuyé sur ce second mot), cette Eglise, dont les prélats sont en ce moment devant moi, c'est mon ferme dessein, ma détermination et ma résolution de la maintenir. Les évêques actuels (j'en suis bien satisfait, et je suis bien heureux de savoir qu'il en est de même du clergé placé sous leur direction) n'ont jamais été surpassés en aucun temps par leurs prédécesseurs en fait de savoir, de piété et de zèle. Si dans les parties secondaires de la discipline de l'Eglise il y a, ce dont je doute fort (le roi insiste beaucoup sur ces derniers mots), des abus qui réclament des modifications intelligentes, j'ai la plus grande confiance dans l'aptitude et dans l'empressement des prélats, qui sont devant moi, à corriger ces abus. »

Il est aisé de voir que tout cela est vague. Le roi promet bien le maintien de l'Eglise protestante ; mais il ne promet pas le maintien de ses gros revenus, et, quand il le promettrait, ce ne serait pas une raison pour que la réforme ne se fît pas. On sait qu'en Angleterre c'est le ministère qui gouverne sous le nom du roi. Les opinions personnelles du roi n'ont pas beaucoup d'influence sur la marche de l'administration, et, comme les conseillers de la couronne sont responsables, ils ne manquent pas de raisons pour montrer que leur avis est le seul qu'il soit possible de suivre. Dans la circonstance présente, lord Grey, répondant à un membre qui lui avait objecté la réponse faite aux évêques, a répondu qu'il n'avait rien à dire sur cette déclaration, attendu qu'il ne l'avait pas conseillée au roi. On peut donc prévoir que la réponse n'arrêtera rien, et que le plan de réforme ira son train.

Aussi, dans le temps où le roi parlait aux évêques, comme nous venons de le voir, M. Ward faisait sa motion à la chambre des communes, pour une réforme dans l'établissement de l'Eglise protestante en Irlande. Cette motion excita une scission dans le ministère anglais ; quatre membres se retirèrent pour ne pas prendre part à une mesure qu'ils regardaient au moins comme inopportune. Le ministère a été reformé tout de suite et lord Althorp n'a écarté la motion qu'en

proposant une commission laïque d'enquête qui visiterait les paroisses d'Irlande, dresserait un état du nombre des membres du clergé protestant et du montant de leurs bénéfices, ferait connaître s'ils résident ou non, quel est le nombre de leurs ouailles, quel est d'un autre côté celui des catholiques et celui des protestans dissidens, quel est l'état des écoles, etc. La proposition de lord Althorp a été acceptée, dans la séance du 2 juin, par 296 voix contre 120. Il est aisé de voir par les dispositions du ministère quel sera le résultat de la commission d'enquête.

Aussi le parti de l'opposition a attaqué à ce sujet le ministère dans la séance du 6 juin. Lord Wicklow a blâmé l'établissement de la commission. Lord Grey a soutenu que cette mesure ne préjugeait rien, que personne ne songeait à assimiler l'Eglise d'Angleterre à l'Eglise d'Irlande; mais que l'on ne pouvait disconvenir que celle-ci avait besoin d'une meilleure répartition des biens. L'archevêque de Cantorbéry et les évêques de Londres et d'Exeter réclamèrent fortement pour l'Eglise protestante d'Irlande, et le dernier surtout se plaignit que le ministère faisait violer au roi ses sermens. Lord Brougham répondit aux évêques en se moquant un peu de leurs doléances. La motion de lord Wicklow, pour que l'on fît connaître la base des travaux de la commission, a été adoptée.

MÉLANGES. — Juillet 1834.

Mort de M. Van Gils. — Conversion du docteur anglican King. — Médaille décernée à M. Triest ; nombre de ses institutions. — Différentes religions en Angleterre. — *Des devoirs des hommes*, par Silvio Pellico. — Bénéfices de l'Eglise anglicane. — Bibliothèques de Paris. — Bibliothèque de St.-Pétersbourg. — Antiquités découvertes dans l'île de Ceylan. — Réflexions du *Franc-parleur* sur l'Université catholique. — Hiérographie de M. Ganelli. — Séance de l'Académie de Bruxelles du 7 Juillet. — Lettre de Mgr. l'Archevêque de Paris. — Conversion de M. Theiner.

— Le savant et respectable M. Antoine Van Gils est mort le 10 juin dernier au séminaire de Bois-le-Duc. Il était né à Tilbourg, dans le Brabant septentrional, le 29 juillet 1758. Proclamé *premier* à l'ancienne Université de Louvain le 17 août 1779, il fut ordonné prêtre à Anvers le 14 juin 1783. Après avoir été successivement lecteur en théologie au collége du Pape et à l'abbaye de Ste.-Gertrude, il fit sa licence et alla exercer le saint ministère à Eindhoven et à Bois-le-Duc. Rappelé à Louvain, il fut nommé en 1790 président du collége de Malderus, chanoine de St.-Pierre, et professeur de théologie. Il occupa aussi la chaire de littérature grecque au collége dit des *Trois-Langues*. Le 11 avril 1794 il soutint les exercices accoutumés pour le grade de docteur en théologie, mais l'entrée des Français dans la Belgique l'empêcha d'être proclamé dans la forme ordinaire. Dans le cours de la même année M. Van Gils fut élevé à la dignité de recteur magnifique de l'Université. Après la suppression de l'Université il fut nommé président et professeur au nouveau séminaire de Bois-le-Duc qui s'ouvrit à Herlaer le 29 janvier 1798. Sa conduite ferme et courageuse lui avait mérité, sous le gouvernement impérial, les honneurs de la persécution ; arrêté en 1812, il vécut en exil à Malines et à Dijon, et n'obtint sa liberté que le 22 février 1814. Nous espérons qu'une notice détaillée sera consacrée à la mémoire d'un homme si justement vénéré dans la Belgique. Il laisse plusieurs écrits en manuscrit ; parmi ceux qu'il a publiés on distingue 1° *De Gronden van het Christen-Catholiek Geloof, tegen over de Gronden der Philosophie ;* Bois-le-Duc 1800, in-8° ; 2° *Roomsch-Katholyk meyerysch Memorie-boek etc.* ibid in-8°.

3° *Analysis epistolarum B. Pauli, ad usum seminarii Sylvæ-Ducensis*, Louvain 1816, 3 vol. in-12.

— Un ministre protestant, le docteur King, de Londres, a suivi l'exemple de l'honorable M. Spencer (V. ci-d. t. VII, p. 488), et s'est fait catholique ; après avoir cherché la vérité pendant deux ans, il a fait sa profession de foi entre les mains du docteur Baines, évêque de Siga et vicaire apostolique du district de l'Ouest. A New-York, un protestant, M. Gardner Jones, a fait connaître dans un journal de cette ville les sept raisons qui l'ont engagé à se faire catholique. Il déclare qu'il n'a été influencé par aucun catholique, et qu'il doit sa conversion au docteur protestant Brownler et à la manière dont il a défendu le protestantisme dans sa controverse avec trois prêtres catholiques de New-York. Ses sept raisons sont que l'Eglise romaine est la seule catholique, qu'elle remonte jusqu'aux apôtres, qu'elle a résisté aux révolutions et aux hérésies, tandis que les églises séparées n'ont point de règle de foi, rejettent des dogmes anciennement reconnus et des pratiques respectables, et conduisent à l'oubli de la religion. Sa lettre, datée du 18 janvier dernier, a été insérée dans le *Weekly Register et Catholic Diary* de New-York. Depuis, M. Gardner Jones a répondu dans le même journal à des attaques des journaux protestans.

— La direction de la société Montyon et Franklin, a décidé de décerner à M. le chanoine Triest, non-seulement sa magnifique *médaille d'or des Bienfaiteurs de l'Humanité* (1), mais en outre, de faire graver son portrait, accompagné d'une notice très-développée. Jusqu'à présent, si nous ne nous trompons, cette honorable distinction n'avait eu lieu, pendant la vie des *hommes utiles*, qui en sont l'objet, que pour M. Paillette, chevalier de la Légion-d'Honneur « qui, » dit sa notice biographique, a sauvé plus d'hommes, Français ou » étrangers, que le plus terrible soldat de toutes les armées de la » république ou de l'empire ne pourrait se vanter d'en avoir tué de » sa main. » Cette décision de la société philanthropique de Paris, fut prise après la lecture d'un extrait de la *Notice historique sur Gand, ses monumens, ses institutions, sa statistique*, etc., dans

---

(1) La remise de cette médaille a été faite le 21 juin à M. Triest, par M. le bourgmestre de Gand, en présence du conseil de Régence et de M. Paillette, envoyé de la société.

lequel sont résumés les travaux évangéliques de M. Triest. Cet extrait a été envoyé à Paris, certifié et appuyé par la signature de plusieurs citoyens recommandables de Gand. Le livre de M. *A. Voisin*, se trouvant entre les mains de beaucoup de personnes, nous croyons inutile de reproduire le passage dont nous parlons.

Voici des renseignemens entièrement neufs et positifs que nous nous sommes procurés sur le nombre des institutions fondées par notre *St.-Vincent de Paul*, et l'on verra, qu'il n'y a peut-être pas maintenant en Europe un homme, soit prince, soit simple particulier, qui ait mieux mérité la juste distinction de la société Montyon et Franklin.

Depuis 1803, il a créé quinze maisons desservies actuellement par deux cents sœurs de la charité de Jésus et de Marie. Servir les malades des deux sexes, soigner les femmes aliénées, instruire les sourdes-muettes, diriger des pensionnats de filles, élever enfin des orphelines et d'autres enfans pauvres, telle est le vœu de ces bonnes sœurs. Ces quinze maisons renferment une population d'environ 1800 individus : elles sont établies à Gand, où l'on en compte trois, à Tournai, à Lovendeghem, Eccloo, Bruges, Courtrai, St.-Genois, Renaix, Berleghem, Saffelaer, Melsele, Anvers, Berthem et Bruxelles. M. Triest est sur le point de faire construire, au rempart des Moines, de cette dernière ville, pour les aliénées et les incurables, un *hotel* dont tous les plans sont déjà tracés.

Ces mêmes sœurs ont encore à Gand deux pharmacies parfaitement tenues ; l'une à l'hospice des femmes aliénées, l'autre à l'institut des sourdes-muettes : elles y distribuent gratis aux pauvres les médicamens qui sont fournis par le bureau de bienfaisance.

Si nous passons maintenant aux institutions desservies par les frères de la charité de St.-Vincent de Paul, qui sont au nombre de 70, nous trouvons qu'ils possèdent dix maisons dont cinq sont situées à Gand, et les cinq autres à Froidmont, près de Tournai, à Anvers, Louvain, Bruges et St.-Trond. L'établissement de cette dernière ville recevra aussi, avant la fin de l'année, des vieillards, des aliénés et des orphelins.

Ces 10 maisons comptent plus de 2500 individus : ainsi les 25 établissemens fondés ou dirigés par M. le chanoine Triest, renferment plus de 4200 personnes, sans y comprendre 270 sœurs et frères de la charité. Ceux de ces établissemens, dont la disposition et l'étendue des locaux le permettent, donnent asyle à plusieurs classes d'infortunés, mais toujours du même sexe. C'est ainsi, par exem-

ple, que la maison de Tournai, érigée dans le vaste local de l'ancien séminaire, et dont la population est de plus de 250 individus, est divisée en trois corps de bâtimens bien distincts : l'un est pour les incurables, un autre pour les aliénées, et le troisième pour les orphelines ; à Gand, la maison-mère, établie dans l'abbaye de Terhaeghen, est affectée à l'institut royal des sourdes-muettes ainsi qu'aux incurables. Depuis trois ou quatre ans, M. Triest y a même fait construire un local pour les aveugles : mais jusqu'à présent on n'y a présenté qu'une petite fille. Comme elle est seule, elle est élevée avec les sourdes-muettes. Il n'y a rien d'attendrissant comme de voir *causer* cette intéressante et spirituelle enfant avec des infortunées, privées de l'ouïe et de la parole. On lui a créé un langage à part : elle formule ses idées, même les plus déliées, en palpant soit les mains, soit les vêtemens de ses compagnes, qui lui répondent de la même manière. Tout le monde sait que les sourds-muets expriment toutes les lettres de l'alphabet à l'aide des mains, ressource dont est privé l'aveugle.

Si nous faisons la statistique rapide des diverses espèces d'institutions, desservies par les sœurs de la charité de M. Triest, nous en trouvons 11 pour les incurables ; 2 pour les aliénées ; 2 pour les sourdes-muettes ; 2 écoles de pauvres filles ; 5 pensionnats de jeunes demoiselles ; 2 hospices d'orphelines ; 1 maison d'aveugles ; 5 écoles d'externes ; 3 ateliers de travail ; 1 hôpital : total 34. Les institutions, desservies par les frères sont au nombre de 12, savoir : 2 hospices d'aliénés ; un institut royal de sourds-muets ; 6 écoles de pauvres très-nombreuses ; 1 d'orphelins ; 1 école d'externes paysans ; 1 de vieux-hommes : ensemble 46 institutions fondées dans 25 maisons. Le vénérable philanthrope qui croit n'avoir rien fait, tant qu'il reste quelque chose à faire, exécute encore en ce moment de grands projets, et il est probable que sous peu de mois, ses pieux établissemens serviront d'asyle à environ cinq mille individus.

Nous terminerons cet article en disant que la société Montyon et Franklin, outre les médailles d'or qu'elle ne décerne qu'avec une très-prudente réserve, publie tous les ans 24 portraits, accompagnés de leurs notices historiques, *des bienfaiteurs de l'humanité* et *des hommes utiles* de tous les pays. Ces portraits gravés sur acier sont tous admirablement exécutés, et celui de notre vénérable concitoyen, sera confié au premier artiste de la capitale. Les personnes qui désirent prendre connaissance de l'excellente et belle publication de la société peuvent s'adresser au libraire Van Ryckeghem à Gand. — *Journal des Flandres*, n° 175.

— Des journaux anglais ont donné dernièrement des calculs plus ou moins exacts sur le nombre des sectateurs des différentes religions dans la Grande-Bretagne. Le *Morning Chronicle* porte plus haut le nombre des dissidens ; et le *Standard*, journal tory, prétend au contraire que les anglicans dominent. Mais ils s'accordent à compter 144,244 catholiques et 84 chapelles dans le comté de Lancaster, Sur ce nombre, il y en a, dit-on, 60,000 à Liverpool. On estime à 116,000 les dissidens de toutes les sectes diverses. Le *Morning Chronicle* prétend qu'il y a 160,000 catholiques à Londres. La société dite de la réformation, qui a pour objet de combattre les progrès de la religion catholique et qui est accusée de les exagérer un peu pour jeter l'alarme parmi les protestans, a publié une carte qui offre les noms et la situation des chapelles, séminaires et colléges catholiques. Elle portait à 423 le nombre des chapelles catholiques dans l'Angleterre et le pays de Galles et à 74 celles de l'Ecosse. Il y avait eu, suivant cette carte, 65 nouvelles chapelles en Angleterre depuis 1824 et 23 en Ecosse depuis 1829. Les comtés en Angleterre où il y a le plus de chapelles sont ceux de Lancastre, où il y en a 87 ; York, 53 ; Stafford 25 ; Northumberland et Middlesex, chacun 19 ; Warwick et Durham, chacun 14 ; Hampshire, 12 ; Lincoln, 11. Il n'y en a point dans les comtés de Rutland et de Huntingdon. Dans le pays de Galles, sur onze comtés il y en a six qui n'ont point de chapelles, et il n'y en a que huit en tout dans la principauté. En Ecosse, les comtés d'Inverness et de Banff sont ceux qui ont le plus de chapelles. Le premier en a 17, et le second 12. La société de la réforme établit ce qu'elle appelle des stations pour contrebalancer l'action et les progrès de la religion catholique. Elle a jusqu'ici formé 46 stations dans toute la Grande-Bretagne.

— DES DEVOIRS DES HOMMES : Traité offert à la jeunesse ; par Silvio Pellico, de Saluces. — S'il est un homme digne de tracer à la jeunesse ses devoirs dans la carrière de la vie, c'est sans doute celui qui, éprouvé par de longues infortunes, n'a rapporté d'un affreux exil noblement souffert pendant dix années, qu'un cœur calme et compatissant, et des paroles de paix et d'amour pour tous les hommes. Or, tel fut l'illustre prisonnier des *plombs* de Venise, et du Spielberg. A lui donc la sublime tâche de nous frayer la route du devoir et des vertus. C'est avec un vif plaisir que nous voyons se publier à la fois plusieurs éditions de ce précieux opuscule, digne de l'auteur de *Mie Prigioni*. Puisse-t-il tomber entre les mains de

tous ceux qui ont voulu lire l'histoire de ses malheurs. Ils pourront ainsi, à l'école de Silvio Pellico, s'instruire et s'édifier tour à tour par la voie des préceptes et par celle de l'exemple.

— Un journal protestant, le *Libre Examen,* donne la notice suivante sur les bénéfices de l'Eglise anglicane. — « Dans la chambre des pairs d'Angleterre, il y a plus de deux cents propriétaires du droit de présenter aux bénéfices ecclésiastiques, sans compter le lord chancelier et les évêques. On sait d'ailleurs que, malgré les lois contre la simonie, une foule de changeurs et de trafiqueurs se sont introduits dans le temple. En Angleterre, on achète, on cède, on hypothèque le droit de collation aux bénéfices. Aussi il est facile de prévoir que toute mesure de réforme qui n'aurait point pour résultat de mettre un terme à ce trafic scandaleux rencontrera la plus vive opposition dans la chambre des communes. Il ne serait pas impossible non plus que plusieurs membres, qui appuient ordinairement le ministère, votassent contre, dès qu'il s'agira de toucher aux propriétés de l'Eglise. Pour justifier nos craintes à ce sujet, il suffira de transcrire la liste suivante, qui renferme le nom des principaux propriétaires du droit de collation à la chambre haute. Le comte de Craven possède treize bénéfices; le comte d'Albemarle, neuf; le duc de Cleveland, quatorze; le duc de Sutherland, huit; le duc de Portland, dix; lord Yarborough, quinze; le duc de Bedford, vingt-sept; le comte de Fitzwilliam, trente-un; le duc de Devonshire, quarante-huit, le duc de Norfolk, vingt-un. Tous ces seigneurs sont du parti qui soutient le ministère, c'est-à-dire du parti *whig;* voici maintenant quelques notabilités du parti *tory :* le marquis d'Allesbury dispose de neuf bénéfices; le marquis de Bath, de treize; le comte de Lansdale, de trentre-deux; le duc de Buckingham, de treize; le marquis de Bristol, de vingt; le comte de Shaftesbury, de douze; le duc de Northumberland, de treize; le duc de Rutland, de vingt-neuf; le duc de Beaufort, de vingt-neuf. Quant au lord chancelier, il jouit du droit de collation à non moins de huit cent sept places de ce genre. Tous les évêques du parlement ensemble, y compris ceux d'Irlande, disposent d'environ dix-neuf mille bénéfices. On évalue à quatre mille cinquante le total de ceux dont la chambre des pairs peut disposer. Il y a aussi un nombre assez fort de propriétaires de ce singulier privilége à la chambre des communes; mais ce chiffre est insignifiant quand on le compare à celui de l'autre chambre. »

— *Bibliothèques de Paris.* — La bibliothèque royale se composait de 910 volumes sous Charles V, de 1,890 sous François I, et de 16,746 sous Louis XIII. En 1684, elle possédait 50,542 volumes; en 1775, près de 150,000 volumes, et environ 200,000 en 1790. Elle est riche aujourd'hui de plus de 600,000 volumes imprimés, et de 80,000 manuscrits, sans compter plusieurs centaines de milliers de pièces relatives à l'histoire générale et surtout à l'histoire de France.

La Bibliothèque Mazarine se composait, en 1684, de 40,000 volumes : elle en compte aujourd'hui 90,000 imprimés, et 3437 manuscrits. On y remarque surtout beaucoup d'anciens livres de droit, de théologie, de médecine et de sciences physiques et mathématiques. Elle possède la collection la plus complète des auteurs luthériens et protestans.

La bibliothèque de l'Arsenal, créée par le marquis de Paulmy, a été acquise, en 1781, par le comte d'Artois. Elle se compose de plus de 175,000 volumes, sur lesquels il y a environ 6000 manuscrits. Elle est surtout riche en romans, pièces de théâtre, anciennes et modernes, poésies françaises, et possède quelques ouvrages importans d'histoire qui ne se trouvent pas ailleurs.

La bibliothèque de Sainte-Geneviève fut fondée en 1624. Elle s'est successivement accrue de 600 volumes à 160,000, parmi lesquels il y a 3500 manuscrits. On y trouve toutes les collections académiques, et de précieux ouvrages historiques. Ses manuscrits les plus remarquables sont des manuscrits grecs ou orientaux.

Récapitulation :

Bibliothèque royale.	680,000	volumes.
Bibliothèque Mazarine.	93,437	
Bibliothèque de l'Arsenal. . . .	175,000	
Bibliothèque Sainte-Geneviève.	163,500	
Total.	1,111,937	volumes.

— *Bibliothèque de Saint-Pétersbourg.* — La bibliothèque publique impériale possédait, au commencement de 1833, 263,647 volumes imprimés, et 14,632 manuscrits. Dans le courant de cette année S. M. l'a enrichie par le don de 7728 livres de la bibliothèque de Pulawy, de 13 cartons de manuscrits de l'ancienne

société des amis des sciences de Varsovie, et 499 caisses de la bibliothèque de Varsovie.

On n'a déballé jusqu'à présent que 200 caises ; les ouvrages qu'elles contenaient seront placés au rez-de-chaussée d'un pavillon nouvellement bâti. Toutes les caisses renferment 150,000 volumes d'ouvrages classiques dans presque toutes les langues vivantes. Par achat et par dons particuliers, la bibliothèque s'augmenta en 1833 de 1019 livres et de 12 manuscrits. Autrefois elle était ouverte au public trois fois par semaine, maintenant on l'a fermée à cause de réparation et de l'agrandissement que subit l'édifice.

— Des antiquités fort curieuses viennent d'être découvertes dans l'île de Ceylan, aux environs de Topary. Il s'agit de temples circulaires de cent pieds de haut, surmontés d'obélisques, et entourés de tumulus, comme chez la plupart des nations antiques. Mais la plus surprenante découverte consiste dans une statue haute de plus de cinquante pieds, bien proportionnée, et une autre en adoration devant elle, portées toutes deux sur un soubassement de rochers en tallus, de trente pieds de haut sur quatre-vingts de large. On a cru reconnaître dans la grande figure la divinité Bouddha. Ces deux statues et leur soubassement ont été taillés dans le roc.

— Un journal qu'on n'accusera point d'être trop favorables aux catholiques, donne les réflexions suivantes sur l'Université catholique :

« Le clergé qui fut si long-temps à la tête de l'enseignement public, qui si long-temps eut seul entre les mains ce levier puissant, ne s'est pas endormi au milieu de l'espèce d'apathie, de l'espèce d'indifférence que nos hommes d'état montrent à l'égard de l'instruction, surtout de l'instruction universitaire. Tandis que le haut enseignement est partout incomplet, que les universités sont à peu près désorganisées, qu'il y règne une espèce d'anarchie, car jusqu'ici on ne s'est occupé de ces utiles établissemens que pour leur nuire, le clergé se concerte, se coalise, se cotise, sollicite la générosité des fidèles, trouve de l'argent, beaucoup d'argent pour fonder une université, et il l'appelle catholique, non sans doute par opposition avec les autres, mais parce que c'est son ouvrage, sa création. Il met à profit cette liberté illimitée de l'enseignement que la charte belge a proclamée, il donne un exemple qui paraît être perdu pour le gouvernement qui a le plus grand intérêt à ne pas abandonner

l'instruction publique à une classe particulière de citoyens, quelque bonnes, quelque pures que puissent être ses intentions.

» Déjà on annonce que les facultés préparatoires, la faculté des sciences, la faculté de la philosophie et des lettres de l'université catholique seront en état de recevoir des élèves, au mois d'octobre prochain; ceux qui ont fondé cette grande institution auront donc l'année suivante des jeunes gens bien et duement préparés à suivre les cours de théologie, de droit et de médecine, et c'est un immense avantage qu'ils auront sur l'université ou les universités à établir par le gouvernement, si toutefois elles sont organisées même dans un an; car qu'on ne s'y trompe pas, la manière dont les jeunes gens sont préparés aujourd'hui à la candidature en sciences, ou en philosophie et lettres, et celle surtout dont ils y sont admis, est bien loin, au moins en général, d'offrir des garanties suffisantes. Puisqu'on ne se décidait pas à régler convenablement le haut enseignement, on aurait dû, ce nous semble, établir au préalable un jury indépendant d'examen, pour la collation des grades universitaires; alors l'éducation particulière pour l'obtention de ces grades auraient pu avoir des résultats avantageux, réels, positifs, tandis qu'aujourd'hui on devient candidat et même docteur, à-peu-près par suite d'un marché, et la chose est plus ou moins facile selon que l'instituteur qui a préparé les élèves a plus ou moins de crédit, plus ou moins d'influence sur les membres du corps académique.

» Le clergé a donc bien fait, pour ce qui l'intéresse, de combler le vide laissé, comme de propos délibéré par le ministère dans le système de l'instruction publique; il en avait le droit, et il en a usé; qu'il l'ait fait soit dans des intentions toutes philanthropiques, soit dans des vues qu'il ne nous appartient pas de pénétrer, il l'a fait, et en cela il s'est montré beaucoup plus sage, beaucoup plus adroit que nos hommes d'état; il a compris ce que peut l'éducation, nous ne dirons pas pour l'affermissement d'un parti, mais pour la propagation d'une doctrine quelconque. »

— M. Ganelli, de Naples, vient de terminer un important ouvrage en quatre volumes, qui a pour titre : *Exposition du système de Hiérographie cryptique des Nations de l'Antiquité*. L'auteur s'est proposé d'établir la théorie universelle des nombreux systèmes de l'Écriture sainte en usage chez les anciens.

— Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. — *Extrait du bulletin de la séance du 7 juin.* — M. Dewez, secrétaire perpétuel, donne lecture 1° d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur et de l'arrêté royal y joint, qui approuve les élections faites par l'Académie ; 2° d'une autre lettre de M. le ministre de l'intérieur, demandant l'avis motivé de l'Académie sur le mérite et l'utilité de l'ouvrage de MM. Courtois et Lejeune, intitulé : *Compendium floræ belgiæ.* Une commission, composée de trois membres, est chargée de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. Quetelet, en sa qualité de directeur, communique une lettre de M. le ministre de l'intérieur, en réponse à celle qu'il lui avait adressée, en lui envoyant son rapport sur les travaux de l'Académie. M. le ministre reconnaît que l'Académie a fait tout ce qui dépendait d'elle, dans les circonstances où elle s'est trouvée, pour accomplir sa mission, et ajoute qu'il ne peut qu'applaudir à ses efforts et l'engager à y persévérer.

Il est donné lecture des rapports de MM. d'Omalius, Cauchy et Sauveur, sur un *Mémoire* de M. Morren, relatif aux ossemens fossiles d'éléphans trouvés en Belgique et sur une nouvelle espèce d'éléphant fossile qu'il nomme *Elephas Macrorynchus.* Les conclusions de ces rapports sont que le travail de M. Morren renferme des renseignemens d'un grand intérêt pour la géologie de notre pays. Des remercîmens seront adressés à M. Morren pour cette nouvelle communication.

D'après les recherches de M. Morren, les localités de la Belgique où l'on a jusqu'ici rencontré des débris fossiles d'éléphans, sont les environs d'Ostende, de Bruges, d'Anvers et de Louvain ; les communes de Tamise, de Melsbroeck, de Smermaes et de Niel (province d'Anvers) enfin les communes de Cheratte, de Chênée et de Chokier, dans la province de Liége.

M. Van Mons communique trois *Notices* manuscrites :

1° Sur les combinaisons indestructibles par la chaleur que les chlorures métalliques et non métalliques contractent entre eux et avec d'autres composés, et sur le motif chimique de ces combinaisons; 2° de la matière dont se forment les charges électriques opposées ; 3° du semis des pommes de terre en vue d'en restaurer le plant et d'en améliorer l'espèce.

M. de Reiffenberg met sous les yeux de l'Académie une copie gravée des diverses antiquités qu'il avait communiquées dans une séance

précédente, et demande que cette planche soit distribuée avec le bulletin de la séance d'aujourd'hui, afin de mettre les connaisseurs à même de dire leur avis sur ce point d'archéologie.

Il présente ensuite un ouvrage de sa composition intitulé : le *Dimanche*, récits de Marsilius Brunck, docteur en philosophie de l'université de Heidelberg. Bruxelles, 1834, 2 vol. in-18.

M. Quetelet donne communication de plusieurs lettres de corps savans étrangers, relatives à l'échange des mémoires de l'Académie.

Il communique également l'extrait suivant d'une lettre de M. Barlow, correspondant de l'Académie, sur la construction de ses grandes lunettes achromatiques à lentilles fluides : « Mes derniers efforts ont surtout eu pour objet la recherche d'une lentille propre à amplifier l'image d'une planète, sans changer l'oculaire. C'est une petite lentille concave, rendue achromatique et libre d'aberration sphérique, qui est placée à une faible distance derrière l'oculaire. L'image ainsi se trouve amplifiée, mais les fils du micromètre ne sont point agrandis ; au contraire, ils paraissent du moins rendus plus minces, etc.

M. Quetelet lit aussi une note qu'il a reçue de M. Villermé, correspondant de l'Académie et membre de l'institut de France ; cette note a pour objet l'influence des terrains marécageux, et particulièrement de ceux de l'île d'Ely en Angleterre. Elle porte entr'autres ce qui suit :

	SUR 10,000 DÉCÈS QUI ONT EU LIEU DEPUIS	
	La naissance jusqu'à l'âge le plus avancé, on en compte avant l'âge de 10 ans accomplis :	L'âge de 10 ans jusqu'à la plus grande vieillesse, on en compte pour la période de 10 à 40 ans :
	—	—
Dans l'île d'Ely	4731	3712
Dans l'ensemble des districts agricoles, parmi lesquels se range l'île marécageuse d'Ely	3505	3142
Dans l'ensemble de districts en partie agricoles et en partie manufacturiers . .	3828	3318

Dans l'ensemble des districts manufacturiers	4355	3727.

Il faudrait avoir les résultats mois par mois, mais malheureusement ils manquent.

Le secrétaire présente le projet du programme pour le concours de 1835, qui a été discuté article par article, et a subi les modifications qui ont été jugées nécessaires. Une huitième question a été ajoutée à la classe des sciences, ainsi qu'il suit :

« Discuter les diverses opinions relatives à la manière dont les élémens sont combinés, dans les composés organiques, et appuyer celle qui paraîtra la plus satisfaisante sur quelques faits inédits dépendant de la composition chimique de quelques-uns de ces corps. »

La question suivante a été proposée pour 1836 :

« Exposer et discuter les faits qui tendent à établir l'existence des vaisseaux lymphatiques dans les différentes classes des animaux invertébrés. »

— Mgr. l'Archevêque de Paris a envoyé la nouvelle Encyclique du Saint-Père à MM. les Curés, avec la circulaire suivante :

Paris, le 13 juillet 1834.

« Monsieur le Curé, avant de connaître la Lettre Encyclique de notre saint Père le Pape, relative à l'ouvrage intitulé : *Paroles d'un Croyant*, j'avais eu l'occasion de manifester mon sentiment sur un livre que j'ai vu paraître avec une douleur d'autant plus vive, que j'avais moins lieu de m'y attendre, d'après mes relations avec celui que le public désigne pour en être l'auteur. Le jugement du *Docteur des Docteurs* ne laisse place désormais à aucune hésitation, ni à aucun subterfuge. Quoiqu'il n'y ait point eu de dissidence parmi les prêtres de mon diocèse, à l'égard des doctrines contenues dans cette trop malheureuse brochure, je regarde cependant comme un devoir d'appeler la méditation la plus respectueuse et la plus soumise du clergé de Paris, sur l'instruction que le Souverain-Pontife adresse à tous les évêques, afin de réunir dans un même esprit et dans une même action, par cet acte solennel, tout ce qui est, tout ce qui voudra demeurer catholique. Puisse la voix du Père commun et du Pasteur suprême, retenir sur le bord de l'abîme la brebis qui s'égare, la ramener au bercail, ou préserver au moins du danger toutes celles qui auraient l'imprudence de la suivre !

» Je vous envoie un exemplaire de la nouvelle Lettre Encyclique. Elle vous servira, ainsi qu'à vos collaborateurs, de règle de conduite dans l'exercice du saint ministère, tant au for extérieur qu'au for intérieur.

» Recevez, monsieur le Curé, l'assurance de mon tendre attachement.

» † HYACINTHE, Archevêque de Paris. »

— Il doit paraître prochainement à Mayence un ouvrage allemand qui a pour titre : *Huit jours à Saint-Eusèbe ou Histoire des Séminaires*. L'auteur est M. Auguste Theiner, connu dans le monde littéraire par ses talens et aussi par ses attaques contre la religion. Ses connaissances en histoire ecclésiastique l'avaient fait regarder par un gouvernement d'Allemagne comme un instrument utile pour ce qu'on appelle la réforme du clergé catholique, et qui serait la perte du clergé et la ruine de la religion. Theiner, imbu des fausses doctrines qui règnent dans les universités allemandes et entraîné par les exemples qu'il trouvait dans une partie du clergé du pays, céda aux offres qu'on lui fit, attaqua le célibat religieux et voyagea en Europe pour y faire des recherches scientifiques. Il visita l'Autriche, l'Angleterre, les Pays-Bas et la France. Elevé dans la religion catholique, il fut frappé de ce qu'il vit dans ces pays, et les entretiens de quelques personnes éclairées commencèrent à dissiper chez lui quelques préjugés. Enfin il alla à Rome, quoi que pussent faire ses amis et le gouvernement qui l'employait. Là après beaucoup d'irrésolutions, il alla voir le père Kolman, jésuite alsacien, dont précisément on lui avait conseillé d'éviter les entretiens. Après plusieurs conférences avec ce père, il se rendit à la maison des exercices de Saint-Eusèbe pour y faire une retraite. Ce fut là qu'il recouvra la paix et le bonheur qu'il ne connaissait plus ; ce fut alors qu'il conçut le dessein de l'ouvrage dont nous avons parlé. Dans la préface, il fait une rétractation très-franche et raconte ses égaremens. Il eut le bonheur d'être admis auprès du Saint-Père ; et là, dit-il, pressé par une émotion intérieure bien plus que par l'étiquette, je me jetai à ses pieds, et au milieu du repentir le plus sincère et de la joie la plus vive, les yeux baignés de larmes, je fis devant Dieu la belle profession de foi de Fénelon envers l'Eglise romaine. « Voilà, dit le *Journal historique*, de Liége, auquel nous empruntons ces détails, voilà des rétractations comme il en faut ; puisse la réaction religieuse, dont on nous parle tant, nous donner de pareils exemples ! et tout le monde y croira. » L'ouvrage de M. Theiner s'imprime en italien à Rome, en même temps qu'en allemand à Mayence ; nous espérons pouvoir en rendre compte. Les aveux d'un homme si droit doivent exciter un vif intérêt.

TRAGÉDIE DE THOMAS MORUS,

CHANCELIER D'ANGLETERRE,

Par SILVIO PELLICO.

Coup d'œil sur l'histoire d'Angleterre sous le règne d'Henri VIII. — Quelques traits du caractère de ce roi. — Anne de Boleyn, Wolsey, Cranmer. — Tragédie de Morus, de Chénier. — Celle de Shakespear. — Analyse de celle de Silvio Pellico. — Jugement sur cet ouvrage.

Il n'entre guère, peut-être, dans notre plan de s'occuper de *tragédies*. Mais celle qui sort de la plume de Pellico mérite une exception. Comment ne pas désirer de connaître toutes ces productions, qui sont le fruit de l'âme ardente et du cœur religieux, qui a raconté avec cette douce éloquence, avec cette résignation chrétienne, dix ans de prison passés dans le Spielberg? D'ailleurs, le sujet lui-même entre dans nos travaux; les troubles suscités en Angleterre par le schisme, les emportemens du roi Henri, le supplice qu'il inflige à son chancelier, parce qu'il ne veut pas reconnaître sa ridicule suprématie religieuse; tout cela constitue un trait d'histoire curieux à observer. C'est l'acte de martyre d'un saint.

Il est peu d'époques dans l'histoire, aussi fortement nuancées, aussi pleines d'événemens, aussi dramatiques, que celle d'Henri VIII, roi d'Angleterre. Quel homme, que Henri VIII! C'est d'abord un jeune et brillant cavalier, étalant, au milieu des plaisirs, cette générosité, cette noblesse, ce cordial abandon, qui donnent si bel air à un prince. Catherine d'Aragon, son épouse, plus âgée que lui de six ans, porte dans toute sa physionomie cette expression de vertu avenante, qui brille

plus qu'une couronne, et séduit mieux que la beauté. Femme angélique ! elle aura de bons et de mauvais jours : « Pendant » vingt ans elle sera suspendue, comme un joyau précieux, » au cou de Henri, sans rien perdre de son lustre ; elle l'ai- » mera de cet amour divin et pur, dont les esprits célestes » aiment les hommes de bien ; et, lorsque le plus grand » revers l'accablera, elle bénira encore le roi qui l'aura » frappée (1). »

Les années passent, et Henri, bouillant de passions et d'inconstance, s'abandonne, comme un enfant, à toutes les folles joies que le cardinal Wolsey sème sur sa route. Fils d'un boucher d'Ipswik, élevé par l'intrigue, cherchant à surpasser par son faste le roi dont il a capté la faveur, Wolsey règne seul à Greenwich et à Londres. A qui lui apporterait la tiare, on ne sait ce qu'il donnerait. A Charles-Quint il promet son alliance ; à François I[er] une paix honorable, et pour Henri, il n'est pas d'égaremens dont il ne cherche à l'étourdir. Les salons de Wolsey resplendissent de feux et d'or ; des accords enivrans, des vins exquis, des beautés charmantes en renouvellent sans cesse la magie et les séductions. Or, Catherine, la vertueuse épouse, ignore ces ruses de la coquetterie, cette causerie folâtre et ce manége hypocrite, auquel la verve d'un esprit malin et rieur donne une agacerie piquante et une apparente ingénuité. Catherine n'est que vertueuse et bonne, tandis que ses filles d'honneur ont je ne sais quoi d'astucieux et de perfide qui va mieux au roi. Anne Boleyn, surtout, tout nouvellement débarquée de Calais, avec les bonnes manières et les coutumes peu scrupuleuses de la cour de France, Anne Boleyn est charmante, malgré les six doigts de sa main droite, ses dents mal rangées et les tumeurs de son cou, qu'elle dissimule gentiment sous une fraise à dentelle. Mais depuis qu'elle a touché le sol anglais, Anne Boleyn s'est amendée, et elle est devenue réservée et dévotieuse.

Des remords de conscience en viennent au roi ; il se souvient

(1) Shakespear's *Worsks.* — *Henri VIII.*

que Catherine d'Aragon était veuve de son frère lorsqu'il la prit à femme; et, en sa qualité de théologien, il n'a pas oublié que le *Lévitique* prohibait, au temps de Moïse, de semblables unions. Vainement cherche-t-on à le rassurer par le chapitre du *Deutéronome*, qui ordonnait au frère d'épouser la veuve de son frère, lorsque celui-ci n'avait pas eu d'enfant, Henri a une conscience timorée et craintive; il a éprouvé des *alarmes*, des *syndérèses*, et le *Deutéronome*, pas plus que la dispense du Pape, ne peut rendre à son âme le calme et le sommeil.

Mais, ici, le mépris fait place à l'indignation; Catherine est traînée devant un tribunal, dont elle renie fièrement la compétence. Épouse outragée, elle a des paroles d'oubli pour les injures, mais aussi une éloquence d'entraînement contre la honte et l'humiliation qu'on veut lui imposer : ce n'est plus seulement une épouse : c'est une mère, c'est une reine! Le tribunal hésite; la passion ne peut s'accommoder d'attendre, et Henri épouse Anne Boleyn, *la haquenée de l'Angleterre*, comme on l'appelait toute jeune à la cour de France; l'ambition, l'hypocrisie, l'impudicité ne craignent pas de ceindre la couronne qu'on vient d'arracher à la vertu!

Ici commence toute une ère nouvelle pour la vieille patrie des Édouard et des Dunstan. A Wolsey vient de succéder Cranmer, vil intrigant, courtisan insidieux et souple, évêque, qui changea dix-sept fois de religion, et se fit un jeu de l'adulation et de l'ingratitude, suivant l'intérêt du moment et les inspirations de la cour. Agent dévoué des passions d'Henri, il a quêté par tout le monde chrétien des consultations, des universités et des docteurs en faveur du divorce de son maître; puis, lorsque le maître est las des retards que Rome apporte à le contenter, Cranmer se trouve là pour fouler aux pieds tous les droits de la hiérarchie catholique, et pour répudier la juridiction d'un pontife qui ose parler de justice aux caprices des rois. Dès-lors, le masque est déchiré; la vieille religion de l'Angleterre, cette religion à qui elle doit ses plus beaux monumens des arts, et même ses lois politiques; cette religion, qui avait humilié chez elle l'orgueil des despotes, mieux que ne l'ont pu toutes les remontrances des parlemens, est

déclarée anti-nationale dans un boudoir, de par une courtisane, un roi flétri de débauches et un archevêque avide et rampant. C'est par le même concile, c'est dans le même boudoir que les questions de foi sont désormais décidées : On n'admettra plus que trois sacremens au lieu de sept, ou l'on mourra; on ne prononcera plus le mot de *Pape*, ou l'on mourra; on ne sera plus parent, ami, allié d'un cardinal, ou de toute autre personne suspecte, ou l'on mourra. Un statut de sang, *bloudy bill*, condamne au feu tous ceux qui contesteront le moindre article du symbole nouveau; et, afin d'enchérir sur l'inquisition, aucune rétractation ne devra être admise.

Alors on vit d'affreuses choses : catholiques, luthériens, anabaptistes étaient traînés sur des claies par les rues de Londres; il y en avait qu'on chargeait de bois sec, et qu'on prenait plaisir à voir se débattre contre le feu; la vieille comtesse de Salisbury était hachée sur l'échafaud, où elle refusa toujours de présenter sa tête au supplice : la jeune et belle Anne Askew expirait au milieu des tortures pour avoir voulu discuter sa religion; Thomas Morus et le vénérable Fisher allèrent au martyre comme les fidèles de la primitive Eglise; enfin, 72,000 individus, de tout âge et de tout sexe, étaient offerts en holocauste aux amours du roi!

Henri VIII avait toujours eu la manie de la théologie; longtemps avant qu'Anne Boleyn le détachât de la communion romaine, il s'était évertué à combattre Luther; et son livre, *De septem sacramentis contra Martinum Lutherum*, lui avait valu le titre de *défenseur de la foi*. Une fois devenu pontife, son humeur théologique n'en fut que plus belligérante; il était prêt à rompre des lances contre tout venant. Or, un pauvre maître d'école de Londres, Lambert, eut l'imprudence de s'essayer avec un aussi rude jouteur. La controverse fut vive de part et d'autre; elle durait depuis cinq heures; lorsque, tout-à-coup, le roi résumant en deux mots la discussion : « Veux-tu vivre ou mourir? » dit-il à Lambert : Lambert préféra la mort.

En même temps les coffres royaux, tant de fois épuisés, s'emplissaient des dépouilles des catholiques. Ce n'était pas assez

de tuer, il fallait tout flétrir par la calomnie. Thomas Cromwell digne suppôt du roi, avait reçu ordre de parcourir l'Angleterre, et de mettre au grand jour toutes les turpitudes qu'il lui plairait attribuer aux religieux et religieuses. Le livre de Cromwell fait horreur; il n'est pas d'abominations sous le soleil qui ne fussent, suivant lui, commises journellement dans les sanctuaires. Les moines étaient des monstres, les nonnes pis que des prostituées; et ce n'était pas encore tout : ces monstres, ces prostituées rugissaient dans le plus abrutissant esclavage, et soupiraient après le jour où leurs fers seraient brisés. Eh bien! les fers furent brisés, et les esclaves ne bougèrent; on leur ordonna, de par le roi, de quitter ces cloîtres, qui ne leur rappelaient que d'affligeans souvenirs, et ils ne bougèrent; stupides! Il fallut des hallebardiers et des coups de crosse pour leur faire goûter la liberté!

Alors sortit du néant une foule de gens sans aveu, pour venir prendre leur part de cette honteuse curée; une cuisinière, reçut toute une abbaye, comme récompense d'un pudding qu'elle avait fait au gré du roi. Ces nouveaux riches, associés aux déprédations du maître, se firent les apologistes de sa tyrannie. Fiers de leurs trésors, jaloux des vieilles familles, qui ne leur accordaient qu'une moyenne considération, il n'était pas de violence dont ils ne se fissent les apôtres. Tout ce qui était plus ancien qu'eux, tout ce qui était mieux acquis que leur fortune les blessait. Aussi, eut-il fallu, pour leur plaire, tout bouleverser, tout changer! Ajoutez que ces fortunes rapides et honteusement échues, devinrent un dissolvant actif pour les mœurs; alors on vit, sans doute, les vieux sanctuaires souillés par la débauche; des danses lascives troublèrent le sommeil de la tombe, et les cloîtres gothiques retentirent nuit et jour des clameurs des orgies, pendant que les vieilles reliques, les châsses des saints, les religieux monumens de la statuaire, formaient d'éclatans feux de joie au milieu de ces troupes hideuses et dissolues.

Or, prenez garde que tout cela s'est passé à la face du monde, et que les protestans eux-mêmes n'ont pu le nier. Bayle lui-même, le sceptique Bayle, le fauteur de tout ce qui était anti-

catholique a été obligé de reconnaître que le portrait d'Anne Boleyn, par le grand évêque de Meaux, n'était pas chargé : or, Bossuet disait :

« Quand on voudrait la justifier des infamies dont ses favoris la chargèrent en mourant, M. Burnet ne nie pas que son enjouement ne fut immodeste, ses libertés indiscrètes, sa conduite irrégulière et licencieuse. On ne vit jamais une honnête femme, pour ne pas dire une reine, souffrir des déclarations telles que des gens de toute qualité, même de la plus basse, en firent à cette princesse (1). »

Anne Boleyn jouit peu de sa grandeur et de son crime. Insoucieuse et dévergondée, elle porta sur le trône l'adultère et l'inceste; puis une rivale s'éleva contre elle comme elle s'était élevée contre Catherine d'Aragon, et il lui fallut périr par ordre de son époux, et par arrêt d'un tribunal présidé par le duc de Norfolk son oncle.

Jeanne Seymour, qui lui succéda, mourut en couches au bout de neuf mois : Anne de Clèves ne plut jamais à Henri; c'était une *grosse cavale flamande*, disait-il; le divorce en fit justice. Catherine Howard était jeune et jolie comme Anne Boleyn; elle fut légère comme elle, et porta comme elle sa tête sur l'échafaud avec ses parens et ses complices. Enfin Catherine Parr fut assez heureuse pour mettre un terme aux inconstances du tyran, mais bien lui prit d'être souple et menteuse, car deux fois la mort plana sur sa tête. A mesure qu'Henri avançait en âge, il devenait plus lourdement stupide; le sang et la débauche en avaient fait une masse informe d'une obésité repoussante, où le clignotement de deux yeux rouges révélait seul qu'il y avait encore là une âme qui vivait et qui souffrait. Une profonde jalousie, une jalousie qui dégénérait en habitude, torturait incessamment cette âme; elle devenait plus soupçonneuse à mesure que ses forces s'en allaient; ses seuls mouvemens, ses dernières inspirations n'étaient plus que pour des condamnations à mort, ou pour des modifications à la

(1) *Histoire des Variations*, liv. VII.

religion de l'Etat, qu'il avait déjà vingt fois modifiée. On était en 1547; le jeune comte de Surrey venait de mourir pour expier le prétendu crime d'opposition à la reine; son père le duc de Norfolk allait le suivre, lorsque Henri trépassa. Suivant quelques-uns ses dernières paroles furent : *nous avons perdu l'état, la conscience et le ciel.* Suivant le plus grand nombre, affaissé, frappé encore vivant d'une décomposition générale, il arriva au dernier terme comme la brute, sans sentiment, sans espoir et sans regret.

Si maintenant on voulait s'élever à de hautes considérations, quelle époque serait plus curieuse à étudier que cette transition de la vieille à la nouvelle Angleterre? que ces persécutions de la reine Marie et de la reine Elisabeth répondant à celles de leur père? que cet abaissement du parlement anglais sanctionnant tous les excès, toutes les turpitudes du maître, le traitant de *doux et clément* (*gentle and merciful*) au moment où la potence et le bourreau ne pouvaient suffire au nombre des victimes, et surpassant tout le comble de servilité auquel se prostitua plus tard le *parlement-croupion* de Cromwell! Tous les troubles de l'Angleterre, toutes les luttes intestines, tout le sang qui l'a inondée depuis le seizième siècle, accusent la mémoire d'Henri et d'Anne Boleyn. Et si parmi toutes les nations civilisées de l'Europe, l'Angleterre est la seule qui reproduise l'aspect hideux de l'Inde avec ses parias et ses fakirs; si elle est intolérante, si chaque année il lui faut de nouvelles lois pour assujettir des esclaves autrement impatiens du joug que les religieux et que les nonnes, dites, quelle en est la cause, si ce n'est Henri VIII et Anne Boleyn? Nous pourrions suivre ce parallèle de l'Angleterre telle que l'avait faite le catholicisme, et de l'Angleterre telle que l'a faite la réforme, et nous arriverions, comme Cobbett, à cette conséquence que tout ce qu'il y a de grand chez elle, tout ce qui lui a donné un empire si puissant sur un grand nombre de peuples, lois civiles et politiques, hiérarchie sociale, équilibre des pouvoirs de l'Etat, tout cela est antérieur à la réforme; et que tous les abus qui la minent sourdement, le *paupérisme* qui s'est attaché à elle comme la gangrène, les biens ecclésiastiques se perpé-

tuant dans des familles privilégiées, stipulés comme dot dans les mariages, se transmettant de père en fils par voie héréditaire, servant à nourrir la corpuleuse oisiveté des pontifes, qui ont leur famille à pourvoir avant de songer à leur troupeau; tout cela est postérieur à la réforme.

Aussi, pour embrasser une pareille époque, pour la rendre avec toute sa vérité originale, avec toutes ses anomalies de caractère, toutes ses passions et toutes ses erreurs, il faut un de ces génies profonds qui sachent saisir le crime au milieu des transformations par lesquelles il s'efforce, nouveau Protée, d'échapper à une investigation sévère; un génie qui sache le dévoiler, mettre à nu ses fibres palpitantes, et s'effrayer lui-même de sa difformité et de sa laideur. D'un autre côté, Henri VIII est un de ces hommes qu'il faut prendre dans leur entier, car tout inconséquens qu'ils soient, toutes les actions de leur vie se répondent; il faut suivre le labyrinthe de leurs pensées; monter avec eux d'échelon en échelon dans la voie de perdition qu'ils ont prise, afin de se rendre mieux compte de leurs aberrations, de mieux comprendre tout ce que leur passage sur la terre a eu de bizarre et d'extravagant. Ajoutons qu'il est utile à la morale de voir où l'orgueil, où un vil libertinage, où une ambition démesurée, conduisent les peuples et les rois. Si vous ne prenez qu'un des épisodes de la vie de Henri VIII, cet épisode isolé de ses antécédens et de ses suites, n'est plus qu'un fait mort, et dont le tableau ne peut en rien servir à l'intelligence des temps et des personnages. Lisez par exemple l'*Henri VIII* de Chénier; l'auteur, imbu de préjugés anti-catholiques, a voulu relever, ennoblir le caractère d'Anne Boleyn; et ce lui a été chose facile, en mettant de côté, et la jeunesse perdue de cette femme à la cour de France, et ses intrigues pour culbuter du trône la reine sa bienfaitrice, et les exécutions sanglantes auxquelles elle prêta la main. Il l'a prise dans son cachot, seule avec la fille qu'elle a eue de ce roi qui la persécute, flétrie dans son honneur par l'arrêt qui déclare cette fille illégitime, déçue de toutes ses espérances par la condamnation qui vient d'être prononcée contre elle, à *être pendue, ou être écartelée, suivant le bon plaisir du roi*, et, quelque

coupable que soit une malheureuse créature, il est impossible que dans une telle position elle n'émeuve et ne fasse verser des larmes. Ce sont là, sans doute, d'heureuses combinaisons tragiques, mais pour de l'histoire, non. Quand on veut faire une tragédie historique, il ne faut tenir compte de l'anathème de Boileau, mais s'attacher à tout un individu, comme Shakespear à *la vie et la mort de Richard III.*

Shakespear cependant a fait une tragédie d'Henri VIII, et c'est un de ses moins bons ouvrages. La cause en est simple; cette tragédie était écrite sous les yeux d'Élisabeth, fille d'Henri et d'Anne Boleyn; elle devait être représentée devant cette princesse, et dès-lors il était nécessaire d'atténuer les nuances pour flatter et réussir. Shakespear n'a embrassé que douze années de la vie d'Henri VIII : sa jeunesse, les folles joies auxquelles l'entraîna le cardinal Wolsey, la mort de Buckingham, le divorce avec Catherine d'Aragon, le mariage avec Anne Boleyn, et la pièce est terminée par le pompeux appareil des réjouissances qui célébrèrent la naissance d'Élisabeth. Ce qu'il y a de bien dans cet ouvrage, c'est la dignité parfaite de Catherine; ici la vérité a été plus forte que l'adulation; Catherine est grande, est sublime, lorsqu'Henri VIII la contraignant à parler devant les cardinaux chargés de l'instruction du divorce, elle se lève et dit :

« Sire, je vous demande de me rendre la justice qui m'est » due, et je vous conjure de m'accorder votre pitié, car je » suis une femme des plus infortunées et une faible étrangère. » Hélas, Sire, en quoi vous ai-je offensé? quelle faute dans » ma conduite a pu m'attirer votre courroux, que vous en » veniez à cette procédure pour me rejeter et retirer de moi » vos bonnes grâces? Le Ciel m'est témoin que j'ai été pour » vous une épouse fidèle et soumise, qui, dans tous les temps, » s'est pliée à vos volontés, qui toujours a craint d'éveiller en » vous le moindre déplaisir; et je poussais l'obéissance jusqu'à » me conformer à votre humeur, triste ou gaie, suivant que » je vous voyais enclin à la joie ou à la mélancolie. Quand est » il arrivé que j'aie contredit vos désirs, ou que je n'en aie » pas fait les miens? Quel homme était votre ami, que je ne

» me sois pas efforcée d'aimer, même lorsque je savais qu'il » était mon ennemi? et qui de mes amis a conservé mes bon» nes grâces après qu'il avait perdu les vôtres?.... Sire, rappe» lez à votre souvenir que j'ai été votre épouse, fidèle à » cette obéissance, sans réserve, pendant l'espace de plus de » vingt années, et que le Ciel m'a accordé d'être mère de plu» sieurs enfans de vous. Si, durant tout le cours de cette lon» gue suite d'années, vous pouvez citer quelques reproches » contre mon honneur, contre le nœud conjugal, quelque » occasion où j'aie manqué d'amour et de respect envers vo» tre personne sacrée, au nom de Dieu, repoussez-moi hau» tement, et que le mépris le plus ignominieux me ferme la » porte..... Du moins, Sire, je vous conjure humblement de » m'épargner jusqu'à ce que j'aie envoyé en Espagne consulter » mes amis, dont je vais implorer les conseils. Si vous le re» fusez, au nom de Dieu, que votre volonté s'accomplisse (1).

Et lorsque, insultée par Wolsey, elle s'écrie avec indignation : « Cardinal, je suis prête à pleurer; je croyais pourtant » être reine, ou du moins j'ai rêvé long-temps que je l'étais.»

La dernière scène du 4e acte, où Catherine délaissée à Kimbulton, passe doucement de vie à trépas, sans effort, sans larmes, au bruit lointain des applaudissemens qui accueillent le triomphe de sa rivale, est entraînante d'émotion. On ne peut s'étonner que Johnson la mette au-dessus de tout ce qu'il y a de beautés dans les tragédies de Shakespear, et *peut-être audessus de toute scène d'aucun autre poète.*

Le caractère d'Henri VIII, dans Shakespear, est manqué; c'est un juste-milieu, terne et faux; on reconnaît que le poète avait à parler du père d'Élisabeth. Pour Anne Boleyn, il a parfaitement saisi, dans les premières scènes, cette humeur folâtre et rieuse que lui prête l'histoire; mais il en a trop fait une jeune fille candide, et trop pris l'hypocrisie pour de l'ingénuité, et lorsque le poète met dans la bouche de l'impur Cranmer une espèce de prophétie, qui annonce à la fille

---

(1) Shakespear's *Worsks. — Henry VIII*, act. II, sc. 4.

d'Anne Boleyn, toutes les vertus qu'elle a démenties par la suite, depuis *la virginité du Phénix*, jusqu'à la *douceur*, on est pris d'une grande pitié pour le degré de bassesse auquel peut se ravaler ce qu'il y a de plus grand parmi les hommes, le génie.

Venons maintenant à Pellico ; il s'est restreint au procès et à l'exécution de Thomas Morus, et l'on a pu voir que cette manière de traiter l'histoire ne me semble pas la plus parfaite. Le martyre du chancelier et de l'évêque Fisher, est un des plus beaux triomphes du catholicisme, depuis les premiers siècles ; mais combien ne saillirait-il pas davantage, si, en face de ces deux hommes si dignes et si révérés, en présence de leurs angoisses, de leur torture, de leur supplice, Pellico avait tracé d'un pinceau énergique, toutes les folles joies de leurs oppresseurs ; s'il avait traduit sur la scène, pieds et poings liés, cet anglicanisme naissant avec ses bizarreries, ses incohérences, son immoralité honteuse, personnifiée dans Henri et Cranmer ? Ne pouvait-il pas prendre à tâche de dévoiler tout ce que l'habitude de l'ambition et de la débauche jette d'insensibilité dans le cœur naturellement le plus sensible, celui de la femme ? combien la foi est intimement liée à la pratique des vertus qu'elle enseigne, et combien, lorsque ces vertus viennent à manquer, la foi s'étiole vite ? Toutes ces études morales et bien d'autres, eussent pu trouver place dans la tragédie de Pellico. Ç'aurait été Anne Boleyn, ç'aurait été Henri et l'évêque Cranmer, vivant publiquement dans le concubinage, et mettant la religion à l'enchère ; puis, lorsque cette longue suite de crimes et d'abrutissemens, aurait jeté le désespoir dans l'âme du spectateur ; lorsque, perdu au milieu de cette mer houleuse des passions, il se serait écrié comme le prophète, *undè veniet auxilium mihi ?* alors, la belle et noble figure du chancelier se serait levée d'autant plus grande que les autres se seraient montrées plus viles : l'effet dramatique, comme l'effet moral, y eût gagné, et tous les applaudissemens qui ont entraîné l'admiration pour la vertu souffrante, eussent acquis une nouvelle force de l'horreur causée par le vice hideux et couronné.

Mais Pellico a une belle âme, une trop belle âme pour comprendre la fausseté, l'ambition, l'orgueil avec toutes leurs nuances diverses ; demandez-lui des émotions douces, et il vous enchantera, car il a un excellent cœur ; mais cet excellent cœur se prête mal à l'idée de ce qui n'est pas noble et pur. Aussi le crime, tel qu'il le représente dans ses ouvrages, n'est-il pas conçu profondément ? son Henri VIII, n'est pas assez caractérisé, et il n'a su comprendre Anne Boleyn, que répentante et miséricordieuse. Pour Thomas Morus, c'est la belle partie de la tragédie de Pellico ; c'est-à-dire, que c'est beau, très-beau : je regrette cependant que le poète n'ait pas cherché à reproduire davantage tous les traits distinctifs du chancelier, dans l'histoire. A une austérité de mœurs remarquable, et à cette hauteur de pensée, apanage ordinaire des philosophes chrétiens, Morus savait joindre une gaieté franche et cordiale, qui ne l'abandonna même pas dans sa prison ; ses réparties étaient vives, et revêtant le plus souvent une couleur originale : *la justice m'est si chère*, disait-il un jour à un plaideur désappointé, *que si mon père plaidait contre le diable*, *et qu'il eût tort, je le condamnerais sans hésiter.* C'est encore lui qui disait : *je suis fils de Thémis*, *et aussi aveugle que ma mère.* Pendant l'instruction de son procès, lorsqu'on lui présenta le statut du parlement, qui ordonnait de prêter serment à la suprématie du roi : *c'est une arme à deux tranchans*, répondit Morus, *elle tue l'âme ou le corps.* A cela on lui fit observer qu'il ne devait pas se réputer plus habile que le grand conseil d'Angleterre; *j'ai pour moi*, répliqua Morus, *le grand conseil des chrétiens*, *qui est toute l'Église ;* tout cela est historique, et je suis étonné que Pellico ne l'ait pas reproduit dans son œuvre. Un pareil dialogue aurait mieux fait connaître le chancelier, que les scènes les plus brillantes de vie et d'éclat.

Le premier personnage de la tragédie de Pellico, qui paraît sur le théâtre, est Anne Boleyn, ou, comme l'appelle la langue mélodieuse de l'Italie, *Anna Bolena.* Naturellement généreuse, lasse de voir le sang couler pour elle, elle voudrait sauver Morus, mais la colère du roi l'effraye, mais elle est femme, et l'opposition du chancelier à son mariage l'a profondément

outragée. Un vieux magistrat, enclin à la vertu lorsque la vertu ne risque pas de le compromettre, profite des hésitations de la malheureuse Anne pour l'exciter à la pitié ; il lui représente les malheurs, qui affligent le royaume, et tous ces malheurs lui sont attribués par la foule. La fille de Morus, Marguerite, se précipite alors dans l'appartement de la reine ; elle implore la grâce de voir son père.

« Pourquoi mon père, s'écrie-t-elle, est-il retenu depuis un an » entre ces murs exécrables ? n'est-ce pas pour vous avoir dé- » plu ? Eh bien ! soyez-lui miséricordieuse ; que la franchise de » ses sentimens, que ses pensées magnanimes, vous émeuvent de » compassion et de respect ! ne donnez pas le nom de crime à » son opposition loyale et sans haine contre vous ; si l'ardeur » de son zèle l'a entraîné trop loin lorsqu'il a exprimé combien » il désapprouvait votre union avec le roi, songez que, s'il se » trompait, c'était par amour de la patrie, de la justice et » de vous-même ! oui, de vous ! Mon père ne fut pas le seul à » craindre que cette union ne vous devînt funeste ; plus d'un » ami s'efforça de vous en détourner ;.... ne vous irritez pas » de mes paroles,.... écoutez... Puisque Dieu a permis cette » union tant redoutée, du moins qu'il la bénisse ; mais il ne » pourra jamais la bénir, si Anne Boleyn ne devient elle-même » un ange, si les justes périssent pour sa cause, si mon père, » le plus fidèle des ministres du roi, est traité comme un cri- » minel ! »

Je ne connais personne comme Pellico pour rendre les caractères du cœur : lorsque Marguerite dit à Anne Boleyn : *Dieu ne pourra bénir votre union si Anne Boleyn ne devient un ange*, elle est sublime ; aussi, ne nous étonnons pas de voir Anne Boleyn s'associer aux douleurs de Marguerite. Mais ici apparaît la hideuse figure du roi ; il s'indigne de voir la fille d'un traître dans son palais ; et c'est à grande peine qu'Anne Boleyn parvient à faire rentrer le calme dans cette âme agitée, comme la harpe de David dans l'esprit égaré de Saül. Mais le farouche, le perfide Henri, ne peut accorder une grâce qu'avec une bienveillance hypocrite ; on vient de lui annoncer la condamnation de l'évêque Fisher, l'ami de Morus, et il veut

profiter de cette circonstance pour vaincre le chancelier, il veut lui offrir la grâce de Fisher, à condition que lui-même il prêtera le serment voulu; insensible à ses propres dangers, pourra-t-il être insensible à ceux des autres?

Au second acte nous sommes transportés dans la prison de Morus. Les douleurs d'un cachot affreux, les privations de toutes sortes, auxquelles il est condamné, ont ruiné ses forces physiques, mais laissé toute son ancienne vigueur à son âme. Père tendre, époux inconsolé, il promène de tristes regards sur sa famille, dont il est séparé pour toujours; mais il a foi dans la bonté de la Providence, et il confie tout ce qui lui est cher à sa miséricorde. Il est là, le malheureux vieillard, priant et calme, lorsque tout-à-coup sa fille est dans ses bras. Des pleurs inondent son visage; depuis un an on avait interdit l'entrée de sa prison à sa famille : serait-ce donc que sa constance a enfin lassé ses persécuteurs? Mais sa fille ne lui a été envoyée que pour mieux ébranler son courage. Pauvre enfant! elle voit avant tout les souffrances de son père; et son père voit quelque chose au-dessus : son devoir! Les supplications de Marguerite lui semblent peu dignes de sa fille; il les repousse avec douceur, mais Marguerite insiste; elle lui peint sa famille abandonnée, ses enfans sans secours, son ami, le vertueux Fisher, périssant sur l'échafaud, parce que, lui, Morus, n'aura pas voulu le sauver. Mais, à cela, le chancelier élève sa voix forte et puissante : « Faudra-t-il donc, s'écrie-t-il, que je demande à
» mon cœur brisé des paroles pleines de l'autorité d'un père
» pour les faire entendre à ma fille? Cesse, m'entends-tu,
» cesse de m'exciter à une bassesse! un office aussi vil convient
» mal à ma fille! Ignores-tu, cruelle, que tes accens si chers, tes
» larmes, le douloureux tableau de ma famille désolée, l'horrible
» idée du coutelas suspendu sur la tête de mon meilleur ami,
» sont un tourment au-dessus de mes forces?

» *Marguerite :* Mon père!

» *Morus :* N'achève pas; essuyons tous les deux d'aussi in-
» dignes larmes; retourne vers le roi avec plus de courage;
» montre-toi fille de Morus; dis-lui, que je n'ai jamais été son
» ennemi et que je ne le serai jamais; mais, que s'il m'ordonne

» de briser les autels de mes pères, d'abhorrer de nobles et » excellens amis, et de m'élever, puissant et applaudi, sur » leurs exils et sur leurs morts.... je ne puis lui obéir. »

Morus a triomphé dans la lutte si poignante des sentimens du cœur; sera-t-il plus faible lorsqu'un roi astucieux viendra le tenter dans son cachot, et s'efforcera de répondre, par des subtilités théologiques, à ses généreux scrupules?

Henri VIII a résolu de parler lui-même à Morus; mais il ne se dissimule pas toutes les difficultés de cette entrevue; il en prévoit les conséquences : *o domarlo*, *o estinguerlo*, — *ou le dompter*, *ou le tuer*, — et il *en a pris son parti*, *ho deciso*. Cette scène culminante du 3e acte, entre Henri et Morus, est grande et belle; le chancelier y conserve tout l'avantage de l'homme de conscience et de foi, en présence de l'incrédule et de l'hypocrite. Après avoir repoussé les raisons captieuses par lesquelles Henri cherche à justifier son schisme, après avoir dépeint les malheurs dont il est la cause, Morus continue : « Si » un jour, si après ce règne exécré, l'Angleterre repousse vos » traditions iniques, si elle a soif de justice et de tolérance, » l'honneur ne vous en appartiendra pas. O Henri! il sera con- » signé à jamais dans l'histoire en caractères de sang, le nom » de celui qui a imposé un nouveau culte, sous peine des sup- » plices et du gibet.

» *Henri :* Quoi! tu oses m'adresser tes reproches!

» *Morus :* Ce ne sont pas les miens, ce sont ceux que l'his- » toire fait peser infailliblement sur tout prince cruel, sur » tous ceux qui outragent la conscience. Du moins, vous pou- » vez encore déchirer cette page affreuse....

» *Henri :* Sans doute, en ployant mon front royal devant » quelque superbe anachorète? je comprends; devant quelque » imposteur, qui m'ordonnera d'appauvrir mes peuples pour » expier mes crimes?

» *Morus :* Je ne courbe pas mon front devant les imposteurs, » et pourtant je suis chrétien et catholique. Eh bien! vous aussi, » prince, vous ne devez courber votre front que devant les » dignes ministres de Dieu! ceux-là ne vous imposeront, pour » l'expiation de vos fautes, que la vertu! Laissons, laissons l'u-

» sage de tout travestir aux seuls esprits abjects, qui en font » leur pâture. Ne les voit-on pas aujourd'hui, dans leur aveugle » haine contre ceux qui persévèrent dans le culte de leurs » aïeux, les noircir d'affreuses couleurs dans leurs peintures? » Ne vont-ils pas jusqu'à nier la lumière, ou du moins ne » s'efforcent-ils pas de l'obscurcir? Qu'il n'en soit pas ainsi de » vous, prince! qu'il n'en soit pas ainsi! le jugement des âmes » fortes et sages doit être indépendant des jugemens vulgaires.

» *Henri* : L'Eglise britannique....

» *Morus* : .... avait des ministres indignes, mais elle en avait » aussi de justement révérés; elle avait des troupes d'hypocri- » tes, mais elle comptait en même temps de sincères adorateurs » de Dieu. Il fallait purifier cette Eglise, l'éclairer, et non pas » l'arroser de sang. »

Le sort de Morus est décidé; il n'a pas encensé l'idole, et l'idole veut du sang ou des victimes.

Le quatrième acte présente le dégoûtant tableau d'un tribunal où les juges tremblent tous autant devant les regards de l'accusé que devant les injonctions du maître. Thomas Cromwell préside la cour; il interroge les gestes et le visage de chacun de ses membres; il rappelle à l'un son fils, sa femme; à l'autre, la place qu'il sollicite et que la volonté du roi peut lui refuser. Automates dociles, les juges cèdent à l'impulsion de Cromwell; et le misérable, après avoir tenté le courage du chancelier, après lui avoir dit que son ami Fisher a renié son Dieu et obtenu sa grâce, après n'avoir retiré de cette infâme supposition que l'indignation et le mépris du martyr, prononce la condamnation à mort. C'est alors que Morus fait entendre ces belles paroles conservées par Pellico.

« De même qu'on vit saint Paul assister au supplice du pre- » mier martyr, et qu'ils sont aujourd'hui tous les deux dans le » ciel, ainsi puissent mes juges avoir part un jour avec moi » à la miséricorde de Dieu! »

Le cinquième acte est entièrement pris par les détails de l'exécution de Morus. Une foule nombreuse emplit les rues et les places; les citoyens se racontent le courage du chancelier et la douleur de sa famille; ils sont attendris par l'égarement

de sa fille Marguerite, qui, séparée violemment de son père, appelle et demande du secours. Les passions les plus généreuses fermentent dans les cœurs; mais une main invisible en reprime l'essor; on se regarde, on frémit, on tremble au seul nom du roi! Bientôt le chancelier paraît environné de gardes; quelques cris de *Vive Morus!* se font entendre, mais faibles et isolés au milieu d'un silence de mort. Seul, le vieux magistrat ne craint point de parler à son heure dernière. Il marche avec la paix du juste, dit adieu à son toit paternel; mais tout à coup de jeunes filles, des enfans s'élançent à travers la foule; c'est la famille de Morus. Ils s'agenouillent autour du martyr, et lui: « Avec tout ce que mon cœur de père a de force et de puis- » sance, mes enfans, je vous bénis tous, tous d'une égale bé- » nédiction. »

» *Marguerite* : Notre mère n'a pu nous accompagner à ce » dernier adieu.

» *Morus :* Soyez-lui toujours en aide, ô mes chers enfans! » environnez-la de respect et d'amour, et Dieu vous en récom- » pensera. Supportez avec dignité et courage la pauvreté et les » douleurs; je vous en donne l'exemple. Je ne puis vous laisser » d'autres trésors; mais cet exemple vous soutiendra. Que vos » cœurs déchirés ne me pleurent pas outre mesure; priez pour » moi et je prierai pour vous; puis, tous ensemble, moi, du » haut du ciel, vous, sur la terre, nous prierons pour notre » malheureux roi, pour tous ceux qui m'arrachent à vous. Si » jamais un de mes meurtriers se voyait un jour précipité dans » le malheur, s'il hasardait un pied fugitif sur le seuil de votre » porte, donnez-lui asile, portez-lui secours pour l'amour de » moi, comme vous le feriez pour un frère; car j'ai pardonné » à tous! »

Et le cortège se remet en route, et le chancelier monte sans pâlir sur l'échafaud, et il renouvelle, à la face du peuple, sa profession de foi, d'une voix haute et ferme, et meurt en embrassant le bourreau.

J'ai supprimé, dans l'analyse du cinquième acte, une dernière tentative faite auprès de Morus pour obtenir une rétractation. Ceci m'a paru de trop; on ne s'expose pas trois fois

aux refus d'un homme qu'on veut humilier, et que n'ont intimidé ni le cachot ni la sellette. Morus savait parfaitement que, sitôt qu'il plierait le genou devant Henri, il aurait sa grâce, sans que Henri le lui envoyât dire une dernière fois sur l'échafaud.

— Je remarquerai en même temps que les prières de la fille de Morus, au 2e acte, pour obtenir que son père prête le serment exigé, ont quelque chose de pénible. Ce n'est pas ainsi que les filles et les épouses des martyrs parlaient à leurs époux et à leurs pères, au moment où on les traînait à l'amphithéâtre. Pauline, dans Corneille, sollicite bien Polyeucte de renoncer à la foi qu'il a embrassée, mais Pauline est païenne; la mère de saint Jean-Chrysostôme suppliait bien son fils de ne pas l'abandonner, pour aller s'enfuir dans le désert; mais c'est que la religion n'exigeait pas de S. Jean un pareil sacrifice, et d'ailleurs sa mère ne lui demandait qu'une seule chose, de remettre ses desseins pour quelque temps. — « Attendez » au moins le jour de ma mort; peut-être n'est-il pas éloigné; » ceux qui sont jeunes peuvent espérer de vieillir; mais à mon » âge, je n'ai plus que la mort à attendre. Quand vous m'au- » rez ensevelie dans le tombeau de votre père, et que vous » aurez réuni mes os à ses cendres, entreprenez alors d'aussi » longs voyages, et naviguez sur telle mer que vous voudrez, » personne ne vous en empêchera; mais, pendant que je res- » pire encore, supportez ma présence et ne vous ennuyez point » de vivre avec moi. »

Il faut dire néanmoins que la scène de Pellico est historique, sinon de la part de la fille de Morus, du moins de celle de sa femme; elle est d'ailleurs traitée avec trop de naturel et de charme, pour que ma critique ne soit pas hardie, seulement sous forme de conjecture. J'aurais désiré enfin que Pellico s'inspirât de la lecture des actes des martyrs : il y a dans ces vieux récits de la primitive Église des interrogatoires sublimes, et dont plusieurs traits auraient pu parfaitement s'adapter à celui de Morus.

Nonobstant ces observations, *Tomaso Moro* n'en est pas moins un grand et bel ouvrage. Les hautes pensées, les nobles

sentimens y sont toujours exprimés avec cette éloquence du cœur, que possède si bien Pellico. On y respire d'un bout à l'autre, comme dans une atmosphère de vertu, dont le style si simple, mais si abondant, si moëlleux et si facile de l'auteur des *Prisons*, semble comme parfumé. Les anciens disaient que la poésie était le langage des dieux; jamais on ne peut mieux s'en convaincre qu'en lisant Pellico, en écoutant ses douces et enivrantes mélodies.

ÉUGÈNE DE LA GOURNERIE.

ÉTAT DU THÉATRE EN FRANCE,

EXTRAIT D'UN ARTICLE DE LA REVUE D'EDIMBOURG.

Le critique anglais après avoir passé en revue les productions de MM. Victor Hugo et Alexandre Dumas, ajoute les réflexions suivantes : « Nous insisterons peu sur le mérite littéraire de ces œuvres ; d'abord, parce que c'est sur leur tendance morale, ou plutôt immorale, que nous avons voulu appeler l'attention; en second lieu, parce que le temps nous manquerait : chaque pièce demanderait à elle seule un article; enfin, parce que cette littérature n'ayant que la prétention de la pensée, ne doit pas être jugée sous le rapport poétique. Il est évident que le but des auteurs a été d'émouvoir par la *situation*, que ces vieux ressorts de l'ancienne tragédie, la *Terreur* et la *Pitié*, ont été sacrifiés à ce que les Italiens appellent *Imbroglio*, et qui, à bien dire, convient mieux à une comédie ou à une farce. Beaumarchais a donné, sinon les premiers, au moins les plus remarquables exemples de ce style, et ses deux comédies sont deux morceaux d'*Imbroglio* fort amusans, quoique licencieux. Il essaya de continuer le même genre dans la suite qu'il donna à ces drames. *La Mère coupable*, qui conservait encore quelque réserve, était pourtant d'un effet bien pathétique : nous regardons en vérité *la Mère coupable* comme la *coupable mère* des extravagances d'Hugo et de Dumas. Mais Beaumarchais touche le *sentiment* avec une grande puissance, et ses imitateurs ne frappent que par la *situation*. Celui-là *émouvait*, ceux ci *étonnent*. Comme pures œuvres d'art, ces drames ont des défauts si frappans, que nous ne pouvons les passer sous silence. Le principal, est le peu d'in-

vention qui pousse les auteurs dans une répétition continuelle et fatigante des mêmes caractères et des mêmes situations. Rien de moins nouveau que leurs nouveautés, de plus servile que leurs libertés, de plus menaçant que leurs extravagances. La bâtardise, la séduction, le rapt, l'adultère, l'inceste; voilà leurs *motifs*. — Le poignard, le poison, la prostitution; voilà leurs moyens. — Et encore cela, ils se l'empruntent l'un à l'autre, ou chacun à soi-même, continuellement, et de la manière la plus monotone.

» Des femmes, que peignent les dix pièces dont nous venons de parler, huit sont *adultères*, cinq *prostituées* de différens ordres, six victimes de la *séduction*, et de ces six deux accouchent presque sur la scène. Quatre mères aiment leurs propres fils, ou leurs gendres, et dans trois cas le crime est consommé. Onze personnages sont tués, directement ou indirectement, de ceux dont ils sont aimés; et dans six de ces pièces les héros sont des *bâtards* ou des *enfans trouvés*. Et c'est dans l'espace de trois ans que ces horreurs se sont accumulées dans dix pièces sur le théâtre de Paris! Nous convenons que le crime, et les plus abominables motifs, ont été de tout temps le domaine de la tragédie. Nous n'oublions pas que les familles d'Atrée et de Laïus, dans l'antiquité; — que *la Belle pénitente*, *Jeanne Shore*, *George Barnwell*, et tant d'autres dans les temps modernes, sont des sujets horribles; mais, pour la plupart, ils sont traités de manière à inculquer des leçons morales. — Jamais ils ne choquent la décence; — jamais surtout ils *n'allument* de passions criminelles. Dans les premiers temps du drame anglais, on trouve des expressions grossières, une scène un peu libre; mais chez nous le goût moderne a fait justice de ces vieilles et indélicates licences. Ce qui nous étonne et nous afflige le plus dans l'état actuel du drame français, c'est qu'il n'y ait aucune turpitude qui ne se voie chaque soir, sur chaque théâtre, — qui ne soit jetée à ce peuple civilisé par les écrivains les plus populaires, pendant quarante, cinquante, soixante représentations; dans le fait, jusqu'à ce que l'auteur ait eu le temps d'imaginer et d'achever quelque chose de plus monstrueux. Il nous semble que la conséquence de ce fait, ou sa cause peut-être, c'est un grand relâchement moral, une grande dissolution sociale dans la nation qui se précipite chaque soir vers ces sources empoisonnées; et quand nous dirons à nos lecteurs que

les deux hommes (1) que nous avons choisis sont les chefs de la littérature française, quand nous leur dirons que des milliers de petits littérateurs n'ont d'autre métier ni d'autre occupation que de renchérir sur les mauvaises qualités de leurs maîtres, ne conviendront-ils pas avec nous que l'état de l'esprit public en France est un phénomène, un effrayant phénomène, que le monde civilisé n'avait pas encore vu? L'influence du théâtre bien dirigée peut être quelquefois salutaire, ou au moins innocente; et le long temps pendant lequel, en France et en Angleterre, cette influence s'est tenue dans les limites de la réserve et de la décence, a laissé les hommes d'état indécis sur les effets de cette action morale. Mais aujourd'hui cela devient une passion populaire qui appelle, en vérité, l'attention des gouvernemens; et nous verrons qu'en France le gouvernement se verra forcé de censurer le théâtre ou que le théâtre renversera le gouvernement et la société. MM. Hugo et Dumas se vantent de ce que leur génie s'est ainsi élevé sur les ruines de tout contrôle gouvernemental; et c'est ainsi encore qu'en Angleterre la licence repousse toute autorité; mais, sans cette autorité, il n'y a plus aucune paix domestique, aucune tranquillité publique. . . . .

. . . .

» Ce sujet important demanderait ici un grand développement, mais nous croyons en avoir dit assez pour quiconque désire voir se conserver un reste de solidité sociale et d'ordre moral chez cette grande nation qui, par sa position et sa puissance, est destinée à exercer une si profonde action sur le monde, pour le bien comme pour le mal. »

---

(1) Victor Hugo et Alexandre Dumas.

CONSIDÉRATIONS ORTHODOXES SUR LE CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE.

PAR M. L'ABBÉ DE L'ÉTANG (1).

Lors d'un procès qui a retenti naguère dans les tribunaux, on ne demandait la liberté du mariage que pour le prêtre qui voulait renoncer à ses fonctions : aujourd'hui on va plus loin, et l'on prétend que le prêtre allie le mariage avec l'exercice de son ministère. Tel est l'esprit d'une brochure qui a paru l'année dernière sous le titre de *Nouvelles Considérations sur le Célibat des Prêtres ;* l'auteur, qu'on dit être un prêtre, et qui se cachait, sous le nom de Durosoy, présente l'abolition du célibat ecclésiastique comme une mesure aussi facile que nécessaire ; il donne les moyens d'en venir à l'exécution. Son plan, dont nous dirons quelque chose à la fin de cet article, est d'un homme qui traite lestement les matières les plus graves. Ce n'est point ainsi que procède M. l'abbé de l'Etang. Il commence par produire des témoignages historiques en faveur de l'antiquité de la discipline sur le célibat ecclésiastique. Il s'est contenté d'interroger les monumens des premiers temps de l'Eglise; car on convient assez que, dans les siècles suivans, les preuves de l'existence de cette discipline sont nombreuses. Le concile de Trente, que l'on pourrait dire avoir fermé sur ce point la chaîne de la tradition, a porté un canon exprès contre ceux qui soutiendraient que les prêtres peuvent contracter mariage. Pour montrer la sagesse de cette décision, l'auteur des *Considérations orthodoxes* discute trois questions : Le célibat ecclésiastique peut-il être aboli ? Doit-il l'être ? Quelle serait pour cela l'autorité compétente ?

Sur la première question, M. de l'Etang prouve que le célibat ecclésiastique, tenant à la discipline générale de l'Eglise, ne peut

(1) Brochure in-8°. Prix : 2 fr., et 2 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere et Ce, imprimeurs-libraires, quai des Augustins.

être aboli que par une mesure générale, ou par un concile universel, ou par le Pape, et qu'une abolition partielle pour la France est ou un rêve ou une source de scandales et de schismes.

Sur la deuxième question, l'estimable auteur considère le célibat sous trois aspects, l'aspect religieux, l'aspect social et l'aspect privé. Que demandent la dignité et l'intégrité de la religion?

« Voilà que dans notre siècle si profondément empreint d'indifférentisme religieux, on se prend tout à coup d'une étrange passion pour l'honneur de la religion. Chacun prétend à la réputation de réformateur : on dirait que le peuple veut se faire *grand-prêtre ;* et, aussi bien, pourquoi non? Il s'est bien fait *roi !* En entendant parler de la religion, vous pensez peut-être qu'on va déchirer toutes ces pages si sales d'invectives et de quolibets contre ses dogmes et son culte, qu'on va interdire ces parodies sacriléges dont le but est d'avilir les choses sacrées? Vous jugez que pour faire respecter la religion il faudrait la respecter soi-même, protéger son sanctuaire, ne pas démolir ses temples, ne pas renverser la croix qu'elle présente à nos adorations. Que vous êtes dans l'erreur! Ignorez-vous que pour les maux désespérés il faut des remèdes puissans? Il s'agit de sauver la religion. Hé bien, on vient offrir des épouses à ses ministres! En vérité, on pourrait ne voir là qu'une indécente plaisanterie, s'il n'était facile d'apercevoir des intentions mauvaises. Et pourquoi des paroles pacifiques, quand les pensées sont hostiles? pourquoi ne pas être francs? pourquoi ne pas avouer qu'après avoir en vain tenté d'anéantir la religion par les persécutions, on tente de le faire par le déshonneur? On n'a pu effrayer; on cherche à séduire : la hache s'est émoussée; on tend des piéges. Cette marche, au reste, n'est pas nouvelle : l'Ecriture elle-même nous en fournit des exemples. Ainsi, les Philistins, ne pouvant dompter Samson, introduisent près de lui Dalila, pour le gagner par ses artifices.....

» Il est de la dignité de la religion que ses ministres soient voués au célibat, soit à raison de leurs nobles fonctions, soit à cause de l'opinion des peuples, soit enfin pour obtenir le plus de garanties possibles dans l'admission aux ordres.....

» Nos adversaires nous accusent d'injustes défiances. Pourquoi, disent-ils, cet effroi sans motifs? Nous n'avons garde de toucher

au dogme; à Dieu ne plaise que nous voulions détruire l'édifice respectable de la religion : nous voulons seulement le rajeunir, en le débarrassant de ses gothiques ornemens. Et ne savez-vous pas, répondrai-je, que pour qu'un ancien édifice parle au cœur, il n'y faut rien changer, mais lui laisser cette teinte antique qui lui imprime tout le charme des souvenirs? Et puis, est-il bien vrai que vous n'attaquiez que la discipline, en attaquant le célibat ecclésiastique? Ne voyez-vous pas qu'en même temps vous rendez le dogme moins respectable aux yeux des peuples, et que, sur quelques points du moins, vous les portez à s'éloigner de la foi. Qu'ont fait les protestans? En abandonnant le célibat ecclésiastique, ils se sont vus forcés d'abandonner le dogme : dès qu'ils ont renoncé à la virginité pour eux-mêmes, ils ne l'ont plus voulu reconnaître dans la Mère de Dieu; dès qu'ils ont manifesté leur faiblesse en prenant des épouses, ils se sont sentis incapables de recevoir les aveux de la faiblesse, et ils ont supprimé la confession. N'en doutez pas, les mêmes causes produiraient parmi nous les mêmes effets. Si donc il vous reste quelque attachement pour la foi de vos pères, repoussez tout ce qui pourrait l'altérer. Tenons à honneur de léguer à nos derniers neveux les croyances que nous ont léguées nos ancêtres. »

Sous le rapport social se présentent trois questions, la question de population, la question morale, la question financière. D'abord, nous avons partout surabondance de population, et le législateur est bien dispensé de chercher à l'accroître; ensuite, le prêtre marié perdrait certainement son influence salutaire. Enfin, le clergé est assez pauvre aujourd'hui : serait-il en état de soutenir une famille, et ceux qui poussent au mariage des prêtres seraient-ils disposés à augmenter, dans cette supposition, le budget du clergé?

Le célibat ecclésiastique n'est point un joug intolérable, comme on le suppose; c'est un état auquel le prêtre s'est soumis par choix, et il a des moyens de fidélité. L'abolition du célibat nuirait au prêtre à qui on l'offre; elle susciterait contre lui des méfiances, et serait pour lui une source d'inquiétudes pour l'avenir.

Dans la troisième partie de son écrit, M. de l'Etang réfute spécialement l'auteur des *Nouvelles Considérations*; celui-ci avait dit :

« Bientôt l'affaire sera discutée à la chambre, et si la loi passe

dans le sens que nous l'entendons, le roi sera prié de prendre avec Rome les arrangemens convenables... C'est alors que le Souverain-Pontife, voyant les inconvéniens graves qui pourraient résulter pour la religion d'un refus *obstiné* de sa part, comprendra qu'un point de discipline ne doit pas mettre toute la religion en péril... Quant aux moyens à prendre, ils sont *faciles :* il faut demander cette délivrance au roi, aux chambres surtout. Nous ne pouvons conjecturer d'une manière certaine à quel parti s'arrêtera le Saint-Siége ; mais nous espérons qu'il fera un sacrifice aux circonstances pour le bien de la paix. S'il en était autrement, nous pourrions bien voir des choses fort désagréables ? »

Ne faut-il pas admirer le tact et la mesure d'un prêtre qui fait intervenir les chambres dans une décision de cette nature, qui veut qu'on force la main au Pape, et qui le menace de *choses fort désagréables*. Singulière *obstination* de ce prêtre, qui se plaint de l'*obstination* du Pape! Que l'on remarque aussi ce mot de *délivrance ;* il est caractéristique. Pour *délivrer* l'auteur d'un joug qui lui pèse, il faut bouleverser toute l'Eglise. Quelle heureuse *délivrance!* M. l'abbé de l'Etang réfute très-bien le plan scandaleux du prêtre dégoûte de la sainte sévérité de son état, et finit par des vœux pour que la France repousse une innovation qui, en avilissant le sacerdoce et en lui ôtant son influence, nuirait à l'Etat et serait une source de troubles, de divisions et de désordres. Nous citerons ce morceau :

« La France repousse le schisme comme elle repousse l'irréligion, elle a trop long-temps gémi sous le joug de l'impiété qu'on voudrait lui imposer encore. La France a besoin de relever ses yeux vers le ciel pour oublier les crimes de la terre, dont elle fut témoin et victime ; elle ne peut donc chercher à se séparer de ses prêtres qui le lui montrent, ce ciel ; elle ne peut ne pas aimer ses prêtres qui consolent ses infortunés et soulagent leurs douleurs. La France doit avoir perdu les préjugés qu'on lui inspirait contre ses prêtres. On les lui représentait comme ses ennemis, et ils se dévouent pour elle, et un fléau récent a montré leur zèle ; on les lui représentait comme de mauvais citoyens; et elle les voit soumis aux lois; on les lui représentait comme opposés aux lumières, et eux-mêmes propagent les lumières, éloignant seulement des jeunes intelligences ce qui

n'ornerait l'esprit qu'aux dépens du cœur ; enfin, on représentait les prêtres comme des hommes ardens, et ils se montrent de mœurs douces et régulières, exclusivement voués à leurs fonctions saintes. La France veut-elle que son clergé conserve ces nobles sentimens? Qu'elle ne tente rien contre ses institutions, qu'elle n'oublie pas que c'est à l'affranchissement de tout lien mondain qu'il doit et ses vertus et son goût pour la retraite. Que la France donc, par ses organes naturels, s'oppose à toute innovation qui nuirait à l'Etat sans aucun avantage pour les particuliers. »

Cette brochure, bien écrite et bien pensée, est une protestation contre de funestes tentatives. L'auteur rappelle à propos, dans son épigraphe, la recommandation faite par le Pape dans son Encyclique de conserver et de venger par tous les moyens la loi importante du célibat sacerdotal. Il est honorable pour lui d'avoir rempli à cet égard le vœu du Saint-Père. — *L'Ami de la Religion*, n° 2280.

Dissertation sur la Réhabilitation des Mariages nuls, où l'on traite particulièrement des Dispenses in radice ; par un professeur en Théologie (M. l'abbé Carrière, professeur du séminaire de St.-Sulpice) (1).

La première édition de cette dissertation parut en 1828 (V. *l'Ami de la Religion* n° 1461, tome LVI). Elle fut favorablement accueillie par les théologiens, et on n'a fait que l'abréger dans la nouvelle théologie de Bailly en 1829, dans la théologie de Toulouse et dans la circulaire de M. l'évêque de Digne sur les conférences ecclésiastiques de 1830. Toutefois, l'estimable et docte auteur a voulu revoir encore son ouvrage, et est parvenu à l'améliorer. Il annonce modestement qu'il a été aidé dans son travail par les judicieuses observations d'un habile professeur de théologie.

---

(1) In-8°. Chez Méquignon Junior, rue des Grands-Augustins.

Les augmentations qu'a reçues la *Dissertation* forment environ un tiers en sus. L'auteur a mieux spécifié les divers cas où le mariage peut être nul par défaut de consentement, afin de mieux expliquer les différentes décisions du droit canonique, principalement sur l'erreur et la crainte. Il s'est beaucoup plus étendu sur la nature des dispenses *in radice*, et il en a exposé les divers effets avec la manière dont ils sont produits. C'est la principale addition. Au lieu d'indiquer seulement, comme dans la première édition, les divers exemples de dispenses *in radice* accordées par les Papes, il les a parcourues en détail pour en faire remarquer les circonstances propres à jeter du jour sur la question. Il a cherché à expliquer avec plus de clarté les précautions à prendre pour l'emploi des dispenses *in radice*, spécialement pour les cas où il y a lieu d'y recourir aujourd'hui en France, et par rapport à la nécessité d'un consentement persévérant, laquelle a été contestée par un théologien distingué.

On a ajouté parmi les pièces justificatives un rescrit de Clément XIII qui offre un exemple de dispense *in radice*, et qui est important, surtout pour fixer le sens de certaines expressions employées dans les indults que le Saint-Siége a coutume d'accorder aux évêques pour la dispense de l'empêchement qui résulte des degrés de parenté ou d'affinité. Enfin, on a mis une table analytique des matières qui présente d'un coup-d'œil un résumé de toute la *Dissertation*.

On sait que cette *Dissertation* est destinée à servir de suite et de supplément au *Traité des dispenses* de Collet, édition de M. Compans. On remarquera que l'habile théologien réfute assez souvent l'abbé Baston, auteur d'une *Concordance des lois civiles et ecclésiastiques sur le Mariage*, ouvrage où il y a beaucoup d'esprit, de savoir et de recherches, mais où il y a aussi des opinions hasardées et hardies. L'abbé Baston était un esprit subtil, mais qui ne haïssait pas les paradoxes. Il traite, dans cet ouvrage, beaucoup de questions différentes, et les résout plus par le raisonnement que par l'autorité. On ne voit pas qu'il cite un seul théologien. Ce qu'il y a encore de singulier dans cet ouvrage, c'est que l'auteur, ayant perdu son manuscrit dans un voyage, le refit de mémoire. Il y a peu d'auteurs qui eussent assez de facilité et assez de patience pour entreprendre deux fois le même travail. La *Concordance* est un in-12 publié en 1824. — *L'Ami de la Religion*, n° 2275.

COURS D'HISTOIRE

DES ÉTATS EUROPÉENS MODERNES;

Par Frédéric-Samson SCHOELL.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

DES FAUSSES DÉCRÉTALES.

Origine des fausses Décrétales. — Diverses collections de canons. — Recueil d'Isidore Mercator. — Il y a des pièces fausses. — Elles ont été adoptées par défaut de critique, non par dessein de tromper. — Leur succès prouve qu'elles n'ont rien innové. — Témoignages du règne de Charlemagne.

Je demande aux lecteurs la permission de prendre congé de cet immense ouvrage. J'y trouverais, depuis le 9e siècle, plus de concessions à prendre que d'erreurs à combattre, et j'aurai d'ailleurs plus d'une occasion d'y revenir indirectement dans les diverses parties d'histoire ecclésiastique qu'il peut être utile de traiter. Il importait surtout de rectifier le point de départ adopté par l'auteur, et de dissiper cette vieille fable protestante de l'ancienne et obscure faiblesse du Saint-Siége; on avait réussi à en faire depuis long-temps un préjugé historique; le simple récit des principaux événemens a démontré que la vérité est précisément le contraire. Pour achever la tâche que je m'étais prescrite, il ne me reste plus qu'à éclaircir la nébuleuse influence attribuée aussi sans hésitation aux *fausses Décrétales*. Nous sommes en France, il en faut convenir, un singulier peuple; nous admettons avec une inconcevable facilité, tout ce qui nie, tout ce qui fronde, tout ce qui contredit, avec la moindre apparence d'érudition : aussi en doit-on tirer quelque espérance aujourd'hui : ne fût-ce que par vicissitude,

(1) Voy. ci-d. tom. VIII, p. 361, et tom. IX, 517.

il nous prendra à la fin fantaisie de juger réellement nous-mêmes, et l'esprit de contradiction nous ramènera à la vérité.

En général, on ne voit qu'un côté des choses; on étudie l'histoire, quand on l'étudie, par découpures, sans suite, sans ensemble. L'ancienne manière de l'écrire, d'en morceler l'esprit en petits ou longs chapitres de considérations et d'anecdotes : cette manière, fort en vogue au siècle dernier, et si commode pour l'ignorance des lecteurs et des auteurs, a mis le comble à la prévention de nos idées. Ainsi jamais on ne nous parle des *Décrétales* que hors de leur place; hors du cadre des événemens contemporains et antérieurs (1). On ne fait nulle attention à l'époque qui a préparé ce recueil fameux : il ne sera donc pas inutile de retracer en peu de mots ce que nous dit l'histoire de tous les recueils de canons qui furent réunis à cette époque, et de l'état général de l'Eglise chrétienne.

Dès le règne de Charlemagne on s'était occupé beaucoup de travaux de ce genre, et même long-temps auparavant. Il s'était fait déjà vers le milieu du 6e siècle deux *collections de canons*, l'une pour l'orient par *Jean le scholastique*, et Justinien l'autorisa; l'autre pour l'occident par *Denys-le-Petit*, à laquelle il ajouta les *Décrétales* ou *lettres dogmatiques des Papes*. Vers le même temps, peut-être même auparavant, circulait en Espagne une autre collection, antérieure conséquemment à S. Isidore de Séville, et qu'on lui attribua par la suite. Selon le père Burriel, cet évêque en réunit véritablement une, qui existerait encore (2). Il n'est pas du moins démontré que S. Isidore

---

(1) Les lacunes énormes, le manque de méthode et les préjugés, sont les défauts évidens du peu d'ouvrages qui portent en France le nom d'*Histoire ecclésiastique*. L'auteur de cet article s'est attaché depuis long-temps à cette étude. Il pense que le temps est venu de montrer enfin le christianisme tel qu'il est et qu'il a toujours été. Il espère ne pas tarder beaucoup à publier un premier travail, qu'il veut sur-tout rendre utile par sa forme, son exactitude et sa plénitude.

(2) L'auteur de cet article aurait dû consulter la savante Dissertation publiée par M. de La Serna-Santander (*Præfatio historico-critica in veram et genuinam collectionem veterum Canonum Ecclesiæ Hispanæ etc. Brux.* 1800, *in*-8o). V. la nouv. édit. de Butler, t. IV, p. 425, not. 2.

n'ait pris aucune part au recueil qui porta plus tard son nom, qui s'accrut de divers supplémens, empruntés en partie à Denys-le-Petit, de Décrétales postérieures et de conciles tenus après S. Isidore. Ce recueil, dit M. Schœll, fut porté en Gaule vers le 8e siècle, et il y en a encore des copies écrites à cette époque.

Vinrent ensuite les 36 *canons de S. Boniface*, au milieu du même siècle; à ces réglemens particuliers, qui ne peuvent se comparer avec les collections précédentes, se rattache cependant un fait intéressant. La publication de ces canons paraît avoir suivi le 5e concile de Germanie, où S. Boniface fit lire les quatre premiers conciles œcuméniques et souscrire aux évêques rassemblés une profession de foi, qu'il envoya au pape Zacharie. Ce fut l'occasion d'une lettre du Pontife à treize évêques de Gaule.

« Votre foi, dit-il, et votre union avec nous est précieuse,
» et connue de Dieu et des hommes. Depuis que vous êtes re-
» tournés à St. Pierre, le prince des apôtres, *que Dieu vous*
» *a donné pour maître*, vous ne faites plus, par la grâce de Dieu,
» qu'une même société et un même bercail...... Vous avez *en*
» *notre place* le très-saint archevêque, notre frère Boniface, lé-
» gat du Siége apostolique; montrez votre constance contre tous
» ceux qui ont des sentimens contraires. »

Cette résistance momentanée de quelques-uns, sur laquelle on n'a pas d'autre indication, avait probablement pour cause la légation apostolique conférée à S. Boniface pour la Gaule comme pour la Germanie.

Mais quelle que fût cette petite et courte division, elle sert à constater dans ce temps même l'obéissance générale de l'épiscopat Gallo-Franc au St.-Siége et à la juridiction intermédiaire d'un légat; et cependant on était peu accoutumé jusqu'alors à cette intervention. Les métropolitains de Gaule n'avaient jamais été puissans, et nul d'entre eux, pas même celui d'Arles, n'avait reçu du St.-Siége avec le *pallium* une primatie entière et permanente; on communiquait directement avec Rome.

On commençait à s'occuper de la réforme des abus. Pepin-le-Bref, non encore roi, en 747, adressa au Pape une consul-

tation sur plusieurs points de discipline. Zacharie VII répondit par 27 articles, pris dans les anciens canons et *dans son autorité apostolique*, comme il le dit lui-même. Charlemagne, qui fit bien plus encore que son père, remporta précieusement de son premier voyage à Rome, en 774, une collection assez considérable. C'était un présent d'Adrien Ier; il y avait rassemblé les canons des conciles d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, de Sardique, de Carthage et des autres conciles d'Afrique.

« Charlemagne veilla, dit M. Guizot (1), à l'observation de ces canons et en fit dresser de nouveaux. Il portait la même vigilance sur les affaires de l'Eglise, que sur celles du gouvernement; non-seulement 33 conciles se tinrent sous son règne dans son empire, mais ses *capitulaires* sont remplis d'instructions et de réglemens ecclésiastiques. Il fit perfectionner les *livres de liturgie*, rédiger en grand nombre des *pénitentiels*, et publier des *recueils d'homélies.* » On sait tout ce que son zèle entreprit et exécuta pour relever les études et répandre l'instruction parmi les grands, le peuple même, et surtout dans le clergé. On mit donc à cette époque une grande activité et une application constante à connaître et à réunir tous les documens de discipline. On cite parmi les travaux de ce genre la *collection de* 80 *canons* présentée ou reçue à Rome par Engelram, évêque de Metz en 784. Voici quelques-uns de ces canons qui nous font connaître quelle était alors la suprématie de l'Eglise de Rome.

« 3. Nul évêque accusé de quelque crime que ce soit ne peut être entendu ou poursuivi, sinon dans un concile légitime, convoqué par l'autorité du Saint-Siége, à qui, par l'ordre du Seigneur et les mérites de St. Pierre, a été donnée une autorité spéciale pour assembler les conciles. »

« 20. Si le métropolitain et les autres juges sont suspects à l'évêque accusé, qu'il soit jugé par le primat ou par le Pape. »

---

(1) *Cours d'Histoire.*

« 23. Si un évêque accusé appelle au Pape, il faudra s'en tenir à ce que le Pape aura jugé. »

« 39. Les ordonnances contraires aux canons, aux décrets des Papes ou aux bonnes mœurs, sont nulles. »

« 56. Le Souverain-Pontife ne sera jugé par personne, parce que le Seigneur a dit que le *disciple n'est pas au-dessus du maître.* »

Cette collection se répandit rapidement dans la Gaule, et si l'on veut mettre pour quelque chose dans ce succès le mérite d'Engelram et sa charge d'archi-chapelain, dans laquelle il venait de succéder récemment à S. Fulrade, je suis un peu de cet avis, mais dans un sens tout autre que celui qui semble se présenter d'abord.

Si l'on s'en rapporte à Hincmar, qui vivait dans le siècle suivant, et qui n'estimait guères les canons d'Engelram, ce serait précisément vers ce temps qu'aurait paru la *Collection du Faux Isidore ;* cet ouvrage apporté d'Espagne en Germanie, aurait été accrédité par Riculfe, archevêque de Mayence, que quelques-uns même en ont cru l'auteur. Mais on convient que ce ne sont pas là les fausses Décrétales. Toutefois il faut noter cette deuxième grande collection venue d'Espagne en Germanie, et qui obtint en Gaule un grand crédit.

En 802, dans une assemblée générale au champ de Mai d'Aix-la-Chapelle, où assista un légat du St.-Siége, les évêques lurent, par ordre de l'empereur, un recueil de tous les canons, et promirent de les observer; l'empereur leur en fit remettre à chacun une copie.

Enfin « entre les années 820 et 849, on voit paraître tout-
» à-coup, dit M. Guizot (1), toujours sous le nom de St. Isidore,
» une nouvelle collection de canons beaucoup plus considérable.
» C'est dans le nord et l'est de la Gaule Franque, dans les dio-
» cèses de Mayence, Trèves, Metz, Reims, etc., qu'on la ren-
» contre d'abord; elle y circule sans contestation; à peine
» quelques doutes percent çà et là sur leur authenticité; elle

(1) *Cours d'Histoire*, tom. III, leçon 26.

» acquiert bientôt une autorité souveraine. C'est la *collection* » dite *des fausses Décrétales.* Elle a reçu ce nom, parce qu'elle » contient une multitude de pièces évidemment fausses, et » porte tous les caractères d'une fabrication mensongère. Elle » commence par 60 *lettres des plus anciens évêques de Rome*, » depuis St. Clément jusqu'à Melchiade, c'est-à-dire, de l'an 91 » jusqu'à l'an 314, lettres dont aucun monument n'avait en- » core fait mention, et dont la fausseté éclate au premier coup- » d'œil. Les Papes des trois premiers siècles s'y servent con- » tinuellement de la traduction de la bible de St. Jérôme, faite » à la fin du 4e siècle; ils font allusion à des ouvrages du 6e » et du 7e siècle. La fabrication en un mot ne peut plus être » aujourd'hui révoquée en doute par aucun homme de quel- » que instruction et de quelque sens.... On l'a attribuée à Be- » noît, diacre de Mayence, qui a fait la *seconde collection des* » *Capitulaires*....... Elle se répandit rapidement; beaucoup la » prirent pour l'ancienne collection déjà connue sous le nom » d'Isidore; d'autres la croyant nouvelle, ne songèrent seule- » ment pas à en examiner le contenu. »

Selon M. Schœll (1), « elle ne peut remonter au-delà de 829, » puisqu'on y trouve des passages empruntés mot pour mot des » actes du concile de Paris de cette année........ Elle est citée » pour la première fois dans une lettre de Charles-le-Chauve » aux évêques assemblés à Cressy ou Kiersy en 857. Benoît, » diacre de Mayence, qu'on a soupçonné de l'avoir forgée, » l'inséra du moins dans une *collection des Capitulaires* qu'il » publia. »

On ne sait au vrai ni l'éditeur ni l'auteur de ce nouveau recueil, hors duquel on ne retrouve aucune trace d'Isidore Mercator ou Peccator : ce pseudonyme n'a probablement jamais existé; il est vraisemblable aussi que le diacre Benoît ou l'auteur quelconque de cette compilation a pris à la collection espagnole non-seulement le nom d'Isidore, mais le premier fonds de son travail; car on ne peut prétendre que tout y soit faux;

---

(1) *Cours d'Histoire*, tom. I, liv. Ier, ch. 9.

Marchetti et Muzzarelli, tout en passant condamnation sur ce recueil, ont très-justement fait cette remarque. J'adopte également leur conjecture qu'il y eut là-dedans plus d'ignorance que d'imposture. Le peu de critique du temps peut très-bien expliquer, sans dessein de tromper, les additions, les interpolations et les bévues ; il n'est pas même certain que les pièces reconnues fausses et qu'on doit nécessairement rejeter, le soient réellement ; car ne s'est-il pas perdu depuis cette époque beaucoup de monumens sacrés et profanes? témoin la *République de Cicéron*, que les recherches de l'abbé Maï n'ont pu rétablir en entier, et que l'on avait complète au 9e siècle.

Si les contemporains et ceux qui suivirent durant plusieurs siècles ne furent pas assez habiles pour discerner la fausseté de tant de documens, celui qui les rassembla ne pouvait l'être davantage : on ne voit pas que lui imputer une falsification volontaire c'est lui attribuer une supériorité de savoir évidemment impossible. Quoique ces réflexions ne soient peut-être pas inutiles, peu importe après tout le pauvre anonyme et son ouvrage ; il s'agit surtout des conséquences, et de ce côté tout est clair et facile.

Ceux qui ont bien voulu lire nos deux articles précédens, et qui ne se sont point jusqu'à présent occupés de cette question, seront bien surpris quand ils sauront qu'on reproche au diacre Benoît d'avoir changé toute la discipline de l'Eglise et son gouvernement, en introduisant trois principes inconnus : les *appellations au St.-Siége*, *sa souveraine juridiction sur les évêques et sur les conciles*, c'est-à-dire, en d'autres termes, d'avoir dénaturé le pouvoir spirituel, sapé les règles fondamentales de l'Eglise, et fait prévaloir contre elle les portes de l'enfer, malgré la promesse donnée à Pierre. Heureusement il n'y a pas d'absurdité plus facile à réfuter. Ces trois prérogatives du Saint-Siége n'ont jamais été plus fortement exercées qu'au commencement par St. Clément, St. Anicet, St. Victor, St. Etienne, St. Jules, St. Innocent, St.-Léon ; les faits sont nombreux et évidens.

Mais il y a plus : quand les faits auraient manqué à la tradition, j'oserais dire que le succès des fausses Décrétales serait

tout seul un fait décisif, une preuve invincible contre les prétendues innovations qu'on leur impute : que Benoît ait été un ignorant ou un imposteur, il n'a point cependant falsifié la doctrine hiérarchique ; qu'il l'ait appuyée par des pièces de son invention, ce serait une indigne et sotte fourberie ; mais encore une fois, puisque son recueil a été admis au point de faire loi pendant si long-temps, c'est qu'il ne contient rien au fond de contraire aux coutumes et aux sentimens de l'Eglise.

En effet, eût-il paru à l'époque de la plus grande dégradation intellectuelle, au 7e siècle, l'ignorance et la liberté des passions ne rendant pas les esprits plus souples, je ne verrais pas encore comment les évêques, dont le plus grand nombre étaient fort peu réguliers, eussent adopté facilement une juridiction si gênante, dont jamais ils n'auraient jusque-là entendu parler ; mais au 8e siècle il y avait un grand zèle de science et surtout de science ecclésiastique ; on vient de voir combien en particulier on s'appliquait aux recueils de canons. Il y avait donc une connaissance certaine de la discipline, des principes établis, que le 8e siècle communiqua au 9e, et qui ne permettaient pas qu'on fût trompé sur le fonds des choses, si l'on pouvait l'être sur les détails de critique. Comment donc n'aurait-on pas même aperçu les nouveautés des fausses Décrétales ? Comment un recueil, dont on n'a jamais connu le véritable compilateur, conséquemment sans autre recommandation que son contenu, aurait-il pu subitement tirer l'évêque romain de l'égalité pastorale au spirituel, de la sujétion commune au temporel, et changer un métropolitain, ou patriarche tout au plus, en Souverain-Pontife des évêques et des autres métropolitains auparavant indépendans ? Une pareille révolution faite par une compilation pseudonyme toute seule, serait un événement unique, qui tiendrait du prodige et qu'on n'aurait pas encore assez admiré : une certaine année, à un lever de soleil, l'apparition des fausses Décrétales aurait fasciné tous les esprits, persuadé à tous ce qu'ils ne voulaient pas la veille, et aveuglé le monde chrétien pour six siècles. Car, encore une fois, on conçoit très-bien que ceux *qui prirent* ce recueil *pour l'ancienne collection déjà connue sous le nom d'Isidore*, et ceux *qui* la

crurent nouvelle, *ne songèrent pas à* en *examiner* le travail; mais quant à la doctrine, il fallait bien l'examiner pour l'appliquer au besoin.

Et la preuve que les évêques l'ont examinée, c'est qu'ils l'ont soutenue avec empressement. Le motif qu'on donne de cet empressement est très-vraisemblable et très-naturel, sans pourtant rien expliquer. « Cette collection, dit M. Guizot, n'était point rédigée dans l'intérêt exclusif de la papauté. Elle semble même plus spécialement destinée à servir les évêques contre les métropolitains et les souverains temporels... et ainsi l'intérêt du moment, sans prévoyance de l'avenir, emporta l'assentiment des évêques (1). » D'accord; mais ils devaient voir aussi que cette protection de l'épiscopat contre les métropoles, appartenait également au clergé inférieur contre l'épiscopat, et il y avait de quoi refroidir leur zèle; mais les métropolitains qui n'y trouvaient pas leur compte devaient réclamer; mais les souverains temporels devaient mettre bien plus encore d'opposition; cependant évêques, métropolitains, princes; tous ont donné tête baissée dans les fausses Décrétales! et lorsqu'Engelram, l'ami, le chapelain de Charlemagne, publia ces canons que j'ai rapportés, et qui avaient ainsi déjà fait connaître les nouveautés d'Isidore cinquante ans avant lui, personne ne dit mot; pas un métropolitain ne s'éleva contre, et Charlemagne, qui avait tant à cœur d'établir l'autorité métropolitaine, ne se fâcha point! voilà qui est bien singulier!

Dira-t-on que ce fut Charlemagne lui-même qui disposa les choses à dessein ou par mégarde pour l'accroissement du Saint-Siége? Cette idée n'est pas plus soutenable. On s'est plu assez souvent à remarquer que Charlemagne s'était réservé la souveraineté sur Rome et sur les terres même de la donation, dès avant son sacre impérial. Cela est vrai. — Les Papes étaient sous la domination administrative; leur intronisation ne pouvait avoir lieu sans son consentement; ses commissaires surveillaient Rome comme les autres cités, et le jugement des assas-

(1) M. Guizot, *Cours d'Histoire*, tom. III.

sins de Léon III suffirait pour prouver que Charlemagne n'avait pas prétendu rendre les Papes ni les Romains indépendans. Il est certain, au contraire, que jusqu'à Charles-le-Chauve, ils demeurèrent pour le temporel dans une assez étroite dépendance des princes carlovingiens; j'ajouterai même, parce que le vrai n'est jamais nuisible au vrai, que la puissance spirituelle du St.-Siége a plutôt été contrainte que favorisée par Charlemagne.

M. Guizot a vu à merveille, et je crois le premier, que Charlemagne fut un monarque absolu, par position, si l'on veut, autant que par caractère; mais enfin il agit sans cesse en maître, et particulièrement dans les affaires de la religion. Aucun roi de France avant lui n'y avait mis une main si haute, et ne s'était mêlé avec une pareille volonté, de la discipline et du dogme (1), de sorte que l'Eglise perdit sous son règne en liberté ce qu'il lui fit retrouver en régularité, en science et en distinctions. Il nommait lui-même les évêques, assemblait les conciles, faisait des réglemens ecclésiastiques, et beaucoup d'articles de ses Capitulaires sont devenus des canons; l'activité de son génie s'étendait jusqu'aux moindres détails de la liturgie et de la correction des textes sacrés. Une intervention si générale laissait peu de place à celle du St.-Siége; ses relations même avec Adrien Ier et Léon III, l'amitié personnelle qui s'établit entre eux et lui, le zèle qui lui fit recueillir, sous le nom de Code Carolin, les lettres de leurs prédécesseurs à son aïeul, à son père et à lui-même; sa munificence, sa protection qui mettait Rome et le Pape à l'abri du ressentiment de Constantinople; enfin la couronne impériale qu'il reçut de Léon III, tout cela lui donna dans l'Eglise une autorité dont il n'y avait pas d'exemple depuis Constantin, et qui n'était pas même sans danger pour l'avenir. Sans doute, le chef de l'Eglise reçut de la grandeur et de la familiarité du monarque un nouvel éclat extérieur, mais si la dignité brille alors davantage, le pouvoir se sent moins; le pontife agit moins directement, moins sou-

(1) M. Guizot, *Cours d'Histoire*, tom. II, leçon...

vent, avec un ton moins ferme; il ménage les habitudes despotiques d'un ami souverain; il souffre l'impertinence des *livres Carolins* contre le 7e concile œcuménique et l'initiative du *filioque* ajouté au symbole; enfin, excepté la publication de ce concile, on ne voit guère à cette époque d'autre acte solennel de juridiction pontificale; et ces 46 ans de protection dominante, malgré tout ce qui s'y fit d'utile pour la discipline, n'en furent pas moins le premier échec du St.-Siége. L'avantage le plus apparent qu'il en ait retiré, la donation, a moins servi peut-être à l'indépendance temporelle du St.-Siége, qu'elle n'a excité contre lui la cupidité des princes. Après cela, on ne se jettera pas, je pense, dans une supposition contraire, que les fausses Décrétales furent un commencement de réaction en faveur du Saint-Siége, après la mort de Charlemagne. Outre qu'on n'affaiblirait nullement ainsi ce qui a été dit plus haut, il est certain d'ailleurs que ce prince, non plus que son siècle, n'a point démenti l'antique tradition de l'autorité spirituelle des Papes, et qu'il l'a reconnue formellement.

En 775 Adrien Ier, donnant le *pallium* à Tilpin, archevêque de Rheims, confirma par l'autorité de St. Pierre les priviléges de cette église, et ordonna qu'elle demeurât métropole : « que » personne, dit-il, ne présume, dans la suite, de vous dépo- » ser, ni aucun de vos successeurs, sans un jugement canoni- » que et *sans le consentement du Pape, si on appelle au Saint-* » *Siége...* » Il le chargea en outre d'examiner avec deux évêques et des *missi-royaux* les plaintes portées contre St. Lul, archevêque de Mayence.

En 786, Charlemagne consulta le même Pape sur la manière de recevoir les Saxons apostats.

Dans un capitulaire de 789, il ordonnait aux moines de suivre le chant romain, pour mieux *conserver l'union avec le St.-Siége* et l'uniformité dans l'Eglise.

Par le 8e canon du concile de Francfort, on termina une querelle de limites entre deux évêques, *d'après les décisions anciennes de Zozime, de St. Léon, de Symmaque et de saint Grégoire* : trois autres évêques qui avaient un différend pareil *furent renvoyés au jugement* du St.-Siége. Charlemagne notifia

au même concile la dispense de *résidence* qu'il avait obtenue du Pape pour son nouvel archichapelain l'évêque Hildebolde, comme auparavant pour l'évêque Engelram.

Lorsqu'on apprit en Gaule, en 799, l'assassinat de Léon III, Alcuin, consulté par le prince, lui répondit : « Il y a trois di» gnités supérieures dans le monde. La *première est la dignité* » *apostolique*, qui gouverne le siége de St. Pierre... La seconde » est la dignité impériale, qui commande à la seconde Rome... » La troisième est la dignité royale, où le Seigneur vous a » élevé..... Vous êtes la ressource de l'Eglise, le vengeur des » crimes..... Vous ne devez pas négliger de prendre soin de ce » *chef* (le Pape); le mal *des pieds* est plus léger que celui de » *la tête.* »

Charlemagne ne se contenta pas de donner appui au Pape : il se rendit lui-même à Rome, et comme les conspirateurs avaient accusé Léon III de plusieurs crimes, il proposa dans une assemblée l'examen de ces accusations, *à quoi le Pape consentait* : tout le clergé se récria : « *Nous sommes tous jugés* » *par ce siége*, *qui n'est jugé par personne; c'est l'ancienne* » *coutume.* Que le Souverain-Pontife nous commande, nous » obéirons selon les canons. » Le Pape répondit : « Je suis prêt, » comme mes prédécesseurs, à me justifier par serment, » et il le fit le lendemain publiquement, déclarant qu'il agissait *de son plein gré*, *sans avoir été ni jugé ni contraint*, *et sans vouloir faire loi pour ses successeurs.* Il y a encore quelque chose de plus : un capitulaire de 801 contient les paroles suivantes : « En mé» moire du prince des apôtres, honorons la sainte Eglise ro» maine et le Siége apostolique; afin que celle qui est *la mère* » *de la dignité sacerdotale*, soit aussi notre maîtresse dans les » choses ecclésiastiques. Il faut pour cela conserver à son égard » l'humilité et la douceur pour supporter avec des sentimens » de piété le joug que ce Siége nous imposerait, *fût-il en quel*» *que sorte intolérable.* »

Certes, pour que Charlemagne permît et dît lui-même publiquement de pareilles choses, il fallait bien qu'il fût convaincu du divin caractère de cette suprématie spirituelle. Il est assez remarquable qu'un tel dominateur se soit accordé d'avance avec

le diacre Benoît, et l'on ne pourra disconvenir qu'après un siècle si peu disposé à exagérer les droits du St.-Siége, et cependant si exact à les reconnaître, les fausses Décrétales n'ont rien introduit de nouveau.

EDOUARD DUMONT.

DE LA TAILLE DE L'HOMME,

ET EN PARTICULIER DE CELLE DES GÉANS.

Tel est le titre d'un article reproduit naguères par quelques journaux, et qui ne sera pas déplacé dans notre recueil, parce qu'il touche d'assez près à la critique sacrée.

Quelques naturalistes ont étudié les lois que suivent les variations de la taille humaine, d'après les différentes races, l'état de civilisation, le climat et l'époque. En général, la taille des femmes est beaucoup moins variable que celle des hommes, et c'est à ces derniers seulement que s'appliqueront les remarques suivantes. Les voyageurs modernes, les navigateurs surtout, ont pris avec soin la taille moyenne des divers peuples qu'ils ont visités. Pour mieux fixer les idées à ce sujet, nous allons donner quelques-unes de ces mesures, en ne citant que les extrêmes.

	Pieds,	pouces.
Peuples de petite taille.		
Boschimans montagnards...............	4	»
Esquimaux........................	4	»
Papous métis d'Offack.................	4	7
Kamtschadales......................	4	10
Tartares mongols....................	4	10
Peuples de grande taille.		
Nouveaux-Zélandais..................	5	7
Caraïbes de l'Amérique méridionale.....	5	9
Habitans des Iles des Navigateurs.......	5	10
Patagons, les plus grands..............	6	»

Ainsi, la taille des peuples nains est de quatre pieds, et celle des peuples géans est de six pieds; la moyenne entre ces deux extrêmes est de cinq pieds. Mais, pour obtenir la vraie moyenne de la taille du genre humain, il faudrait mesurer dans chaque peuplade la même fraction du nombre des hommes qui la composent, et prendre la moyenne de tous les résultats. Ce genre de recherches se ferait aisément pour une nation en particulier, habitant une portion de la surface terrestre, séparée de toutes les autres par des barrières naturelles.

En suivant cette marche, qui a déjà fixé l'attention de quelques savans, on apprendrait enfin si la taille des hommes éprouve ou non quelque variation générale. Aujourd'hui, que les circonstances atmosphériques sont arrivées à un état stationnaire, il semble qu'il en soit de même pour tous les êtres organisés, en sorte que le genre humain possède un principe de vie capable d'entretenir à perpétuité certaines dimensions moyennes du corps, au milieu de toutes leurs variations accidentelles. Mais on peut croire aussi que ce principe se fortifie, ou bien qu'il s'affaiblit d'une manière continue, ou enfin qu'il doit avoir une marche ascendante et descendante, analogue à celle de chaque individu en particulier. Tout le monde sait que l'on n'a point encore trouvé de corps humain à l'état fossile; il serait donc difficile d'assigner la taille de l'homme à son apparition sur la terre, alors que la chaleur propre du globe pourrait avoir sur l'espèce humaine le même genre d'influence que sur les plantes et les animaux contemporains. Ces animaux et ces plantes qui ont vécu dans les premiers âges du monde, et que l'on retrouve aujourd'hui dans les couches de la terre, ont en effet des dimensions beaucoup plus fortes que les espèces analogues vivantes. Ce genre de preuves n'est point encore venu justifier les traditions que les peuples anciens nous ont conservées sur l'existence primitive d'une race de géans.

Quoi qu'il en soit de ces époques géologiques, il est à-peu-près certain que la taille de l'homme n'a point varié depuis les temps historiques les plus reculés; c'est ce que prouvent les momies égyptiennes, et ce que prouverait au besoin la

connaissance des mesures de l'antiquité. En admettant, ce qui est infiniment probable, que ces mesures ont été prises sur la nature humaine, on trouve que la taille des Egyptiens était de cinq pieds deux pouces dix lignes; celle des Grecs, de cinq pieds quatre pouces six lignes; celle des Romains, cinq pieds un pouce huit lignes, et celle des Arabes, cinq pieds sept pouces. Enfin, il serait bon de connaître les valeurs extrêmes de la taille humaine dans son état actuel, c'est-à-dire la taille des plus petits nains et celle des plus grands géans. Rarement les premiers ont eu moins de deux pieds; mais on ne connaît pas aussi bien la limite des tailles gigantesques; et c'est pour la fixer avec précision que nous allons donner ici l'histoire des géans les plus remarquables. Dans cette énumération, nous suivrons l'ordre des grandeurs, et non l'ordre chronologique; et pour opérer la conversion des anciennes mesures actuelles, nous mettrons à profit des connaissances puisées dans une étude spéciale de la métrologie ancienne.

Au rapport de Manéthon, Sésostris, ce puissant roi d'Egypte, qui porta ses armes jusque chez les Scythes et les Thraces, et qui, de retour dans sa patrie, fit creuser une foule de canaux et élever des monumens gigantesques par les peuples vaincus, avait lui-même la taille d'un héros. Il portait quatre coudées trois palmes et deux doigts, qui font six pieds quatre pouces deux lignes.

Rudsbeck, dans son ouvrage intitulé *Athlantis*, dit avoir vu lui-même un paysan suédois, dont la taille était de huit pieds de Suède, c'est-à-dire sept pieds trois pouces neuf lignes de Paris.

L'empereur Maximin était originaire de la Thrace. Entré comme simple soldat dans les armées romaines, ce jeune barbare franchit rapidement tous les grades; et, à la mort de Septime-Sévère, il fut proclamé par les troupes, émerveillées de sa taille et de la vigueur de son bras. En effet, Maximin avait huit pieds quatre pouces romains, ou sept pieds six pouces de Paris. On raconte de lui des choses extraordinaires; il pouvait briser avec la main des pierres très-dures, arracher de jeunes arbres, traîner des chars pesamment chargés.

Il buvait par jour une amphore de vin (26 litres), et mangeait trente ou quarante livres de viande (dix à treize kilogrammes).

Dans la guerre qu'il entreprit contre la Grèce, Xercès, roi de Perse, fit couper la presqu'île du mont Athos, pour livrer passage à sa flotte. Cet ouvrage prodigieux s'exécutait sous la direction de deux seigneurs persans, Bubarès et Artachée. Ce dernier y mourut de maladie; c'était un homme d'une taille remarquable, et il ne s'en fallait que de quatre doigts qu'elle atteignît cinq coudées royales. Artachée avait donc sept pieds dix pouces deux lignes. Sa mort affligea Xercès, et l'armée persanne lui éleva un monument après lui avoir fait de magnifiques funérailles.

Ryckius parle d'un Hollandais qui n'avait pas moins de huit pieds et demi du Rhin; ce qui fait huit pieds deux pouces sept lignes de Paris. Le géant Gabbara, envoyé d'Arabie à l'empereur Claude, avait, selon Pline, neuf pieds neuf pouces romains, lesquels valent huit pieds dix pouces de Paris. Qui ne connaît l'histoire de Goliath, ce géant à l'écu, aux jambières et au casque d'airain, qui faisait porter devant lui une cuirasse du poids de six mille sicles (soixante-une livres neuf onces), et qui, armé d'une lance dont le fer pesait six cents sicles (sept livres six onces), sortait du camp des Philistins, et venait se placer devant l'armée de Saül, proposant de vider la querelle par un combat singulier, et insultant ainsi les guerriers d'Israël durant quarante jours? Ce géant redoutable, auquel le petit David coupa la tête après l'avoir frappé d'une pierre au front, avait de hauteur six coudées et un empan. On a beaucoup discuté sur la taille de Goliath; mais depuis que l'on a trouvé dans les tombeaux égyptiens les coudées en usage à cette époque, on peut la fixer d'une manière positive, à neuf pieds de Paris très-exactement. Cette taille de Goliath n'est pas invraisemblable; et, en effet, Delrio, dans ses notes sur l'*OEdipe* de Sénèque, dit avoir vu, en 1572, à Rouen, un Piémontais dont la taille dépassait neuf pieds.

Pline rapporte que l'on vit, sous le règne d'Auguste, un géant et une géante, nommés Pusio et Secundilla, qui n'a-

vaient pas moins de dix pieds trois pouces romains, c'est-à-dire, neuf pieds trois pouces six lignes de Paris. Leurs squelettes étaient conservés dans les jardins de Salluste.

Resterait à discuter la taille du géant Eléazar, Juif de naissance, qu'Artaban, roi des Parthes, avait envoyé à l'empereur Tibère. Josèphe, dans ses *Antiquités judaïques*, lui donne sept coudées de haut. S'il a entendu parler de la coudée romaine, qui était la plus courte de toutes, Eléazar devait avoir neuf pieds six pouces de Paris.

Telle est la limite de la taille des géans dont le souvenir nous a été conservé par les historiens; elle contient presque deux fois la taille moyenne de l'homme, et quatre fois trois-quarts celle des nains les plus petits. Mais pour se former, autrement que par des chiffres, une juste idée de ces aberrations de la nature, il est nécessaire de figurer contre une muraille, et avec leurs dimensions réelles, le profil du nain Bébé à côté d'un Eléazar, d'un Goliath ou d'un Gabbara.

VOYAGE DE L'ARABIE-PÉTRÉE,

PAR MM. LÉON DE LABORDE ET LINANT.

Conformité parfaite du récit de Moïse avec la situation actuelle du pays qu'il a décrit. — La montagne de Séir-Ezéchiël. — Preuves de la catastrophe de Sodôme et Gomorrhe. — Découverte de l'ancien lit du Jourdain — La terre de Gessen. — Rencontre de Jacob et de Joseph. — Moïse mettant à mort un Égyptien. — Scène du désert. — Désolation de l'Idumée prédite par le prophète. — Preuve de l'ancienne fécondité de ce pays. — Raisins et sauterelles de ce pays. — Inscriptions sinaïtes.

Après avoir donné un premier extrait du bel ouvrage de M. Léon de Laborde (1), nous allons encore extraire de sa relation tout ce qui peut intéresser les lecteurs catholiques. Nous prendrons peu de choses de son introduction, quoiqu'il y traite différentes questions qui ont rapport à la Bible. Mais c'est que M. de Laborde nous avertit lui même que ce n'est que superficiellement qu'il traite ces questions; car il nous annonce qu'il s'occupe d'un autre ouvrage dans lequel entreront ses principales recherches sur la presqu'île de Sinaï, le pays d'Edom, la terre de Canaan, et tout le pays qui a servi de théâtre aux faits contenus dans les cinq livres de Moïse. Nous attendrons donc la publication de ces recherches, et nous nous contenterons de citer les passages les plus remarquables, ceux qui ont le plus de rapport au récit de la Bible. Voici comment il entre en matière dans son *introduction* :

« C'est au récit de la Bible, rempli de renseignemens si précieux, qu'il faut recourir chaque fois qu'on veut remonter à une époque reculée de l'histoire de l'Arabie.

Bien qu'elle ne désigne pas ce pays par son nom (2), ni dans

---

(1) Voy. ci-d. tom. IX, p. 323.

(2) Le II[e] livre des *Paralipomènes*, ch. IX, 14, cite les *cheick* des Arabes. — *Ezéchiël*, ch. XXVII, 21, parle de l'Arabie et de son commerce; mais avant lui ce nom n'avait pas paru. Le grand pays qui tou-

ses limites précises, cependant elle représente son aridité, elle fait connaître ses peuples et les divers territoires, mieux qu'aucun auteur postérieur n'a pu le faire.

Sans nous arrêter aux différens noms des campemens des Israélites, se rapportant à des circontances ou à des localités qui ont disparu de nos jours, et qui n'ont d'intérêt que dans une discussion sur la route suivie par ce peuple, nous devons toutefois remarquer l'analogie qui existe entre l'aspect du pays à cette époque, et celui qu'il offre de nos jours.

Le désert commençait aux environs de *Suez*, au pays de *Gessen;* les sources, les palmiers, presqu'aussi rares qu'aujourd'hui, offraient à la vue le même charme après les mêmes fatigues du voyage. Les tarfa, plus abondans, ombrageaient les vallées; le *Sinaï*, le mont *Horeb*, étaient arrosés de sources; le désert, au nord de *Tih*, était plus aride, plus fatigant que le reste du pays; la montagne de *Seir* s'étendait jusqu'à la mer, en cotoyant le *chemin de la mer Rouge*, qui désigne évidemment la *Ouadi-Araba;* le pays d'*Edom* avait sa brillante fertilité; ce sont les montagnes environnant *Petra* auxquelles il est facile de reconnaître ces qualités. Les montagnes des Moabites et des Amorrhéens conservent le même caractère qui leur est donné; en effet, la constitution du pays est la même.

Plus tard, les prophètes citent une grande quantité de noms de lieux et de villes dans le territoire de chaque peuplade, *Moabites*, *Ammonites*, *Edomites*.... Je citerai un passage d'Ezéchiël, qui a rapport à la montagne de Séir; il en décrit fort bien la structure : « Je remplirai ces montagnes des corps de leurs enfans » qui auront été tués, et ils tomberont percés de coups d'épées, » le long de vos rochers, de vos vallées, de vos torrens (1). »

» Quant à l'emplacement fixé par la Bible aux différentes peu-

---

chait de si près aux intérêts de l'histoire sainte est appelé le *pays de l'orient* (*kedem*); les habitans, *les fils de l'orient*, *ceux qui habitent vers l'orient*. Les *Rois*, liv. II, ch. IV, 30. — Les *Juges*, ch. VI, 3. — *Jérémie*, ch. XLIX, 28. — *Isaïe*, ch. XI, 14. — *Job*. ch. I, 3.

(1) *Ezéchiël*, ch. XXXV, 8.

plades, il se rapporte singulièrement à la division des territoires qu'ont adoptée les tribus arabes de nos jours. »

M. de Laborde fait observer, ensuite qu'après les documens que nous donne la Bible, un long espace de temps s'écoule avant de trouver un auteur qui nous parle encore de l'Arabie. Il faut arriver à *Strabon* (premier siècle) et à *Ptolémée* (deuxième siècle de notre ère) pour entendre parler encore de l'Arabie. A cette époque, elle était divisée en *Arabie-Heureuse*, *Arabie-Déserte* et *Arabie-Pétrée*. Cette dernière, ainsi nommée de la ville de *Pétra*, sa capitale, laquelle paraît avoir pris son nom des rochers au milieu desquels elle est assise, avait pour limites à l'ouest l'*Egypte*, en tirant une ligne depuis Peluse, et en suivant les terrains cultivés, jusqu'à Suez ; au sud, la *mer Rouge*, au nord, la *Judée* et le lac *Asphaltique*, et à l'est, le *Grand-Désert*, reculant plus ou moins ses limites selon les besoins de sa population ou ses alliances contractées avec les peuples nomades. M. de Laborde pense que l'Arabie peut être divisée en trois parties.

1° La plus considérable, en déserts rocailleux ; 2° en plaines ou déserts de sable ; 3° en pays fertile et habité.

Nous allons suivre M. de Laborde, et extraire de sa narration ce qui a rapport à la géographie sacrée.

« La première division, qui comprend au-delà des deux tiers du pays, doit s'entendre particulièrement de toute la contrée entre Suez et l'Accabah.

C'est après avoir montré aux plaines d'*Homs* et d'*Hamah*, ses pics hardis, ses sommets couverts de neige, que le *mont Liban* se sépare en deux chaînes qui prennent chacune un nom, l'une celui de *Liban*, l'autre celui d'*Anti-Liban*. Ces deux grands rameaux continuent à s'étendre vers le sud, laissant couler entr'eux le *Nahar el Casmia*, et plus loin le *Jourdain*, auquel ils font prendre une direction continue, non-seulement à travers le lac de *Tibériade* et jusqu'à la *mer Morte*, qui aujourd'hui interrompt son cours, mais aussi, et dans une ligne directe, au milieu de la large *Ouadi-Araba*, qui s'étend jusqu'à la mer Rouge, et qui porte des traces évidentes d'un ancien lit de fleuve.

Cette vallée du Jourdain, *Wadi-Araba*, long-temps ignorée, retrouvée par Burkhardt qui la traversa, n'avait été suivie par

aucun voyageur européen. J'eus le bonheur, dans mon voyage, par une route de 22 lieues, de pouvoir en indiquer la direction et la configuration; et il ne doit rester, je pense, maintenant aucun doute qu'à une époque reculée le Jourdain ait eu son écoulement dans la mer. Cette opinion se trouve admirablement soutenue par le récit de la *Genèse*, qui nous raconte l'interruption de son cours.

» Lot, levant donc les yeux, considéra toute la plaine du Jour-» dain, qui, avant que le Seigneur eût détruit Sodôme et Gomor-» rhe, était partout arrosée d'eau; jusqu'à ce qu'on vînt à Segor, » et était comme le jardin du Seigneur, comme le pays d'Egypte.— » Il y avait beaucoup de puits de bitume dans cette vallée de Sit-» tim. — Alors le Seigneur fit descendre du ciel sur Sodôme et » Gomorrhe une pluie de souffre et de feu, et il détruisit ces vil-» les, et toute la plaine, tous les habitans de ces villes, et tout ce » qui avait quelque verdure sur la terre.

» Or, Abraham s'étant levé le matin, vint au lieu où il avait » été auparavant avec le Seigneur; — et, regardant vers Sodôme » et Gomorrhe, et vers tout le pays de la plaine, il vit s'élever » de la terre une fumée semblable à celle d'une fournaise (1). »

Ce récit simple et concis, comme tout le texte de la *Genèse*, dit M. de Laborde, donne une idée suffisante d'une éruption volcanique; je n'en doutai plus lorsque j'en eus sous les yeux les effets.

Lot vit la plaine de Sittim arrosée par le Jourdain comme l'Egypte par le Nil, et après la punition infligée par le Seigneur, *la terre avait perdu toute sa verdure*, et il s'élevait de la plaine *une fumée semblable à celle d'une fournaise*.

Sans discuter les différentes opinions des auteurs qui ont cherché à établir, les uns, que la nature dans son cours, les autres, que la volonté du Seigneur, dans son indignation, enflammèrent les puits de bitume dont il est question au verset 10, il reste évident qu'ils furent l'origine du volcan qui détruisit les villes de Sodôme et de Gomorrhe et la plaine qui s'étendait auprès d'elles et qu'ils formèrent, par l'irruption des matières volcaniques, un large

---

(1) *Genèse*, ch. XIII, 10, et XIV, 10.

bassin où le Jourdain, en se précipitant, cessa son cours vers la mer Rouge (1). Ce bassin, qui prit plus tard le nom de lac Asphaltique et de mer Morte, devait en effet, dans les premiers temps, et en recevant les eaux du Jourdain, exhaler *une fumée semblable à celle d'une fournaise*. Depuis, des écoulemens souterrains, ainsi qu'une évaporation considérable compensaient le trop-plein de cette espèce d'entonnoir.

La Ouadi-Araba, depuis qu'elle est devenue déserte, s'est encombrée dans quelques parties de buttes de sable; mais son encaissement au milieu des montagnes de granit et de porphyre, ne laisse aucun doute sur cette antique direction naturelle... Quelques voyageurs ont dit qu'une chaîne de collines flanque sa partie méridionale; on ne doit pas faire attention, pour expliquer un fait aussi ancien, à des collines de formation toute récente, et qui souvent même n'ont été composées que par l'agglomération du sable avec les débordemens d'eau saline, ou l'évaporation de la mer Morte. »

M. de Laborde trace ici, d'une manière très-sommaire, le tableau historique de la mer Rouge, de sa population, du commerce de cette contrée, des voyageurs qui l'ont traversée, et passe ensuite à la description des belle planches qui forment la partie principale, la plus curieuse et la plus soignée de son voyage. Voici comment il décrit le lieu qui sépare la terre de Gessen du désert d'Egypte.

« Quelques blocs de granit sans sculpture, des monticules de débris de poterie, indiquent le site d'une ville égyptienne ancienne. L'ouvrage sur l'Egypte appelle ce lieu *Aboucheycheyd*, notre conducteur le nomma *Tel Masrouta*.

(1) Le *Coran*, qui paraît contenir quelques-unes des traditions des Arabes sur Sodôme, place cette ville sur le grand chemin. *Sodôme*, dit Mohammed, *était située*, *avant sa destruction*, *sur le grand chemin*; et plus loin, en parlant d'Ailah également : *ces deux villes étaient situées sur la voie publique*. (*Coran*, hedgr. ch. xv.) Bien que ce document ne remonte pas à une haute antiquité (le 7e siècle), cependant on ne peut douter que Mohammed ne fût plus à portée que tout autre de recueillir les anciennes traditions du pays, et, dans ce cas, elles sont conformes à l'idée de la longue vallée du Jourdain, dont les bords étaient suivis par la grande route.

» Ce lieu cependant offre un autre intérêt ; arrivé là, on se trouve sur le théâtre de l'un des épisodes les plus touchans de l'Écriture. C'est ici la province de Gessen, où les enfans d'Isaac s'établirent et se multiplièrent, et c'est là qu'eut lieu cette rencontre du père avec le fils, de Jacob, le patriarche, le chef de tribu, avec Joseph, le ministre, le maître de l'Egypte ; mais qui trouverait des expressions plus touchantes que le texte même ?

« Hâtez-vous de monter vers mon père, et vous lui direz : voici » ce que vous mande votre fils Joseph : Dieu m'a établi Seigneur » sur toute l'Égypte ; descendez donc vers moi, ne tardez point : » vous habiterez en la terre de Gessen ; vous serez près de moi, » vous et vos enfans, et les enfans de vos enfans, et vos brebis » et vos bœufs, et tout ce que vous possédez ; je vous y nourrirai » (car il y aura encore cinq ans de famine), afin que vous ne » périssiez pas, vous et votre maison, et tout ce qui est à vous. » Vos yeux voient, et ceux de mon frère Benjamin aussi, que » c'est ma bouche qui vous parle : annoncez donc à mon père toute » ma gloire en Égypte, et tout ce que vous avez vu ; hâtez-vous, et » amenez mon père vers moi.

» Et penché sur le cou de Benjamin, son frère, il l'embrassa et pleura, et Benjamin pleura aussi penché sur son cou...

» Il renvoya donc ses frères, et leur dit lorsqu'ils partaient : » allez en paix. Ils montèrent donc de l'Egypte, et parvinrent au» près de Jacob, leur père, en la terre de Chanaan, et ils lui di» rent, savoir :

» *Joseph vit encore, et il règne sur tout le pays d'Égypte.*

» Ce que Jacob entendant, il s'éveilla comme d'un profond som» meil, et toutefois il ne croyait point en eux ; mais ils lui redi» rent toutes les paroles que Joseph leur avait dites ; et lorsqu'il » vit les charriots que Joseph avait envoyés pour le transporter, » son esprit se ranima, et il dit : *Il suffit ; mon fils Joseph vit » encore ; j'irai, et je le verrai avant que je meure....*

» Israël partit donc avec tout ce qu'il avait....., et il arriva avec » toute sa famille en Égypte.....; or, Jacob envoya Judas devant lui, » vers Joseph, pour l'avertir qu'il se rendrait en la terre de Gessen, » afin que Joseph y vînt à sa rencontre.

» Lorsqu'il fut arrivé, Joseph fit atteler son char, et vint au

» même lieu à la rencontre de son père ; et le voyant, il se jeta à
» son cou, et pleura en l'embrassant. Israël dit à Joseph: *Mainte-*
» *nant je mourrai avec joie, puisque j'ai vu ton visage et que je*
» *te laisse vivant* (1). »

« La singulière conformité qui semble exister dans la manière de vivre, les mœurs, le costume des habitans actuels de l'Arabie, et les traditions qui nous restent du temps des patriarches, ont donné l'idée de représenter l'aspect de ce pays et de ses mœurs dans l'une des scènes les plus touchantes de l'Ecriture, et qui eut lieu en effet dans ce pays même. De semblables tableaux se reproduisent encore quelquefois au milieu de ces vastes solitudes, pour embellir un instant leur aridité. L'homme qu'on pourrait y supposer étranger aux douceurs de la vie, ne l'est pas également aux sentimens de la nature ; sa famille, sa tribu, ses troupeaux, sont pour lui une patrie mobile qui suffit à ses désirs, puisqu'il lui reste fidèle, et que de temps immémorial il n'en a point cherché d'autres. « Que faites-vous », dit Pharaon aux frères de Joseph ; et ils répondent : « Vos serviteurs sont pasteurs de brebis, comme l'ont été leurs » pères » ; et encore aujourd'hui, si le voyageur les interroge, ils répondront : « Nous sommes pasteurs de brebis, comme l'ont été » nos pères. »

» J'ai encore, continue M. de Laborde, à rappeler une autre scène qui peint le caractère et ces premiers mouvemens de la jeunesse du grand législateur, de Moïse, l'auteur du Pentateuque.

» Moïse étant devenu grand, dit la Bible, sortit pour aller voir
» ses frères; il vit l'affliction où ils étaient, et il trouva que l'un
» d'eux, Hébreu comme lui, était outragé par un Égyptien ; il re-
» garda en même temps de tous côtés, et voyant qu'il n'y avait
» là personne, il *assomma* l'Égyptien et le cacha dans le sable. »

M. de Laborde fait sur ce fait les remarques suivantes : « Il assomme l'Egyptien et le *cache* dans le sable. » La Bible est si concise, mais en même temps d'une précision si vraie, que c'est avec une attention fixée sur chaque mot, qu'on peut en retrouver tout le mérite : ici, par exemple, nous retrouvons l'arme du désert, cette petite massue appelée *cobbous*, formée d'un bâton noueux, puis,

(1) *Genèse*, ch. XLV et XLVI.

la position du pays de Gessen sur la limite du désert et du pays cultivé, car il cache sa victime dans le *sable*.

C'est là que les voyageurs commencent à s'enfoncer dans les déserts de sable, si difficiles à traverser. Voici comment M. de Laborde décrit ce premier départ : « Une plaine de sable minée par les eaux, défoncée par les pas des chameaux, s'étend au sud des traces du canal; c'est avec peine, même avec danger, que nous traversons cette plage aride au milieu d'un désert, ce réservoir humide et salin au milieu de la sécheresse.... Le soleil s'élevait déjà près de l'horizon, lorsque les chameaux firent retentir le désert des cris plaintifs que leur arrache le moment où on les charge; de longs rayons d'une lumière froide projettent au loin l'ombre des animaux et des hommes, pendant que chacun porte son bagage sur sa monture, puis se laisse enlever par elle en plaçant un genou sur la selle. Voilà le départ, souvenir si vif de ces voyages du désert. »

Nous ne suivrons pas exactement ici M. de Laborde dans sa longue route pour faire le tour de la presqu'île du Sinaï, et parvenir au fond du *golfe Elanitique*, jusqu'à la ville de *Pétra*, ancienne capitale du pays des Nabathéens. Nous ne dirons rien non plus de cette ville de pierre, merveille du désert, qui est là depuis tant de siècles, assise, silencieuse, avec ses temples, ses palais, ses théâtres, ses arcs de triomphe, ses pyramides, d'une exécution si parfaite, et entourée de ses tombeaux vides taillés dans le roc, et plus beaux encore que ses théâtres, ses palais et ses temples. Nous dirons seulement que M. de Laborde est parvenu le premier à pouvoir prendre les dessins de tous ces monumens, et à rapporter, pour ainsi dire, cette ville en Europe, dans des planches qui peuvent lutter avec celles du grand ouvrage sur l'Egypte.

Maintenant nous allons nous transporter au nord-est du Sinaï, tout près de la ville de Pétra, et à six lieues seulement de la montagne de *Hor*, célèbre par la mort d'Aaron, et par son tombeau que les Arabes y révèrent encore; et nous allons voir comment M. de Laborde constate l'accomplissement des prophéties qui avaient prédit la ruine et la désolation de ce pays.

« Après avoir traversé une petite plaine, formée par la réunion de quelques ouadis, on monte avec peine un chemin qui s'élève en

zig-zag sur une pente rapide ; arrivé au haut de cette montagne appelée *El Nackb*, on découvre, en se tournant vers le chemin que l'on a suivi, un panorama singulier. Tout le pays, à six lieues à la ronde, se présente en relief dans une sorte de vue cavalière ; les montagnes, divisées par les ouadis, montrent leurs positions et leur direction ; on peut juger ainsi de leur élévation et de l'aspect général du pays, dont le triste et lugubre caractère est difficile à faire comprendre, à l'aide seul de la plume. Plusieurs prophètes avaient annoncé le malheur de l'Idumée ; mais la forte parole d'Ezéchiël peut seule s'élever à la hauteur de cette grande désolation.

« Le Seigneur me dit encore ces paroles : Fils de l'homme, » tourne le visage contre la montagne de Séir ; prophétise contre » elle, et dis-lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à » toi, montagne de Séir, j'étendrai ma main sur toi, et je te » rendrai déserte et abandonnée ; je détruirai tes villes, et je te » réduirai en un désert...... Je rendrai la montagne de Séir toute » déserte et abandonnée, et j'en écarterai tous ceux qui y pas- » saient et y repassaient. Je remplirai ces montagnes des corps » de ses enfans qui auront été tués, et ils tomberont percés de » coups d'épées, le long de tes collines, de tes vallées et de tes » torrens ; je te réduirai en des solitudes éternelles ; tes villes ne » seront plus habitées, et tu sauras que c'est moi qui suis le Sei- » neur Dieu (1). »

» On trouve sur ce sommet les traces bien distinctes d'une ancienne voie qui s'étend du nord-est au sud-ouest, ou plutôt de *Pétra* à l'*Aaccabah*. Cette route était l'ancienne direction du commerce de la *mer Rouge* et d'*Ayla*, au grand entrepôt de *Pétra*.....

» Sur la pente de la montagne, nous rencontrâmes d'autres ruines de villages, qui portent des traces d'une habitation peu ancienne. Nos conducteurs nous assurèrent qu'on en trouve à l'infini sur tout ce versant. Une source abondante, et un réservoir construit pour la maintenir, déversent ses eaux dans la plaine, et servent à arroser les terrains cultivés par les Fellahs. La fertilité

---

(1) *Ezéchiël*, ch. xxv.

surprenante de quelques rares enclaves au milieu de cette contrée désolée, semble être faite pour rappeler que ce pays fut un jour heureux, alors qu'une main puissante ne s'était pas appesantie sur lui.

» On trouve à *Kerac* une espèce de blé barbu qui défend le texte de la Bible contre les reproches d'exagération qu'on lui a adressés; et les vignes de ce pays expliquent, par quelques échantillons, la grappe énorme que rapportèrent de leur message les espions envoyés par Moïse. »

« Aujourd'hui, continue le voyageur, dans ce pays frappé de malédiction, il faut connaître la misère des habitans, pour s'expliquer leur persévérance à faire produire la terre, en dépit des fléaux, compagnons habituels de leurs efforts; d'abord les hommes, ces Bédouins rapaces, qui viennent à l'infini réclamer du pauvre cultivateur des droits sur ses produits, droits fondés sur une protection précaire, sur d'iniques habitudes, mais exigés avec trop d'autorité pour les refuser; et puis la sauterelle, qui s'inquiète peu du droit, mais qui vient avec sa troupe, passe sur le champ et s'envole, étendant sur toute la route le linceul de ses ravages. »

« Le Prophète la connaissait bien, ainsi que ses ravages, quand
» il disait : La sauterelle a dévoré les restes du *gazam....;* réveil-
» lez-vous, hommes enivrés; pleurez et poussez des hurlemens,
» vous, qui mettez vos délices dans le vin; le vin est ravi de
» votre bouche. Une nation est venue fondre sur ma terre, forte,
» innombrable; sa dent sévit comme les dents d'un lion, comme
» les dents d'un lionceau. Elle a dévasté ma vigne, elle a arraché
» l'écorce de mes figuiers, elle les a dépouillés, ils sont tombés,
» et leurs rameaux ont blanchi..... Les laboureurs sont confondus,
» les vignerons poussent des cris lamentables; plus d'orge, plus
» de bled; la moisson des champs a péri; la vigne est dans la
» honte; l'huile dans la langueur; les grenadiers, les palmiers, les
» pommiers et tous les arbres des champs sont dépouillés, et la
» joie a fui le visage des hommes.......

» Comme la lumière de l'aurore s'étend en un moment sur les
» montagnes, ainsi un peuple nombreux et puissant a paru sur
» cette terre...... Avant sa venue, cette terre était un jardin de
» délices; après son passage, elle n'est plus qu'un désert, et rien

» n'échappe à sa violence. A les voir marcher, on les prendrait » pour des chevaux de combat ; et ils s'élancent comme une troupe » de cavaliers ; ils franchissent le sommet des montagnes avec un » bruit semblable à celui des chariots..... La terre tremble devant » eux, les cieux sont ébranlés, le soleil et la lune en sont obscur- » cis, et l'on ne voit plus la lumière des étoiles (1). »

Après avoir parcouru une grande partie du désert, M. de Laborde revient visiter en détail le mont Sinaï. Voici ce qu'il nous dit des fameuses inscriptions sinaïtes, que les savans n'ont pas encore pu déchiffrer en entier.

« Les premiers renseignemens que nous pouvons trouver sur les inscriptions sinaïtes, sont dans Cosmas (2), dans Belon (3), dans la *Contemplation du monde* de Neitzschitz (4), dans Monconys (5), et dans Kircher (6), qui explique avec plus de hardiesse que de succès, celles du père Tomaso da Novarra, etc. Mais ces renseignemens avaient à peine réveillé l'intérêt, parce qu'il s'agissait des inscriptions peu nombreuses qu'on trouve dans chaque vallée de la presqu'île, surtout aux environs de Sinaï. En 1722, le supérieur des Franciscains, en revenant du couvent qu'il avait visité avec plusieurs ecclésiastiques, passa par Ouadi-Mokatteb ; son étonnement fut grand à la vue de deux rangs de rochers couverts d'inscriptions, sur une lieue de longueur, et il chercha à le faire passer dans son récit que voici :

« Ces montagnes s'appellent *Gebel el Mokattab*, c'est-à-dire, les montagnes écrites. Car, aussitôt que nous avons quitté les montagnes de Faran, nous en côtoyâmes d'autres pendant une heure de temps, qui étaient couvertes d'écritures en caractères inconnus et creusés dans ces durs rochers de marbre, à une hauteur, qui, dans quelques endroits, était de dix à douze pieds au-dessus du

(1) *Joël*, ch. I et II.

(2) *Topographia christiana*, éd. de Montfaucon.

(3) Liv. II, ch. 69, p. 294.

(4) Pages 145-167.

(5) Page 449.

(6) *OEdipus Egyp.*, ch. II, p. 120.

sol, et quoique nous ayons dans notre compagnie des hommes qui comprissent l'arabe, le grec, l'hébreu, le syrien, le copte, le latin, l'arménien, le turc, l'anglais, l'illirien, l'allemand et le bohème, il n'y en avait cependant aucun qui eût quelque connaissance de ces caractères, qui n'en sont pas moins gravés dans ces durs rochers, avec une grande peine, dans une contrée où l'on ne trouve ni eau ni rien à manger. C'est pourquoi il est probable que ces caractères contiennent quelques secrets cachés, qui ont été, long-temps avant la naissance de Jésus-Christ, gravés dans ces rochers par des chaldéens ou d'autres personnes.

» Cette description, qui pèche seulement par l'appréciation de la nature du rocher, qui est de grès friable, au lieu de marbre très-dur, excita vivement l'attention à une époque où tout ce qui se rattachait à l'Écriture-Sainte, avait un si haut intérêt. L'évêque de Glogher, Robert Clayton, proposa une somme d'argent considérable à celui qui ferait le voyage, et rapporterait copie de ces inscriptions, qui, dans son opinion, ne devaient être rien moins qu'israélites, et servir, comme s'exprime un auteur allemand de l'époque, *à fermer la bouche à tous les commentateurs imprudens.*

» Pokocke, puis, après lui Montaigu, rapportèrent quelques copies d'inscriptions sinaïtes; mais leurs renseignemens étaient insuffisans. En 1762, Niebuhr, envoyé par le roi de Danemarck pour explorer l'Arabie, mais spécialement dans le but de copier les écritures de Ouadi el Mokatteb, rapporta la copie de quelques inscriptions en même caractère, qu'il trouva dans les environs de Sinaï. Quarante ans plus tard, MM. Coutelle et Rosière en copièrent soixante-quinze (1). De 1808 à 1820, Seetzen, Burckhardt et Henicker rapportèrent successivement la description de la vallée, et copie de ses inscriptions. Enfin, M. Grey vient de publier (2) cent quatre-vingt-sept inscriptions qu'il copia en 1820 dans Ouadi-Mokatteb et ses environs; dans ce nombre on remarque *neuf* grecques et *une* latine.

» Parmi celles que j'ai rapportées, il s'en rencontre également

(1) *Antiquités*, vol. v, p. 57.

(2) *Transactions of the royal society*, vol. II, part. I, 1832.

quelques-unes en langue grecque ; elles semblent, par leur brièveté et les noms propres fréquemment répétés, pouvoir donner une idée du contenu de celles dont on n'a pu encore déterminer le caractère....

» Plutôt grattées que gravées, ces inscriptions ressortent en clair sur la couleur rouge foncée du rocher, et leurs lignes tremblées annoncent l'inhabilité de ceux qui confiaient à la pierre de ces rochers leurs souvenirs.

» Plusieurs savans philologues se sont occupés vainement de la traduction des inscriptions sinaïtes ; pour les déchiffrer toutes, et pour fixer la date précise de chacune d'elles, il faudra attendre que la paléographie et la connaissance des anciennes langues de l'orient aient fait de nouveaux progrès. L'opinion la plus générale, cependant, est qu'elles ont été gravées par des pélerins qui visitaient le Sinaï vers le *sixième siècle.*

» Des dessins d'hommes et d'animaux qui les accompagnent, sont en partie contemporains ; d'autres datent de notre époque : tous indiquent l'enfance de l'art, si toutefois on y trouve quelque chose qui ressemble à l'idée que nous attachons au mot *art.* Dans ce pays les premiers essais et la décadence de la science du dessin semblent s'unir sans intermédiaire, et le Bédouin, en gardant ses chameaux, dessinera des hommes et des animaux comme les Arabes, à une époque bien reculée, les représentaient. Le capitaine Tuckey, dans un voyage sur la rivière *Zaïre,* appelée communément le *Congo,* a trouvé au-dessus de *Lombe*, des sculptures modernes sur les rochers, qui rappellent le caractère d'enfance de celles de la presqu'île de Sinaï. »

ETUDES HÉBRAÏQUES,

PAR M. L'ABBÉ ROSSIGNOL (1).

M. l'abbé Rossignol écarte les points-voyelles, ces *nugæ difficiles* des Massorètes. Personne n'ignore que, les points voyelles retranchés, la grammaire hébraïque se réduit à rien. Elle tient tout entière en dix pages servant d'introduction à l'ouvrage. C'est l'exposition pure et simple des noms, des pronoms et des verbes, dépouillés de ce fatras technologique qui fait horreur aux oreilles françaises. Trois lettres suffisent pour marquer la distinction des cas dans les noms; et les pronoms une fois sus, on peut dire qu'on sait les verbes, dont les désinences offrent des débris évidens des pronoms personnels. L'hébreu n'a pas de syntaxe proprement dite. La simplicité de la phrase n'y admet point nos complications modernes.

Beaucoup de bons esprits avaient reconnu déjà la nécessité de ramener la grammaire hébraïque à sa simplicité native. Ce qui fait la partie véritablement neuve de l'ouvrage de M. Rossignol, c'est la classification des racines.

Ces racines ne sont point arbitraires. Quatre organes concourent à l'émission de la parole : le gosier, la langue, les dents et les lèvres. De là, quatre classes de sons articulans, qui sont les clefs d'autant de racines.

Ainsi, par exemple : Βόσκω, *vescor* et *pasco*, sont autant de modifications d'un même mot primordial; *caput*, en latin; *capo*, en italien; *cabo*, en espagnol; *kef*, en patois picard, et *chef*, en français, sont dérivés de la même racine; *daughter*, en anglais; *tochter*, en allemand, sont une même chose que Θυγάτηρ en grec.

Et non-seulement l'auteur donne, d'après ces règles, toutes les racines de l'hébreu; mais il range par groupes celles qui se lient les unes aux autres, et souvent il les rattache à d'au-

(1) Vol. in-8°, à Dijon, chez Popelain, libraire, Place-St.-Jean. Prix 5 fr.

tres racines grecques ou latines, qui offrent les plus étonnantes identités de son et de sens.

C'est ainsi qu'il associe au mot hébreu אהב (*achab* ou *acheb.*) le mot grec *αγαπ-άω*, traduction exacte du premier. Puis il fait remarquer que si אהב, écrit ainsi par des consonnes faibles, signifie *aimer;* écrit avec des lettres plus gutturales עגב (*âgab*), il veut dire *consumé d'amour*, etc., etc.

L'espace manque pour multiplier les exemples.

Ces racines sont distribuées dans une sorte de dictionnaire divisé en trois colonnes. Dans la première sont inscrites les racines, par ordre alphabétique; dans la seconde, le sens général du mot; dans la troisième, un dérivé de l'hébreu, ou un chiffre qui renvoie aux notes ou véritables études de la racine. Par ce moyen, il est aisé de juger du petit nombre de mots qu'il faut graver dans la mémoire, et de la simplification de ce travail.

M. Rossignol fait encore observer que les lettres hébraïques elles-mêmes sont moins étranges qu'elles ne semblent au premier aperçu. Il donne un tableau synoptique des alphabets grec et hébreu; et les lettres qu'on croirait de prime-abord fort diverses, ne sont que la même lettre tournée en sens contraire.

Ces recherches consciencieuses, ces rapprochemens, ces analogies frappantes, ne lui donnent-ils pas le droit de conclure que *son ouvrage pourra tenir lieu de Maître, de Grammaire et de Dictionnaire?* Et, pour achever du reste de faire connaître ce savant travail, nous ne pouvons mieux faire que de laisser parler l'auteur lui-même.

« Sans sécheresse ni aridité, cette étude est un amusement de philosophe, où l'esprit a plus de part que la mémoire. Dès le premier jour, on commence à s'apercevoir qu'on n'est pas en pays étranger; on distingue, çà et là, le type primitif d'une foule de mots répandus dans les langues modernes; vieilles figures qui apparaissent au milieu de notre civilisation, comme les patriarches des premiers siècles, avec toute leur majesté et leur simplicité naturelles. A mesure qu'on lève le rideau, l'horizon s'étend et devient lumineux; chaque instant

chasse un nuage, et chaque nuage qui disparaît découvre de nouveaux mondes. Avez-vous une racine? c'est l'empreinte qui caractérisera la foule de ses dérivés. Une nombreuse famille vient se ranger autour de l'idée-mère, et former de brillantes pléïades, qui empêchent de s'égarer dans l'immensité du livre. Et puis, quel enchaînement! *Être ferme*, voilà la racine; *fidélité*, *vérité*, *Dieu*, *nourriture*, sont les dérivés. Ce groupe d'idées n'est-il pas le texte d'une belle leçon de philosophie? La *fidélité* n'est-elle pas *ferme*, immuable? La *vérité* n'est-ce pas ce qui *est?* Et ce qui *est* est *Dieu*, comme il est lui-même *nourriture* par essence : il est à l'âme ce que le pain est au corps. » — *Extr. des Annales de Phil. Chrét. n°* 46.

Chrestomathie hébraïque, ou Choix de Morceaux tirés de la Bible, avec une traduction française et une analyse grammaticale; par J. B. Glaire (1).

Le but que M. l'abbé Glaire s'est proposé dans cet ouvrage, qui fait suite à sa Grammaire et à son Dictionnaire, est d'applanir les difficultés qu'on éprouve ordinairement, quand on veut passer immédiatement de la lecture de la grammaire hébraïque à l'étude du texte original de la Bible. Il offre en effet un moyen assez facile d'apprendre la langue primitive de nos livres saints sans le secours d'un maître.

Cet ouvrage est divisé en plusieurs numéros, dont chacun contient un texte hébreu, avec sa traduction en français, et une analyse grammaticale. L'ordre méthodique qui règne dans toutes les parties du travail de l'auteur, ne laisse rien à désirer, puisqu'il ne présente les difficultés que graduellement. C'est ainsi que les premiers morceaux du texte sont d'un style plus simple et plus facile à saisir; que dans les premiers numéros le français est placé en regard de l'hébreu, et que la

---

(1) Un volume in-8°. Prix : 4 fr., et 5 fr. franc de port. A Paris, chez l'auteur, impasse Saint-Dominique-d'Enfer, n° 6; J.-J. Blaise, libraire-éditeur, rue Férou-Saint-Sulpice, n° 24.

traduction, d'abord très-littérale, devient de plus en plus libre à mesure qu'on avance. Mais un des plus grands avantages qu'offre cet ouvrage, c'est non-seulement la fidélité avec laquelle l'auteur, dans son analyse grammaticale, explique chaque mot dans tous ses détails, et fait remarquer les idiotismes de la langue sacrée, mais encore le soin scrupuleux qu'il a de citer les paragraphes de sa Grammaire, dans lesquels se trouvent développées les différentes règles grammaticales dont il fait l'application; car, par ce moyen il aide puissamment les efforts que doit faire la mémoire pour apprendre et retenir ces préceptes de grammaire dont l'étude est si sèche et si aride. On saura également gré à M. l'abbé Glaire d'avoir mis en tête de sa Chrestomathie un *Exercice de lecture*, suivi d'une explication qui justifie la prononciation des mots, des syllabes et des lettres. C'est un vrai service rendu à toutes les personnes qui veulent se livrer à l'étude de l'hébreu, car la plupart, effrayées des difficultés qu'elles ont à surmonter avant de pouvoir lire dans cette langue, se rebutent dès les commencemens. Nous espérons que les jeunes ecclésiastiques auxquels M. l'abbé Glaire consacre ses travaux, et qui se trouvent dans le cas de pouvoir se livrer d'une manière plus spéciale à l'étude de l'Ecriture sainte, ne manqueront pas de se pourvoir d'un ouvrage qui peut leur être d'une grande utilité. — *L'Ami de la Religion, n°* 2290.

MORCEAUX CHOISIS DES SAINTS PÈRES DE L'ÉGLISE GRECQUE (1).

C'est sans doute une heureuse idée de donner une édition classique des Pères de l'Eglise; certes, il n'est pas sans intérêt pour

(1) Paris, Poussielgue et Hachette, 4 vol. in-12, texte seul, prix 10 fr. Les deux premières livraisons parues, 2 fr. 50 cent. — Voyez ci-d. t. IX, p. 106.

l'éloquence, de faire revivre le génie de ces puissans modèles, qui, nourris de la plus pure substance des saintes Ecritures, nous apparaissent partout *empreints de cette première sève du christianisme* dont parle Bossuet. Mais la difficulté est de choisir entre les nombreux chefs-d'œuvre de ces hommes, dépositaires d'une doctrine toujours une et invariable; de ces docteurs, dont l'autorité proclame le même langage dans tous les temps, pour toutes les conditions, pour tous les peuples, chœur immense et univoque auquel s'unissent, à mesure qu'il avance dans la profondeur des âges, les plus beaux génies que la Providence ait dispensés à la terre.

A Dieu ne plaise, qu'en recommandant ce précieux recueil aux professeurs et aux chefs d'établissemens, notre prétention soit de bannir de l'enseignement les chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne! Ce que nous voulons, c'est que la jeunesse ne soit pas exclusivement renfermée dans les limites de ces régions profanes; c'est que cette littérature, toute riche qu'elle est, ne revendique pas à elle seule la domination des intelligences. « Ne serait-ce point fausser le goût » des élèves, et leur inspirer contre la religion des répugnances aussi » injustes que funestes, en leur laissant croire que la *fiction* est l'u» nique source du beau; et que les idées religieuses, dont se com» pose le christianisme, utiles tout au plus comme règle intérieure » des sentimens et des actions, ne peuvent trouver leur place dans » le vaste et brillant empire des lettres? » Ce que nous voulons, c'est qu'il soit possible au maître de rapprocher des noms diversement célèbres, de montrer par quels secrets les prédicateurs de la bonne nouvelle savaient frapper avec vigueur les âmes engourdies dans un long abaissement, s'emparer des cœurs et commander aux passions humaines; de marquer enfin à chacun sa place dans l'éloquence, dans la poésie, dans la métaphysique, dans l'histoire et dans l'art de conduire les hommes.

Sans doute, il fallait des vues larges pour embrasser dans toute l'étendue de la puissance de leur action les fondateurs du christianisme, les hommes qui ont opéré cette immense révolution morale, sans exemple dans les annales du monde. C'est ce qu'ont tenté des amis de l'enfance, des prêtres de dévouement et de cœur, dont le zèle n'a point défailli en face des difficultés de cette glorieuse tâche.

Les Pères grecs, dans leurs écrits, offrent plus d'éclat et de coloris, plus de chaleur et d'entraînement, plus de variété, plus de poésie; ils semblent mieux appropriés au goût du jeune âge. Les éditeurs ont dû commencer par cette riche moisson : les Pères latins viendront en leur temps.

Le premier volume a paru : il est digne de l'œuvre, et répond aux espérances qu'avait fait naître le *Prospectus*.

Destiné aux classes élémentaires, ce premier volume renferme des extraits de saint Clément, pape ; de saint Ignace d'Antioche, de saint Polycarpe, de saint Clément d'Alexandrie, d'Eusèbe de Césarée, de Théodoret, et les plus belles homélies de saint Chrysostôme sur l'éversion des statues. Nous avons la confiance que la suite de l'ouvrage répondra au début : c'est une joie pour nous de prendre l'engagement d'en rendre compte à nos lecteurs ; car ce livre ne peut manquer d'obtenir un succès mérité.

A très-peu d'exceptions près, les éditeurs ont été bien inspirés dans leur choix. Le martyre de saint Ignace et de saint Jacques, l'histoire si suave et si touchante du jeune homme devenu chef de brigands, et converti par saint Jean ; l'enfance d'Origène, la mort et les funérailles de Constantin, le siége de Nisibe, le massacre de Thessalonique et la pénitence de Théodose, sont autant de traits anecdotiques, de grands exemples, pleins d'intérêt pour le jeune âge, qui ne peut s'élever que progressivement aux choses sérieuses. Les éditeurs l'ont compris : il faut à cet âge peu et très-peu de cette morale vague et générale qui ne captive pas les esprits ; et ils en ont été sobres. L'enfant se lasse bientôt ; il a bien assez de lutter contre les difficultés grammaticales, sans qu'il faille laborieusement épier et suivre le sens des pensées.

A d'autres titres, *la convocation du concile de Nice* aurait pu être remplacée avec bonheur : elle manque de couleur et d'attraits. Nous avons pareillement regretté de trouver dans ce premier volume l'épître de saint Ignace aux Romains, si élevée, si brûlante de foi, de charité, et du désir du ciel. La traduction de la lettre en est assez facile ; mais est-il un seul commençant capable de sentir, de comprendre le cri sublime de cette âme chrétienne?

Nous aurions encore désiré quelques notes grammaticales de plus pour mettre l'élève sur la voie des verbes et des phrases irrégulières.

Nous demanderons la permission de faire une dernière observation. S'il ne faut pas trop se défier de l'intelligence de l'enfant, il y a aussi danger à ne pas tenir compte des forces naturelles de son esprit. C'est s'élever au-dessus de leur portée, que de les appeler à traduire les homélies de Théodoret, sur la Providence, et surtout l'hymne si elliptique de saint Clément à *Jésus*, *sauveur*. Cette poésie fraîche, suave et pleine d'âme, offre néanmoins des difficultés tout-à-fait inaccessibles aux commençans. Sa place était naturellement marquée dans le volume de vers, à côté de saint Grégoire de Nazianze et de Synésius, dont elle n'eût pas déparé les chants si neufs, si intimes et si vrais. Cette petite pièce est peu connue. Nous ne pouvons mieux terminer l'examen de ce livre, qu'en la traduisant littéralement.

A JÉSUS, SAUVEUR.

Frein des jeunes coursiers indomptés,
Aile des oiseaux qui ne s'égarent point,
Gouvernail assuré de l'enfance,
Pasteur des agneaux du Roi,
Tes simples enfans
Rassemble-les,
Pour louer saintement,
Chanter avec candeur,
D'une bouche innocente,
Le chef des enfans, le Christ.

O Roi des Saints,
Verbe triomphateur suprême,
Dispensateur de la sagesse
Du Père, du Très-Haut;
Toi, l'appui dans les peines,
Heureux de toute éternité,
Sauveur de la race mortelle, Jésus!

Pasteur, agriculteur,
Frein, gouvernail,
Aile céleste
Du très-saint troupeau :
Pêcheur des hommes rachetés,
Amorçant à l'éternelle vie
L'innocent poisson
Arraché à l'onde ennemie
De la mer du vice ;

Sois le guide des brebis spirituelles,
O saint Pasteur : sois le guide,
O Roi, des enfans sans tache.
Les vestiges du Christ
Sont la voie du Ciel.

Parole incessante,
Éternité sans bornes,
Éternelle lumière,
Source de miséricorde,
Auteur de toute vertu,
La vie irréprochable
De ceux qui louent Dieu, ô Jésus-Christ!

Nous, petits enfans,
Qui, de nos tendres bouches,
Suçons le lait céleste
Exprimé des douces mamelles
De ta sagesse, la Grâce des Grâces;
Abreuvés de la rosée de l'Esprit
Qui découle de ta nourrissante Parole;
Chantons ensemble
Des louanges ingénues,
Des hymnes sincères,
A Jésus-Christ, Roi.

Chantons les saintes récompenses
De la doctrine de vie;
Chantons avec simplesse
L'enfant tout-puissant.
Chœur pacifique,
Enfans du Christ,
Troupe innocente,
Chantons tous ensemble le Dieu de paix.

Ceux qui aiment les rapprochemens pourront comparer ce morceau avec l'*Hymne de l'Enfant à son réveil*, dans les *Harmonies*. Peut-être trouvera-t-on que M. de Lamartine est plus poète, saint Clément, plus chrétien et plus vrai. Les pensées, les sentimens d'un homme fait percent à chaque instant dans l'hymne moderne : il est vague d'ailleurs ; un déiste presque pourrait l'avoir fait. Sous un accent enfantin, c'est de la poésie *adulte, savante*, *raisonnée* (1). Dans le chant du Père de l'Eglise rien de pareil : tout est simple, d'une simplicité antique, le vers se brise avec chaque exclamation de l'enfant. Ce ne sont presque que des hémistiches, et cette poésie de courte haleine est un trait de vérité de plus. C'est assez : l'aile du papillon ne s'analyse point ; la grâce ne se commente pas. — *Annales de Phil. chrét.* n° 46.

---

(1) Nous transcrivons ici cet hymne.

HYMNE DE L'ENFANT A SON RÉVEIL.

O Père qu'adore mon père !
Toi qu'on ne nomme qu'à genoux !
Toi dont le nom terrible et doux
Fait courber le front de ma mère !

On dit que ce brillant soleil
N'est qu'un jouet de ta puissance ;
Que sous tes pieds il se balance
Comme une lampe de vermeil.

On dit que c'est toi qui fais naître
Les petits oiseaux dans les champs,
Qui donnes aux petits enfans
Une âme aussi pour te connaître.

On dit que c'est toi qui produis
Les fleurs dont le jardin se pare,
Et que sans toi, toujours avare,
Le verger n'aurait point de fruits.

Aux dons que ta bonté mesure
Tout l'univers est convié ;
Nul insecte n'est oublié
A ce festin de la nature.

O Dieu ! ma bouche balbutie
Ce nom des anges redouté.
Un enfant même est écouté
Dans le chœur qui te glorifie.

On dit qu'il aime à recevoir
Les vœux présentés par l'enfance,
A cause de cette innocence
Que nous avons sans le savoir.

On dit que leurs humbles louanges
A son oreille montent mieux,
Que les anges peuplent les cieux,
Et que nous ressemblons aux anges !

Ah ! puisqu'il entend de si loin
Les vœux que notre bouche adresse,
Je veux lui demander sans cesse
Ce dont les autres ont besoin.

Mon Dieu ! donne l'onde aux fontaines
Donne la plume aux passereaux,
Et la laine aux petits agneaux,
Et l'ombre et la rosée aux plaines.

VIE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES,

PAR M. LOYAU D'AMBOISE.

La vie la plus connue et la plus estimée de saint François de Sales était celle de Marsollier, qui a été réimprimée bien des fois. Elle est écrite avec simplicité. Nulle recherche, nulle prétention, nulle pompe dans le style. M. Loyau d'Amboise a cru que ce genre ne convenait pas au goût du siècle. Son sentiment à cet égard n'est même pas particulier à la vie de Marsollier. Il pense que les vies des Saints sont presque toutes à refaire, et qu'il faut délivrer ces sortes d'ouvrages non de mysticisme, mais de puérilités. Cet arrêt semble bien sévère. Nous avons beaucoup de vies de Saints; dans le nombre, il en est sans doute qui sont d'un style un peu suranné; mais il en est aussi bien d'autres qu'on lit toujours avec intérêt, précisément parce qu'on y trouve cette simplicité qui inspire la confiance et qui paraît convenir spécialement aux livres de piété. Si le public est aujourd'hui d'un autre goût, c'est ce que nous ignorons. Il décidera qui, de Marsollier ou de M. Loyau d'Amboise, fait mieux connaître et mieux aimer saint François de Sales. Pour nous, sans nous prononcer ici à cet égard, nous voyons que nous aurons deux vies du saint évêque pour une, celle de Marsollier

---

L'agneau broute le serpolet,
La chèvre s'attache au cytise;
La mouche au bord du vase puise
Les blanches gouttes de mon lait.

L'alouette a la graine amère
Que laisse envoler le glaneur;
Le passereau suit le vanneur,
Et l'enfant s'attache à sa mère.

Et pour obtenir chaque don,
Que chaque jour tu fais éclore,
A midi, le soir, à l'aurore,
Que faut-il? prononcer ton nom!

Donne aux malades la santé,
Au mendiant le pain qu'il pleure,
A l'orphelin une demeure,
Au prisonnier la liberté.

Donne une famille nombreuse
Au père qui craint le Seigneur;
Donne à moi sagesse et bonheur,
Pour que ma mère soit heureuse!

Que je sois bon, quoique petit,
Comme cet enfant dans le temple,
Que chaque matin je contemple,
Souriant au pied de mon lit.

pour ceux qui tiennent à l'ancienne méthode, celle de M. Loyau d'Amboise pour la jeunesse, pour les gens du monde, pour tous ceux qui aiment un peu de brillant, de fleurs et de mouvement dans le style. Les intentions de M. Loyau d'Amboise sont excellentes; il a voulu réconcilier son siècle avec les vies des Saints, il a cherché à allécher les gens du monde par l'éclat des images, par les ornemens de l'art, par la variété, par l'harmonie. Admirateur de M. Châteaubriand, il envie à plusieurs reprises la magie de son style plein de magnificence. Son enthousiasme, nous le croyons, l'a entraîné un peu loin dans les éloges qu'il fait du célèbre écrivain; mais ce n'est pas de cela que nous devons nous occuper. Revenons à la vie de saint François de Sales.

M. Loyau d'Amboise a partagé la sienne en six livres, la jeunesse de François de Sales, la mission du Chablais, depuis la mission de Chablais jusqu'à l'épiscopat du Saint, l'épiscopat, la fondation de la Visitation et le reste de la vie jusqu'à la mort du saint évêque. Dans ces six livres, la narration n'est pas continue et monotone : l'auteur l'entremêle souvent par des descriptions et des réflexions. Il avoue même qu'il ne s'est point épargné les digressions, et en effet, il y en a quelques-unes. La suivante n'est pas une des moins belles, et nous la donnons comme un échantillon du style de l'auteur et en même temps comme un témoignage de ses religieux sentimens. Cette citation est empruntée au récit du voyage de saint François de Sales à Rome pendant sa jeunesse :

« Un soir, François de Sales s'était assis sur un banc de marbre, devant cette métropole de Saint-Pierre que le génie de Sixte-Quint venait d'achever. L'astre des nuits montait lentement dans le cieux, et ses regards suivaient sa marche au milieu de ce champ d'azur. Il n'entendait d'autre bruit que celui d'une brise douce qui froissait à peine l'air. Ce portique, superbe introducteur du premier temple de l'univers, ces colonnes aussi sveltes qu'un palmier de Délos, cette coupole jetée dans les nuages, les clartés de la lune se glissant à travers les arcs-boutans, et les dentelures, ce calme, ce silence, le jetaient dans un ravissement auprès duquel ce qu'il avait éprouvé à l'amphithéâtre de Titus et au Panthéon d'Agrippa n'était qu'une admiration froide. Soudain, il entendit d'un monastère peu éloigné, des voix de jeunes filles qui chantaient un hymne

à la Vierge. Cette mélodie arrivait à lui adoucie par son passage dans l'air et elle lui inspirait le même plaisir que s'il eût écouté les concerts du ciel. Les triomphes de la religion l'entouraient. Devant lui, Dieu dans sa magnificence; presqu'à ses côtés, Dieu dans sa douceur! Et pourtant il se trouvait dans cette même ville qui s'ébranlait de joie quand des milliers de chrétiens tombaient sous l'ongle des bêtes ou sous la hache de Dioclétien. Oh! que la religion est grande, quand on l'envisage dans cette capitale de toutes les grandeurs! Là où toute la puissance humaine s'était levée contre le Christ, là il a bâti la sienne; et la croix, d'abord cachée dans les souterrains de Rome, est montée d'échelon en échelon jusque sur la coupole de Saint Pierre.

» Ne comprend-on pas que Dieu n'avait point élevé Rome au dessus de toutes les nations pour assouvir le bonheur d'un Caligula ou d'un Tibère, mais pour en faire sa ville, la ville de son Christ. Son empire, avant qu'elle commandât au nom de la croix n'était qu'une figure grossière de celui que la sagesse éternelle lui réservait. Aussi, pendant que les barbares faisaient pousser l'herbe où avaient été les villes de l'ancien monde, et balayaient devant eux monumens et peuples, Rome restait immobile. Echappée au torrent qui avait envahi le reste de la terre, Rome se montre de loin comme un phare immense qui guidera les peuples renaissans à la civilisation et aux lumières. Dieu ne lui a point donné d'armées, mais ses droits, qui sont plus forts que des armées. Si elle parle, sa voix ébranle la terre et consterne les oppresseurs. Ils auraient pu, sortis de tant de berceaux différens, si opposés entre eux de lois et d'usages, défigurer la religion du Christ. Mais Dieu, qui a tout prévu, a établi un gardien qui veillera sur cet arbre du miracle. D'un mot il arrêtera les maîtres des peuples, s'ils veulent poser leurs mains sur l'arche sainte. O lois d'une éternelle sagesse! Les nations ont passé, et elles ne passent point. Des flots de colère, partis de tous les points du monde, se sont rendus contre les murs de Rome et s'y sont brisés; le représentant du Christ n'a point quitté cette chaire, de laquelle Dieu a décidé que sortirait toujours la vérité. Il y règne, malgré les tempêtes qui ont tout changé autour de lui, et il trouve la même soumission dans ses enfans qu'au temps où il imprimait la poussière de ses pieds sur le front des rois. L'hé-

ritage du Christ s'est rétréci, mais la ville éternelle ne cesse point d'en être le centre. Cela fut ordonné par un maître que l'impie peut insulter, mais dont il n'arrête pas la puissance. Il a dit, en conduisant Pierre à Rome : « Ici je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. »

Cette digression ne finit même pas là, et l'auteur a ensuite un autre morceau sur Grégoire VII et sur sa politique. Il est tout en faveur de ce grand Pape, car M. Loyau d'Amboise se montre partisan déclaré de l'autorité du Saint-Siége. Dans un autre endroit, il venge la vie religieuse des critiques et des dérisions d'un monde frivole. A la fin de l'ouvrage surtout il y a une très-longue digression où l'auteur compare saint François de Sales avec les philosophes anciens et modernes. Il y a là des choses vraies et bien senties; mais il y a aussi parfois des traces d'exagération. Ainsi, M. Loyau d'Amboise dit que *Voltaire est passé de mode, comme Ronsard, comme Aristote;* il le croit, puisqu'il le dit, mais n'est-ce pas manifestement une illusion? Personne assurément ne lit Ronsard, en est-il de même de Voltaire? Peut-on dire que personne ne le lit? L'auteur remarquait lui-même, quelques lignes plus haut, que *les adorateurs de Voltaire n'ont rien perdu de leur haine contre la vérité;* si Voltaire a encore des *adorateurs*, il n'est donc point tout-à fait *passé de mode.*

Quoi qu'un goût pur et une sévère exactitude puissent trouver à reprendre dans ce livre, cependant les sentimens religieux de l'auteur, sa vénération pour saint François de Sales, son zèle pour le faire connaître, ses réflexions, ses raisonnemens, ses digressions même, qui ont un bon motif, tout cela le recommande à l'estime des gens de bien. Nous l'engagerions seulement à retrancher quelque chose de ce luxe d'ornemens dont il a voulu parer son sujet. Une vie des Saints ne doit pas s'écrire comme un ouvrage d'imagination, et si le romantisme doit envahir tous les genres de littérature, souhaitons du moins que les livres de piété soient préservés de tout ce qui y ressemble de près ou de loin. — *L'Ami de la Religion*, n° 2256.

NOTICE SUR M. CHARLES BUTLER,

ÉCRIVAIN CATHOLIQUE ANGLAIS.

La vie de M. Charles Butler serait presque l'histoire des efforts faits en Angleterre, depuis 50 ans, pour tirer les catholiques de l'état d'oppression où ils étaient. Il prit une grande part à toutes ces tentatives, et, si sa coopération ne fut pas toujours heureuse, elle ne fut pas néanmoins sans éclat, et l'entraîna dans de longues discussions qui firent beaucoup de bruit. D'ailleurs, M. Butler a attaché son nom à différens ouvrages qui ont eu plus ou moins de succès, et, à ce titre encore, une notice sur ce personnage est susceptible d'intérêt.

Charles Butler naquit à Londres le 14 août 1750, d'un père qui était dans le commerce, et d'une mère qui était Française. Un frère de son père, Alban Butler, était un pieux et savant prêtre, qui est devenu célèbre par son excellent ouvrage des *Vies des Pères*, que l'abbé Godescard a traduit en français. Toute cette famille était catholique. Charles Butler fut élevé avec soin dans une école catholique à Hammersmith, près Londres; de là, on l'envoya sur le continent, à Esquerchin, école dépendante du collége anglais de Douai. Il termina ses études classiques à Douai même. De retour en Angleterre, vers 1766, il se livra à l'étude du droit sous quelques jurisconsultes catholiques. En 1775, il commença à travailler pour lui-même, et entra à Lincoln's-Inn; mais ce ne fut qu'en 1791 que le barreau fut ouvert aux catholiques. M. Butler acquit beaucoup de réputation comme avocat, et sa fortune s'accrût rapidement. Il avait épousé en 1776 Marie Eyston, dont il eut deux filles.

En 1787, on forma un comité pour défendre les intérêts généraux des catholiques, et essayer de faire rapporter les lois anciennement portées contr'eux. M. Butler fut nommé secrétaire de ce comité, et y eut beaucoup d'influence. Actif, remuant, instruit, il fit beaucoup de démarches auprès des ministres et du parlement, et fut regardé comme l'âme du comité. Malheureusement ce comité agit comme s'il eût été indépendant des évêques catholiques, qu'il aurait

dû consulter avant tout. De là de fâcheuses divisions que l'on trouve racontées dans divers ouvrages. Voyez les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le* 18e *siècle*, tome III, pag. 161. M. Butler lui-même a parlé de ces démêlés dans ses *Mémoires des catholiques anglais*, et, s'il a mis de la réserve et de la mesure dans ses récits, il relève néanmoins tout ce qu'il a fait et dissimule ses torts. Ces torts ont été exposés par M. Miller dans ses *Mémoires supplémentaires*, Londres, 1820, in-8°; mais il faut avouer que l'ouvrage n'est pas exempt de dureté et même d'aigreur.

On attribua généralement à M. Butler et la protestation publiée par le comité en 1789, et les *livres bleus* et *rouges*, qui parurent à cette époque pour la défense du comité. Pour être juste, nous devons faire connaître ce qu'il nous dit à cet égard dans une lettre du 20 avril 1818, que nous avons conservée : « Dans vos *Mémoires*, vous m'attribuez des ouvrages dont non-seulement je ne suis pas l'auteur, mais qui n'ont jamais existé, si vous considérez les *Livres bleus* comme une publication distincte des lettres du comité. Quel que soit le mérite ou le démérite de ces lettres, la part que le comité prit dans cette affaire finit avec elles. Les membres du comité et leurs amis s'abstinrent entièrement de rien écrire, depuis, sur ces contestations. Depuis cette époque jusqu'à présent, aucun catholique anglais n'a pris la moindre mesure qui pût affecter, même de loin, la foi ou la discipline de l'Eglise. La dispute du *veto* n'a eu lieu qu'avec les Irlandais; le docteur Milner, seul, y a pris part. »

M. Butler publia cependant, lors de la dispute sur le *veto*, une lettre à un catholique romain. Il fut un des membres du nouveau bureau catholique formé en 1803; mais il n'en était plus secrétaire. Il fit paraître en 1813 et en 1817 des adresses aux protestans anglais pour dissiper leurs préventions contre les catholiques. Ses brouilleries avec M. Milner aboutirent en 1813 à une exclusion du bureau prononcée contre ce prélat, mesure qui, dans l'opinion des catholiques, ne fut pas favorable à M. Butler. Cependant, il vécut toujours bien avec M. Poynter, vicaire apostolique de Londres; et ce prélat, qui n'avait pas moins de zèle que de prudence, nous en a parlé avec estime. Dans ces derniers temps, M. Butler vivait dans les habitudes de la piété. En 1825, sa vue s'affaiblissant, il cessa de s'occuper des affaires du barreau. Il mourut le 2 juin 1832, âgé de près 82 ans.

Ses ouvrages sont nombreux et variés; nous indiquerons les plus importans : 1° *Horæ Biblicæ* ou *Recherches littéraires sur la Bible*, Oxford 1799; elles ont eu plusieurs éditions, et les dernières contenaient quelques dissertations accessoires. Cet ouvrage a été traduit en français par M. Boulard, 1810, in-8°; 2° *Horæ juridicæ subsecivæ*, in-8°; ce sont des documens sur les principaux codes et sur les recueils de lois; 3° *Abrégé des Révolutions de l'empire d'Allemagne*; 4° des *Vies abrégées de Bossuet, de Fénélon, de saint Vincent de Paul, de Thomas à Kempis, de Rancé, de Boudon, d'Alban Butler, du chancelier de l'Hôpital, du chancelier d'Aguesseau, d'Erasme, de Grotius*; 5° *Histoire des Formulaires et des Confessions de foi*, 1816, in-8°; 6° *Mémoires historiques de l'Eglise de France*, 1817, in-8°. Nous en avons rendu compte dans ce journal, n° 380; 7° *Mémoires historiques des Catholiques anglais*, 1819, 2 vol. in-8°; 8° *Continuation des Vies des Saints*, d'Alban Butler, 1823, in-8°. On y a ajouté des notices sur quelques pieux personnages, sur Pie VI; des *Mémoires historiques sur les Jésuites*, etc. Ce volume a été traduit en français; 9° *Réminiscences*, 2 vol. in-8°; le premier volume contient une *Lettre* sur l'auteur de Junius; une *Lettre* sur la musique et sur le chant grégorien, et un *Discours* à l'ouverture de l'Institut pour la mission de Londres en 1815; 10° *Défense de l'Eglise romaine contre sir Robert Southey*, in-8°, traduite en français. Paris, 1825, in-8° (1). L'auteur y ajouta depuis une réponse à des observations de l'évêque anglican de Londres; 11° *Réponse à des Observations contre la sanction du Roi aux bills en faveur des Catholiques*; et un *Essai pour prouver la soumission et la fidélité des Catholiques à l'Etat, malgré leur attachement à l'autorité du Pape* (2).

(1) L'ouvrage contre le docteur Southey, porte en anglais le titre de *Livre de l'Eglise catholique*, par opposition au titre de l'ouvrage de Southey, *livre de l'Eglise*. L'ouvrage fut suivi d'une *défense*. L'un et l'autre ont eu deux éditions. Le livre de Southey donna lieu à une controverse, sur laquelle Butler donne quelques détails dans le second volume de ses *Réminiscences*.

(2) Une liste que nous trouvons dans le *Catholic magazine* d'Edimbourg, indique d'autres écrits moins importans ou politiques de M. Butler.

M. Butler était un homme instruit et laborieux ; il aimait la littérature, et ce ne fut que par un exact emploi de son temps qu'il parvint à concilier la composition de tant d'ouvrages, avec les occupations de sa profession. S'il se méprit dans ses vues politiques lorsqu'il était secrétaire du comité catholique, s'il soutint des mesures qui auraient été funestes à la religion, ce fut plutôt par défaut de prévoyance que de zèle. Cependant, les catholiques anglais lui ont généralement su peu de gré de sa conduite ; ils ne le trouvaient point assez prononcé, et lui reprochaient quelques concessions aux préjugés des protestans. Le malheur de M. Butler fut peut-être d'avoir puisé dans les ouvrages de plusieurs jurisconsultes des idées peu exactes sur les droits et l'autorité de l'Eglise. Du reste, il y a lieu de croire qu'il n'eût pas approuvé lui-même, dans ces derniers temps, quelques-unes de ses anciennes démarches lorsqu'il était secrétaire du comité. C'est à ceux qui n'ont jamais failli à lui jeter la pierre. — *L'Ami de la Religion*, n° 2284.

NOUVEAUX MONUMENS DÉCOUVERTS AU MEXIQUE,

ET PROUVANT L'ANCIENNE CIVILISATION DE CE PAYS (1).

M. C. Nebel a été assez heureux pour découvrir des matériaux nombreux, et qui constatent d'une manière positive l'histoire de l'art chez les anciens Mexicains.

Parmi les antiquités monumentales décrites dans son ouvrage, nous avons remarqué surtout un temple, dont il reste encore aujourd'hui assez de matériaux pour permettre d'en faire une restau-

---

Ces écrits dont un *Essai sur les maisons d'industrie*, un *Essai sur la légalité de la presse pour les matelots*, une édition avec hargrave des commentaires du lord Coke sur le *Traité des mouvances des fiefs* de Thomas Littleton (le travail de Butler sur ce commentaire est fort estimé et a eu sept éditions), une édition d'un autre ouvrage de jurisprudence de Féarne.

(1) V. ci-d. tom. VIII, p. 468.

ration exacte. Ce temple est d'une forme pyramidale, mais formé par de hautes assises carrées, qui sont comme autant de gradins. Sur la face principale, des degrés servent à monter sur la pente de cette pyramide, jusqu'à une certaine hauteur : là, se trouve, sur une plate-forme, la statue du dieu : devant elle, sur une pierre à sacrifice, on immolait des victimes humaines, dont on jetait ensuite les cadavres en bas. Plusieurs petites statues, en terre cuite ou en pierre sculptée, représentent les prêtres sacrificateurs, vêtus de la peau d'une victime humaine : cette peau ne recouvre que le buste, à partir du cou, les bras et la moitié des jambes; le reste a disparu, à l'exception des mains que l'on a laissées pendantes; sur la poitrine, on remarque à toutes les peaux l'ouverture qui a dû être pratiquée pour arracher le cœur du sacrifié. Il est curieux de voir avec quelle vérité quelquefois ces petites statues sont exécutées. C'était dans ce costume que les prêtres se présentaient au peuple, pour en recevoir des offrandes.

Une chose digne de remarque encore, ce que ces peuples connaissaient l'art de multiplier les empreintes, en les reproduisant, au moyen d'une espèce de matrice en bois, gravée en relief; ainsi l'on a retrouvé plusieurs de ces instrumens de formes différentes, ayant un manche pour en faciliter l'emploi. Ceux que M. C. Nebel a dessinés, d'après les originaux, représentent des ornemens, et devaient probablement servir à imprimer des étoffes.

Des savans ont prétendu que la civilisation et les arts n'étaient pas d'une origine beaucoup moins reculée dans le nouveau monde que dans l'ancien. Un fait qui viendrait à l'appui de cette opinion, c'est la découverte d'un temple entièrement conservé au milieu d'une des forêts-vierges du Mexique, et dont la masse était couverte d'une végétation forte et vigoureuse, comme celle de ces contrées. M. C. Nebel l'a fait dégager, et l'on a reconnu que ce temple n'était pas seul à cette place : une ville avait existé; les décombres rencontrées à chaque pas en font foi. Combien de siècles ont dû passer sur ces ruines avant de les avoir ainsi cachées sous de sombres et épaisses savanes ! Quel vaste champ ouvert à l'historien et à l'archéologue ! — *Mémorial encyclopédique.*

LETTRE PASTORALE

DE MGR. L'ÉVÊQUE DE BRUGES (1).

FRANÇOIS-RENÉ BOUSSEN, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Evêque de Bruges, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nos très-chers Frères !

Notre Saint Père le Pape, Grégoire XVI, successeur de saint Pierre, Prince des Apôtres, en vertu du pouvoir à lui confié par Jésus-Christ même, comme au Pasteur universel de l'Église de Dieu, vient, par sa bulle du six des calendes de Juin dernier, d'ériger définitivement le nouvel évêché de Bruges, auquel il assigne pour territoire toute la Flandre-Occidentale. Sa Sainteté érige par la même bulle, l'église paroissiale de Saint-Sauveur en Cathédrale, et, tout en lui conservant son ancien titre, lui donne, ainsi qu'au nouvel évêché de Bruges, saint Donatien pour Patron. La fête de S. Donatien se célèbre le quatorze Octobre, et la nouvelle Cathédrale a eu le bonheur de recevoir ses précieuses reliques.

Nous devons encore vous annoncer, nos très chers frères, que le Saint-Père, dans le consistoire du 23 Juin dernier, a daigné élever notre faiblesse à la dignité d'évêque de Bruges. Maintenant que Mgr. l'archevêque de Malines, en qualité de délégué du Saint-Siége, après avoir publié, en due forme, la bulle d'érection de l'évêché, nous a mis en possession du siége, auquel la voix du Vicaire de Jésus-Christ nous a appelé, nous nous sentons le be-

(1) V. ci-d. t. VII, p. 224. L'installation de Mgr. l'évêque de Bruges a été célébrée le 23 juillet dernier. V. *le Journal hist. et litt.* de M. Kersten, t. I, p. 214.

soin, N. T. C. F., de vous ouvrir notre cœur, et de vous mettre à découvert les pensées et les sentimens dont il est animé.

A ne consultur que notre repos, nos inclinations et nos capacités personnelles, jamais nous n'aurions pu nous résoudre à prendre sur nos faibles épaules le terrible fardeau de l'épiscopat. Mais nous aurions cru résister à la voix de Dieu même, en ne pas acquiesçant à la volonté bien expresse du Souverain-Pontife et de Monseigneur l'évêque de Gand, qui nous appelaient à l'administration spirituelle de la Flandre-Occidentale. Il y a près d'un an et demi que nous sommes venu résider au milieu de vous, en qualité d'évêque-administrateur; durant ce temps, nous avons pu nous convaincre, par notre propre expérience, combien étaient fondées nos craintes et nos répugnances pour l'acceptation du fardeau épiscopal, et combien l'apôtre S. Paul a eu raison de nommer l'épiscopat *une bonne œuvre* (I. Tim. III), c'est-à-dire, d'après l'interprétation de S. Augustin, de S. Jérôme, de S. Grégoire-le-Grand, de S. Anselme et autres, une forte besogne, une charge difficile.

Toutefois, ce qui nous console et nous encourage, c'est de savoir avec le même apôtre, que *Dieu est fidèle, qu'il ne permettra jamais que nous soyons tentés au-dessus de nos forces* (I Cor. X); que *Dieu employe souvent ce qui est faible, pour confondre ce qui est fort* (I Cor. I), et que même, *au moment de notre plus grande faiblesse, nous sommes forts* (II Cor. XII), parce que *nous pouvons tout dans Celui qui nous fortifie* (Philip. IV).

Déjà depuis long-temps nous connaissions, étant né et élevé au milieu de vous, et ayant rempli pendant plusieurs années les fonctions de secrétaire de l'évêché, nous connaissions, disons-nous, toute la vivacité de votre foi, toute l'étendue du respect que vous portez envers ceux qui sont constitués les pasteurs de vos âmes, et qui vous régissent au nom de Jésus-Christ même. Mais ce que nous avons vu de nos propres yeux, et entendu de nos propres oreilles, depuis un an et demi que nous résidons au milieu de vous, n'a fait qu'augmenter notre respect et notre attachement pour vous, N. T. C. F.; et nous ne craignons pas de vous appliquer ce que l'Apôtre des nations disait autrefois des fidèles de Rome: *Votre foi est annoncée* et louée *dans tout le monde.* (Rom. I.)

Un autre sujet de consolation se trouve dans la soumission, le

zèle, les vertus et les lumières de nos chers coopérateurs. Nous possédons en effet, N. T. C. F., un clergé qui s'est distingué de tout temps par un attachement inviolable à la Chaire apostolique, à cette Église Romaine, la Mère et la Maîtresse de toutes les églises; *dans laquelle* (nous parlons avec S. Augustin) *Dieu a placé la doctrine de la vérité* (Epist. CX); un clergé, dont les lumières et le zèle dissipent les ténèbres de l'ignorance, et dont les vertus peuvent servir d'exemple au troupeau confié à leurs soins. Ce clergé exemplaire, nous en sommes redevables, N. T. C. F., après Dieu, aux supérieurs ecclésiastiques qui nous ont précédé; leur courage et leur vigilante sollicitude ont su triompher de toutes les manœuvres, employées à diverses époques, pour altérer la foi et ternir l'éclat du sanctuaire.

Nous avons organisé notre grand séminaire depuis un an : l'étendue et la solidité des études qu'on y fait, préparent à l'Église de zélés et doctes ministres. Notre petit séminaire est connu depuis long-temps; il peut rivaliser avec les meilleurs colléges du pays.

Il y a aussi, dans notre diocèse, un grand nombre d'excellens colléges et de maisons d'éducation, où l'étude de la religion se joint à la culture des belles-lettres, et d'autres sciences utiles et variées.

Enfin, de nombreuses écoles, dirigées selon l'esprit de la sainte Eglise, donnent aux classes pauvres, ou moins aisées, l'occasion d'apprendre les principes de la religion, et de se procurer une instruction, proportionnée au rang que chacun d'eux occupera plus tard dans la société.

Que dirons nous des hôpitaux et autres établissemens de charité, fondés en si grand nombre et conservés par la religion; de ces asyles, où la maladie, la vieillesse, les misères humaines, en un mot, trouvent une retraite assurée et des adoucissemens à leurs peines; où la charité chrétienne ne rencontre aucun sacrifice trop grand, ni aucune répugnance trop forte pour son héroïsme!

Enfin, nous avons la consolation de voir les ordres religieux, de l'un et de l'autre sexe, se relever en plusieurs endroits de notre diocèse. Les prières de ces âmes ferventes, qui ne semblent plus être de la terre, ne manqueront pas d'attirer sur notre administration l'abondance des bénédictions célestes; tandis que

leur recueillement, leurs privations, leurs pénitences confondront notre lâcheté, et serviront, par leur admirable variété, à rehausser la beauté de l'Épouse de Jésus-Christ. (Psalm. XLIV.)

L'esprit d'irréligion, il est vrai, a exercé ses ravages chez nous, comme partout ailleurs ; les bonnes mœurs ont souffert beaucoup, par suite de diverses causes qu'il serait trop long d'énumérer ici : mais nous avons la douce satisfaction, de savoir que la grande majorité de nos diocésains n'a pas fléchi le genou devant l'idole de l'irréligion; et les fruits abondans que les missions ont produits partout où elles ont eu lieu, sont une preuve certaine que les miséricordes du Seigneur sont loin d'être épuisées : ils démontrent ce que nous pouvons attendre dans la suite, si la divine Providence daigne nous accorder quelques années de paix.

O vous donc, nos chers coopérateurs! vous, *notre joie et notre couronne* (Philipp. IV), aidez notre faiblesse à soutenir le fardeau de l'épiscopat. Jusqu'ici les sentimens étaient partagés sur des questions de haute importance; maintenant *Rome a parlé, la cause est finie* (S. Augustin). Rendons à Dieu tout-puissant d'immortelles actions de grâces, pour cette insigne faveur accordée à son Eglise. Pressons-nous autour de la Chaire apostolique, nous ressouvenant avec saint Ambroise, que *là où est Pierre, là est l'Eglise* (S. Amb. in Psalm. XL); et avec saint Jérôme, que *quiconque ne recueille pas avec Pierre, dissipe* (S. Hier. Ep. LVII ad Damasum Papam). Consolons le cœur affligé de notre Père commun, par une soumission filiale et inviolable à tous ses décrets. Soyons *un* de sentiment et d'action, comme Jésus-Christ est *un* de nature et de volonté avec son Père (Joann. XVII). Ah! *que c'est une chose bonne et agréable, que les frères soient unis* (Psalm. CXXXII); que nous servirons bien la cause de Dieu, aussi long-temps que *nous nous aiderons les uns les autres en frères* (Prov. XVIII). Et vous tous, Nos Chers Diocésains, imitez la soumission et la concorde de vos respectables Pasteurs, n'oubliant jamais que la loi chrétienne est, par excellence, une loi de charité et d'ordre.

Nous ne pouvons finir cette Lettre pastorale, N. T. C. F., sans vous dire un mot du devoir de reconnaissance que vous avez à remplir envers Monseigneur l'évêque de Gand. Vous savez en

quelles circonstances critiques ce digne Pasteur s'est arraché du milieu de ses ouailles, pour se charger du fardeau énorme d'un diocèse de près d'un million et demi d'habitans ! Vous savez avec quel zèle, quelle douceur, quelle prudence il vous a gouvernés durant des temps difficiles. La reconnaissance exige que vous ne perdiez jamais le souvenir de cette administration paternelle : elle exige que vous adressiez au Ciel de fréquentes prières pour la conservation de ce digne prélat.

Nous mettons notre diocèse, notre administration et notre personne sous la protection de la très-sainte Vierge Marie, de S. Joseph, patron de la Belgique, et des saints Anges gardiens ; et, afin de remercier, comme il est juste, la divine Providence, pour l'heureuse érection du diocèse de Bruges, et d'attirer les bénédictions célestes sur notre administration, nous ordonnons ce qui suit :

I. Le Dimanche qui suivra la publication de notre présente Lettre pastorale, on chantera avant la Messe paroissiale dans toutes les églises de notre diocèse, l'hymne *Veni, Creator Spiritus*, avec le verset *Emitte Spiritum tuum*, et l'oraison *Deus, qui corda fidelium.*

II. Pendant un mois, à dater de la même publication, chaque prêtre ajoutera aux oraisons de la Messe la collecte de *Spiritu Sancto*, au lieu de la collecte *Ne despicias*, qu'on récitera de nouveau après le mois écoulé.

III. Pendant le même espace de temps, on chantera au salut le psaume XC : *Qui habitat in adjutorio Altissimi*, avec l'oraison *pro Episcopo.*

Sera notre présent Mandement lu au prône, dans toutes les églises de notre diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Bruges, dans la maison de notre résidence épiscopale, le 26 Juillet 1834.

† FRANÇOIS, Évêque de Bruges.

Par Monseigneur l'Evêque,

A. De Smet, Secrétaire.

Lieu ✠ du sceau.

MÉLANGES. — Août 1834.

Notice de M. de Champagny.—*Les infirmités du génie*, par M. Madden. — Séance de l'Académie catholique du 19 Juin.—Écrit du P. Bonola sur le Jansénisme. — Cours de théologie par M. Bouvier. — Histoire de France par M. Mazas.—Mort de Mgr. l'évêque de Tournai.—Médaille donnée par S. S. à M. le chan. Torricelli. — Sur les nouveaux Mémoires relatifs à l'astronomie ancienne, lus à l'Académie des Sciences de Paris par M. Biot. — Lettre de M. l'abbé Gerbet à Mgr. l'archevêque de Paris.

— Une des grandes notabilités du régime impérial vient de mourir dans un âge avancé, M. Jean-Baptiste Nompère de Champagny, duc de Cadore, a succombé le 3 juillet à de longues infirmités. Il était né à Roanne en 1756, et fut destiné à la marine. Il se trouva au fatal combat du 12 avril 1782, et devint de bonne heure major de vaisseau. Député de la noblesse du Forez, il fut un des premiers à se réunir au tiers et vota avec la majorité. Cela ne l'empêcha point d'être emprisonné sous la terreur, et il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Après le 18 brumaire, Buonaparte l'appela au conseil-d'état, et, en 1801, l'envoya comme ambassadeur à Vienne. En 1805, il le fit ministre de l'intérieur, et c'est comme tel que M. de Champagny fit un rapport sur la restauration des églises de Ste.-Geneviève et de St.-Denis. Devenu ministre des relations extérieures en 1807, il coopéra aux mesures violentes prises contre le Pape et contre les Bourbons d'Espagne. Il se rendit à Bayonne en 1808, et y fut chargé de négociations qui devaient faire tomber dans le piége la maison régnante. On trouve aussi souvent le nom de M. de Champagny dans la correspondance officielle entre le Saint-Siége et Buonaparte, en 1807 et 1808. On peut voir entr'autres les notes du 20 août et du 21 septembre 1807, les articles proposés le 9 janvier 1808, et surtout la note du 3 avril suivant. Dans ses dépêches, le ton était tout-à-fait en harmonie avec le fond, et Buonaparte dictait ses volontés avec la hauteur d'un maître qui commande. Il faut plaindre le ministre qui s'était cru obligé de se rendre l'instrument d'une politique si injuste, si perfide et si violente.

M. de Champagny se rendit à Vienne en 1809, et y conclut le traité de paix qui amena le mariage de Marie-Louise. C'est à cette occasion qu'il fut créé duc de Cadore. Néanmoins le ministre fut disgracié en 1811. Buonaparte le fit pourtant intendant-général du domaine de la couronne et sénateur en 1813. En 1814, le duc de Cadore suivit Marie-Louise à Blois. Bientôt il reconnut les Bourbons, et fut nommé pair par le roi; mais, ayant accepté des fonctions dans les cent-jours, il fut privé de la pairie au second retour du roi. Elle lui fut rendue dans la grande promotion de M. Decazes. Depuis ce temps, M. de Cadore ne marqua point dans la chambre, où il votait dans le sens du gouvernement. Une grande fortune, et une famille nombreuse et fort unie, semblaient devoir le rendre aussi heureux qu'il est permis de l'être ici-bas; mais dans ces derniers temps, les infirmités se firent sentir : le duc se prépara chrétiennement à la mort. Il se confessa à M. le curé de Saint-Valère, qui l'a vu plusieurs fois dans sa dernière maladie. M. de Cadore était recommandable dans la vie privée par la douceur de ses mœurs, par son caractère conciliant et par toutes les qualités domestiques. Nous devons croire qu'il a gémi le premier de s'être trouvé sous l'influence d'un homme auquel il était difficile de résister, et d'avoir été ainsi entraîné à prendre part à des violences tout-à-fait en opposition avec son caractère.

— Les infirmités du génie. — Une *Revue* américaine rend compte d'un ouvrage publié sur ce noble et curieux sujet. L'auteur est M. Madden, que la relation d'un voyage en Turquie a déjà fait connaître avantageusement dans les lettres. Il paraît s'être proposé un double objet.

D'abord de prouver que les travaux scientifiques et littéraires n'exercent sur la santé de ceux qui s'y livrent, même avec ardeur, aucune influence funeste.

Ensuite, que plus le genre des études est élevé et grave, plus aussi le degré de longévite est ordinairement remarquable chez les individus.

Pour démontrer ces deux points, M. Madden a choisi dans chaque partie de la science, de l'art et des lettres, un nombre égal d'hommes parmi les plus célèbres; il a mis ensemble les diverses sommes d'années appartenant à chacun d'eux, et en a composé le tableau comparatif suivant :

	Ans.	Pour chacun.
Philosophes naturalistes,	1494	75
Philosophes moralistes,	1417	70
Jurisconsultes, publicistes,	1394	69
Ecrivains en matière de physique et de médecine,	1368	68
Ecrivains religieux,	1350	67
Philologues,	1323	66
Compositeurs de musique,	1284	64
Romanciers,	1257	62 ½
Ecrivains dramatiques,	1244	62
Poètes,	1144	57

La force d'intellect chez les individus devient, selon M. Madden, une cause de longévité, et la vivacité de l'imagination ne possède pas le même privilége.

Voici les noms des philosophes naturalistes dont se compose le chiffre de 1494, qui est le plus favorisé du tableau ci-dessus, et ceux des poètes formant le total de 1144 ans, le plus faible de tous :

Bacon,	78 ans.	Arioste,	59 ans.
Buffon,	81	Burns,	38
Copernic,	70	Byron,	37
Cuvier,	64	Camoëns,	55
Davy,	51	Collins,	56
Euler,	76	Cowley,	49
Francklin,	85	Cowper,	69
Galilée,	78	Dante,	56
Dr Halley,	86	Dryden,	70
Herschel,	84	Goldsmith,	44
Kepler,	60	Gray,	57
Lalande,	75	Métastase,	84
La Place,	77	Milton,	66
Leevenhoek,	91	Pétrarque,	68
Leibnitz,	70	Pope,	56
Linné,	72	Shenstone,	50
Newton,	84	Spencer,	46
Tycho-Brahé,	55	Tasse,	52
Whiston,	95	Thompson,	48
Woollaston,	62	Young,	84
	1494		1144

Il y a dans la liste des poètes choisis par M. Madden, de singulières omissions et quelques préférences qu'on pourrait lui reprocher. Pour ne rien dire de la France qu'il néglige tout-à-fait, on peut lui citer en Allemagne Gœthe, le poète universel, ainsi que ses compatriotes l'ont nommé, qui mourut à 83 ans, Klopstock qui en a vécu 79 et Wielland qui est parvenu au même âge. Il y a erreur aussi sur le nombre d'années que Camoens a vécu. Il est mort à 62 ans et non à 55 comme le pense M. Madden. On pourrait multiplier infiniment ces observations et déduire de leur rapprochement que les calculs de M. Madden pèchent contre la justesse. Mais son travail ne laisse pas d'être pour cela très-piquant.

— Dans la réunion académique de la religion catholique, qui a eu lieu le 19 du mois passé dans une des salles de l'Archigymnase romain sous la présidence du révérend père Jean-Baptiste Rosani, procureur-général des écoles sacrées et pro-secrétaire de cette Académie, on a lu une dissertation du chevalier Ange-Marie Ricci *sur l'influence que la religion catholique a toujours eue sur les progrès des lettres et des arts.*

— On vient de réimprimer en Italie un ouvrage qui a pour titre : *La Ligue de la Théologie moderne avec la Philosophie, pour le malheur de l'Eglise.* L'ouvrage parut in-12 en 1789, sans nom d'auteur, d'imprimeur ou de pays. Il est suivi d'une lettre sous le nom d'un curé de ville à un curé de campagne, pour réfuter les beaux réglemens que l'on faisait alors à Pistoie et ailleurs sur la réforme de l'Eglise. Le tout a été traduit en français, et publié à Avignon, chez Seguin, 1825 (1). *La Ligue* fait assez bien sentir la politique et les manœuvres du parti astucieux qui a troublé et déchiré l'Eglise pendant cent cinquante ans. On y a joint quelques passages des lettres de Frédéric II, roi de Prusse, pour prouver la conjuration philosophique, et un autre écrit qui a pour titre l'*Esprit du dix-huitième siècle montré aux imprudens pour leur servir de préservatif ou de remède contre la séduction de ce temps.* Cet écrit, qui n'a guère qu'une feuille d'impression, avait paru

(1) Un volume in-8°. Prix : 1 fr. 50 c., et 2 fr. franc de port.

en 1790, et a pour objet de montrer de plus en plus la nécessité de s'attacher à l'Eglise et au Saint-Siége. Le volume est terminé par la bulle *Auctorem fidei*, contre le synode de Pistoie. L'auteur de *La Ligue* était le père Roch Bonola, jésuite, né à Novarre ou à Bergame. On a de lui une lettre à Ricci, une autre sur *les Droits originaires des évêques*, sous le nom de *A. M. A. D. F.* contre les prétentions du même prélat; deux autres lettres sous le nom d'un archevêque, publiées à Ajaccio, contre les lettres pastorales de Ricci du 5 octobre 1787 et du 18 mai 1788, et les *Doutes proposés aux professeurs de la faculté de théologie de Pavie*, 1790, in-8°. *La Ligue* a eu plusieurs éditions; Pie VI en a fait l'éloge, et recommandait de la lire tout entière comme dévoilant très-bien les artifices des novateurs. Nous ne savons si le petit écrit l'*Esprit du dix-huitième siècle* est du père Bonola; l'édition de M. Seguin ne dit rien qui puisse le faire soupçonner. Cependant nous trouvons quelque ressemblance entre cet écrit et la *La Ligue*.

— *Institutiones Theologicæ ad usum Seminariorum*, auctore J. B. Bouvier, episcopo Cenomanensi (1). — Quand M. Bouvier fut appelé en 1811 du collége où il enseignait la philosophie au grand-séminaire du Mans pour y enseigner la théologie, il vit avec peine que les élèves n'avaient entre les mains qu'un auteur incomplet et insuffisant. Il essaya d'y suppléer par des additions manuscrites, et depuis il composa et dicta des traités entiers adaptés au nouveau droit civil. Mais bientôt la perte de temps, l'ennui des dictées pour les jeunes gens, les fautes qui s'y glissaient nécessairement, le firent songer à livrer à l'impression quelques-uns de ses traités. En 1818 et 1819, il publia les traités de la restitution et des contrats, et successivement il mit au jour d'autres traités qui eurent tous plusieurs éditions, et même quelques-uns jusqu'à huit et neuf. Le savant professeur conçut donc le projet de réunir ces traités en un cours de théologie, et il travaillait à l'exécution de ce plan quand il fut appelé à gouverner le diocèse auquel il avait déjà rendu tant de services signalés. Les soins de l'administra-

(1) Six volumes in-12. Prix, broché, 15 fr. A Paris, chez Méquignon Junior, et chez Adrien Le Clerc et Ce, quai des Augustins, n° 35.

tion ne permettant pas au prélat de diriger l'édition de son cours de théologie, il en a chargé des ecclésiastiques instruits et laborieux, qui s'y appliquent sans relâche depuis plusieurs mois.

L'ouvrage formera six volumes qui renfermeront les traités de dogme et de morale. Dans le tome premier sont les traités de la vraie religion et de l'Eglise; dans le deuxième, ceux de la Foi, de la Trinité et de l'Incarnation, de la grâce, des Sacremens en général, du Baptême et de la Confirmation; dans le troisième, ceux de l'Eucharistie, de la Pénitence et de l'Extrême-Onction; dans le quatrième, ceux de l'Ordre, du Mariage, des actes humains, de la conscience, des lois et des péchés; dans le cinquième, celui des préceptes du décalogue et de l'Eglise; dans le sixième, ceux de la justice et de la restitution, des contrats et des censures, et une table générale des matières. Ce sont tous les ouvrages de théologie du prélat, à l'exception de la dissertation sur le sixième précepte du décalogue, du supplément au traité du Mariage et de l'ouvrage qui a pour titre *Traité des Indulgences*. M. Bouvier n'a pas cru non plus devoir faire entrer dans son édition les traités de Dieu, de la création et des anges, ni celui de la religion naturelle; il les réserve pour le cours de philosophie, dont il veut faire une préparation à la théologie.

Ce cours de théologie n'a besoin d'autre recommandation que le nom de son auteur. Ses longues études, l'expérience de l'enseignement et celle du ministère reçoivent une nouvelle autorité de sa dignité actuelle. Les ecclésiastiques chargés de l'édition se sont attachés à la rendre digne de la réputation du docte évêque. Ils ont revu tous les textes cités dans l'ouvrage, et ont donné tous leurs soins à la correction typographique. — *L'Ami de la Religion* n° 2289.

— *Nouveau Cours d'Histoire de France, depuis les temps les plus reculés de la Gaule jusqu'au règne de Henri IV;* par A. Mazas. 2 vol. in-8°. Prix : 10 fr., et 13 fr. franc de port. Paris, chez Hivert.

On se plaint depuis long-temps qu'il n'y ait point d'histoire de France pour la jeunesse. Les ouvrages qu'on avait sur cette matière étaient ou trop longs ou trop maigres, ou rédigés dans un mauvais esprit. Le Ragois et Alletz sont décrédités; Royon est partial,

hostile à la religion, et propre à donner des idées fausses. L'abrégé en deux volumes in-12, par M. L., est bien fait, et convient à la première jeunesse; mais il est un peu exigu pour les jeunes gens sortis de l'enfance, et qui veulent connaître l'histoire de leur pays. C'est sans doute ce qui a fait naître à M. Mazas l'idée d'une nouvelle histoire de France qui tint le milieu entre les abrégés trop courts et les longues histoires. Or, sous ce rapport, son plan nous paraît assez bien conçu. L'auteur donne deux volumes jusqu'à Henri IV : le premier volume embrasse depuis le commencement de notre histoire jusqu'à la mort de Philippe Auguste; le second va jusqu'à la mort de Henri III. Sans doute, c'est parcourir bien des siècles en peu de temps ; mais il est permis d'être court sur les premières races, qui n'ont pas pour nous le même intérêt. Sur ces époques reculées, ce sont les grands traits qu'il faut saisir, et c'est à quoi M. Mazas paraît avoir visé.

L'auteur donne quelques notions sur les temps antiques de la Gaule, sur les Druides, sur l'invasion des Romains et sur l'état du pays sous leur domination. Il a un chapitre sur l'établissement du christianisme dans les Gaules. Ce chapitre embrasse tout le temps des persécutions jusqu'à Constantin; il nous a paru offrir un tableau abrégé, mais fidèle, de l'histoire de l'Eglise des Gaules à cette époque. Les époques de Clovis, de Charlemagne, de Hugues Capet, de Philippe-Auguste, sont naturellement celles sur lesquelles l'auteur s'arrête d'avantage. Il parle convenablement des croisades.

Dans le second volume, on rencontre plusieurs règnes remarquables : ceux de saint Louis, de Philippe-le-Bel, de Philippe-de-Valois, de Charles V, de Charles VI, de Charles VII, etc. L'auteur peint très-bien saint Louis, Charles V, Louis XII. Ses tableaux deviennent plus développés à mesure qu'il se rapproche de nous. Le règne de François Ier embrasse deux chapitres, et les grands traits de ce règne tour à tour brillant et malheureux y sont bien marqués; seulement j'ai été surpris que l'auteur eût omis de parler du concordat avec Léon X, qui forme un des principaux événemens de ce règne.

Son histoire du protestantisme, de son introduction en France, de la conjuration d'Amboise, des menées des protestans, est rapide, mais intéressante. Elle fait connaître l'esprit de ces sectaires, qui appelèrent à plusieurs reprises l'étranger en France, et démasque l'amiral de Coligny, ce politique ambitieux et habile, qui fomenta

les troubles dans le royaume, et balança pendant dix ans l'autorité royale.

Cette courte esquisse suffira pour montrer l'esprit de ce cours d'histoire. On ne peut qu'engager l'auteur à le continuer. Il trouverait aisément, dans le règne de Henri IV et de ses successeurs jusqu'en 1814, la matière de deux volumes qui compléteraient son cours et procureraient à la jeunesse une lecture intéressante et instructive. — *L'Ami de la Religion* nº 2259.

— MM. P. J. Godefroy, A. J. Mocq et G. J. Labis, vicaires généraux capitulaires de Tournay, ont publié en date du 30 juillet dernier un mandement à l'occasion de la mort de Mgr. Jean-Joseph Delplancq, dont voici un extrait.

« C'est sous l'impression de la plus profonde douleur, et accablés du coup funeste autant qu'inattendu qui vient de nous frapper, que nous nous empressons de remplir auprès de vous un pénible et lugubre ministère. Notre vénérable évêque, celui qui en arrivant dans ce diocèse, après une viduité aussi longue que douloureuse, avait rempli tous les cœurs d'allégresse, ce père si tendre qui vous portait tous dans son cœur, et qui était si jaloux de la place qu'il avait dans le vôtre, a été enlevé à la tendresse de ses enfans désolés. Le Ciel, dont les desseins sont toujours adorables, même lorsqu'ils sont le plus rigoureux, a voulu ajouter aux maux qui affligent ce diocèse, une épreuve plus cruelle encore. Et lorsque nous goûtions la délicieuse espérance de le voir long-temps gouverner le troupeau confié à ses soins, les portes de l'éternité se sont ouvertes tout-à-coup devant lui. Ce fut le 27 juillet, vers les quatre heures du matin, qu'il termina en paix sa carrière, après avoir reçu, avec les plus édifiantes dispositions, les sacremens de notre Mère la Ste. Eglise.

» N'en doutez pas, N. T. C. F., le bon pasteur que nous pleurons, plein de vertus, consumé de zèle et de travaux, avait su prévoir le jour du Seigneur. C'était dans la méditation de la mort qu'il puisait les règles de ce ministère terrible, qu'il remplissait avec une application si soutenue, et un dévoûment si exemplaire. Nous pouvons bien le dire, nous qui avons été les témoins de sa constante sollicitude, depuis que la Providence l'a chargé du gouvernement du diocèse de Tournay, ce courageux athlète *a combattu* dignement *les combats du Seigneur*. Il a consacré à la gloire de Dieu les années si pleines, mais hélas! si courtes de son épiscopat.

Il a honoré son ministère par une foi vive et inaltérable, et sa religion comme sa vertu ne se démentirent à aucune époque de sa vie. Les qualités qui caractérisaient le vénérable prélat, sont bien propres sans doute à augmenter le regret de sa perte; mais pendant que notre amour et notre reconnaissance font couler nos larmes sur sa tombe, il nous reste, pour précieuse consolation, la ferme confiance qu'*ayant plu au Seigneur pendant sa vie, il a été trouvé juste* au tribunal suprême, et qu'il a déjà reçu *la couronne de justice*, qui est le prix de ses vertus. »

Mgr. Delplancq, le vénérable doyen de l'Episcopat Belge était né à Thieu dans le Hainaut, le 30 janvier 1766. Il fut nommé desservant à Ville-en-Hesbaie, le 9 floréal an XI. Transféré de là à la cure primaire de Hannut le 26 août 1828, il fut nommé l'année suivante évêque de Tournay et sacré à Namur par Mgr. Ondernard le 25 octobre de la même année.

— M. J.-B. Torricelli, chanoine de Lugano, connu par ses écrits pour la religion et par son zèle pour elle, a reçu du Saint-Père une médaille d'or avec un bref très-honorable. La médaille offre l'image de Sa Sainteté, et au revers cette épigraphe : *benè merenti*. Cette médaille a été transmise à M. Torricelli par Mgr. de Angelis, nonce de Sa Sainteté en Suisse.

— Il fut une époque où les journaux vantaient sans cesse les livres de M. Biot, de M. Letronne, de M. Champollion le jeune, comme défendant la religion, comme battant en brèche les doctrines des Dupuis, des Volney et des Fourrier : quand il fallait obtenir des places lucratives, cumuler sur une seule tête, ce qui pouvait servir à l'existence de trois ou quatre savans, on se vantait de ces écrits, et l'on priait M. le baron Cuvier de les citer dans *son éloquent Discours sur l'Histoire des Révolutions de la surface de la terre.*

Autres temps, autres combinaisons. On a vu démolir Saint-Germain-l'Auxerrois, demander la suppression des évêchés ; on a craint que ces ouvrages dont on était si fier, ne fissent perdre un jour ces places lucratives qu'il est si doux de posséder ; et dès-lors on a embrassé de nouvelles théories.

S'appuyant sur la chronologie fabuleuse de Manéthon, contraire à la Bible, comme l'a si bien prouvé le savant archevêque de Toulouse, Mgr. de Bouvet, on est remonté à des époques tout-à-fait

inconciliables avec les doctrines de MM. Cuvier, Deluc, Buckland, et autres géologues distingués, sur l'époque, peu reculée encore, où les hommes ont pu être créés et placés sur la terre.

On a été plus loin, on a nié le déluge de Noé, tel que le rapporte la Bible, et négligeant les sublimes passages du livre de Job, où devançant Newton, il suspend la terre dans les espaces que lui assigna la volonté de Dieu, on a prétendu que la Bible, en cela suivie par les principaux Pères de l'Eglise, offrait les erreurs les plus monstrueuses sur la cosmographie et la physique du globe (1).

Toujours émule de M. Letronne, M. Biot a voulu aussi devant les académies venir défendre cette haute antiquité des hommes et des sciences sur la terre : se posant en contradiction avec ses anciens écrits, il vient de lire à l'Académie des inscriptions et à l'Académie des sciences, des mémoires où il prétend établir qu'environ 3300 ans avant Jésus-Christ, il existait déjà en Egypte toute une astronomie savante, astronomie encore subsistante en 1780 avant Jésus-Christ (c'est-à-dire à l'époque de Joseph, ministre de Pharaon), et qui n'a jamais cessé d'être cultivée; ici, on le voit, il suit Manéthon, et Manéthon, avons-nous dit, est inconciliable avec la Bible et avec les beaux résultats des travaux du grand Cuvier, des Deluc et des Buckland.

M. Biot va plus loin encore, il nie qu'il y ait eu aucune communication entre les Egyptiens et les Chinois, depuis l'an 3285 avant Jésus-Christ. Et comme il admet dès-lors des empires puissans et constitués, soit en Egypte, soit en Chine, on voit qu'il remonte ainsi pour la dispersion des hommes, si toutefois il admet un centre unique pour la race humaine, à plus de quatre à cinq mille ans, avant notre ère; ainsi ces travaux se lient et s'enchaînent avec ceux de M. Letronne qui, au *collége de France*, vient, publiquement dans son cours, de nier le déluge de Noé, et nous le répétons, ils renversent tous les résultats établis avec tant de force et de logique par le célèbre M. Cuvier.

M. de Paravey, dont une coterie philosophique étouffe depuis long-temps les écrits, et arrête les travaux par mille moyens odieux; M. de Paravey qui, pendant trois mois, se vit refuser la communication du planisphère de Dendera, lorsque ce monument

---

(1) V. ci-d. tom. IX, p. 339, la réponse de M. Th. Foisset à un article de M. Letronne.

arriva à Paris, et à qui on refuse encore en ce moment la communication des dessins astronomiques rapportés récemment d'Egypte par M. Champollion, vient d'écrire à l'académie des sciences qu'il niait tous les résultats des travaux actuels de M. Biot, et qu'il réclamait la plus grande part dans les anciens écrits publiés par cet académicien.

Il a déclaré en même temps qu'il avait déjà prouvé, et qu'il était prêt à établir de nouveau l'identité complète de l'astronomie et des constellations, chez les anciens Egyptiens et chez les Chinois, qui n'ont fait les uns et les autres qu'emporter de la Chaldée les anciens livres écrits en hiéroglyphes, où ces résultats des travaux des premiers hommes se trouvaient consacrés, comme ils l'étaient également sur les murs en briques écrites de l'antique Babylone.

L'Académie des sciences a nommé une commission composée de MM. Arago, Poinsot et Gérard, qui doit examiner spécialement cette identité des constellations et des méthodes astronomiques des Chinois, des Chaldéens et des Egyptiens; identité que M. Biot refuse d'admettre.

Et quand M. Guizot, averti par la clameur publique, lui aura enfin permis de voir les dessins de M. Champollion, sur lesquels M. Biot s'appuie, dessins astronomiques de la plus haute importance, M. de Paravey se fait fort d'établir que ces monumens eux-mêmes ne remontent pas avant l'époque de Joseph, époque où l'Egypte commença seulement à devenir puissante : ce qui fait que le canal du Fayoum, le puits du Caire, les Pyramides elles-mêmes sont attribués, en Egypte, à Joseph et nullement à tout autre Pharaon antérieur.

La voix du peuple est partout celle de la vérité : dans la Babylonie, c'est à Nemrod, à Sémiramis, à Ninus, que tous les monumens antiques sont attribués; en Egypte, c'est à Joseph, et les psaumes de David nous le peignent en effet comme enseignant les sciences aux sages de l'Egypte : dans les Gaules, nous voyons partout, comme sur le Rhin, les monumens antiques attribués à César, et nous savons, en effet, que César et les autres Césars, ses successeurs, ont les premiers civilisé la Gaule, y ont construit des camps, des villes, de vastes palais.

Dans deux mille ans d'ici, le voyageur qui traversera les Alpes, apprendra des simples paysans de ces contrées que ces routes faciles, qui les traversent, ont été faites par les Français, et commandées par Bonaparte.

Ces souvenirs des peuples sont des médailles, et MM. Biot, Letronne et Champollion eussent dû les consulter avant de renouveler les idées de MM. Fourier, Dupuis et Volney; idées que M. Fourier lui-même avait abandonnées dans les dernières années de sa vie. — *Extr. de l'Univers Religieux.*

— La lettre suivante a été adressée par M. l'abbé Gerbet à Mgr. l'Archevêque de Paris.

Trelon par Avesnes (Nord), 19 juillet 1834.

« Monseigneur, me trouvant en ce moment loin de Paris, je viens seulement d'avoir connaissance, par la voie des journaux, de la nouvelle Lettre encyclique de S. S. Grégoire XVI, en date du 25 juin dernier.

» Comme cette Encyclique, outre son objet principal, renferme un passage dirigé contre un système de philosophie soutenu dans quelques-uns de mes écrits, elle m'impose par-là même un devoir particulier que je m'empresse d'accomplir. En conséquence, je déclare adhérer uniquement et absolument, sans séparation ni réserve, à la doctrine promulguée par cet acte du Souverain-Pontife, improuvant tout ce qu'il improuve, condamnant tout ce qu'il condamne, et déterminé à ne rien écrire et à n'approuver rien qui soit contraire à cette doctrine.

» Vous savez, Monseigneur, que ces dispositions ne sont pas nouvelles dans mon cœur. Mais si, pour entrer dans ces sentimens, j'avais eu besoin d'un puissant exemple, je l'aurais trouvé tout près de moi. Je visite en ce moment des lieux pleins des souvenirs de Fénelon; il n'y a point de présomption à vouloir suivre ses traces dans l'obéissance dont la grâce de Dieu applanit la route.

» Veuillez me permettre, Monseigneur, d'user encore de votre entremise pour faire parvenir au Saint-Siége ma déclaration. Je désire également que ce témoignage de ma soumission reçoive toute la publicité nécessaire. S'il peut contribuer à entretenir dans quelques esprits l'obéissance due à l'autorité divine dont le vicaire de Jésus-Christ est dépositaire, ce sera pour moi une vraie consolation parmi les tristesses du temps présent. L'Eglise est au-dessus de tout dans mon cœur.

» J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, PH. GERBET.

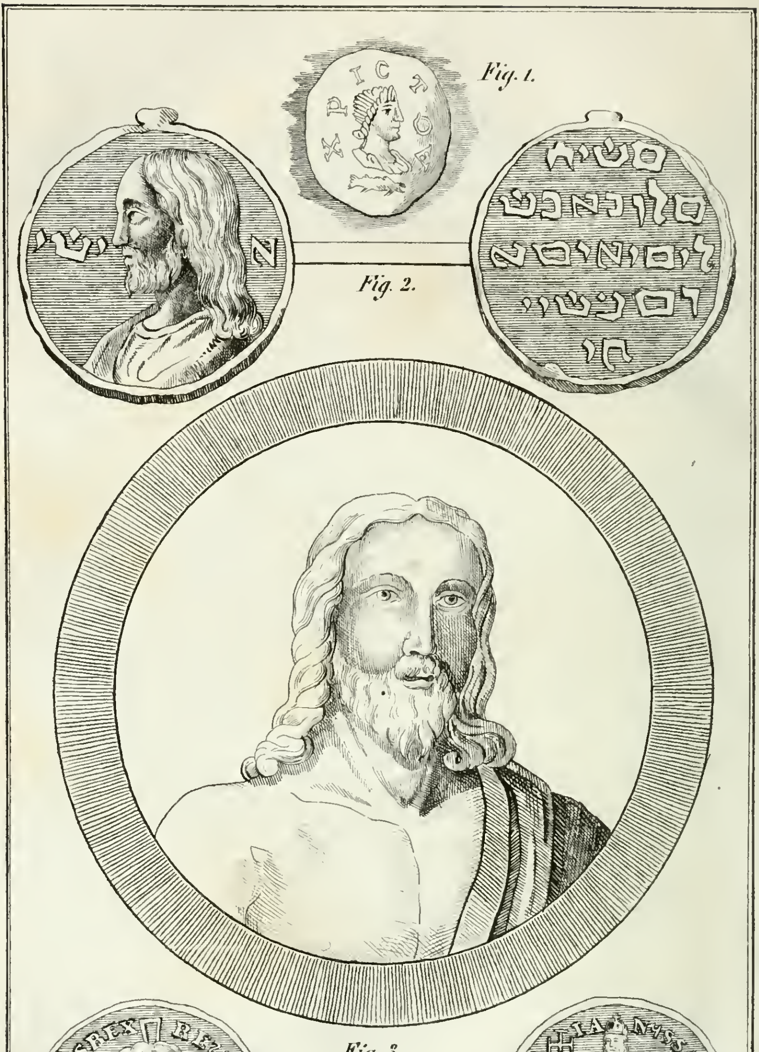
Réponse de M. l'Archevêque.

Paris, le 24 août 1834.

« Monsieur l'Abbé, j'étais à la campagne lorsque votre lettre du 19 juillet m'est parvenue. Aussitôt qu'il m'a été possible, j'ai pris, selon vos désirs, les moyens de faire arriver à Sa Sainteté l'expression de vos sentimens au sujet de la nouvelle Lettre encyclique. Son cœur en éprouvera de la consolation. Je ne vous dis pas, je ne saurais vous dire combien j'en ai éprouvé moi-même en recevant ce témoignage de votre persévérance dans la soumission de votre esprit et de votre cœur aux doctrines enseignées par le chef des docteurs. Avec cette disposition catholique, on marche d'un pas ferme et assuré dans la voie de toute science; sans elle les plus beaux génies ne peuvent faire que de tristes naufrages.

» Recevez, Monsieur l'Abbé, l'assurance du très-sincère attachement avec lequel je suis votre très-humble et très-dévoué serviteur,

» † HYACINTHE, Archevêque de Paris. »



Les plus Anciens Portraits de Jésus-Christ.

RECHERCHES
SUR LA PERSONNE DE JÉSUS-CHRIST,
ET
SUR LES PLUS ANCIENS PORTRAITS QUI LE REPRÉSENTENT.

Lettre d'Abgare, roi d'Edesse, à J.-C., et réponse de Jésus à Abgare. — De l'image miraculeuse d'Edesse. — De la statue érigée à J.-C. par l'Hémorroïsse. — Lettre du P. Lentulus sur la personne de J.-C. Portrait de J.-C. d'après Nicéphore Calliste. — De quelques autres portraits, saintes-faces, larmes et sang de J.-C.— D'un portrait représentant Jésus dans sa jeunesse. — Médaille juive de J.-C.—Portrait en buste de J.-C., tiré des catacombes de Rome. — Premières monnaies chrétiennes frappées à l'effigie de J.-C.

Ce n'est pas un des traits les moins extraordinaires de nos évangélistes, qui nous parlent avec tant de soin et de détail des moindres actions et des points les plus minutieux, en apparence, de la doctrine de leur divin Maître, que de voir qu'ils ne nous disent pas un seul mot de sa personne, de sa physionomie, de la forme, en un mot, sous laquelle le Verbe-Dieu a paru en ce monde. C'est qu'aussi l'Evangile n'est pas un livre comme un autre : ceux qui ont écrit ce livre, en nous racontant la vie d'un homme, ont été tellement absorbés par la pensée que cet homme est Dieu, qu'ils semblent n'avoir pas fait attention à sa forme corporelle. Et, en effet, on ne s'occupe dans ce livre que du monde céleste; ou, s'il est parlé de ce monde terrestre, c'est dans ses rapports avec le monde futur. Quand on croit fermement que Dieu est là, comment s'occuper de l'homme, de son enveloppe matérielle? Ils ne nous ont donc rien dit des traits de sa personne.

Cependant il n'est pas permis de supposer que les premiers chrétiens, qui n'avaient pas eu le bonheur de contempler les traits de Jésus, ne se soient pas adressés aux apôtres et aux

disciples, et ne leur aient fait de nombreuses questions sur les traits extérieurs de la personne du Sauveur. Il n'est pas douteux non plus que les apôtres et les disciples n'aient répondu avec bienveillance et détail à ces demandes, et qu'ainsi la tradition ait pu conserver, sinon entière et parfaite, la figure du Christ, du moins les principaux traits de sa personne et de son visage.

Aussi sommes-nous assurés d'exciter vivement la sympathie de nos lecteurs, en recueillant ici, dans un seul article, quelques traits de sa vie, qui n'ont pas été cités par les évangélistes, et les traditions consacrées dans les différentes églises sur sa personne et les traits de son visage.

Quoique la plupart de ces détails ne soient pas d'une authenticité absolue, cependant ils sont respectables, parce qu'ils peuvent être vrais, ou au moins nous font connaître ce que l'on a pensé dans les différens temps de la personne du Sauveur.

LETTRE D'ABGARE, ROI D'ÉDESSE, A JÉSUS-CHRIST, ET RÉPONSE DE JÉSUS-CHRIST A ABGARE.

Nous allons d'abord citer ces deux lettres si curieuses. Nous ferons ensuite connaître les différentes opinions qui ont cours parmi les savans sur la foi qu'on peut y ajouter.

Abgare était un roi d'Edesse, ville au-delà de l'Euphrate, en Mésopotamie. Depuis long-temps il était affligé d'une maladie fâcheuse et incurable (1); le bruit des miracles de Jésus-Christ, qui, suivant les évangélistes, s'était répandu dans toute la Syrie (2), arriva jusqu'à lui. Alors il prit le parti d'écrire à Jésus, pour le prier de venir le guérir. Voici la traduction de cette lettre :

---

(1) Selon Procope, *de bello Persico*, c'était la goutte ; Cédrène p. 145, y ajoute la lèpre noire.

(2) Et abiit opinio ejus in totam Syriam. *S. Math.* ch. IV, v. 24.

Copie de la lettre écrite par le roi Abgare à Jésus, et envoyée à Jérusalem par un courrier nommé Ananias.

« Abgare, fils d'Uchanias, Toparque, à Jésus, sauveur plein » de bonté, que l'on a vu dans les environs de Jérusalem, » salut : J'ai appris que vous rendez la santé aux malades sans » employer ni remèdes, ni simples, et que d'un seul mot vous » faites que les aveugles voient, les boîteux marchent droit; » vous purifiez les lépreux; vous chassez les démons et les » esprits immondes; vous guérissez les maladies invétérées, » et vous ressuscitez les morts. Etant instruit de ces merveil- » les, je ne fais aucune difficulté de croire l'une de ces deux » choses : ou vous êtes un Dieu descendu du ciel pour opérer » ces prodiges; ou vous êtes le Fils de Dieu, qui les faites. » C'est pourquoi je vous prie par cette lettre de prendre la » peine de venir chez moi, et de me guérir de la maladie » dont je suis affecté depuis long-temps. Je sais que les Juifs » murmurent contre vous, et qu'ils veulent vous persécuter; » ma ville, quoique petite, est assez agréable; elle suffira pour » nous deux (1). »

Jésus reçut cette lettre, mais il n'alla point à Edesse; il fit à Abgare la réponse suivante :

Copie de la réponse faite par Jésus-Christ à Abgare, et envoyée par le même courrier Ananias.

---

(1) Exemplar epistolæ scriptæ à rege Abgaro ad Jesum, et missæ ad Hierosolymam per Ananiam cursorem.

« Abgarus, Uchaniæ filius, Toparcha, Jesu salvatori bono qui apparuit in locis Hierosolymorum, salutem. Auditum mihi est de te et de sanitatibus quas facis, quod sine medicamentis aut herbis fiant ista per te, et quod verbo tantum cæcos facis videre, et claudos ambulare, et leprosos mundas, et immundos spiritus ac dæmones ejicis, et eos qui è longis ægritudinibus afflictantur curas et sanas, mortuos quoque suscitas. Quibus omnibus auditis de te, statui in animo meo unum esse è duobus, aut quia tu sis Deus et descenderis de cœlo ut hæc facias, aut quod filius Dei sis qui hæc facis. Propterea ergo scribens rogaverim te ut digneris usque ad me fatigari, et ægritudinem meam quâ jam diù laboro, curare. Nam et illud comperi quod Judæi murmurant adversùm te, et volunt tibi insidiari. Est autem civitas mihi parva quidem sed honesta, quæ sufficiat utrique. »

« Vous êtes heureux, ô Abgare, d'avoir cru en moi sans » m'avoir vu. Car c'est de moi qu'il est écrit que ceux qui » m'auront vu ne croiront pas en moi, et que ceux qui ne » m'auront point vu croiront et recevront la vie. Quant à ce » que vous me mandez d'aller vous trouver, il faut que j'ac- » complisse ici toutes les choses pour lesquelles j'ai été en- » voyé; ensuite je retournerai vers celui qui m'a envoyé; et » lorsque j'y serai retourné, je vous enverrai l'un de mes dis- » ciples, afin qu'il vous guérisse de votre maladie, et qu'il » vous donne la vie à vous et à ceux qui sont avec vous (1). »

Examinons maintenant la foi que méritent ces deux lettres. L'auteur qui nous les a conservées est Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine, vivant vers le milieu du IVe *siècle*, l'un des hommes les plus éclairés et les plus érudits de son temps; il les a insérées dans son histoire ecclésiastique (2), et annonce les avoir tirées des *archives publiques* de la ville d'Edesse, où elles se trouvaient *en syriaque*. *Saint-Ephrem*, *le Syrien*, diacre de cette même ville d'Edesse vers l'an 379, homme distingué par son esprit et par sa vertu, parle de cette histoire comme d'une chose reçue de son temps, de tout le monde, et sans aucune difficulté.

En effet, plusieurs auteurs ecclésiastiques de cette époque en font également mention. On peut citer entre autres, le comte *Darius*, dans une lettre à saint Augustin, *Procope*, *Evagre*, *saint Jean Damascène*, *saint Théodore-le-lecteur*, et

---

(1) Exemplum rescripti ab Jesu per Ananiam cursorem ad Abgarum.

« Beatus es quia credidisti in me cùm ipse me non videris. Scriptum est enim de me quia hi qui me vident non credent in me, et qui non vident me ipsi credent et vivent. De eo autem quod scripsisti mihi ut veniam ad te, opportet me omnia propter quœ missus sum hùc explere, et posteaquam complevero, recipi ad eum à quo missus sum. Cùm ergo fuero assumptus, mittam tibi aliquem ex discipulis meis ut curet ægritudinem tuam, et vitam tibi atque his qui tecum sunt præstet. » — Cette traduction latine est de Rufin, qui l'a traduite du grec d'Eusèbe.

(2) Livre I, ch. 13.

beaucoup d'autres anciens auteurs qui ne font aucune difficulté de reconnaître ces lettres pour authentiques.

Vers ces derniers temps, plus d'une controverse s'est élevée à l'occasion de ces lettres : le P. Noël Alexandre, le critique Dupin et plusieurs autres auteurs catholiques, les ont regardées comme non authentiques. Le Nain de Tillemont, critique non moins célèbre, croit cette correspondance véritable. C'est aussi le sentiment de l'abbé Bergier. « On ne fonde sur » ce monument, dit ce théologien, aucun fait, aucun dogme, » aucun point de morale; et c'est pour cela même qu'il ne » paraît pas probable que l'on ait fait une supercherie sans » motifs (1). »

Il faut en effet convenir, dit un auteur distingué (2), que si cette lettre a été fabriquée, le faussaire n'a pas été maladroit, car il n'y a aucune expression qui ne convienne parfaitement au caractère, à l'esprit et à la position du Sauveur; bien plus, il est prouvé que la promesse faite par Jésus à Abgare a reçu son accomplissement. Lorsqu'il fut monté au ciel, saint Thomas, l'un des apôtres, envoya par son ordre à Edesse, Thadée, l'un des soixante douze disciples. Celui-ci y guérit le roi, y opéra grand nombre de miracles, et y établit si bien l'Evangile, qu'Edesse, comme on le voit dans l'histoire ecclésiastique, se distingua plusieurs siècles de suite par la foi et par la piété de ses princes et de ses habitans.

DE L'IMAGE MIRACULEUSE D'ÉDESSE.

A la lettre que nous venons de citer du roi Abgare, se rattache l'histoire d'un portrait dit l'*Image miraculeuse d'Edesse*, ou *Portrait de Jésus-Christ peint par lui-même.* On dit en effet

(1) *Dictionnaire de Théologie*, au mot *Abgare.*

(2) M. Peignot, dans son ouvrage intitulé *Recherches historiques sur la personne de Jésus-Christ et sur celle de Marie*, in-8°, prix 4 fr., à Dijon, chez Lagier. C'est dans cet ouvrage que nous avons puisé la plupart des détails que nous consignons ici.

qu'Abgare, affligé que le Sauveur n'eût pu venir le voir, envoya à Jérusalem un peintre chargé de faire son portrait. Mais ce peintre n'ayant pu venir à bout de son dessein, empêché qu'il était par l'éclat brillant qui sortait du visage de Jésus, le Sauveur prit la toile sur laquelle le peintre travaillait, la trempa dans l'eau, et l'ayant appliquée sur sa figure, les traits de son visage y furent miraculeusement empreints. Ce portrait, transporté à Edesse, y aurait, d'après Evagre, historien du ve siècle, sauvé la ville assiégée par Cosroës, roi des Perses, et y aurait été conservée jusqu'en l'année 944 de Jésus-Christ, époque, où l'émir d'Edesse la céda à l'empereur romain Lécapène, qui la fit venir à Constantinople, où elle arriva le 16 août 944. Nous ne raconterons pas plus au long l'histoire de cette image, parce que la plupart des auteurs conviennent que plusieurs circonstances au moins sont falsifiées (1).

DE LA STATUE ÉRIGÉE A JÉSUS-CHRIST PAR L'HÉMORROÏSSE.

Trois évangélistes (2) nous apprennent qu'une femme, tourmentée pendant douze ans par un flux de sang rebelle jusqu'alors à tous les efforts de la médecine, se glissa dans la foule qui suivait Jésus, et qu'ayant seulement touché la frange ou vêtement du Sauveur, elle fut guérie à l'instant : *votre foi vous a sauvée*, lui dit Jésus. C'est là tout ce que l'évangile nous dit sur ce fait : mais la tradition et l'histoire ont parlé d'une statue que cette même femme fit ériger en l'honneur de Jésus-Christ, pour lui témoigner sa reconnaissance du bienfait qu'elle en avait reçu. Nous allons faire une revue succincte des écrivains qui nous ont transmis des détails à ce sujet.

Eusèbe de Césarée, mort en 338, nous dit (3) que l'Hémor-

---

(1) Ceux qui voudront de plus grands détails les trouveront dans les *Recherches historiques sur la personne de Jésus-Christ*, p. 49, et dans Fleury, *histoire ecclésiastique*, liv. LV, parag. 30.

(2) S. Math. IX, 20. — S. Marc, V, 25. — S. Luc, VIII, 43.

(3) *Histoire ecclésiastique*, lib. VIII, ch. 18.

roïsse guérie par Jésus-Christ, habitait la ville de Panéade, et que l'on voyait devant la façade de sa maison, au pied d'une fontaine, deux statues d'airain, l'une la représentant elle-même dans une attitude suppliante, et l'autre représentant le Sauveur, debout, enveloppé dans un manteau, et lui tendant la main. On a ignoré pendant long-temps, continue-t-il, à quel propos cette statue avait été érigée, et même qui elle représentait, parce que ce monument était à moitié couvert de ruines et de terre; mais enfin on a découvert la base, et l'on y a trouvé une *inscription*, portant l'histoire de son érection et le nom de *Jésus-Christ*, comme étant celui qu'elle représentait. Eusèbe dit ensuite qu'il a vu lui-même cette statue, *faite selon la ressemblance de la figure de Jésus*, et cela, continue-t-il, n'a rien de surprenant, puisque, de son temps l'on voyait beaucoup de tableaux et de dessins représentant les apôtres Pierre et Paul, et même le Sauveur.

Astérius, évêque d'Amasée, dont plusieurs écrits ont été conservés par Photius (1), parle aussi de cette statue en ces termes :

« Cette statue a subsisté long-temps, pour la réfutation de ceux qui osaient accuser les apôtres de mensonge, et elle subsisterait encore de nos jours, si Maximin, qui fut empereur avant Constantin, adorateur impie des idoles, voulant persécuter le Christ dans le monument qui le représentait, n'eût fait enlever cette statue d'airain, quoiqu'il n'ait pu faire disparaître le souvenir de ce fait. »

Cependant la statue n'avait pas été détruite; aussi, dit cet auteur, fut-elle recherchée dans la suite, et placée dans la sacristie de l'église (*in diaconico ecclesiæ*); mais elle en fut tirée du temps de Julien l'apostat, traînée sur la place publique et brisée (2).

---

(1) Voir son *Myriobiblon*, cod. 271, dans sa *Bibliotheca*, in-fol., p. 15—17.

(2) Voir aussi *Sozomène*, l. v, ch. 21. — *Philostorge*, lib. VII, ch. 3. — L'*auctuarium novum* de Combefis, t. I, p. 264, — et Jac. Godefroy,

Comme Fleury raconte ce fait avec quelques autres circonstances, nous allons faire connaître ce qu'il en dit (1).

« Julien (né en 331, mort en 363), fit abattre, dit il, cette statue et mettre la sienne à sa place; mais la foudre tomba sur celle-ci avec tant de violence, qu'elle la coupa par le milieu du corps, lui abattit la tête et l'enfonça le visage en-dessous. Elle demeura ainsi noircie de la foudre, et s'y voyait encore au temps de Sozomène (mort vers 450). Quant à la statue de Jésus-Christ, les païens la traînèrent dans la ville par les pieds et la brisèrent. Mais les Chrétiens la recueillirent et la mirent dans l'église, où on la gardait encore du même temps de Sozomène. Il est vrai qu'elle n'était que dans la diaconie ou sacristie, et qu'on ne l'adorait pas, parce que, dit Philostorge, il n'est pas permis d'adorer du bronze ni d'autres matières. Mais on la conservait avec la bienséance convenable, pour la montrer à ceux qui venaient la voir par dévotion. Quelques particuliers conservèrent soigneusement la tête qui s'était séparée du corps de la statue comme on la traînait.

Un auteur, Jean d'Antioche (2), nomme cette femme *Véronique*, et rapporte en entier la requête qu'elle présenta à Hérode, pour obtenir la permission d'élever cette statue. Après quelques louanges adressées à ce roi, cette femme y racontait l'histoire de sa guérison; elle était, dit-elle, affligée de cette maladie depuis son enfance; pour le reste, son récit est conforme à celui de l'Evangile, et elle finit, en priant Hérode de lui permettre d'élever une statue à son sauveur et bienfaiteur.

Cet Hérode, second du nom, et père de Philippe, celui qui avait fait trancher la tête à saint Jean-Baptiste, accueillit gracieusement la demande de Véronique, et lui fit, d'après Jean d'Antioche, la réponse suivante :

---

ad Philostorg., p. 276. — Theophilacte, *in Lucam*, fait aussi mention de cette statue.

(1) Histoire ecclésiastique, lib. xv, n° 20.

(2) Dit aussi *Jean Malala*; voir la *Chronographia*, Oxonii, 1691, in-8°, p. 305.

« Femme, la guérison qui a été opérée sur vous est assu-
» rément digne d'un beau monument. Allez; érigez à votre
» sauveur la statue que vous lui destinez, et rendez ainsi à
» celui qui vous a guérie l'honneur que vous voulez lui
» rendre. »

J'ai trouvé cette statue, ajoute Jean d'Antioche, dans la ville de Panéade, chez un certain Bassus, qui de juif s'était fait chrétien.

LETTRE DE P. LENTULUS SUR LA PERSONNE DE JÉSUS-CHRIST.

L'antiquité ecclésiastique n'a point fait mention de cette lettre; ce n'est que vers le 14e ou le 15e siècle qu'elle a été publiée et citée; il est donc probable qu'elle a été inventée par quelque auteur du moyen-âge, qui, encore, n'a pas fait grande preuve d'habileté.

Nous allons d'abord donner quelques renseignemens sur son origine et sur son authenticité; nous la ferons connaître ensuite.

Il existait dans la bibliothèque d'Iéna un manuscrit des évangiles, exécuté dans le 15e siècle, en tête duquel on lisait :

« On assure qu'au temps de César Octave, Publius Lentulus, proconsul en Judée, sous le roi Hérode, écrivit aux sénateurs romains la lettre suivante, qui fut trouvée plus tard par Eutrope, dans les *Annales* de Rome. »

Venait ensuite la lettre, écrite en belles lettres d'or.

S'il faut s'en rapporter à ce texte, la non-authenticité de cette lettre n'est pas douteuse. En effet, ce Publius Lentulus n'est point connu dans l'histoire, et c'est à tort qu'on nous le présente comme proconsul, et ayant exercé les fonctions de gouverneur en Judée, avant Ponce-Pilate. — C'était Valérius Gratus qui remplissait alors ces fonctions, ou, pour parler plus exactement, les fonctions de *procurateur* de la Judée. Gratus fut envoyé dans ce pays l'an 15 de l'ère vulgaire. — Pilate lui succéda l'an 26, et y exerça cet emploi jusqu'en l'an 38, cinq ans à-peu-près après la mort de Jésus, époque où il fut dénoncé, jugé et condamné à l'exil. — Il eut ensuite pour suc-

cesseur Marcellus. — On voit donc qu'il n'est nullement parlé de Lentulus.

Quant à cet Eutrope, que l'on dit avoir recueilli cette lettre dans les archives du sénat, son existence n'est pas plus connue que celle de Lentulus. Suivant les uns, ce serait l'*abréviateur de l'Histoire romaine* (né vers l'an 310, et mort vers 390), que l'on a voulu faire passer pour chrétien, parce qu'il a dit que Julien avait persécuté le christianisme, mais sans verser de sang. Suivant d'autres, ce serait un Eutrope, disciple d'un certain Abdias, que l'on dit avoir été premier évêque de Babylone, et l'un des soixante-douze disciples du Sauveur. Ces deux opinions sont aussi dénuées de preuves l'une que l'autre.

Cependant, si cette lettre n'est pas authentique, les renseignemens qu'elle renferme ne sont pas moins curieux, en ce qu'ils paraissent contenir toutes les traditions qui avaient cours sur la personne du Sauveur Jésus, à l'époque où elle a été composée. Elle présente encore cette circonstance assez particulière, que les traits du visage sont semblables à ceux qui sont assignés à la figure du Sauveur dans le portrait d'une haute antiquité, qui existe dans la chapelle de Saint-Caliste des Catacombes, et que nous donnons dans la lithographie jointe à ce n°, *figure* 3.

Voici la traduction littérale de cette lettre, qui a été reproduite plusieurs fois en toutes les langues.

« On a vu dans ce temps paraître un homme, et il vit en-
» core, un homme d'une grande vertu, qui se nomme Jésus-
» Christ; on le dit un prophète puissant en œuvres, ses disciples
» l'appellent Fils de Dieu. Il ressuscite les morts, et guérit
» toute espèce de maladies et d'incommodités. Cet homme est
» d'une stature haute et bien proportionnée (1). Sa physiono-

(1) Jean-Henri Maius (*theologi cognominis filius*) dans ses *Observationes sacræ*, lib. III, pag 21, remarque (d'après une lettre de S. Jean Damascène, à l'empereur Théophile, donnée par Combefis, dans son *Originum Constantinopolitarum manipulus*, p. 114), que le Sauveur est représenté *excellenti staturâ, junctis superciliis, oculis venustis;* et que Nicéphore (dont nous parlerons bientôt), lui donne une taille de sept

» mie annonce la sévérité, mais elle a beaucoup d'expression,
» de sorte que ceux qui le regardent ne peuvent s'empêcher
» de l'aimer, et en même temps de le craindre. Ses cheveux,
» tirant sur le roux, descendent lisses jusqu'au bas des oreilles,
» et de là tombent en boucles flottantes avec grâce sur ses
» épaules; ils sont partagés sur le sommet de la tête à la ma-
» nière des Nazaréens. Son front est uni et serein, il n'a aucune
» tache sur la figure. Ses joues sont relevées d'un certain in-
» carnat qui n'est point trop foncé. Il est d'un aspect agréable
» et ouvert. Son nez et sa bouche sont très-bien. Sa barbe,
» assez touffue et de la couleur de ses cheveux, se partage
» en deux au bas du menton. Il a les yeux bleus et très bril-
» lans. On remarque en lui quelque chose de formidable quand
» il réprimande et qu'il fait des reproches, tandis que la dou-
» ceur et l'amabilité accompagnent toujours ses instructions et
» ses exhortations. Son visage a une grâce admirable mêlée
» de gravité. On ne l'a jamais vu rire, mais on l'a vu pleurer.
» Sa taille est bien prise; ses mains sont longues et belles, et
» ses bras ont beaucoup de grâce. Son langage est toujours
» grave et mesuré; mais il parle peu. Enfin on ne peut discon-
» venir, en le voyant que c'est le plus beau des hommes (1). »

---

palmes (5 pieds, 4 pouces, 2 lignes), quoique le P. Vavassor, d'après le moine Epiphanius, ne lui donne que six palmes. Voy. son *de formâ Christi*, c. III, n° 5, § 4.

L'Évangile semblerait donner à entendre que Jésus-Christ n'était pas très-grand; car s'il eût été d'une taille supérieure, Zachée (S. Luc, XIX, 2, 5, 8), n'aurait pas eu besoin de monter sur un sycomore pour le voir et le distinguer dans la foule.

(1) « Hoc tempore vir apparuit, et adhuc vivit, vir præditus potentiâ magnâ; nomen ejus Jesus Christus. Homines eum prophetam potentem dicunt; discipuli ejus Filium Dei vocant. Mortuos vivificat, et ægros ab omnis generis ægritudinibus et morbis sanat. Vir est altæ staturæ proportionatæ, et conspectus vultûs ejus cum severitate, et plenus efficaciâ, ut spectatores amare eum possint et rursùs timere. Pili capitis ejus vinei coloris usque ad fundamentum aurium, sine radiatione et erecti, et à fundamento aurium usque ad humeros contorti ac lucidi, et ab humeris deorsum pendentes, bifido vertice dispositi in morem

Tel est le portrait de Jésus-Christ, tracé par le prétendu Lentulus. Il est certain qu'on n'y trouve rien qui répugne à l'idée que l'on peut se faire de la personne du Sauveur, ni à ce que nous en dit l'Evangile.

PORTRAIT DE JÉSUS-CHRIST, D'APRÈS NICÉPHORE CALLISTE.

Nicéphore Calliste écrivait sous le règne des Paléologues ; on croit qu'il vécut jusqu'à l'an 1350. Arrivé à l'aurore de la renaissance des lettres, il s'occupa beaucoup du soin de rassembler tous les ouvrages des écrivains précédens, et forma, de tous les renseignemens qu'il y trouva, une *Histoire ecclésiastique* qui surpasse en goût et en élégance toutes celles qui l'ont précédée. C'est dans cet ouvrage qu'il trace le portrait suivant de Jésus-Christ.

« Voici le portrait de notre Seigneur Jésus-Christ, d'après » ce que nous en ont appris les anciens, et tel, à-peu-près, » qu'on peut le rendre dans une description par écrit et tou- » jours imparfaite. Son visage était remarquable par sa beauté » et par son expression. Sa taille était de sept palmes au moins » (5 *pieds*, 4 *p.*, 2 *lig.*). Ses cheveux tiraient sur le blond ; ils » n'étaient pas fort épais, mais un peu crépus à l'extrémité. » Ses sourcils étaient noirs, mais pas exactement arqués. Ses » yeux tirant sur le brun et pleins de vivacité, avaient un » charme inexprimable. Il avait le nez long. Sa barbe était » rousse et assez courte ; mais il portait de longs cheveux.

Nazaræorum. Frons plana et pura, facies ejus sine maculâ, quam rubor quidem temperatus ornat. Aspectus ejus ingenuus et gratus. Nasus et os ejus nullo modo reprehensibilia. Barba ejus multa, et colore pilorum capitis bifurcata : oculi ejus cærulei et extremè lucidi. In reprehendendo et objurgando formidabilis; in docendo et exhortando blandæ linguæ et amabilis. Gratia miranda vultûs, cum gravitate. Vel semel eum ridentem nemo vidit, sed flentem imo. Protracta statura corporis, manus ejus rectæ et erectæ, brachia ejus delectabilia. In loquendo ponderans et gravis, et parcus loquelâ. Pulcherrimus inter homines satos. »

» Jamais le ciseau n'a passé sur sa tête; nulle main d'homme » ne l'a touchée, si ce n'est celle de sa mère, lorsqu'il était » encore enfant. Il penchait un peu la tête, et cela lui faisait » perdre quelque chose de sa taille. Son teint était à peu-près » de la couleur du froment (*lorsqu'il commence à mûrir*). Son » visage n'était ni rond ni alongé, il tenait beaucoup de celui » de sa mère, surtout pour la partie inférieure. Il était ver- » meil. La gravité, la prudence, la douceur et une clémence » inaltérable, se peignaient sur sa figure. Enfin il ressemblait » en tout à sa divine et chaste mère (1). »

On voit, par le commencement de ce portrait, que Nicéphore l'a tracé d'après la tradition, *sicuti à veteribus accepimus;* et sans doute il aura recueilli soigneusement et scrupuleusement tous les renseignemens, soit écrits, soit traditionnels, qu'il aura pu découvrir sur la personne de Jésus-Christ. Sa description ne diffère guère de celle du prétendu Lentulus, que pour la couleur des yeux du Sauveur, que l'un fait *bleus* et l'autre *bruns;* tout le reste est assez semblable, à part quelques détails énoncés dans l'un et omis dans l'autre.

---

(1) Porro effigies formæ Domini nostri Jesu Christi, sicuti à veteribus accepimus, talis propemodum, quatenus eam crassius verbis comprehendere licet, fuit. Egregio Is vividoque vultu fuit. Corporis statura ad palmas prorsus septem. Cesariem habuit subflavam, ac non admodùm densam, leniter quodam modo ad crispos declinantem. Supercilia nigra, non perindè inflexâ. Ex oculis fulvis et subflavescentibus mirifica prominebat gratia. Acres ii erant, et nasus longior. Barbæ capillus flavus nec admodùm demissus. Capitis porrò capillos tulit prolixiores. Novacula enim in caput ejus non ascendit, neque manus aliqua hominis, præterquam matris, in tenerâ duntaxat ætate ejus. Collum fuit sensim declive, ità ut non arduo et extento nimium corporis statu esset. Porrò tritici referens colorem, non rotundam aut acutam habuit faciem, sed qualis matris ejus erat, paulùm deorsùm versum vergentem, ac moderè rubicundam : gravitatem atque prudentiam cum lenitate conjunctam, placabilitatem iracundiæ expertam præ se ferentem. Persimile denique per omnia fuit divinæ et immaculatæ suæ Genitrici.

DE QUELQUES AUTRES PORTRAITS, SAINTES FACES, SUAIRES, LARMES ET SANG DE JÉSUS-CHRIST.

On parle en différens endroits de reliques portant le nom de portraits, saintes faces, larmes et sang de Jésus-Christ. Il n'entre pas dans notre plan de rechercher ou de discuter l'authenticité de toutes ces reliques, sur lesquelles il a été composé des traités et des ouvrages spéciaux. Pour les personnes qui douteraient de cette authenticité, et qui voudraient en médire, nous nous contenterons de citer le passage suivant de Bossuet (1).

« Savoir, dit-il, s'il reste quelque portion de ce sang et de ces larmes, c'est ce que l'Eglise ne décide pas. Elle tolère même sur ce sujet les traditions de certaines églises, sans qu'on doive se soucier de remonter à la source. Tout cela est indifférent, et ne regarde pas le fond de la religion. Je dois seulement vous avertir que le sang et les larmes qu'on regarde comme étant sortis de Jésus-Christ, ne sont ordinairement que du sang et des larmes qu'on prétend sortir de certains crucifix dans des occasions particulières, et que quelques églises ont conservés en mémoire du miracle; pensées pieuses, mais que l'Eglise laisse pour ce qu'elles sont, et qui ne font, ni ne peuvent faire l'objet de la foi. »

D'UN PORTRAIT REPRÉSENTANT JÉSUS-CHRIST DANS SA JEUNESSE.

S'il faut en croire M. Raoul Rochette (2), c'est à une secte d'hérétiques que l'on doit les plus anciennes figures du Christ et des apôtres. C'est pour l'usage des gnostiques, dit-il, et par la main de ces sectaires, que furent fabriquées d'abord de petites figures du Christ, dont ils rapportaient le premier mo-

---

(1) *Lettre sur l'adoration de la Croix.*

(2) *Discours sur l'origine, le développement et le caractère des types imitatifs qui constituent l'art du christianisme*, in-8°, p. 15. A Paris, chez Adrien Leclère, 1834.

dèle à Pilate lui-même (1)...... Ces statuettes se faisaient d'or, ou d'argent, ou d'autre manière, à l'instar de celles de Pythagore, de Platon, d'Aristote et des autres sages de l'antiquité, que ces sectaires exposaient couronnés de fleurs, dans leurs conciliabules, et qu'ils honoraient toutes du même culte.

Cette superstition qui admettait aussi les *images peintes* du Christ, était surtout en vogue chez les gnostiques de la secte de Carpocrate (2), et l'histoire a conservé le nom d'une femme, *Marcelline*, affiliée à cette secte, pour la propagation de laquelle elle s'était rendue du fond de l'Orient à Rome, et qui, dans l'espèce de petite église gnostique qu'elle y dirigeait, exposait à l'adoration de ses fidèles des images de *Jésus* et de *saint Paul*, d'*Homère* et de *Pythagore*.

A la suite de ces réflexions, M. Raoul Rochette pense que c'est à cette coutume des gnostiques que les chrétiens doivent l'idée d'avoir aussi fait des images du Christ. Nous ne contredirons pas sur cela le savant professeur d'archéologie, quoi-

---

(1) Les hérétiques prétendaient que Pilate avait envoyé le portrait de J.-C. à Rome, en même temps que les actes de son supplice.

Les *actes* dits *de Pilate*, consistent dans la *relation de la condamnation de J.-C.*, et *deux lettres* adressées à Tibère; ces actes ont été un grand sujet de discussion pour les savans. S. Justin, martyr, mort en 167, est le premier qui en ait parlé; il en est aussi question dans *l'histoire du martyre de S. Ignace d'Antioche*, arrivé l'an 107, et dans l'*Apologétique* de Tertullien. Ce sont là les plus anciennes autorités que l'on cite en faveur de ces actes. Mais ils ont été rapportés depuis par un grand nombre d'auteurs, et avec de telles variantes, qu'il est plus que probable que ceux que nous avons encore sont apocryphes. On en trouve une traduction en français dans la *Collection d'anciens évangiles*, in-8°. — Voir aussi le *Codex apocryphus novi testamenti*, de Fabricius, t. I, p. 221, et t. II, p. 455. — Et l'excellente dissertation de Dom Calmet, dans le t. III de *ses Dissertations*, p. 651.

(2) C'est ce que nous assurent S. Irénée, *adv. hæres.*, l. I, ch. XXV, § 6 de l'édition de Massuet, — et S. Epiphane, *hæres.* XXVII, § 6. — Voir aussi à ce sujet, la dissertation de Jablonsky, *de origine imaginum Christi Domini in ecclesiâ christianâ*, § 10, dans ses *Opuscula philolog.*, t. III, p. 394.

que, pourtant, la seule tradition, vraie ou fausse, qui attribue des portraits du Christ à Jésus lui-même, à saint Luc et à d'autres chrétiens contemporains, puisse faire douter que l'Eglise ait jamais regardé ces portraits, ou la profession de peintre, comme interdits (1). Rien ne s'opposerait donc à ce que la figure dont nous donnons la représentation (fig. 1re) fût l'ouvrage d'une main chrétienne. Cependant nous allons en parler d'après M. Raoul Rochette, en supposant avec lui que c'est une de ces amulettes que les gnostiques portaient à leur cou.

Ce portrait du Christ est gravé sur la base d'un cône tronqué, percé de part en part, et destiné par conséquent à être porté. La matière est une calcédoine blanche, et le travail, où se remarque une sorte d'affectation du style antique, empreint de sécheresse, doit s'éloigner peu de l'époque d'Alexandre Sévère, c'est-à-dire, du 2e ou 3e siècle (2).

On doit remarquer que le Christ y est représenté de *profil;* sa figure est *jeune* et *imberbe ;* peut-être l'amulette était-elle destinée à des enfans, et, à cause de cela, a-t-on voulu dépeindre le Christ dans sa jeunesse. Autour de la tête se trouve le nom de CHRIST, en caractères grecs, ΧΡΙΣΤΟΥ; au-dessous se voit la figure du *poisson*, qui était à cette époque une *tessère*, ou *marque de reconnaissance*, en usage parmi les chrétiens.

Il ne sera pas sans intérêt de donner ici quelques détails sur ce point d'archéologie chrétienne.

Les premiers chrétiens se servaient du *poisson* pour se reconnaître, parce que le nom du poisson, qui est ΙΧΘΥΣ, *ich-*

(1) Il serait facile de prouver que déjà dès les premiers temps les chrétiens avaient des images de Jésus-Christ, des apôtres, etc. L'opinion de M. Raoul Rochette sur l'origine des plus anciennes figures de J.-C. et des apôtres nous parait sujette à caution. Voyez Devoti, *Institutiones Canonicæ*, tom. I, pag. 613; Binterim, *Epistola Catholica prima de probationibus theologicis per acta Martyrum*, p. 164; et Bergier, *Diction. théol. art.* images.

(2) Voir ci-après la fig. 1; elle a été faite sur une empreinte en cire, que nous devons à l'obligeance de M. Raoul Rochette. L'original est dans le cabinet de M. Fortia d'Urban.

tus, en grec, est formé des premières lettres de la phrase suivante :

Ιησους Χριστος, Θεου Υιος, Σῶτερ,

qui signifie : *Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur.* Le mot ΙΧΘΥΣ, *poisson* qui contient les premières lettres de cette phrase, était donc comme un hiéroglyphe qui leur servait à faire la profession de leur foi et de leur croyance, tout en paraissant ne prononcer qu'un mot commun et insignifiant; outre cela, le poisson, qui ne peut vivre que dans l'*eau*, était encore une image des chrétiens, qui ne peuvent avoir une véritable vie que celle qu'ils reçoivent dans les *eaux du baptême.* C'est pour cela aussi qu'ils s'appelaient entre eux ἰχθύδια, *pisciculi*, *petits poissons ;* et c'est à cette coutume que fait allusion saint Clément, quand il dit dans l'hymne *à Jésus Sauveur* (ci-d. p. 176):

Pêcheur des hommes rachetés,
Amorçant à l'éternelle vie
L'*innocent poisson*
Arraché à l'onde ennemie
De la mer du vice.

MÉDAILLE JUIVE DE JÉSUS-CHRIST.

Le révérend R. Walsh, dans un livre tout récent, consacré aux monumens rares ou inédits du premier âge du christianisme (1) vient de rappeler l'attention sur une médaille fort curieuse, déjà connue vers le 15e siècle. Voici la description qu'il en donne. (Voir la figure 2.)

« La face représente la *tête de Notre-Seigneur*, vue de profil, telle à peu près qu'elle est décrite dans la lettre que l'on dit avoir été envoyée par Lentulus à Tibère : les cheveux sont partagés à la manière des Nazaréens, applatis jusqu'aux oreilles, et ondulans sur les épaules, la barbe touffue, peu longue,

(1) *An Essay on ancient Coins, Medals and Gems, as illustrating the progress, of christianity in the early Ages,* by the Rev. R. Walsh, 3e édit. London, 1830.

mais fourchue, le visage beau, ainsi que le buste, sur lequel la tunique tombe en plis gracieux. »

Sur la face de la médaille est la lettre hébraïque א *aleph*, qui paraît être l'abréviation du mot *Adonénou, notre maître*, et le mot ישו, *Iechou*, le nom juif de *Jésus*. Il est à remarquer que cette tête n'est pas entourée du *nimbe* ou *auréole*, circonstance qui donne quelque poids (1) à l'opinion qui reconnaît une assez haute antiquité à ce monument. Sur le revers on lit cette inscription hébraïque :

משיח מלך בא בשלום ואד מאדם עשוי חי (2).

c'est-à dire : *le Messie, Roi; il vint en paix, et étant devenu la lumière de l'homme* (3) *il vit.*

M. Raoul Rochette croit encore que cette médaille, qui, comme on le voit dans la lithographie que nous en donnons, était destinée à être suspendue et portée, servait d'*amulette* et de *tessère* à des juifs convertis au christianisme; il croit aussi qu'elle est conforme aux *types gnostiques* du premier âge.

PORTRAIT EN BUSTE DE JÉSUS-CHRIST, TIRÉ DE LA CHAPELLE DU CIMETIÈRE DE SAINT-CALLISTE, A ROME.

Enfin, il est encore plusieurs images du Sauveur, qui sont d'autant plus dignes de notre attention, qu'elles sont dues in-

(1) M. Raoul Rochette ainsi que Heyne, doutent cependant de l'authenticité de cette médaille.

(2) Le texte hébreu donné par le R. Walsh est rempli d'incorrections, et est absolument incompréhensible. Nous le rétablissons ici avec le secours de MM. Boré et Cahen, et surtout de M. Munk, qui s'est occupé avec beaucoup de zèle à déchiffrer cette inscription. Il nous a même procuré un exemplaire de la médaille, que nous donnons ici. A la vérité, la troisième et la quatrième ligne de cette médaille sont illisibles : mais une autre très-bien conservée, qui nous a été communiquée à la Bibliothèque du Roi, donne l'inscription telle qu'elle est gravée sur la médaille *fig.* 2[e], et telle que nous la transcrivons en lettres modernes.

(3) M. Munk nous a fait observer que l'hébreu dit *lux ex homine*, et non *lux hominis*; est-ce une faute de celui qui a frappé la médaille ?

contestablement à des pinceaux chrétiens. Nous avons fait lithographier la principale et la plus ancienne de ces images dans la fig. 3. Nous la laisserons décrire par M. Raoul Rochette, qui nous fera connaître aussi les plus renommées de ces peintures chrétiennes.

« La plus ancienne image du Christ, due à un pinceau chrétien, que le temps nous ait conservée, est sans doute celle qui se voit à la voûte d'une chapelle du cimetière de Saint-Calliste, et qui est publiée dans le recueil de Bottari (1). Le *Sauveur* des hommes y est représenté *en buste*, à la manière des anciennes *imagines clypeata* des Romains (2); du reste, sous cette forme hiératique, qui paraît avoir été déjà fixée à cette époque, telle qu'elle se trouve dans les monumens de l'art chrétien, à travers toute la période byzantine, le Christ s'y montre avec le visage de forme ovale légèrement alongée, cette physionomie grave, douce et mélancolique, cette barbe courte et rare, ces cheveux, séparés sur le milieu du front en deux longues masses qui retombent sur les épaules, absolument comme on le voit figuré sur cinq sarcophages du cimetière du Vatican, dont le style et l'exécution appartiennent, suivant toute apparence, au siècle de Julien (3).

---

(1) *Pitture e Sculture sacre*, etc., t. II, tav. LXX, p. 42.

(2) Sur cette manière de représenter le Christ *en buste*, imitée des *images sur bouclier*, voyez Buonarotti, qui en cite pour exemple la mosaïque, aujourd'hui détruite, du grand arc de Saint-Paul hors des murs, *Ditlico sacro*, etc., p. 262. Cet usage durait encore au septième siècle, et l'on en a acquis la preuve par la peinture de l'Oratoire de Sainte-Félicité, découvert en 1812 dans les Thermes de Titus, en haut de laquelle était une image pareille du *Sauveur* en buste; GUATTANI, *Memorie enciclopediche*, etc., t. I, tav. XXI.

(3) C'est l'opinion d'un observateur très-éclairé, feu M. Sickler, qui a publié dans l'*Almanach aus Rom.*, 1810, le résultat de recherches intéressantes sur les premiers monumens de l'art chrétien, *über die Entstehung der chrislichen Kunst*, p. 179-180. Les sarcophages sont publiés dans le recueil de BOTTARI, t. I, tav. XXI-XXV. L'un de ces monumens, qu'on croit avoir servi de cercueil à Olybrius, fils de Probus, mort en 395, est conséquemment un ouvrage du 4e siècle. Voyez Emeric David, *Discours historiques*, p. 64 et 92.

» Une autre image du Christ, qui offre à-peu-près les mêmes traits, se retrouve dans une chapelle du cimetière de Saint-Pontian (1); et une peinture toute semblable avait été découverte dans la catacombe de Saint-Calliste, par Boldetti, qui eut le chagrin de la voir périr sous ses yeux, et en quelque sorte sous ses mains, en essayant de la faire enlever de la muraille (2). Mais la peinture du cimetière de Saint-Pontian accuse manifestement une époque beaucoup plus récente, probablement celle du Pape Adrien Ier, qui fit restaurer les peintures de ce cimetière, suivant le témoignage de son biographe (3); et l'on ne peut y voir qu'un témoignage de l'habitude établie parmi les artistes d'un temps déjà bien avancé dans la décadence, de répéter un type produit à une plus haute époque, et consacré par la tradition. En nous attachant donc uniquement aux peintures du cimetière de Saint-Calliste, qui sont certainement les plus voisines du *premier âge* du christianisme, et de la meilleure manière, nous sommes à-peu-près sûrs d'y trouver le type de la figure du Christ, tel qu'il avait été fixé d'abord dans le sein de l'Eglise grecque, et généralement adopté par les fidèles d'Occident, au *cinquième siècle* de notre ère.

» Tout prouve, en effet, que ce type, reproduit invariablement dans les œuvres de l'art byzantin que nous connaissons, fut l'œuvre des artistes grecs; car c'est lui qui se retrouve dans les miniatures des manuscrits grecs du moyen âge, plusieurs desquels font partie du riche *Museum Christianum* du Vatican (4); et c'est aussi celui qui servit de type

---

(1) Bottari, *Pitture*, etc. tom. I, tav. XLIII.

(2) Boldetti, *Osservazioni*, etc., p. 21 et 64.

(3) Anastas. *in Hadrian...* c. 1. Voyez Aringhi, *Rom. Sotteran.* liv. II, c. 29, t. I, p. 361 sqq. A défaut même de ce témoignage, on ne saurait s'empêcher de regarder l'image en question comme une œuvre des 7e ou 8e siècles; telle est aussi l'opinion de M. Sickler, *Almanach aus Rom.*, etc., p. 183, et celle de M. le Ch. Settele, dans les *Att. dell' Acad. Rom. d'Archeol.*, t. II, p. 73.

(4) Une de ces têtes du Christ, de style byzantin, tirée de la col.

aux monnaies byzantines, dès l'époque où la *tête du Christ* fut employée à cet usage, à partir du règne de Justinien II Rhinotmète. »

PORTRAITS DE JÉSUS-CHRIST D'APRÈS LES PREMIÈRES MONNAIES FRAPPÉES EN SON HONNEUR PAR LES EMPEREURS CHRÉTIENS.

Nous allons terminer cette revue, en citant, d'après le docteur Walsh, une des premières monnaies qui aient été frappées à l'effigie du Christ. Celle dont nous donnons la lithographie (fig. 4), est en or, et de la plus belle fabrique. Elle date du règne de Justinien II, dit *Rhinotmète*, élevé sur le trône impérial l'an 685 et mort l'an 711 (1).

Depuis la conversion de Constantin, les empereurs chrétiens avaient bien mis sur leurs médailles, comme sur leurs drapeaux, la croix, ou le monogramme du Christ, le X, *chi* grec, surmonté d'un P, *rho* grec; mais Justinien II fut le premier qui voulût que la figure même du Christ figurât à la place de celle des empereurs, sur les monnaies de l'empire. Voici la description de cette médaille, donnée par Walsh :

« La face représente le buste du Christ, tenant à la main gauche l'Evangile ou le livre des prophéties, qu'il semble expliquer par le geste du doigt index de la main droite; la tête est couronnée de *rayons*. La légende est un mélange de lettres grecques et gothiques, et porte ces mots :

---

lection des manuscrits grecs du Vatican, est publiée par M. Sickler, qui l'a rapprochée d'une tête de Giotto. Voyez son *Almanach aus Rom.*, tav. II, n° 5 et 6, p. 190 et 196. Je n'ai pas cité une tête du Christ, en mosaïque, publiée par M d'Agincourt, comme une œuvre des premiers siècles, Peinture pl. 13, n° 22, parce qu'elle ne m'offre aucune date certaine.

(1) Voir aussi quelques autres de ces médailles dans Eckel. *Doctr. Num.*, liv. VIII, p. 238; — et, dans Ducange, *famil. August. Byzant.*, p. 116, 123, 128 et 136, et les nombreuses médailles au même type, appartenant aux autres empereurs grecs.

JESUS CHRISTUS, REX REGNANTIUM,
Jésus-Christ, Roi des Rois.

Le revers représente l'empereur en robe à bandes croisées; sur la tête il porte une croix ordinaire, et il tient à sa main droite la croix de Justinien, ou la croix grecque.

La légende est :

DOMINUS JUSTINIANUS SERVUS CHRISTI.
Le seigneur Justinien, serviteur du Christ.

A l'exergue on lit :

CONOB, c'est-à-dire, CONstantinopoleôs OBsignata, *Frappée à Constantinople.*

Tels sont les principaux renseignemens que la tradition et l'histoire nous ont conservés sur la personne et les portraits du Sauveur. Nous espérons qu'ils auront intéressé nos lecteurs, et qu'aussi ils ne verront pas avec moins de plaisir ceux que nous nous proposons de donner sur la personne de la *sainte Vierge Marie.*

A. Bonnetty,

De la société asiatique de Paris.

EXAMEN DU MOSAISME ET DU CHRISTIANISME, PAR M. REGHELLINI, DE SCHIO. PARIS, 1833, TROIS VOLUMES IN-8°.

L'examen d'une religion n'est point celui des difficultés que peuvent faire naître son histoire, ses dogmes, ses lois, ses rits. Si elle nous a conservé des faits précieux omis ou altérés dans les annales de tous les peuples, si elle renferme une législation sage et les maximes de la morale la plus pure, si la foi d'un Dieu unique, créateur, souverainement juste, doué d'une puissance infinie, d'une bonté sans bornes, est demeurée intacte dans cette seule religion; si elle a été pendant plusieurs siècles la seule digne de l'homme et de celui qui lui a donné l'être, l'auteur qui l'examine ne peut, sous peine d'une partialité révoltante, se dispenser de le dire. Cependant, sur toutes ces choses, M. Reghellini garde un profond silence. Sa bonne foi est-elle néanmoins à l'abri de tout reproche, quand il discute les difficultés que présente la Bible? Pas davantage. Il regarde comme une approbation de certains actes le simple récit qu'en font les écrivains sacrés. Ce n'est pas tout. Dans le doute, il présente toujours les faits sous la couleur la plus défavorable. Mais que penser de l'ignorance ou de la mauvaise foi d'un auteur qui attribue l'approbation de certains crimes à celui qui les condamne formellement? Que penser de sa critique, lorsqu'il donne comme incontestablement vrai ce qui est incontestablement faux? C'est dans cet esprit qu'a été écrit l'*Examen du Judaïsme et du Christianisme*. Les erreurs y fourmillent; il a été composé sous l'impression d'une haine violente contre le christianisme; sentiment triste, et qui n'a pas eu l'avantage de lui donner un peu de verve, car son livre est aussi mal rédigé, aussi lourd qu'il est mal pensé. Ce ne sont pas d'ailleurs des erreurs nouvelles qu'il met au jour : ce sont les impiétés de Bayle et de Fréret, avec leur érudition de moins; ce sont les diatribes de Voltaire dépouillées de son esprit. M. Reghellini n'a point lu tout ce que la critique moderne a produit de travaux bibliques en Allemagne. Il en est à des objections qui annoncent une absence totale de sagacité et de logique, et que les

savans protestans d'outre Rhin, fort hardis d'ailleurs sur d'autres points, rejettent avec mépris. Nous ne pouvons énumérer et discuter ses innombrables méprises. Il faudrait un ouvrage plus étendu que le sien. Nous nous bornerons à relever les deux erreurs les plus importantes : la première attribue le *Pentateuque* à un auteur postérieur aux conquêtes d'Alexandre-le-Grand.

« Les livres, dit-il, dont l'ensemble forme la Bible furent écrits depuis le règne de ce conquérant et pendant que les juifs se trouvaient sous la domination des princes qui gouvernèrent après lui la Judée, l'Assyrie et l'Egypte. Par là ils contiennent des idées empruntées aux anciennes mythologies grecques et orientales; il est également possible que les rabbins aient connu Lucain, qui décrit un déluge dans lequel Deucalion se sauve avec sa famille. » Tom. 1, pag. 8.

Ainsi, ce sont les rabbins qui ont composé la Bible. Nous avions eu tort de dire que M. Reghellini n'écrivait rien de nouveau. Et que pensez-vous de Lucain, de l'auteur de la *Pharsale*, que l'on suppose avoir fourni à l'auteur de la *Genèse* l'idée du déluge? En vérité, la plume tombe des mains quand on veut répondre à des assertions dictées par une aussi grossière ignorance. Hobbes, Spinosa, Peyreira, Richard Simon, Voltaire, et parmi les Allemands, Hasse, Frédéric Fulda, Nachtigal, Vater, Le Brecth de Wete, ont bien contesté la date du *Pentateuque*, ou affirmé que les écrits de Moïse avaient été retouchés plus tard; mais ils n'auraient jamais osé s'exposer au mépris public en attribuant à des rabbins et en plaçant dans une époque aussi moderne la rédaction du *Pentateuque*.

C'est, du reste, un fait bien démontré, que les cinq livres de Moïse nous sont parvenus sans altération essentielle. Le savant Rosenmuller défend leur authenticité par les preuves intrinsèques et par les témoignages nombreux et irrécusables qui l'ont attestée de siècle en siècle (1). Il n'y a qu'un auteur ayant sous les yeux les évé-

(1) Rosenmuller n'a donné les preuves de l'authenticité du *Pentateuque* que dans la seconde édition de son *Commentaire sur la Bible*, en tête du premier volume; cet ouvrage est en latin.

nemens qui puisse les raconter comme le fait Moïse. On voit qu'il est dans le désert quand il les décrit, et que ses discours n'ont été prononcés qu'en présence du peuple. Ses lois n'ont pu être rédigées après coup; l'événement qui les a provoquées ou accompagnées est là pour en expliquer la cause et l'occasion. Si ce n'est pas le législateur d'un peuple voyageur, on n'explique pas pourquoi quelques-unes de ses prescriptions ne sont pas terminées. On explique encore moins celles qui n'avaient de rapport qu'à cette position transitoire. Vous voyez à ses récits brisés un chef campé sous la tente et occupé de mille soins divers; on peut remarquer les endroits où il a posé et repris la plume.

Les preuves intrinsèques sont encore plus décisives. C'est une suite non interrompue d'écrivains différens par le style, l'époque, l'objet de l'ouvrage, qui citent en une multitude d'endroits les livres de Moïse, et qui rappellent l'observation de ses lois. C'est la tradition de tout un peuple, ses mœurs, ses fêtes, son culte qui reposent sur ces mêmes livres. Que deviendront les règles de la critique, quelle assurance aurons-nous des faits, si l'on peut braver ainsi un des plus évidens?

Disons un mot des évangiles. Quelques critiques hardis ne font pas remonter leur publication avant la fin du IIe siècle. Mais aucun, avant M. Reghellini, n'avait eu l'incroyable témérité de la placer au IVe siècle, trente-sept ans après le concile de Nicée. Le passage est trop curieux pour n'être pas cité.

« Le concile de Nicée ne cite jamais ni Mathieu, ni Marc, ni Luc, ni Jean, quoiqu'on lise de temps à autres quelques passages de tous ces évangiles, sans les citer dans le corps des Actes. »

Vous pensez que de la transcription de ces fragmens, où le nom des évangélistes est seulement omis, il va conclure qu'ils existaient. Point du tout.

« Il paraît, dit-il, que ces passages sont des pièces intercallées pour donner un vernis d'antiquité et d'autorité à ces écrits, qui n'existaient pas encore. Il est bien vrai que deux évangiles ont pu exister trente-sept ans après ce concile. Julien en fait mention dans une lettre. » Tom. III, pag. 134.

Ainsi, les actes d'un concile universel ne prouvent rien, mais une lettre de Julien est irrécusable. En mettant d'ailleurs à part l'autorité du concile, les témoignages des Pères du IIIe siècle sont si nombreux, si unanimes, il est en outre si universellement reconnu que les évangiles étaient, dès la fin du IIe siècle, répandus dans toutes les églises chrétiennes, que l'on est jugé quand on ose contester ces faits. Mais il y a plus : il est impossible de ne pas attribuer aux auteurs dont ils portent le nom ces livres du nouveau Testament. Olshausen a très-bien prouvé que le témoignage de Papias, lequel affirme que saint Mathieu avait composé son Evangile en hébreu, ne pouvait être récusé. Papias était disciple des apôtres, et il invoque le témoignage du prêtre Jean, disciple de Jésus-Christ. La même autorité garantit l'authenticité de l'Evangile de saint Marc. Les plus habiles critiques ont démontré que l'Évangile de saint Luc était antérieur à l'un des faux évangiles, celui de Marcion; or, ce dernier remonte à l'an 140 de notre ère; mais comme Marcion n'avait fait que mutiler saint Luc, et qu'il avait voulu donner à son écrit l'autorité déjà acquise à un ouvrage ancien, il n'est pas douteux que celui-ci ne remontât jusqu'aux apôtres. Il n'est enfin aucun critique qui n'attribue au même écrivain les épîtres et l'Evangile qui portent le nom de saint Jean. Or, la première épître de cet apôtre est citée par saint Polycarpe, son disciple.

Un témoignage plus clair et plus décisif sur l'authenticité des quatre évangiles est celui de saint Irénée. Il était l'élève de saint Polycarpe, lequel avait été instruit et fait évêque par les disciples de Jésus-Christ. Ayant visité la moitié du monde chrétien, connu les principales églises, vécu en Asie, où il était né, dans les Gaules, où il fut évêque, à Rome, où il fit un voyage avant son épiscopat, personne mieux que lui ne pouvait parler avec connaissance de cause des quatre évangiles. Non-seulement il nomme leurs auteurs dans l'ordre où ils sont aujourd'hui, mais il assure qu'ils étaient reçus par toutes les églises qu'il avait parcourues, que les hérétiques leur rendaient témoignage, et que partout on les attribuait aux apôtres. Tertullien et saint Clément d'Alexandrie sont des témoins non moins précis, quoiqu'un peu moins anciens. On trouvera les preuves de l'authenticité des évangiles, que nous ne pouvons qu'indiquer sommairement, dans l'ouvrage d'Olshausen, l'un des

meilleurs sur cette partie de la critique sacrée. Il réfute victorieusement, non pas des adversaires aussi ignorans que M. Reghellini, mais aussi quelques déistes et quelques protestans, qui, sans être plus dans le vrai, font remonter au IIe siècle la composition des évangiles.

L'ouvrage de M. Reghellini renferme une multitude d'assertions du genre de celle que nous venons de citer. Il en est dans le nombre de bien révoltantes. Il attribue aux juifs et aux premiers chrétiens la pratique de la communauté des femmes. Ne lui demandez pas de preuves, il ne sait que calomnier à tout prix. Heureusement qu'en comptant sur l'ignorance de ses lecteurs, il n'a pas pensé qu'ils trouveraient dans l'ennui que cause son livre un contrepoison efficace. — *L'Ami de la Religion*, n° 2288.

PRINCIPES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE COMPARÉE DES LANGUES.

Rapports de mots. — Rapports de formes. — Résultats des travaux des savans étrangers. — Les langues primitives étaient plus parfaites que les langues modernes. — N'a-t-il pas existé une langue monosyllabique, la plus riche de toutes ?

L'histoire comparée des langues est une des sciences qui sont destinées à jeter un jour inattendu sur l'existence des anciens peuples, sur leur origine commune et leurs migrations successives. Plusieurs fois déjà nous avons fait ressortir les preuves nouvelles que la Linguistique est venue apporter aux récits de nos écritures. Et cependant, à peine l'impulsion a été donnée, à peine cette science est née et a fixé l'attention de quelques hommes qui l'ont étudiée par pure curiosité; mais nous savons que quelques savans chrétiens s'en occupent, et qu'un plus grand nombre désire connaître les règles qui doivent le guider dans cette étude. Nous croyons donc faire une

chose agréable et utile à nos lecteurs, en leur offrant ici les réflexions pleines de justesse qu'un savant distingué M. J. J. Ampère, a émises sur la question de l'étude des langues (1).

M. Ampère fait d'abord observer que les rapports qui existent entre les langues sont de deux sortes : selon que l'on compare les *mots* ou les *formes*, le *vocabulaire* ou la *grammaire* de ces langues.

Il fait observer ensuite que l'on peut abuser des rapports de mots, parce qu'on peut à toute force supposer que la bouche ait prononcé, en différens pays, le même son pour exprimer la même chose ; il peut se faire aussi que quelques mots aient voyagé, et aient été naturalisés dans une langue, sans que pour cela on doive conclure que les deux langues sont semblables ou identiques. C'est ainsi que les Français ont porté quelques-uns de leurs mots dans toutes les parties du monde, lesquels ont été reçus et retenus par les différens peuples. Entrant ensuite dans l'examen intime des rapports des langues entre elles, M. Ampère continue en ces termes :

« La comparaison de *séries de mots* prouve plus que la comparaison de mots isolés; mais ici encore il reste beaucoup de place pour le hasard. D'ailleurs, par ce moyen, on ne saurait apprécier d'une manière exacte le degré d'affinité de deux langues, on établit seulement qu'elles ne sont pas entièrement étrangères l'une à l'autre ; et, comme cette méthode de comparaison a réussi à peu près pour toutes, l'universalité même de ce succès en diminue l'importance ; il en résulterait tout au plus, pour les langues comparées, une origine commune, non une fraternité véritable. Un généalogiste croirait-il avoir suffisamment établi la parenté de deux familles, en démontrant qu'elles descendent toutes deux en ligne directe d'Adam?....

» Il est des mots fondamentaux qu'on n'emprunte guère aux autres : tels sont les pronoms, surtout les pronoms personnels.

---

(1) Ces réflexions sont extraites de l'ouvrage que vient de publier M. Ampère, sous le titre de *Littérature et Voyages, Allemagne et Scandinavie ;* vol. in-8°, chez Paulin. Prix, 8 fr.

On ne va point chercher dans une langue étrangère une manière de se désigner soi-même, de désigner la personne à qui l'on s'adresse, ou celle de qui l'on parle; tel est le verbe *être*, lien de toute proposition, base de tout langage; tels sont les mots qui servent à dénommer soit les parties du corps, soit les objets naturels les plus frappans, soit enfin les sentimens ou les actes les plus simples et les plus essentiels.

» Tous ces mots primitifs et indispensables forment le fond propre d'une langue, et c'est parmi eux qu'il faut choisir, de préférence, des termes de comparaison.

» Mais si cette comparaison se fait au hasard, on sera souvent trompé par l'apparence d'un faux rapport, et l'on méconnaîtra celle d'un rapport certain.

» Ce sont ces jeux arbitraires de l'étymologie qui l'ont si fort discréditée. Le ridicule a fait justice de cette science prétendue, qu'aucune difficulté n'arrêtait, qui, de changement en changement, de suppression en suppression, dénaturait complètement un mot pour le ramener à un autre, qui faisait venir laquais de *vernacula*.

» D'autre part, il est certain que des mots, dont la physionomie semble au premier coup-d'œil complètement différente, ont un rapport très-réel; il n'est pas douteux que *jour* ne vienne de *dies*, et que *lucus* ne soit la racine de *rossignol* (1).

» Embarrassé de cette double difficulté, et averti par un tact pratique exquis, combien les rapports de mots diffèrent de leurs ressemblances ou de leurs dissemblances apparentes, W. Jones en était venu à dire qu'il n'y avait point de règle, et qu'il fallait s'en rapporter à l'instinct des étymologistes. C'était une ressource périlleuse et un peu désespérée.

» Enfin, plusieurs savans de l'Allemagne et du nord, à la tête desquels on doit placer MM. Frédéric Schlegel, Jacques Grimm, Chrétien Rask et François Bopp, ont posé les véritables bases de la science étymologique, par des travaux d'une

---

(1) Dies, diurnus, giorno (pr. djiorno) anc. français, *jor*, fr. *jour*. Lucus, lucinia, lucinolia; it. ussignuolo, fr. *rossignol*.

sagacité et d'une critique admirables. Comme ces travaux, en grande partie inconnus en France, entrepris d'une manière indépendante, n'ont pas encore été coordonnés entre eux, même dans les pays qui les ont vus naître, et comme ils ont pour objet la grande famille de langues dont font partie les idiomes scandinaves, je crois utile d'en présenter ici, d'une manière systématique, les principaux résultats.

» Ces résultats portent sur les règles qui doivent servir à reconnaître et à mesurer l'analogie qu'offrent les mots de diverses langues, et sur les rapports plus importans pour la comparaison de ces langues, de leurs formes grammaticales.

» Je commencerai par les rapports qui peuvent exister entre les mots.

» Je suis obligé d'entrer ici dans quelques considérations sur les élémens même du langage, c'est-à-dire, sur les *lettres*. Je prie mes lecteurs de ne point penser au maître de grammaire M. Jourdain. L'importance des lois que nous voulons établir, la grandeur des rapports qui en dérivent, la portée des résultats historiques où ils peuvent nous conduire, commandent la méthode la plus rigoureuse, et demandent grâce pour la minutie inévitable des détails.

» Il faut d'abord poser en thèse générale que *chacune des consonnes peut se changer en toute autre consonne*, *et chacune des voyelles en toute autre voyelle*, soit immédiatement, soit en parcourant une série de transformations intermédiaires.

» D'où il suit : 1° qu'aucun changement n'est impossible et ne doit être rejeté à priori ; ainsi, les deux mots qui paraissent les plus éloignés peuvent venir l'un de l'autre, et en se moquant des étymologies qui semblent les plus forcées, on court risque de se moquer d'un fait.

» 2° Qu'on ne peut croire à un changement, par cela seulement qu'il est possible, car tous le sont, et que par conséquent il faut des raisons particulières pour se déterminer en faveur d'une étymologie.

» Ces raisons sont de deux sortes.

» Ou l'on possède les degrés intermédiaires qu'un mot a parcourus en passant d'une langue à l'autre, ou l'on connaît les

lois générales et particulières qui président à la permutation des lettres entre ces deux langues.

» De ces lois, celles que j'appelle générales étaient connues de tout temps, et je me bornerai à les rappeler; elles se fondent sur l'analogie organique des lettres. Certaines lettres sont voisines dans la série des sons, elles sont produites par une disposition semblable des organes. Le passage de l'une à l'autre est plus naturel, plus fréquent, par conséquent plus probable que s'il s'agissait de deux lettres plus différentes entre elles. D'après cela on conçoit que les permutations doivent s'opérer facilement entre les lettres de même classe, qui ne sont que la même lettre, *douce*, *forte* ou *aspirée*.

» C'est cette loi générale, et depuis long-temps reconnue, du rapport organique de certaines lettres entre elles, qui doit servir de point de départ dans la comparaison des mots.

» Mais il est des lois particulières qui gouvernent une famille de langues, en vertu desquelles, non-seulement les lettres de même organe se remplacent, mais encore se remplacent d'une manière constante dans un ordre invariable, et pour ainsi dire dans un sens déterminé. Celui qui a découvert ce principe, M. Jacob Grimm, a montré, pour en donner un exemple, que dans les mots où il y avait un *p*, en islandais (*Vepn*, Armes), il y avait en allemand un *f* (*Waffen*), mais que la réciproque n'était pas vraie, c'est-à-dire, que là où était un *f* en islandais (*Yfar*, sur), il y avait en allemand non pas un *p* mais un *b* (*Über*); c'est plus que de dire ce qu'on savait, que le *p*, le *f* et le *b* ne sont que la même lettre articulée différemment, et que par conséquent ces trois sons se substituent facilement les uns aux autres. C'est un pas de plus, et un pas très-important, d'avoir reconnu que, dans une même famille, cette substitution ne se fait pas arbitrairement, mais toujours de la même manière, de sorte que les langues, où elle s'opère, passent les unes aux autres par une progression régulière.

» D'après cela, il doit arriver que des mots qui, dans les diverses langues paraissent assez éloignés au premier coup-d'œil, soient reconnus au fond identiques. Seulement, les sons

qui les composent ont été altérés diversement, en vertu d'une différence nécessaire d'articulation qui repose sur une différence essentielle d'organes.

» Voilà pour les rapports des *mots*. Les rapports des *formes grammaticales* sont d'une toute autre importance; on conçoit que le hasard ou certaines circonstances produisent entre les mots une analogie accidentelle. Mais, si le mécanisme intérieur de deux langues est le même, si les grandes divisions grammaticales, les *déclinaisons* et les *conjugaisons* correspondent, et si ces conjugaisons et ces déclinaisons qui correspondent ont des *terminaisons* analogues; si en appliquant à celles-ci les lois du rapport des lettres observées entre les racines des mots, ou des lois semblables, on les trouve identiques, quel doute pourra-t-il rester sur l'étroite parenté des langues que l'on compare? Au moyen des rapports que nous avons étudiés jusqu'ici, on peut déterminer d'une manière certaine les affinités des langues entre elles. Plus ces rapports sont nombreux, constans, moins l'altération des sons, soit dans l'intérieur des mots, soit dans les désinences grammaticales, est grande, plus les langues sont voisines; ainsi l'existence de ces rapports constate la parenté des idiomes, leur constance, leur nombre, et leur extension en mesure le degré.

» Mais pour déterminer l'ordre de filiation, c'est à-dire, le degré d'antiquité relative des langues de même famille, il faut avoir recours à d'autres lois.

» Les changemens réguliers dont j'ai parlé ont bien lieu également, soit lorsqu'il s'agit de langues contemporaines, soit lorsqu'il s'agit de langues successives; mais ce n'est pas eux qui peuvent établir le fait de cette succession ni en révéler l'ordre. En un mot, nous savons quand deux langues tiennent l'une à l'autre, nous pouvons apprécier jusqu'à quel point elles se tiennent de près; il reste à indiquer les moyens par lesquels on peut découvrir que l'une a précédé l'autre.

» Ici, les mêmes hommes qui nous ont fourni les principes posés plus haut, nous fourniront encore ceux dont nous avons besoin. Un nom illustre viendra se joindre aux leurs, celui de M. Guillaume de Humboldt, qui a appliqué son immense

connaissance des langues, et la force d'une des têtes les plus remarquables de l'Europe, à l'étude du langage, considéré surtout dans ses rapports avec les pensées. Avec cet appui de plus, après avoir donné une idée de ce qui peut fonder d'une manière précise le rapport de ressemblance entre les langues, je vais rechercher ce qui peut indiquer leur rapport de succession.

» Une langue est un être qui a son organisation, sa vie; elle s'assimile les élémens qui lui sont nécessaires, et, par une sorte de vertu plastique, leur donne sa forme. Elle croît, elle produit, puis se décompose et se dissout, laissant après elle d'autres langues nées de son sein.

» Eh bien! ce développement successif, si semblable à celui de la vie dans les corps organisés, se fait de même d'après certaines lois. La plus importante, celle qui renferme toutes les autres, est celle ci.

» En remontant aussi loin qu'il nous est possible dans l'histoire du développement des langues, nous trouvons cette loi remarquable : c'est que leur richesse essentielle, au lieu de s'accroître, va toujours diminuant.

» Cette tendance universelle et fondamentale des langues s'observe, et par rapport aux mots, et par rapport aux formes grammaticales dont elles se composent.

» Prenons les mots; c'est un fait, que plus on s'élève haut dans l'histoire d'une langue ou d'une famille de langues, plus on trouve les mots harmonieux, pleins de voyelles retentissantes; plus on descend, plus on les trouve écourtés, appauvris, pour ainsi dire; les voyelles *sonores* cèdent la place aux voyelles *sourdes :* de sourdes elles deviennent tout-à-fait *étouffées, muettes* enfin, et finissent par disparaître. Les *diphthongues* se contractent, les *consonnes fortes* s'affaiblissent, les *finales* se détachent et se perdent; de tout cela, il résulte que les mots sont moins pleins, moins harmonieux, qu'ils vont toujours s'atténuant et s'amaigrissant davantage. Ils perdent de plus en plus la puissance de charmer l'oreille, d'ébranler l'âme par les sons : ils se bornent à éveiller une idée dans l'esprit, ils ne sont plus des images, ils ne sont que des signes. Ainsi

on voit toute langue commencer par être une peinture et une musique, et finir par être un algèbre. En latin on disait *elemosyna;* ce mot est devenu successivement en français *almosne, aumône ;* en anglais *alms* qu'on prononce *ams.* — Son histoire est l'histoire universelle des mots.

» Il en est des formes grammaticales, comme des mots. C'est aussi une loi du langage d'aller, perdant toujours quelque forme grammaticale, quelque richesse de désinence, quelque ressource de composition. A une certaine époque de la plupart des langues, les formes sont abondantes, flexibles; toutes les modifications de l'idée peuvent se rendre par les modifications de la racine; les racines elles-mêmes se groupent, et forment, par leur association, des mots composés, pour expliquer des idées complexes; mais il vient un moment où cette fécondité s'arrête, où cette première sève semble tarir; les flexions se perdent, les rapports ne s'expriment plus par l'association immédiate des racines; les marques des cas, des temps, des personnes, disparaissent : il est nécessaire de les remplacer par des articles, des auxiliaires, des pronoms; la dépendance respective des idées a besoin d'être exprimée par des prépositions, des conjugaisons, et il faut alors un mot tout exprès pour énoncer lourdement ce qu'indiquait d'une manière rapide un simple changement de terminaison. C'est ce qui est advenu, par exemple, à l'italien et au français. Le Romain disait : *Je serai aimé* (amabor) (1); son descendant est obligé, comme nous, d'employer trois mots au lieu de trois lettres. Pour rendre deux mots (Liber Petri), nous en mettons quatre; *le Livre de Pierre;* et une expression composée, comme *suaviloquens*, devient une phrase entière : *Celui qui parle agréablement.*

» Le même principe s'applique à la plus grande partie des langues que nous connaissons : comparez le grec ancien au grec moderne, la langue de Zoroastre au persan d'aujourd'hui,

---

(1) Des trois lettres de la terminaison (bor), la première indiquait l'idée de futur; la seconde, celle de la première personne; la troisième celle de la passivité.

le sanscrit aux dialectes actuels de l'Indoustan, l'anglo-saxon à l'anglais, le frison au hollandais, l'ancien tudesque à l'allemand, enfin la vieille langue scandinave, conservée en Islande, avec celle que parlent la Norwège, le Dannemark, la Suède, vous verrez partout l'abondance des formes, la plénitude des mots diminuer considérablement, en passant de l'idiome antique à l'idiome moderne.

» Ce résultat peut étonner d'abord, il semble contraire à l'idée si naturelle du perfectionnement humain. Mais on doit envisager ce perfectionnement dans son ensemble, et non pas le faire porter sur telle ou telle faculté de la nature humaine; il est trop clair que pour gagner d'un côté il faut se résigner à perdre de l'autre : si l'on gagne plus qu'on ne perd, il y a perfectionnement; ainsi l'homme, à mesure que la réflexion grandit et mûrit en lui, perd beaucoup des qualités aimables du premier âge, époque charmante de l'inspiration et de l'entraînement; mais il avance, car il s'élève à la maturité, à la dignité de son âge viril, il gagne en philosophie tout ce qu'il perd en poésie. Il en est du langage comme de l'homme, il faut qu'il renonce à cette abondance, à cette grâce de la jeunesse; mais tandis que sa beauté matérielle diminue, il devient plus précis, moins rapide, moins nombreux peut-être, mais meilleur pour exprimer les abstractions plus profondes et les combinaisons plus variées de la pensée. La grammaire est moins riche, les mots sont moins sonores, mais l'art qui augmente remédie à ces défauts par des tours ingénieux, par des nuances délicates ou des associations habiles.

» Il faut avouer même qu'on a poussé jusqu'au paradoxe l'admiration pour cette richesse primitive des langues, qui, portée trop loin, produit la confusion. Elle fournit le moyen d'exprimer rapidement d'un seul mot plusieurs pensées à-la-fois, mais seulement certaines pensées ou certaines associations de pensées; je m'explique : en *finnois*, par exemple, une légère modification dans la terminaison d'un nom de lieu indique, dit-on, si celui qui va vers ce lieu veut y entrer, s'il veut y entrer et en sortir, ou aller auprès sans y entrer. Voilà qui est beau, mais supposons un homme qui n'ait pas décidé

ce qu'il veut faire, il sait seulement qu'il va à tel endroit ; mais il ne sait pas s'il s'arrêtera ou non (1); il est possible qu'il soit fort embarrassé avec ces trois datifs, dont chacun dit plus que lui ne veut dire, et qu'il préfère une langue bien moins pourvue de formes compréhensives, où l'on finit toujours, avec des prépositions, par dire ce que l'on veut, un peu plus longuement, il est vrai, mais où du moins on n'est pas forcé de dire, au lieu de ce qu'on pense, ce que la langue a pensé pour vous.

» Le véritable point de la perfection des langues n'est donc pas dans l'excès d'une richesse de lexique et de grammaire, souvent fort incommode, en ce qu'elle prive de tout secours étranger, sans être jamais capable de les compenser entièrement, mais dans ce degré d'abondance mesurée, qui n'exclut pas l'emploi de diverses sortes d'auxiliaires, mais aide en général à s'en passer, et par la facilité, la rapidité, le mouvement de la phrase, autorise la liberté des inversions; la langue *grecque* et la langue *sanscrite* sont peut-être celles qui offrent le mieux cette sorte d'avantage.

» Ces deux langues sont placées à un haut degré d'antiquité dans la série dont elles font partie. On ne peut remonter historiquement plus loin qu'elles. Peut-être, si on le pouvait, trouverait-on avant leur âge celui des langues démésurément riches, comme le sont en général celles des peuples peu avancés dans la civilisation, des Lapons, des Basques, des nègres Wolof, ou des Indiens de la Delaware ; peut-être avant toutes ces langues, toujours plus abondantes en formes à mesure qu'on remonte davantage, trouverait-on enfin les langues plus simples qui ont dû les devancer. Cette époque de puissance de la fécondité ne fut-elle pas celle de la puberté du genre humain? celle de son enfance n'a-t-elle pas précédé ? n'y a-t-il pas eu

---

(1) Ne sachant point le finnois, j'ignore si cette langue ne présente pas, ce qui est probable, quelques moyens indirectes de se tirer de l'espèce d'embarras que je suppose ; il est clair que ce n'est qu'un exemple pour faire comprendre ma pensée.

avant l'époque des langues polysyllabiques et flexibles, celle des langues monosyllabiques sans flexions, dont la langue chinoise, arrêtée par l'invention prématurée et imparfaite de l'écriture, et par-là avortée et nouée, pour ainsi dire, serait restée comme un curieux monument? »

VOYAGE EN SUISSE, EN LOMBARDIE ET EN PIÉMONT,

PAR M. LE COMTE THÉOBALD WALSH.

« Une connaissance approfondie des hommes et des choses, un rare talent d'observation, et, ce qui est plus précieux encore, un grand esprit de justice et de vérité, des aperçus historiques aussi profonds qu'ingénieux, des descriptions qui se font lire avec plaisir, un style naturel, facile et animé, toujours exempt d'emphase et de prétention, une foule d'anecdotes neuves et piquantes, des détails charmans, d'excellentes plaisanteries et de l'esprit partout; — voilà ce que l'on trouve dans le *Voyage en Suisse, en Lombardie et en Piémont*, de M. le comte Théobald Walsh, et ce qui doit le placer bien haut parmi les plus remarquables productions de l'époque.

» Nous ne devons pas oublier d'ajouter que M. Théobald Walsh a joint à son intéressant *Voyage* le tableau résumé des événemens de la Suisse depuis 1830, et un Itinéraire, dont les voyageurs sauront apprécier le mérite et l'utilité. »

Telle est la notice que répand sur l'ouvrage de M. le comte Théobald Walsh le libraire qui s'en est fait l'éditeur à ses risques et périls; et nous pouvons affirmer qu'elle est d'une exactitude rigoureuse, si l'on excepte toutefois *la profondeur* que l'auteur au contraire semble s'attacher à éviter. On a écrit qu'il a paru jusqu'à ce jour deux cents ouvrages sur la Suisse; celui-ci serait donc le deux cent-unième; et nous n'hésitons pas à dire qu'il n'est pas seulement destiné à augmenter le chiffre de cette nombreuse collection, mais qu'il y prendra certainement un rang distingué. Ce n'est point ici, en effet, une

de ces descriptions banales, faites sur des impressions passagères, et le plus souvent d'après les livres, sans connaissance véritable des hommes, des usages, des lieux même. M. le comte Théobald Walsh a étudié les pays dont il parle; il en sait la langue; il a fait plus que les traverser rapidement; il les a, en quelque sorte, habités; et il a droit de dire que la Suisse est *sa chose.* « Je l'aime, ajoute-t-il; je l'ai parcourue dans » tous les sens, à diverses reprises; j'ai fouillé aux sources de » son histoire, étudié ses mœurs d'autrefois et ses mœurs d'au» jourd'hui; j'ai tâché de faire ressortir les traits du carac» tère national et les nuances qui distinguent les habitans des » divers cantons; je me suis mis en relation avec les hommes » les plus marquans du pays, en tous genres; et j'ai puisé, » dans leur conversation, de quoi rectifier mes propres re» marques et suppléer à leur insuffisance. » On doit avoir confiance à un ouvrage écrit dans de telles circonstances et avec de tels élémens, par un homme que le ciel a mis à l'abri des soucis que donnent les besoins de la vie, et son caractère au-dessus des préoccupations de l'ambition et des partis, par un homme intelligent, érudit et consciencieux. Aussi cet ouvrage est il l'un des plus instructifs, des plus complets, qui aient été publiés sur le même sujet, en même temps qu'il est un des plus variés et des plus amusans.

M. Walsh, après avoir énuméré les sept classes de voyageurs que Sterne distingue : le voyageur sentimental, le voyageur paresseux, le voyageur curieux, le voyageur menteur, le voyageur oiseux, le voyageur vain, le voyageur morose, ne se reconnaît point dans cette classification, et il se range de lui-même parmi les voyageurs *sans aveu;* il a raison, s'il entend par là un écrivain d'une parfaite liberté d'esprit, d'une noble indépendance de sentimens, sans prétention aucune, dont la plume légère et facile ne connaît point l'intolérance, ne tient à rien comme à un système, ne veut enchaîner personne à sa pensée, qui dit les choses tristes et les choses gaies, mais qui cependant aime mieux faire rire son lecteur que de l'émouvoir et lui tirer des larmes.

Pour justifier nos observations, nous ferons quelques cita-

tions, prises au hasard : l'auteur consacre un chapitre à la ville de Bâle; son récit est toujours assaisonné de traits amusans : « En 1815, le bourgmestre avait, m'a-t-on dit, réuni quelques amis à souper dans sa maison située proche du rempart : tandis qu'on discutait paisiblement, en mangeant, sur la marche des armées et l'issue probable de la campagne, voilà qu'une bombe, lancée au hasard des batteries d'Huningue, enfonce le toit, traverse l'étage supérieur et tombe avec fracas au milieu de la table. Ce plat, qui n'était pas porté sur le menu, fit perdre l'appétit aux convives, lesquels se dispersèrent tout effrayés. On commença dès-lors, à Bâle, à faire de sérieuses réflexions sur les inconvéniens d'un si importun voisinage qui rendait la clause de la neutralité tout-à-fait illusoire à l'égard de la ville. Il était clair, en effet, que le commandant de Huningue, manquant de vivres, n'avait qu'à en faire demander aux autorités bâloises, en ayant soin d'appuyer sa requête d'une ou deux bombes, pour être assuré de voir aussitôt arriver le nécessaire, et même le superflu. Il fut résolu, en conséquence, qu'on insisterait fortement auprès des puissances alliées afin d'être débarrassé de cette fâcheuse sujétion qui entravait aussi évidemment le libre arbitre des Bâlois, en dépit de l'inscription bienveillante placée par Louis XIV au-dessus de la forteresse : *Sociis tutelam, hostibus terrorem.* » Tout le monde connaît l'anecdote suivante; M. Walsh ne lui consacre que quelques lignes. « L'étranger qui se promène sur le pont regarde, avec curiosité, une grotesque figure en bois apparaissant à une des fenêtres de la haute tour et tirant la langue aux passans par un mouvement régulier que lui imprime le balancier de l'horloge. Cette figure, fort ancienne, remonte à une époque où les habitans du petit Bâle étaient en hostilité continuelle avec ceux de la ville. Un plaisant Bâlois imagina de les narguer par cette grimace permanente; mais ceux-ci opposèrent à l'injurieuse facétie une image encore plus malhonnête qui mit les rieurs de leur côté. »

En parlant du peintre Holbein, l'auteur dit que c'était un homme d'un caractère original, bizarre, ne travaillant qu'à ses heures, souvent à court d'argent, en prenant peu de souci,

en un mot, un vrai artiste. Il raconte de lui le trait suivant :

« Il avait fait prix avec un apothicaire pour lui peindre à fresque la façade de sa maison. L'ouvrage avançait lentement, par suite des longues libations que le peintre altéré faisait au cabaret voisin où l'impatient pharmacopole venait souvent le relancer. Holbein imagina un moyen ingénieux pour se soustraire à son importunité ; ce fut de peindre au-dessous de son échafaudage, que recouvrait une toile, deux jambes pendantes qui firent tellement illusion que l'argus lui adressa désormais des complimeus sur son infatigable assiduité. »

Voulez-vous une idée du style descriptif de M. le comte Walsh? vous le trouverez ferme et concis ; il ne se perd point en détails inutiles, en phrases prétentieuses ; c'est toujours de Bâle qu'il parle :

« Pour qui n'a vu que nos places de guerre fortifiées à la Vauban et à la Cohorn, c'est un aspect frappant et original que celui que présente une ancienne ville suisse avec ses fortifications du moyen-âge ; ce long mur d'enceinte, recouvert d'un toit au-dessous duquel règne une galerie d'où les assiégés pouvaient tirer à couvert sur les assaillans ; ces fortes tours crénelées s'élevant d'espace en espace pour servir d'arsenal et de retraite lorsque le mur n'était plus tenable ; ces portes en ogive surmontées d'un beffroi d'une élévation prodigieuse, aux quatre angles duquel sont comme suspendues d'élégantes tourelles destinées aux vigies, tout ce que vous voyez vous reporte à un temps qui n'est plus. Ce système de défense est par lui-même bien autrement pittoresque, parle bien davantage à l'imagination que nos ravelins, nos courtines et nos ouvrages à cornes. La poudre à canon a tué ce que la guerre avait de plus poétique. »

M. Walsh possède les arts et en parle en homme de goût : Il a vu à Bâle dans la salle où Erasme faisait son cours, les portraits de cet homme célèbre et de Luther. Ces portraits sont de Holbein et celui d'Érasme est regardé comme un chef-d'œuvre : « C'est, dit-il, le comble de l'art que d'avoir su réunir tant de choses dans un simple profil. Rien de ce qui peut révéler l'homme supérieur, n'y est omis : le caractère

pensif de ce front, cet œil qui, bien que voilé par la paupière, semble laisser échapper l'éclat du feu dont il brille; cette bouche si expressive dont les lèvres minces et les coins légèrement relevés indiquent l'atticisme d'un esprit enclin à la raillerie; ce nez effilé qui passait chez les anciens pour l'un des caractères de la sagacité; l'effet général résultant de l'ensemble de ces détails si finiment sentis et si heureusement rendus, tout enfin, dans cet admirable morceau, rappelle le génie sur le fait. »

Il en vient au portrait de Luther : « Tout ce que j'en puis dire, c'est que le voisinage du premier de ces deux morceaux fait autant de tort à celui-ci que l'ingénieux et tolérant Hollandais en eût pu faire jadis au fougueux réformateur, s'ils se fussent trouvés en présence. Le pinceau de l'artiste n'a reproduit ici que la représentation d'une nature commune, je dirai presque ignoble, à laquelle le *mens divinior* semble avoir manqué tout-à-fait. J'aime à croire que le peintre n'a pas rendu fidèlement son modèle; car, à voir cette large figure, ce regard sans expression, ces traits épais, dépourvus de caractère moral, on croirait avoir sous les yeux un vrai moine défroqué ou quelque bon vivant de bas étage plutôt qu'un homme appelé, par des facultés supérieures et par une foi ardente, à consommer une grande révolution religieuse. Il ne manque au-dessous d'un pareil portrait que ce distique connu du réformateur :

Wer nicht liebt weib, wein und gesamb,
Der bleibt ein narr sein leben lang.

M. Walsh n'oublie ni les monumens, ni les points de vue, ni les traits historiques, ni les écrivains, ni les hommes supérieurs en tous genres; mais il ne raconte pas toujours, il a aussi sa pensée propre : il dit en parlant du protestantisme qui a tant agité la ville de Bâle :

« Si l'on étudie cette grande révolution religieuse ailleurs que dans les histoires toutes faites, on est amené à juger peu favorablement les motifs qui l'ont déterminée même en met-

tant à part le caractère de plusieurs des principaux acteurs. Il est aisé de se convaincre par les faits que, dans ces abjurations en masse, l'entraînement, l'esprit d'imitation, l'attrait de la nouveauté, les considérations politiques, souvent même l'intérêt privé, ont eu une plus grande part que la conviction consciencieuse. En mainte occasion, des mesures coërcitives sont venues stimuler le zèle des populations indécises, et le protestantisme a eu aussi ses dragonnades. Ici on ne retrouve rien de cette haute moralité, de cette charité immense, de ce grand caractère de génération sociale que présente l'avénement du christianisme; le doigt de Dieu ne s'y montre nulle part, et partout se trahit l'œuvre des passions humaines; on sent enfin qu'on assiste, non à la naissance d'une religion, mais à l'établissement d'une secte. »

L'auteur du *Voyage en Suisse* se plaît, suivant sa promesse à opposer les mœurs anciennes aux mœurs nouvelles: « L'ancienne ville impériale, la ville savante et guerrière du moyen-âge n'est plus aujourd'hui qu'un vaste comptoir, une immense fabrique; l'esprit mercantile y a passé son niveau de plomb, et des noms qui se sont jadis illustrés dans la république des lettres et sur les champs de bataille, figurent aujourd'hui sur la porte des magasins et sur les lettres de change. Le descendant du fier Baron s'est fait fabricant de rubans, et les M****, les F****, font parler d'eux sur toutes les *places* de l'Europe, comme autrefois les Schalor et les Mœncheu dans les tournois de l'Allemagne. » Où demeure M. de*** ? demandai-je à quelqu'un de l'*hôtel de la Cigogne*. Un Bâlois qui était présent me répondit: « Nous n'avons pas ici de *De*. » Voilà des gens bien anti-féodaux, pensai-je à part moi, et je m'enquis plus tard de la cause de cette singularité; la voici: la ville de Bâle est la seule de toute la Suisse où l'ombrageuse vanité des bourgeois ait imposé le sacrifice de la particule nobiliaire à tous les seigneurs qui ont sollicité chez eux le droit de bourgeoisie; la morgue praticienne n'est pas la seule ni la plus ridicule.....

« A Bâle, la vie sociale a peu d'intérêt et de mouvement. Les hommes, après avoir employé toute la journée à leurs affaires, se font voiturer à leur maison de campagne où ils

passent leur soirée en famille. Dans l'hiver, ils se réunissent pour boire, fumer, deviser sur le prix des soies et le taux des effets publics et parler politique. Les femmes, absorbées par le soin de leurs enfans, la tenue du ménage, les devoirs de famille, vivent fort retirées. Les petits parlages de coterie (Small Talk), le tricot, les miroirs explorateurs placés aux deux côtés de la fenêtre, emploient le peu de momens qui leur restent, et le passage du salon d'été au salon d'hiver, du salon de gala au salon de famille, forment, avec les mariages et les naissances, les événemens de leur vie monotone. Elles n'ont ni le temps ni la facilité d'acquérir des talens et de cultiver leur intelligence; les jeunes gens terminent pour la plupart à quinze ou seize ans des études superficielles, et cherchent un emploi plus lucratif de leur temps, soit dans le comptoir paternel, soit dans quelque maison de banque ou de commerce à l'étranger. Si les arts, les sciences et la littérature sont cultivés à Bâle, c'est par exception et comme à la dérobée. Les seuls plaisirs qu'on y connaisse sont les dîners et puis encore les séjours annuels aux eaux de Bade et de Schinzenach.

» Avec les vieilles mœurs, Bâle a conservé beaucoup de vieilles institutions. Les lois somptuaires, par exemple, y sont toujours en vigueur, et les Bâloises qui ont des diamans, ne les peuvent porter qu'aux eaux. Parmi toutes ces femmes de millionnaires, il n'en est aucune qui ose avoir un cachemire!!! »

Nous avons emprunté nos citations à un même chapitre de l'ouvrage de M. Walsh. Il n'en est aucun qui n'eût pu nous offrir des récits et des traits également intéressans. Plusieurs pages du livre nous ont même paru de beaucoup supérieures à celles que nous avons transcrites. Tous ceux qui ont parcouru la Suisse et qui voudront rafraîchir leurs souvenirs ou les compléter, tous ceux qui ont le dessein de visiter cette contrée, et qui voudront se munir d'un guide sincère et instructif, se procureront le *Voyage* de M. Théobald Walsh; il ne sera pas moins agréable et utile aux personnes qui ne peuvent voir par elles-mêmes ce pays extraordinaire sous le triple rapport des mœurs, des institutions, de la nature. — *Revue Européenne, n° 34.*

DÉCOUVERTES IMPORTANTES

FAITES PAR M. RUPPELL EN ABYSSINIE.

État actuel de l'Abyssinie. — Nature du sol. — Apparence de sa surface. — Anarchie générale. — Antiquité de son origine. — Livres et manuscrits curieux rapportés par M. Ruppell. — Une bible ; un ouvrage attribué à Salomon ; deux nouveaux livres d'Esdras : addition au livre d'Esther ; le livre d'Enoch ; quinze nouveaux psaumes. — Code de l'Abyssinie. — Corruption. — Commerce. — Ruines. — Inscriptions découvertes. — Religion.

Nous avons annoncé l'arrivée au Caire du savant M. Ruppell, qui vient de terminer un voyage en Abyssinie ; nous annoncions en particulier que d'importans manuscrits avaient été trouvés par ce voyageur (ci-dessus tom. IX, p. 216). Voici d'autres détails sur son voyage et sur les précieux manuscrits qu'il en rapporte, extraits du journal qui se publie en français à Alexandrie sous le titre de *Moniteur égyptien*.

« M. Ruppell vient de partir pour l'Europe, emportant avec lui une prodigieuse quantité d'objets précieux, et surtout d'objets d'histoire naturelle qu'il a recueillis pendant son séjour en Abyssinie. La ville de Francfort devra bientôt à ce voyageur illustre une des collections les plus rares et les plus curieuses. A lui est réservé de donner la description, et de faire connaître en même temps le pays qu'il a parcouru, sous ses rapports historiques, géographiques et statistiques. Voici, en attendant, quelques-uns des renseignemens que nous avons puisés dans sa conversation :

Lorsque M. Ruppell se rendit en Abyssinie, il y a trois ans, il n'ignorait pas les dangers qu'il aurait à courir dans son voyage, et ceux qui l'attendaient durant son séjour. Mais une volonté ferme et tenace devait triompher de tous les obstacles, et il est heureusement venu à bout d'accomplir sa belle entreprise.

La première chose qui l'a frappé dans l'aspect général de l'Abyssinie a été la nature volcanique du terrain. Il est évident que,

dans des temps reculés, ce pays a été bouleversé par les éruptions du feu central. On y voit peu de vastes plaines, mais des montagnes fort hautes en couvrent la surface. Quelques-unes ont jusqu'à 13,000 pieds d'élévation au-dessus du niveau de la mer, d'après les observations barométriques de notre voyageur. Le sommet de ces montagnes est à-peu-près constamment couvert de neige ; car, même lorsqu'elle vient à fondre, durant le jour, aux rayons ardens du soleil, le froid de la nuit rassemble de nouveau autour des pitons élevés les vapeurs dont l'atmosphère est chargée continuellement. Ces vapeurs qui, sur les montagnes, se condensent en flocons de neige, descendent dans les régions inférieures en pluies abondantes durant toute l'année, mais principalement depuis le mois de mai jusqu'à la fin de septembre. Ces pluies continuelles alimentent ou grossissent les rivières qui parcourent le pays, et surtout l'un des principaux affluens du Nil, connu sous le nom de *Nil Bleu*. Aucune de ces rivières n'est cependant navigable, et cet inconvénient est une des causes nombreuses qui entravent toutes les relations commerciales.

Depuis 70 ans surtout, l'Abyssinie est on peut dire livrée à une anarchie continuelle. La guerre en est l'état habituel. Dans chaque localité la force brutale écrase le faible. Partout, le plus fort et le plus adroit s'empare du pouvoir. Sa réputation de bravoure lui vaut des partisans qui sont prêts à le seconder dans toutes les circonstances. On se bat de province à province, de village à village. Dans une invasion, on pille, on brûle, on saccage tout, et les habitans du pays conquis sont emmenés et vendus comme esclaves. Tel est le tableau déplorable que présente une contrée où il n'y a plus d'autorité suprême reconnue. Là, on ne peut espérer quelque repos que sous un chef qui fait trembler ses voisins. La terreur qu'il inspire est la seule sauve-garde que l'on ait contre les entreprises des autres tribus. Mais ordinairement, à sa mort, il y a de terribles représailles du dehors, tandis qu'au dedans on se tue, on s'égorge pour lui succéder. Nous ne connaissons pas d'état plus effroyable que celui-là, d'après la peinture que nous en a faite M. Ruppell.

Cependant, ce peuple d'Abyssinie, tout déchiré qu'il est par les divisions intestines, n'en conserve pas moins une haute opi-

nion de son importance et de l'antiquité de son origine. Il fait remonter son établissement à la dispersion des peuples après la confusion des langues de la *tour de Babel;* et comme, d'après lui, on parlait quatre-vingts langues à l'époque de la construction de cette fameuse tour, et qu'il y a dans son pays environ quarante dialectes, il en conclut, d'après une logique particulière, qu'il vaut à lui seul autant que tous les autres peuples ensemble. Du reste, les annales que les Abyssiniens ont conservées répondent assez bien à l'opinion emphatique qu'ils ont de leur première origine. Ils prétendent que leurs souverains et plusieurs de leurs familles se rattachent, par une filiation non interrompue, au roi *Salomon* et aux juges placés à la tête des douze tribus d'Israël. Voilà sans doute une antiquité assez respectable; il ne reste plus qu'à l'établir sur des preuves bien authentiques; ce qui n'a pas encore été fait (1).

M. Ruppell, qui a rapporté avec lui une trentaine de manuscrits abyssiniens de différents formats, a pu cependant, à leur aide, et en les corrigeant ou les suppléant les uns par les autres, composer une chronologie satisfaisante depuis J.-C., et surtout depuis le treizième siècle. Il n'y a qu'une seule lacune qui se présente au dixième siècle, époque où le pays fut ravagé complètement par une invasion étrangère. Ces manuscrits, dont le plus ancien ne remonte pas au-delà du quinzième siècle, sont tous écrits sur parchemin; plusieurs sont même tout-à-fait modernes. L'un d'eux contient une *histoire* et une *géographie* générales du globe. M. Ruppell le regarde comme la traduction de quelque ouvrage arabe; car les Abyssiniens ne paraissent pas avoir jamais été en position d'acquérir des notions suffisantes pour composer un pareil livre. Les deux manuscrits les plus précieux qu'il a pu se procurer sont, en premier lieu, *une Bible* qui renferme *un nouvel ouvrage de Salomon*, *un* ou *deux nouveaux livres d'Esdras* et une addition considérable au *livre d'Esther;* le tout complètement in-

---

(1) Le rédacteur du journal égyptien paraît ignorer les travaux de Bruce, de Ludolf, de Salt, d'Eyriès et de Sylvestre de Sacy sur l'histoire de l'Abyssinie. Voir ci-dessus tom. VII, p. 527.

connu à l'Europe. Elle contient aussi le *livre d'Enoch* (1) et les *quinze nouveaux Psaumes*, dont l'existence avait déjà été révélée aux savans.

Le second de ces manuscrits est une espèce de *code* que les Abyssiniens font remonter au concile de Nicée, époque où il fut promulgué par un de leurs rois. Ce code est divisé en deux livres. Le premier se rapporte au *droit canon*, et traite des rapports de l'Église avec le pouvoir temporel, le second est une sorte de *code civil* qui règle les rapports des divers membres de la société entre eux.

Ces manuscrits, qui embrassent tout ce qu'il y a d'intéressant dans la littérature des Abyssiniens, si l'on peut se servir de ce terme, ne renferment aucun ouvrage de poésie; à moins que l'on ne veuille qualifier de ce nom une espèce de poème où sont célébrés, avec le retour d'une certaine consonnance dans les phrases, mais sans aucun rhythme suivi, les événemens d'une grande révolution politique qui se passa au quinzième siècle. Quelques chants d'église présentent aussi le retour de la consonnance dont nous parlons, mais rien de plus. Tout cela prouve que ce peuple n'a jamais eu de véritables poètes. Les manuscrits dont il s'agit sont écrits dans l'ancienne langue du pays, appelée la langue *ghiz* ou *ghez*, aujourd'hui comprise de très-peu d'individus, si ce n'est dans la partie orientale de l'Abyssinie où l'on parle encore un idiome qui a quelques rapports avec l'ancien.

Le code dont nous venons de parler a éprouvé beaucoup de variantes, à travers le laps des temps, dans les différentes contrées de l'Abyssinie. Le texte qu'en a rapporté M. Ruppell lui a été donné comme le plus pur par le chef d'une de ces familles que l'on fait descendre des juges d'Israël, et qui, de temps immémorial, ont conservé le droit de rendre dans le pays une sorte de justice. C'est le seul homme honnête que notre voyageur nous a dit avoir rencontré dans toute l'Abyssinie. Voilà, certes, un bien effroyable peuple, que celui où l'on ne pourrait pas même trouver les sept

---

(1) Le livre d'Enoch, apporté déjà par Bruce, a été traduit en anglais, mais non en français.

justes que Dieu demandait à la coupable Sodôme pour la sauver du feu du ciel. Quant à la justice qui est rendue par les individus en question, il ne faut pas oublier que c'est un droit à peu près illusoire. Cette justice n'ayant pas la force de se faire obéir, on se conforme à ses décisions ou on les rejette, comme on l'entend. En Abyssinie, chacun se fait son droit à soi-même. La propriété, par exemple, n'y paraît constituée sur aucun principe fixe. Aussi, dans les familles, un père, un mari, donne arbitrairement à une femme ou à un enfant ce qui lui convient. Si les autres murmurent contre le partage, ils s'adressent aux juges, quitte à se battre ensuite, lorsqu'ils ne sont pas contens de la décision.

Il est presque inutile de dire que, dans une société ainsi organisée, tous les liens les plus doux et les plus sacrés sont singulièrement relâchés. Un mari peut avoir autant de femmes que bon lui semble. Il les prend et les répudie à volonté, et lorsqu'il a recours à l'intervention religieuse pour sanctionner un simulacre de mariage, sa main placée par le prêtre dans la main de la femme à laquelle il s'unit, suffit pour engager sa foi, autant de temps qu'il le veut ou qu'elle le veut; car, les deux sexes jouissent de la même liberté pour se séparer l'un de l'autre. Conçoit-on, avec tout cela, que dans un pareil pays, les membres d'une même famille aient conservé, à la lettre, la singulière coutume de se nourrir mutuellement, en portant à la bouche les uns des autres les mets dont ils font usage? Lorsqu'on reçoit un étranger, la politesse abyssinienne veut aussi que la maîtresse du logis lui présente pendant le repas, comme à un enfant à la bavette, tout ce qu'il doit manger. C'est une règle qui n'admet pas d'exception.

Quant à leurs principaux alimens, outre le pain fait avec des céréales particulières au pays, ils font aussi usage de la viande de bœuf toute crue. Ils ont soin de la dépécer encore toute fumante au moment où l'animal vient d'être tué. Pour la chair de mouton, ils se contentent de l'approcher quelques instans d'un feu vif avant de la manger. Un bœuf ne coûte guère que deux ou trois *talaris* (1), et l'on a plusieurs moutons ou une centaine de poules pour le tiers

(1) Le *talari* vaut à peu près 5 francs de notre monnaie.

de cette valeur. Quant aux objets de moindre importance, on se les procure par voie d'échange. Des grains de poivre, des morceaux de sel gemme d'un poids déterminé servent généralement à opérer ces transactions. Une trentaine environ de ces morceaux de sel équivalent à un talari. Le commerce de ces contrées est à peu près nul. Massouah qui est le seul port où vienne aboutir le commerce d'importation et d'exportation, ne voit jamais les droits de douane s'élever au-dessus de 35,000 talaris dans l'espace d'une année. Qu'est-ce que cela pour toute une contrée aussi vaste que l'Abyssinie; mais, il faut le dire aussi, privée de tout genre d'industrie et presque dépeuplée? C'est à peine si Massouah compte 2,000 âmes. Gondar, qui en est la capitale, en a tout au plus 6,000. Cette évaluation est loin de celle de Bruce, qui donne 50,000 âmes à cette dernière ville. Il est vrai que depuis les choses ont bien changé. La guerre et la barbarie se sont pressées de détruire. Aujourd'hui, les deux tiers des maisons de Gondar ne présentent que l'aspect d'une dévastation générale. Au reste, dans tout le pays, les demeures des habitans sont l'image vivante de la misère. Du chaume ou quelques pierres cimentées, à défaut de chaux, avec un peu de terre glaise, forment les murs des habitations recouvertes en toits d'une forme conique. C'est là que vivent pêle-mêle hommes et bestiaux, les premiers étendus sur des peaux de bêtes, et ne se garantissant durant la nuit, de l'invasion des lions et des léopards, que par la clôture la plus simple, et par une espèce de cour antérieure où ces animaux viennent quelquefois dérober le bétail qui a été oublié.

Le pays ne présente nulle part des ruines comparables à celles de l'Egypte et de Nubie, si ce n'est à Axum où se trouvent quelques *obélisques d'une grande beauté*, et quelques *tables de marbre* sur lesquelles sont gravées d'anciennes *inscriptions grecques* connues avant M. Ruppell. Mais nous devons ajouter que lui-même a découvert, au milieu des décombres, *trois nouvelles tables en pierre calcaire* d'environ trois pieds de hauteur, sur lesquelles se trouvent gravées des *inscriptions en langue ghiz* ou *éthiopienne*, qui remontent au 4e siècle, et qui ont rapport aux événemens de l'époque. Les naturels du pays prétendent que beaucoup plus au midi, on rencontre des restes d'édifices tout-à-fait imposans; mais il est

impossible de s'y rendre, à cause des peuplades ennemies qui ne manqueraient pas de vous dépouiller au passage, et même d'attenter à votre vie. Les Galla, principalement, peuples pasteurs et féroces, adonnés à une vie nomade, se sont enclavés dans le pays au point de séparer complètement aujourd'hui des peuples d'une même origine. C'est ainsi, qu'au-delà de la partie qu'ils occupent, se trouve la province, tout abyssinienne de Caffa, qui a donné son nom à la précieuse graine que l'on cultive dans l'Yémen. Le café y est même, dit-on, supérieur par son arôme et sa qualité à celui de Moka. Malheureusement l'exportation en est impossible, soit à cause des pays qu'il faut traverser, soit à cause de l'énormité des droits qu'il faudrait payer sur toute la route qui sépare l'Abyssinie de l'Egypte.

Si nous passons maintenant aux mœurs des Abyssiniens, nous les verrons sujets aux vices les plus honteux qui puissent flétrir l'humanité. Le vol, le mensonge, la débauche, l'ivrognerie leur sont familiers. Cruels à l'excès, ils tirent de leurs ennemis les vengeances les plus atroces. Leur cupidité est telle qu'on ne peut en être garanti que par leur jalousie réciproque.

Il est sans doute peu intéressant de connaître la religion que suit un peuple aussi corrompu; car la religion pour lui a cessé, bien évidemment, d'être un frein salutaire. Le christianisme, comme chacun sait, a long-temps fleuri en Abyssinie. La plupart des habitans se disent encore chrétiens cophtes, et reconnaissant pour chef le patriarche qui réside au Caire. C'est de lui que toutes les années ils devraient recevoir une espèce de légat, chargé de conférer les ordres aux prêtres du pays. Mais il paraît que, depuis long-temps, ils ont évité de le demander, à cause de la dépense que leur occasionne un pareil voyage, dont les frais sont à leur charge. En effet, il ne faut pas moins, généralement, de quatre mille talaris pour arriver jusqu'en Abyssinie, à cause des redevances continuelles qu'il faut payer sur la route aux diverses tribus. Les Abyssiniens ne pratiquent donc aujourd'hui qu'une sorte de christianisme dégénéré. Il y a aussi beaucoup de Mahométans parmi eux depuis le quinzième siècle, époque où un souverain musulman de la côte de Somaulis, fit une invasion dans leurs provinces, dont ils ne furent délivrés que par les Portugais établis sur la côte orien-

tale d'Afrique. Ces derniers, au nombre de cinq cents, vinrent à leur secours sous la conduite d'un fils de Vasco de Gama. Beaucoup de Juifs se trouvent aussi confondus parmi les Abyssiniens, dont on peut même dire que le culte est un grossier mélange de judaïsme et de christianisme. Ajoutons à cela qu'ils sont très-superstitieux; si on les jugeait par le nombre de fêtes qu'ils chôment dans l'année, on les croirait même plus que religieux; car le nombre de ces fêtes ne s'élèvent pas à moins de deux cents. Il y a une foule de saints dont ils consacrent la mémoire une fois par mois. Ils reconnaissent la Vierge comme mère du Christ, et en cette qualité ils lui adressent de profonds hommages. Leurs églises offrent de toutes parts des images grossières des objets de leur culte. Il peut être curieux d'apprendre que, vers le quinzième siècle, un artiste italien de Venise, nommé Branca, s'était réfugié dans ce pays, et y avait continué à cultiver la peinture. C'est à lui que l'on doit sans doute les souvenirs informes d'un art dans lequel on prétend qu'il avait quelque habileté. Au reste, toutes les industries de quelque utilité sont exercées dans le pays par des étrangers, et surtout par des Juifs et des Lévantins.

Tout prouve, cependant, que l'Abyssinie a joui autrefois des bienfaits d'une civilisation plus ou moins parfaite. M. Ruppell nous a montré quelques médailles abyssiniennes de l'époque bysantine, parfaitement conservées, et qui servent de preuve à certains progrès dans les arts, puisque jamais une branche ne prospère et ne fleurit seule. Fasse le ciel, que de beaux jours reviennent pour ce pays, et qu'ils puissent s'enorgueillir dans l'avenir d'occuper un rang parmi les nations policées. »

BUONAPARTE DEVANT L'OFFICIALITÉ DE PARIS (1).

Un des événemens de l'histoire contemporaine sur lesquels il est resté plus de nuages, est la procédure qui eut lieu avant le second mariage de Buonaparte, en 1810. On savait qu'un sénatus-consulte du 16 décembre 1809 avait déclaré le premier mariage avec Joséphine dissous. On avait ouï dire vaguement que l'officialité de Paris était intervenue dans cette affaire; mais on n'avait à cet égard aucun renseignement positif. Tabaraud, qui publia en 1815 une brochure intitulée *du Divorce de N. Buonaparte avec Joséphine*, in-8° de 56 pages, ne connaissait presque rien des faits : ce qui n'est pas étonnant quand on se rappelle à quel point la presse était enchaînée sous le régime impérial. Les historiens qui sont venus depuis n'ont pu donner que des conjectures assez inexactes. C'est ce qui a engagé un ecclésiastique qui s'était trouvé mêlé dans cette affaire à raconter ce qui s'est passé. M. l'abbé Rudemare était alors promoteur de l'officialité diocésaine; il est le seul survivant parmi les officiaux et les promoteurs de ce temps-là. MM. Lejeas, Corpet et Boislesve sont morts. M. l'abbé Rudemare, qui a été depuis curé des Blancs-Manteaux, et qui a donné sa démission en 1830, a donc rédigé un récit de la procédure suivie à l'officialité relativement au premier mariage de Buonaparte. Ce récit, qui était resté dans ses papiers depuis 1810, il l'a fait imprimer à quelques exemplaires pour plusieurs bibliothèques publiques et pour ses amis. Il a bien voulu nous en adresser un. Ce récit est curieux, et nous avions d'abord songé à en faire une analyse; mais nous en avons reconnu ensuite la difficulté. Ce récit est simple et précis; il est sans phrases, et l'on ne pourrait le mutiler sans lui faire perdre quelque chose de son intérêt. Nous le donnerons donc tel que l'auteur l'a dressé; c'est une pièce pour l'histoire ecclésiastique et politique de l'époque :

---

(1) *L'Ami de la Religion*, n° 2308 et 2311.

Narré de la Procédure à l'occasion de la demande en nullité du mariage de Napoléon Buonaparte et de Joséphine Tascher de la Pagerie.

Ils reçurent dans la chambre de l'impératrice, aux Tuileries, la bénédiction nuptiale, des mains du cardinal Fesch, grand-aumônier, le samedi 1er décembre 1804.

Les moyens de nullité qu'on mit en avant, furent :

Le défaut de présence du propre prêtre.
Le défaut de présence des témoins.
Le défaut de consentement de la part de l'empereur.

Le vendredi 22 décembre 1809, les deux officiaux de Paris, MM. Lejeas et Boilesve, et les deux promoteurs, MM. Corpet et Rudemare, furent invités à se rendre le jour même chez l'archi-chancelier, qui avait auprès de lui le ministre des cultes.

« Par un article inséré au sénatus-consulte du 16 de ce mois, leur dit-il, je suis, comme vous l'avez pu voir, autorisé à poursuivre par-devant qui de droit, l'effet des volontés de Sa Majesté. L'empereur ne peut espérer d'enfant de l'impératrice Joséphine. Cependant il ne peut, en fondant une nouvelle dynastie, renoncer à l'espoir de laisser un héritier qui assure la tranquillité, la gloire et l'intégrité de l'empire qu'il vient de fonder. Il est dans l'intention de se remarier, et veut épouser une catholique ; mais, auparavant, son mariage avec l'impératrice Joséphine doit être annulé, et mon intention est de le soumettre à l'examen et à la décision de l'officialité. »

Cette cause, dirent-ils aussitôt, est une de celles qui sont réservées, sinon de droit, au moins de fait, au Souverain-Pontife. — Je ne suis pas, répondit l'archi-chancelier, autorisé à recourir à Rome. — Il n'est pas besoin, répliquai-je, de recourir à Rome pour avoir la décision du Pape ; il est à Savonne. — A la bonne heure, reprit-il ; mais je ne suis pas chargé de traiter avec lui ; et, dans les circonstances actuelles, cela est impossible. — Monseigneur, il y a à Paris nombre de cardinaux à qui on peut soumettre cette affaire. — Ils n'ont pas ici de juridiction, dit l'archi-chancelier. — Mais, monseigneur, il

existe ici une commission de cardinaux, archevêques et évêques assemblés relativement aux affaires de l'Eglise. — Ils ne forment pas un tribunal, répliqua-t-il; l'officialité en est un établi pour connaître de ces sortes de causes. — Oui, prince, entre particuliers; mais la dignité éminente des personnes en cause ne permet pas à l'officialité de se regarder comme un tribunal compétent. — Pourquoi donc? est-ce qu'il n'est pas libre à S. M. de se présenter, si bon lui semble, devant un tribunal établi pour ses sujets et composé de ses sujets? Qui peut lui en contester le droit? — Il le peut, continuai je; mais cela est tellement contre l'usage, que nous ne pouvons prendre sur nous de nous regarder comme juges, à moins que ce comité ne décide sur notre compétence. Disposés que nous sommes à faire tout ce qui est en nous pour prouver à S. M. notre dévouement, nous ne pouvons nous dispenser de prendre tous les moyens de mettre notre responsabilité à couvert et notre conscience en repos. En nous chargeant de cette affaire, nous devenons un spectacle au monde, aux anges et aux hommes. — Mais, dit le prince, nous ne voulons pas que cette affaire soit publique et que les journaux anglais s'en saisissent. Toutes les pièces en seront déposées dans la cassette de S. M. (1), et nous vous demandons le plus profond secret. Le ministre des cultes vous fera passer la décision que vous demandez.

Là dessus, il lut le projet de requête qu'il était dans l'intention de soumettre au tribunal, et dans laquelle il présentait comme moyen de nullité le défaut de présence du propre prêtre et des témoins. Sur l'observation qui lui fut faite que tout Paris voulait que le mariage eût été fait dans les formes à Paris en 1796, il dit que le samedi 1er décembre 1804, veille du sacre, Sa Majesté, qui, prévoyant ce qui arrive aujourd'hui, n'avait jamais voulu consentir que son mariage fût béni, qui s'y était

---

(1) Ces pièces au nombre de onze, ont été, le 20 janvier 1810, par notre greffier, remises à M. H. M., duc de Bassano, ministre-secrétaire d'État, qui lui en a donné une décharge restée avec l'inventaire de ces pièces au greffe de l'officialité.

même refusé quand la bénédiction nuptiale fut donnée dans le château au roi et à la reine de Naples, au roi et à la reine de Hollande, au duc d'Aremberg et à Mlle Tascher, fatigué des instances de l'impératrice, avait dit au cardinal Fesch de leur donner la bénédiction nuptiale, et que le cardinal la leur avait donnée dans la chambre même de l'impératrice, sans témoins et sans curé. Je demandai l'acte de célébration. — Il n'y en a pas, répondit l'archi-chancelier. — L'acte de baptême de l'empereur? — Je ne l'ai pas, répliqua-t-il. — C'est pourtant une pièce qu'il nous est prescrit de nous procurer. — Je ne puis vous la procurer, mais je l'ai vue; et il me semble que la parole d'un prince doit vous suffire. Puis il ajouta : Nous désirons que cette affaire se termine promptement, et avoir le plus tôt possible la décision du tribunal. — Monseigneur, répondis-je, cette affaire, supposé que la compétence du tribunal soit décidée, doit absolument être instruite et jugée comme celle de tous les sujets de S. M. — Quoi! dit l'archi-chancelier, vous voulez suivre les formes? tout cela va traîner en longueur : j'ai été jurisconsulte; elles tuent le fonds. — Quelquefois, monseigneur; mais elles servent beaucoup à conduire à la connaissance de la vérité, et nous ne pouvons nous y soustraire sans que notre procédure soit frappée de nullité. Nul doute cependant que tout ne se fasse avec les égards et la déférence dus à la majesté impériale. D'ailleurs, rien ne s'oppose à ce que cette seconde question soit encore soumise au comité, sur ce, on se sépara.

Le 26, n'entendant parler de rien, j'écrivis à l'archi-chancelier :

« Mandés par V. A. S. pour l'entendre sur une affaire à laquelle nous n'étions point préparés, nous n'avons pu préciser les points sur lesquels le tribunal diocésain désirait que la commission voulût bien l'éclairer : l'officialité craint de compter parmi ses justiciables le chef de l'État. La majesté du trône, qui lui paraît inconciliable avec les attributions d'un tribunal diocésain, l'importance qu'attache à un jugement le rang suprême se présentant devant la justice, enfin l'usage invariable de soumettre ces sortes de causes au chef suprême

de l'Eglise, tout lui fait une loi de recourir aux lumières du comité assemblé chez S. A. E. le cardinal Fesch.

« Voici donc les articles sur lesquels le tribunal demande que le comité veuille bien s'expliquer :

» 1° L'officialité diocésaine de Paris est-elle compétente pour prononcer sur la validité du mariage de leurs Majestés?

» 2° Supposé qu'elle le soit, serait-elle justifiable de juger cette affaire sans remplir les formalités auxquelles elle est assujettie?

» 3° Enfin ne sera-t-il pas nécessaire d'épuiser tous les degrés de juridiction?

» Nous sommes aux pieds de S. M. Notre amour et notre fidélité sont sans bornes. Tout ce qui n'excède pas nos pouvoirs, S. M. est en droit de l'attendre de notre dévouement. Tout ce qui ne blesse pas notre conscience nous devient un devoir, et nous ne craindrons pas de lui être fidèles, en voyant le plus puissant des souverains soumettre la sienne à un jugement.

» RUDEMARE, *Prom. dioc.* »

Nous fûmes sans réponse jusqu'au 1er janvier, que M. Guyeu, secrétaire des commandemens de madame-mère, écrivit à M. l'official que, chargé des pouvoirs du prince pour suivre auprès de l'officialité une affaire importante et dont l'urgence est extrême, il désirait en entretenir le tribunal.

Le 2 au matin, il apporta la requête de l'archi-chancelier. Cette requête portait que la bénédiction nuptiale départie à LL. MM. n'avait été précédée, accompagnée ni suivie des formalités prescrites par les lois canoniques et les ordonnances. Elle contenait un nouveau moyen qui nous surprit beaucoup, *le défaut de consentement de la part de l'empereur;* et finissait par demander *qu'il fût dit et déclaré que le mariage de LL. MM. a été mal et non valablement contracté, et qu'il sera, comme tel, réputé nul et de nul effet* QUOAD FOEDUS.

Au bas de cette requête, j'écrivis : Je suis d'avis qu'avant toute procédure, la décision des prélats soit attendue.

Elle fut présentée de suite, signée du cardinal *Maury*, et

le tribunal décida qu'on attendrait qu'elle fût individuellement signée par les prélats.

Le 3, M. Guyeu l'apporta signée des cardinaux Maury et Cazelli, de l'archevêque de Tours, M. de Baral, et des évêques de Verceil, M. Canaveri; d'Evreux, M. Bourlier; de Trèves, M. Mannay, et de Nantes, M. Du Voisin.

Cette décision, portant la compétence de l'officialité et le recours aux trois degrés de juridiction diocésaine, métropolitaine et primatiale, statuait sur un point sur lequel la commission n'avait certes pas été consultée, c'est-à-dire *qu'à moins que le consentement ne fût bien prouvé, le mariage était nul de plein droit!!!* et ne disait rien sur la forme de procédure à suivre.

Ayant pris de nouveau lecture de la requête en présence de M. Guyeu, je lui observai qu'elle était entortillée et presque inintelligible. Les déclarations des témoins, me répondit-il, mettront le tribunal au fait de tout.

Alors il se mit en devoir d'exposer l'affaire à peu près comme avait fait le prince, avec cette différence que, laissant presque de côté le défaut de présence de témoins et de curé, il insista beaucoup sur le défaut de consentement, qu'il représenta comme un consentement simulé, donné seulement pour contenter l'impératrice. Il ajouta que les témoins qu'il voulait faire entendre étaient le duc de Frioul Duroc, le prince de Neufchâtel Berthier, le prince vice-grand-électeur Talleyrand, et le cardinal grand-aumônier Fesch. On fixa pour l'enquête le samedi 6.

Le 6, l'enquête se fit à dix heures du matin, l'official et le greffier s'étant transportés chez les témoins. Le procès-verbal et les déclarations me furent remis le lendemain dimanche, à midi; et, presqu'au même moment, un commissionnaire m'apporta deux lettres, une de M. Guyeu, qui me prévenait que mes conclusions étaient attendues pour le lendemain 8, à onze heures, me menaçant de la colère de S. M., si la sentence n'était pas rendue ledit jour à l'heure indiquée; et l'autre de l'official métropolitain, dans le même sens. Je passai la nuit,

et fus prèt; mais M. Guyeu, sans donner de motif, fit remettre la séance au mardi.

Je profitai de ce répit pour communiquer mes conclusions à M. l'abbé Desjardins, docteur de Sorbonne, ancien vicaire-général d'Orléans et curé des missions étrangères; à M. Laget-Bardolin, avocat du clergé, et à M. l'abbé Emery, docteur de Sorbonne et supérieur du séminaire Saint-Sulpice, qui les approuvèrent.

Le tribunal se réunit donc le mardi 9, à midi, dans le prétoire de l'officialité, établi pour lors dans l'ancienne chapelle haute de l'archevêché.

Là, après que M. Guyeu eut extravagué pendant une demi-heure et plus sur le non-consentement de l'empereur, disant qu'il n'avait jamais eu l'intention de contracter, et faisant valoir en faveur d'un homme qui nous fait tous trembler, un moyen de nullité qui ne fut jamais invoqué utilement que par un mineur surpris ou violenté, je fis mon rapport, et donnai mes conclusions comme il suit :

« La question portée au tribunal, étant unique dans son espèce, paraît au promoteur aussi difficile qu'elle est importante. Il n'a, pour le guider dans ses conclusions, ni l'autorité des jugemens précédens, ni celle des jurisconsultes. Il ne voit devant lui, pour se conduire, que la lumière de sa conscience et son dévouement sans bornes pour S. M. I. et R.

» Mais ce dernier sentiment, gravé dans son cœur en traits profonds, loin d'aplanir à ses yeux la difficulté, la rend plus épineuse; il ne craindra pas d'avouer qu'il conclurait plus hardiment en faveur de S. M. s'il désirait moins de lui plaire. S'il tremble, c'est de surprendre en soi un mouvement de zèle pour la personne là où il ne doit considérer que la cause.

» Cependant, recueilli devant Dieu, le promoteur conclura selon ses faibles lumières; et cette liberté de ministère sera un témoignage éclatant en faveur du plus puissant souverain de l'univers, à qui il convient d'avoir pour serviteurs les magistrats les plus intègres et dans leurs saintes fonctions les plus indépendans.

» La cause a été introduite par un exposé de S. A. S. le prince archi-chancelier de l'empire, portant :

» 1° *Que la bénédiction nuptiale départie à S. M. n'a été précédée, accompagnée ni suivie des formalités prescrites par les lois canoniques et les ordonnances;*

» 2° *Qu'il n'y a pas eu, de la part de S. M. l'empereur et roi, consentement à ce mariage.*

» Ordonnance d'information sur ces deux faits; audition de témoins, au nombre de quatre. Dépositions faites par écrit, et consignées dans des déclarations sous serment, écrites et signées de chacun des déposans.

» Le tribunal a à s'éclairer sur ces deux points.

» Trois déposans s'accordent à dire, sur les deux chefs, *que la bénédiction nuptiale, si elle a eu lieu entre LL. MM., a eu lieu sans consentement véritable de la part de S. M. l'empereur, sans propre prêtre, sans témoins, et sans pièce authentique qui constate son existence.*

» Or, un acte dont il n'y a ni titres ni témoins, n'a pas de réalité aux yeux du juge; il n'existe pas, et, s'il n'existe pas, il n'y a lieu à déclarer le mariage valablement ou non valablement fait, avec ou sans consentement suffisant : il est non avenu. Ce qui se passe dans le secret d'un appartement entre deux personnes, sans aucune trace légale, est, devant la loi, comme ce qui se passe dans l'intérieur de l'âme, et n'a que Dieu pour juge.

» Si donc nous nous en tenions aux trois déclarations susdites, nous n'y chercherions des éclaircissemens, ni sur le premier, ni sur le deuxième chef de l'information; mais nos conclusions seraient que, n'y ayant aucun monument, ni écrit, ni testimonial de mariage entre LL. MM., il n'y a lieu à jugement, puisqu'on ne peut statuer sur la qualité d'un acte qui n'existe pas, ni déclarer nul ou valable ce qui n'est aux yeux de la loi qu'un être idéal et fantastique.

» Mais la déclaration de S. A. E. le cardinal Fesch ne nous permet pas de considérer la cause sous cet aspect. Ici, c'est un témoin et le ministre même de la bénédiction nuptiale. Sa déclaration est un monument qui l'établit incontestablement.

Il en a même délivré le certificat à S. M. l'impératrice. La question se présente donc tout entière ; et nous avons à examiner :

» 1° Si la célébration a été revêtue des formalités prescrites sous peine de nullité par les saints canons et les ordonnances ;

» 2° Si le défaut allégué est tel qu'il puisse motiver une sentence de nullité.

» Quant au premier point, les lois de l'Eglise et de l'Etat prescrivent, sous peine de nullité du lien conjugal, que la célébration ait lieu devant le propre prêtre et en présence de deux témoins, selon le concile de Trente, et de quatre, selon l'ordonnance de Blois.

» Dans le cas actuel, il y a défaut de présence des témoins; il est attesté par les déclarations annexées à l'enquête ; il y a défaut de présence du propre prêtre. En effet, c'est par S. A. E. le cardinal grand-aumônier que la bénédiction nuptiale a été départie hors la présence du curé : ce fait est également constant. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que ces deux défauts ne peuvent être couverts par la dispense qu'il a obtenue du chef de l'Eglise universelle. S. A. E. n'ayant demandé que *les dispenses qui lui sont quelquefois indispensables pour remplir ses devoirs de grand-aumônier*, et n'ayant point particularisé et nominativement spécialisé la fonction extraordinaire et curiale qu'il allait exercer auprès de S. M., n'a pu recevoir et n'a reçu ni la dispense des témoins exigés par les lois civiles et canoniques, ni le pouvoir de se substituer au curé, ou à l'ordinaire, dont l'intervention est absolument requise par le concile et la déclaration de 1639, nonobstant tout privilége et coutume quelconque. Ainsi l'a décidé Grégoire XIII. C'est aussi un sentiment unanimement reçu en France, qu'en fait de mariage, l'évêque seul est ordinaire.

» Louis XIII dans son édit de 1629, et Louis XIV dans celui de 1697, l'ont insinué assez clairement, en ne s'y servant pas du terme d'ordinaire, mais de celui d'évêque ou d'archevêque diocésain.

» Voilà pour le premier point de l'enquête.

» Pour le second point, relatif au défaut de consentement,

la question se présente environnée de difficultés et d'obscurité. A la vérité, S. M. l'empereur ne s'est prêté à la célébration qu'avec répugnance, et pour céder aux instances de S. M. l'impératrice; à la vérité, il n'a pas voulu se lier par un engagement indissoluble; mais il est difficile d'établir suffisamment qu'il y ait eu défaut du consentement nécessaire à la formation du lien. La question se réduit à savoir si l'intention formelle de ne se point lier irrévocablement, intention contraire à la nature du lien conjugal, était un obstacle invincible à la formation du lien, ou si le consentement donné dans la célébration suffisait pour en produire les effets essentiels, nonobstant toute intention contraire. Question abstruse et très-difficile à résoudre en droit comme en fait. Si donc l'examen de cette question n'était pas nécessaire, il semble qu'il faudrait éviter de s'y engager.

» Mais le seul défaut de témoins n'est-il pas un vice qui emporte de soi nullité? Oui, sans doute. La seule difficulté qui se présente, et elle est grave, c'est qu'un défaut de formalités ne peut être favorable à celui qui l'a produit librement. Aussi les tribunaux ont-ils coutume de juger, en pareil cas, que le mariage a été mal et non valablement contracté par défaut d'une formalité essentielle, mais d'enjoindre en même temps aux parties de couvrir incontinent ce défaut, en renouvelant légalement leur consentement.

» Il y a donc en ces jugemens deux parties très-distinctes, l'une qui déclare le mariage nul *quoad fœdus*, l'autre qui condamne à le réhabiliter, et l'on sent que cette dernière est nécessitée par les raisons les plus graves d'équité et d'ordre public.

» Cependant il n'est pas moins vrai que, pour des raisons majeures qui sortent de l'ordre commun, des raisons d'Etat, par exemple, il se pourrait bien qu'il n'y eût pas lieu d'insister sur la réhabilitation. C'est à M. l'official à considérer dans sa sagesse si les circonstances présentes ne l'autorisent pas à s'écarter sur ce point des règles de son tribunal.

» D'après ces observations préliminaires, qui lui ont paru essentielles pour motiver ses conclusions,

» Le promoteur général du diocèse de Paris, le siége vacant, qui a vu :

» 1° L'acte présenté au nom de LL. MM. II. et RR. par S. A. S. le prince archichancelier de l'empire, duc de Parme, leur procureur fondé, ainsi qu'il appert d'une clause du sénatus-consulte du 16 décembre 1809, ledit acte en date du 30 décembre même année, portant déclaration d'un mariage célébré entre S. M. l'empereur et roi Napoléon et S. M. l'impératrice et reine Joséphine, à Paris, le 1er décembre 1804, et demande en nullité dudit mariage;

» 2° Le sénatus-consulte susdit;

» 3° La décision des sept prélats, qui porte que cette cause, déférée à notre officialité, est de notre compétence ordinaire : ladite décision transcrite dans notre réquisitoire du 3 de ce mois;

» 4° Les ordonnances et réquisitoires ensuite de l'acte expositif de la demande;

» 5° Le procès-verbal d'enquête;

» 6° Enfin, les déclarations assermentées des témoins, en date du 6 janvier 1810,

» Estime 1° que le mariage entre LL. MM. l'empereur et roi Napoléon et l'impératrice et reine Joséphine, doit être regardé comme mal et non valablement contracté, et nul *quoad fœdus*, faute de la présence du propre pasteur et de celle des témoins, voulues par le concile de Trente et les ordonnances;

» 2° Que les parties doivent cesser de se regarder comme époux, jusqu'à réhabilitation;

» 3° Que lui, promoteur, doit s'en rapporter, comme de fait il s'en rapporte à la sagesse de M. l'official, pour prononcer, s'il y a lieu, dans les circonstances majeures où nous sommes, et pour raisons d'Etat, à déclarer LL. MM. II. et RR. libres de cet engagement, avec faculté d'en contracter un autre.

» Fait et conclu à Paris, le 8 janvier 1810.

» RUDEMARE, promot. dioc. »

Suit la sentence de M. l'official, dont voici la teneur :

« Nous, Pierre Boilesve, prêtre, docteur en droit canon, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Paris, et official diocésain, le siége vacant, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

» Savoir faisons que, vu l'acte à nous présenté le 30 décembre 1809, au nom de LL. MM. II. et RR., par son S. A. S. le prince archi-chancelier de l'empire, leur procureur fondé, ainsi qu'il appert d'une clause du sénatus-consulte du 16 décembre 1809, ledit acte en date du 30 décembre même année, portant déclaration d'un mariage célébré entre S. M. l'empereur et roi Napoléon et S. M. l'impératrice et reine Joséphine, à Paris, le 1er décembre 1804, et demande en nullité dudit mariage;

» Et attendu la difficulté de recourir au chef visible de l'Eglise, à qui a toujours appartenu de fait de connaître et prononcer sur ces cas extraordinaires;

» Vu la décision des sept prélats, qui porte que cette cause, déférée à notre tribunal, est de notre compétence ordinaire : ladite décision signée de tous et transcrite au dos de l'acte susdit;

» Le sénatus-consulte susdit, les ordonnances et réquisitoires ensuite de cet acte, ensemble le procès verbal d'enquête, avec les déclarations assermentées des témoins en date du 6 janvier 1810;

» Après avoir ouï M. Rudemare, prêtre, chanoine honoraire de Paris, et promoteur-général du diocèse, en ses conclusions laissées sur le bureau, en date du jour d'hier, et dont expédition signée de lui sera annexée à la présente sentence;

» Tout considéré, après avoir invoqué le saint nom de Dieu, de qui procède tout jugement,

» Disons et déclarons que le mariage entre LL. MM. l'empereur et roi Napoléon et l'impératrice et reine Joséphine, a été mal et non valablement contracté, et qu'il est comme tel nul et de nul effet, *quoad fœdus;*

» Déclarons et prononçons LL. MM. II. et RR. libres de cet engagement, avec la faculté d'en contracter un autre, en observant toutefois les formes voulues par le saint concile de Trente et les ordonnances;

» Disons que LL. MM. ne peuvent plus se hanter ni fréquenter, sans encourir les peines canoniques;

» Déclarons en outre aux parties, qu'à raison de la contravention par elles commise envers les lois de l'Eglise, dans la prétendue célébration de leur mariage, il est de leur devoir, pour réparation de ladite contravention, de faire aux pauvres de la paroisse Notre-Dame une aumône dont nous leur laissons la libre appréciation.

» Ce fut ainsi fait et jugé par nous official susdit, au prétoire de l'officialité diocésaine, le mardi 9 janvier 1810.

» *Signé* Boilesve, official. *Signé* Barbié, greffier. »

De cette sentence, aussitôt et séance tenante, j'appelai au métropolitain. Mon appel, fondé sur ce que M. l'official, qui a jugé selon sa sagesse, n'en a pas moins jugé contre la pratique ordinaire des tribunaux en pareil cas, fut, le même jour, signifié par notre greffier au promoteur métropolitain, qui, le surlendemain, donna des conclusions conformes à la sentence diocésaine.

Quant à l'official métropolitain, il donna, dans le sens de M. Guyeu, une sentence confirmative qu'il fonda particulièrement sur le non-consentement de l'empereur; de plus, il censura le mode de réparation expressément exigé par les lois canoniques, et réforma la partie de la sentence diocésaine qui la contient, prononçant qu'elle serait annulée et regardée comme non écrite dans ladite sentence.

Le dimanche 14, le *Moniteur* ayant rendu de l'affaire un compte inexact, et avancé que l'official diocésain avait déclaré la nullité du mariage de S. M. *quant au lien spirituel*, je m'en plaignis à l'archi-chancelier, lui disant que le tribunal ne distinguait pas dans le mariage le lien civil et le lien spirituel; qu'il ne connaissait que le lien purement et simplement, aux termes des saints canons, le *fœdus* dont la requête demandait qu'on prononçât l'annulation. L'archi-chancelier me répondit

que les rédacteurs de journaux n'étaient pas des canonistes. Et puis, continuai-je, comment concilier le silence que vous nous avez recommandé avec la publicité que vous venez de donner à notre sentence? Ne trouvez-vous pas qu'on est en droit de lui faire le même reproche que nous avons fait au mariage, et que, s'il n'en reste aucun vestige dans notre greffe, on est justifié d'en contester la régularité et même l'existence? Le prince alors consentit à ce que les conclusions, sentences et appel fussent portés sur les registres des officialités, comme d'usage.

Voilà comme a été terminée cette affaire, dont je ne me suis réservé ce mémorial que pour m'aider à me laver au besoin devant l'Eglise, dont je fais profession de craindre plus les censures que la colère de S. M., du reproche d'usurpation de juridiction, de précipitation et de prévarication.

Paris, 30 janvier 1810. RUDEMARE, promoteur diocésain.

Ce qui suit est en écriture à la main sur notre exemplaire :

« Les jugemens hasardés qu'ont portés sur la question du mariage de Buonaparte les nouvelles Histoires de France qui me sont tombées sous la main, celles entr'autres de Royou, de Montgaillard et de Gallais, continuateur d'Anquetil, m'ont déterminé à faire d'abord transcrire, puis imprimer quelques exemplaires de ce Narré qui était resté dans mon porte-feuille depuis 1810, et à en déposer, de moi signés, dans plusieurs bibliothèques publiques de la capitale.

» J'ai cru aussi devoir en remettre à de respectables amis, avec prière de les communiquer aux personnes qui, pensant à faire entrer dans des mémoires du temps cette procédure, leur demanderaient des renseignemens positifs sur la manière, dont a été conduite à l'officialité de Paris, dans des temps difficiles, cette affaire à laquelle j'ai été obligé, par le devoir de ma place, de prendre une part active.

» Paris, 14 août 1826.

» RUDEMARE, chan. hon. de Paris, ex-promoteur diocésain, et curé de N.-D. des Blancs-Manteaux. »

DES SECOURS

QUE L'ÉTUDE DES ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES

DOIT TROUVER DANS LES ÉCRITS DE LA BIBLE.

DISCOURS LU A L'ACADÉMIE CATHOLIQUE DE ROME PAR LE P. OLIVIÉRI, GÉNÉRAL DES DOMINICAINS (1).

Avantages de l'étude des antiquités égyptiennes. — La statue de Memnon expliquée. — Système de Manéthon. — L'Égypte n'est pas aussi ancienne que le disent certains savans. — Preuves tirées de la formation du sol. — De son astronomie. — Peuplée par Cham. — Amnon Jupiter. — La plupart des arts sont antérieurs au déluge.

« Le but des fondateurs de l'*Académie de la Religion catholique* a été de suivre les progrès de l'esprit humain dans toutes les branches des sciences, pour montrer que, loin d'arriver à aucune conséquence défavorable à la religion, chacune des sciences en présente une preuve nouvelle, et en reçoit à son tour une direction plus *vraie* et des lumières plus *grandes*. C'est sous ce point de vue, que j'ai cru devoir vous entretenir aujourd'hui des *études sur les Antiquités égyptiennes;* déjà un des membres de cette Académie vous a parlé des zodiaques de Denderah, auxquels on avait tenté d'attribuer une antiquité prodigieuse; il vous a prouvé qu'ils ne pouvaient être que modernes; les vrais savans applaudirent à ses paroles de toutes les parties de l'Europe, et le nom de monseigneur Testa est rangé parmi ceux des restaurateurs de la science astronomique. Il s'est ensuite trouvé que les peintures égyptiennes des zodiaques du temple de Denderah appartiennent à l'époque de la domination romaine, comme il résulte des inscriptions soit grecques soit hiéroglyphiques, dans une desquelles

(1) *Annales de Phil. Chrét.* n° 50.

est nommé Tibère, tandis que dans une autre est mentionné le titre d'*Autocrator*. Le petit temple de Esné, dont on faisait remonter l'origine à 2700 ou 3000 ans avant Jésus-Christ, a une colonne peinte et sculptée la dixième année du règne d'Antonin, 147 ans après Jésus-Christ (1).

» Monseigneur Testa avait traité un seul point des antiquités égyptiennes. J'ai pensé qu'il serait avantageux d'offrir quelques considérations générales sur ces mêmes antiquités dans le but de prouver que leur étude exige le secours de la sainte Écriture pour ne pas s'écarter de la vérité, pour acquérir des fondemens plus solides et des lumières plus sûres.

» Je dois dire d'abord que je suis bien loin de dénigrer l'étude des antiquités égyptiennes; je suis au contraire convaincu qu'elles jettent de la lumière sur l'histoire, les arts, les sciences, et que par-dessus tout elles doivent servir au triomphe de la religion; ainsi les efforts de la curiosité humaine pour les explorer, quel que soit le but des investigateurs, aura pour dernier résultat de lui fournir de précieux documens.

» Pour en citer un exemple, vous avez tous entendu dire que le colosse de Memnon, frappé par les rayons du soleil naissant, faisait entendre des sons harmonieux; plusieurs écrivains en ont parlé, le géographe Strabon assure l'avoir entendu lorsqu'il accompagnait Elius-Gallus. Il prévient, il est vrai, qu'il ne sait si le bruit venait du colosse, ou de sa base, ou de quelqu'un des assistans. Or, nous savons aujourd'hui qu'un voyageur anglais, en explorant les ruines de cette antique Thèbes, a découvert la base de la fameuse statue, et qu'il y a remarqué une cavité dans laquelle un homme pouvait se placer, et produire les sons mystérieux (2).

» Mais pour en revenir à mon sujet, si nous considérons la connexion de l'Egypte avec les événemens de l'histoire sacrée, sa

---

(1) V. ci-d. tom. III, p. 10.

(2) Ce voyageur anglais est M. Wilkinson : quelques auteurs ont voulu douter de sa découverte; mais ceux-là même ont expliqué le phénomène de *la voix* de Memnon. Voir en particulier la *Dissertation de M. Letronne.*

proximité de la Terre-Sainte, le contact des peuples dans leurs révolutions réciproques, les fréquentes allusions des prophètes aux événemens et au pays de l'Egypte, nous comprendrons bientôt que, pour ne pas se tromper et obtenir des éclaircissemens certains, l'on est obligé d'avoir recours aux livres sacrés. On ne parle, il est vrai, le plus souvent, que de cavités sépulcrales, de cadavres conservés avec tout leur appareil. Mais comme on ne se propose rien moins que de refaire avec ces documens, l'histoire des rois qui gouvernèrent l'Egypte, et de l'Egypte elle-même, ce qui comprend l'histoire du monde, quant à son origine et à sa durée, et aussi une grande partie de l'histoire générale ou particulière des autres peuples ; comme on en tire des notions sur les gouvernemens, la civilisation, les sciences, les arts qui y fleurirent dès les temps les plus anciens ; sur les mœurs, la religion dont nous devons constater l'état, au milieu des plus monstrueuses superstitions, pour ne pas confondre les inventions de la folie humaine avec les traces primitives qui viennent de Dieu, et l'intervention du démon avec les œuvres du Tout-Puissant, on ne saurait accorder trop d'attention à cette étude. »

Le savant religieux nous donne ici un tableau rapide des recherches faites par les amateurs d'antiquités égyptiennes ; il nous les peint fouillant dans les entrailles de la terre, ouvrant les momies, pénétrant dans les nécropolis, descendant dans les puits sacrés, se glissant dans les conduits souterrains, partout où un temple, une colonne, une inscription leur permettra de déchiffrer une page ou seulement une ligne de cette histoire encore enveloppée de tant de nuages ; puis il continue en ces termes :

« Tels sont les monumens à l'aide desquels on espère retrouver les noms et les annales de plusieurs des plus anciens *rois-hommes* des quinze premières dynasties d'Egypte, énumérées par Manéthon. J'ai dit des *rois-hommes*, car, pour le règne des *dieux* et des *demi-dieux*, il n'est pas considéré comme historique. On prétend, à partir de la 16e dynastie, établir avec les monumens la succession des Pharaon jusqu'à la 26e dynastie[1], sous le règne de laquelle eut lieu la conquête de l'Egypte par les rois de Perse, et de là jusqu'à la 31e dynastie, sous laquelle l'Egypte fut conquise par Alexandre-le-Grand. Les preuves sur lesquelles on s'appuie sont

le Tableau qui se trouve sur la muraille du temple d'Abydos, le tombeau de Ben Hassan, la procession du Ramesseion, le tombeau de Carnah, la procession de Médinet-Abu et autres monumens épars en différens lieux. Or, à l'aide de ces monumens, on prétend justifier les listes des dynasties de Manéthon, qui se trouvent être successives, excepté celles des rois pasteurs, qui sont collatérales à celles des rois légitimes.

Les rois pasteurs ont envahi l'Egypte, sous le règne du dernier roi de la 16e dynastie.

Quant à la civilisation de l'Egypte, le professeur Rosellini (1) observe que « les monumens encore debout nous représentent cet » ancien peuple comme parvenu à un haut degré dans la science » et les arts, sans que l'ont ait aucune trace de principes de sa » constitution civile. » Et parlant d'une des peintures des tombes de Ben-Hassan, il dit encore : « Ce morceau nous offre une des » plus anciennes productions de l'art, auprès de laquelle toutes » les autres peintures données pour antiques peuvent être consi- » dérées comme modernes. »

Or, on demandera si, pour expliquer les monumens égyptiens, on a les mêmes secours que pour les monumens grecs ou latins, c'est-à-dire, si l'on trouve des écrivains de la langue égyptienne même, qui nous aident à les expliquer. Nous n'avons jamais entendu parler d'aucun ouvrage égyptien sur l'histoire ou la poésie, sur les sciences, les arts ou la littérature, nous ne pouvons tirer aucune lumière de ce côté ; on a bien *quelques restes* de l'ancienne langue égyptienne dans le *copte*, qu'on parla plus tard, mais les caractères de l'écriture copte, empruntés au grec, ne remontent pas au-delà du 10e siècle. Le petit nombre des écrivains qui en ont usé sont chrétiens.

Quant aux plus anciens ouvrages que nous ayons sur l'Egypte, on sait que ce sont des catalogues de rois, les annales de leurs

(1) Le professeur Rosellini de Pise accompagna Champollion dans sa dernière excursion en Egypte. Plus heureux que celui-ci, et de retour dans sa patrie, il publia sur les antiquités égyptiennes un grand ouvrage où l'on regrette de ne pas voir les traditions de la Bible traitées avec assez de respect. (*Note du P. Olivièri.*)

actions, conservées dans leurs archives par les prêtres, comme aussi les enseignemens secrets de leur doctrine, soustraits à la connaissance du vulgaire.

On conjecture que c'est de là que vient la liste de 38 rois thébains, donnée par Eratosthène, et la liste de la *vieille chronique*, qui, avant le règne des hommes, parle de la domination des dieux et plus tard des demi-dieux, avec une supputation d'années nécessairement étrangère à l'histoire, et que l'on doit rapporter à des doctrines cachées. Mais c'est à cette source que dut puiser Manéthon pour composer son ouvrage grec, ouvrage divisé en deux parties, et présenté au roi grec de l'Egypte, qui le lui avait commandé. Une partie se composait de canons judiciaires, de règles pour connaître l'avenir; l'autre partie était historique, et contenait les trente dynasties qui avaient régné en Egypte. Nous avons un fragment de la liste de ces dynasties dans Josèphe, nous en avons encore des extraits faits par Jules l'Africain au temps d'Origène, et que Sincellus a conservés; Eusèbe en avait fait d'autres extraits dans sa chronique, nous avons retrouvé dans une traduction arménienne, la partie que nous croyions perdue.

On rencontre à la vérité de notables différences dans les extraits faits par Josèphe, Jules l'Africain et Eusèbe; mais, même en dissimulant, en arrangeant pour le mieux ces extraits, et en les comparant ensuite avec les monumens qui paraissent s'accorder avec eux, pour leur donner ou en recevoir des preuves et des éclaircissemens réciproques, c'est en vain que l'on prétend que les processions successives de séries de rois, ou de personnes appartenant à la famille royale, que l'on trouve sur certains monumens, puissent résoudre la grande question de savoir si les dynasties sont successives, ou si quelques-unes d'entr'elles sont contemporaines. En prenant, d'après cette seconde supposition, les différentes dénominations de rois, *Bubastites*, *Diospolitains*, etc., pour des indications de différens royaumes, qui ont pu avoir leurs rois dans le même temps, plusieurs savans, et parmi eux Fourmont, croient voir divers indices de cette contemporanéité, jusque dans les catalogues de Manéthon, et, dans ce cas, elles peuvent très-bien se concilier avec la série des temps indiquée par la Sainte-Ecriture; tandis qu'en les considérant comme successives, on arrive à un nombre d'années inconciliable avec toute apparence de vérité.

Mais outre Manéthon et ceux qui ont puisé chez lui, trouvons-nous dans la littérature profane quelques preuves à l'appui des récits des prêtres égyptiens? Nous trouvons qu'avant Manéthon des philosophes de la Grèce, tels que Pythagore, Thalès, Solon, Platon et d'autres moins connus, étaient venus chercher l'art et la science en Egypte.

Mais, quoiqu'il en soit, nous ne trouvons par rapport aux événemens historiques, que des faussetés palpables......

Avant Manéthon, il faut encore placer le voyage d'Hérodote, père de l'histoire profane; il visita l'Egypte lorsqu'elle avait déjà passé sous la domination des Perses.

Dans son second livre il rapporte les récits que lui avaient faits les prêtres, récits très-opposés à ceux de Manéthon, et encore remplis de falsifications étrangères.

Diodore de Sicile alla puiser aux mêmes sources; quand les Romains se furent emparés de ces contrées, les prêtres lui firent encore d'autres récits contradictoires sur des points de la première importance, comme on peut le voir dans sa Bibliothèque.

Un pareil chaos de contradictions força Pétau, le chef des chronologistes, à renoncer à établir aucun ordre dans l'histoire de l'Egypte. D'autres hommes distingués ne se sont pas senti plus de courage, et Marsham, qui l'a tenté, a mis à la tête de son livre cette épigraphe d'Aristote : *Il est difficile de mettre en bon ordre ce qui est mal disposé.*

Les monumens découverts plus tard ne peuvent donc puiser qu'un appui défectueux des renseignemens préexistans sur l'Egypte, et ils seraient propres à devenir une matière à mille erreurs, si l'on prétendait que seuls ils suffisent.... Sans doute ils peuvent être d'une grande utilité; mais, lorsque pour les étudier on suivra les lumières que nous fournissent les Saintes-Ecritures, on évitera bien mieux les écarts, et on leur donnera des fondemens bien plus solides et bien plus vrais; c'est, j'espère, ce qui va vous devenir évident.

Les Saintes-Ecritures nous enseignent que les eaux du déluge couvrirent toute la terre, et que tous les hommes furent détruits, excepté la seule famille de Noé, dont les descendans repeuplèrent le monde. Aujourd'hui les géologues ont, en examinant les conti-

tinens actuels, fait voir avec la dernière évidence que, d'après l'état de ces continens, l'antiquité du monde et le déluge ne peuvent remonter au-delà de l'époque fixée par les chronologistes. La même observation se présente pour l'Egypte : Hérodote nous apprend que de son temps la Basse-Egypte était regardée comme un *présent du Nil.* On voit, d'après Homère, que l'île du Fare était éloignée d'une journée du rivage égyptien, mais elle le touche aujourd'hui, par un effet des alluvions formées par le fleuve. M. Rosellini, dans son troisième volume, en nous décrivant la pierre de Thèbes, nous apprend qu'elle est calcaire, d'un grain très-fin; c'est dans cette pierre que sont creusés les *hypogées* de la grande Nécropolis ; il observe qu'il n'est pas rare d'y trouver incrustés des morceaux de silex et de pétrifications coquillières. Donc l'Egypte fut un fond de mer, fut submergée par les eaux du déluge, et cette prodigieuse antiquité que lui donnaient les prêtres s'évanouit, et toutes les dynasties qui excèdent cette mesure ne sont que des songes.

Nous voyons dans la *Genèse* la période de sept jours, consacrée jusque dans la création du monde; nous avons dans l'histoire du déluge clairement indiquée l'année de douze mois, qui dès-lors était en usage. Nous avons parmi les peuples primitifs une tradition universelle, soit de la semaine, soit de l'année de douze mois, et dès-lors des multiples et des sous-multiples de douze dans la division des temps. Il y en a qui prétendent que ce sont de découvertes faites par les Egyptiens depuis un nombre de plusieurs milliers d'années; cependant, quoique les ingénieurs de ces peuples aient su placer les quatre faces des pyramides du côté des quatre points cardinaux, on peut dire que les Egyptiens avaient encore assez tard une année imparfaite et sans rapport fixe avec les saisons ; comme aussi la véritable astronomie ne commença à Alexandrie, sous les rois grecs, que deux ou trois siècles avant J.-C. ; Hipparque en fut le principal fondateur.

De même, si l'on cherche des observations exactes antérieures à cette époque, ces astronomes n'en trouvent aucune dans leur Egypte ; ils n'en purent obtenir de la Chaldée que trois sur la lune, de 720 ans avant notre ère. Il est manifeste que l'Egypte des Pharaons, quelqu'admiration qu'on ait pour elle, ne put jamais

faire de progrès dans la véritable astronomie ; ainsi l'on peut trouver quelque vraisemblance au récit de Josèphe, lorsqu'il dit qu'Abraham, Chaldéen d'origine, apporta aux Egyptiens les connaissances astronomiques de son pays (1).

Nous voyons dans la *Genèse*, que Cham, second fils de Noé, fut le père des Égyptiens, et en effet, dans les Psaumes, l'Egypte est appelée le pays de Cham. *Jacob accola fuit in terra Cham.* Nous observerons, d'après les Saintes-Écritures, que l'ancienne Thèbes s'appelait *No-Amon, Amon-No*, c'est-à-dire, *habitation Amon ou Cham*, en ajoutant la désinence *on*.

Nous aussi nous ne devons pas chercher hors de *Cham* les rois de l'Egypte. Qu'une ville ait pris le nom d'un homme, nous le voyons dès le commencement du monde ; Caïn appela la ville qu'il bâtit du nom de son fils Enos. Ce Cham ou Amon fut plus tard l'objet d'un culte idolâtrique, transporté en Grèce, où il prit le nom de Ζευς, Διος, et les Grecs, traduisant dans leur langue le nom de sa ville *Amon-No*, l'appelèrent *Diospolis*.

Mais, dirons-nous que cette *Amon No*, cette *Diospolis*, fut dès le commencement la capitale de toute l'Egypte ? Je ne le pense pas, et d'après les Saintes-Ecritures, nous devons conclure le contraire.

Abraham va en Egypte, poussé qu'il est par la famine qui affligeait la terre de Chanaan; que lui arriva-t-il? Le roi fait enlever Sara son épouse, qu'Abraham avait en arrivant appelée sa sœur. Or, d'abord ce roi, si nous considérons qu'Abraham venait en Egypte par la côte occidentale de l'isthme de Suez (au moins pa-

---

(1) Les auteurs du grand voyage en Egypte ont constaté que l'état de l'atmosphère et l'horizon de l'Egypte, s'opposent à ce qu'aucune observation du *lever héliaque* du soleil et des étoiles de première grandeur soit possible. Les recherches de quelques savans, entre autres de M. de Paravey, ont prouvé qu'il existait en Egypte une *année fixe*, en même temps qu'une *année vague*. Les travaux de ce dernier savant démontrent aussi qu'avant l'*astronomie savante et alphabétique*, apportée par Hipparque en Egypte, il y avait une *astronomie hiéroglyphique*, également savante, mais dont les calculs se renferment dans les bornes assignées par la Bible. (*Note du D. des Annales.*)

raît-il ainsi), ne devait pas être loin de Thèbes. Ensuite, le fait de lui ravir sa femme nous montre que ce devait être un petit roi; du reste, il y en avait là un grand nombre. Abraham avec ses serviteurs, n'en poursuivit-il pas cinq, et ne les vainquit-il pas? ceux qui vinrent fondre sur la Palestine même, en avaient combattu quelques autres; n'est-il pas contre la nature des choses, qu'auprès d'un roi puissant, tel que l'aurait été un roi de toute l'Egypte, on eût vu de petits princes guerroyer sans cesse entre eux, et se piller et se détruire mutuellement? Tant que durèrent ces petits rois, et il n'y en eut pas d'autres à l'origine des peuples, c'est folie de supposer l'érection de vastes monumens. Aucun roi égyptien ne pouvait les construire, pas plus que ne l'eussent pu ces rois dont nous parle Homère, dont les palais consistaient dans une salle, et une pièce dans le fond, de façon que, pour loger avec honneur d'autres rois leurs hôtes, ils étendaient en plein air des couvertures de peau, sur lesquelles ils les faisaient dormir à la belle étoile (1); les filles de ces rois allaient elles-mêmes avec leurs servantes laver les tuniques dans les fleuves. Ces mœurs étaient encore générales au temps d'Abraham, et nous ne saurions douter que ce ne fussent celles des principicules de l'Egypte.

En laissant de côté les progrès sociaux, nous voyons le roi à qui Joseph, petit-fils d'Abraham, interpréta les songes, entouré déjà d'une certaine magnificence; peut-être alors son royaume s'étendait-il sur une grande partie, et même sur toute l'Egypte. Je dis de l'Egypte d'alors, mais comme ce fut Joseph, qui fit vendre aux Egyptiens, pressés par la disette, les terres qu'ils possédaient, de façon qu'ils ne furent plus que les fermiers des rois, on peut dire que de cette époque date la grande puissance de ceux-ci; alors ils eurent les moyens de faire exécuter par de nombreux ouvriers les plus immenses travaux; c'est un rêve que de se figurer que les pyramides, les labyrinthes, les excavations des montagnes, en un mot, toutes ces constructions si prodigieuses, aient pu être construites dans des temps antérieurs.

L'obligation imposée aux Hébreux de faire de la brique, dénote

(1) Voyez dans Homère la réception de Télémaque par Ménélas.

des progrès toujours croissans dans les moyens d'exécution, et il faut convenir qu'on se trompe grandement quand on assigne à des monumens qui exigent une si grande multitude de bras, une époque plus reculée.

Ceci se confirme encore par l'observation du professeur Rosellini au sujet de deux pressoirs qu'on voit dans les gravures de son ouvrage. « Ces deux pressoirs, dit-il, montrent combien les Egyp» tiens avaient encore de simplicité dans leur mécanisme, nous di» rons même d'ignorance. » Il fallait donc travailler à force de bras; et c'est le principal caractère des arts mécaniques chez les anciens Egyptiens; car si nous savons, par les résultats, qu'ils ont eu une immense puissance, nous savons aussi que c'est seulement à force de bras qu'ils ont pu venir à bout de terminer des monumens d'une grandeur si effrayante. Il est donc toujours plus impossible que de tels ouvrages aient été exécutés dans des temps plus anciens. Mais, dira-t-on, les arts et les sciences veulent des milliers et des milliers d'années pour être inventés et pour se porter à la perfection à laquelle ils parvinrent chez les Egyptiens.

Cette objection suppose un état primitif d'abrutissement, dont les hommes sont sortis peu à peu, en commençant par acquérir la faculté de parler, et en passant par divers degrés jusqu'à la dernière perfection. Cette supposition a eu de la vague dans le siècle passé, lorsque des savans ingénieux prenant un homme machine, l'ont doué peu à peu des sens, l'un après l'autre; mais cette hypothèse a dû être abandonnée à cause de sa folie et de ses funestes conséquences. Le fait est que Dieu, en créant l'homme, l'a doué d'une faculté de parler, non-seulement possible, mais réelle, en exercice avec tous les mots nécessaires; qu'il lui fit donner un nom aux objets qui tombaient sous ses sens; qu'il lui conduisit les animaux, afin qu'il les nommât; en un mot, il ne le créa pas dans l'état d'enfant, mais dans celui d'homme fait; le soin des troupeaux et des champs se trouva dès le commencement appartenir au genre humain; l'art de travailler et de fondre les métaux est encore anté-diluvien; la musique exécutée sur les instrumens l'est aussi : on trouve parmi les descendans de Caïn le père de ceux qui chantaient avec les instrumens, *canentium in citharâ et organo.* L'art d'écrire est anté-diluvien; on en a des preuves dans

la Bible, outre la prophétie d'Enoch, contenue dans son livre, et citée par l'apôtre St. Jude.

En entendant parler de la supériorité des Egyptiens dans les sciences et dans les arts, nous ne devons pas nous laisser surprendre par la conservation de tant de monumens, qui est due en grande partie à la qualité des pierres fournies par le pays. On cite des ouvrages prodigieux des Chaldéens, dont il n'y a aucun vestige, parce qu'ils étaient construits avec des briques mal cuites.

Nous avons vu à quelle médiocrité les Egyptiens étaient restés en fait d'astronomie; nous n'entendons pas dire qu'ils aient été loués pour la poésie et la musique, qui se retrouvent cependant chez les peuples enfans. Toutefois, le cantique de Moïse après le passage de la mer Rouge, et la musique dont sa sœur l'accompagna, indiquent quelques traces de ces arts en Egypte. Les Egyptiens n'ont pas eu d'écrivains. Nous avons vu, avec le professeur Rosellini, combien ils étaient en retard pour la mécanique; on ne voit pas qu'ils fussent fort avancés dans l'art nautique; Salomon, quoiqu'il eût épousé une fille du roi d'Egypte, ne s'adressa pas à lui pour avoir des vaisseaux, mais aux Phéniciens, bien que les ports d'Eliongaber et d'Elath fussent sur la mer Rouge, en face de l'Egypte. Je trouve dans Cuvier, que les prêtres égyptiens de toutes les classes ont dit mille extravagances en histoire naturelle.

En peinture, ils ignorèrent la perspective et la gradation des couleurs : tous les hommes étaient peints en rouge foncé, les femmes en jaune. Rosellini a fait observer la négligence des dessinateurs égyptiens dans les proportions. Il remarque que les anciens Egyptiens furent, même dans les grands monumens publics, peu attentifs à une rigoureuse régularité de plan. Bien que l'on observe dans les figures égyptiennes, une certaine légèreté et un certain mouvement, cependant les pieds et les mains sont tout-à-fait difformes dans les figures humaines. Le professeur Paolo Savy, en parlant des animaux, dit : « Les détails sont ordinairement négligés, et surtout ceux de la tête et des extrémités. »

Je m'arrête, et je conclus que les anciens Egyptiens, dans tous les arts et toutes les sciences, sont restés dans la médiocrité, et trop souvent dans la presque nullité; que les Ecritures nous font connaître des inventions considérables qui leur sont antérieures.

On me dira peut-être : les apôtres ne représentent-ils pas Moïse comme instruit dans toutes les sciences des Egyptiens? Je réponds : qu'il a reçu une éducation parfaite dans le cercle des connaissances égyptiennes, mais ces sciences étaient loin de la perfection à laquelle elles arrivèrent plus tard. Moïse n'est pas grand par la science des Egyptiens, mais par la sagesse que Dieu lui communiqua en lui parlant face à face, par l'affranchissement de son peuple, par la manière dont il le conduisit quarante ans dans le désert, par les lois qu'il lui donna, par les miracles que Dieu fit par lui.

Il me reste à parler enfin, du nombre des dynasties Egyptiennes sur lesquelles Manéthon ne peut être soupçonné d'imposture, et encore ici, l'Ecriture nous donne des lumières admirables. Je ne vous citerai que la dynastie des princes Ismaélites et de ceux d'Aluph ou chefs Iduméens descendans d'Esaü ; ces deux dynasties sont nommées dans la Genèse, citées en ligne respective. Je ne crois pas que personne soit tenté de mettre ces deux listes ensemble l'une après l'autre pour en former une seule succession ; pourquoi ne pas dire la même chose des dynasties Egyptiennes? pourquoi ne pas les laisser chacune avec leurs propres dénominations dans les listes de Manéthon, toutes les fois qu'il n'y a aucune raison particulière de les unir. Que l'on s'en tienne exactement aux limites fixées par le déluge aux diverses époques, que l'on suive les autres données, celle entr'autres de l'émigration d'Abraham et de l'état social de son époque, celui du gouvernement de Joseph sur l'Egypte, et l'on aura pour se guider dans l'histoire de ce pays des lumières que l'on ne saurait trouver ailleurs. »

Le P. Olivieri,

Commissaire du Saint-Office et général des Dominicains à Rome.

BIBLIOTHÈQUES DES PEUPLES MAHOMÉTANS.

Les Musulmans n'ont pas toujours été dans cet état d'ignorance où nous les voyons aujourd'hui. Il est vrai qu'Omar ordonna à son lieutenant Amrou de brûler tous les livres qui composaient la seconde bibliothèque d'Alexandrie (on sait que la première avait été incendiée accidentellement du temps de Jules-César, sept siècles auparavant). Mais tous les califes n'ont pas été des Omar. Les noms d'Al-Mansour, de Haroun-Al-Reschyd et d'Al-Mamoun, rappellent l'époque où les sciences et les lettres, négligées ou inconnues en Europe, s'étaient réfugiées à Bagdad, où des hommes spéciaux étaient envoyés à Constantinople, pour y traduire en arabe les meilleurs ouvrages des Grecs; où enfin, parmi les conditions de traités de paix imposées par le calife vainqueur, figurait la cession d'une certaine quantité de livres grecs.

Nous avons peu de renseignemens sur la bibliothèque particulière des califes et sur celle des nombreux colléges qu'ils avaient fondés à Bagdad. Un seul fait pourra faire juger de l'immensité de ces collections. Lorsque Bagdad fut prise par les Tartares, l'an 1258, ceux-ci jetèrent tous les livres dans le Tygre, et le nombre en fut si grand, qu'ils formèrent, disent les Arabes, une chaussée sur laquelle passaient les gens de pied et les cavaliers.

En Egypte, en Mauritanie, en Espagne, en Syrie, à Bokhara, à Samarkand, dans toutes les contrées soumises au joug du Coran, des princes rivaux ou vassaux des califes se distinguèrent par l'amour des lettres, et fondèrent des bibliothèques et des académies. Celle des califes d'Egypte était contenue dans 40 salles de leur palais au Caire, et contenait plus d'*un million six cent mille volumes*, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de manuscrits autographes. Tous ces livres étaient remarquables par la beauté des caractères et des reliûres enrichies d'or, d'argent et de pierreries. Pendant les désordres qui signalèrent une partie du règne du calife Moskanser, vers l'an 1080, cette bibliothèque fut dila-

pidée par les milices turques qui prenaient des livres en paiement de leur solde arriérée. Un jour le visir lui-même en fit transporter chez lui la charge de 25 chameaux, d'après une autorisation qui, pour 5000 dinars (50,000 f.) qui lui étaient dus, lui adjugeait la valeur de 100,000 dinars (*un million de francs*) en livres. Après le pillage de la maison de ce ministre, les esclaves prirent une partie des couvertures de ces livres pour se faire des chaussures et en brûlèrent les feuillets. Les autres furent mis en pièces, périrent dans les flammes ou dans les eaux du Nil, ou furent transportés dans les pays étrangers. Le reste enfin demeura entassé par monceaux sur lesquels les vents amoncelèrent une si grande quantité de sables et de terre qu'ils formèrent plusieurs monticules qui subsistèrent long-temps près du Caire, et qu'on nommait les *collines de livres*.

La bibliothèque particulière des califes d'Egypte fut respectée dans cette occasion; elle contenait plus de 12,000 volumes reliés, sans compter ceux qui étaient brochés. Après la destruction du califat d'Egypte, tous ces livres furent vendus par ordre du sultan Saladin, dont les vertus privées, les qualités guerrières et le zèle religieux n'étaient pas favorables aux lettres.

Les Arabes, maîtres de l'Espagne, y firent fleurir leur littérature et leurs arts. Les rois, depuis le califat de Cordoue, fondèrent dans leur capitale des académies et des colléges. L'un d'eux, Al Hakem II, surnommé Al-Moskanser, ne se borna pas à attirer à sa cour les hommes les plus célèbres de l'Orient. Il entretenait en Afrique, en Egypte, en Perse, des agens chargés d'acheter ou de faire copier, à tout prix, les manuscrits les plus précieux. Son palais était constamment ouvert aux savans et aux gens de lettres. Il y avait rassemblé une bibliothèque de *six cent mille volumes* rangés par ordre de matières, dans différentes salles. Plusieurs furent enrichis de notes savantes de la main même de ce prince. Le catalogue seul formait 44 volumes in-folio.

Les cours de Bagdad, du Caire, de Fez, de Cordoue, étaient des foyers conservateurs des lumières. Ce fut chez les Maures d'Espagne que Gerbert, archevêque de Reims, et qui fut depuis un des Papes les plus illustres sous le nom de Sylvestre II, alla apprendre la géométrie.

Lorsque, sur les ruines du califat de Cordoue, s'établirent en Espagne plusieurs dynasties, des princes moins puissans établirent des bibliothèques à Valence, à Séville, à Grenade, etc. On en comptait, dit-on, *soixante-dix* dans la péninsule. Elles furent successivement pillées et détruites par les Espagnols, et leurs débris ont passé dans celle de l'Escurial.

De toutes les bibliothèques publiques dont parlent les auteurs orientaux, la plus considérable était celle que les princes Ammarides avaient formée à Tripoli de Syrie. Elle se composait de *trois millions de volumes*. On y comptait cinquante mille exemplaires du Coran, et vingt mille commentaires sur ce code religieux, civil et politique des Musulmans. Elle était annexée à une académie. Cent copistes y jouissaient d'un traitement annuel, et il y en avait trente qui ne quittaient cet édifice ni le jour ni la nuit. D'autres hommes étaient spécialement chargés d'acheter en diverses contrées les ouvrages les meilleurs et les plus rares. Sous le gouvernement des Ammarides, Tripoli était devenu le rendez-vous des savans de tous les pays. Lorsque cette ville tomba au pouvoir de Bertrand, comte de Saint-Gille, l'un des chefs des croisés (1109), les vainqueurs demeurèrent stupéfaits à la vue des livres que renfermait la bibliothèque. Une personne qui se trouvait dans la salle où étaient les exemplaires du Coran, ayant pris successivement plusieurs volumes, et reconnaissant toujours le même ouvrage, déclara que cet édifice ne contenait que des Coran. Cette déclaration fut l'arrêt de la Bibliothèque; les chrétiens la réduisirent en cendres. Le peu de livres qui échappèrent à l'incendie furent dispersés en différens pays.

Ispahan, Schiraz doivent avoir eu aussi des bibliothèques royales fort nombreuses, si l'on en juge par celle du savant Aboul Cacein Ismaël Saheb Ibu-Abad, la plus considérable qu'ait jamais possédée un particulier, si l'on en excepte celle de M. Boulard.

On peut se faire une idée de la richesse de la bibliothèque impériale de Dehly, d'après la beauté d'un ouvrage qui en faisait partie, lors de la révolution qui a consommé la ruine de l'empire mogol. C'est l'exemplaire autographe de *Ayyn Akbery*, composé et copié par l'empereur Akbar. Cet exemplaire, sur papier sablé d'or et orné de portraits et de vignettes, a été vendu 16,200 fr., à la vente de la bibliothèque de Langlés, 1825.

Les Turcs ottomans ou osmanlis, Tartares d'origine et moins portés vers l'étude des sciences et des lettres que les Arabes et les Persans, n'ont jamais formé d'aussi vastes dépôts de livres. La bibliothèque du sérail à Constantinople, fondée par le sultan Ahmed III, en 1719, et augmentée par ses successeurs, peut contenir au moins quinze mille volumes et s'accroît continuellement par suite des confiscations. Il y a en outre à Constantinople douze académies, et au moins autant de bibliothèques publiques qui portent les noms de Sainte-Sophie, des sultans Mahomet II, Soliman Ier, Bajazet II, Osman III et Abd'ul Hamid, de la sultane Validé, des grands visirs Mehemed Kiuproli, Ibrahim Pacha. Reghib Pacha, etc. Ces bibliothèques, placées dans des édifices élégans, ne contiennent guère qu'environ deux mille manuscrits chacune.

Qui croirait aujourd'hui que Fez et Maroc ont été dans le moyen âge des villes célèbres par leurs académies et leurs bibliothèques? Aujourd'hui, elles offrent les mêmes traces d'ignorance et de barbarie que les tribus maures qui errent sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique.

HISTOIRE NATIONALE.

Rapport au roi; — Arrêté royal du 22 juillet; — Séances de la commission d'histoire du 4 et du 16 août.

Sire,

L'histoire de la Belgique, comme celle de la plupart des nations de l'Europe, n'est encore qu'imparfaitement connue, malgré les travaux recommandables de plusieurs écrivains distingués.

Ce qui a manqué à ces écrivains c'est moins le talent; il est juste de le reconnaître que les matériaux qu'ils auraient pu mettre en œuvre avec succès, et qui étaient restés enfoncés dans la poussière des archives et des bibliothèques.

Cependant, depuis que la Belgique, après tant de vicissitudes, a recouvré une existence indépendante, la connaissance de tous les faits qui se rattachent à son histoire a acquis un

degré d'importance qu'elle n'eut à aucune autre époque; aussi les esprits se sont-ils reportés, avec une activité remarquable, vers les traditions du passé, et l'étude de nos fastes civiques a pris un essor qui s'est manifesté par des indices non équivoques.

Il appartenait au gouvernement, auquel le vœu national a confié les destinées du pays, de seconder de tout son pouvoir une tendance non moins favorable au développement du patriotisme qu'au progrès des lettres.

Dans un rapport que j'ai soumis récemment à Votre Majesté, j'ai retracé ce qui, dès le principe de notre régénération politique et malgré les embarras de tout genre qui préoccupaient l'administration, a été fait pour la mise en ordre de nos dépôts aux archives; j'ai proposé à Votre Majesté, comme l'une des mesures les plus propres à encourager les investigations sur l'histoire nationale, la publication des catalogues de ces dépôts. Votre Majesté a donné son assentiment à cette mesure.

Là ne s'est pas bornée la sollicitude du gouvernement.

Par une disposition qui date de l'année 1832, la mise en lumière de documens intéressans pour l'histoire générale de la Belgique, que renferment non pas seulement les archives de l'Etat, mais tous les dépôts de titres du pays, a été ordonnée: cette publication, confiée aux soins de l'archiviste général du royaume, se poursuit avec activité. Déjà deux volumes de documens ont paru; le troisième sera imprimé dans le courant de cette année.

Mais il est une autre source précieuse pour l'histoire et à laquelle jusqu'ici il a été trop peu puisé: je veux parler des chroniques, des mémoires, des relations de tel ou tel événement rédigés par des contemporains.

La Belgique était autrefois très-riche en monumens de ce genre: on y comptait peu d'abbayes et de chapitres dans lesquels il ne s'en conservât; les archives des corps administratifs et judiciaires en recélaient aussi, quoiqu'en moins grand nombre.

Les événemens qui marquèrent la fin du dernier siècle, ont malheureusement occasionné la perte de beaucoup de nos

chroniques, comme d'une quantité considérable de nos chartes : les unes ont été détruites, d'autres sont passées à l'étranger; toutefois il nous en est resté qui méritent l'attention des savans : telle est la chronique de Vanderheyden, dit *à Thymo*, pensionnaire ou secrétaire de la ville de Bruxelles pendant près d'un demi-siècle et de plus chanoine et trésorier de Sainte-Gudule, mort en 1473; on crut long-temps qu'elle avait été la proie des flammes lors du bombardement de Bruxelles en 1695. Tels sont encore la chronique d'Emond de Dinter, qui fut successivement secrétaire des ducs de Brabant, Antoine Ier, Jean III, Philippe Ier et Philippe II; les chroniques flamandes rimées de Jean Vanhélu et de Declercq, les voyages de Philippe-le-Beau et de Charles-Quint, et d'autres ouvrages sans doute qui ne sont pas connus.

Je viens proposer à Votre Majesté la publication de ces chroniques.

Bien des fois déjà, Sire, la même entreprise a été tentée, sans avoir eu jamais un résultat satisfaisant.

Dans le 16e et le 17e siècle, des savans isolés en conçurent le projet; mais leurs plans reçurent à peine un commencement d'exécution.

Sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse, ce fut le gouvernement lui même qui la forma : le comte de Cobenzel fit faire beaucoup de recherches et d'écrits dans ce but; il s'assura de la coopération d'hommes distingués par leurs connaissances dans l'histoire du pays, le comte de Nény, chef et président du conseil privé, l'abbé Paquot, historiographe de l'impératrice, l'abbé Nélis, bibliothécaire de l'université de Louvain, MM. Vanheurck et Verdussen. Différentes circonstances, mais principalement la mort du comte de Cobenzel, arrivée en 1770, rendirent infructueux tous les travaux préparatoires qui avaient été faits pour la publication du recueil dont le plan avait été adopté par lui.

Plus tard, l'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles créa dans son sein un comité qu'elle chargea de la mise au jour des chroniques, mémoires et autres monumens propres à servir de matériaux à une histoire

générale de la Belgique. Cette création semblait promettre de grands résultats ; mais, soit défaut de zèle ou de loisir de la part des membres du comité, soit manque des fonds nécessaires, tout ce qui en sortit se réduisit à l'édition, par le marquis de Chasteler, de la chronique de Gilbert, chancelier des comtés de Hainaut sur la fin du 12e et au commencement du 13e siècle.

L'œuvre pour l'accomplissement de laquelle l'académie et le gouvernement lui-même s'étaient en quelque sorte montrés impuissans, M. de Nélis, devenu évêque d'Anvers, crut pouvoir l'entreprendre aidé de ses seules forces. Il s'était livré à des recherches étendues sur l'histoire de la Belgique ; il avait un accès aux bibliothèques et aux chartriers qui contenaient le plus de richesses : il annonça en 1783 le dessein de publier, en trente à trente-cinq volumes in-4°, une collection d'historiens des Pays-Bas.

Cette entreprise, ainsi que toutes celles dont le projet avait été précédemment conçu, n'eut point de suite. Il faut d'autant plus le regretter que, dans son *Prodromus rerum Belgicarum*, le seul monument que nous possédions de ses longs et importans travaux, le savant évêque d'Anvers a prouvé qu'il eût été capable de s'acquitter de la tâche difficile qu'il s'était imposée.

Dans les dernières années de notre communauté politique avec la Hollande, le gouvernement avait résolu de faire publier aux frais de l'état les chroniques belges inédites, et il avait institué une commission à cet effet.

Au mois de septembre 1830, la commission dont je viens de parler n'avait encore livré au public aucun des ouvrages qu'elle avait annoncé l'intention d'éditer ; seulement deux de ces ouvrages se trouvaient entre les mains de l'imprimeur : le premier volume de la chronique d'*à Thymo* et quelques feuilles de la chronique flamande de Jean Vanhélu venaient de sortir de la presse.

Je viens proposer à Votre Majesté de reprendre une œuvre nationale, aussi souvent abandonnée ou interrompue qu'entreprise. Je ne m'arrêterai pas à démontrer que c'est sous les

auspices des gouvernemens seuls que de pareilles entreprises peuvent aujourd'hui être exécutées; seuls ils possèdent les ressources de tout genre qu'elles exigent : d'une part, en effet, les dépenses qu'elles entraînent ne sauraient être bien onéreuses pour eux, et de l'autre ils sont dépositaires des matériaux les plus importans qui doivent y être employés. Des individus isolés, quels que fussent leurs efforts, n'obtiendraient que des résultats partiels et nécessairement bornés.

Le projet d'arrêté ci-joint a été basé sur cette donnée.

L'article premier institue une commission pour la recherche et la mise en lumière des chroniques belges inédites.

Il est évident qu'un aussi grand travail réclame le concours d'un certain nombre de coopérateurs. Les hommes que je désigne au choix de Votre Majesté, se recommandent à cette distinction par leurs connaissances et par leurs travaux sur l'histoire nationale.

L'article 2 porte que la commission, aussitôt après qu'elle aura été installée, s'occupera de rédiger un plan pour ses travaux.

Je pense, Sire, qu'à cet égard une grande latitude doit être laissée à la commission.

Par l'art. 3 du projet d'arrêté, une somme annuelle de cinq mille francs, à prélever sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur pour l'encouragement des sciences et des lettres, est mise à la disposition de la commission, jusqu'à ce qu'elle ait rempli la tâche qui lui est confiée.

Il m'a paru de toute nécessité, pour assurer aux travaux de la commission une marche régulière, de lui allouer un subside fixe et sur lequel elle puisse compter; elle fera ses arrangemens en conséquence. Il arrivera que, une année, les 5000 francs ne seront pas dépensés; une autre année, ils auront été insuffisans : le déficit de l'une sera couvert par l'excédant de l'autre.

Au surplus, la commission est tenue, d'après le même article, de rendre compte chaque année, au département de l'intérieur, de l'emploi des fonds affectés à ses travaux.

La somme annuelle de 5000 fr. est destinée à faire face aux

frais de copie, aux frais de déplacement des membres de la commission, et aux frais d'impression que ne couvrira pas la vente des ouvrages.

Dans l'art. 4 et dernier, le gouvernement fait espérer aux membres de la commission les distinctions ou les récompenses que leurs travaux auront pu mériter : c'est un encouragement dont Votre Majesté reconnaîtra l'opportunité autant que la justice.

J'ose me flatter, Sire, que l'ensemble de ces dispositions répondra aux vues libérales de Votre Majesté, et je les soumets avec confiance à son approbation.

Le ministre de l'intérieur,
CH. ROGIER.

LÉOPOLD, roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut.

Considérant que tous les travaux, qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique, méritent notre sollicitude;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et au progrès des lettres;

Que, déjà, mu par ce motif, nous avons ordonné la publication des catalogues des archives de l'Etat et celle des documens intéressans pour l'histoire générale du royaume, qui existent tant dans ces archives que dans les autres dépôts de titres du pays.

Considérant que la mise au jour des chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Une commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette commission est composée de :

MM. de Gerlache, premier président de la cour de cassation, membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

L'abbé de Ram, archiviste de l'archevêché et professeur au séminaire archiépiscopal de Malines ;

Le baron de Reiffenberg, professeur à l'université de Louvain, membre de l'académie de Bruxelles ;

Dewez, inspecteur des athénées et colléges, secrétaire perpétuel de l'académie de Bruxelles ;

Gachard, archiviste général du royaume ;

Warnkœnig, professeur à l'université de Gand ;

Et J.-F. Willems, receveur à Eecloo.

Art. 2. La commission sera installée par notre ministre de l'intérieur.

Elle s'occupera, dans ses premières séances, de la rédaction d'un plan pour ses travaux, qu'elle soumettra à l'approbation de notre dit ministre.

Art. 3. Il sera mis à la disposition de la commission jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée, une somme annuelle de cinq mille francs, destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La commission rendra compte de son emploi, chaque année, à notre ministre de l'intérieur.

Art. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la commission telles distinctions et récompenses dont nous les aurons jugés dignes.

Art. 5. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel.*

Donné à Bruxelles, le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le ministre de l'intérieur,

CH. ROGIER.

Séance de la Commission d'histoire du 4 août.

A dix heures du matin, au ministère de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur ne pouvant se rendre dans le sein de la commission, M. le secrétaire-général de son département, délégué à cet effet, déclare au nom du Roi qu'elle est installée.

On procède immédiatement à la formation du bureau.

M. de Gerlache est choisi pour président, M. le baron de Reiffenberg pour secrétaire, et M. Gachard pour trésorier.

Conformément à l'art. 2 de l'arrêté royal du 22 juillet, la commission s'occupe du plan de ses futurs travaux.

Elle décide qu'elle commencera par mettre au jour les documens inédits qui suivent, et dont la plupart entraient dans le plan du comte de Cobentzel et de l'évêque d'Anvers, de Nelis :

1° Les *Acta sanctorum Belgii*, ou les vies des Saints de la Belgique qui doivent compléter la collection de Ghesquière;

2° L'histoire du Brabant, d'Edmond de Dinter, en latin (XVe siècle);

3° L'histoire diplomatique de la même province par Vanderheyden (Pierre) dit *a Thymo*, en latin, flamand et français (XVe siècle). On y joindra quelques chroniques de peu d'étendue;

4° La chronique flamande de Van Heelu (Jean), où se trouve décrite la bataille de Woeringen, à laquelle il assista en 1298 (XIIIe siècle). Cette narration métrique sera accompagnée d'un grand nombre de diplômes et pièces justificatives;

5° La chronique flamande de Klerk (Nicolas), connue sous le titre de Brabantsche-Jesten (XVe siècle);

6° Un corps de chroniques latines des Flandres, disposées de manière à faire voir en quelque sorte leur liaison et leur généalogie et qui comprendra : (*a*) La chronique connue sous le titre de *Flandria generosa*, avec ses continuations; (*b*) les 3 chroniques de St.-Bavon, précédées des annales de son monastère; (*c*) les fragmens de la chronique de St.-Pierre à Gand; (*d*) le *Monachus Gandensis*, imprimé à Hambourg, dans un

programme académique qu'on ne rencontre plus dans le commerce ; enfin (e) la chronique d'Anchin, si on peut la recouvrer;

7° La chronique liégeoise, en prose, de d'Outremeuse (XIVe siècle);

8° Les antiquités de la Flandre, de Philippe Wielant, en français (XVe siècle);

9° La relation française du voyage de Philippe-le-Beau en Espagne en 1501 (XVIe siècle);

10° Le récit des troubles de Gand, sous Charles-Quint, par un témoin oculaire, en français (XVIe siècle).

Tels sont les documens dont l'impression a été arrêtée d'abord, et qui seront suivis de ceux qu'une recherche active pourra faire découvrir dans le pays ou à l'étranger.

La publication des n°s 1 et 2 (environ 5 volumes), sera soignée par M. l'abbé de Ram;

Idem du n° 3 (7 volumes), par M. de Reiffenberg;
Idem des n°s 4 et 5 (3 volumes), par M. Willems;
Idem du n° 6 (1 volume), par M. Warnkoenig;
Idem du n° 7 (1 volume), par M. de Gerlache;
Idem du n° 8 (1 volume), par M. Dewez;
Idem des n°s 9 et 10 (1 volume), par M. Gachard.

Le format adopté est l'*in-quarto*, plus facile à manier que l'*in-folio*, plus commode que l'*in*-8° pour la disposition des notes et commentaires, et, d'ailleurs, plus convenable pour les grands recueils scientifiques et littéraires.

La commission discute ensuite les moyens matériels de publication. Un rapport sera présenté à ce sujet à M. le ministre de l'intérieur, et l'on y admettra le principe de l'adjudication publique.

Passant de ces détails matériels à l'exécution littéraire, la commission se pose cette question :

En quelle langue rédigera-t-on les discours préliminaires et les notes dont seront accompagnés les textes originaux?

Plusieurs membres, dans l'intérêt de la popularité de l'entreprise, désiraient qu'on employât exclusivement la langue française.

Mais d'autres ont répondu :

Que les notes en français sur un texte flamand ou latin formeraient une marqueterie désagréable ;

Que la chose serait contraire à l'usage généralement observé, même en France ;

Que les notes philologiques surtout doivent être écrites dans la langue des textes ;

Que, quant à la popularité, il ne faut pas exagérer celle d'un travail d'érudition ; que ceux qui populariseront réellement l'histoire du pays, seront les hommes de talent et d'imagination qui mettront en œuvre les matériaux que la commission est chargée de leur préparer ; qu'il serait impossible de donner des traductions de textes souvent barbares ou d'une naïveté trop crue ; que d'autre part, ces traductions doubleraient l'entreprise, et qu'enfin les personnes curieuses de consulter ces vieux monumens sont censées les comprendre.

La commission, après avoir balancé les raisons pour et contre, arrête :

Qu'on donnera les textes sans traduction et les notes dans la langue des textes ; mais que, pour rendre l'usage de ces chroniques plus facile, surtout aux étrangers, on les fera précéder de longues et substantielles introductions, et de tables analytiques en français, où tous les faits et particularités essentiels seront réunis et les passages les plus marquans traduits, s'il est nécessaire.

Les introductions contiendront, en outre, des notions littéraires sur les auteurs, avec le compte-rendu des recherches dont ils auront été l'objet.

Les notes, mises au bas des pages et rédigées avec concision, seront strictement réservées aux passages obscurs.

Les appendices pourront offrir des pièces inédites relatives aux textes, des extraits ou des dissertations qui s'y rapporteront également.

Des cartes et des planches sont placées là où on les jugera indispensables.

Quatre sortes d'objets seront embrassés dans les tables : les mots vieux ou corrompus, les choses, les noms de personnes, les noms géographiques.

Les possesseurs de pièces historiques, et en général, toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire du pays, seront invités à communiquer leurs observations et leurs renseignemens aux éditeurs. Les manuscrits qu'on voudra bien leur prêter seront conservés religieusement. On pourra les adresser au ministère de l'intérieur, en indiquant le temps pendant lequel il sera loisible de s'en servir ainsi que le mode de restitution.

Un prospectus sera rédigé, soumis au ministre de l'intérieur et publié incessamment.

On aura la faculté de souscrire, soit pour la collection entière, soit pour chaque ouvrage séparément.

Séance du 16 *août.*

A onze heures du matin.

M. le ministre de l'intérieur est présent.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Un registre des archives de l'Etat, contenant la correspondance du comte de Cobentzel avec MM. de Neny, de Nelis et Paquot, relativement à la publication plusieurs fois projetée des chroniques belges, est mis sous les yeux de la commission. Le secrétaire se charge d'en extraire tout ce qui pourrait servir au travail qui doit maintenant paraître.

La discussion est ouverte sur plusieurs objets d'administration.

On règle ensuite les points suivans :

1° Le titre général du recueil à publier sera

Collection des chroniques belges inédites, publiées par ordre du gouvernement.

2° Le titre particulier de chaque ouvrage, écrit dans un autre idiôme que le français, sera conçu dans cette langue et dans celle de l'original.

3° Des extraits des procès-verbaux des séances de la commission, destinés à mettre le public au courant de ce qu'elle aura fait et provoquer les observations et le concours de personnes éclairées, seront insérés dans le *Moniteur.* MM. les rédacteurs des autres journaux sont invités à les répéter.

Après plusieurs autres résolutions, M. le ministre de l'in-

térieur témoigne sa satisfaction à l'assemblée et l'assure de tout l'intérêt que lui inspirent ses travaux, qu'il considère comme un des élémens les plus puissans de nationalité. Il ajoute qu'il fera dresser des inventaires de tous les documens historiques appartenant au pays et relatifs à son histoire, et qu'il les transmettra à la commission.

La commission remercie M. le ministre de sa bienveillance, et se flatte qu'elle pourra le mettre à même, vers le commencement de l'année 1835, de présenter au Roi et aux Chambres les premiers volumes de la *Collection des Chroniques belges*.

La prochaine séance est fixée au 26 octobre.

Pour extraits conformes :

Le secrétaire,

Baron De Reiffenberg.

MÉLANGES. — Septembre 1834.

— Un décret de la congrégation de l'*Index* (1) du 28 juillet, condamne les ouvrages suivans : *Philosophie du droit*, par C. Lerminier ; *de l'influence de la philosophie du* XVIIIe *siècle sur la législation, et de la sociabilité du* XIXe *siècle*, par le même ; *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au* XIXe *siècle ;* par Ph. Damiron ; *Manuel de philosophie expérimentale*, par J.-F. Amice, première version italienne, avec une nouvelle appendice et des observations critiques ; *Nouveau système de chimie organique, fondé sur des méthodes nouvelles d'observation,* par F. V. Raspail ; *Mémoires de Casanova de Seingalt, écrits par lui-même ; Notre-Dame de Paris*, par Victor Hugo ; *Observations demi-sérieuses d'un exilé sur l'Angleterre*, en italien ; *Résumé de l'Histoire de France,* par Félix Bodin ; *les crimes des Papes, depuis saint Pierre jusqu'à Pie VI*, par Lavicomterie ; *Chansons de* Bérenger ; *Romans de* Pigault-le-Brun ; *des Papes, lecture utile et agréable pour le peuple de toutes les communions*, en allemand; *Rome et ses pontifes, vraie histoire du pontificat, F. Grégoire, traduit du français*, en allemand. Ce décret ayant été soumis à Sa Sainteté, elle l'a approuvé et en a ordonné la publication. Donné à Rome le 4 août, et signé J. A.

(1) Les journaux ont dit que c'était un décret de l'inquisition ; c'est une erreur.

cardinal Sala, préfet de la congrégation; et Thomas-Antoine Degola, dominicain, secrétaire. On remarque que le livre de chimie de Raspail est le seul condamné avec la formule : *donec expurgetur*.

— Il n'est personne qui n'ait entendu parler des travaux de M. Moreau de Jonnès, savant distingué, habile géographe, auteur de plusieurs ouvrages de statistique, et membre peut-être de trente académies. Il a fait insérer dans le *Journal des Travaux de la Société de Statistique universelle* une statisque de l'Espagne. Il y est dit que l'état statistique de la monarchie, dressé en 1560, par ordre de Philippe II, a été perdu, mais que l'on a conservé *des données numériques* sur le nombre des fonctionnaires et des magistrats : *L'état de l'Église*, dit-on, *nous est ainsi donné par les vestiges de ce curieux document.* M. Moreau de Jonnès compte donc, dans les états réunis, sous la monarchie de Philippe II, 58 archevêques, 684 évêques, 11,400 abbés, 936 chapitres, 127,000 paroisses, 7,000 hôpitaux religieux, 23,000 ordres monastiques et congrégations, 59,500 couvens, dont 46,000 d'hommes, et 13,500 de femmes; 312,000 prêtres séculiers, 400,000 moines et religieuses, 200,000 frères et autres, et 912,000 ecclésiastiques. Nous copions cet état tel qu'il se trouve rapporté dans le *Constitutionnel* du mercredi 27 août. Mais cet état est plein d'exagération. Jamais la monarchie espagnole, même sous Philippe II, n'a réuni 58 archevêques et 684 évêques. La domination de ce prince s'étendait alors, à la vérité, sur un immense territoire; elle comprenait l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, le Minalais, le royaume de Naples, la Sicile, la Sardaigne et les colonies espagnoles et portugaises en Amérique, en Asie et en Afrique. Mais dans tout ce territoire, si différent de celui de la monarchie espagnole actuelle, il n'y a jamais eu autant d'archevêques et d'évêques qu'en compte M. Moreau de Jonnès. Quant à l'Espagne proprement dite, il n'y avait alors, et il n'y a encore aujourd'hui que 8 archevêques et 46 évêques. Le reste du tableau a l'air d'une folie, 11,400 abbés, 127,000 paroisses, 23,000 ordres monastiques ou congrégations ! Qui pourrait croire à de semblables calculs! 23,000 ordres monastiques et congrégations, c'est une exagération insensée;

il n'y en a jamais eu autant dans toute la chrétienté pendant la longue suite des siècles. Les 59,000 couvens et les 400,000 religieux et religieuses sont aussi fort ridicules. Enfin, les 312,000 prêtres séculiers, et, après cela 912,000 ecclésiastiques, sont évidemment un double emploi; on a joint au nombre des prêtres séculiers celui des religieux, des religieuses et des frères indiqués dans le tableau ci-dessus, et tout cela fait en effet 912,000, non pas d'ecclésiastiques, mais de personnes consacrées à Dieu. Mais, même après cette explication, la supputation de M. Moreau de Jonnès est prodigieusement enflée. Il paraît qu'il l'a prise dans l'*Edimbourg Review* du mois de Juillet 1832 (1). Il est étonnant, qu'un homme aussi instruit que M. Moreau de Jonnès reproduise de semblables données, dont un peu d'examen lui aurait montré la fausseté. Quant aux lecteurs du *Constitutionnel* qui auront parcouru ce tableau, je ne doute point que les trois quarts d'entr'eux n'aient cru que le tableau ci-dessus était la statistique actuelle du clergé en Espagne, tandis que, comme nous l'avons remarqué ailleurs, le clergé dans ce pays, même en y comprenant les moines, les religieuses, les domestiques et les employés des monastères, ne s'élevait pas à 150,000 individus. — *L'Ami de la Religion*, n° 2306.

— On vient de publier, à l'imprimerie du collége Urbain à Rome, la traduction d'un ouvrage allemand, sous le titre du *Séminaire ecclésiastique* ou *huit jours à Saint-Eusèbe*, dont nous avons déjà parlé p. 112. L'auteur est, comme nous l'avons vu, le docteur Augustin Theiner, jeune allemand de beaucoup d'esprit et de savoir, qui, après s'être éloigné plusieurs années de la saine doctrine, s'est réconcilié pleinement à Rome avec la vérité et avec l'Eglise qui seule l'enseigne infailliblement. Regrettant amèrement d'avoir dans ses précédens écrits été une occasion de scandale pour l'Allemagne catholique, il a voulu lui consacrer dans cet ouvrage les prémices de sa conversion. Comme il connaissait parfaitement

---

(1) Les erreurs de ce recueil ont été rectifiées dans l'*Ami de la Religion*, n° 2112, 8 juin 1833.

l'état de décadence de la discipline ecclésiastique dans plusieurs parties de l'Allemagne, les vices de l'éducation que le jeune clergé reçoit dans les universités et le peu d'estime que l'on a pour les séminaires épiscopaux, il s'est proposé de ranimer dans ce pays le véritable esprit du sacerdoce, en montrant quel est le caractère propre de l'éducation ecclésiastique et quelles sont les institutions sagement établies dans l'Eglise pour former le clergé. Son histoire des Séminaires est en trois parties. Les deux premières contiennent les deux périodes depuis le 4e siècle jusqu'à Charlemagne, et depuis Charlemagne jusqu'au concile de Trente. L'auteur, qui est familier avec les monumens de l'antiquité, confirme ce qu'il dit par des passages des écrivains de ces siècles. Dans la troisième partie, qui est assez étendue et qui va du concile de Trente jusqu'à nos jours, il relève les services rendus par saint Ignace et sa compagnie pour l'éducation du clergé. Il trace l'origine du collége germanique, qui a excité le concile de Trente à rendre son décret pour l'établissement des séminaires dans toute l'Eglise. On voit ensuite comment les évêques et les princes religieux, et surtout les Papes, ont travaillé à réaliser le vœu du concile, et comment leurs efforts ont enrichi l'Eglise d'instituts précieux. A la fin du 18e siècle, les ravages d'une fausse philosophie et les révolutions politiques ont été funestes à l'éducation cléricale. L'auteur expose la ruine des séminaires surtout en Allemagne, raconte les efforts faits dernièrement pour les rétablir et finit par des réflexions sur les besoins spirituels de l'Allemagne catholique. Le volume est terminé par un appendice de pièces. Au commencement est une lettre, où M. Theiner raconte avec candeur ses égaremens, ses voyages et les moyens dont Dieu s'est servi pour le ramener. L'ouvrage, qui a environ 500 pages, a été traduit du manuscrit allemand par M. Jacques Mazio; on l'imprime en ce moment en Allemagne. L'édition romaine est de 60 bajoques.

— Le *Temps* publie une lettre écrite de Malte, le 30 juillet dernier, par le capitaine d'artillerie Hoart qui, accompagné du capitaine d'état-major Bruneau et du chirurgien-major Fourcade, est allé en Egypte rejoindre les saint-simoniens. On remarque dans cette lettre les détails suivans relatifs aux chevaliers de Malte :

« Rien n'est plus riche et plus varié, plus digne de la grandeur du christianisme, que les monumens construits sous l'influence des chevaliers de Malte.

» Le palais du grand-maître présente de vastes salles ornées de colonnes en marbre blanc d'une grande beauté. De tous côtés on aperçoit les portraits des grands-maîtres et des chevaliers qui se sont distingués dans les expéditions militaires contre les Turcs. Il y a surtout un salon très pittoresque par ses planchers recouverts d'une natte jaunâtre, et par ses lambris décorés de tapisseries représentant les productions les plus variées et les plus riches de l'Afrique et de l'Asie.... On y respire je ne sais quel parfum oriental qui exalte l'imagination et occasionne la vitesse du pouls.

» C'est surtout l'église de Saint-Jean, où sont renfermés les tombeaux des grands-maîtres et des chevaliers, qui est très-propre à faire pénétrer dans les cœurs cette foi douce et tendre des chrétiens, revêtue de toutes les couleurs les plus brillantes de cet orientalisme où l'homme d'action, jusqu'à présent, n'a rêvé que canons, drapeaux, cimeterres, combats, siéges, victoires. Du pavé en marbre du sanctuaire jusqu'à la voûte, il n'y a pas un point où il n'y ait un ornement. Le pavé lui-même est une mosaïque variée de mille nuances, de mille tons; chaque chapelle, chaque tombeau a une décoration différente, où le marbre, la sculpture, la peinture, l'or et la pierre se disputent d'éclat et de splendeur. Rien n'est plus imposant, plus solennel, plus susceptible d'enthousiasmer, plus entraînant à l'action que de voir ces canons, ces draperies, ces vaisseaux, ces nègres, ces Africains, ces Turcs, ces turbans, ces cimeterres, ces cuirasses, brillans au milieu de ces croix de Malte qui les dominent de toute la puissance de l'énergie et de la constance. Autrefois le nom de chevalier de Malte avait peu de puissance sur mon cœur : maintenant que je me suis promené au milieu de leurs tombeaux, que j'ai touché les monumens de leur grandeur passée, je les admire et mon sang bouillonne au souvenir de l'*île Adam* et de *La Valette*....»

— Dans une séance de l'*Académie Catholique* tenue le 17 juillet dernier, le R. P. Jean-Baptiste Piaciani de la compagnie de Jésus, membre du Collége philosophique et professeur de physique-

chimie au collége romain, a lu une dissertation savante sur le sujet suivant : *Examen et démonstration de la faiblesse de l'accusation intentée par un écrivain moderne contre le gouvernement pontifical, d'avoir causé la ruine de l'académie de Cimento....*

Ce savant académicien a traité ce sujet avec une force de logique et une clarté d'expression qui ont ravi l'assentiment et provoqué les éloges de son nombreux et brillant auditoire.

Un savant de Toscane, dans un Mémoire lu publiquement à Paris sur le thermomètre de l'académie de Cimento, a affirmé que des raisons politiques ayant déterminé le prince Léopold de Médicis, protecteur de cette académie, à demander le chapeau de cardinal, on ne voulut accéder à sa demande qu'à condition qu'il sacrifierait l'académie à la haine implacable que la cour de Rome vomissait contre la mémoire de Galilée et de ses disciples. En conséquence, ajoute-t-il, l'académie fut dissoute; on vit Borrelli mendier dans les rues de Rome, et Oliva, les os à demi brisés par les tortures, se soustraire par le suicide aux nouveaux tourmens que lui préparait l'inquisition. Plusieurs récits de Galilée et de ses disciples furent livrés aux flammes..... La proscription n'épargna pas même les instrumens : ceux qui échappèrent à la destruction...., etc.

Le docte académicien a d'abord fait voir combien l'auteur de ces déclamations, tout jaloux qu'il paraît de la gloire de l'Italie, a mal servi la réputation de ce pays, et particulièrement celle de la Toscane sa patrie. Ensuite, examinant le but de l'académie de *Cimento*, le caractère d'Alexandre VII, de Clément IX, du grand duc Ferdinand II et de son frère Léopold, ainsi que d'autres circonstances, il a fait voir combien les assertions du Toscan sont dénuées de vraisemblance et même tout-à-fait absurdes.

Enfin, les faits en main et appuyé sur le témoignage des écrivains contemporains et des académiciens eux-mêmes, il a prouvé jusqu'à l'évidence, 1° qu'il n'est rien de plus faux que la prétendue condition imposée au cardinalat de Paul de Médicis; 2° que l'académie de *Cimento* n'a jamais été formellement dissoute, mais qu'elle a déclaré et qu'elle s'est anéantie naturellement par des raisons toutes simples, et surtout parce que les trois académiciens, Rinaldi, Bouilli et Oliva, quittèrent la Toscane spontanément, au

déplaisir du grand-duc et du prince Léopold ; ainsi, quoiqu'il ait pu advenir ensuite à ces deux derniers, leur destinée ultérieure n'a rien de commun avec la ruine de l'Académie, qui ne fut pas la cause, mais qui fut plutôt l'effet de leur retraite; 3° qu'on n'a vu Borelli mendier dans les rues de Rome qu'après qu'il eut quitté la Toscane pour retourner enseigner à Messine, et que banni de cette ville pour des raisons politiques, il trouva à Rome un asile jusqu'à sa mort; 4° que Oliva Calabresse s'établit à Rome, où il trouva une meilleure position qu'il n'avait droit de l'espérer d'après sa conduite; mais que peu d'années après, ayant été reconnu le fondateur de certains clubs immoraux, il fut mis en prison; conduit pour la seconde fois à l'interrogatoire, il se tua en se précipitant par une fenêtre. (On ignore d'où l'auteur du *Mémoire* a tiré la circonstance des os à moitié brisés); 5° les écrits de Galilée et de ses disciples n'eurent absolument rien à souffrir à l'époque, et encore moins à l'occasion de la promotion de Léopold au cardinalat; 6° les instrumens de physique n'en souffrirent pas davantage; par un bonheur assez rare à cette époque, il s'en est conservé un très-grand nombre à Fienza, même depuis que cette ville est passée sous la domination impériale. — *Diario di Roma.*

— L'art antique de la Haute-Asie offre, dans le peu de notions que nous en possédons, et dans les rares monumens qui en subsistent, une particularité nouvelle; c'est que les figures colossales y furent généralement sculptées dans le roc. Tel est, en effet, le caractère essentiellement propre à l'archéologie asiatique, qu'on y trouve les grandes masses de la nature employées comme les seuls élémens qui puissent servir à éterniser la gloire et l'ambition des princes. C'était en perçant, en taillant des montagnes entières, sur la face aplanie desquelles se détachaient d'immenses bas-reliefs et se projetaient d'énormes figures, que l'art babylonien savait honorer les maîtres de ces vastes empires. Un groupe considérable de montagnes, situé sur la route antique de Babylone à Ecbatane, et qui répond au mont *Bagistan* de l'histoire ancienne, offre, en divers endroits et à diverses hauteurs, des sculptures appartenant aux principales dynasties de la Médie et de la Perse. La plus remarquable de ces sculptures consiste en un immense bas-relief exécuté à une grande

hauteur, mais malheureusement trop dégradé pour qu'on ait pu en saisir la composition entière. Le tout a été renfermé dans une excavation ou cadre, d'un développement énorme, où la plupart des figures n'apparaissent plus maintenant que comme des masses informes, privées de détails, mais où l'on peut encore en distinguer quelques-unes moins maltraitées par le temps, d'un relief considérable, d'une proportion fortement colossale, qui se reconnaissent, à leurs visages barbus, à leurs costumes médiques, pour de grands personnages d'une monarchie asiatique.

En parlant des conquêtes de Sésostris en Asie, et des monumens qu'il y avait laissés sur sa route, Hérodote assurait qu'il avait vu lui-même plusieurs des images de ce roi, sculptées dans le rocher, en Phénicie et ailleurs. Il ajoutait que deux de ces figures, de proportion colossale, avec une inscription en caractères hiéroglyphiques allant d'une épaule à l'autre, se trouvaient encore de son temps sur la route qui conduisait de Sardes à Smyrne, et sur celle d'Ephèse à Phocée. Des détails si précis n'avaient pas empêché des savans de notre âge de rejeter parmi les fables les conquêtes de Sésostris et les monumens qu'on en citait. Mais voilà qu'en 1833 un voyageur vient de s'assurer par ses propres yeux qu'il existe près de l'ancienne Béryte, en Syrie, une de ces images de Sésostris, sculptée dans le roc avec une inscription hiéroglyphique effacée à dessein, mais où il se lit encore le nom de Pharaon Ramsès, et avec une inscription persépolitaine, qui date sans doute du temps de Cambyse. Les détails de cette intéressante découverte, déjà connus de feu M. Champollion jeune, sont donnés dans le *Bulletin de l'Institut archéologique*, 1834, janvier, p. 30-32; d'après une lettre de M. Bunsen, ministre de Prusse à Rome.

— On sait que M. Biot profita dernièrement de la communication officielle de certains monumens pour émettre des assertions contraires à la véracité de nos livres saints (V. ci-dessus p. 201). Privé du privilége de la même communication, M. de Paravey prit le parti de citer M. Biot devant ses juges naturels, c'est-à-dire devant l'Académie des sciences, qui institua pour prononcer entre ces deux savans, relativement à l'antiquité de l'astronomie égyptienne, une commission composée de MM. Arago, Poinsot et Gi-

nard, de l'*Institut d'Egypte*. Sur la demande de cette commission, M. de Paravey vient de lui envoyer un mémoire spécial, pour la mettre en état de procéder avec les moyens convenables à l'examen de cette grave question.

Dans ses *Recherches sur l'Astronomie égyptienne*, publiées chez Didot, en 1823, M. Biot lui-même posait en principe, que nulle astronomie savante n'existait chez les anciens Egyptiens, dont le ciel toujours nébuleux s'opposait à l'observation des astres (ci-dessus p. 277).

M. de Paravey, oppose à M. Biot ses contradictions; il expose les emprunts que ce dernier lui a faits, et la manière adroite dont il cherche à les déguiser. Il finit par établir que nulle astronomie savante ne peut se démontrer pour une époque antérieure à l'an 2300 à 2400 avant notre ère, époque où les Chaldéens se formaient en corps de nation, où la tour de Babel, dont il reste encore des ruines immenses dans le pachalik de Bagdad, commençait, à s'élever, et où les observations des anciens Chaldéens donnaient lieu au renouvellement de l'idolâtrie.

— Ce n'est pas seulement en Europe que les savans ont pris les peuples de l'Asie pour sujet de leurs études et de leurs observations. On dirait, pour ainsi dire, que quelque nouvel univers est à découvrir dans ce monde asiatique, tant les esprits ont d'ardeur à l'explorer. Voici ce que nous lisons dans le *Journal de St.-Pétersbourg*.

« L'étude des langues anciennes est devenue aujourd'hui la base de toute éducation soignée, et c'est dès notre enfance que nous commençons à nous familiariser avec les antiquités de la Grèce et de Rome; aussi la connaissance de ces littératures, et surtout de la dernière, est-elle généralement répandue. Mais si l'étude des auteurs grecs et latins nous présente d'incontestables avantages, celle de l'Orient nous ouvrira une carrière plus vaste et non moins utile. C'est l'Orient qui fut le berceau du genre humain; c'est là que fleurirent les premiers arts.

» Le zèle infatigable des savans anglais nous a dévoilé une partie des immenses richesses archéologiques que l'Inde offre à nos investigations. Ils nous ont fait admirer les temples souterrains de

Bouddah et de *Schiva*, devant lesquels l'imagination s'arrête étonnée ; ils nous ont fait entendre les chants du *Ramaïana* et du *Daha-Bharata*. Et qui sait combien de chefs-d'œuvre, encore ensevelis dans les temples de *Brahma*, peuvent être découverts par leurs savantes recherches ! . . . . .

» La Russie, par sa position et ses ressources, semble appelée à marcher avec succès sur la trace des explorateurs de l'Orient ; aussi le gouvernement, jaloux de lui assurer tous les genres de gloire auxquels elle a droit de prétendre, ne laisse échapper aucune occasion de protéger l'étude des langues orientales, en encourageant les savans qui s'y livrent avec succès ; déjà nous avons plusieurs fois appelé l'attention du public sur les travaux de nos orientalistes, et les noms de nos *Fraehn*, nos *Schmidt*, nos *père Hyacinthe*, etc., etc., ont été se placer auprès de ceux dont s'énorgueillissent à si juste titre l'Angleterre, la France et l'Allemagne. Dans son infatigable sollicitude, pour la propagation des lumières de l'instruction, dont il dirige le ministère, M. le conseiller privé d'Ouvaroff a voulu doter la Russie de l'enseignement de la langue sanscrite, dans laquelle un jeune professeur russe, M. *Lentz*, a faits des progrès assez remarquables pour nous inspirer les plus flatteuses espérances. Sur la proposition de ce ministre, S. M. l'empereur a daigné accorder à M. Lentz un traitement avantageux, pendant le séjour de deux années qu'il va faire en Angleterre pour s'y perfectionner. A son retour, une chaire de sanscrit lui sera confiée ; déjà M. Lentz s'est fait connaître par une édition de l'*Urvasia* (drame sanscrit du fameux Calidasi, auteur de *Sacontala*), avec une traduction latine et des notes publiées cette année à Berlin. Ses travaux ultérieurs doivent donc nous permettre les résultats les plus favorables. »

— Tandis que M. de La Mennais demeure fixe dans les principes que le chef de l'Eglise a solennellement condamnés, et qu'il s'engage dans les voies malheureuses de l'erreur, l'on voit avec la plus vive satisfaction que ceux qui avaient adhéré aux doctrines de M. de La Mennais, ne cessent de donner des témoignages publics de leur soumission au jugement du Souverain-Pontife.

Aux nombreuses adhésions et rétractations, déterminées par la

dernière lettre encyclique, il faut ajouter celle que vient de donner M. Charles de Coux, dont la soumission n'a jamais été douteuse, dans la lettre suivante adressée à M. l'abbé de Ram, recteur de l'Université Catholique.

« Monsieur l'abbé,

» Ma nomination à la chaire d'économie politique dans la nouvelle Université fondée à Malines vient d'obtenir une certaine publicité, et je crois devoir profiter de cette circonstance pour manifester dans toute leur plénitude les sentimens d'obéissance et de soumission dont je suis animé envers le Saint Siége. Plus tôt, j'aurais eu peur, moi simple laïque, d'aller au-delà des convenances en importunant le public de ma profession de foi; plus tard, j'éprouverais la même crainte.

» J'ai toujours considéré l'infaillibilité du Souverain-Pontife comme une vérité fondamentale et inébranlable, et cette conviction, qui fait partie de ma foi, n'a pas été un moment ébranlée. J'accepte donc tous les actes du Saint-Siége, j'approuve ce qu'il approuve, j'improuve ce qu'il improuve, j'adhère sans restriction aucune aux deux Encycliques de notre très-saint Père le Pape Grégoire XVI données en date du 15 août 1832 et du 25 juin dernier, et je suis déterminé à ne rien écrire et à n'approuver rien qui soit contraire à ces jugemens.

» En donnant toute la publicité nécessaire à la présente déclaration, vous me rendrez un véritable service; elle ne surprendra aucun de ceux qui me connaissent, et ceux qui ne me connaissent pas sauront d'avance la direction qu'aura mon enseignement.

» J'ai l'honneur d'être, etc. C. DE COUX. »

— Le R. D. Paul *del Signore*, professeur d'histoire ecclésiastique à l'archigymnase romain, a lu dans la sixième réunion que vient de tenir l'*Académie de la Religion catholique*, à Rome, un très-beau discours dans lequel il démontre que *la tolérance de la philosophie moderne à l'égard de toutes les croyances religieuses*, SAUF LA RELIGION CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE ET ROMAINE, *est une preuve que nos ennemis mêmes semblent nous donner que cette religion est la seule vraie.*

Après avoir indiqué sommairement la nature et l'origine du *tolérantisme*, le célèbre Académicien prouve par des argumens solides tirés de

l'histoire : 1° que toutes les sectes, bien que divisées et opposées entr'elles, sont néanmoins d'accord en un point, c'est qu'elles se posent toujours avec leurs systèmes comme ennemies de la foi catholique dont elles se sont séparées ; 2° que l'indifférentisme de la tolérance absolue n'ayant rien de précis ni de certain, et ne s'appuyant sur aucune base solide de foi et de morale, ne peut contribuer au bien de la société, parce qu'il divise ses membres en une infinité d'opinions religieuses ; 3° que, malgré cette tolérance proclamée si haut, on n'en cherche pas moins par tous les moyens secrets et ténébreux que met en usage une fausse philosophie, à avilir et à détruire la religion catholique, laquelle réunit tous les caractères de vérité qui manquent à toute opinion religieuse séparée de nous. L'orateur conclut enfin, de cette instabilité et de cette contradiction de principes, de cette incurable manie de bâtir chaque jour des systèmes religieux, de cette haine secrète et de ce mépris pour la religion catholique, que la tolérance absolue fournit elle-même une preuve incontestable de la vérité de celle-ci.

Le savant académicien a reçu les plus grands éloges des personnages distingués qui assistaient à cette séance. (*Diario di Roma.*)

— *Médecine-Pratique populaire ; Secours à donner aux empoisonnés et aux asphyxiés, et nouveau traité d'embryologie sacrée ;* par M. Rosiau (1). — L'auteur s'est proposé d'offrir un guide à ceux que la religion porte à s'occuper du soulagement des douleurs des misères humaines. Il a travaillé, dit-il, pour le prêtre et pour le chrétien. Son ouvrage paraît en effet d'un homme consciencieux. Il est dédié à M. l'évêque du Mans, qui a lu particulièrement le traité d'embryologie, et qui déclare n'y avoir rien trouvé que de conforme aux principes théologiques. Dans la première partie, l'auteur traite des affections morbides, de leurs causes, de leurs symptômes, de leur traitement, etc. Dans la seconde, il parle des empoisonnemens, des asphyxies et des moyens d'y porter remède. La troisième partie est l'embryologie, où l'auteur a considéré son sujet sous le point de vue religieux et sous celui de la science. Ce volume est terminé par trois appendices : 1° l'analyse chimique des poisons : 2° une série de recettes, d'ordonnances et formules pour chaque maladie ; 3° un dictionnaire des mots techniques usités en médecine. L'estimable auteur de cet ouvrage paraît joindre à des connaissances positives le zèle le plus louable et les sentimens les plus propres à inspirer la confiance.

---

(1) In-8°. Prix, 6 fr., et 8 fr. franc de port. A Mamers, chez l'auteur, et à Paris, chez Legay, rue de Seine.

CONNAISSANCES DE MOISE ET DES HÉBREUX

SUR LA TERRE HABITÉE. —EXTR. DE MALTEBRUN.

Merveilleux accord de Moïse et des plus anciens historiens sur l'origine des peuples. — Descendans de Japhet en Grèce. — Descendans de Sem en Syrie et en Arabie. — Descendans de Ham, ou Cham et Chanaan, en Abyssinie.

La géographie est une des sciences qui ont été le plus cultivées dans ces derniers temps : grâces aux recherches des érudits et aux voyages de quelques hommes animés d'un immense désir de connaître les peuples sur lesquels on n'avait que des données vagues et incertaines, la géographie tant ancienne que moderne, a été renouvelée ; les plus anciens empires ont été refaits, pour ainsi dire; leur étendue, leurs limites ont été fixées; les anciennes conquêtes des héros grecs et romains ont été suivies dans tous leurs détours; les ruines des villes les plus incertaines ont été fouillées, examinées, fixées de nouveau sur les cartes. Il était impossible que, dans ces recherches, on ne revînt pas à examiner ce que le plus ancien des livres, *la Bible*, nous a conservé sur les anciens peuples et les anciens royaumes. On y est revenu donc, et tous les géographes sont tombés d'accord qu'aucun livre ne donne des renseignemens plus clairs, plus certains, plus détaillés, sur le commencement des peuples, et leurs différentes transformations ou transmigrations. Pour mettre cette vérité dans tout son jour, nous allons citer le passage suivant, où un maître de la science géographique, M. Maltebrun, rend un magnifique hommage aux connaissances que Moïse nous a conservées sur la géographie.

« Nous n'avons point d'aperçus géographiques dignes d'attention, qui soient antérieurs à ceux de Moïse (an du monde 2460). Les livres de cet historien, et ceux de ses successeurs, con-

tiennent les notions des Hébreux, des Phéniciens, des Arabes, et des autres peuples de l'Asie occidentale (1). Après Moïse, le plus ancien auteur qui nous fournisse l'idée d'une géographie, c'est Homère (an du monde, 3000); il nous fait parcourir toute la sphère des connaissances, des traditions et des fables répandues en Grèce et dans l'Asie-Mineure (2).

Nés de la même manière, tous les systèmes primitifs durent présenter quelques traits de ressemblance. Les bases communes aux premières géographies furent presque toutes prises dans les préjugés des siècles peu éclairés qui les virent naître. D'abord chaque peuple se crut naturellement placé au centre du monde habité. Cette idée était si généralement répandue que, chez les Indous, voisins de l'équateur, et chez les Scandinaves, rapprochés du pôle, deux mots, et même deux mots assez semblables, *midhiama* et *midgard*, signifiant tous les deux la *demeure du milieu*, étaient souvent employés pour désigner les contrées qu'habitaient ces deux peuples (3). L'*Olympe* des Grecs passait, comme le mont *Mérou* des Indous, pour le centre de toute la terre : tous ces peuples se représentaient le monde habité comme un vaste disque, borné de tous les côtés par un océan merveilleux et inaccessible; aux extrémités de la terre, on plaçait des pays imaginaires, des îles fortunées et des peuples de Géans ou de Pygmées. La voûte du firmament était supportée par des montagnes énormes ou par des colonnes mystérieuses......

---

(1) Bochart, *Geogr. Sacra.* — Michaëlis, *Spicileg. Geograph. hebræorum.*

(2) Voss, *Cosmographie des anciens en all.* — Schœnemann, *geographia. Hom.* — Schlegel, *de géograph. Hom.*

(3) Wahl, *l'Indostan*, 1,229. — Suhm, *Odin*, 10.

— Ce que ne dit pas Maltebrun et ce qu'il est facile de comprendre, par cette croyance répandue chez ces peuples, c'est qu'ils ont une origine commune, et qu'ils ont porté, dans ces pays qu'ils sont allés habiter, la *tradition de ce royaume du milieu*, qu'ils formaient dès le commencement. Cette vérité sera mise dans tout son jour par les *Mémoires* de M. de Paravey, dont nous avons déjà parlé quelque part.

Il ne faut chercher, dans les livres de Moïse et dans les autres anciens écrits des Hébreux, que ce que l'ensemble du texte engage à y chercher, savoir : des indications sur le siége primitif des nations de l'Asie occidentale. Chargé d'une mission plus sublime, l'auteur de la Génèse n'a pas voulu faire une géographie ; il ne s'explique point sur la structure générale de la terre ; il n'indique, d'une manière reconnaissable, d'autres grands fleuves que le *Phrat* ou l'*Euphrate*, et le *Nil*, qu'il appelle fleuve de *Mizraim* ou d'*Egypte*. Une chaîne de montagnes est nommée *Ararat;* et, si l'on compare tous les passages où il en est parlé (1), on reste persuadé que c'est dans les branches du Taurus, répandues en Arménie et en Churdistan, qu'il faut chercher ces fameuses montagnes, près desquelles l'historien hébreu place le second berceau du genre humain (2). Il est certainement remarquable que le point de départ d'où Moïse fait commencer la dispersion des peuples, est placé par lui à peu près dans le pays le plus central de toutes les contrées anciennement peuplées ; car, les Indiens à l'est, les Scandinaves ou Goths au nord, et les Nègres ou Éthiopiens occidentaux, trois races très-anciennement établies dans les contrées qui portent leur nom, se trouvent à peu près à des distances égales de la Mésopotamie ou de l'Arménie. D'un autre côté, on est frappé de l'extrême faiblesse de la population de l'Amérique, des terres du grand Océan et de l'Afrique méridionale, malgré la beauté et la fertilité de ces régions. Ces deux circonstances pourraient bien engager un historien judicieux à placer en Asie occidentale le point où a dû commencer la population du globe, s'il fallait absolument prendre un parti (3).

---

(1) *Gen.* VIII, 4. — *Reg.* II, 19, v. 37. — Isaïe, XXXVII, 38. — Jérem. LI, 27. — Tob. I, 24.

(2) Bochart, *Phaleg.* I, 3.

(3) Cette question aujourd'hui n'est plus douteuse. Les savans de Calcutta ont montré que l'histoire des nations, les progrès de leurs émigrations et populations, nous ramènent au point central déterminé par Moïse.

Le célèbre William Jones, président de la Société asiatique, a prouvé dans une dissertation, que tous les peuples de la terre descendaient

Mais, sans entrer dans des discussions interminables, bornons-nous à exposer ce qu'il y a de plus positif dans le texte de Moïse. Nous y voyons toutes les nations de l'Asie occidentale, que cet historien a connues, ramenées à trois familles : l'une, celle de *Sem*, comprend des peuples pasteurs, habitant sous des tentes; l'autre, se compose des nations industrieuses et commerçantes, dont *Cham* est la souche; enfin, au nord des deux autres, la race de *Japhet* établit ses belliqueux empires.

Sur un de ces points, l'antique tradition des nations les plus éclairées coïncide d'une manière frappante avec les récits de Moïse. Cet auteur, et plusieurs autres écrivains hébreux, disent positivement que les contrées riveraines de la Méditerranée, les *îles des Gentils*, furent peuplées par les descendans de *Japhet*. Or, les Grecs et les Romains font descendre le genre humain, c'est-à-dire, toutes les nations à eux connues, de *Japetus*, dont le nom ne diffère pas essentiellement de celui de *Japhet* (1).

Encouragés par cet accord, vraiment surprenant, des hommes d'une vaste érudition, ont cherché à fixer le nom et le siége primitif de chaque peuple descendant de Japhet, de Sem et de Cham (2). Mais, comment supposer que de simples

---

d'une souche commune et avaient eu autrefois le même berceau ; d'après cela, il se propose cet intéressant problême ; quel doit être le lieu d'où les différentes peuplades sont parties, comme d'un point central, pour aller habiter les diverses contrées de la terre? et il montre qu'il n'y a d'autre point propre à satisfaire ce problême, que celui qui nous est assigné par Moïse. Voyez les *Recherches Asiatiques*.

(1) Hésiode. *Op. dies.* v. 50. — Ovid *Metam.* 1. v. 82. — Aristoph. *Nub.*, v. 994. — Hor. 1. od. 3.

(2) Parmi ces savans, on distingue Bochart, Cumberland, Fourmont, Court de Gebelin, etc. Ce dernier, dans le discours préliminaire sur les origines grecques, parle des connaissances historiques de Moïse d'une manière bien remarquable. « Mais qu'a de commun Moïse avec les Grecs, diront ceux qui affectent de ne faire aucun usage des connaissances historiques de Moïse, sous prétexte qu'il ne faut pas mêler le sacré avec le profane? Ce qu'il a de commun avec les Grecs, poursuit

noms de familles aient été conservés à travers les vicissitudes des siècles? comment reconnaître les demeures ou les traces des tribus errantes, qui n'élevaient aucun monument? D'ailleurs, ces recherches n'appartiennent pas, dans toute leur

---

Gebelin, le voici : C'est de nous avoir conservé le vrai tableau de leur origine, c'est de nous avoir transmis une tradition infiniment précieuse, dont les Grecs eux-mêmes ont laissé flétrir la pureté : c'est en apprenant aux Israélites leur propre origine, d'avoir tracé de main de maître la première carte géographique qui ait existé, restes précieux des antiques connaissances qu'on irait acheter au poids de l'or chez les Indiens, les Chinois ou les Mexicains, et qu'on dédaigne parce qu'on les trouve dans l'ouvrage d'un législateur qui, n'eût-il été qu'un homme ordinaire, aurait droit de nous étonner par ses profondes connaissances dans les arts et dans les sciences, et qui joignait à l'avantage d'être historien, celui de poète sublime. » *Monde primitif*, t. IX, p. CXLVI.

« La géographie de l'Ecriture, dit le savant Pluche, est d'un prix inestimable. Prenons le Pentateuque ou la Genèse seule; voyons l'origine et les premiers progrès des nations. Dans le récit de Moïse, on trouve, je l'avoue, des lieux et des peuples que l'éloignement des temps obscurcit : mais de tout ce qu'il nomme, ce qui est encore reconnaissable dans des temps postérieurs, justifie sa narration par une étendue de connaissances qui prouvent ou l'inspiration, ou le secours d'une tradition fidèle. Vous ne trouverez nulle part chez les profanes une pareille exactitude. » *Concordance de la Géographie*, et *Prépar. évangél.* 1re partie, pag. 105. Voyez aussi la *Géographie ancienne* de d'Anville.

Terminons cette note par le témoignage récent d'un Orientaliste moderne, qui se distingue par la variété et l'étendue de ses connaissances :

« De tous les voyages que nous cachent les siècles, dit cet écrivain, le plus imposant, sans doute, fut celui de ce solitaire qui, s'échappant de Memphis, conduisait une nation dans le désert, parlait face à face avec Dieu, et donnait une croyance au peuple législateur..... Le Pentateuque est le monument écrit de ce grand voyage, et chose étrange! si nous nous en rapportons à l'historien qui, de nos jours, a cherché le plus laborieusement les origines, ce livre a reconquis historiquement l'importance que lui attribuaient les croyances religieuses; Schlosser y trouve la première origine certaine des chronologies. » Ferdinand Denis. La *Philosophie des voyages*, dans la *Revue de Paris* de décembre 1832.

étendue, au plan de ce traité; nous nous bornerons aux résultats géographiques les moins sujets à contestation.

DESCENDANS DE JAPHET.

On reconnaît l'*Ion* ou *Idon* des Grecs, père des *Ioniens*, dans *Iavan;* et *Madai* désigne vraisemblablement les *Mèdes.* Il y a d'autres noms d'une interprétation plus difficile; tels sont ceux de *Gomer*, de *Magog*, et autres. Ils paraissent désigner des peuples voisins du Pont-Euxin et du Caucase. Cette mer inhospitalière, ces montagnes redoutables, semblent être les limites de la géographie mosaïque du côté du Nord; du moins les princes mêmes de l'érudition ne nous ont rien appris de positif, dès qu'ils ont voulu conduire les fils de Japhet plus loin (1); cependant *Thiras* pourrait bien avoir du rapport avec les *Thraces*, si voisins de l'Asie.

Un des descendans de Japhet, par Iavan, est nommé *Tharschich*, et serait, selon Josèphe, la souche des *Ciliciens*, dont Tarsus était la ville principale : cette opinion n'a rien d'invraisemblable; elle se rattache à l'explication du nom d'Iavan qu'on vient de donner, ainsi qu'à celle des noms *Dodanim* ou plutôt *Rodanim*, les habitans de Rhodes et d'*Elisa*, l'*Eolide* ou bien l'*Elide.* Mais il est difficile, malgré les efforts de quelques savans modernes (2), de voir dans ce Tharsis de la Genèse, le pays lointain dont les richesses furent l'objet des voyages entrepris en société par les Hébreux et les Phéniciens, du temps de Salomon. Saint Jérôme a observé, et M. Gosselin (3) a prouvé que le mot *Tharschich*, dans les passages où il est question des voyages que les Phéniciens et les Hébreux fai-

---

(1) Bochart, *Phaleg.* — Cumberland, *Orig. gentium ,* Leibnitz, Suhm, etc.

(2) Hartmann, *Recherches sur l'Asie ,* I. 69. *Comp.* — Bredaw, *Recherches géogr.* II. 253.

(3) Gosselin, *Recherches sur la Géographie ancienne ,* II, 126—185.

saient en partant du port d'*Eziongeber*, sur la mer Rouge, ne dénote autre chose que « *la grande mer* (1). »

Jamais un mot n'a produit des recherches plus savantes, ni un plus grand nombre d'écrits. Le seul *Ophir* peut lui être comparé à cet égard. Il paraît que l'*Ophir* (2) d'où les flottes de Salomon rapportaient les trésors de l'Indostan, et l'*Ophir* dont parle Moïse (3), étaient deux contrées absolument différentes, comme la différence orthographique des deux noms hébraïques aurait dû le faire voir aux savans qui ont discuté cette question, d'autant plus que, dans la version des Septante, l'*Ophir* de Moïse est rendu par *Oupheir*, et celui des temps de Salomon, par *Soopheira* (4). Le premier était sans doute une contrée de l'Arabie-Heureuse; mais l'autre, la patrie des pierres gemmes, des bois odoriférans, de l'or et de l'étain, semble devoir être cherché dans les Indes orientales. Les Phéniciens, ignorant probablement la nature des moussons ou vents périodiques, pouvaient bien avoir besoin de trois ans pour aller à la côte de l'Indostan méridional, pour y faire leurs achats et pour revenir aux ports de l'Idumée. Les successeurs de Salomon ayant perdu la souveraineté de ces ports, on conçoit que les navigations des Phéniciens et des Hébreux durent cesser; et cette première découverte de l'Inde n'eut aucune suite.

DESCENDANS DE SEM.

Mais, après avoir suivi les indications géographiques des écrivains hébreux jusqu'aux dernières limites de leur mappemonde, vers l'Orient et le Nord (ce qui déjà nous a obligé de descendre à des siècles postérieurs à Moïse), il est temps de revenir à l'examen des pays désignés comme le séjour des *Sémites* ou descendans de *Sem*. Les Hébreux étaient à même de

---

(1) Wahl. *Indostan*. I, 20. *not*. 3.

(2) *Chron*. II, 3, 6. אופר.

(3) *Gen*. x, 29. אופר.

(4) *Cp*. Michaël. *Specileg. géogr. heb*. II, 184 *sqq*.

bien les connaître, puisque c'étaient leurs frères et leurs voisins. Aussi cette partie de la géographie hébraïque est bien précieuse; elle indique l'identité d'origine de presque tous les anciens peuples des bords de l'Euphrate, d'une partie de l'Asie-Mineure, de la Syrie et de l'Arabie : identité parfaitement constatée par la ressemblance de leurs langues; car l'arabe, l'hébreu, l'araméen ou ancien syriaque, ont autant de rapport entre eux que l'italien, l'espagnol et le français (1).

L'*Elam*, l'Elymaïs des Grecs, long-temps un royaume indépendant; l'*Assur* ou l'*Assyrie* et l'*Aram*, qui est la Syrie, rappellent incontestablement trois noms des fils de Sem; le dernier semble connu d'Homère qui en aura fait ses *Arimi*. Mais on ne s'accorde pas aussi bien sur *Lud*, qui nous paraît pourtant être la nation des *Lydiens*, si puissante dans l'Asie-Mineure. On dispute aussi pour savoir si les *Chaldéens*, si tristement célèbres dans l'histoire juive, descendent d'*Arphacsad*, qui est la souche des Hébreux et de tant d'autres peuples sémitiques, et qui paraît s'être d'abord établie dans l'Arménie et dans la Haute-Assyrie, où l'on trouve une province *Arrapachitis*. On a même cherché à retrouver les Chaldéens, tantôt dans les *Chalybes* des Grecs, tantôt dans les *Scythes* qui firent une invasion dans l'Asie; on en a voulu faire une race indigène qui serait la souche des *Arméniens* et des *Curdes* (2). Mais toutes ces discussions des savans modernes n'ont pu fixer le sens des indications vagues que les écrivains hébreux, postérieurs à Moïse, donnent en passant sur ce peuple d'abord féroce et conquérant, bientôt riche, civilisé et adonné aux sciences.

C'est dans l'Asie occidentale que la géographie hébraïque, d'accord avec tous les auteurs profanes, indique les plus anciens empires que nous connaissons. Leurs immenses capitales, *Babel* ou Babylone, et *Ninive* ou Ninus, ont *disparu*. Nous

---

(1) Voyez les auteurs cités par Adelung, *Mithridate*, I, 300 et suiv.

(2) Michaël, *Speciteg. geog.* II, 77; 104. — Schlœzer, *dans Eichhorn, répertoire Oriental*, VIII, 113. — Friederich, *dans Eichorn, bibliothèque Orient.* X, 425.

cherchons envain leurs décombres (1), mais le souvenir des Assyriens et des Chaldéens est conservé par l'histoire des peuples qu'ils ont soumis. Alors, plus encore qu'aujourd'hui, les ravages de la guerre changeaient l'état et les limites des pays qui devenaient la proie d'un conquérant. On amenait en captivité des nations entières; on leur assignait de nouvelles demeures (2). Dans les superbes capitales de Ninive et de Babylone, les princes captifs et les hommes les plus distingués parmi les nations conquises, apprenaient à se connaître; des caravanes y apportaient tout ce qui était nécessaire au luxe barbare de ces temps. De semblables communications ont dû faire naître les idées élémentaires de la géographie. Toutes les grandes armées qui, dans ces siècles, inondaient l'Asie occidentale, tiraient leur force principale de la cavalerie. Un écrivain hébraïque dit en parlant des Chaldéens: « Leurs chevaux surpassent en vitesse les panthères; leur cavalerie arrive comme un essaim d'aigles, plus rapides que le vent (3). » Ces circonstances expliquent à la fois la rapidité des conquêtes dont parle l'histoire de ces siècles, et l'étendue des connaissances géographiques répandues parmi les peuples de l'Asie occidentale, mais qui semblent cependant se borner à ce qu'on pouvait connaître au moyen des voyages par terre.

Au midi des empires de Ninive et de Babylone, plusieurs peuples, amis de la liberté, changeaient de domicile au gré de leur humeur inquiète. La géographie des siècles les plus reculés distingue déjà les *Edomites*, connus des Grecs sous le nom d'*Iduméens;* les *Madianites*, très-anciennement adonnés au commerce, mais dont le nom disparaît bientôt; les *Nabaïoths* ou *Nabathéens* des Grecs et des Romains, tribu principale parmi celles du nord-ouest de l'Arabie, qui font re-

---

(1) Depuis le moment où écrivait Maltebrun, 1810, plusieurs voyageurs ont découvert les immenses ruines de Babylone et de Ninive, et les ont décrites avec beaucoup de détail; voir ci-dessus tom. VI, p. 35.

(2) Jérém. c. 39. Ezéchiel, c. 30, etc. etc.

(3) Habacuc. 1, 6, 9.

monter leur origine à Ismaël : beaucoup d'autres tribus arabes du centre et du midi, qui regardent comme leur souche *Joctan* (*Jectan*), et parmi lesquelles les *Homérites* établirent, dans l'*Yemen*, un empire long-temps heureux et puissant (1); enfin, les célèbres *Hébreux*, qui, d'après leurs propres livres, sont en parenté avec tous ces peuples, et se disent comme eux descendans de *Sem* par *Arphacsad*; assertion confirmée par la ressemblance des langues (2). Moïse connaissait même le nom de *Hadramauth* ou *Hazarmaveth*, contrée d'Arabie, encore ainsi nommée de nos jours. De même que nos voyageurs modernes, il distingue deux cantons du nom de *Chavilah* ou *Chaulan* (3). Il désigne *Sana* sous le nom d'*Uzal*, encore usité (4). Semblables aux Bédouins modernes, la plupart des anciens Arabes, et les Hébreux eux-mêmes, menaient une vie errante; rois de leurs déserts, au milieu de leur heureuse famille et de leurs troupeaux innombrables, ces patriarches n'avaient rien à envier aux monarques de la terre; ils ne demandaient au ciel qu'un peu d'ombrage, du gazon et une fontaine. Il y avait aussi des tribus agricoles; les Homérites élevèrent des digues pour retenir les torrens des montagnes, et des aqueducs pour en distribuer les eaux dans les champs (5). D'autres tribus ayant dompté le chameau, employèrent ce navire du désert à transporter en Syrie, à Babylone et en Egypte, les parfums et les pierres fines de l'Arabie-Heureuse, et, plus tard, les produits de l'Inde, que le commerce maritime amenait sur les côtes de l'Arabie (6). Il est impossible de déterminer à quelle époque ont commencé les liaisons des Arabes méridionaux avec l'Inde, et leurs établissemens sur la côte

---

(1) Schultens, *Historia imp. Joctanid.*, II, 39, etc.

(2) *Gen.* X, 21, 25.

(3) *Gen.* X, 7 et 29. — Michaëlis, *Spicileg.* II, 203. — Hartmann, *Recherches* II, 25.

(4) Niebuhr. *Descript.* I, 291. (en all.)

(5) Reiske *de Arabum epochâ vetustissimâ. Lips.* 1748.

(6) Messudi, *Hist. Joctanid.*, p. 181.

orientale d'Afrique; ils connurent l'art d'écrire (1), mais il n'est resté de leurs plus anciens ouvrages, que des poésies admirables, qui ne fournissent aucun renseignement géographique.

DESCENDANS DE HAM OU CHAM.

La troisième race d'hommes connue à Moïse et aux Hébreux est représentée comme la postérité de *Cham* ou *Ham*, troisième fils de Noé; et les malédictions dont tous les écrivains hébreux la chargent, semblent prouver qu'elle a dû différer des peuples sémitiques, soit pour la constitution physique, soit pour la langue et les mœurs. Le nom même de *Ham* ou *Cham* signifie en hébreu, ou la couleur foncée de ces peuples, ou la chaleur du climat sous lequel ils habitent (2). Ce nom se retrouve évidemment dans celui de *Cham* ou *Chamia*, donné à l'Egypte par les indigènes dans les temps anciens et modernes (3). Il est également incontestable que le nom d'un des fils de *Ham*, *Mizr* (au pluriel *Mizraim*), est le même qui, chez les Arabes et les Turcs, désigne encore aujourd'hui l'Egypte, principalement le Delta (4). Ce point de la géographie mosaïque semble donc très-clair, et s'il nous est impossible de retrouver d'une manière certaine tous les peuples indiqués comme descendans de Mizraïm, il nous est pourtant permis de croire que les Hébreux connaissaient toute l'Egypte et une partie des côtes africaines du golfe arabique.

On ne peut guère non plus douter que le nom de *Kusch*, donné à un des fils de *Ham*, ne désigne les peuples de l'Arabie méridionale et orientale, où les géographes grecs et romains connurent les villes ou peuples de *Saba*, de *Sabbatha*, de *Rhegma*, et autres, dont les noms, selon les auteurs hébreux, appartiennent à des descendans de *Kusch*. Mais que,

---

(1) *Job.*, XIX, 24.

(2) חם ou חום. Forster, *Epist.*

(3) Plut. *in Iside.* — Hartmann, *Egypten*, p. 4.

(4) Edrisi *Africa*, ed. Hartmann, p. 324.

d'un côté, ces mêmes peuples se soient répandus autour du golfe persique, et que de l'autre ils aient envoyé une colonie en Abyssinie, ce sont des questions pour la solution desquelles, ni les écrits des Hébreux, ni les autres monumens ne nous fournissent des détails assez étendus et assez authentiques (1).

La géographie des Hébreux présente des lumières bien plus pures, quand elle nous retrace l'ancien état de la Palestine. Cette contrée, théâtre d'une des plus anciennes révolutions physiques consacrées par l'histoire, de celle qui fit écrouler Sodôme et Gomorre dans les abîmes de la mer Morte (2), devait le nom sous lequel les Grecs la connurent, aux *Philistins*, peuple sorti de l'Egypte, et qui avait d'abord cherché un asile en Chypre (3). La Palestine était encore habitée par une foule d'autres tribus, qui toutes descendaient de *Canaan* fils de *Ham*. Cette circonstance pourrait servir à expliquer pourquoi les Phéniciens, qui parlaient la langue cananéenne, trouvèrent tant de facilité à se répandre en Afrique. Le commerce florissant de Tyr et de Sidon nous étonnera moins, lorsque nous nous rappellerons combien les auteurs hébreux nomment de villes murées dans la Palestine et dans la Syrie. *Damas*, *Hémath*, *Hébron*, *Jéricho*, existaient long-temps avant Athènes; *Sidon* est déjà célébrée par Homère; et la superbe *Tyr*, la reine des mers, nommée par les écrivains hébreux du temps de David, a dû préparer pendant plusieurs siècles cette grandeur commerciale dont le prophète Ezéchiël traça le brillant tableau à une époque où Rome, sous le premier des Tarquins, commençait à changer ses chaumières en des maisons. Les cèdres du Liban, les chênes de la Bazanée, les bois les plus précieux du *Chittim* (*Citium*, en Chypre), servaient à la construction des flottes de Tyr; son port était le marché

(1) Michaël, *Spicileg. géog.* 1, 143. — Eichorn. *Prog. de Kuschæis, Arnstadt*, 1774. — Ludolf, etc.

(2) Busching, dans les *Annales des Voyages.* t. v, p. 5.

(3) Michaël. *Spicileg.* 1, 278, 308.

de l'Asie, de l'Egypte et de la Grèce; les caravanes de l'Arabie heureuse, venues d'*Aden*, de *Cane* et d'autres villes, y apportaient les pierres gemmes, les épiceries et les étoffes de l'Inde; l'Egyptien y vendait les toiles fines; Damas y envoyait ses laines, d'une blancheur éblouissante; l'argent, l'étain, le plomb, tous les métaux de l'Asie mineure y arrivaient par les vaisseaux de *Tarschisch*, qui peut-être ici désigne Tarsus en Cilicie; les Ioniens y achetaient des esclaves, et probablement toute sorte d'ouvrages de manufacture (1).

Placés dans le voisinage d'une ville où refluaient tant de nations, les Hébreux, qui eux-mêmes vendaient aux Tyriens leurs blés, leurs huiles et les autres productions de leur sol (2), ne purent sans doute rester absolument étrangers aux connaissances géographiques répandues dans la capitale de la Phénicie. Mais en restreignant la sphère de la géographie hébraïque dans une limite qui ne dépasse guère le Caucase au nord, l'Archipel de Grèce à l'ouest, et l'embouchure du golfe Arabique au midi, nous avons cru mieux apprécier le véritable esprit des antiques monumens de la Judée, que ne l'ont fait ces commentateurs trop zélés, selon lesquels Moïse aurait prétendu nous enseigner comment toute la terre habitable fut divisée comme par lots entre les descendans de Noé. Peut-on raisonnablement attribuer à Moïse des notions sur le nord et l'occident de l'Europe, lorsque, chez des écrivains hébreux qui lui sont postérieurs de six à huit siècles, les Chaldéens et les Mèdes, originaires des régions où sourdit l'Euphrate, sont dépeints comme des peuples qui habitent les extrémités de la terre? »

---

(1) Ezéchiël, XXVII, 5, 26.

(2) Ibid. 17.

DE LA PERTE DES MANUSCRITS

ET DES AUTEURS DE L'ANTIQUITÉ.

Espoir peu fondé de trouver de nouveaux manuscrits. — Les auteurs latins perdus ne peuvent être de grande importance. — Les auteurs grecs perdus sont plus nombreux et plus importans. — Pourquoi la plupart des copies qui nous restent ne remontent pas au-delà du 9e siècle?

Nous avons parlé avec assez de détail des moyens par lesquels les moines du moyen-âge nous ont conservé les richesses littéraires de l'antiquité que nous possédons en ce moment (1). Nous avons cru devoir compléter ce travail, en insérant ici quelques recherches sur les manuscrits qui ont été perdus, et sur l'espérance qui pourrait nous rester d'en retrouver encore quelques-uns.

Pendant fort long-temps on s'était flatté de l'espoir que des restes précieux de l'antiquité demeuraient cachés en différentes bibliothèques de l'Europe, mais surtout dans celles de l'Italie. On ne doutait pas que des recherches faites par des antiquaires, avec zèle et persévérance, ne ramenassent perpétuellement au jour, tantôt des ouvrages entiers, tantôt d'intéressans fragmens d'auteurs grecs et latins. Malheureusement cette espérance était plus flatteuse que raisonnable. Les soins, la patience et l'assiduité que les savans italiens du quinzième et du seizième siècle, tels que Pétrarque, Boccace, Poggio, Arétin, Manuzio, mirent à rechercher les manuscrits des auteurs classiques, ne permettent guère de penser qu'ils aient laissé beaucoup à faire à ceux qui viendraient après eux. On voit, d'après des lettres écrites à cette époque, que l'on n'épargnait ni peines ni dépenses pour parvenir au but que l'on se proposait. Tant que l'imprimerie ne fut pas encore connue, on éprouvait de grands obstacles dans les recherches que l'on voulait faire dans les couvens,

(1) Voy. ci-dessus tom. III, p. 29.

parce que les moines, tirant un profit considérable des copies qu'ils faisaient de leurs manuscrits, n'aimaient pas, comme de raison, à ouvrir à autrui la source des trésors qu'ils possédaient. Les choses changèrent d'aspect plus tard, quand le stimulant du commerce porta les imprimeurs à joindre leurs efforts à ceux des savans.

Mais par quel malheureux concours d'événemens se fait-il qu'une partie si considérable des anciens auteurs ne nous soit parvenue que dans un état imparfait et mutilé, et qu'il y en ait tant dont nous ne connaissons plus que les noms, quoique bien certainement de nombreuses copies de leurs ouvrages aient été répandues en Italie, dans l'orient de l'Europe et sur les côtes de l'Asie-Mineure? qu'ainsi, par exemple, des *auteurs tragiques de la Grèce* nous ne possédions qu'un petit nombre de pièces, et que *ceux de l'antique Italie* ne nous soient connus que par des fragmens épars? qu'il ne nous reste presque rien des *poètes lyriques*? que *Ménandre*, *Philémon*, et tous les *poètes comiques* qui les ont suivis sont perdus, tandis que ceux qui ont survécu ne se retrouvent que dans un état de mutilation bien digne de pitié? Ce sont là des questions qu'ont dû bien souvent se faire les personnes livrées à l'étude de l'antiquité, et qui n'ont jamais été éclaircies d'une manière satisfaisante. Il est facile, à la vérité, d'indiquer certaines circonstances qui ont pu contribuer à ces pertes; mais il est difficile d'expliquer parfaitement la singulière destinée de plusieurs des plus grands monumens littéraires de l'antiquité.

A la vérité, pour ce qui regarde les classiques latins, il faut remarquer que l'introduction de la théologie scolastique décrédita peu à peu l'étude des anciens auteurs. Il ne faut pas s'étonner, d'après cela, si les manuscrits sur parchemin des auteurs classiques furent employés à relier les nouveaux ouvrages de scolastique, tandis que le petit nombre de ceux que l'on épargnait pourrissait dans quelque coin de ces bibliothèques décrites par Poggio. Ce fut dans un de ces réduits obscurs, que Poggio compare à un cachot dans lequel on n'aurait pas voulu renfermer un criminel, qu'il trouva *Quintilien*, les *Argonautiques de Valerius Flacus*, et le *commentaire d'Asconius Pædianus* sur les Oraisons de Cicéron.

S'il faut en croire quelques récits, l'œuvre de destruction s'est continuée bien au-delà du temps de Poggio et d'Arétin. Le poète

Chapelain raconte qu'un précepteur du marquis de Rouville lui avait dit qu'ayant eu occasion d'envoyer à Saumur acheter des raquettes, il avait été surpris de la singulière apparence du parchemin dont elles étaient faites, et, qu'en l'examinant de plus près, il avait cru y reconnaître les titres des 8e, 10e et 11e *décades de Tite-Live ;* qu'il s'était alors adressé au marchand de raquettes, de qui il avait appris que l'apothicaire de l'abbaye de Fontevraud ayant vu dans une chambre de cette abbaye une pile de volumes en parchemin, en tête desquels il avait lu qu'ils faisaient partie de l'histoire de Tite-Live, il les avait demandés à l'abbesse en l'assurant que ces volumes étaient inutiles, parce l'ouvrage était imprimé. L'apothicaire les ayant obtenus, les avait vendus au marchand de raquettes qui en avait fait *une multitude très-grande de battoirs*, et qu'il lui en restait encore douze douzaines. Tel est le récit de Chapelain; on ne saurait guère mettre en doute sa véracité, mais il est fort probable qu'il aura été mystifié. Tite-Live est, du reste, sous ce rapport, un auteur malheureux : tous les efforts que l'on a faits pour compléter son ouvrage ont été inutiles. Pietro della Valle raconte qu'il avait acheté un Tite-Live complet du bibliothécaire du Grand-Seigneur, et que le prix convenu était dix mille écus; mais quand il fut question de livrer le manuscrit, il avait disparu : peut-être n'avait-il jamais existé.

L'histoire des raquettes de Chapelain, tout apocryphe qu'elle est, me rappelle celle de l'original de la *grande Charte anglaise*, que sir Robert Cotton sauva d'entre les mains d'un tailleur qui allait la couper pour en faire des mesures. On croira peut-être après cela que ce document, base fondamentale de ces libertés dont les Anglais sont si fiers, aura été déposé dans les archives du royaume : nullement. Il se conserve au Musée britannique entre des papillons, des vases étrusques et des curiosités taïtiennes.

Quant à ce qui a été dit, que divers Papes, par un zèle mal entendu, avaient contribué à la destruction des trésors de l'antiquité, il ne faut pas ajouter une foi implicite à tout ce que la malveillance et l'esprit de secte ont débité à ce sujet. Ainsi, parce que le pape S. Grégoire-le-Grand ne faisait pas grand cas des sciences profanes, on l'accuse d'avoir fait brûler la bibliothèque palatine formée à Rome par l'empereur Auguste; mais à cela il faut observer

d'abord que rien ne prouve que, du temps de Grégoire, qui vivait à la fin du sixième siècle, il existât à Rome une bibliothèque palatine. J'ajouterai ensuite que cette accusation ne repose que sur un passage mal compris du *Polycratique* de Jean de Salisberi, écrivain du douzième siècle, qui dit que le saint Pape fit brûler de la bibliothèque palatine tous les ouvrages *reprobatæ lectionis*, ce qui signifie les livres d'astrologie judiciaire, nommés dans le digeste : *Libri improbatæ lectionis*. Et, quant à ces livres, il en existe encore assez.

Ainsi encore, Machiavel et Cardan prétendent que S. Grégoire VII brûla les *ouvrages de Varron* (1), de peur que S. Augustin, qui avait cité un grand nombre de passages de cet auteur dans sa *Cité de Dieu*, ne fût reconnu comme plagiaire; mais ceci est passablement ridicule, car toutes les fois que S. Augustin cite Varron, c'est ouvertement et presque toujours dans le but de le réfuter. D'ailleurs Naudé a prouvé que les ouvrages de Varron n'étaient plus lus depuis long-temps, et qu'ils ont péri plutôt par négligence que par un acte de vandalisme.

Il paraît, après tout, que sur les auteurs latins dont les ouvrages ont totalement péri, il n'y en a pas beaucoup qui soient dignes de grands regrets de notre part. Les poètes romains qui ont écrit avant le siècle d'Auguste seraient à peine intelligibles aujourd'hui; on peut en juger par des fragmens qui nous restent d'*Ennius* et de *Lucilius*. En conséquence, on peut hardiment conclure qu'à l'exception des *cent cinq livres de Tite-Live*, et des *harangues et épîtres de Cicéron*, les pertes que nous avons faites ne sont pas d'une importance majeure. Il ne nous reste, à la vérité, que *six comédies de Térence*; mais ce sont sans doute ses meilleures (2).

---

(1) Voyez dans *le Christianisme de Bacon*, publié par Emery, t. II, p. 332, des éclaircissemens sur l'accusation d'avoir voulu anéantir tous les auteurs et tous les monumens de l'antiquité païenne, intentée contre S. Grégoire.

(2) Le P. Matthieu Aimerich, jésuite de la province arragonaise et chancelier de l'université de Gandie, qui, après la suppression de son ordre se retira à Ferrare, y a publié en 1784 une notion historique et critique des Romains célèbres par leur érudition, particulièrement de

Il n'en est pas de même des auteurs grecs, ce qui est d'autant plus digne de remarque que la langue grecque est demeurée une langue vivante bien plus long-temps que la latine, tandis que les innombrables monastères répandus dans tout l'empire Byzantin et dans l'Asie-Mineure, semblaient devoir assurer à la postérité les ouvrages d'une foule de poètes et de philosophes dont il ne nous reste pourtant que quelques fragmens insignifians.

En attendant, si l'on y réfléchit mûrement, on verra que ce sont précisément ces motifs qui peuvent servir en quelque sorte à en expliquer la perte. La langue grecque a continué, à la vérité, à régner dans l'empire d'Orient jusque vers le milieu du moyen-âge; mais elle s'était fort corrompue et mêlée de tournures latines, françaises et asiatiques. Le résultat en fut que l'on étudia peu la langue des classiques. En Italie, au contraire, où le latin avait entièrement disparu de l'usage, on continua à l'apprendre comme langue savante; on s'en servit dans les discussions théologiques et dans tout ce qui avait rapport aux lois. Le grand nombre de couvens de l'empire d'Orient a été aussi plutôt défavorable qu'avantageux à la conservation des anciens auteurs; les bibliothèques de ces établissemens, avaient fini par accaparer toutes les copies qui existaient; les auteurs classiques n'étaient étudiés que dans les écoles, et toutes les écoles étaient dans les couvens; les professeurs étaient des moines qui ne se donnaient la peine de transcrire des anciens poètes et prosateurs, que les passages qu'ils avaient l'intention de citer dans leurs cours; le reste des volumes était abandonné pour être mangé aux vers, ou bien on coupait les feuillets pour servir d'enveloppe aux livres de classe. On ne doutera point de la justesse de cette hypothèse quand on réfléchira qu'il existe encore aujourd'hui un grand nombre d'anciennes copies des tragé-

---

ceux dont les ouvrages sont perdus en entier ou en partie : *Specimen Veteris romanæ litteraturæ deperditæ, vel adhuc latentis; seu syllabus historicus et criticus veterum olim notæ eruditionis Romanorum ab Urbe conditâ ad Honorii Augusti excessum : eorum in primis quorum latina opera, vel omninò vel ex parte desiderantur. Accedunt opportunæ adnotationes, multa corollaria et nonnullæ dissertationes.* Vol. in-8°. Voyez Feller, *Journal hist.,* mars 1786, p. 339; it. *Mélanges,* tom. II, p. 543.

dies les plus faciles d'*Eschyle*, tandis qu'on ne connaît qu'un ou deux manuscrits des pièces plus difficiles du même poète. Ainsi encore, et par la même raison, les *Epinicia de Pindare* nous sont parvenus, mais ses *Threni*, ses *Hyporchemata*, etc., sont perdus.

Les *écrits de Ménandre*, de *Philémon* et des autres poètes plus modernes, étaient regardés comme peu convenables à être mis dans les mains de la jeunesse chrétienne, et *Aristophane* aurait sans doute subi le même sort sans la protection de S. Jean Chrysostôme, dont on connaît la prédilection pour cet écrivain spirituel. La conservation de tous les *ouvrages de Platon* et de la plus grande partie de *ceux d'Aristote* est due aux efforts de l'école d'Alexandrie pour greffer le platonisme sur le christianisme, ainsi qu'au règne de la théorie scolastique.

Il serait difficile de fixer avec quelque apparence de probabilité l'époque précise où tant de précieux restes de l'antiquité ont disparu. Procope l'historien, qui florissait dans le sixième siècle, cite une *tragédie d'Eschyle* que nous ne possédons plus, et Simplicius, qui vivait au milieu du même siècle, transcrit de nombreux passages des *poèmes d'Empedocle*. Photius, patriarche de Constantinople dans le neuvième siècle, donne, dans son Myriobiblon, des extraits de plusieurs auteurs qui n'existent plus, ou bien qui ne nous sont parvenus que mutilés. Michel Psellus avait composé, *dit-on*, dans le onzième siècle, un commentaire sur *vingt-quatre comédies de Ménandre*; mais ce fait n'est pas très-certain; et il est bien reconnu que Eustathe, archevêque de Thessalonique, qui écrivait dans le douzième siècle, ne possédait point d'auteurs que nous n'ayons aussi aujourd'hui, à l'exception de quelques grammairiens; et il en est de même de l'impératrice Eudoxie Macrembolitissa, qui composa l'ouvrage intitulé la *Couche de Violettes*, vers la fin du onzième siècle. Nous pouvons conclure de là que les livres dont nous déplorons la perte devaient avoir disparu successivement avant le dixième et peut-être même avant le huitième siècle.

Pour ce qui regarde les causes de cette disparition, j'en ai déjà dit quelques mots; mais je vais maintenant entrer dans de nouveaux détails à ce sujet. Pierre Alcyonius, dans son traité *de Exilio*, nous apprend que le cardinal Jean de Médicis (plus tard Pape sous le nom de Léon X) avait coutume de dire que les prêtres grecs

avaient acquis tant de crédit sur l'esprit des empereurs d'Orient, qu'à leur instigation des ordres furent donnés pour brûler plusieurs anciens poëtes, surtout les poëtes lyriques et comiques, et cela parce qu'ils préféraient les vers de S. Grégoire de Nazianze, à ceux de Ménandre et d'Alcée. Ce fait est confirmé par une lettre d'Etienne Geslachius à Martin Cressius, écrite de Constantinople en 1574. De quelques-uns des poëtes classiques, les moines se contentèrent d'effacer les passages les plus contraires à la décence et à la morale, ou bien ils les corrigeaient et les transmettaient à la postérité dans un état qu'ils regardaient sans doute comme bien préférable à l'ancien.

Le plus audacieux innovateur de ce genre fut Maximus Planudes, moine du quatorzième siècle, qui entreprit d'épurer l'*Anthologie*. C'est probablement le même Planudes qui priva *Théognis de cent cinquante-neuf vers*, que l'on a depuis découverts dans un seul ancien manuscrit. Il serait difficile de décrire toute la confusion que ce compilateur mit dans l'Anthologie.

Je ne dois pas oublier d'indiquer une autre cause encore de la perte de beaucoup d'anciens écrivains. On fit des abrégés des plus volumineux d'entre eux, et ces abrégés, étant d'un usage plus commode, finirent par remplacer totalement les originaux. C'est ainsi que nous avons perdu les *deux premiers livres* du grand ouvrage d'*Athénée*, l'original d'*Etienne de Byzance*, les précieux *lexiques d'Harpocrate* et de *Phrynicus*.

Il nous serait possible de déterminer avec plus d'exactitude l'époque où les dernières copies de plusieurs anciens auteurs ont disparu, si nous savions précisément dans quelle année fut brûlée la grande bibliothèque composée de 36,000 volumes, et qui était placée dans la basilique des empereurs à Constantinople. Elle avait été fondée par Constance, et considérablement augmentée par Julien l'apostat. Ce dernier était livré à une véritable bibliomanie : « Ceux-» ci, nous dit-il, dans une de ses épîtres, sont amoureux de che-» vaux, ceux-là d'oiseaux ; d'autres de bêtes féroces ; quant à moi, » j'ai brûlé, avec toute la véhémente passion d'un enfant, du désir » d'amasser des livres. » La bibliothèque dont je viens de parler ayant été consumée par le feu, fut reconstruite par l'empereur Zénon dans le cinquième siècle, et fit partie d'un collége habité par douze

professeurs. Du temps de Léon l'Isaurien, vers l'an 720, elle contenait, dit-on, 36,500 volumes, et les derniers historiens bizantins racontent que ce prince, qui était un fougueux iconoclaste, ne pouvant faire partager son opinion aux professeurs, les renferma dans leur collége, qu'il entoura de matières combustibles, et les brûla ainsi avec leurs livres. Cependant Basnage, dans son Histoire ecclésiastique, réfute ce récit, et prouve qu'il est question de cette bibliothèque comme subsistant encore dans le siècle suivant. Il y aurait peut-être moyen de concilier ces deux assertions, en disant que l'édifice a été incendié accidentellement pendant le règne de Léon, et qu'ayant été reconstruit sous le règne suivant, la bibliothèque a été de même en partie rétablie.

L'étendue des pertes faites par les sciences et les lettres, lors de l'incendie de la grande bibliothèque d'Alexandrie par Omar, a été révoquée en doute par les historiens du 18e siècle. Gibbon surtout déclare qu'il croit devoir nier à la fois et le fait et ses conséquences. Mais il est inutile de faire observer que Gibbon, écrivain très-partial, cherche toutes les occasions de favoriser les païens et les mahométans. D'un autre côté, Orose prétend que les livres de cette bibliothèque furent détruits ou dispersés par les chrétiens, lorsqu'en 391 ils brûlèrent le temple de Sérapis; mais on n'ignore pas que cet auteur, fort crédule, a rempli son ouvrage d'une foule de bruits populaires, qui ne permettent guère de le citer comme une autorité.

Après avoir fait connaître quelques-unes des causes de la destruction de tant de précieux monumens des siècles classiques, il reste à examiner pourquoi parmi les copies qui nous sont parvenues il y en a si peu qui soient d'une antiquité reculée. A très-peu d'exceptions près, il n'y en a point qui remontent au-delà du 9e siècle de notre ère.

A ce sujet, il faut remarquer que, dans le moyen-âge, les moines étaient les seuls copistes des anciens livres. Ils ne manquaient pas de loisir pour cette occupation, et les *calligraphes*, qui, par une longue habitude, avaient acquis un talent considérable pour bien peindre, étaient amplement payés de leurs peines. Or, par les divers motifs que j'ai assignés plus haut, les poètes et les philosophes classiques étant tombés dans le discrédit, il arriva que les

copistes recevaient cinquante demandes pour les œuvres de saint Grégoire de Nazianze ou de Sédulius, contre une pour celles d'Euripide ou de Virgile. La conséquence naturelle en fut que, pour se dispenser d'acheter du parchemin, qui était un objet de prix, ils songèrent à se servir des ouvrages des auteurs anciens, qui ne faisaient qu'encombrer inutilement les tablettes de leurs bibliothèques. Ils imaginèrent d'après cela deux manières d'oblitérer l'écriture et de mettre le parchemin en état de recevoir les œuvres d'écrivains dont le débit était plus assuré. Tantôt ils effaçaient les caractères par le moyen d'une préparation chimique, tantôt ils les grattaient avec un instrument tranchant : cette dernière méthode s'employait quand le parchemin était d'une épaisseur considérable.

Les manuscrits qui ont subi une de ces deux opérations s'appellent *codices palimpsesti* ou *rescripti*, et il existe des preuves certaines que plusieurs *pièces de théâtre grecques, diverses oraisons de Cicéron* et quelques *comédies de Plaute* ont été perdues de cette façon ; car des fragmens de ces différens ouvrages ont été reconnus sous la nouvelle écriture dont on les avait surchargés.

J'ai dit plus haut, comme un motif de consolation, que, selon toute apparence, les pertes que nous avons faites, bien qu'incontestablement fort nombreuses, n'ont pas l'importance et l'intérêt que l'on pourrait penser. Par la même raison, jointe à celle de la grande libéralité avec laquelle, depuis un siècle, tous les gouvernemens, tous les établissemens publics ont donné accès aux savans dans les dépôts de leurs trésors littéraires, il n'y a pas lieu d'espérer que de grandes découvertes restent encore à faire dans ce genre; celles que nous devons, il y a une vingtaine d'années, à M. Angelo Maï, professsur de langues orientales à la bibliothèque ambroisienne de Milan, et plus tard bibliothécaire du Vatican, sont les dernières qui aient offert quelque intérêt. Jusqu'à présent on n'a rien trouvé dans les ruines d'Herculanum et de Pompéï, qui soit digne de fixer l'attention.

Je termine ici une discussion qui probablement paraîtra beaucoup trop longue à plus d'un lecteur, et j'ajouterai seulement que la bibliothèque Laurentienne à Florence, et celles des couvens de la Calabre, sont les seules où nous puissions encore espérer de faire quelques découvertes intéressantes. — *Annales de Phil. Chrét. tom. IX, p.* 193.

CONSIDÉRATIONS

SUR L'EMPIRE ROMAIN, LA VIE DE S. ANTOINE, ETC.

Le *Journal des Débats* du 12 octobre contient un article de M. St.-Marc Girardin sur la *Collection des Pères* (1) publiée par Méquignon-Havard, dans lequel l'auteur, examinant la vie de saint Antoine, écrite par St. Athanase, se livre à des considérations philosophiques de la plus haute portée. Nous en citerons les principaux passages :

« Notre siècle a beaucoup d'esprit, de lumières, d'intelligence; il discute, il raisonne à merveille. Pourquoi donc ne crée-t-il rien ? Pourquoi y a-t-il sur tout ce que nous faisons un cachet d'avortement et d'impuissance ? Systèmes politiques et systèmes religieux, constitutions, chartes, lois, ordonnances, rituels de toutes sortes de sectes, cultes de toutes sortes de dogmes, combien n'en naît-il pas chaque jour de notre cerveau? Et combien n'en meurt-il pas aussi chaque jour! Tant qu'il s'agit de parler et d'écrire, de raisonner et de critiquer, c'est à merveille; aussitôt qu'il faut agir, tout languit et s'arrête : nous

(1) *Collectio selecta Ecclesiæ Patrum.* — « Cette excellente collec- » tion, dit M. St.-Marc, interrompue pendant quelque temps, re- » commence aujourd'hui à paraître régulièrement. Les temps sont plus » favorables à cette publication qu'ils ne semblent devoir l'être. On » revient aux idées religieuses, et les Pères de l'Église ne sont plus dé- » daignés. Bizarre exemple du changement des esprits ! C'est l'*Ency-* » *clopédie* aujourd'hui qui est délaissée, et ce sont les Pères qui re- » prennent faveur. Trois éditions des Pères ont paru depuis quelque » temps : celle de M. l'abbé Guillon, latine et française; celle » dont nous nous occupons aujourd'hui, toute latine, et celle de » MM. Gaume, grecque et latine, dont nous avons dernièrement an- » noncé le *Saint-Chrysostôme.* Trois éditions des Pères en six ans au » plus, qui l'eût dit il y a soixante ans, sous Voltaire ! »

sommes excellens pour la discussion, pour la prédication, pour tout ce qui ne demande à l'homme que ses idées et ses paroles; l'action nous manque. Faire des journaux, faire des brochures, faire des lois, tout cela avec ardeur, avec opiniâtreté, avec sérieux, et comme si les effets devaient suivre les paroles ; voilà où nous brillons. Je ne parle pas de tant de lois qui ne sont que sur le papier ; mais voyez ce que sont devenues les sectes religieuses, ou soi-disant telles, que nous avons vues éclore. Tant qu'il a fallu écrire et parler, elles ont eu de l'éclat, elles ont fait du bruit. Quand il a fallu agir, s'organiser, être autre chose que des sons et des paroles, devenir un corps, quand elles en sont venues au *fiat* créateur, à l'œuvre, à l'action, alors, à cette dernière et décisive expérience, elles sont tombées à plat.........

» Dans notre siècle tout va de cette manière, gros de paroles, vide d'effets. A cet égard, nous savons bien notre faiblesse, et nous ne sommes pas dupes de nos phrases. Combien de fois ai-je entendu dire que ce qui nous manquait, c'était le caractère, et personne ne réclamait, excepté pour soi et tout bas. Nous avons la volonté qui parle, mais non la volonté qui fait. L'action vient du caractère et non de l'esprit. Doublez notre intelligence et nos lumières, vous ne ferez rien si le caractère n'y est, c'est-à-dire la force qui agit et qui crée. Voulez-vous une preuve que notre siècle sait fort bien à quoi s'en tenir là-dessus? Sans cesse il parle de la force des choses, de la nécessité, de l'empire des événemens ; personne, disons-nous, ne peut lutter contre la force des choses; telle est la philosophie du jour : nous avons tous notre coin de fatalisme musulman; nous ne croyons plus à la force de l'homme, ni qu'il soit au pouvoir de quelqu'un de faire rebrousser les événemens. Nous savons commenter les événemens d'une manière savante et ingénieuse ; nous savons leur trouver toutes sortes de mérites ; mais nous ne savons guères plus les prendre corps à corps, et quand nous pensons avoir contre nous cette force mystérieuse que nous appelons la force des choses, nous nous déclarons vaincus d'avance.

» Le monde romain, aux deuxième et troisième siècles,

avait aussi beaucoup d'esprit, d'intelligence et de lumières. Il raisonnait aussi et discutait à merveille; comme à nous, il ne lui manquait que l'action et le caractère. Ses œuvres étaient, comme les nôtres, marquées d'un signe d'avortement. Voyez ses Stoïciens ! Ils gouvernent le monde sous les Antonins; et, malgré tout leur esprit, malgré toute leur sagesse, malgré même tout leur pouvoir, ils ne créent rien, et le dernier de leurs empereurs, Marc-Aurèle, semble laisser l'empire à Commode, comme pour donner la preuve que ni lui-même ni ses sages devanciers n'ont rien pu faire pour rajeunir Rome et mettre sa liberté à l'abri des folies du premier despote venu. Voyez à côté de l'impuissance de la philosophie l'impuissance des tentatives religieuses qui se font à cette époque; voyez Apollonius de Thyanes; voyez le culte de Mithra; tant qu'il s'agit de faire des phrases ou de sculpter des idoles, tant qu'il s'agit de sons et de formes, tout va à souhait; mais quand il faut en venir à l'action, quand il faut inspirer aux hommes la force de dévouer sa vie et ses biens à ces religions d'essai, alors apparaît la faiblesse et leur impuissance.

» D'où venait au monde romain ce manque d'action et de caractère? Du manque de foi; il n'y a que la foi qui donne aux hommes la force d'agir, car il n'y a qu'elle qui leur fasse faire le sacrifice de leur vie, et l'homme ne crée rien que par le dévouement et le sacrifice. *Liquitque in vulnere vitam*, voilà le mot de toutes les grandes actions, et quelque édifice que nous bâtissions, religieux ou politique, il ne durera que s'il est cimenté par le sang des martyrs. Agir, c'est risquer; toute action est un risque, et pour risquer il faut croire. Rome ne croyant à rien ne risquait rien. Que voulez-vous qu'elle créât?

» C'est dans ce monde romain, ainsi épuisé de foi et incapable d'action, que naquit le christianisme, et dès le commencement il marqua son caractère, il agit; non-seulement il eut des docteurs, des prédicateurs, il eut de plus des martyrs. C'est par là, c'est par ce caractère d'efficacité et de puissance qu'il se distingue des œuvres du monde romain, les lais-

sant à leur néant originel, et annonçant dès cette heure son immortel avenir. L'intelligence et l'action, la parole et l'œuvre, voilà dès le commencement les deux forces du christianisme; voilà à quels signes le monde put comprendre que c'était quelque chose d'entier et de complet, quelque chose où il n'y avait point de manque et point de lacune. Prenez l'histoire du christianisme; toujours il parle et il agit toujours : les deux forces se font équilibre et se balancent; toujours à côté de l'intelligence qui persuade par la parole, il y a l'action qui persuade par l'exemple.

» C'est ici que vient se montrer l'utilité de la Thébaïde et de ses pieuses austérités; après les martyrs, après la victoire que leur sang a donnée à l'Église, ce sont les solitaires de la Haute-Egypte, ce sont les disciples de saint Antoine qui perpétuent l'action dans l'Église. Les évêques parlent, instruisent, enseignent : ils sont l'intelligence. Les anachorètes vivent dans les misères de la solitude, dans le jeûne, dans les veilles, dans les tentations du diable; ils sont l'action. Ce sont eux qui immolent leurs biens et leur vie à la foi chrétienne, et qui entretiennent la tradition du dévouement et du sacrific. S. Athanase discute contre les Ariens; mais dans toutes les discussions, il y a la part du doute et du scepticisme. Une religion qui n'aurait contre les hérésies que la force de la discussion serait bientôt ruinée. Il lui faut de plus des exemples et des actions; il faut qu'elle puisse dire : Voyez ce que je fais faire; voyez ces solitaires à qui je fais braver les rigueurs du désert et de la pénitence, qui couchent, sur le sable enflammé, qui vivent d'eau et de pain grossier; ce sont là sans doute pour le philosophe de fort mauvais argumens; pour le peuple, ils sont excellens, et le peuple a raison. Il sent qu'il y a dans la religion, qui inspire ces dévouemens, quelque chose de supérieur à la raison, et qui vaut mieux qu'elle; il sent qu'il y a dans l'action quelque chose de plus fort que dans la parole. Il n'y a pas de raisonnement, si bon qu'il soit, auquel on ne puisse répondre par un raisonnement également bon, mais que répondre aux austérités de saint Antoine? — Qu'elles sont inutiles? — Jamais le peuple ne juge les choses sur leur utilité,

et c'est pour cela qu'il est bon juge de la grandeur et de la dignité. Il juge toujours le motif; et dans les austérités de saint Antoine, il voit la foi ardente qui les lui inspire, et il cède à l'ascendant de cette foi; il eût langui aux raisonnemens.

» La foi et sa supériorité sur l'intelligence; parce qu'elle fait agir, voilà ce qui fait le mérite des solitaires de la Thébaïde, voilà le service qu'ils rendent à l'Eglise. Ils sont par leurs œuvres les témoins de la foi chrétienne; les docteurs et les évêques par leurs paroles en sont les interprètes. Saint Antoine, dans un discours que nous a conservé St. Athanase, démontre admirablement cette supériorité de la foi sur le raisonnement. Il s'adresse aux gentils, aux hommes du vieux monde romain, et il leur dit : « Vous n'avez plus aucune foi, » puisque vous avez recours aux argumens. Nous, ce n'est » point des paroles persuasives de la sagesse des Grecs que » nous nous servons; c'est par la foi que nous persuadons, » la foi qui précède et qui surpasse toutes les paroles. » Et ailleurs : « Nous ne sommes que des ignorans qui croyons en » Dieu, dont les œuvres nous révèlent la Providence. Eh bien! » notre foi grossière est efficace et puissante; car notre culte » se répand, tandis que, malgré tous vos raisonnemens so- » phistiques, vos idoles tombent de toutes parts. Avec tous » vos argumens et vos discussions, vous n'avez pas converti » un chrétien au paganisme, tandis qu'avec notre foi nous » diminuons sans cesse le nombre de vos croyans. »

» Représentans de la foi chrétienne et du dévouement qu'elle inspire, c'étaient ces moines du désert que saint Athanase invoquait dans les jours de péril, quand la religion était menacée par l'arianisme. La foi qui raisonne et qui discute avouait pour ainsi dire son impuissance, et faisait un appel à la foi agissante. Alors quelques-uns des solitaires, saint Antoine à leur tête, quittant leurs grottes, leurs ruines, leurs austérités, venaient à Alexandrie exhorter le peuple à l'orthodoxie, et tout ce peuple, repu de paroles et de discussions, sans que de toutes ces discussions aucune peut-être l'eût décidé, courait voir et entendre ces hommes d'action, ces pé-

nitens vieillis dans le désert, ces nouveaux martyrs du christianisme. Voulez-vous juger de l'ascendant de ces moines? Il fallait, quand les juges ariens, envoyés à Alexandrie, voulaient faire le procès à quelque catholique rebelle aux ordres de l'empereur, il fallait qu'ils défendissent aux moines d'entrer dans la salle du tribunal, et souvent même ils leur ordonnaient de quitter la ville. C'était surtout saint Antoine que le peuple écoutait avec un respect mystérieux, comme un homme que Dieu inspirait : « Tout le monde voulait le voir; les gentils eux mêmes et leurs prêtres venaient à la maison où il habitait, disant : Laissez-nous voir l'homme de Dieu. Plusieurs parmi les gentils voulaient toucher ses vêtemens, croyant que cela leur porterait bonheur ; » et ne croyez pas que cet empressement et cette foule troublassent le pieux solitaire. Il avait ce calme et cette assurance qu'ont les hommes d'action ; « tranquille et toujours égal à lui-même, le visage serein, sans mouvement de joie ni de tristesse, il regardait la multitude et lui parlait. » Venu à Alexandrie pour aider saint Athanase, il avait hâte, aussitôt sa tâche accomplie, de retourner au désert avec ses frères. « Les poissons meurent, disait-il, quand on les tire à terre, et les moines s'énervent quand ils restent trop long-temps dans les villes. Retournons à la montagne! » Et il y retournait pour reprendre ses austérités. Mais le monde ne lâche point ainsi sa proie; le bruit des affaires du siècle venait jusqu'à lui. Les empereurs qui savaient la puissance de cet anachorète, lui écrivaient de leur main. Alors, malgré leur renoncement au monde, les moines du désert se troublaient et s'énorgueillissaient; c'était un événement, c'était un honneur qu'une lettre de l'empereur. Mais saint Antoine, sans se troubler, disait : « Ne vous étonnez point que l'empereur nous écrive, qui n'est qu'un homme ; étonnez-vous plutôt de Dieu qui a écrit la loi que nous devons suivre, et qui nous l'a envoyée par son Fils unique! »

» Cet ascendant de l'action dans un siècle livré à la dispute est tout naturel. Voyez aujourd'hui quand un homme a non pas écrit ou dit, mais fait quelque chose de grand, gagné une bataille, exécuté un voyage périlleux, affronté quelques dangers

extraordinaires, voyez comme l'admiration et la vogue populaire s'attachent à lui; comme on veut le voir; comme on fait foule à sa demeure! Tant est grand le pouvoir de l'action ! tant elle subjugue les esprits! Le siècle en cela se fait justice; siècle de paroles et de théories, l'action est pour lui quelque chose d'étrange et de nouveau qui l'étonne, qui le saisit, qui le fait courir pour voir l'homme merveilleux qui agit, et qui fait suivre sa volonté d'un effet. »

OPINION

DE FRÉDÉRIC SCHLEGEL SUR LAMARTINE (1).

Ce qui sépare les nations et les rend étrangères les unes aux autres, c'est bien plus une grande et fondamentale différence dans la direction de leur culture intellectuelle, que toutes les délimitations et oppositions politiques. Mais il est dans le monde un principe supérieur, un lien spirituel, par lequel se rapprochent et s'unissent intimement des nations long-temps ennemies ou profondément divisées; et, de même que ce fut d'abord le christianisme qui, des peuples de la moderne Europe, forma une seule famille, de même touchons-nous peut-être à l'époque où cette divine religion, se relevant avec une force nouvelle au fond des cœurs oppressés, et renouant les nœuds rompus, réunira ce qui précédemment était séparé

(1) Le morceau dont nous donnons ici une traduction a paru en 1820, sous le simple titre d'*annonce* (*anzeige*), dans la cinquième livraison de la *Concordia*, recueil rédigé par Frédéric Schlegel, avec l'assistance de quelques amis. Nous prions nos lecteurs de ne pas perdre de vue que les observations du célèbre critique allemand ne portent que sur le premier volume des *Méditations poétiques*, seul ouvrage de Lamartine publié à cette époque.

comme par un abîme. La puissance du Verbe vivant pénètre à travers toutes les barrières matérielles, et le mur de séparation des langues tombe lui-même aussitôt que l'esprit est devenu un, et que les âmes sont remplies, pénétrées de sentimens semblables. Le nouveau poète que la France vient de produire, et qui est si spécialement sorti du sein de la religion, Lamartine en offre un éclatant exemple.

Il ne serait pas facile de trouver, dans le domaine entier de l'intelligence, une opposition plus tranchée que l'opposition existant entre la poésie et le sentiment poétique de l'Allemagne, et ce qui, en France, tient la place de l'une et de l'autre. Ici, ce qui forme la note fondamentale de la vie, et détermine dans les esprits une vue particulière du monde, c'est comme une divination profonde de l'imagination, un sentiment, un effort qui s'évanouit dans l'infini, ou, le plus souvent, ne se manifeste qu'avec quelque chose d'énigmatique, par fragmens et sous des formes inachevées. Chez les Français, ce que l'on regarde (ou du moins ce qu'on avait regardé jusqu'à présent) comme la poésie la plus parfaite, c'est une expression calculée sur tous les rapports et tous les égards de la vie de société, tandis que cela ne nous fait guère, à nous autres, que l'effet d'une bonne prose. La poésie allemande aime à se reporter de plus en plus vers le passé; elle plonge ses racines dans la tradition populaire, source d'où les vagues de l'imagination s'élancent encore fraîches; tout au plus le temps actuel et le monde réel lui fournissent-ils quelques traits d'*humeur*, qui la rejettent aussitôt dans le domaine de ses fantaisies. Le présent, au contraire, voilà le terrain naturel de l'exposition poétique des Français; ils s'inquiètent peu du choix des vraies couleurs locales dans la représentation du passé, s'attachant à une généralité idéale, et, du reste, produisant de l'effet par une vivacité qui en impose, par l'entraînement de la passion et par les coups de théâtre. Mais il y a quelque chose de plus central et de plus profond que le sentiment purement passionné, lequel reste toujours très-près de la réalité prosaïque, et aussi, en tant que reflet magique de l'imagination dans le jeu de ses récits pleins d'énigme, forme, sans aucun doute,

la matière principale, et, à proprement parler, le corps spirituel de la poésie. Cet élément plus intime, dans lequel les deux autres sont réunis comme dans leur source primitive et commune, est ce que l'on appelle l'enthousiasme, sentiment supérieur à la passion. De l'enthousiasme profond et réellement intérieur découle toute vie, celle de l'imagination et tout essor intellectuel. Mais il n'y a d'enthousiasme véritable, que celui qui part du fond d'un amour intime, exalté, pénétrant tout; et là où manque cet amour, l'enthousiasme est vide et faux; ce n'est que de la passion. Au reste le véritable enthousiasme lui-même a besoin d'un rayon d'en haut et du souffle d'un esprit supérieur pour prendre son vol vers les resplendissantes clartés.

Cette élévation de l'enthousiasme et cette profondeur du sentiment est précisément la région dans laquelle nous rencontrons Lamartine, et nous nous unissons à lui si étroitement que la différence de sa langue avec la nôtre disparaît. Les sons que l'on entend là forment un écho à nos sentimens les plus intimes; nous croyons, pour ainsi dire, que c'est notre propre langue que nous entendons, parce que nous entendons la langue qui fait le fonds des différens idiômes nationaux et leur donne la vie intérieure.

Examinons maintenant de plus près et caractérisons en détail les divers points du sentiment poétique de Lamartine, tel qu'il se manifeste dans ses *Méditations*. Le premier point et ton fondamental, par lequel notre poète se rattache tout entier à son siècle, c'est un sentiment dont tant de cœurs généreux et de fortes âmes sont puissamment saisis de nos jours, cette tristesse élevée, d'où jaillit un irrésistible désir, qui, brisant les liens de l'opinion, s'élance, à travers l'incroyance dominante, vers la vérité et l'amour, ou s'il manque cette voie, trouve un sombre plaisir à parer de poétiques couleurs l'abîme même. Ce dernier genre fait la magie entraînante des chants de lord Byron, lequel, précisément à cause de cela, est devenu le poète favori de tant d'âmes montées à l'unisson de la sienne. L'influence exercée par le poète anglais sur Lamartine, avant que celui-ci ne fût sorti de cet obscur labyrinthe de

peintures désespérées d'un enthousiasme sans Dieu, apparaît manifestement dans le discours qu'il lui adresse :

Qui que tu sois, Byron, bon ou fatal génie,
« J'aime de tes concerts la sauvage harmonie. »

Mais qu'il crie seulement une fois vers le ciel, ce poète de l'enfer, continue le nôtre, et un rayon de la lumière de vie descendra dans son âme, et son cœur s'adoucira lui-même par la puissance de ses propres accords.

Fais silence, ô ma lyre ! Et toi qui dans tes mains.
Tiens le cœur palpitant des sensibles humains
Byron, viens en tirer des torrens d'harmonie ;
C'est pour la vérité que Dieu fit le génie....

Des vers aussi entraînans par le sentiment et aussi parfaits dans l'expression n'avaient pas, depuis long-temps, été chantés en langue française, et il est très-rare, en général, d'en voir apparaître de pareils.

Plusieurs pièces de ce recueil décrivent les combats du passage de l'état sans espoir de Byron à une espérance nouvelle, pleine d'amour, à travers tous les degrés du plus ardent désir, et certains traits qu'on y trouve appartiennent encore à une première époque de sombre inquiétude. La poésie de Lamartine est inégale ; cela est essentiellement lié à son caractère ; toutefois, parmi ces premiers chants de sa muse, il n'en est pas un seul où ne brillent une foule de passages grandioses et variés.

Le deuxième point de départ de notre poète, l'élément essentiel de son inspiration poétique et de sa contemplation du monde, c'est l'amour, non l'amour purement passionné, comme chez la plupart des poètes français, mais élevé, tendre, profond, durable, pénétrant tout, mêlé au souvenir et au désir de la mort, genre de sentiment qui se rapproche le plus de l'amour véritable. Elvire, fille d'un poète portugais banni, a été enlevée par la mort au chantre des *Méditations*, après un bonheur de peu de durée ; mais dès ici-bas et vivant encore

elle lui apparaissait comme une *sœur des Anges*, de sorte qu'il ne se sent point séparé d'elle, et qu'en s'abandonnant sans réserve au chagrin de l'avoir perdue, il la voit se promener solitaire et exhalant ses plaintes sur les rivages d'un monde supérieur. Et de même que l'enveloppe corporelle de ce monde des sens ne le peut séparer de l'âme aimée, de même s'évanouit la distance entre le sentiment religieux et un pareil amour, ennobli par la fidélité, sanctifié par le malheur. Lorsque se lève l'étoile solitaire du soir, sa douleur se réfugie dans une église au milieu des champs : là, déchargeant son cœur oppressé d'amour, il ose, jusqu'au pied des saints autels, et avec le sentiment de respect dont le pénètre la présence de Dieu, prononcer, du plus profond de son âme, le nom de sa digne Elvire. Il y a quelque chose d'enchanteur dans la promenade du poète avec sa bien-aimée, sur le golfe de Bahia, le long de ces délicieux rivages, pleins de grandes ruines et de touchans souvenirs. En général le monde visible se montre à Lamartine comme transfiguré dans le reflet de son amour, et cette profonde manière de sentir la nature est chez lui le troisième élément de l'enthousiasme poétique. Ce genre de descriptions tantôt pleines d'élévation et de magnificence, tantôt descendant, avec autant d'exactitude que de grâce, aux moindres détails, ce genre, disons-nous, qui occupe une si grande place dans la nouvelle poésie anglaise, avait été précédemment transplanté par d'autres sur le sol français et soumis là à la même règle générale d'une soigneuse mesure de l'expression. Mais notre poète, ce n'est nullement ce genre de descriptions artificielles de la nature qu'il cherche et nous donne de la plénitude de son cœur; c'est un sentiment plus puissant, tout intime, et, pour ainsi dire, plein de divination. A la vérité, il sait admirablement retracer en quelques grands traits les plus beaux spectacles du monde sensible, soit un magnifique coucher du soleil, soit une mer émue, ou les feux étincellans de la nuit; mais ce qui prend tout à fait le dessus et l'occupe principalement, c'est toujours une profonde et douce rêverie. Aussi le moindre comme le plus grand objet de la nature suffit-il pour émouvoir en lui le sentiment à une grande profondeur;

la vue du firmament paré d'étoiles, ou bien, dans la vallée solitaire, une petite source, près de laquelle il tombe plongé dans un doux assoupissement, tandis que son oreille n'entend plus rien que le bruit de l'eau qui murmure, et que ses yeux n'aperçoivent autre chose que le ciel azuré. La manière particulière dont le poète envisage le monde extérieur, ou plutôt l'aspect sous lequel ce monde s'offre transfiguré à son regard, a été parfaitement exprimé par lui-même. L'âme, s'écrie-t-il, est un rayon de la lumière et de l'amour, et elle est dévorée du désir de remonter à sa source de flamme.

« Je respire, je sens, je pense, j'aime en toi.
« Le monde qui te cache est transparent pour moi. »

Ce que le poète vient de dire ici avec une si belle brièveté renferme l'essentiel. La nature est transparente pour le vrai sentiment poétique, et si le *voyant* ne peut ou ne doit pas soulever entièrement le voile, la sombre barrière de l'apparence sensible cesse néanmoins de l'arrêter; il devine en la sentant, la vie intérieure, ce qui est, pour lui, plus que tout l'éclat des impressions du dehors. Par un autre effet de ce sentiment plus profond de la nature, une foule de pressentimens spirituels viennent se joindre, chez Lamartine, au regard poétique jeté sur les beautés du monde visible, et alors une enchanteresse douceur d'émotion et d'expression encadre les grands traits d'une exposition pleine de simplicité. Plongé dans les calmes lueurs de l'amoureuse étoile du soir, il est tout à coup touché au front par un doux rayon de la lune, et il se demande : Quels sont les secrets du monde invisible que renferme ce magique reflet? Est-ce le premier rayon matinal du jour qui ne doit point s'éteindre ; ou bien est-ce l'âme aimée; sont-ce les ombres de parens, d'amis enlevés à notre amour, qui se meuvent au milieu de cette clarté nocturne et nous saisissent au cœur? Il éprouve un tressaillissement inexplicable, pense à ceux qu'il a perdus et voudrait savoir si ce n'est point peut-être leur esprit plaintif qui l'effleure dans la douce clarté. Certes, ce ne sont pas là de fugitives saillies, comme

chez beaucoup d'autres poètes, ni une manière empruntée; c'est une vérité profondément sentie, laquelle va remuer les cordes les plus intimes de nos secrets pressentimens, d'une manière qui n'est accordée qu'au poète véritable, parce qu'en effet lui seul saisit, par une sorte de divination, ce qu'aucune science ne peut atteindre.

Souvent Lamartine décrit avec une touche grandiose le coucher du soleil; mais les sublimes clartés de cet astre ne suffisent point à son cœur, qui s'élance d'un vol hardi vers un autre soleil. De tout ce qu'éclaire la lumière fugitive de l'œil du jour, rien ne lui semble digne d'envie; mais, de l'autre côté de la sphère étoilée, là, où le vrai soleil éclaire un autre ciel, là se précipite son âme enivrée, pour y retrouver l'espérance et l'amour, et tout ce qui n'a point de nom ici-bas, dans notre prison terrestre; il voudrait s'élever jusqu'à cette région sur les ailes de l'aurore.

Passons au quatrième élément, à l'élément le plus élevé que nous offre dans ses degrés successifs la poésie de Lamartine, et vers lequel tendent tous les autres, nous voulons dire le sentiment de la piété jointe à l'inspiration religieuse qui lui est propre. Mais, au lieu de descendre dans le détail des citations, prenons tout de suite un passage qui résume ce que le poète a saisi dans une pleine clarté, alors qu'il distingue deux langages, l'un physique, borné à la vie commune; l'autre immatériel, organe du cœur et de la vie véritable.

Dieu fit pour les esprits deux langages divers;
En sons articulés l'un vole dans les airs;
Ce langage borné s'apprend parmi les hommes,
Il suffit au besoin de l'exil où nous sommes,
Et suivant des mortels les destins inconstans,
Change avec les climats, ou passe avec les temps.
L'autre éternel, sublime, universel, immense,
Est le langage inné de toute intelligence;
Ce n'est point un son mort dans les airs répandu,
C'est un verbe vivant dans le cœur entendu;
On l'entend, on l'explique, on le parle avec l'âme;
Ce langage senti, touche, illumine, enflamme;

De ce que l'âme éprouve, interprètes brûlans,
Il n'a que des soupirs. des ardeurs, des élans;
C'est là langue du ciel que parle la prière,
Et que le tendre amour comprend seul sur la terre.

Dans ces paroles se trouve, à proprement parler, l'explication complète du caractère particulier de la poésie de Lamartine. Il en a été ainsi pour lui. Dans le sentiment du plus ardent désir, de l'amour véritable et de la nature transfigurée, il a retrouvé, en même temps que la foi et l'espérance, le verbe de vie, comme il arrive à tout vrai poète, à tout vrai *voyant*, la poésie elle-même n'étant autre chose que la pure expression du verbe intérieur et éternel, qui se révèle dans des images et des chants appropriés à la manière de sentir des peuples, au moyen de quoi cette poésie prend racine dans les cœurs et croît, avec les siècles, comme un arbre vivant de riches traditions. Le passage cité tout à l'heure nous ramène aussi à l'observation par laquelle nous avons commencé, savoir que Lamartine a brisé complètement, par la puissance de sa poésie, la langue et la manière de sentir françaises.

Ces poétiques épanchemens d'inspiration religieuse ne forment que des fragmens, et ils sont inégaux entre eux; dans le morceau final, il passe en revue les principaux momens de l'Ecriture-Sainte, c'est plutôt une suite de beaux chants détachés. Quant à la question de savoir si, par la suite, Lamartine atteindra le talent, qui lui manque encore, d'une composition en grand, je veux dire d'une conception et d'une ordonnance poétiques plus étendues, c'est ce que l'on verra, s'il continue à marcher dans cette nouvelle carrière de poésie sacrée, non pas en n'écoutant que ses sentimens intérieurs, mais en s'attachant aux modèles et aux sources de l'Ecriture et de la tradition chrétienne.

Puisse du moins sa muse conserver toujours la même force! car cette muse, ainsi que son amour, n'est pas un feu d'enthousiasme superficiel, mais une dévorante flamme, qui pénètre jusqu'à la moëlle, comme la puissance de cette parole, qui sépare l'esprit et l'âme et devant laquelle tremblent tous

ses sens comme une victime. De même que, dans la fable païenne, Ganymède emporté par l'aigle de Jupiter est jeté tremblant aux pieds des dieux, de même il est saisi d'un effroi sacré, lorsque l'aile de flamme de l'inspiration a touché son cœur. Ses émotions ne sont pas moins vives, quand il s'abandonne tout entier au jeune souvenir de sa bien-aimée perdue. Mais bien autrement sublime s'élève son vol dans les régions supérieures de l'enthousiasme poétique, lorsque ému, déchiré au spectacle du monde qui s'écroule et de l'universelle incroyance que ne peuvent arracher d'un sommeil léthargique ni la merveilleuse magnificence de la nature, ni les grandes catastrophes de l'humanité, il ouvre ainsi passage à ses désirs brûlans :

Réveille-nous, grand Dieu ! parle et change le monde ;
Fais entendre au néant ta parole féconde.
Il est temps ! lève-toi ! sors de ce long repos ;
Tire un autre univers de cet autre chaos.
Change l'ordre des cieux qui ne nous parle plus !
Lance un nouveau soleil à nos yeux éperdus !
Détruis ce vieux palais indigne de ta gloire ;
Viens ! montre-toi toi-même et force-nous de croire !

Hauteurs sublimes de la poésie, où elle devient une avec la divine vérité ! Ainsi s'exprimait dans les chants sacrés et dans les grandes prédictions inspirées de l'ancienne alliance le désir brûlant, la sainte impatience de voir arriver le jugement du monde et d'effrayans mais salutaires coups de destruction divine. La poésie, dont nous entendons ici les premiers sons, n'est plus, comme l'ancienne poésie, consacrée aux beaux souvenirs et au passé ; elle est entièrement appliquée à la plus haute inspiration divinatrice de l'avenir. Sans doute il faudrait la poitrine et la voix du prophète, pour porter jusqu'à une force entière, une complète clarté, ce premier essor de l'enthousiasme le plus hardi, et afin qu'il ne se bornât pas à de simples fragmens. Mais le poète ne plane pas toujours sur ces redoutables hauteurs ; il sait aussi, descendant à des tons plus doux sur le même sujet et dans le même sentiment, faire vi-

brer les cordes de l'âme humaine, comme, par exemple, dans cette strophe qui termine d'une manière si belle et si suave le recueil entier, et par laquelle, nous aussi, nous terminerons cette annonce :

Silence, ô lyre ! et vous silence,
Prophètes, voix de l'avenir !
Tout l'univers se tait d'avance
Devant celui qui doit venir !
Fermez-vous lèvres inspirées ;
Reposez-vous harpes sacrées,
Jusqu'au jour où, sur les hauts lieux,
Une voix, au monde inconnue,
Fera retentir dans la nue :
Paix sur la terre, et gloire aux cieux !

De tels accords, pleins de l'amour le plus doux, méritent de précéder aussi la renaissance du verbe intérieur et éternel dans le monde de la poésie.

Dans l'édition de ses œuvres complètes, que Fr. Schlegel avait commencé de publier lui-même, mais qui est restée inachevée, on lit (t. Xme, p. 256 et suiv.) à la date de 1824, une longue note de huit pages ajoutée au morceau précédent. Quoique cet appendice renferme plusieurs choses intéressantes, nous n'avons point voulu le joindre à notre traduction, parce que nous ne partageons nullement l'idée principale qui y est exprimée, savoir que, dans la deuxième partie de ses *Méditations poétiques*, Lamartine aurait dévié du vol qu'il avait pris dans la première. Il faut dire, au reste, que Schlegel n'abandonnait pas, pour cela, l'espoir de voir Lamartine s'élever de nouveau à cette haute région de poésie religieuse, qu'il regardait comme le domaine naturel, comme la vocation de notre plus grand poète. Si le roi de la critique allemande avait vécu une année de plus, il aurait entendu les *Harmonies*, et aurait donné raison à ses espérances. — *Revue Européenne*, *n° XXXVII.*

SUR LES MISSIONS DU LEVANT.

On sait que M. Auvergne, ecclésiastique français et membre d'une congrégation estimable, a été pourvu l'année dernière par la Propagande d'un titre d'évêché *in partibus*, et envoyé comme délégué ou délégat dans les missions du Levant. Il fut sacré à Rome le 1er mai 1833, sous le titre d'archevêque d'Icone. Il est en outre vicaire apostolique d'Hiérapolis. Il doit résider spécialement au Mont-Liban; mais sa mission s'étend en Chypre, en Egypte, en Syrie et en Arabie. Il a la juridiction sur tous les Latins qui se trouvent dans ce pays, excepté sur les Pères de la Terre-Sainte, qui ne relèvent que du Pape. Comme délégat du Saint-Siége, il a encore une mission particulière auprès des différentes communions catholiques répandues dans ces contrées, comme les Cophtes, les Melchites, les Maronites et les Arméniens. Chacune de ces communions a un patriarche et plusieurs évêques. Le délégat entretient leurs rapports avec Rome, et, d'Antoura, où il réside, il se rend dans les différentes provinces qu'il doit visiter.

M. l'archevêque d'Icone s'embarqua à Toulon, le 2 novembre, sur la corvette *la Cornélie;* il était accompagné de M. l'abbé Guinoir, supérieur du petit-séminaire de Beaucaire, que le zèle encore plus que l'amitié avaient porté à se consacrer à cette mission. Le 21 novembre, ils arrivèrent à Napoli de Romanie, où ils furent transférés sur la gabarre *la Lamproie.* Ils débarquèrent à Smyrne le 2 décembre. M. Hillereau, évêque de Calédonie et visiteur apostolique à Smyrne, les accueillit avec bonté. Ce prélat est aussi Français, et était arrivé depuis peu de temps dans cette mission. M. l'archevêque d'Icone et M. Guinoir acceptèrent l'hospitalité que leur offrirent MM. de Saint-Lazare, qui ont une maison à Smyrne. Le jour de la fête de la Conception, ils assistèrent à l'office dans l'église des récollets, trois évêques y étaient réunis, M. Hillereau, M. Auvergne, et un évêque arménien, M. Papas, qui est âgé, et qui s'est retiré à Smyrne. Les prélats furent édifiés du recueillement des pieux chrétiens qui assistaient à l'office.

Le 19 décembre, M. d'Icone, et son grand-vicaire, M. Guinoir,

s'embarquèrent sur la gabarre *l'Astrolabe*. Ils passèrent le jour de Noël dans la rade de Macri, visitèrent les monumens de l'île de Rhodes, et arrivèrent le 1er janvier à Alexandrie, où ils célébrèrent la messe dans l'église desservie par le Père de la Terre-Sainte. Le 3 janvier, on remit à la voile, et l'on arriva le 8 à Bairout, où les missionnaires furent accueillis par M. Guis, consul de France. Ils se louent beaucoup de son zèle pour la religion et des exemples qu'il donne, lui et sa famille. Au bout de deux jours, les deux missionnaires arrivèrent à Antoura, terme de leur voyage. Leurs premiers soins furent de reconnaître l'état des choses et de visiter les patriarches qui résident au Mont-Liban. Ils conservèrent le costume européen; seulement ils laissèrent croître leur barbe, suivant l'usage du pays.

Le quatrième dimanche de carême, le prélat et son grand-vicaire ouvrirent une mission à Bairout, une des principales villes de Syrie. Elle fut annoncée par un mandement adressé à tous ceux qui appartenaient au rit latin. Il y avait quatre missionnaires, deux pour les Francs et deux pour les Arabes. On faisait à chacun d'eux des instructions dans leur langue. Bientôt l'église devint insuffisante pour les uns et pour les autres. Il fallait, pour les Arabes surtout, prendre deux jours dans la semaine pour leur donner des instructions à part. Elles furent suivies aussi régulièrement que celles de l'église paroissiale, et entendues avec des marques touchantes de piété et de componction. Les exercices avaient lieu le matin et le soir; le matin, après la prière et la messe que le prélat célébrait, on prêchait en arabe; le soir il y avait toujours glose et discours. Quand le discours était en français, la glose était en arabe, et réciproquement. Quelques Francs formaient les chœurs de cantiques. Cet exercice a tellement plu aux Arabes, qu'ils ont demandé qu'on l'établît aussi dans leur église. L'amende honorable, le renouvellement des vœux du baptême et la consécration à la Sainte-Vierge ont été remarquables par les bons effets que ces cérémonies ont produits. Le Vendredi-saint, on fit la plantation de la croix. Le samedi, le prélat baptisa une jeune négresse. Il ouvrit et ferma la mission par des discours.

Il voulut établir des retraites ecclésiastiques au Mont-Liban, et la première a eu lieu au mois d'avril dernier. Il se proposait

d'aller à Alep, où il avait à traiter des affaires importantes. Son intention était de visiter successivement l'île de Chypre, l'Egypte, la Palestine, Damas et la Syrie. Il avait vu Ibrahim à Bairout, et en avait été bien reçu, toutefois sans présent. Il se fit traduire en turc, dans le moment même, la lettre du général Lahitte, et l'écouta avec intérêt. M. l'archevêque d'Icone se louait beaucoup de la coopération et du zèle de M. Guinoir, et le respectable grand-vicaire se félicitait, de son côté, d'être avec un prélat si pieux, si actif, si dévoué à tout ce qui est du bien de la religion. Cette mission doit exciter un vif intérêt parmi tous ceux qui souhaitent le bien de l'Eglise et le salut des âmes.

La disette des ouvriers est grande. MM. de Saint-Lazare en ont envoyé quelques-uns. Trois jésuites, les pères Riccadonna et Planchet, et le frère Henze, sont arrivés au Mont-Liban en 1831. Ils doivent être suivis de quelques autres. Ils ont commencé deux établissemens, l'un au centre du Mont-Liban, l'autre dans la plaine de Balbek. Ils ont trouvé dans le pays le souvenir des anciens jésuites. Il leur a fallu d'abord apprendre l'arabe, et puis se mettre à voyager. Le pays est divisé en plusieurs religions. On distingue d'abord en Syrie les Grecs schismatiques, les Grecs catholiques et les Maronites. Il y a des Arméniens, des Mahométans de diverses sectes, et des idolâtres, comme les Druses. Ceux-ci ont moins d'éloignement pour le christianisme que les Mahométans. Il n'est même pas impossible, en certains lieux, de faire connaître la vérité aux Mahométans; car le prince du Liban étant chrétien, quoique vassal des musulmans, on n'a point à craindre dans ce territoire les mêmes persécutions qu'occasionnerait une abjuration dans les pays immédiatement soumis à la domination musulmane.

Dans l'été de 1833, les pères Planchet et Riccadonna firent une excursion à Damas et à Zahlet. A Damas, ils furent reçus chez les franciscains. Ils officièrent le jour de Saint-Vincent-de-Paul chez les lazaristes qui occupent l'ancienne maison des jésuites. Il y a dans cette ville deux lazaristes, MM. Poussou et Teste, et un seul capucin, le père Thomas. On compte à Damas de 5 à 6000 chrétiens du rit grec uni; les schismatiques sont à peu près en égal nombre. Les musulmans se sont emparé de l'ancienne cathédrale, dont ils ont fait une mosquée. Le fanatisme mahométan s'est con-

servé dans toute sa force à Damas. De cette ville, les missionnaires se rendirent à Zahlet, petite ville sur les limites de la grande plaine de Balbek. Ils y furent reçus à bras ouverts par l'évêque grec-uni, M. Ignace Aggiuri, chez lequel ils passèrent onze jours. Au retour, ils visitèrent les ruines de Balbek, qui est l'ancienne Héliopolis; on y remarque les ruines imposantes du temple du Soleil. Au Liban, ils passèrent quelques jours chez le patriarche maronite, qui était à sa maison de campagne, et visitèrent le couvent Cannubin, résidence ordinaire du patriarche.

Depuis, les missionnaires ont été obligés de quitter Antoura. Le père Riccadonna s'est fixé à Bekfaya, au centre du Mont Liban, où un émir lui a bâti une maison. Un autre prince maronite en bâtit une pour le père Planchet en face de la grande plaine de Balbek, entre deux villages, Zahlet et Malaka, où se trouvent réunis 4 à 5000 chrétiens. Ces chrétiens sont pauvres et ignorans. Les missionnaires ont beaucoup à souffrir de la pauvreté; mais la perspective de faire quelque bien les soutient. Déjà le père Planchet a fait de grands fruits à Bairout, à Blater et en d'autres lieux. Il exerce en même temps la médecine; les chrétiens et les infidèles s'empressent également de le consulter. Le frère Henze passe aussi pour être très-habile dans l'exercice de la médecine.

Nous tirons ces détails d'une lettre de M. Guinoir, dont on a bien voulu nous communiquer un extrait, et de plusieurs autres lettres rapportées dans le n° xxxvii des *Annales de la Propagation de la Foi*. Il est consolant de voir les premiers succès des missionnaires français dans les pays infidèles.

DESCRIPTION DE TOLÈDE.

L'impression particulière que fait éprouver cette vieille capitale de l'empire des Visigoths, ce séjour favori de tant de rois de Castille, qui n'a retenu de son ancien éclat que de nombreux monumens d'architecture et le surnom d'impériale (*la imperial Toledo*), est encore augmentée par le contraste qu'elle offre, lorsqu'on la compare à Madrid, la nouvelle capitale, avec ses bâtisses récentes et

son mauvais goût moderne. Le pays entre Madrid et Tolède est nu, assez inégal, et s'élevant insensiblement jusqu'aux hauteurs rocailleuses de la Sierra de Toledo. On arrive à travers une étroite vallée à un enfoncement entouré de rochers, que circonscrit le Tage et au milieu duquel, sur une colline escarpée en forme de terrasse, s'élève Tolède avec ses vieux murs, ses vieilles tours, ses portes, ses débris antiques, sa magnifique cathédrale et les ruines de son Alcazar. Cet amphithéâtre de rochers qui empêche toute vue éloignée, excepté de quelques points très-élevés de la ville, ne laisse place qu'à une petite plaine entre la ville et les collines les plus prochaines : cette plaine qui s'étend le long du Tage, bruyant et écumeux du côté où il sort de Tolède, est si petite, que le nom de Vega qu'on lui donne, a l'air d'une dérision. Quelques étroits jardins s'abritent à l'ombre du mur de rochers qui domine la ville, et ne peuvent plaire aux yeux (on les appelle *las delicias*) que parce qu'ils reposent des aspects âpres, dépouillés, pierreux du pays environnant : c'est pourtant là que la tradition place les palais et les jardins enchantés des princesses mauresques.

Le caractère général de la ville est d'accord avec la nature sévère qui l'environne. Des murs épais et de fortes tours ferment l'entrée de l'espèce de presqu'île sur laquelle la ville est bâtie. L'élégant écusson sculpté sur la première porte (*puerta de Bisagra*), présente l'aigle autrichien près des armoiries d'Aragon et de Castille, et rappelle l'époque mémorable pour l'Espagne, l'Europe et le Nouveau-Monde, où les deux monarchies espagnole et autrichienne s'unirent par le mariage de l'archiduc Philippe avec Jeanne-la-Folle, fille de la magnanime, de la sage, de la pieuse Isabelle et de l'habile politique Ferdinand. Ce sont les rois catholiques dont la mémoire, ainsi que celle de leur ministre, le cardinal Ximénès, est honorée du peuple espagnol plus que celle de tous leurs autres princes, en dépit des jugemens défavorables des historiens *éclairés* : ce sont ceux dont le gouvernement a donné pour des siècles au caractère national sa direction et ses qualités fondamentales : la fidélité monarchique et la piété catholique ; qualités qui n'ont jamais dégénéré en une aveugle servilité, grâce à l'indépendance des corporations et à la fierté espagnole, fondée sur de grandes actions et le souvenir qu'elles ont laissé. Sur la seconde porte, deux colon-

nes et la devise bien connue : « *Plus oultre*, » rappellent la plus magnifique efflorescence de la vie du peuple espagnol au XVI[e] siècle, sous Charles-Quint.

De ce premier et imposant boulevard, on se rend le long des plus antiques murailles de la ville, à la porte véritable d'entrée, la *puerta del Sol.* Son architecture mauresque, les ceintres en fer à cheval de la porte et des fenêtres, les élégans ornemens en forme d'arabesques, la main avec la clef, symbole de salut pour les fidèles Musulmans, l'inscription en caractères arabes : *Honneur soit à Dieu, il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète,* tout cela réveille bien vivement le souvenir des merveilles de la domination arabe en Espagne, du khalifat des Ommiades, de cette lutte de sept siècles entre l'élément chrétien et romain, et l'élément mahométan et arabe, si féconde de deux côtés en héros de la poésie et de l'histoire, et qui semble concentrée ici dans un espace resserré comme dans un microcosme. Quand on entre dans les étroites et tranquilles rues de la ville, les souvenirs historiques de toutes les époques de la monarchie espagnole s'offrent en telle quantité que nous ne pouvons entreprendre de les détailler. La domination romaine a aussi laissé ici ses traces puissantes auprès de celles de la monarchie bâtarde des Visigoths. A côté de la porte de Cembron se trouvent les restes d'un théâtre : plus loin, sur les bords du fleuve, celles d'un aqueduc. La domination des Goths est rappelée par les ruines d'une chapelle où doivent s'être tenus les antiques Conciles de Tolède, et aussi les grandes statues des rois de cette race à la *puerta de los Reyes*, quoique ce soient des portraits de fantaisie faits à une époque postérieure. Le caractère dominant des édifices est celui du moyen-âge, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la pleine floraison de l'architecture gothique : c'est souvent aussi l'architecture du XVI[e] siècle, moins indépendante, moins pure et moins grandiose dans ses masses; mais si riche et si charmante dans ses détails, que l'école d'Herrera a élevée à la simplicité la plus noble et la plus originale. L'une et l'autre se reproduisent à Tolède sous toutes les formes, dans de grands et de petits bâtimens, dans des édifices entiers et dans des parties isolées; et l'impression qu'on en reçoit est rarement troublée par un monument de la barbarie des XVII[e] et XVIII[e] siècles, encore moins par

une production du style académique, meilleur assurément, de l'époque actuelle.

Au-dessus de tous les monumens de cette ville vraiment historique, s'élève la cathédrale. Dans ses plus vieilles et ses principales parties, qui sont de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe, l'unité architectonique est souvent brisée par des constructions des deux siècles suivans; mais la beauté de ces appendices laisse à peine le courage de regretter ce défaut. L'intérieur de l'église répond à la richesse de l'architecture et de la statuaire qui en ont orné les dehors. C'est un tel trésor de tableaux, de sculptures en or, en argent, en marbre et en bois, de châssis, de tabourets, de grilles, de tombeaux et de stalles, que c'est comme la révélation de tout un monde de l'art du moyen-âge, non rassemblé au hasard, ou systématiquement par un faiseur de collections, mais où tout est lié par les lois organiques qui ont présidé au développement de la civilisation espagnole, dont le foyer puissant était l'Eglise, qui a élevé ce monument de sa magnificence; un monde qu'on ne peut regarder qu'à la hâte et superficiellement en plusieurs jours, et où l'on pourrait trouver de l'intérêt et des jouissances pour toute une vie d'homme. Il y a pourtant des gens qui trouvent Tolède horriblement ennuyeuse. — *Esquisse de l'Espagne, par* HUBER, *tome III.*

AVERTISSEMENT SUR L'ENSEIGNEMENT DE M. BAUTAIN,

PAR M. L'ÉVÊQUE DE STRASBOURG (1).

On a ouï parler d'une école particulière qui s'est formée à Strasbourg, et d'un enseignement nouveau qui s'est produit soit dans des écrits imprimés, soit dans un cours public. M. l'évêque de Strasbourg n'a pas cru pouvoir se dispenser d'élever la voix contre l'enseignement d'un prêtre de son diocèse. L'*Avertissement* que nous annonçons, et qui est daté du 15 septembre dernier, est une réclamation motivée contre des doctrines téméraires et dangereuses. Ne pouvant reproduire cette pièce en entier, elle a 53 pages, sans compter l'Appendix, nous nous bornerons à quelques extraits qui feront juger de la gravité des matières en discussion et de la modération avec laquelle M. l'évêque a procédé dans cette affaire. Le prélat s'adresse ainsi au clergé et aux fidèles de son diocèse :

« Lorsque nous sommes arrivé dans ce grand et beau diocèse, nous étions bien loin de prévoir les tristes épreuves qui nous y attendaient, et qui nous sont venues de ceux qui, oubliant leurs promesses sacrées, n'ont répondu à notre bienveillance que par l'insurbordination. Mais aucune ne nous a frappé si douloureusement au cœur que celle dont nous nous voyons contraint de vous entretenir, après avoir inutilement tenté d'en écarter la nécessité. Faut-il qu'une fin si affligeante succède au plus heureux début !

» A peine étions-nous établi à Strasbourg, que le professeur académique de philosophie vint nous ouvrir son cœur. Il nous confia que, devenu déiste au sortir du collége, et, depuis, toujours mécontent de lui-même, il n'avait cessé de chercher la vérité dans les livres, en France et en Allemagne; et qu'enfin, ayant eu le bonheur, il y avait plus de trois ans, d'ou-

(1) In-8°. A Paris, chez Potey, rue du Bac, n° 46.

vrir l'Evangile, il y avait trouvé cette vraie philosophie, dont il avait long-temps senti la soif et le besoin. Nous le félicitâmes du changement que la grâce avait opéré en lui. Il ajouta que depuis cette heureuse époque de sa vie, il s'était donné tout entier à la lecture de nos plus grands théologiens, tels que Pascal et Bossuet, Bourdaloue et Masillon, et à une étude approfondie de la religion. Ce qui mettrait le comble à son bonheur, nous dit-il ensuite, serait d'entrer dans l'état ecclésiastique, et de devenir un des apologistes d'une religion trop long-temps méconnue. Sachant sa position dans l'Université, et celle de ses élèves convertis par ses soins, nous convînmes qu'ils se rendraient à Molsheim, que pour lui il suivrait en son particulier et dans les mêmes auteurs les grandes questions théologiques que l'on y étudiait sous la direction d'un habile ecclésiastique.

» Nous devons à la vérité de déclarer que nos conventions furent fidèlement observées. Ses anciens élèves, devenus ceux de Molsheim, nous édifièrent par leur piété, leur assiduité à l'étude, comme ils nous attachèrent par l'aménité de leurs mœurs, la simplicité et la candeur de leur conversation. Les uns et les autres obtinrent successivement les ordres; et nous nous félicitâmes de ces nouvelles conquêtes pour notre diocèse. Plus tard cependant des inquiétudes nous furent communiquées sur quelques points de leur doctrine particulière. Nous examinâmes; les explications données par leur premier maître et par eux-mêmes, nous firent penser que peut-être un peu de jalousie avait donné lieu à des plaintes non fondées. Nous crûmes donc devoir par la suite accéder à la demande qu'ils nous firent de prendre la direction de notre petit-séminaire, nouvellement acquis à grands frais, et sur l'ordre du ministère. Ces messieurs s'offrirent d'y travailler sans émolument. Dans nos grands embarras de finance, cette offre généreuse ne laissait pas d'avoir son mérite; elle fut acceptée. La maison fut mise sur un bon pied, les enfans soignés et bien tenus. Nous nous applaudissions; mais pourtant des rapports fâcheux sur l'enseignement de la philosophie nous arrivèrent de temps en temps : nous exigeâmes qu'il se fît en langue latine, comme

dans tous les petits-séminaires, et que la philosophie de Lyon ou du Mans y fût enseignée. Cela fut promis, et mal exécuté. Nous en fîmes des reproches au supérieur de la maison. Ce fut alors que nous le trouvâmes lui-même dans des opinions que nous jugeâmes fausses et dangereuses. Nous espérâmes le ramener lui et les siens par la conviction. Nous lui envoyâmes les écrits des plus grands auteurs. Nous fîmes même pour lui un recueil de passages des Pères, et nous les transcrivîmes de notre main. Cependant les plaintes redoublaient de la part de notre clergé; des lettres nous arrivaient des provinces. On nous blâmait de trop d'indulgence. Nous répondîmes que le mal ne nous était plus inconnu, mais que la voie de persuasion nous semblait préférable à tout éclat prématuré. Nos entretiens confidentiels avec le professeur se renouvelèrent, mais sans nous satisfaire. Ses explications n'avaient pas l'ouverture franche et précise que nous désirions. Nous prîmes donc le parti de lui adresser six questions, auxquelles il attacherait ses réponses. Alors le danger et le faux de sa doctrine parurent à découvert. Nous en avertîmes les principaux personnages qui lui étaient le plus attachés. Ils nous montrèrent un vif intérêt pour lui, en déclarant néanmoins qu'étant prêtre il devait obéir à son évêque. Nous eûmes peu après un dernier entretien avec lui et un de ses principaux élèves. A notre grande surprise, nous le trouvâmes aussi obstiné que jamais; nous ne pouvions douter néanmoins que leurs zélés protecteurs ne leur eussent tenu le même langage qu'à nous.

» Enfin, après avoir inutilement employé les deux premières règles de l'Evangile : « Reprenez-le en particulier; appelez un ou deux témoins influens, » nous nous sommes vu obligé d'en venir à la troisième : « Parlez à l'Eglise. »

» C'est donc à vous que nous devons exposer aujourd'hui les questions proposées de notre part, et les réponses qui leur ont été faites; nous y joignons nos observations. »

Nous rapporterons simplement les six questions proposées par M. l'évêque, et qui sont relatives aux principes énoncés et développés dans des écrits et dans l'enseignement public ou particulier :

« 1. Pensez-vous que le raisonnement seul ne suffit pas pour prouver avec certitude l'existence du Créateur, et l'infinité de ses perfections?

» 2. Pensez-vous que la révélation mosaïque ne se prouve pas avec certitude par la tradition orale et écrite de la synagogue et du christianisme?

» 3. Quant à la révélation chrétienne, je vous demanderai si la preuve tirée des miracles de Jésus-Christ, sensible et frappante pour les témoins oculaires, a perdu sa force avec son éclat vis-à-vis des générations subséquentes? Ne la trouvons-nous pas en toute certitude dans l'authenticité du nouveau Testament, dans la tradition orale et écrite de tous les chrétiens? Et n'est-ce point par cette double tradition que nous devons la démontrer à ceux qui la rejettent ou qui, sans l'admettre encore, la désirent?

» 4. Pouvez-vous attendre d'un incrédule qu'il admette la résurrection de notre divin Sauveur, avant de lui en avoir administré des preuves certaines? et ces preuves ne sont-elles pas déduites du raisonnement?

» 5. Sur ces questions diverses, la raison ne précède-t-elle point la foi, et ne doit-elle pas nous conduire à la foi?

» *Nota.* Cette question a été transférée; du n° 5 elle a été mise à la tête des autres, et changée dans sa rédaction, comme il suit :

« La raison ne précède-t-elle pas la foi dans les questions
» premières et fondamentales? »

» 6. Quelque faible et obscure que soit devenue la raison par le péché originel, ne lui reste-t-il pas assez de clarté et de force pour nous guider avec certitude à l'existence de Dieu, à la révélation faite aux juifs par Moïse, aux chrétiens par notre adorable Homme-Dieu? »

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire les réponses du professeur et les observations dont elles sont suivies; nous y suppléerons par une sorte de résumé qui termine l'*Avertissement*.

« Nous venons de réfuter sous vos yeux les notions répandues dans les six réponses qui nous ont été fournies, et dont voici brièvement quelques conséquences.

» 1° Si le spectacle de l'univers ne peut sans la foi nous donner de certitude sur l'existence du Créateur, saint Paul, l'auteur divin de la Sagesse et le Prophète-roi se sont trompés, et nous trompent en même temps : les plus anciens philosophes (1), les Pères de l'Eglise, les premiers génies du christianisme, toutes les universités chrétiennes ont donné et donnent encore dans une erreur commune.

» 2° Si l'on ne peut aujourd'hui connaître l'existence de Dieu par les preuves qui en ont convaincu les païens, il s'ensuit que la révélation a épaissi sur notre raison les ténèbres du paganisme, et que, sous ce rapport, nous sommes dans une condition pire qu'ils ne furent au temps de l'idolâtrie.

» 3° En supposant que les incrédules auxquels on inculque la nécessité de la foi, pour s'assurer que Dieu existe, soient capables d'apprécier cette nécessité supposée, l'athée ne serait jamais amené au théisme, et le déiste serait repoussé vers l'athéisme. Car, dira l'athée, comment voulez-vous que j'aie foi en un Créateur dont vous convenez que l'existence n'est pas démontrée? Comment, dira le déiste, voulez-vous que j'aie foi dans le Christ dont vous avouez que les miracles ne se prouvent pas, ni par conséquent la divinité? et même, puisque pour croire en Dieu vous exigez la foi, moi qui n'en ai point, vous me condamnez à ne pas croire en lui.

» 4° Si le témoignage des hommes ne peut jamais donner de certitude aux témoins auriculaires et éloignés, il n'est plus possible d'en obtenir sur la divinité de la révélation chrétienne : en vain s'exprime-t-on sans cesse avec chaleur sur la foi, l'Eglise, nos livres saints, sur le divin Sauveur des hommes, sur son admirable révélation, ce ne sont plus là que des mots pompeux et sans conviction ; notre croyance est vaine, ne porte sur rien : tout croule.

(1) Un Mercure trismégiste en Egypte, un Sanchoniaton chez les Phéniciens, un Zoroastre chez les Perses, un Confucius chez les Chinois, un Manethon chez le Egyptiens, un Berose Babylonien ; Pythagore, Socrate, Platon, Xénophon chez les Grecs ; Cicéron, Sénèque, Pline et tant d'autres chez les Romains.

» Voilà de terribles et effrayantes conséquences, et pourtant certaines. Si on ne les a point aperçues, où est donc la science? Si on a voulu les dissimuler, ce serait mille fois pire. Nous sommes bien loin d'en former le soupçon. Deux choses ici sont presque inconcevables : l'une, que le professeur ayant enseigné dix ans avant notre arrivée, sa doctrine soit restée inconnue, au point que personne ne nous en ait donné l'éveil, avant qu'il reçût le sous-diaconat; car assurément il ne l'aurait pas obtenu sans avoir déposé ses erreurs. De notre côté, comment aurions-nous imaginé qu'après avoir reconnu dans le déisme un Dieu créateur, il vînt dans le christianisme enseigner que sans la foi on ne peut être assuré de son existence? La seconde est de les voir, lui et les siens, maintenir avec une confiance égale à leur aveuglement les erreurs palpables que nous venons de relever. Nous avons tout tenté pendant près de deux ans pour nous épargner le chagrin, à nous d'en parler hautement, à eux celui de l'entendre. Nos remontrances ont été reçues avec une obstination imperturbable, souvent dédaigneuse et insultante. On est allé jusqu'à nous défier de publier ces réponses à nos questions; tant on était convaincu, disait-on, qu'elles ne contenaient que la plus pure doctrine. Maintenant que la vérité paraît à découvert, le devoir indispensable du professeur et de ses élèves est de condamner eux-mêmes les principes que nous condamnons, d'adopter sincèrement avec nous ceux que l'Eglise enseigne à tous ses enfans. Persévérer contre sa doctrine serait se séparer d'elle, se créer un parti et faire bande à part. Que dirait-on d'un capitaine qui, en présence de l'ennemi, détacherait sa compagnie d'un corps d'armée? Nous sommes en guerre, en combat perpétuel avec les ennemis de la foi. Notre devoir est de serrer entre nous les rangs. Notre gloire est dans la résistance à toutes les attaques; notre force dans notre union. Le généralissime apostolique duquel le mot d'ordre arrive à l'univers catholique, vient pour la seconde fois de nous mettre en garde contre les nouveautés en doctrine; et tous les évêques ont répondu à son commandement avec une acclamation spontanée.

» Si notre langage a été quelquefois sévère, si à nos paroles

il s'est mêlé quelques duretés, nous pouvons assurer qu'il n'en est point dans notre cœur. Nous sommes, il est vrai, d'autant plus sensible à des refus opiniâtres, qu'ils nous viennent de nos propres enfans, de ceux que, dans une toute autre espérance, nous avons donnés au sanctuaire. Qu'ils écoutent enfin la voix d'un Père. Nous sommes vieux, ils sont jeunes; qu'ils remanient les matières que nous avons débattues. Sous la conduite d'un guide assuré, du savant et admirable cardinal de La Luzerne, ils marcheront d'un pas ferme dans le chemin de la science ecclésiastique : avec leur pénétration et leurs talens, ils auront bientôt acquis la doctrine uniforme que l'Eglise exige de tous ses prêtres, et la joignant alors à leur conduite édifiante, ils emporteront l'estime, la bienveillance de tous leurs confrères, et l'approbation universelle du diocèse. Ce souhait, cet avis seront les nôtres, jusqu'à ce qu'ils soient accomplis; comme notre prière de tous les jours est de *supplier* le Ciel de conserver dans l'unité de la foi tous ceux qu'il a daigné confier à notre garde. »

A la suite de l'*Avertissement* est un *Appendix ou Recueil de quelques phrases détachées qui se trouvent dans divers opuscules de M. l'abbé Bautain*, 12 pages. — *Extr. de L'Ami de la Religion*, *n*° 2321.

DÉCRET D'ÉRECTION

DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE (1).

ENGELBERTUS, Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ Archiepiscopus Mechliniensis et Primas Belgii, JOANNES-JOSEPHUS, eâdem gratiâ Tornacensis, JOANNES-FRANCISCUS, Gandavensis, CORNELIUS, Leodiensis, JOANNES-ARNOLDUS, Namurcensis, Episcopi, et FRANCISCUS, Episcopus Ptolomaïdis Administrator Brugensis,

Omnibus et singulis præsentes litteras visuris, lecturis pariter ac audituris Salutem in Domino sempiternum.

Quum concordi omnium judicio ac felici experientiâ constet summa Ecclesiæ et Reipublicæ commoda obvenire ex

ENGELBERT, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique Archevêque de Malines et Primat de la Belgique, JEAN-JOSEPH, évêque de Tournay, JEAN-FRANÇOIS, évêque de Gand, CORNEILLE évêque de Liége, JEAN-ARNOLD, évêque de Namur, FRANÇOIS, évêque de Ptolemaïs, administrateur de Bruges.

A tous et à chacun de ceux qui verront, liront ou entendront ces présentes lettres, salut éternel dans le Seigneur.

Comme il est constant, d'après le sentiment général et une heureuse expérience, que l'Eglise et l'Etat retirent les plus grands avantages

(1) Ce Décret a été publié au nom de l'Épiscopat belge par Mgr. l'Archevêque de Malines, le 4 novembre 1834, dans l'église métropolitaine,

publicis studiorum Universitatibus, in quibus bonarum artium ac scientiarum docu-

des universités publiques dans lesquelles les beaux-arts et les sciences sont enseignés à la jeunesse par des

---

pendant la Messe solennelle que Sa Grandeur célébra à l'occasion de l'Inauguration de l'Université catholique. — On lit à ce sujet dans *l'Union* du 6 novembre : — « Nous annonçons aujourd'hui à nos lecteurs un événement d'une haute importance, l'ouverture de l'Université catholique, de cette Université sans modèle aux temps où nous vivons et qui marquera peut-être une nouvelle ère pour la science. Mais quels que soient les résultats futurs de cette institution, elle nous frappe sur tout comme renfermant une éclatante apologie des quatre dernières années de notre histoire. Au commencement de 1830, qui eût osé prédire aux Belges la prochaine création d'un haut enseignement chrétien dans toutes ses parties, eût passé pour fou, et voici cependant que ce miracle s'opère sous nos yeux, sans effort, sans subterfuge, hautement et publiquement, comme la chose du monde la plus simple, comme étant, ce qu'elle est, la plus rigoureuse et la plus claire des conséquences de notre loi fondamentale. Il y a là un progrès d'autant plus grand et, si nous osons le dire, d'autant plus *providentiel* qu'il sera moins remarqué. Personne ne s'étonnera de ce que les catholiques usent de leurs droits, mais la merveille est que les catholiques aient ce qu'ils n'avaient pas auparavant, des droits. A ceux qui s'étonnent de notre attachement pour le régime actuel, nous répondrons seulement : « Allez à Malines, et puis dites ce que doit être notre dévouement s'il se mésure à notre reconnaissance. »

Nous n'hésitons pas à le déclarer, notre satisfaction ne serait point ce qu'elle est si l'Université catholique était née sous l'influence du monopole, à la suite du triomphe d'un parti sur un autre parti. Grâces au Ciel, ainsi que nous venons de le dire, il n'en est point ainsi, et ce que les catholiques viennent de faire, d'autres l'ont fait et d'autres peuvent encore le faire. La carrière de l'enseignement est chez nous ce qu'étaient les grands tournois du moyen-âge, où tous pouvaient entrer et dans lesquels la victoire appartenait au seul mérite. *En avant les bons combattans*, tel était alors le cri des hérauts-d'armes et tel est aujourd'hui le cri de cette Belgique, qui elle du moins ne veut livrer ses fils qu'aux meilleurs et aux plus habiles. Les catholiques se présentent enfin dans cette glorieuse lice au même titre, sans autre privilége que leurs concurrens. S'il était sur la terre un homme assez insensé pour leur faire un crime d'une si noble ambition, il ressemblerait au pire des tyrans, à celui qui oserait dire à ses frères : « Le soleil ne luira que pour moi. »

menta à professoribus orthodoxæ fidei cultoribus et de Romano-Catholicâ Religione rectè sentientibus ingenuæ juventuti traduntur : hinc Nobis potissimâ quâdam ratione hocce tempore allaborandum duximus ad instaurandam publicam ejusmodi Universitatem, quæ celeberrimæ quondam ac præstantissimæ Lovaniensis Academiæ, communi Belgarum luctu inter sæculi decimi octavi exeuntis porcellas sublatæ, normam et imaginem referret.

maîtres orthodoxes et professant les principes de la religion catholique-romaine, nous avons cru, surtout pour cette raison, devoir faire tous nos efforts dans les circonstances présentes pour établir une telle Université publique, qui retraçât le plan et la forme de l'ancienne académie de Louvain, établissement autrefois si illustre et si distingué, qui a disparu au milieu des orages de la fin du 18e siècle, à la grande affliction des Belges.

Voici ce qu'on nous écrit de Malines :

L'installation de l'Université catholique a eu lieu hier. MM. le Recteur, le Vice-Recteur et les professeurs se sont rendus en corps à neuf heures et demie au palais archiépiscopal. Un peu après Monseigneur, suivi de ce cortége, est entré dans la métropole que remplissait déjà la foule des fidèles. Des places avaient été réservées dans le chœur pour les autorités constituées, les professeurs et les élèves de l'Université. Un nombreux clergé ajoutait encore à l'éclat de cette imposante cérémonie.

Elle a commencé par le *Veni Creator*, qui a été chanté avec un extrême recueillement. Puis M. le chanoine Genneré, secrétaire de Monseigneur, a lu l'acte d'installation de l'Université. Après la lecture l'acte a été remis à M. le Recteur par Mgr. l'Archevêque qui lui a adressé une petite exhortation pleine d'onction. Ensuite Mgr. l'Archevêque a célébré pontificalement la messe du St.-Esprit. Après l'évangile, M. l'abbé De Ram, Recteur de l'Université, est monté en chaire et a prononcé un discours analogue à la cérémonie.....

Après la messe, on a chanté le *Te Deum*, et, après cette action de grâces, le même cortége a reconduit Monseigneur à son palais. A deux heures Monseigneur a reçu le chapitre métropolitain, les autorités municipales, M. le commissaire du district, les dignitaires et fonctionnaires de la nouvelle Université. Une douce cordialité a présidé au dîner et en a fait une véritable fête de famille. Plusieurs toasts ont été portés : par Monseigneur l'Archevêque : *A la prospérité du nouvel établissement!* par MM. le Bourgmestre et le Recteur : *A l'épiscopat belge!* par M. Rodenbach, commissaire du district : *Au Roi et à la Reine des Belges!* »

Eâ de re concepta desideria et consilia, ex debito pastoralis officii Nobis commissi, ad Sedem Apostolicam detulimus, et per litteras, die decimâ quartâ Novembris anni millesimi octingentesimi trigesimi tertii in congregatione Nostrâ Mechliniæ habitâ datas, Sanctissimum Dominum Nostrum Gregorium divinâ Providentiâ Papam XVI deprecati sumus, ut eadem assensu et consensu Apostolico confirmaret. Sanctitati Suæ placuit votis et petitionibus nostris summâ cum benignitate protinùs annuere, nostrisque conatibus Apostolicam auctoritatem adjungere, prout patet ex pontificio diplomate cujus tenor hìc de verbo ad verbum sequitur :

GREGORIUS PP. XVI. — Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Majori certè solatio affici non possumus, quàm cùm eos, qui in partem solicitudinis nostræ sunt vocati, pastorali zelo flagrare, acriterque ad spirituale commissarum sibi Ovium bonum novimus vigilare. Licet porrò præcipuam fraternitatum vestrarum virtutem satis jam multa declarassent, eâque de causâ jure Nobis lætari liceret; conceptam tamen animo nostro opinionem confirmârunt, nostrumque gaudium abundè auxerunt obsequentissimæ Litteræ, quas die decimâ quartâ proximè elapsi

Nous avons, selon le devoir de notre charge pastorale, soumis au Siége apostolique les vœux et les projets que nous avions formés à ce sujet; et par une lettre en date du 14 novembre 1833, écrite dans notre réunion tenue à Malines, nous avons supplié notre très-saint Père Grégoire XVI, Pape par la divine Providence, de les confirmer en y donnant son assentiment et son consentement apostolique. Il a plu à Sa Sainteté d'accéder sur le champ à nos vœux et à nos demandes et d'associer son autorité apostolique à nos efforts, comme il est prouvé par le *diplôme* pontifical qui suit, dans toute sa teneur littérale :

GRÉGOIRE PP. XVI, — Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique. Nous ne saurions éprouver de plus grande consolation que lorsque nous voyons ceux qui sont appelés à partager notre sollicitude, brûler, d'un zèle vraiment pastoral et veiller avec soin au bien spirituel des brebis qui leur sont confiées. Quoique nous eussions des preuves suffisantes de l'ardeur avec laquelle vous remplissez ce premier devoir des Pasteurs et que nous pussions nous en réjouir à bon droit, nous avouerons cependant que la lettre si respectueuse que vous nous avez écrite en date du 14 du mois dernier, a encore ajouté à la bonne opinion que nous avions de vous, et qu'elle a doublé notre

mensis ad Nos dedistis, et quibus nedùm vestrum de Catholicâ in Belgio constituendâ, et à Vobis tantùm regendâ studiorum Universitate consilium significastis, sed etiam expositis commodis, quæ tùm animarum salus, tùm Religio ipsa indè possunt accipere, Apostolicâ nostrâ Auctoritate probari illud voluistis. Hanc vos rationem sequuti, id egistis, quod ab antiquis temporibus consuetudo induxit, quodque debita huic Sanctæ Sedi reverentia et observantia meritò exigit. Cùm enim ad Romanos Pontifices pro concredito Ipsis Apostolici Officii munere maximè pertineat Catholicam Fidem tueri, sanctæque ejus doctrinæ depositum integrum ac intemeratum custodire; Eorum quoque esse debet sacrarum disciplinarum quæ publicè in Universitatibus traduntur, institutionem moderari. Atque hæc causa fuit, cur Catholici etiam Principes cùm de hujusmodi Academiis seu Universitatibus studiorum statuendis cogitârunt, Apostolicam Sedem consulendam, Ejusque auctoritatem exquirendam duxerint. Hinc celebriores, illustrioresque Europæ Universitates nonnisi ex sententiâ et assensu Romanorum Pontificum fuisse constitutas gravissimæ illarum historiæ amplissimè testantur. Nobis itaque, quibus persuasum est ex rectè comparatis stu-

joie. Vous nous faites part de votre projet d'ériger en Belgique une Université catholique qui sera sous votre seule direction; vous nous exposez les avantages qui doivent en résulter pour le salut des âmes et pour la Belgique elle-même, et vous désirez en outre que cet établissement soit approuvé par notre autorité apostolique. En agissant ainsi, vous vous conformez à un ancien usage et vous montrez à ce Saint-Siége les égards et le respect qui lui sont dus. En effet, comme il appartient essentiellement aux Pontifes romains, à qui les fonctions du ministère apostolique ont été confiées, de défendre la Foi catholique et de garder pur et intact le dépôt de sa sainte doctrine, c'est à eux aussi de diriger l'étude des sciences sacrées, qui s'enseignent publiquement dans les Universités. Et c'est pour cette raison que même des princes catholiques, lorsqu'ils songeaient à établir de semblables Académies ou Universités, ont cru devoir consulter le Siége Apostolique et rechercher l'appui de son autorité. Aussi n'est-ce que d'après l'avis et du consentement des Pontifes romains qu'ont été érigées les plus célèbres et les plus illustres Universités de l'Europe, chose prouvée en détail par des documens authentiques insérés dans leurs annales. Convaincu donc que des Universités sagement organisées sont infiniment utiles à la Religion, nous éprouvons un plaisir singulier à vous obliger et à joindre à vos efforts la puissance de notre autorité

diorum Universitatibus plurimùm emolumenti in Christianam Rempublicam dimanare, jucundius nihil accidere potest, quàm ut vobis gratificemur, et ad Litterarum præsertim Sacrarum præsidium et incrementum supremæ Nostræ Auctoritatis robur adjiciamus; atque hinc sapientissimum, quod unà simul inivistis consilium adprobamus, vestramque eâ de re solicitudinem summâ laude ac commendatione prosequimur. Eò autem libentiùs vestris votis annuimus, quò certius vestrâ industriâ, operâ et curâ futurum confidimus ut quotquot ad istam Universitatem convenient benè morati juvenes, non scientiâ quæ inflat, sed scientiâ quæ cum charitate ædificat, non sapientiâ hujus sæculi, sed sapientiâ cujus initium timor Domini est, imbuantur. At illud probè intelligitis, Venerabiles Fratres, memoratam mox Universitatem ità quidem constitui oportere, ut nihil prorsùs derogetur juribus, quæ singulis Episcopis circà Clericorum in suis diœcesanis seminariis institutionem, eorumque in litteris et disciplinis maximè Theologicis eruditionem Tridentini Patres adjudicârunt. Agite igitur, et Ille, à quo omne datum optimum et omne donum perfectum est, dexter Vobis propitiusque adsit, ut quæ salubriter cogitastis, feliciter possitis

suprême, dans l'intérêt particulier des Lettres sacrées et pour contribuer à en développer l'étude. Aussi, nous approuvons le projet éminemment sage que vous avez formé ensemble, et nous louons hautement le zèle que vous avez déployé dans cette occasion. Nous consentons d'autant plus volontiers à votre demande que nous sommes persuadé que tous les jeunes gens biens nés qui se rendront à cette Université y puiseront, par vos soins et par votre vigilance, non la science qui enfle, mais la science qui édifie avec charité, non la sagesse du siècle, mais la sagesse dont la crainte du Seigneur est le commencement. Vous comprenez du reste, Vénérables Frères, que cette Université doit être organisée de manière qu'il n'y soit dérogé en aucune manière aux droits que les Pères du concile de Trente ont attribués à chaque Evêque, de diriger l'éducation des jeunes clercs dans les séminaires diocésains et de les instruire surtout dans les lettres et les sciences théologiques. Mettez donc la main à l'œuvre, et puisse Celui de qui vient toute grâce excellente et tout don parfait, *vous accorder sa protection et vous faire exécuter heureusement un dessein aussi sage et aussi utile ! En attendant, recevez, Vénérables Frères, comme un témoignage de notre affection paternelle et de notre bienveillance envers vous, la bénédiction apostolique que nous vous accordons de tout notre cœur.*

Donné à Rome à Saint-Pierre,

implere. Interim Apostolicam Benedictionem, Paternæ Nostræ charitatis et benevolentiæ testimonium erga Fraternitates Vestras, peramanter Vobis impertimur. — Datum Romæ apud S. Petrum die 13 *Decembris anno* 1833. *Pontificatûs Nostri anno III.* — Signatum : *GREGORIUS PP. XVI.* — Inscriptio erat : *Venerabilibus Fratribus* ENGELBERTO *Archiepiscopo Mechliniensi, ejusque suffraganeis in Belgio Episcopis. Mechliniam.*

le 13 *décembre de l'année* 1833, *de notre Pontificat la troisième.— GRÉGOIRE PP. XVI.—Aux Vénérables Frères* ENGELBERT, *Archevêque de Malines, et à ses Suffragans les Evêques de la Belgique, à Malines.*

Tam præcellenti suffragio tantâque auctoritate suffulti, mense Februario præsentis anni litteras dedimus ad Clerum et fideles Ecclesiarum, quibus eosque experti sumus paratissimos ad conferenda subsidia nostrarum erigendæ Academiæ incolumitati ac splendori consuleretur.

Appuyés sur un suffrage aussi puissant, sur une si grande autorité, nous avons, au mois de février de la présente année, adressé une lettre au clergé et aux fidèles de nos Eglises, et nous les avons trouvés très-disposés à fournir les subsides nécessaires à la conservation et à la prospérité de l'Académie que nous nous proposions d'ériger.

Jam verò certam tanto operi atque instituto formam præscribere, ejusdemque perpetuam stabilitatem asserere volentes, Apostolicâ auctoritate et Nostrâ per præsentes litteras erigimus et instituimus studiorum Universitatem, à Nobis supremo jure ac perpetuâ sollicitudine (salvâ in omnibus Apostolicæ Sedis auctoritate) regendam et fovendam, quinque Facultatibus instructam, quarum dignitate prima est Theologiæ, secunda Juris,

Voulant aujourd'hui donner une forme fixe à cette grande œuvre, à cette précieuse institution, et en assurer pour toujours la stabilité, en vertu de l'Autorité Apostolique et de la nôtre, nous érigeons et nous établissons par les présentes lettres une Université qui sera à jamais dirigée et soignée par nous avec un pouvoir suprême et une continuelle sollicitude (sauf en toute chose l'autorité du Siége Apostolique), et composée de cinq facultés, dont la première en dignité est celle de Théologie, la seconde celle de

tertia Medicinæ, quarta Philosophiæ ac Litterarum, quinta Scientiarum Mathematicarum ac Naturalium.

Quùm plurimùm intersit, ut res Academica ab unâ eâdemque personâ firmiter et constanter regatur, hinc ad omnem Universitatis nostræ directionem deputamus ac delegamus, tamquam Vicarium Nostrum Generalem, Rectorem Magnificum, virum ecclesiasticum, cujus nominatio et revocatio Nobis reservata permaneat. Eidem Rectori, postquàm in manibus Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Archiepiscopi fecerit fidei professionem juxtà Bullam Pii Papæ IV, et juraverit ac promiserit fidelitatem ac obedientiam cœtui Episcoporum Belgii, seque pro viribus curaturum honorem ac prosperitatem Academiæ, plenam potestatem et auctoritatem tribuimus et elargimur, ut, servatis servandis, quoscumque gradus academicos conferre valeat; ut liberè quoque ac licitè ordinare possit quæcumque pro Universitatis bono ac profectu in rebus ad instructionem vel disciplinam pertinentibus necessaria visa fuerint. Interim eidem Rectori strictissimè injungimus ut Nobis singulis annis exponat amplam, fidelem et sinceram relationem de totius Academiæ statu.

Nobis pariter, post expeti-

Droit, la troisième celle de Médecine, la quatrième celle de Philosophie et Lettres, la cinquième celle des Sciences mathématiques et physiques.

Comme il importe souverainement que cet établissement académique soit dirigé avec fermeté et constance par une seule et même personne, nous députons et nous déléguons pour toute la direction de notre Université, comme notre vicaire-général, un Recteur magnifique, de l'ordre ecclésiastique, dont nous nous réservons la nomination et la révocation. Nous donnons et nous concédons à ce même Recteur, après qu'il aura fait profession de foi, selon la bulle du pape Pie IV, entre les mains de l'Illustrissime et Révérendissime Archevêque, et qu'il aura juré et promis fidélité et obéissance au corps épiscopal de la Belgique, comme aussi qu'il fera tous ses efforts pour soutenir l'honneur et la prospérité de l'Académie, plein pouvoir et autorité de conférer tous les grades académiques, en observant les règles qui doivent être observées; de prendre librement et licitement toutes les mesures qui lui paraîtront nécessaires pour le bien et l'avancement de l'Université dans les choses relatives à l'instruction ou à la discipline. Cependant, nous enjoignons très-strictement au même Recteur de nous présenter chaque année un rapport étendu, fidèle et sincère sur la situation de toute l'Académie.

Nous nous réservons également

tam Rectoris Magnifici sententiam, reservamus nominationem et revocationem Vice-Rectoris, qui adinstar coadjutoris consilio et auxilio præsto sit eidem Rectori, quique eo absente, ægrotante vel moriente, ipsius vices provisoriè suppleat, ne Academia aliquod detrimentum patiatur.

Ut autem in singulis studiorum classibus seu Facultatibus omnes disciplinæ pro earumdem dignitate ac necessitate scholaribus ritè ac plenissimè tradantur, talis constituendus erit docentium numerus, qui perfectæ institutioni Academicæ congruat. Ad consulendum et providendum uniuscujusque meritis et honestæ cuidam æmulationi, volumus, ut inter ipsos docentes quædam habeatur titulorum ac jurium distinctio, scilicet ut alii sint Professores Ordinarii, alii Professores Extraordinarii, alii Lectores.

Ad nostram singulariter curam pertinere judicavimus, ut Professorum tam Ordinariorum quàm Extraordinariorum ac Lectorum, quorum omnium designatio ac præsentatio ad Rectorum Magnificum spectat, definitiva nominatio à Nobis dumtaxat rata ac firma habeatur. Volumus autem ut iidem non antè muneris sui partes suscipiant, quàm in manibus Rectoris Magnifici emiserint fidei professionem juxtà formam Pii Papæ

la faculté de nommer et de révoquer, après avoir pris l'avis du Recteur magnifique, le Vice-Recteur qui doit seconder le même Recteur de ses conseils et de son action et remplir provisoirement ses fonctions, en cas d'absence, de maladie ou de mort, afin que l'Académie ne souffre aucun dommage de ces événemens.

Mais afin que toutes les sciences soient enseignées convenablement et complètement aux élèves dans chaque classe des études ou faculté, selon la convenance ou la nécessité, il sera établi un nombre de professeurs qui convienne à l'établissement complet de l'Académie. Pour tenir compte des mérites de chacun et produire une honorable émulation, nous voulons que, parmi les maîtres eux-mêmes, il y ait une certaine distinction de titres et de droits, c'est-à-dire, que les uns soient Professeurs ordinaires, les autres Professeurs extraordinaires, d'autres Lecteurs.

Nous avons pensé qu'il importait spécialement à notre sollicitude, que la nomination définitive des Professeurs tant ordinaires qu'extraordinaires et des Lecteurs, dont la désignation et la présentation appartient au Recteur, fût exclusivement sanctionnée par nous.

Mais nous voulons que ces mêmes Professeurs ne commencent pas leurs fonctions, avant d'avoir fait profession de foi suivant la forme voulue par le pape Pie IV, entre les mains du Recteur magnifique,

IV, nec non juramentum à Nobis præscriptum de observandis fideliter Academiæ Statutis ac Ordinationibus, de impendendo Rectori Magnifico debito honore, deque auxilio eidem præstando, ac de curandâ pro viribus Academiæ prosperitate. Si verò, quod Deus avertat, aliquis inter docentes aliquando reperiatur officii sui ac juramenti immemor, eumdem à munere removendi potestatem Nobis reservamus.

Nominationem et revocationem Secretarii, aliorumque omnium Academiæ Officiatorum pertinere decrevimus ad Rectorem Magnificum. Eidem jus erit instituendi sumptibus Academicis Collegia seu Pædagogia, quorum Præsides nominabit et congrua statuta ordinabit. Illi autem Præsides, antequàm munus gerendum suscipiant, fidei professionem ac juramentum, prout professoribus, præscribitur emittant.

In singulis studiorum Facultatibus Professores Ordinarii annuè, juxtâ pluralitatem votorum, eligere debebunt suum Decanum, cui jus erit Facultatis suæ congregationes indicere, iisdemque præsidere. In illis congregationibus agetur de negotiis ad Facultatem pertinentibus, de mediis ad disciplinarum incrementa spectantibus, deque ordinando programmate prælectionum semestri tempore habendarum.

et prêté le serment exigé par nous d'observer fidèlement les statuts et les réglemens de l'Académie, de rendre au Recteur magnifique l'honneur qui lui est dû, de lui prêter assistance, et de travailler selon leurs forces à la prospérité de l'Académie. Mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, il se trouvait jamais parmi les Professeurs un homme capable d'oublier ses devoirs et ses sermens, nous nous réservons le pouvoir de le priver de son emploi.

Nous avons décidé que la nomination du secrétaire et de tous les autres Officiers de l'Académie appartiendrait au Recteur magnifique. Celui-ci aura également le droit d'établir aux frais de l'Université des colléges ou pédagogies, dont il nommera les Présidens et auxquels il donnera les réglemens convenables. Mais ces Présidens devront, avant d'entrer en charge, faire profession de foi et prêter serment, comme les Professeurs.

Les Professeurs ordinaires de chaque Faculté devront, chaque année, élire à la pluralité des suffrages leur Doyen, qui aura le droit d'indiquer les réunions de sa Faculté et de les présider. On traitera dans ces réunions des affaires concernant la Faculté, des moyens propres à faire fleurir les études, et du programme des leçons de chaque semestre. Ce programme devra être soumis par les Doyens, avant sa publication, à l'approbation du Recteur magnifique.

Præfatum programma, priusquàm publicetur, à Decanis ad Rectoris Magnifici approbationem deferri debet.

Ut res Academicæ optimo consilio peragantur, præfatos Facultatum Decanos unà cum Vice-Rectore pertinere volumus ad Rectoris Magnifici consilium ordinarium, cujus congregatio habebitur temporibus et diebus ad Rectoris arbitrium statuendis. Pro solemnioribus quibusdam negotiis aut circumstantiis ab eodem Rectore convocari poterunt omnes omnium Facultatum Professores, qui sub ipsius præsidentiâ congregati constituent Senatum seu Corpus Academicum.

Afin que les affaires de l'Université se traitent avec une très-grande prudence, nous voulons que les Doyens susdits forment avec le Vice-Recteur le conseil ordinaire du Recteur, qui les réunira dans le temps et aux jours fixés par lui. Pour certaines affaires et circonstances plus solennelles, le Recteur pourra convoquer tous les Professeurs de toutes les facultés, qui, réunis sous sa présidence, formeront le Sénat ou le Corps Académique.

Porrò in constituendâ hac studiorum Universitate hùc tendunt conamina nostra, ut ea ipsa sit in ædificationem Corporis Christi, et per eam glorificetur intemerata Sponsa Salvatoris Nostri, quæ columna est ac firmamentum Veritatis. Quare Magistros et Scholares etiam atque etiam in Domino hortamur, eisque præcipimus, ut corde et opere teneant ac profiteantur Catholicam Fidem ut alieni à profanis novitatibus, quibus Fidei integritas maculatur, sectentur scientiam quæ cum charitate ædificat, et ducantur sapientiâ cujus initium est timor Domini.

Tous nos efforts dans l'érection de cette Université tendent à ce qu'elle serve à édifier le Corps du Christ, et que par elle soit glorifiée l'Epouse immaculée de notre Sauveur, qui est la colonne et l'appui de la Vérité. C'est pourquoi nous pressons instamment dans le Seigneur les maîtres et les disciples et nous leur enjoignons de tenir et de professer de cœur et d'actions la foi catholique, afin qu'étrangers aux nouveautés profanes qui souillent l'intégrité de la foi, ils cherchent la science qui édifie avec la charité, et qu'ils soient dirigés par cette sagesse dont la crainte du Seigneur est le commencement.

Cæterùm leges aliasque ordinationes pro Universitatis

Au reste, nous aurons soin de faire le plus tôt possible avec ma-

nostræ perpetuo regimine ac felici progressu et pro uniuscujusque Facultatis constitutione, quamprimùm maturo consilio condere curabimus.

Ut autem statuta et statuenda quæcumque prosperè ac feliciter semper eveniant, oculos manusque nostras levamus ad Sanctissimam Virginem Mariam, cujus nomen divinis benedictionibus et gratiis refertum est, et cui tamquam Dominæ ac Patronæ potentissimæ Academiam nostram suppliciter commendamus.

Hæc omnia et singula, acta et decreta in Congregatione Nostrâ habitâ Mechliniæ die decimâ mensis Junii anno Incarnationis Dominicæ MDCCCXXXIV, Pontificatûs Sanctissimi Domini Nostri Gregorii PP. XVI anno IV, perpetuum robur habere atque ab omnibus ad quos spectabit, integrè et fideliter observari volumus.

† ENGELBERTUS, Archiepiscopus Mechliniensis.

† JOANNES-JOSEPHUS, Episcopus Tornacensis.

† JOANNES FRANCISCUS, Episcopus Gandavensis.

† CORNELIUS, Episcopus Leodiensis.

† JOANNES-ARNOLDUS, Episcopus Namurcensis.

† FRANCISCUS, Episcopus Admr Brugensis.

turité les lois et autres réglemens nécessaires à la direction perpétuelle et aux progrès de notre Université, ainsi qu'à l'établissement de chaque Faculté.

Mais afin que ce qui est réglé et ce qui doit l'être à l'avenir ait toujours un résultat heureux et favorable, nous élevons les yeux et les mains vers la très-sainte Vierge Marie, dont le nom est rempli des bénédictions et des faveurs divines, et à laquelle nous recommandons notre Académie, comme à une Maîtresse et Patrone très-puissante.

Nous voulons que toutes ces dispositions et chacune d'elles en particulier, prises et arrêtées dans notre réunion tenue à Malines le dixième jour du mois de juin, l'an de l'incarnation du Seigneur MDCCCXXXIV, le quatrième du Pontificat de notre très-saint Père Grégoire XVI, soient valides à toujours, et entièrement et fidèlement observées par tous ceux qu'elles concerneront.

† ENGELBERT, Archevêque de Malines.

† JEAN-JOSEPH, Evêque de Tournay.

† JEAN-FRANÇOIS, Evêque de Gand.

† CORNEILLE, Evêque de Liége.

† JEAN-ARNOLD, Evêque de Namur.

† FRANÇOIS, Evêque administrateur de Bruges.

RÉGLEMENT

POUR L'INSCRIPTION, LES RÉTRIBUTIONS DES COURS ET L'ADMISSION AUX LEÇONS

DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Art. I.

Pour être inscrit dans la Faculté de Philosophie et des Lettres et dans celle des Sciences, on est tenu de se présenter devant la Commission d'admission et d'inscription présidée par le Recteur magnifique, et d'exhiber un certificat de bonne conduite et un autre constatant que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Art. II.

L'acte d'inscription n'aura son effet que durant l'année académique courante. L'inscription devra être renouvelée tous les ans. Il sera payé pour la première inscription dix francs, et pour le renouvellement cinq.

Art. III.

Les étudians, à l'occasion de leur inscription, promettent d'observer constamment les statuts et réglemens académiques, et de remplir les devoirs qui leur sont prescrits.

Art. IV.

Les cours de la Faculté de Philosophie et des Lettres et de celle des Sciences comprennent deux années et sont réglés provisoirement de la manière suivante :

Dans la première année, pour ceux qui se destinent ou à l'étude de la Médecine ou à celle du Droit, l'Introduction à la Philosophie, la Logique, la Métaphysique, la Littérature grecque et latine, les principes généraux de l'Economie politique, l'Introduction à l'Histoire universelle, l'Archéologie, les Mathématiques élémentaires, la Physique, les élémens de Chimie et l'Astronomie physique.

Dans la seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude du Droit, la Philosophie morale, l'Histoire de la philosophie, l'Economie politique, la Statistique, l'Histoire du moyen-âge, l'Histoire moderne, l'Histoire nationale, les Antiquités grecques et romaines, l'Encyclopédie du droit et l Histoire du droit romain.

Dans la seconde année, pour ceux qui se destinent à l'étude de la Médecine, la Philosophie morale, l'Histoire de la philosophie, les Mathématiques transcendantes, la Chimie générale et appliquée, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Géologie, la Botanique, l'Encyclopédie et l'Histoire de la médecine.

Art. V.

Tous les cours mentionnés à l'article 4 sont respectivement obligatoires; celui de Littérature nationale pour les élèves de la première année, et celui de Littérature française et d'Histoire et de la Littérature ancienne et moderne pour ceux de la seconde, seront facultatifs. Il y aura des cours privés pour les langues orientales.

Art. VI.

Les rétributions pour tous les cours de la première année s'élèvent à 220 francs, les mêmes rétributions sont fixées pour ceux de la seconde. Le payement pourra se faire en deux termes, à savoir 110 francs au commencement du semestre d'hiver et 110 francs au commencement du semestre d'été.

Art. VII.

Un programme annoncera tous les six mois l'ordre et la distribution des cours.

Art. VIII.

La durée ordinaire des leçons est d'une heure ; personne ne pourra quitter les leçons avant qu'elle soit terminée.

Art. IX.

Ne seront admis à fréquenter les cours académiques que ceux qui auront été portés au rôle des étudians, conformément aux art. 1, 2 et 3.

Art. X.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, désireront assister aux leçons, y auront l'accès trois fois. Ceux qui voudront suivre un cours pourront s'adresser par écrit au professeur qui transmettra leur demande au Recteur magnifique. Le professeur leur communiquera ce qui aura été arrêté.

Fait à Malines, le 18 septembre 1834.

Le Recteur de l'Université,
P.-F.-X. DE RAM.

Le Secrétaire par interim,
BAGUET, Prof.

RÉGLEMENT

POUR LES ÉLÈVES DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES ET DE CELLE DES SCIENCES

DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Art. I.

Tous les élèves doivent professer la religion catholique et remplir les devoirs qu'elle prescrit.

Art. II.

Ils sont tenus de fréquenter assidûment les cours obligatoires mentionnés dans le programme. Ils ne pourront jamais s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours sans une permission expresse du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

Art. III.

Les élèves externes ne pourront pas, sans une permission spéciale, prendre leur logement dans les hôtels ou les auberges ; ils devront être rentrés chez eux pendant le semestre d'hiver à huit heures du soir et pendant celui d'été à neuf.

Art. IV.

Les élèves internes au collége de l'Université observeront le réglement particulier de la maison.

Art. V.

Il y aura annuellement deux vacances : l'une du mardi qui

précède la fête de Pâques jusqu'au second mardi qui la suit; et l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Art. VI.

L'entrée des maisons, dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable, est rigoureusement défendue à tous les élèves de l'Université.

Art. VII.

Les peines académiques seront régulièrement appliquées, selon l'exigence des cas, de la manière suivante : Les admonitions, par le professeur respectif ou les autorités académiques ; la suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur respectif de concert avec la Faculté ; la suspension du droit de fréquenter les cours et la prorogation du temps fixé pour les examens universitaires, par la Faculté respective et le Recteur magnifique; l'exclusion de l'Université, par le Sénat académique.

Fait à Malines, le 21 octobre 1834.

Le Recteur de l'Université,
P.-F.-X. DE RAM.

Le Sècrétaire par interim,
BAGUET, Prof.

UNIVERSITAS CATHOLICA.

SERIES LECTIONUM

Per Semestre hibernum anni MDCCCXXXIV-MDCCCXXXV habendarum.

IN S. FACULTATE THEOLOGICA.

J.-B. ANNOQUÉ, Prof. Ord. et S. Fac. p. t. a Secretis, feriâ II, III, V, et sabbato, horâ III, dabit Introductionem generalem in Sacram Scripturam et Commentationem in Librum Genesis.

H.-G. WOUTERS, Prof. Ord., feriâ IV et VI, horâ IX et dimidiâ, et feriâ V et sabbato, horâ VIII, tradet Prolegomena in Historiam Ecclesiasticam, quam deducet usque ad Sæculum secundum.

P.-F.-X. DE RAM, Prof. Ord. et Rector Univ., feriâ IV et VI, horâ XI, expositis prænotionibus de Juris Ecclesiastici publici et privati naturâ, objecto, fontibus etc., interpretabitur Librum primum Institutionum Canonicarum Joannis Devoti.

J.-M. THIELS, Prof. Ord. et S. Fac. p. t. Decanus, feriâ II, III, V et sabbato, horâ X et dimidiâ, tradet Prolegomena in universam Theologiam et Dogmaticæ generalis partem primam, quæ continebit demonstrationem Religionis Christianæ. N. B. Prælectionum materies potissimum sumetur ex Institutionibus Theologicis CL. D. Liebermann.

J.-B. VERKEST, Prof. Ord. et Præses Seminarii Provincialis, feriâ II, III, IV et VI, horâ VIII, exponet doctrinam de Principiis et Moralitate actuum humanorum.

IN FACULTATE PHILOSOPHIÆ, LITERARUM ET DISCIPLINARUM MATHEMATICARUM AC PHYSICARUM.

G.-C. UBAGHS, Prof. Ord. et Fac. p. t. Decanus, Universalem in Philosophiam Introductionem et Logicam tradet diebus Lunæ, Martis, Veneris et Saturni, horâ X.

C. DE COUX, Prof. Ord., Œconomiam Politicam docebit diebus Lunæ et Martis, horâ III. Exponet quæ generatim pertinent ad divitias producendas et distribuendas.

G.-A. ARENDT, Prof. Extraord., Archæologiam Universam diebus Veneris et Saturni, horâ III, docebit. Mores Institutionesque veterum populorum tam ad publicam quam ad privatam eorum vitamspectantes, statum conditionemque reipublicæ ac rationem, qua artes scientiasque coluere, explicabit, præcipuaque antiquitatis omnigenæ, quæ supersunt, monumenta illustrabit.

J. MŒLLER, Prof. Extraord., Introductionem in Historiam Universalem diebus Mercurii et Jovis, horâ III, tradet. Historiæ Philosophiam explicabit eamque accommodabit ad Historiam Antiquam et Romanam usque ad Imperii Romani occidentalis interitum.

F.-N.-J. G. BAGUET, Prof. Ord., Literas græcas docebit diebus Lunæ, Martis et Mercurii, horâ VIII; loca Odysseæ Homericæ selecta et Xenophontis Memorabilia Socratis interpretabitur, atque Literarum Græcarum Historiam exponet. Literas Latinas docebit diebus Jovis, Veneris et Saturni, horâ VIII, explicandis Ciceronis Libris de Officiis et scribendi exercitationibus instituendis.

J.-B. DAVID, Prof. Extraord., horis postea indicandis, Linguæ et Literarum Belgicarum Historiam enarrabit; loca optimorum auctorum selecta exponet et in Belgicè scribendo discipulorum exercitationes moderabitur.

H.-J. KUMPS, Prof. Ord. et Fac. p. t. a Secretis, Mathematica docebit diebus Mercurii et Jovis, horâ X, Veneris et Saturni horâ XI.

J.-G. CRAHAY, Prof. Ord., Physicam docebit diebus Lunæ, Martis, Mercurii et Jovis, horâ XI. Exponet communes Corporum proprietates, elementa Staticæ et Dynamicæ, theoriam Caloris, physicas Aeris proprietates, theoriam Vaporum, Hygrometriam, phænomena Tuborum Capillarium, Acusticam, Electricitatem.

RECTOR UNIVERSITATIS,
P.-F.-X. DE RAM.

BAGUET, *p. t. a Secretis.*

MÉLANGES. — Octobre 1834.

Notice de Mgr. *Jacques Doyle*, évêque de Kildare. — It. de M. *François de Rivaz*, abbé de S. Maurice dans le Valais. — Séances de l'Académie catholique de Rome. — Note lue à l'Académie des sciences de Paris sur les huit arbres du Jardin des Oliviers de Jérusalem, par M. *Bové*. — Sur la mort du voyageur *Richard Lander*. — Découverte d'un village indien caché sous terre. — Découverte de la lecture d'une inscription runique. — Sur M. Margerin.

— L'Eglise catholique en Irlande a perdu cet été un de ses évêques les plus distingués. M. *Jacques Doyle*, évêque de Kildare et Leighlin est mort le 15 juin dernier à Carlow, dans la 48e année de son âge et la 15e de son épiscopat. Attaqué depuis long-temps d'une maladie lente, on prévoyait sa fin inévitable. Il reçut les derniers sacremens la veille de sa mort et fut depuis constamment occupé de la prière. Cette perte fut vivement sentie en Irlande, où M. Doyle jouissait d'une grande réputation. Ce prélat avait reçu son éducation ecclésiastique en Portugal, et était entré dans l'ordre des Augustins. De retour en Irlande, il fut professeur de philosophie, puis de théologie au collége de Carlow. Son mérite fit songer à lui pour l'épiscopat, lorsqu'il n'avait encore que trente-trois ans. Il fut promu en 1819 aux siéges unis de Kildare et Leighlin. On a de lui un grand nombre d'écrits, la plupart avec les initiales J. K. L. qu'il avait adoptées, et qui indiquaient son nom de baptême et le nom de son siége. Les principaux de ses écrits sont les *Droits religieux et civils des catholiques irlandais vengés*, dans une lettre au marquis Wellesley, 1823; *Défenses de ces droits*, 1824; *Lettres sur l'état de l'éducation en Irlande et sur les sociétés bibliques; douze Lettres sur l'état de l'Irlande, Essai sur les réclamations des catholiques, Réplique à un mandement de l'archevêque protestant de Dublin, etc.* Beaucoup de ces écrits ont rapport à la politique. M. Doyle, était zélé Irlandais, et ressentait vivement les souffrances de ses compatriotes. Tous ses écrits sont empreints de leurs plaintes. Ses lettres aux ministres, ses lettres à son troupeau sont pleines de chaleur et de force. A ses talens comme écrivain, l'évêque de Kildare joignait un beau caractère, une âme généreuse, une piété éclairée.

— M. *François de Rivaz*, abbé de Saint-Maurice dans le Valais, est mort au mois de septembre dernier dans un âge peu avancé. M. de Rivaz était né à Saint-Gengoulph, dernier village de Savoie, sur la frontière du Bas-Valais. Il était d'une famille noble et qui avait fourni des hommes distingués. Pierre-Joseph de Rivaz, né à Saint-Gengoulph en 1711 et mort à Moutiers en 1772, est connu par des travaux mécaniques qui lui firent honneur; il perfectionna les horloges, l'exploitation des salines, le dessèchement des marais. Il laissa quelques manuscrits, dont sont fils, Joseph de Rivaz, grand-vicaire de Dijon, a publié l'un: *Eclaircissemens sur les martyrs de la Légion Thébéenne*, 1779, in-8°. Il y a aussi du même des *Recherches critiques sur la maison de Savoie*. François de Rivaz était peut-être le petit-fils de Pierre-Joseph. Il entra de bonne heure à l'abbaye Saint-Maurice, de l'ordre des Augustins, dans le Bas-Valais. Cette abbaye fut fondée en 515 par Sigismond, duc de Bourgogne, en l'honneur des martyrs de la Légion-Thébéenne et sur le lieu où l'on croit qu'ils souffrirent la mort. Amédée de Savoie la rétablit en 1136. Elle fut presque entièrement consumée par le feu en 1692, et rebâtie dans le dernier siècle sous l'abbé Placide. On y garde l'épée de saint Maurice dans une gaîne d'argent, et l'on y trouve plusieurs restes d'antiquités romaines. Cette abbaye est habitée par des chanoines réguliers; on en envoie quelques-uns desservir des cures voisines. Ils ont formé à Saint-Maurice un hospice pour les passans et un collége où ils se livrent à l'éducation. François de Rivaz enseigna d'abord dans ce collége. Il se livrait aussi à la prédication. A la mort de l'abbé Pierra, il fut élu abbé de la maison et fut préconisé par Pie VII dans le consistoire du 10 mars 1823. Il paraît que le roi de Sardaigne lui avait donné le titre de comte et la croix des SS. Maurice et Lazare. Nous voyons aussi que le monastère de Saint-Maurice est qualifié de chapitre royal; ce qui pourrait paraître étonnant, l'abbaye n'étant point en Savoie, mais dans le Bas-Valais. Mais, comme l'abbé et plusieurs des religieux sont de Savoie, le roi de Sardaigne a voulu apparemment leur donner une marque de bienveillance. L'abbé de Rivaz était un homme régulier; il a gouverné sagement sa communauté. Il assista en 1826 à la translation des reliques de saint François de Sales à Annecy.

— Les trois dernières réunions de l'Académie de la Religion catholique de Rome ont mis fin aux exercices de cette année. Dans l'une, M. Bellenghi, camaldule, archevêque de Nicosie, traita ce sujet: c'est une opinion fausse et insoutenable que celle de Hume et de M. Biot, d'après laquelle l'influence actuelle des sciences sur les préjugés prouve qu'on ne peut discerner aucun miracle des faits naturels, et en conséquence qu'il est impossible de vérifier la réalité des mi-

racles. Dans la réunion suivante, le père Jacono, procureur-général des Théatins, entreprit de montrer contre M. de Potter, combien il est aisé à un véritable philosophe et à un sage politique de juger par l'histoire des Papes et des conciles quel est le véritable esprit de l'Eglise catholique. Ces sujets furent traités avec autant de sagesse que de savoir. A la dernière réunion, ce fut le savant prélat, M. Mai, qui porta la parole.

— *Note lue à l'Académie des Sciences, sur les huit arbres du jardin des Oliviers, de Jérusalem.* — La note suivante a été communiquée à l'Académie des Sciences de Paris, et lue dans sa séance du 18 août par M. Bové, ex-directeur des jardins et cultures d'Ibrahim-Pacha, au Caire.

Il existe dans la province de Fayoum des oliviers dont les souches ont près de 6 mètres de circonférence, et qui ont produit 3 ou 4 grosses branches, dont chacune a à-peu-près un mètre et demi de tour, et 8 à 10 mètres de hauteur. Autour d'elles s'élèvent des milliers de rejetons qu'on enlève aujourd'hui pour les replanter en touffes à la manière de nos lilas. Ces arbres paraissent avoir été plantés avant l'ère de Mahomet, car depuis cette époque nulle plantation n'a été faite en Egypte, si ce n'est par les princes actuels.

C'est en Palestine et en Syrie que l'on voit les plus belles plantations d'oliviers. A l'est de la ville de Gaza est une forêt assez considérable de ces arbres; M. Bové en a vu dont les troncs avaient de 2 jusqu'à 5 mètres de circonférence; mais les huit arbres du Jardin des Oliviers près de Jérusalem sont les plus gros qu'il ait rencontrés. Leur tronc a plus de 6 mètres de tour; ils sont entretenus par les chrétiens, qui croient généralement que ce sont les mêmes arbres qui existaient du temps de J.-C., et M. Bové est lui-même porté à le croire, en calculant l'âge de ces arbres d'après leur grosseur. En effet, ces oliviers ont pu croître d'environ un demi-millimètre par an, de sorte que leur grosseur actuelle suffit pour justifier la haute antiquité que les chrétiens leur attribuent. Au mois d'août 1832, lorsque M. Bové examina ces arbres. ils étaient chargés de fruits encore verts : leurs branches ne s'étendaient pas plus qu'à 2 mètres du tronc de l'arbre, ce qui leur donnait un aspect particulier.

— *Sur la mort de Richard Lander et des autres Européens qui ont cherché à pénétrer en Afrique.* — On sait que ce voyageur déjà célèbre, quoique jeune encore, puisqu'il dépassait à peine sa trentième année, a dernièrement trouvé la mort en Afrique, qu'il explorait dans l'intérêt de la science comme dans celui de la civili-

sation de ces contrées barbares. Richard Lander était parvenu à découvrir la source inconnue du Niger, et on lui doit la solution d'une question qui, pendant bien des siècles, avait embarrassé les géographes. C'est au moment de revenir dans sa patrie où l'attendait une renommée si honorable, et des distinctions si bien acquises de la part du monde savant, que le jeune voyageur est tombé dans un coin obscur de l'Afrique, sous les coups de ces mêmes sauvages auxquels il apportait les bienfaits de la civilisation et des arts de l'Europe.

On ne peut s'empêcher de remarquer cette fatalité, attachée à la plupart des voyageurs qui ont exploré l'Afrique. L'entreprenant Ledyart, qui avait auparavant parcouru la plus grande partie du globe, est mort des effets du climat peu de temps après avoir mis le pied sur le sol africain; le brave major anglais Hougton, volé et abandonné par les hommes qui l'accompagnaient, a péri misérablement dans les déserts de cette contrée inhospitalière. Mungo Park, illustré par un si grand nombre d'utiles découvertes, attaqué à coups de lances et de flèches par les naturels du pays, trouve son tombeau dans les eaux du Niger. Le major Denhamme n'échappe aux périls de l'immense et brûlant désert de Sahara, que pour aller mourir à Sierra-Leone. Belzoni, cherchant à reconnaître la source du Niger, succombe à Bezin aux atteintes mortelles du climat. Clapperton est emporté par le chagrin de voir avorter quelques-unes de ses tentatives; enfin, Richard Lander arrive à la suite de tous ces noms. Mais combien d'autres Européens moins célèbres n'ont-ils pas rencontré la mort sur cette terre ingrate, en échange des bienfaits de la civilisation qu'ils y apportaient, et des fruits d'instruction et de science qu'eux-mêmes s'étaient flattés d'y recueillir!

Et cependant, malgré ces désastres, l'esprit humain ne renonce pas à pénétrer dans l'intérieur de ce pays, frappé d'une sorte d'anathème.

La *Société scientifique et littéraire du Cap de Bonne-Espérance* vient d'ouvrir une souscription, dans le but de couvrir les frais d'une expédition destiné à explorer l'Afrique centrale. Dans l'une des dernières séances de cette société, l'on a lu une lettre du gouvernement, contenant d'intéressans détails relativement aux entreprises commerciales de MM. Hume et Muller, qui ont fait de grands progrès dans l'Afrique centrale, et ont pénétré au-delà de Leitakou. On suppose, d'après une observation faite sur l'ombre projetée par le soleil, que le 24 décembre 1833, ces messieurs avaient atteint le tropique. Ce sont ces nouvelles qui ont engagé la société scientifique et littéraire à envoyer une expédition pour explorer ces régions, éclaircir les points douteux de leur géogra-

phie, donner la nature de leurs productions, et expliquer les avantages qu'elles peuvent offrir au commerce.

— L'*Américan*, journal de Baltimore, annonce en ces termes la découverte d'un village indien, caché sous terre depuis un espace de temps inconnu :

Les ouvriers d'une mine d'or de la Géorgie, en creusant un canal pour le lavage de l'or, viennent de découvrir, dans le Nacoochee Valley, un village indien sous terre, à une profondeur qui varie de sept à neuf pieds. Quelques-unes des maisons sont engagées dans un stratum de gravier aurifère. On en compte 34, construites avec des pièces de bois de 6 à 10 pouces de diamètre, et de 10 à 12 pieds de long. Les murailles ont de 3 à 6 pieds de haut, et forment une ligne continue ou rue de 300 pieds. Le système de charpente est le même que celui d'aujourd'hui. Ces bâtimens paraissent fort anciens. On a trouvé dans les chambres des paniers de roseau et des fragmens de vases de terre. On y a aussi trouvé beaucoup d'autres meubles et ustensiles, dont l'excellent travail atteste qu'ils sont l'ouvrage d'un peuple plus civilisé que ne le sont les Indiens d'aujourd'hui.

— La *Feuille hebdomadaire* danoise (*Dansk ugeshrift*) contient dans ses n^{s} 119 et 120 un rapport de l'archiviste Finn Magnussen, sur la découverte qu'il vient de faire en déchiffrant la plus ancienne inscription danoise connue, la *pierre runique* de Braavalla-Heide, à Blekingen. Depuis le 12e siècle, cette célèbre inscription avait été l'objet de recherches infructueuses. L'année dernière, l'académie des sciences de Copenhague envoya une commission composée de MM. Finn Magnussen, Molbech et Forchhammer, pour décider si ces signes énigmatiques devaient être considérés comme des caractères d'écriture ou comme un jeu de la nature. La commission se prononça formellement contre cette dernière opinion, sans pouvoir cependant découvrir le sens de l'inscription.

Tout dernièrement, M. Finn Magnussen a eu l'heureuse idée de lire l'inscription de droite à gauche, et soudain le sens lui en est devenu tout-à-fait clair. Il publie maintenant cette incription qu'il a déchiffrée. Elle est écrite dans l'antique langue du nord, et dans la plus ancienne espèce de vers avec allitération ; elle a été gravée peu de temps avant la bataille de Braavalla-Heide, vers l'an 735 de J.-C., et elle contient une prière aux dieux Odin Frey et aux autres Ases, d'accorder au roi Harald-Hültekirn la victoire sur les princes perfides Ring et Ole. M. le conseiller Schlegel a fait la remarque que cette manière orientale d'écrire était la plus ancienne, qu'elle avait été mise hors d'usage par les lettrés romains, lors de

l'introduction du christianisme, et qu'elle donne ainsi un caractère important pour reconnaître l'âge des runes. Sans doute, cette heureuse découverte servira à l'explication de plusieurs autres monumens runiques qui ont été conservés dans une grande partie de l'Europe comme des monumens muets de la plus ancienne histoire.

— Quelques renseignemens sûrs, relatifs à M. Margerin, nous mettent à même d'apprécier la vérité des faits racontés à son sujet par un journal libéral français. Nous profitons de cette occasion pour éclaircir par quelques réflexions les questions qui ont été soulevées à propos des rapports éventuels de ce savant avec l'Université catholique.

On se souvient du ton de dérision triomphante avec lequel le *Temps* parlait de ce *fervent adepte de l'école saint-simonienne, l'un de ceux qui ont poussé le plus loin sa philosophie novatrice, se ralliant à l'Université catholique par excellence.* Quand même les faits rapportés par ce journal seraient exacts, ce qui n'est point, nous ne verrions pas qu'il y eût lieu à triompher pour les ennemis de notre foi et de la nouvelle Université. Admettons pour un moment la vérité des assertions du *Temps*, s'ensuivrait-il que les évêques, faute de trouver des professeurs catholiques, ont appelé à l'enseignement de la jeunesse un homme actuellement saint-simonien? Comme nous ne pouvons croire que qui ce soit ait pu accueillir une conjecture de ce genre, il en résulterait seulement qu'un disciple de Saint-Simon serait rentré dans le sein de l'Eglise, que cet homme, désireux de réparer ses erreurs, voudrait mettre ses talens et sa science au service de la religion et que l'Université lui ouvrirait ses portes. Cela n'aurait rien de si nouveau, ni de si blâmable. Si nous nous reportons à l'antiquité, nous voyons tout d'abord St.-Paul devenir immédiatement de persécuteur apôtre. Sur les quatre grands docteurs catholiques, deux avaient été long-temps engagés dans les voies du monde et de l'erreur, S. Jérôme et S. Augustin. Ce dernier, personne ne l'ignore, avait été philosophe incrédule, puis manichéen. Si nous considérons l'époque actuelle, la plupart des défenseurs renommés de notre foi, surtout en Allemagne, sont des convertis, venus de l'incrédulité ou de l'hérésie. Cela même n'a rien d'étonnant: on a toujours dit: zélé comme un converti. Et en effet, les hommes qui sont revenus à la vérité après de longs égaremens, ont une ardeur de repentir qui les mène quelquefois plus loin que ceux qui ne sont jamais tombés; ajoutons qu'ils s'entendent peut-être mieux à prémunir les autres contre les piéges de l'erreur, à raison de la triste expérience qu'ils ont faite, et qu'une conversion tardive, grâce d'élection que Dieu accorde rarement et qui suppose dans celui qui la reçoit le mérite de la droiture du cœur et de la volonté, est très-souvent un signe qu'on est destiné par la Providence à devenir un instrument de salut pour ses frères. Quant à l'exclusion qu'on voudrait donner aux ouvriers qui ne viennent travailler à la vigne qu'à la neuvième ou à la onzième heure, ceux qui se sentiraient portés à une sorte de défiance et de jalousie n'ont qu'à relire dans l'Evangile la parabole à laquelle nous faisons allusion (*Matth* xx), celles de l'enfant prodigue, de la brebis perdue, etc.; ils y verront si ce sont là les sentimens qu'approuve le divin Maître.

Ces principes posés, et il nous paraît difficile que des chrétiens re-

fusent de les admettre, nous demandons qu'on veuille bien écouter quelques explications sur le saint-simonisme, dont l'histoire n'est pas bien connue de tout le monde. Cette doctrine a eu trois phases bien distinctes : ce fut d'abord un système d'économie politique, sans mélange d'idées religieuses quelconques : ses adhérens, fort obscurs alors, essayèrent d'imaginer une organisation de la société où l'inégalité des fortunes fût moins grande que dans la société actuelle : leurs écrits, quoique contenant des vues assez remarquables, étaient à peu près ignorés. La seconde phase commence en 1830 et finit en 1831. Les disciples de Saint-Simon s'aperçoivent qu'il faut quelque chose de plus qu'un mécanisme pour renouveler la société : ils s'emparent de quelques idées chrétiennes, les défigurent en les isolant, et commencent à se donner pour les précurseurs d'une nouvelle religion encore inconnue. Ils sont passés de la politique à la philosophie : mais comme ils ont pris le panthéisme pour point de départ, les conséquences de ce principe se développent bientôt d'une manière effrayante. A la troisième période, ils ont donné à leur doctrine le nom de religion saint-simonienne, et alors ils tombent d'extravagance en extravagance, de scandale en scandale. Dès les premiers pas, de graves dissentimens s'élèvent entre eux : plusieurs des chefs se retirent : quelques-uns seulement suivent leur logique jusqu'au bout, et sont bientôt forcés de s'enfuir en Orient au bruit des huées et des sifflets.

A partir de cette troisième phase, rien n'est plus insensé et plus révoltant que le saint-simonisme : mais jusque-là, osons le dire, c'est parmi les diverses formes de l'erreur, l'une des moins repoussantes. Plagiaire de la primitive Eglise, il faisait appel à la charité, au dévouement, et il trouvait en effet des hommes qui se dévouaient. Puis, chose remarquable, il vantait sans cesse le christianisme comme ce qu'il y avait jamais eu de plus beau dans le monde : il se donnait, il est vrai, comme un complément et un perfectionnement du christianisme, amené par les progrès de l'humanité; mais il plaçait notre religion fort au-dessus de ce qui n'était pas cette religion de l'avenir que poursuivaient ses rêves. Que cela même nous paraisse, à nous catholiques, absurde et blasphématoire, rien de plus naturel, mais il faut reconnaître que ces idées étaient un progrès chez des hommes enfoncés auparavant dans la fange du matérialisme et respirant toute la haine du dix-huitième siècle contre notre foi; on peut même dire que pour les déistes et les athées auxquels ils s'adressaient, il y avait là une sorte de préparation au christianisme, puisqu'on leur apprenait à le respecter et même à l'étudier.

Lorsqu'ils ont vu s'écrouler risiblement ou ignominieusement la chimère qu'ils avaient poursuivie, il y a eu des chances pour que quelques-uns d'entre eux se retournassent vers ce christianisme qu'ils commençaient à connaître un peu mieux et pour que les plus sincères d'entre eux sentissent leurs yeux s'ouvrir à la lumière. Ceci n'est pas une simple conjecture : des faits très-remarquables et qui mériteraient d'être mieux connus prouvent que Dieu s'est en effet servi du saint-simonisme pour ramener dans le sein de l'Eglise plusieurs de ses enfans égarés. Un nombre relativement considérable de saint-simoniens a abjuré ses erreurs et nous en connaissons plusieurs qui sont aujourd'hui des modèles de foi et de ferveur. Or, si quelqu'un de ces hommes, devenus fils dévoués

et obéissans de l'Eglise, se distinguait par des talens supérieurs et brûlait de les consacrer à la cause de la vérité, croit-on qu'il fût très à propos de le repousser et de l'exclure? Certes nos adversaires sont plus adroits que nous à cet égard : car dès que l'un des nôtres s'égare ou semble s'égarer, ils l'appellent à eux, ils lui tendent les bras, ils le placent parmi eux au premier rang, parce que, comme dit l'Evangile, *les enfans du siècle sont plus prudens que les enfans de lumière* Et après tout, dans l'affaire qui nous occupe, ce sont les ennemis du catholicisme qui ont cherché d'abord à éveiller des préventions contre M. Margerin, d'où il faut conclure qu'ils le regardent comme une acquisition précieuse pour l'Université nouvelle, à moins qu'on n'aime mieux croire à leur bienveillance, à l'intérêt qu'ils lui portent, à la crainte qu'ils ont de lui voir faire un mauvais choix.

Nous avons raisonné jusqu'ici dans l'hypothèse où les faits articulés par les libéraux seraient d'une parfaite exactitude. Or, on peut prouver très-facilement qu'il est faux que M. Margerin ait été, comme ils l'affirment, une des colonnes de la religion saint-simonienne, un de ses hommes les plus importans, un de ceux qui ont poussé le plus loin ses principes. Cette secte avait, on peut s'en souvenir, un organe quotidien où étaient relatés soigneusement les noms des dignitaires de la nouvelle église, ceux de tous ses missionnaires, de ses néophytes, ainsi que leurs discours et leurs actes, et où ses plus minces écrivains venaient chacun à son tour faire leur profession de foi. Or, il n'y a pas dans le *Globe saint-simonien* une seule ligne de M. Margerin, et son nom ne s'y trouve pas mentionné parmi ceux des nouveaux apôtres, silence tout-à-fait inexplicable s'il eût été en communion avec eux : car, si l'on en croit ceux qui le connaissent, il n'est point de ces hommes qu'une secte nouvelle puisse confondre dans la foule et dont elle ne sente pas le besoin de se parer. C'est qu'en effet si M. Margerin a eu quelques relations avec des disciples de Saint-Simon, il les a eues au moment où ils faisaient seulement de l'économie politique et où leur philosophie ne prétendait pas être une religion. Au moment où ils faisaient le plus de bruit, lorsque les doctrines d'Enfantin sur le mariage se manifestaient, M. Margerin était en Allemagne, occupé d'observations scientifiques et de méditations sérieuses. Il s'y liait intimement avec quelques-uns des plus illustres catholiques d'Outre-Rhin qui tous parlent de lui comme d'un homme aussi distingué par sa piété que par ses talens. Nous ignorons s'il est appelé définitivement à faire partie de l'Université catholique, mais il nous semble que quand on lui demanderait le concours de ses talens, les catholiques devraient trouver là plus à applaudir qu'à blâmer. — *L'Union, n° 289.*

EXAMEN DE L'HISTOIRE DE FRANCE

DE M. MICHELET,

CONSIDÉRÉE SOUS LE RAPPORT DE LA RELIGION.

PREMIER ARTICLE.

Nécessité de rectifier les histoires anciennes et modernes. — Défauts des histoires de France. — Oubli ou mépris de l'influence du christianisme. — Nécessité d'une école historique catholique. — Premiers essais de cette école. — Examen du livre de Michelet. — Ses erreurs sur les traditions religieuses des anciens peuples de la Gaule. — Erreurs sur la suprématie du Saint-Siége. — Est-il vrai que la puissance du Saint-Siége n'a été fondée qu'au 5e siècle? — Est-il vrai que le travail n'a été recommandé aux moines que par St. Benoît?

L'histoire est à refaire, a dit un homme dont les paroles resteront. Cette sentence, qui semble plus particulièrement portée contre les auteurs modernes, frappe aussi une grande partie des œuvres de l'antiquité classique. Tout en admirant ce qu'il y a de beau, de noble, de monumental dans la naïve abondance ou l'éloquente concision des historiens de la Grèce et de Rome, on ne saurait s'empêcher de reconnaître combien leurs récits sont incomplets, leur point de vue rétréci, leurs opinions hasardées, en ce qui touche surtout l'origine et l'enfance des peuples, leurs traditions primitives, leurs croyances et leurs mœurs, l'appréciation de leur civilisation naissante. Ce n'est point, au reste, un amer et absolu reproche qu'on adresse à ces illustres écrivains. Peut-on affirmer qu'il leur fut possible de faire autrement?..... Nous venons à une époque qu'on ne peut comparer à celle où ils vivaient : nous profitons de leurs travaux et de ceux de leurs successeurs; mille circonstances semblent conspirer pour nous révéler un passé mé-

connu jusqu'ici. Les progrès des sciences archéologiques, la connaissance des vieux langages, la découverte d'un très-grand nombre de monumens, viennent donner à ces temps antiques le charme d'un monde nouveau. Une immense carrière s'ouvre au génie des decouvertes. Des esprits d'un ordre éminent se sont déjà lancés dans cette voie, et quelque jugement qu'on puisse porter sur les tentatives des Nieburh, des Schlosser, des Micali, etc., c'est un point désormais incontestable, que ce que nous savons sur les premiers âges de l'humanité, n'est point la vérité, et que, si nous voulons la posséder tout entière, nous avons beaucoup à apprendre, et peut-être autant à oublier.

Quant à l'histoire moderne (et je parle naturellement de celle qui en est la partie la plus importante et qui nous intéresse le plus vivement, l'histoire de notre patrie), après nous être respectueusement inclinés devant ces immenses et précieux dépôts, véritables trésors de nos annales, qui ont immortalisé quelques beaux noms depuis André Duchesne jusqu'à don Bouquet, nous pouvons répéter sans injustice ce que tout le monde a dit avant nous, qu'il n'y a point de véritable histoire de France. Presque tous nos historiens, quelle que soit d'ailleurs la diversité de leurs systèmes, semblent s'être entendus pour s'occuper uniquement des sommités sociales. Toute leur ambition s'est bornée à nous laisser la date et la description d'une série déterminée d'événemens, desquels ils se sont peu mis en peine de chercher les causes, les suites la mutuelle dépendance, et qu'ils font passer devant nos yeux comme les tableaux d'un cosmorama. Les princes, leur famille, leur cour, quelques fameux personnages, les grands guerriers surtout et les grandes batailles, voilà ce qui remplit toutes leurs pages. Du vrai peuple français, de son état et de ses diverses classes, des serfs et de leur affranchissement, des bourgeois et de leurs corporations, de nos villes, de nos provinces, de leur inépuisable variété de caractère, de législation, de physionomie, rien ou peu de chose; et, ce qui est beaucoup plus grave, un entier oubli de l'immense et permanente influence exercée par le christianisme, dont il n'est guère fait mention que pour laisser percer d'hostiles et inexplicables préjugés contre les Souverains-Pontifes. Ces deux derniers défauts ont les plus fâcheuses conséquences, même sous

le rapport purement historique, car il est impossible de rien comprendre à la marche des sociétés modernes, si l'on ne cherche la raison de la force civilisatrice qu'elles portent en leur sein, dans l'établissement de la religion chrétienne, et conséquemment dans l'autorité exercée par l'Église catholique et par son chef; car, sans l'Eglise point de christianisme, et point d'Eglise sans celui qui en est à la fois le *faîte*, la *colonne*, le *fondement* et la *pierre angulaire*.

Et qu'on ne se méprenne point sur nos intentions. En réclamant une histoire profondément religieuse, profondément catholique, nous n'entendons nullement dire qu'il faille déguiser aucun fait, dissimuler aucun tort, épouser des haînes ou des préférences injustes, montrer les hommes et les choses à travers une loupe, un prisme ou un voile selon l'occurence. Non, le temps des réticences est passé. Avant tout, l'histoire doit raconter la vérité, l'entière vérité, la seule vérité. Le catholicisme est assez beau pour être montré tel que Dieu l'a fait. Que sont les fautes, les crimes d'un certain nombre d'hommes, quels que soient leur rang ou leur nom, comparés à cette magnifique fondation du Christ, se développant dans la suite des siècles, anoblissant l'espèce humaine, faisant l'éducation des peuples, protégeant l'enfance et l'infirmité, élevant les petits et les faibles, rétablissant, fondant la véritable institution sociale du mariage, anéantissant au dedans le nom d'*esclave*, au dehors celui de *barbare*, créant à leur place le mot céleste de *charité*, qui, seul, peut suppléer à toutes les lois humaines, qui, seul, renferme le germe d'une civilisation infiniment progressive, et fait luire sur la terre comme un rayon de la cité de Dieu ? — Qu'on n'oublie point que le christianisme a deux faces : le côté humain, car il est fait pour l'homme déchu, méchant, pécheur : et Dieu, sans cesser de veiller à ses immortelles destinées, laisse une grande part dans son œuvre à la liberté humaine ; le côté divin, par lequel il éclaire et réchauffe le monde avec la foi et l'amour.

D'après ces indications, on peut voir ce qui nécessite, selon nous, un grand renouvellement des études historiques, renouvellement qui ne peut tarder de s'accomplir, et qui même a déjà commencé. Il s'est en effet opéré une sorte d'insurrection. Une nouvelle école

s'est hardiment proclamée. Son début a eu un grand retentissement; et, si l'on en trouve en partie la cause dans sa rupture avec le passé, dans sa démarche fière et un peu dédaigneuse, il faut aussi l'attribuer à de brillantes qualités, accompagnées de défauts non moins éclatans (1). Mais quoiqu'il s'en faille de beaucoup qu'elle réalise nos espérances, nous serons les premiers à rendre justice à tout ce qu'elle a fait de bien. Sans lui épargner les reproches mérités, nous ne lui refuserons point l'honneur d'avoir jeté du jour sur quelques parties obscures de notre histoire, d'avoir fait de curieuses recherches, d'heureuses rectifications à l'aide d'une science puisée aux véritables sources; nous la louerons de l'élévation générale de ses vues, de sa tendance à l'impartialité si éloignée du ton des savans du 18e siècle; enfin, de quelques admirables pages sur le christianisme, qui, à nos yeux, font oublier bien des torts, car ces écrivains, jeunes, la plupart, sont bien loin de partager nos croyances; et voilà ce qui donne souvent à leurs paroles une singulière autorité.

M. Michelet, dont nous avons à parler aujourd'hui, « est un » homme jeune comme nous, un homme de conscience et de tra- » vail; un homme qui a cheminé solitaire en dehors des coteries » et des prôneurs, cloîtré en quelque sorte dans ses études qui » l'ont blanchi et ridé avant le temps, anachorète et martyr de la » science.... (2); » il tient un des premiers rangs dans la nouvelle école historique, et il faut reconnaître en lui la plupart des mérites que nous avons mentionnés plus haut. Ce qui le distingue entre tous, c'est une pensée forte et hardie, qui aspire à comprendre les faits, à les classer, à les dominer quelquefois; une grande richesse d'imagination, un style fortement coloré, une tête chaude,

---

(1) Ce n'est pas ici le lieu de parler de l'école historique religieuse qui s'est déjà illustrée par des travaux de la plus haute importance. On peut citer le *Tableau historique et pittoresque de Paris*, par M. de Saint-Victor; l'*Histoire des Croisades*, de M. Michaut; les *Annales du moyen-âge*, de M. Frantin; l'*Histoire d'Angleterre*, du docteur Lingard; les *Mémoires historiques*, de M. de Châteaubriand, etc.

(2) Baron d'Eckstein, ci-d. tom, IX, p. 402.

une parole entraînante, un grand désir d'être neuf et admiré. Il ne faut point chercher dans son livre l'esprit investigateur de M. Guizot, la froide et impassible assurance de M. Augustin Thierry, les longues élucubrations de M. de Sismondi; son *Histoire de France* est plutôt un vif et pittoresque récit, une synthèse rapide des faits, avec l'intention de les rattacher à une loi historique, dont nous tâcherons prochainement d'apprécier l'application : nous nous bornerons, dans cet article, à faire connaître sommairement les idées de l'auteur sur les anciens peuples dont le mélange a formé la nation française, et à relever quelques erreurs relatives aux traditions religieuses de ces peuples et à quelques institutions fondamentales de l'Eglise.

Personne n'ignore que les premiers habitans de la Gaule furent les *Galls* ou *Celtes*, peuple irritable, plein d'audace et d'ardeur; « peuple de guerre et de bruit, dit M. Michelet, ils cou-
» rent le monde l'épée à la main, moins, ce semble, par avidité
» que par un vague et vain désir de voir, de savoir, d'agir; bri-
» saut, détruisant, faute de pouvoir produire encore. Ce sont les
» enfans du monde naissant; de grands corps mous, blancs et
» blonds; de l'élan, peu de force et d'haleine; jovialité féroce,
» espoir immense; vains, n'ayant rien encore rencontré qui tînt
» devant eux. » On les aperçoit tour à tour sous la tente d'Alexandre, sous les murs de Rome, aux rochers de Delphes, aux champs où fut Troie. — Aussi haut que l'histoire peut remonter, voilà quels furent les possesseurs du sol que nous occupons; vers la frontière méridionale, nous trouvons, il est vrai, d'autres races; au pied des Pyrénées, les *Ibères*, paisibles agriculteurs qui forment un parfait contraste avec les *Galls;* au sud-est, les *Phocéens* qui posent les fondemens de Marseille, sur les côtes de la Méditerranée, pratiquées dès la plus haute antiquité par les Phéniciens et les Grecs. Mais l'avenir de la Gaule n'était point là. Tandis que le littoral méridional recevait sa civilisation du midi, le nord et le centre recevaient la leur des *Celtes* eux-mêmes.

Cette race gallique, « cet élément jeune, mou, et flottant, » fut bientôt modifié. Les *Kimry*, qui ne sont qu'une tribu celtique, viennent se mêler à celles des *Galls*; et ce qu'ils offrent de plus

remarquable, c'est qu'ils sont gouvernés par la corporation sacerdotale des Druides, qui doit avoir une si haute influence sur les destinées de la Gaule. — Il faut avouer que ce nouvel élément altéra prodigieusement la nature de la base primitive; car, au lieu de cette « jeune, molle et mobile race de ces Galls, de ces grands » corps mous, blancs et blonds, apparaît tout à coup un peuple » dont le caractère est la personnalité, l'opiniâtreté, la persistance, » la tenacité; race de pierre, immuable comme ses monumens druidiques..... » C'est là ce que M. Michelet appelle le *caillou celtique.* A côté de ce *caillou*, César vint poser la *brique romaine.* Il y avait là de quoi bâtir un inébranlable édifice; mais il manquait un ciment ; les Germains furent chargés de le fournir. Le type *vague et indécis* de la race allemande, son esprit éminemment social, docile, flexible, lui donnait une malléabilité fort propre à servir de lien entre les dures couches celtique et romaine.

Ce peu de mots suffit pour donner une idée du système de M. Michelet sur les origines de la nation française, système dont nous verrons plus tard l'application (1). Hâtons-nous de passer à une question d'un plus grand intérêt, et qui rentre plus spécialement dans les attributions des *Annales.*

Le 1er volume de l'*Histoire de France* contient de longs et curieux détails sur la religion des Celtes et des Germains, et il faut louer l'auteur de l'importance qu'il semble attacher à ce qui concerne cette partie si essentielle de la vie des peuples. Mais, dans cette savante dissertation, M. Michelet, ou plutôt M. Am. Tierry, auquel ce travail est textuellement emprunté (du moins pour ce qui regarde des Celtes), n'a pas assez aperçu, au fond du culte grossier de ces races, la vraie et première notion de la Divinité. — Sans doute les Gaulois étaient idolâtres; ils adoraient les fontaines, les lacs, les pierres, les arbres, les vents, chaque lieu,

---

(1) Le système de M. Michelet a été apprécié à sa juste valeur par un juge d'une haute compétence en cette matière, M. le B. d'Eckstein. Voir la *Revue Européenne*, nos de février, mars et mai 1834. Ci-dessus tom. IX, p. 402, 449, et tom. X, p. 23.

chaque tribu avait son génie favorable ou terrible; on lui offrait d'épouvantables sacrifices...... Mais au milieu de cette foule de *dieux*, il est impossible de douter qu'ils ne reconnussent un Dieu souverain, tout-puissant, éternel, *Dieu*, en un mot. Comme tous les autres, les peuples du nord-ouest de l'Europe avaient conservé cette notion d'un Être infini, immense, supérieur à tous les êtres, soit qu'ils l'invoquassent sous le nom de *Tarann* (1), de *Teut* (2), d'*Hesus* (3), ou bien qu'ils ne lui donnassent *aucun nom* (4), preuve plus certaine qu'il était unique, car les noms ne servent qu'à distinguer des êtres semblables. C'est de lui *qu'ils se glorifiaient de tirer leur origine* (5); c'est lui qu'ils appelaient *le souverain de toutes choses, à qui toutes choses sont soumises et obéissantes* (6); celui qu'ils adoraient au fond des bois ténébreux, sans autre image, sans autre représentation sensible, que *cette secrète horreur que le respect seul voyait* (7). L'*Edda* le nomme l'*éternel*, l'*ancien*, l'*immuable*, le *père des dieux et des hommes..... Avant que le ciel et la terre fussent, il existait; il a formé le ciel, la terre, l'air, et tout ce qu'ils contiennent; il a créé l'homme...; il exerce son empire sur ce qui est grand et sur ce qui est petit, sur ce qui est haut et sur ce qui est bas....* (8) — Des docu-

---

(1) *Lucan*, l. I.

(2) *Theut* signifie *père* dans la langue celtique. Voir Pelloutier, *Histoire des Celtes, etc.*, livre III. — Id., *Dictionnaire de la langue bretonne.* — Deric, *Introduction à l'histoire ecclésiastique de Bretagne*, liv. I, p. 113. — Huet, *Démonstration évangélique*, prop. 4.

(3) Chimiac, *Discours sur la nature et les dogmes de la religion gauloise*, 3e partie.

(4) « Les Celtibères font des danses en l'honneur d'un dieu sans nom. » *Strab.*, III. 4, p. 164. — Dans la religion galloise, le Dieu Suprême est le dieu inconnu. Davies, *Myth. and rites of the British, Druids*, et le même, *Celtic researches*.

(5) Ab Dite Patre se prognatos prædicant. Cæs. *Comment, de bello gallico*, lib VI, § 18.

(6) Tacite, *Germania*, c. 39.

(7) Ibid., c. 9.

(8) *Edda Island.* Dæmesaga, 3, 7, 18.

mens écrits dans l'ancien langage d'Irlande, témoignent qu'un roi nommé Cormac O'Quin, *se déclara publiquement contre l'idolâtrie et pour l'adoration d'un seul Dieu suprême, tout-puissant, miséricordieux, créateur du ciel et de la terre* (1). — La base de la religion primitive de l'Irlande, selon M. Adolphe Pictet, était le culte des *Cabires*, puissances primitives, commencement d'une série ou progression ascendante qui s'élève jusqu'au Dieu suprême, *Beal.* « D'une dualité primitive, dit-il, constituant la force » fondamentale de l'univers, s'élève une double progression de puis- » sances cosmiques, qui viennent se réunir dans une unité suprême » comme en leur principe essentiel. » Cette conclusion est presque identique à celle qu'a obtenue Schelling, à la suite de ses recherches sur les Cabires de Samothrace. D'après ce dernier, la doctrine des Cabires était un système qui s'élevait des divinités inférieures représentant les puissances de la nature, jusqu'à un Dieu supramondain qui les dominait toutes (2).

Ainsi cette idée de la Divinité, qu'on s'efforcerait vainement de nous donner comme une conquête de l'esprit humain, comme une abstraction à laquelle les hommes se seraient élevés en passant successivement du culte des objets matériels, des phénomènes et des agens de la nature, jusqu'à *la déification des forces générales de cette même nature*, nous apparaît sous son véritable point de vue, c'est-à-dire, comme une manifestation, une révélation directe de l'être dont elle constatait l'existence : révélation qui a pu être obscurcie, altérée, mêlée à de honteuses et cruelles superstitions, mais qui est demeurée ineffaçable dans toutes les traditions humaines, et qu'il est impossible de méconnaître à son caractère de perpétuité et d'universalité.

On peut en dire autant du dogme de l'immortalité de l'âme,

---

(1) Alban Butler, *The lives of fath. and mart.* 6 july, note.

(2) Voir M. Michelet, *Hist. de France*, t. I, p. 449. — Voir Huet, *Démonstr. évang.*, et *Alnet. quæst.* — Bullet, *l'Existence de Dieu démontrée par la nature.* — Grotius, *Vérité de la religion chrétienne*, liv. I, ch. 8. — *Essai sur l'indifférence*, t. III.

duquel M. Michelet semble faire une doctrine particulière aux Druides, un système à part, une invention qu'ils apportèrent avec eux dans la Gaule (*p.* 11); or, il est certain que cette croyance, base nécessaire de tout système religieux, était commune à toutes les nations d'origine celtique ou germanique. M. Michelet en reconnait l'existence, chez les *Suèves*, les *Goths*, les *Saxons* et tous les adorateurs d'*Odin* (*p.* 165). On la retrouve chez les *Thraces* (1), les *Gètes* (2), les *Germains*, les *Sarmates*, les *Scythes*, les *Bretons*, les *Ibères* (3), les *Scandinaves* (4). Cette chaîne des peuples vient rattacher nos vieux ancêtres, qui ont pu sembler isolés aux extrémités du monde, avec les races orientales dont la civilisation était plus avancée. Mille autres relations, plus frappantes peut-être par leur spécialité, se font remarquer dans le langage comme dans les détails du culte religieux. Ils avaient conservé l'antique horreur du serpent, le feu céleste, l'arbre au fruit merveilleux, la consécration de la virginité, l'expiation par le sang, l'attente d'un médiateur (5). Le christianisme, ici comme ailleurs, n'eut qu'à compléter, développer, purifier, consacrer les croyances universelles, qui ne sont dans leur principe que la religion primitivement révélée.

La Gaule avait pris la physionomie romaine. Elle envoyait à Rome des rhéteurs, des comédiens, des sculpteurs, des consuls, des césars. Rome lui renvoyait en échange, avec une libéralité royale, des titres de *citoyen*, de *patricien*, de *sénateur*, des bains, des cirques, des acqueducs, des arcs de triomphe. Un présent plus redoutable avait été celui de son administration fiscale. — Il faut voir, dans Lactance, le tableau de cette horrible lutte *entre un fisc affamé et une population qui pouvait souffrir, mou-*

---

(1) Pomponius Mela, *De situ orbis*, liv. II.

(2) *Hérodote*, lib. IV, ch. 93.

(3) Pelloutier, *Histoire des Celtes et autres peuples.* — Brucker, *Hist. critic. philosoph.*

(4) *Edda Island*, Dæmes., 3, 15, 49.

(5) M. Michelet, *Hist. de France*, t. I, p. 115 et autres.

rir, mais non payer. « Tellement grande était devenue la multi-
» tude de ceux qui recevaient, en comparaison du nombre de ceux
» qui devaient payer, telle l'énormité des impôts, que les forces
» manquaient aux laboureurs, les champs devenaient déserts,
» et les cultures se changeaient en forêts.... Je ne sais combien
» d'emplois et d'employés fondirent sur chaque province, sur cha-
» que ville, *magistri*, *rationales*, vicaires des préfets. Tous ces
» gens-là ne connaissaient que condamnations, proscriptions,
» exactions; exactions non pas fréquentes, mais perpétuelles; et
» dans les exactions, d'intolérables outrages.... On mesurait les
» champs par mottes de terre, on comptait les arbres, les pieds
» de vigne. On inscrivait les bêtes, on enregistrait les hommes.
» On n'entendait que les fouets, les cris de la torture; l'esclave
» fidèle était torturé contre son maître, la femme contre son mari,
» le fils contre son père; et, faute de témoignage, on les tortu-
» rait pour déposer contre eux-mêmes; et quand ils cédaient,
» vaincus par la douleur, on écrivait ce qu'ils n'avaient pas dit.
» Point d'excuse pour la vieillesse ou la maladie; on apportait
» les malades, les infirmes. On estimait l'âge de chacun, on ajou-
» tait des années aux enfans, on en ôtait aux vieillards... Les
» hommes mouraient, et l'on n'en payait pas moins l'impôt pour
» les morts (1). » Toute cette oppression retombait des hommes libres sur les colons et les esclaves. Les serfs des Gaules, poussés à bout, prirent les armes sous le nom de *Bagaudes;* les villes furent brûlées, les campagnes dévastées; ils firent plus de mal qu'une invasion de Barbares. « Mais, disait Salvien, comment
» sont ils devenus Bagaudes, si ce n'est par notre tyrannie, par la
» perversité des juges, par leurs proscriptions et leurs rapines?
» Nous leur imputons leur malheur, nous leur reprochons ce nom
» que nous leur avons fait (2). »

Le christianisme avait pénétré dans les Gaules dès le premier siècle. Tant que dura la persécution, ses progrès furent rapides. Chaque ville fut arrosée du sang chrétien, et Lyon brillait entre

(1) Lact., *De mort. persec.*, c. 7, 23, traduct. de M. Mich.

(2) Salv., *De vero jud. et provid.* lib. v.

toutes, couronnée des reliques de ses dix-huit mille martyrs. Mais, la tempête apaisée, quand il ne s'agit plus seulement de mourir, mais de vivre ; quand la surexcitation entretenue par les chevalets, les ongles de fer, les chaises brûlantes, les combats de l'amphithéâtre fut calmée, alors on vit la société dans son effrayant malaise, telle qu'un grand corps gangrené et presque fétide, sur lequel s'étendait *comme un double ulcère* de la tête aux pieds, la fiscalité et l'esclavage. En face de cette vivante pourriture, le christianisme parut s'arrêter ; il ne défaillait point cependant, il veillait auprès du malade, attendant une crise favorable ou fatale, mais qui pût rendre possible l'application de ses divins remèdes. Tout stimulant humain était désormais inutile. Vainement Constantin s'efforça d'introduire l'esprit de modération dans les lois fiscales ; vainement Gratien et Honorius appelèrent les provinces, et particulièrement la Gaule, à former des assemblées provinciales ; le peuple était comme engourdi sous le poids de ses maux ; *il se couchait par terre*, dit M. Michelet, *de lassitude et de désespoir*, *comme la bête de somme se couche sous les coups*, *et refuse de se relever.* Dans tout l'empire circulait un seul cri semblable à une rumeur confuse : *viennent les Barbares.* — Ils vinrent. La crise fut terrible, mais elle sauva le monde. Les restes de chaleur, disséminés, refluèrent au cœur ; le christianisme, seul principe de vie, s'en empara ; les peuples éperdus se jettent dans les bras des évêques, et c'est sous la main d'un évêque, que se courbe pour la première fois le front d'un Sicambre. — « L'universalité impériale est détruite, mais l'universalité catholique apparaît. La *primatie de Rome commence à poindre, confuse et obscure.* Le monde se maintiendra et s'ordonnera par l'Eglise ; sa hiérarchie naissante est un cadre sur lequel tout se place et se modèle. A elle, l'ordre extérieur et la vie intérieure. Celle-ci est surtout dans les moines. L'ordre de St.-Benoît donne au monde ancien, usé par l'esclavage, *le premier exemple du travail accompli par des mains libres.* Pour la première fois, le citoyen, humilié par la ruine de la cité, abaisse les regards sur cette terre qu'il avait méprisée. Il se souvient du travail ordonné au commencement du monde dans l'arrêt porté sur Adam. *Cette grande innovation du travail libre et volontaire* fut la base de l'existence moderne (*p.* 112). »

Nous avons cité à dessein ces propres paroles de M. Michelet, pour donner un exemple de sa manière, de son regard haut et perçant, et aussi de l'inexactitude et de l'exagération qu'il apporte presque toujours dans l'apparente justice de ses jugemens. On a remarqué dans ces phrases, au moins deux singulières assertions. La première surtout, qui regarde la suprématie du pontife romain, ne peut demeurer sans réponse, car il ne s'agit nullement, comme on pourrait le croire, de la puissance temporelle des Papes. M. Michelet a soin d'expliquer dans une note toute sa pensée; c'est bien des droits spirituels du Saint-Siége qu'il veut parler, et dont l'origine ne remonte pas plus haut, selon lui, que le commencement du 5e siècle. *Innocent Ier a été le premier Pape qui ait avancé à ce sujet de timides prétentions; on disputait beaucoup sur le passage* TU ES PETRUS; *saint Augustin et saint Jérôme ne l'interprétaient pas en faveur de l'évêché de Rome. Avant le concile d'Ephèse, nul concile n'avait parlé de l'autorité des Papes.* C'est là le sens, sinon toutes les expressions de l'auteur. — Il est profondément triste et étonnant de trouver cette argumentation toute protestante et parfaitement digne du 16e siècle, dans la bouche d'un professeur qui compte parmi les esprits les plus progressifs du 19e. En vérité, Luther, Claude, Jurieu, Mosheim, n'auraient pas mieux dit. Quoique tout cela ait été mille fois réfuté, nous croyons répondre au vœu d'un grand nombre de nos lecteurs en nous arrêtant un peu là-dessus, et en rappelant une partie des titres sur lesquels se fonde la primatie du Saint-Siége, pendant les quatre premiers siècles de l'Église (1).

Remarquons d'abord que le passage de saint Innocent Ier, qu'allègue M. Michelet, prouve directement contre lui, car le Pape se fonde expressément sur l'antique usage, *beata consuetudo*, ce qui prouve que ces prétentions, au moins, n'étaient pas nouvelles. Mais il faut remonter plus haut.

---

(1) Quoique M. Dumont ait traité cette question dans son examen de l'ouvrage de Schœll, ci-d. tom. VIII, p. 361, tom. IX, p. 517, et tom. X, p. 140, nous avons cru que ces nouvelles considérations ne seraient pas inutiles dans une si importante question.

Premier siècle. — A peine le divin Rédempteur a-t-il accompli sa mission, que Pierre paraît revêtu de cette prérogative suprême, qui lui avait été conférée d'une manière si solennelle et si souvent confirmée ; c'est lui qui convoque et préside l'assemblée où fut élu l'apôtre S. Mathias ; c'est lui qui désigne ceux entre lesquels il doit être choisi ; c'est lui qui prêche le premier l'Évangile aux Juifs, et qui ouvre l'entrée de l'Église aux Gentils dans la personne de Corneille ; il fonde, par lui-même ou par son disciple saint Marc, les siéges patriarcaux d'Antioche et d'Alexandrie, ces deux sources de la juridiction ecclésiastique des premiers siècles sur l'Asie et sur l'Afrique (1). — Ses successeurs continuent d'exercer ce pouvoir, en donnant des lois aux églises, ou en leur envoyant des missionnaires et des pasteurs. — Saint Clément, qui monta sur le siége de Rome l'an 91, prescrit des ordres à l'église de Corinthe, dans une lettre que saint Irénée appelle *très-puissante* (2). — De fort graves autorités placent aussi dans ce siècle la mission de saint Trophime, premier évêque d'Arles et envoyé directement par saint Pierre (3).

2e siècle. — 150. Saint Pothin, disciple de saint Polycarpe, est envoyé avec plusieurs ouvriers évangéliques dans les Gaules, et, dit M. de Marca, *il est préposé à l'église de Lyon, par le décret du pape Anicet* (4).

173. — Le Pape saint Soter adresse aux Corinthiens une instruc-

(1) (Petrus) Alexandriæ Marcum præfecit. Porrò Antiochenam (ecclesiam) primùm Evodio.... regendam tradidit. Niceph. *Hist. eccles.* l. II, ch. 25.

(2) Ικανοτατην γραφην, traduit par *potentissimas litteras*. St. Irénée, *Contrà hæreses*, l. III, c. 3, n. 3.

(3) C'est sur ce fait que St. Zozime fonde les droits qu'il accorde au siége d'Arles, *duquel, comme d'une source, toutes les Gaules ont reçu les ruisseaux de la foi.* Ep. Rom. Pont., t. I, col. 938. — Les évêques de la province d'Arles, réclamant du Pape St. Léon les anciennes prérogatives de leur métropole, citent ce fait comme *connu dans toute la Gaule et à Rome aussi. Hist. de l'égl. gall.*, t. I, Dissert. prélim.

(4) *Tradit. de l'Egl. sur l'institution des évêques*, t. II, p. 51.

tion pontificale avec des aumônes ; l'évêque de Corinthe, saint Denis, répond au Souverain-Pontife pour le remercier de l'une et des autres ; il compare sa lettre à l'ancienne épître écrite à la même église par le Pape saint Clément, et dit *que ces monumens respectables sont en une vénération qui ne finira jamais* (1).

177. — Les célèbres martyrs de Lyon écrivent de leur prison au Pape saint Eleuthère, afin de l'engager à pacifier les provinces asiatiques, que l'hérésie de Montan avait troublées. La lettre fut confiée au prêtre Irénée, duquel ils parlaient en ces termes : *Nous vous le recommandons avec instance, comme grand zélateur du testament de Jésus-Christ. Si nous savions que le rang donnât le mérite de la justice, nous vous le recommanderions aussi comme prêtre ; car il est élevé à cette dignité.* Plusieurs écrivains ecclésiastiques, dont l'autorité est d'un grand poids, pensent que cette recommandation des martyrs fut cause de l'élévation de saint Irénée au siége de Lyon (2).

190 ou environ. — Lucius, roi breton et païen, envoie des ambassadeurs au pape Eleuthère pour lui demander des missionnaires. Deux ecclésiastiques, *Fugatius et Damianus furent envoyés par le Pape* à ce prince, et devinrent les premiers apôtres de la Bretagne (3).

195. — Les églises d'Asie s'obstinent à suivre leur coutume, relativement à la célébration de la Pâque ; le Pape saint Victor les menace d'excommunication ; à cette triste nouvelle, saint Irénée commence par adhérer au décret de Victor, dans une assemblée des prélats de la Gaule ; et, après avoir donné cet exemple de soumission, il écrit à Victor pour l'exhorter à user de ménagement (4).

---

(1) Bérault-Berc., *Hist. de l'Egl.*, t. I, l. III, p. 209, 210.

(2) Eusèbe, *Hist. ecclés.*, lib. V, c. 4. C'est la conclusion que tirent de cette lettre de St. Irénée, D. Massuet, St. Léon, Hallier et le P. Longueval, cités dans la *Tradit. de l'Egl. sur l'instit. des év.*, t. II, p. 52.

(3) *Nennius*, p. 108, édit. Bert. : *Ang. Sac.*, vol. II, p. 667, cités par Lingard, *Ant. de l'égl. Anglo-Sax.*, c. I, p. 10. — Rapin. Thoyras, *Hist. d'Angl.*, liv. I, p. 61.

(4) Egl. Gall., t. I, p. 53. — B. Bercast. t. I, p. 235.

Aucun de ces faits serait-il explicable si la suprême autorité de Rome n'avait été dès-lors universellement reconnue? Passons aux deux siècles suivans : nous verrons naturellement les preuves se multiplier.

3e SIÈCLE. — 245. — Une des missions les plus célèbres, dont l'histoire ecclésiastique fasse mention, est envoyée dans les Gaules par le Pape saint Fabien. Il ordonna sept évêques, auxquels il adjoignit un grand nombre d'hommes apostoliques, pour aller cultiver les anciennes églises et en fonder de nouvelles. Grégoire de Tours met au nombre de ces sept pontifes, saint Trophime d'Arles, dont la mission ne peut, dans aucun cas, être postérieure à cette époque (1).

253. — Marcien, évêque d'Arles, ayant donné dans l'erreur des novatiens, les évêques voisins en prévinrent le Pape saint Étienne, et le Pape tardant à leur répondre, ils recourent à saint Cyprien pour appuyer leur réclamation à Rome. Ce dernier écrit aussitôt à saint Étienne : *Envoyez*, lui dit-il, *des lettres dans la province et au peuple d'Arles, en vertu desquelles*, *Marcien étant déposé*, *on lui substitue un autre évêque* (2).

257. — Saint Xiste II envoie dans les Gaules une nouvelle mission, dont faisaient partie plusieurs évêques qui établirent de nombreuses églises (3).

Vers 260, au rapport de saint Athanase, saint Denis, évêque d'Alexandrie, avança, en combattant les Sabelliens, quelques expressions suspectes d'arianisme. Plusieurs fidèles scandalisés portèrent plainte à Rome. Le Pape saint Denis ordonna à l'évêque d'Alexandrie de se justifier, ce que celui-ci fit, en envoyant au Saint-Siége une apologie. Les explicationc furent reçues et l'évêque déclaré d'une doctrine orthodoxe (4).

272. — Au rapport d'Eusèbe, Paul de Samosate, déposé au

(1) *Greg. Tur.*, lib. 1, c. 28.

(2) St. Cypr. *ad Steph.*, epist 67. *Trad. de l'Egl.*, t. II. 262.

(3) Egl. Gallic., liv. 1, p. 79.

(4) St. Athanase, *De sentent. Dionys. contrà Arian.*, n. 13.

deuxième concile d'Antioche, ne voulut pas céder la maison épiscopale à Domnus, élu à sa place. On eut recours à l'empereur Aurélien, lequel ordonna que la maison serait adjugée à celui auquel *les évêques d'Italie et l'évêque de Rome écriraient,* en signe de communion (1).

4e SIÈCLE. — Au commencement de ce siècle, l'affaire des Donatistes et la cause entre Cécilien et Donat est portée devant le pape Melchiade (2).

314. Les Donatistes, déjà condamnés à Rome, le sont de nouveau dans un concile tenu à Arles. Cependant les Pères d'Arles, avant de promulguer leur jugement, l'adressent au Pape saint Sylvestre pour qu'il soit revêtu de son approbation et publié sous son autorité (3).

342. — L'imposante et triste cause de saint Athanase occupe une grande partie de ce siècle. Ce saint évêque, déposé par les évêques ariens, assemblés à Tyr, va à Rome, où le pape Jules l'avait appelé. Son innocence est reconnue par le pontife, qui le maintient sur le siége d'Alexandrie. Le même Pape se plaint aux évêques d'Orient de leur conduite : *Ignorez-vous*, leur dit-il, *qu'il est d'usage de nous écrire d'abord*, *et que c'est ici que doit être prononcé le jugement?... C'est ce que nous avons appris de l'apôtre saint Pierre*, *et ce dont je ne vous parlerais pas*, *vous croyant suffisamment instruits si ce que vous venez de faire ne nous avait affligé* (4).

349. — Ursace et Valens s'étant rétractés au concile de Milan, le concile les renvoie au Saint-Siége et lui réserve le jugement.

351. — Eustate de Sebaste ayant été déposé par le concile de

(1) Euseb., *Hist. eccl.*, lib. VII, c. 30. — *Lettre d'un docteur allemand*, etc., 3e lett.

(2) St. Optat, *De schism. Donastis.*, lib. I, c. 23, 24. Bergier, *Dict. théol.* Voir *Pape*, note 15.

(3) Conc., t. I.

(4) *Ia Epist. Julii* ad Euseb. *Epist. Rom. pont.* — Feller. V. *Athanase.*

Mélitine en Arménie, s'adresse au pape Libère, qui le restitue à son siége (1).

380. Maxime le cynique avait été ordonné, contre les règles, évêque de Constantinople; saint Damase écrit à ce sujet à l'évêque de Thessalonique : *Je vous ai mandé que l'ordination de Maxime ne m'avait point plu... Prenez soin qu'on élise pour ce siége un évêqué irréprochable* (2).

381. — Le pape Damase convoque, de concert avec l'empereur, le concile de Constantinople, et il a déja proscrit à Rome l'erreur de Macédonius, avant qu'elle soit anathématisée par le concile (3). — La même année, Théodose envoie une ambassade à saint Damase, pour obtenir la confirmation de Nectaire, élu par le concile patriarcal de Constantinople. Ce fait nous a été conservé par une lettre de saint Boniface Ier aux évêques de Macédoine, et il est bien digne, par sa haute importance, de clore cette longue et imposante énumération (4).

Il est difficile d'expliquer comment un aussi grand nombre de faits ont échappé à l'érudit professeur d'histoire; et cependant chacun d'eux, pris séparément, suffit pour renverser son opinion, à savoir que l'autorité pontificale n'a commencé qu'au 5e siècle. Que s'il prétend qu'avant le concile d'Éphèse, aucun autre n'a constaté cette autorité, nous nous féliciterons, nous et lui, de ce qu'il veut bien s'en rapporter à l'autorité des conciles, mais cette nouvelle assertion ne sera pas moins insoutenable que l'autre.

Avant que le concile d'Éphèse, 431, eût déclaré *qu'il n'était douteux pour personne que Pierre, le chef et le prince de l'apostolat, la colonne de la foi, le fondement de l'Eglise catholique, maintenant et toujours, vit et juge dans ses successeurs* (5), le

---

(1) Feller, *ib.* — Berg., *Dict. théol. Pape*, notes.

(2) *IXe Epist. Damasi* ad Ascol. n. 2. Ep. R. P., *Trad. de l'Egl.*, p. 88.

(3) Feller, Voir *Athanase*, note.

(4) *XVe Epist. Bonif.* ad Ruf. et episc. Maced. — *Tradit. de l'Egl.*, t. 1, p. 91 et suiv.

(5) *Conc. Ephes.*, act. 3.

2e concile œcuménique de Constantinople, 381, auquel le Pape n'avait point envoyé de légat, mais qu'il avait convoqué conjointement avec l'empereur, députe à Rome trois évêques avec des lettres synodales, conçues dans les termes les plus respectueux. Les Pères du concile se déterminèrent à cette démarche pour s'excuser de ce qu'ils ne pouvaient se rendre à Rome, à cause des troubles de leurs églises ; ils envoyèrent en même temps les actes du concile, pour en obtenir la confirmation (1).

Avant le concile d'Éphèse, le concile de Sardique, 347, composé d'environ 300 évêques de trente provinces, avait reconnu le plus absolu pouvoir au Souverain-Pontife, en matière de *dépositions d'évêques. Si un évêque jugé veut en appeler, la cause sera portée au Saint-Siége, qui nommera de nouveaux juges, ou confirmera le premier jugement... Dans aucun cas il ne pourra être nommé de successeur qu'après la décision de l'évêque de Rome* (2).

Avant le concile d'Ephèse, on avait vu les légats du Pape, Osius, évêque, et Vitus et Vincentius, simples prêtres, s'asseoir, dans Nicée, 325, à la tête du premier concile œcuménique, et présider à la sainte assemblée (3).

Enfin, si nous remontons au premier de tous les conciles, à celui que Pierre présida dans Jérusalem, c'est Pierre qui parle avant tous, et un seul parle après lui pour confirmer ses décisions.

M. Michelet n'est pas heureux ici dans le choix de ses autorités; il cite, comme opposans à la suprématie du Pontife romain, saint Augustin et saint Jérôme. Or, il est douteux qu'aucun autre Père l'ait mieux établie que ces deux grands personnages, par leurs paroles ou leur conduite. Nous avons eu la curiosité de vérifier les textes indiqués par M. Michelet; pour saint Augustin, c'est le *Traité* 124 *in Evang. Joann.* Nous avons trouvé dans ce même traité, *que Pierre, à cause de la suprématie de son apostolat, portait en sa personne, si l'on peut parler ainsi, comme une*

---

(1) Les évêques disent au Souverain-Pontife, *qu'ils seraient ravis d'avoir des ailes de colombe, pour aller plus vite vers lui. — Théodoret*, l. v, c. 9.

(2) *Conc. Sardic.*, can. 3 et 4.

(3) *Socrat.*, lib. 1, c. 13.

généralisation figurée de l'Eglise (1). Pour saint Jérôme, c'est le *livre Ier adv. Jovin.* Voici ce que nous avons lu (adv. Jovin, l. 1) : *Quoique le fondement de l'Eglise repose également sur eux* (les apôtres), *cependant, un seul est choisi entre douze, afin que, un chef étant constitué, l'occasion du schisme soit enlevée* (2). Mais il ne s'agit point de torturer des passages isolés des SS. Pères ; qu'on se pénètre de l'esprit général de leurs ouvrages ; qu'on lise les lettr s de saint Jérôme au pape Damase ; qu'on lise dans saint Augustin, celles qui sont adressées au pape Innocent (3), et l'on verra si la foi, l'amour, la soumission, ont jamais parlé un langage plus respectueux, plus tendre, plus filial.

Avant de quitter ce sujet, prêtons un moment l'oreille à un magnifique concert, qui s'élève de Rome à Carthage, des bords du Rhône à ceux du Jourdain..... « O Église, mère et racine de

---

(1) Ecclesiæ Petrus apostolus, propter apostolatûs sui primatum, gerebat figuratâ, generalitate personam (n. 5).

(2) Licet ex æquo super eos ecclesiæ fortitudo solidetur; tamen, propterea unus inter duodecim eligitur, ut, capite constituto, schismatis tollatur occasio.

(3) On peut y joindre les lettres à Glorius, etc., à Optat, à Generosus, à Fortunatus, etc., et surtout les réponses du pape Innocent : « Suivant les exemples de l'antique tradition, et l'autorité de la discipline ecclésiastique, écrit ce Pape aux évêques du concile de Carthage, » vous avez fait éclater votre foi en décidant qu'il en fût référé à notre » jugement, sachant ce qui est dû au Siége apostolique.... gardant les » institutions de nos pères, qui ont décidé, par un sentiment non hu- » main, mais divin, de ne terminer aucune affaire relative aux provin- » ces séparées et lointaines, avant que la connaissance en fût venue à » ce siége, qui devait confirmer la juste décision avec toute son auto- » rité.... — En recourant à celui qu'environne, outre les soins extérieurs, » la sollicitude de toutes les églises, vous vous êtes conformés à l'an- » tique régle, qui, vous le savez comme moi, a été suivie partout et » toujours.... Vous n'ignorez pas que de la source apostolique émanent » sans cesse des réponses à toutes les provinces, surtout lorsqu'il est » question de la foi, etc., etc. » (*Epit. aux Pères du concile de Milet. D. Aug. Op.*, t. II, p. 160, édit. Lovan.). C'est ce que M. Michelet appelle *la timidité et la nouveauté des prétentions d'Innocent.*

» toutes les autres (1), fontaine apostolique (2), à laquelle il faut » que tous se réunissent à cause de sa principauté plus puissante (3), » Eglise à laquelle préside la bouche et le chef de l'apostolat (4), » l'évêque élevé au faîte apostolique (5)! Eglise principale, d'où » est sortie l'unité du sacerdoce (6)! Est-il quelqu'un qui, se sé- » parant de la chaire de Pierre, sur laquelle est fondée l'Eglise, » prétende encore être dans l'Eglise (7)?...

» C'est à Pierre qu'a été donné le souverain pouvoir de paître » les brebis, et sur lui, comme sur la pierre, a été fondée l'E- » glise (8). Le Seigneur a laissé les clefs à saint Pierre, et par » lui à l'Eglise (9). Le Seigneur a parlé à Pierre, à un seul, pour » fonder l'unité par un seul (10). Voici un édit, un édit péremptoir, » il vient du Souverain-Pontife, de l'évêque des évêques (11). Rome » est le fondement consolidé par Dieu; c'est le pivot sacré, sur » lequel tournent et sont soutenues toutes les églises (12). Il est » très-bon et très-convenable que de toutes les provinces, les prê- » tres du Seigneur en réfèrent au chef, c'est-à-dire, au siége de » Pierre (13). Pierre a mérité d'être préféré à tous les apôtres, et » il a seul reçu les clefs du royaume du ciel pour les communiquer

---

(1) St. Anaclet, Pape, *Epistola ad omnes episc. et fideles*, cité par M. de Maistre, *du Pape*.

(2) S. Ignat., *Epist. ad Rom.*, in suscript.

(3) Propter potentiorem principalitatem. St. Iren., *contra hæres.*, l. III, ch. 3.

(4) Origen., hom. 55, *in Math.*

(5) S. Cypr., *Epist.* 3, 12.

(6) Id., *Epist. ad Cornel.*

(7) Id., *De unit. Eccles.*

(8) Orig., *Epist. ad Rom.* l. v.

(9) Tertull., *Scorpiac.*, c. 10.

(10) S. Pacian., *Epist.* 3.

(11) Tertull., *De Pudicit.* c. 1.

(12) S. Athan., *Epist. ad Julium.*

(13) *S. Hilar.*, p. 1290, édit. Paris, 1695.

» aux autres (1) ; il a paru convennable d'écrire à l'évêque romain,
» afin qu'il connaisse de nos affaires et qu'il interpose le décret
» de son jugement (2). Le successeur de Pierre tient sa place et
» participe à son autorité (3). Nous n'adopterons que ce que
» l'Eglise romaine aura approuvé (4) »....

Enfin, au commencement du 5e siècle, l'Aquitain saint Prosper, pouvait justement s'écrier : « *Rome, siége de Pierre, capitale de*
» *de l'ordre pastoral, tout ce que tu ne possèdes pas par les ar-*
» *mes, tu le tiens par la religion* (5). »

Passons à la deuxième assertion de M. Michelet, celle qui représente le *travail libre et volontaire* comme une innovation dans l'Eglise, comme une invention de saint Benoît. Malheur à nous, si nous voulions ternir un seul rayon de l'auréole du glorieux patriarche ; mais elle est assez resplendissante pour qu'on ne vienne pas la souiller d'un faux éclat. — C'est, ce me semble, un parti pris depuis que les haines anti-religieuses se calment et qu'on veut bien rendre, jusqu'à un certain point, justice aux institutions monastiques, de réserver toutes les louanges pour les ordres d'Occident. Ces panégyriques ont une contre partie nécessaire, l'insulte et la dérision pour les pauvres moines orientaux. Ce sont des cerveaux troublés, des imaginations malades, *rejetant toute loi, s'abandonnant à tous les écarts d'un mysticisme effréné* (6). On se peint une longue file de figures, plus ou moins grotesques, les unes échevelées, haletantes, presque furieuses, les autres blêmes et im-

(1) S. Optat., *contrà Parmen.*, l. VII, n. 3. — *S. Gregor. Nyss.*, t. III, p. 314. Paris.

(2) S. Basil., *Epist. ad Athanas.*, 52.

(3) S. Ephrem, *Encom. S. Basilii.*

(4) S. Ambros., *Epist. ad Theophil.*

(5) Sedes Roma Petri, quæ pastoralis honoris
Facta caput mundo, quidquid non possidet armis
Religione tenet.
(S. Prosp., carm. *de ingratis*, p. 1, c. 2, v. 40 et s.)

(6) Voyez M. Michelet, t. 1, p. 113, note.

mobiles comme les idoles de granit qui les avaient devancées et qui leur ont survécu dans la Haute-Égypte. — Si l'on voulait bien réfléchir, on se ferait d'autres idées; on aurait peine à se défendre de quelque admiration pour ces géans du christianisme, pour ces lutteurs qui combattaient si rudement le grand combat de l'humanité, de la chair contre l'esprit. Nous ne savons si le diable prit toutes les formes effroyables ou séductives que nous ont si scrupuleusement conservées les légendaires; mais ce qui est sûr, c'est que la plupart de ces hommes avaient vécu à Rome, à Corinthe, à Alexandrie, à Canope; ils avaient bu à la coupe de toutes les Babylones du bas-empire; lorsqu'ils fuyaient au désert, ils emportaient avec eux une légion d'ennemis plus redoutables que tous les monstres de leurs apparitions. A l'approche de leurs redoutables assauts, ils recouraient à des armes long-temps éprouvées. Ceux-ci châtiaient leurs corps par les coups, les autres par le jeûne; Antoine s'enterrait dans son sépulcre, Pacôme marchait dans les buissons, Hilarion s'exténuait par la faim, Jérôme se brisait la poitrine à coups de pierre, et sa main, encore sanglante, traçait ces étonnantes paroles : *Mon corps est noir et desséché, les abstinences l'ont rendu froid, la chaleur naturelle est éteinte; il semble toutefois que le fond de la concupiscence le soutienne... Je fuis ma cellule comme un témoin qui, sachant mes pensées, peut déposer contre moi....* — Etait-il donc indigne de Dieu d'opposer ces sublimes exagérations de la vertu, au monstrueux débordement de tous les vices? et lorsque la dégradation du monde romain avait si bien montré jusqu'à quel point l'âme pouvait être soumise à l'empire des sens, de faire voir jusqu'à quel point la matière pouvait être dominée par l'esprit?... Fallait-il moins que ces dures pénitences pour impressionner ces populations avilies? moins que ces victimes volontaires, pour mériter aux hommes la pitié de Dieu?... Qu'on ne croie point que ces solitaires vécussent sans aucune relation avec leurs semblables : leur vie, leurs prodiges, leur soin même de se cacher, attiraient le peuple autour d'eux. On accourait des lieux lointains, on les poursuivait de solitude en solitude; souvent il s'établissait à la porte de la cellule une lutte entre l'humilité de l'ermite et la curieuse piété de la foule. Enfin, après avoir entendu quelque voix du ciel, le moine se montrait avec son corps flagellé et sa face amaigrie; il consolait

les uns, guérissait les autres, les bénissait tous. Il avait droit alors de parler de la vertu du christianisme, de sa rigoureuse morale; ce qu'on avait vu préparait les cœurs à ce qu'on allait entendre. Quel effet devait produire, dans les villes toutes païennes, les récits de ces nombreux pélerins, racontant ce qu'ils avaient vu dans le désert? — Sans doute, il y eut des abus, des désordres; on vit de faux moines, de vagabonds sarabaïtes; d'autres qui donnèrent dans les erreurs des Massaliens, rejetant toute espèce de travail, et s'abandonnant à de vagues hallucinations... Mais il n'en est pas moins vrai que le travail des mains était regardé comme un point essentiel de la règle monastique. Saint Augustin a fait un traité expressément sur ce sujet (1). Cassien, qui avait si long-temps vécu avec les moines d'Orient, a laissé le détail de leurs divers travaux. « Travaillez, écrit saint Jérôme, ce dur Stridonien, qui n'était point » oisif, lui, dans sa grotte de Bethléem, travaillez, écrit-il à » Rustique, auquel il enseigne la vie d'un véritable moine, faites » des nattes, des corbeilles, sarclez le jardin, greffez des arbres, » faites des ruches d'abeilles, et apprenez de ces petites bêtes à » vivre en communauté; transcrivez des livres. C'est une coutume » établie dans les monastères d'Egypte de ne recevoir personne » qui ne sache travailler... » Ailleurs, il raconte comment saint Male résolut de retourner au monastère qu'il avait quitté: « Je vis » (c'est Male lui-même qui parle), je vis un sentier plein de » fourmis : les unes traînaient de lourds fardeaux, d'autres charriaient du blé, emportaient des cadavres; elles s'aidaient et se » soulageaient réciproquement..... Ce spectacle me fit réfléchir, je » désirai retourner dans les cellules du monastère, où je pusse » imiter les fourmis que je voyais, travaillant pour la communauté, » et où chacun n'ayant rien de propre, toutes choses appartiennent

---

(1) *De opere monach.* — Voy. Cassien, *Institut. monast.* — St. Jean Climaque lui-même, si versé dans la vie contemplative, et qui doit son nom à son livre de *l'Échelle sainte* (χλίμαξ,) au moyen de laquelle on apprend à s'élever, par trente degrés, jusqu'à la plus haute mysticité, recommande dans ce même ouvrage de *considérer avec soin en quel temps il faut préférer le travail à la prière;* il réprimande *les lâches et paresseux qui préfèrent la prière à des travaux pénibles* (4e degré).

» à tous. » Peut-on désirer une expression plus juste du travail libre et en commun ?

Mais on voudrait que ces communautés se fussent rendues matériellement utiles à la société, qu'elles eussent défriché des champs, fait l'agriculture sur une plus grande échelle..... — D'abord, est-on bien sûr qu'il y eût à cette époque, dans tout l'empire romain, un champ qui pût être cultivé ?... Le fer qui creusait alors la terre, était la pique des légions et l'épieu des barbares ; l'engrais qui fécondait les sillons, était le sang humain ; c'étaient les cadavres qui s'entassaient depuis la Bretagne jusqu'au fond de la Perse... La bêche des moines se serait émoussée contre les armures et les ossemens. A moins qu'on ne préfère dire qu'ils devaient défricher les sables de la Thébaïde. Encore faut-il savoir que leurs demeures, leurs pauvres plantations étaient perpétuellement ravagées par les bêtes sauvages, par les voleurs, par les Arabes, par les hérétiques, qui ne manquaient pas de venir de temps à autre donner la chasse aux solitaires. — De plus, un certain nombre d'entr'eux avaient combattu dans les persécutions et confessé la foi ; on leur avait fait grâce de la vie, et ils arrivaient tout couverts des marques de la gracieuse faveur des Césars. Ces marques étaient un bras de moins, la langue arrachée, les mains coupées, les yeux crevés, les membres rompus.. Ceux-ci, certes, ne pouvaient faire de *bons travailleurs*, et ils semblent avoir conquis d'assez glorieuses invalides. Quant à saint Simon Stylite, il avait converti au christianisme les Libaniotes et une partie de l'Arabie ; on peut lui pardonner de s'être reposé sur sa colonne. — *Annales de Phil. Chrét. n°* 49.

L'ÉVÊQUE WITTMANN (1).

Parmi le petit nombre de biographies dignes d'intérêt, il en est qui ont un charme particulier pour une classe de lecteurs, dans laquelle nous aimons à placer tous les nôtres. Je veux dire les biographies de ces hommes parvenus, à force de combats et de victoires contre eux-mêmes, à déplacer, au fond de leur cœur, le principe et le terme ordinaires de l'activité humaine, l'amour de soi, pour y substituer cet autre mobile que la langue chrétienne a nommé charité, mais que nous pouvons aussi appeler héroïsme, qui subordonne toute une âme, toute une existence, à des âmes, à des existences étrangères, et fait de ce que nous avons naturellement de plus précieux, un holocauste continuel. Il s'exhale de cette sorte de récits un parfum fortifiant et suave, qu'une âme bien faite ne respire jamais sans désirer aussitôt de devenir meilleure. Alors, dans ces instans de réveil et d'élan de tout ce qui, en nous, est resté généreux et pur, on éprouve un besoin immense de renouveler sa vie, de se dépouiller des jours accomplis, comme d'un vêtement souillé par la poussière ou la boue du voyage, et de traverser des eaux purificatrices, pour rentrer, athlète plus vigoureux, dans la carrière où Dieu nous a placés. Surtout lorsque l'âme est jeune et neuve, les grands exemples de perfection morale et de dévouement religieux, produisent de profondes impressions. Mais aussi, pour employer le seul langage qui puisse rendre notre pensée tout entière, quel plus sublime spectacle que celui d'un homme véritablement *fondé dans la charité*, dans cette charité *patiente et bienveillante, qui ne connaît ni l'envie, ni la malignité, ni la vanité; qui*

(1) *Revue Européenne*, n° 35.

n'est point ambitieuse, point avide de son propre intérêt, point colère; qui ne sait ce que c'est de penser le mal, ou de se réjouir de l'iniquité, mais qui, au contraire, ne trouve sa joie que dans la vérité, supporte tout, croit tout, espère tout, souffre tout (1)? Là, et uniquement là, est la vraie sagesse, *la sagesse d'en haut, d'abord humble, et ensuite pacifique, modeste, persuasive, amie des bons, pleine de miséricorde et d'heureux fruits, s'abstenant de juger, exempte d'artifice* (2). Je le demande, y a-t-il dans la réalité, peut-on même concevoir un plus haut apogée de toutes les nobles facultés de notre nature? Et cependant, chez le véritable héros, tout est simple, souvent même petit à l'extérieur : point de ces inquiets efforts de la perfectibilité purement humaine; surtout rien de son ostentation. C'est que le principe et le point d'appui de l'héroïsme chrétien sont ailleurs que dans notre *moi*, si pauvre et si faible; c'est qu'on n'y arrive que par l'humilité. Cet aveu du fait de notre indigence, qui serait, pour tout homme réfléchissant, la chose du monde la plus naturelle, si elle n'était qu'une simple idée, si elle ne devait pardessus tout, se faire acte, s'incarner, pour ainsi dire, incessamment dans la conduite. Dans la conduite!.... Voilà le point difficile, le terrain du combat, mais aussi le sujet du triomphe, et du plus grand, du plus beau triomphe qu'une créature humaine puisse remporter.

Le vénérable évêque Wittmann fut un de ces rares vainqueurs de soi-même, dont les regards de Dieu préfèrent certainement la lutte à celle que Sénèque proclamait le plus sublime spectacle que la terre pût offrir au ciel; l'humanité et la charité, tels furent comme l s deux pôles de toute sa vie, d'une longue vie de soixante-treize ans.

Nous avons cru procurer un utile plaisir à nos lecteurs, en leur faisant connaître cet homme admirable, et, pour cela, nous n'avons rien trouvé de mieux à faire, que de traduire, en entier, la belle oraison funèbre prononcée par M. l'abbé

---

(1) Saint Paul.
(2) Saint Jacques.

Diepenbrock, chanoine de l'église cathédrale de Ratisbonne, le 2 avril 1833. M. l'abbé Diepenbrock, ainsi qu'il eût été facile de le soupçonner par le morceau que l'on va lire, joint à ses vertus et à sa science ecclésiastique, un talent de poète remarquable. Il s'est fait connaître comme tel, dans le monde littéraire de l'Allemagne catholique, par un charmant recueil intitulé : *Geistlicher Blumen strausz*, où l'on trouve, à côté de nombreuses pièces originales, une excellente traduction en vers de fragmens des poètes ascétiques espagnols les plus estimés, et d'une des meilleures tragédies de Calderon.

Oraison funèbre de feu Monseigneur George-Michel Wittmann, docteur en théologie, évêque nommé de Ratisbonne, doyen du Chapitre de l'église cathédrale, vicaire-général et directeur du séminaire diocésain, membre honoraire de l'Ordre royal bavarois de Louis, prononcé dans l'église cathédrale de Ratisbonne, le 2 avril 1833, au troisième service funéraire.

Depuis quarante-cinq années, chaque jour à certaines heures, dans les rues de Ratisbonne, on voyait passer hâtivement, la tête et le regard baissés, un homme vêtu de l'ancien habit ecclésiastique, recevant de tous un salut plein de vénération, qu'il rendait avec l'aménité la plus affectueuse, et souvent entouré d'une troupe d'enfans qui s'attachaient à son long manteau noir. C'étaient, d'ordinaire, les quartiers les plus éloignés qu'il parcourait, entrant dans les maisons des pauvres et des malades, s'arrêtant dans les hôpitaux, dans les écoles et les églises. L'empressement de sa démarche, joint à la piété répandue sur tout son extérieur, trahissait le sublime ministère qu'il allait remplir, et partout sa présence inspirait le recueillement, le respect et la paix. C'est ainsi que nous l'avons tous vu chaque jour, et depuis quelque temps nous ne le voyons plus; il ne passe plus au milieu de nous; l'évêque Wittmann est mort! Trois semaines sont à peine écoulées, depuis qu'un long convoi portait son corps privé de vie à travers les mêmes rues qu'il parcourut si souvent en répandant la bénédiction,

et des milliers d'hommes se précipitaient pour voir cette funèbre solennité, et saluer une dernière fois sa dépouille mortelle; et les mères accouraient, portant sur leurs bras leurs petits enfans, pour pouvoir dans la suite graver en eux, comme un ineffaçable souvenir, qu'eux aussi assistaient aux funérailles du saint évêque; et beaucoup de larmes ont été versées, autant peut-être qu'il en a essuyé durant sa vie; et enfin, il a été déposé ici même, au pied de l'autel, dans le sombre tombeau; et, si vous cherchez la place, vous la reconnaîtrez sans peine à la foule agenouillée autour de cette froide pierre, qu'elle baigne de ses pleurs.

Quel est donc le motif d'un deuil si général? C'est la pensée d'une irréparable perte; la pensée qu'une source vivante de bénédictions est tarie, qu'une colonne est renversée, sur laquelle reposait tant de bien, tant de sainteté : et ce sentiment n'est point une illusion; c'est une vérité, une vérité douloureuse! Toutefois il ne convient pas que nous chrétiens, nous nous abandonnions à une tristesse désespérée et aveugle; car notre Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais le Dieu des vivans; et, si les cheveux de notre tête ont été tous comptés par lui, il a certainement compté de même les jours du juste, et le dernier battement de son cœur est dans ses mains comme le premier. Afin donc que notre tristesse soit éclairée, salutaire, vraiment chrétienne, considérons ce que la divine Providence nous avait donné dans la personne du défunt et nourrissons soigneusement, au fond de nos cœurs, le souvenir de ses vertus.

Toute l'Histoire sainte nous montre que, pour le maintien et l'avancement de son règne ici-bas, le conseil de Dieu est d'agir sur les hommes par d'autres hommes; et il n'y a rien là qui nous doive surprendre, puisque Dieu lui-même s'est fait homme afin de nous sauver. Sans doute, depuis la première fête de la Pentecôte, l'Esprit divin continue d'opérer invisiblement dans son Eglise; mais il se sert d'individus pour agir sur les masses, de même qu'il se servit de douze apôtres pour convertir trois mille juifs; et, lorsqu'il éclaire intérieurement le centurion Cornelius, le trésorier de la reine d'Ethiopie et Saul, il emploie en même temps un secours extérieur, en les adres-

sant à Pierre, à Philippe, à Ananias. Aussi a-t-il existé, et existera-t-il partout et toujours, dans l'Eglise, des hommes placés au milieu de leurs frères, comme supports de la sainteté, et comme témoins des choses éternelles; semblables, en cela, à ses hautes montagnes qui servent de point de direction au voyageur égaré, brisent la violence des vents destructeurs, renferment dans leurs entrailles les métaux les plus précieux, et amassent les eaux du ciel sur leur sommet, d'où elles s'épanchent dans toutes les directions, en fleuves et en ruisseaux bienfaisans.

Au nombre de ces hommes de Dieu, véritable sel de la terre, qui préservent le genre humain de la corruption et de l'engourdissement, la ville et le diocèse de Ratisbonne doivent compter George Michel Wittmann, dont le service funèbre nous rassemble encore une fois en ce lieu aujourd'hui.

L'histoire de sa vie extérieure est extrêmement simple, mais marquée en tout du sceau le plus éclatant de la grandeur d'âme. Il naquit, le 23 janvier 1760, à Finkenhammer, auprès de Pleistein, dans le haut Palatinat, d'une famille aisée, mais dont les sentimens chrétiens sont encore le plus bel héritage. Dès sa plus tendre enfance il manifesta un goût prononcé pour la retraite. Ses parens l'envoyèrent, à l'âge de dix ans, à Missbrunn, chez un curé d'une grande piété. Là on le trouvait souvent enfermé dans la chapelle de la maison et s'exerçant aux cérémonies du service divin, au lieu de se livrer aux amusemens des enfans de son âge : on l'entendait aussi souvent prêcher seul, lorsqu'il croyait n'être pas écouté. De Missbrunn il alla à Amberg étudier le latin, et y reçut, durant plusieurs années, l'excellente éducation des jésuites. Lorsqu'aux vacances il retournait à la maison paternelle, on lui donnait, pour ses études et pour ses exercices de piété, une petite chambre, d'où il ne sortait que très peu, et jamais pour aller dans le monde. Cet amour de la solitude, marque d'une âme élevée et sérieuse, il le conserva jusqu'à la fin, et ce n'est qu'ainsi qu'il pouvait devenir ce qu'il a été en effet, le citoyen et le témoin d'un monde différent de celui qui s'agite sous nos yeux dans le tourbillon de la vie.

D'Amberg il se rendit à l'université d'Heidelberg, où il posa la base de cette science étendue et solide, qui, sous la forme la plus simple, brille d'une manière si frappante dans ses écrits et ses leçons. Ce fut de là qu'il fit un voyage à travers une partie de l'Allemagne, et nous trouvons dans une lettre de lui encore existante, qu'il écrivit à ses parens sur ce sujet, la preuve de la maturité intérieure, de la clarté du coup d'œil, du caractère sérieux, de la finesse de tact de ce jeune homme de dix-neuf ans, et de la sensibilité poétique de son âme, ouverte à tout ce que la nature offre de beau et de grandiose. « Ce n'était pas le plaisir que je cherchais, dit-il, mais la con- » naissance des hommes et de moi-même. » Opposant ensuite au splendide jardin d'un prince, une simple gorge de montagne des environs de Coblentz, dans laquelle l'avait égaré une promenade solitaire, il s'exprime ainsi : « J'ai éprouvé là un » plaisir bien autrement vif; j'ai vu les œuvres de Dieu dans » toute leur virginité et dans toute leur grandeur; aucune » main d'homme ne les a encore altérées; nulle trace de la » méchanceté du monde; rien qu'un sentier à peine visible; » point de mensonge, point de vanité.... » remarquables paroles qui nous font lire profondément dans cette grande âme.

Après avoir passé le temps d'épreuve et de préparation au séminaire de Ratisbonne, il reçut, avec dispense, les ordres sacrés à l'âge de vingt-deux ans, et célébra, pour la première fois, le saint sacrifice à la fête de l'Epiphanie, s'offrant tout entier à Dieu dans l'or d'un zèle pur, dans l'encens d'une vive piété, et dans la myrrhe du renoncement à soi-même. Il était naturel que l'onction sainte communiquât la plus riche fécondité sacerdotale au fonds si bien préparé de son esprit et de son cœur, et tout ce que, dans la suite, on a vu en lui d'admirable, a germé du sein de ce sol béni.

Déjà, depuis environ cinq ans, il remplissait, à la campagne, les fonctions du saint ministère, avec ce zèle qu'inspire la charité, lorsqu'en 1788 il fut appelé au séminaire de Ratisbonne, en qualité de sous-directeur, et y commença cette carrière pleine de bonnes œuvres, qu'il a poursuivie sans interruption jusqu'à sa mort, c'est-à-dire à peu près l'espace d'un

demi-siècle. Dans cet intervalle, plus de mille jeunes gens ont été préparés par lui au sacerdoce, et l'on peut voir, dans un petit écrit intitulé : *Nouvelles du séminaire de Ratisbonne*, les principes qui lui servaient de règles et qu'il a constamment suivis. Mais ce qui produisait sur l'esprit des élèves plus d'effet que les leçons, que toutes les exhortations et tous les exercices, c'était l'homme lui-même, l'élément spirituel visiblement fixé en lui, et qui, pour ainsi dire, incorporé à tout son être, se manifestait dans le moindre de ses actes; c'était sa foi vivante, inébranlable, en la personne et en la foi de Jésus-Christ; son esprit intimement pénétré du sens profond, plein de mystères, de toutes les institutions et de tous les usages de l'Eglise; sa charité dévouée, l'héroïsme de ses victoires sur lui-même, sa mortification, son humilité, son amour de la prière et du recueillement. Le commerce journalier d'un tel homme ne pouvait manquer de faire jaillir dans de jeunes âmes jusqu'à la moindre étincelle d'esprit ecclésiastique. On s'accorde surtout à louer, comme spécialement salutaires, les entretiens particuliers qu'il avait ordinairement le soir, dans sa chambre, avec les séminaristes, et qu'il savait si bien proportionner à l'état de l'âme et aux besoins de chacun d'eux. Parmi les nombreux objets de sa sollicitude, un des premiers était d'inspirer aux futurs pasteurs l'amour des enfans et de les remplir de zèle pour leur instruction. Ses leçons sur la morale, sur la casuistique, la liturgie et l'Ecriture sainte, témoignaient de sa rare érudition et de la clarté de son jugement, en même temps que, par l'étonnante originalité de ses vues, il prouvait d'une manière admirable jusqu'à quelle hauteur la liberté et l'individualité de la spéculation peuvent s'allier à la plus stricte orthodoxie.

Telles étaient désormais ses fonctions, au pénible accomplissement desquelles il apportait tous les jours la même ardeur. Chaque nouvelle année lui amenait de nouveaux élèves, et il avait la douleur de voir les précédens se séparer de lui au moment même où il commençait à jouir de leurs progrès. Que sur un si grand nombre, tous n'aient pas répondu à ses soins, à ses désirs et à son attente, cela est dans la nature des cho-

ses : mais, parmi ceux à qui il a servi de maître et de guide, il n'en est certainement pas un seul, qui, après l'avoir quitté, ne se souvînt de lui avec vénération, et ne désirât lui ressembler sous quelque rapport. Si, en général, le clergé de Ratisbonne, même dans les premières années des bouleversemens de notre Eglise, a toujours eu une réputation distinguée, nul doute qu'il ne faille, avant tout, l'attribuer au défunt : mais ce n'est que dans l'autre vie que l'on pourra savoir combien d'âmes doivent leur salut aux rayons de lumière dont il a été le foyer. Beaucoup de ses anciens élèves, qui sont aujourd'hui de dignes pasteurs, déclarent à haute voix qu'après le secours de Dieu, c'est à lui qu'ils doivent, non-seulement d'avoir été délivrés de l'incroyance et du péché, mais encore tout ce qu'ils peuvent avoir opéré de bien : aussi n'est-ce pas dans un sens purement métaphorique, qu'il doit être appelé le père spirituel de ce diocèse.

Il devint, en 1803, premier supérieur du séminaire, et, en 1804, l'évêque primat lui remit, après la destruction des frères-mineurs, le vicariat de l'église cathédrale, qui avait été jusqu'alors desservie par ces religieux. Le zélé ministre du Seigneur accepta avec joie ses nouvelles fonctions, et lorsque, plus tard, le prince voyant qu'elles le surchargeaient, voulut les lui retirer, il le supplia de n'en rien faire, disant qu'avec l'aide de Dieu, la charge n'était pas trop pesante.

L'activité qu'il prodiguait dans ce nouvel emploi, la manière dont il travaillait sans relâche au confessional, dans la chaire, dans les hôpitaux, dans les écoles, tout cela ne se peut décrire, et d'ailleurs il me suffit d'invoquer sur ce point le témoignage de nos deux villes (1). Je ne citerai que quelques traits qui caractériseront sa conduite tout entière.

Pour lui, comme pour tous les hommes de bien éclairés, l'intérêt des enfans était un point essentiel. Il savait que c'est dans leurs rangs que l'on fait le plus de conquêtes pour le

---

(1) Ratisbonne est divisé en deux parties, qui forment, pour ainsi dire, deux villes distinguées, dont l'une s'appelle *Stadtamhof*.

royaume de Dieu, et que l'on arrache le plus de victimes au génie du mal. De là son infatigable sollicitude pour les écoles, qu'il visitait régulièrement deux fois par jour, dans la ville et à Stadtamhof. Durant plusieurs années, il donna lui-même l'instruction religieuse dans toutes les classes, ce qui lui prenait trente-sept heures par semaine. Il était le père des enfans pauvres et sans parens; il les nourrissait et les vêtissait; son cabinet était pour eux une véritable garde-robe. Quand ils étaient plus avancés en âge, il les faisait entrer au service de gens reconnus comme bons chrétiens, ou les plaçait en apprentissage chez des maîtres dignes de confiance, et ne négligeait jamais de s'informer soigneusement de leur conduite. Il y avait des jours où il conduisait à la promenade les élèves des écoles et les orphelins, et il leur distribuait lui-même des rafaîchissemens. Jamais il n'était plus heureux que dans leur compagnie; tout son être se transfigurait, pour ainsi dire, au milieu de l'innocence qui l'environnait, et ces instans d'un commerce affable, plein de confiance, avec de petits enfans, étaient la seule récréation, l'unique joie, que cet homme mortifié se permît sur la terre. Pourrait-on s'étonner, après cela, que, de leur côté, les enfans se sentissent comme magnétiquement attirés vers lui, et que, dès qu'ils l'apercevaient, ils courussent à sa rencontre?

Il connaissait exactement toutes les familles de sa paroisse, savait leurs ressources et leurs besoins, ce qui le mit en état de rendre d'importans services au conseil d'administration chargé du soin des pauvres. Son opposition était inflexible, lorsque des gens moins nécessiteux voulaient profiter de la charité publique aux dépens d'autres personnes plus indigentes, et il préférait les secourir de ses propres deniers. Sa consciencieuse rigueur, en de pareilles circonstances, lui attira plus d'une insulte publique de la part de mendians éhontés; mais il supportait tout cela sans mot dire, comme s'il ne l'eût pas entendu : on le vit même une fois, poursuivi par la clameur de ces misérables, continuer son chemin en silence au milieu du pont, et à travers la ville, jusqu'à sa maison. Ce n'est point un fait rare dans sa vie, que, pour apaiser des

discordes de familles, particulièrement celles dont l'éducation des enfans avait à souffrir, il ait pris, n'ayant plus d'autre moyen, le parti de se jeter tout à coup entre les parens divisés, et de réciter à haute voix le *Pater noster*. Dans la maison des pauvres de Stadtamhof, dont il était administrateur en sa qualité de curé, il distribuait lui-même, tous les lundis, le bois aux pensionnaires, afin d'étouffer toute jalousie entre eux, et il les visitait chaque jour, pour les exhorter chaque jour à la paix et à la concorde.

Mais c'était surtout dans les jours de calamités générales, que se montrait sa résolution, son dévouement sans bornes, son amour et sa fidélité de pasteur, et qu'il apparaissait, au milieu des plus grands dangers, semblable à un ange de salut envoyé d'un meilleur monde. Ainsi, dans un violent débordement du Danube, on le vit, sur une faible barque, parcourir, au péril de sa vie, les parties inondées, portant à ses pauvres en détresse des alimens qu'il leur faisait passer par les fenêtres. Ainsi encore, à la mémorable prise d'assaut de Ratisbonne, le 23 avril 1809, il se trouvait au plus fort du combat, dans les rues sillonnées par les boulets, par les balles, et par les soldats en furie, prodiguant ses efforts à arrêter les progrès de l'incendie, à secourir, à sauver ce qui pouvait encore être secouru et sauvé, et, lorsque cela n'était plus possible, à porter aux malheureux et aux mourans les consolations de son saint ministère. Il a peint lui-même ces scènes d'horreurs dans un petit écrit fort remarquable, où il compte, aussi fidèlement que possible, toutes les pertes, les siennes exceptées; car il ne sauva que les registres de sa paroisse, *trésor d'un million*, selon lui, et son bréviaire : quant à son mobilier, sa nombreuse bibliothèque et ses manuscrits si précieux, il ne lui en resta pas la moindre partie. Son extérieur calme et tout sacerdotal dans ces momens terribles, exerçait tant d'empire sur les soldats les plus échauffés, que, loin de lui faire aucun mal, ils ouvraient leurs rangs, comme à un ange de paix, pour le laisser passer.

Lorsqu'en 1813 les troupes françaises, en opérant leur retraite, apportèrent la fièvre nerveuse dans la ville, l'homme

de Dieu se montra entièrement le même. Les malades et les mourans, à moitié nus et dans un état de dégoûtante malpropreté, gisaient entassés par centaines dans l'hôpital de Saint-Mang; la plus effroyable contagion décimait ces infortunés; tous les jours des barques pleines de cadavres descendaient à l'Unterwœrth (1), où on les enterrait, Wittmann seul visitait l'hôpital et en défendait l'entrée à ses vicaires, disant qu'ils se devaient à la paroisse; que, pour lui, s'il périssait, il n'y avait point de perte. Là il se tenait auprès des malades les plus repoussans, leur distribuait les sacremens avec les consolations spirituelles, et recueillait sur son sein leur dernier soupir; puis il inscrivait soigneusement leur nom et le lieu de leur naissance, pour pouvoir ensuite donner des nouvelles aux familles. Ce fut particulièrement alors que lui servit sa connaissance de la langue française, et qu'il s'estima heureux de la posséder. Plusieurs semaines se passèrent dans ces pénibles exercices, jusqu'à ce qu'enfin il fût atteint et presque réduit à la mort par le fléau. Il crut qu'il allait quitter ce monde, et il le désira; mais Dieu, exauçant les prières des fidèles, le rendit à la vie : il n'avait pas encore amassé tous les fleurons de sa riche couronne.

Du haut de la chaire, qui de nous, n'a-t-il pas, chaque fois, profondément ému et édifié? Son extérieur était déjà, à lui seul tout une prédication. Il parlait d'une manière extrêmement simple, sans aucune recherche des belles expressions; mais ce qu'il disait était esprit et force : il l'avait senti, il l'avait expérimenté lui-même. Dès qu'il ouvrait la bouche, on eût dit qu'il ne faisait que suivre, à haute voix, le cours de ses pensées incessamment occupées de Dieu. Semblable à un bon père de famille, il rompait également le pain de vie aux pauvres et aux humbles; celui qui en avait faim, se rassasiait auprès de lui; mais celui qui cherchait les morceaux délicats d'une éloquence apprêtée, n'y trouvait point son compte; car il ne savait servir, sur la table spirituelle, que du pain

(1) Ilot formé par le Danube, au nord-est de Ratisbonne.

et du vin. Toutefois l'inspiration intérieure qui le remplissait, débordait souvent, comme à son insu, en paroles et en images élevées et poétiques. Je n'oublierai jamais un passage de ses sermons sur la passion, où il met en face de Pilate, Jésus-Christ le roi couronné d'épines : « Souffrir, voilà toute la » puissance du Christ; son sceptre est un roseau. Le roseau » plie et souffre. La tempête déracine les cèdres : le roseau » plie. Les torrens se précipitent et emportent les maisons » dans leur cours : le roseau plie sous les flots qui passent, » et se relève. Vient l'été avec ses dévorantes ardeurs ; l'herbe » et le feuillage altérés courbent la tête : le roseau reste debout » et ne sèche pas. L'ennemi accourt et ravage les champs et » les prairies : le roseau protégé par le limon au milieu du» quel il croît, ne reçoit aucune atteinte. » Lui-même, cet homme d'une patience si calme, d'une ébranlable persévérance dans tout ce qui est bon et saint, ressemblait à ce roseau : la mort l'a brisé, et maintenant il verdit et fleurit éternellement devant Dieu.

Son zèle était véritablement infatigable. Après avoir travaillé sans relâche toute la journée, pour les vivans, il allait, dans l'obscurité et le silence de la nuit, prier au cimetière pour les morts : car ses sentimens de pasteur s'étendaient au-delà du tombeau, et la mort elle-même ne pouvait arracher la moindre de ses brebis à son amour.

Il entra comme chanoine, en 1821, dans le chapitre rétabli de la cathédrale, et prit, depuis ce moment, une part plus active aux travaux du conseil ecclésiastique du diocèse. Mais de nouvelles dignités, c'est-à-dire, comme il les envisageait, de nouvelles charges lui étaient réservées : le vénérable évêque Sailer le demanda, en 1829, pour coadjuteur. Son humilité lui fit d'abord refuser cette place, et ce ne fut que par soumission à une volonté supérieure, qu'il l'accepta à la fin, ainsi que celle de doyen du chapitre. Alors le diocèse de Ratisbonne vit briller en même temps, sur son siége, deux des plus éclatantes lumières de l'église catholique d'Allemagne. Ces hommes admirables s'étaient connus et unis d'amitié longtemps auparavant : car, quelle que fût la différence mise entre

eux par leurs dispositions naturelles, par leur genre de vie antérieure, et par leurs fonctions, il n'y avait néanmoins, pour l'un comme pour l'autre, qu'un seul but, une seule foi, un seul amour, qui les tenait liés par le fond de l'âme, avant qu'ils ne le fussent extérieurement. Placés, dès le commencement, le premier sur un plus large théâtre, l'autre dans un cercle plus étroit, ils travaillèrent tous deux pour le royaume de Dieu, combattirent tous deux contre l'incroyance, contre l'esprit du monde et des ténèbres : l'un, tel que Jean, le disciple de l'amour, qui tient dans son sein un oiseau apprivoisé; l'autre semblable à Jacques le juste, avec ses genoux enflés et durcis par une prière continuelle dans le temple; car le christianisme ne détruit pas plus l'individualité spirituelle d'un homme, que les traits de son visage; mais il la sanctifie et la transfigure. L'amour et la vénération de Sailer pour Wittmann, s'exprimèrent de la manière la plus touchante, dans les derniers jours de sa vie lorsqu'après lui avoir recommandé son diocèse, il ajouta : *Maintenant, je puis mourir tranquille*, et Wittmann montra bien qu'il était pénétré des mêmes sentimens à l'égard de Sailer, par les sanglots dont il fut suffoqué en transmettant aux élèves du séminaire ses paroles d'adieu, et par le discours qu'il prononça sur sa tombe.

Ce fut pour Wittmann une douleur extrêmement vive d'être obligé de renoncer à sa charge de curé de la cathédrale, qui ne pouvait plus s'ajouter à ses nouvelles fonctions : toutefois l'obéissance lui fit encore offrir ce sacrifice. Il s'appliqua, en revanche, avec d'autant plus d'ardeur à l'administration de l'évêché, entreprit des voyages fort pénibles pour visiter et confirmer les parties les plus reculées du diocèse, ne faisant souvent qu'un repas, et encore composé pour tous mets, de pains, d'eau et de pommes de terre; après quoi, revenu à Ratisbonne, il s'empressait de rendre au conseil épiscopal, le compte le plus exact de sa mission, proposait et prenait des mesures pour remédier à tout ce qu'il avait vu de défectueux. Comme président de l'ordinariat, il mettait la ponctualité la plus consciencieuse à prendre connaissance et soin de toutes les affaires, pénétrait, avec une rare perspicacité et une iné-

puisable patience, jusque dans les moindres détails, prêtait attention à tous les conseils, et tenait inébranlablement à ce qui avait été une fois décidé par la majorité, même dans le cas très-rare où il se trouvait d'un avis différent.

Qui était plus digne que cet homme vraiment apostolique, de relever le bâton pastoral de saint Wolfgang (1), tombé des mains de Sailer? Sa Majesté sentit cela, et ici même, dans cette église, sur le tombeau à peine fermé de l'évêque défunt, elle nomma Wittmann son successeur. Les fidèles du diocèse entier glorifièrent Dieu et bénirent Sa Majesté pour un choix qui réparait, mieux que tout autre, la perte qu'ils venaient de faire. Il n'y en eut qu'un seul qui ne se réjouît pas : celui-là était Wittmann lui-même. Une voix intérieure et prophétique, et peut-être une clarté partie du ciel, la nuit, au milieu de sa prière accoutumée, l'avertit de penser à un autre avenir. Déjà, dans une maladie qu'il avait éprouvée l'année précédente, il avait dit que lors même qu'il guérirait cette fois, ce ne serait pas pour long-temps. Depuis sa nomination, il répétait avec assurance qu'il ne monterait jamais les degrés du siége épiscopal. Et cette prédiction à laquelle on aimait tant à ne pas croire, s'est hélas! accomplie. Sa préconisation à Rome fut retardée par une omission fortuite d'une des formes usitées. Le 22 février, il assista encore le matin, au conseil ecclésiastique et alla, l'après-midi, prêcher au séminaire. On remarqua avec inquiétude la difficulté de sa démarche et l'embarras inaccoutumé de sa prononciation. Ayant pris l'orgueil pour sujet de son discours, il expliqua comment ce vice consiste, particulièrement, en ce que nous, pauvres pécheurs, ne voulons point être de pauvres pécheurs; et je ne sais quoi de particulier, dans sa parole, la faisait ressembler à une parole du monde des esprits. Le lendemain matin, à cinq heures, il était déjà, selon sa coutume, à l'autel; mais la douleur qu'il avait étouffée jusqu'alors devint si violente, qu'elle l'obligea, le saint sacrifice à peine achevé, de sortir en toute hâte.

(1) Un des premiers évêques de Ratisbonne.

Une maladie extrêmement aiguë s'était déclarée. La patience avec laquelle, étendu sur sa pauvre couche (1), il endura les maux les plus cuisans, fut la patience d'un martyr. A la vérité, les soins et les efforts multipliés des médecins réussirent à apporter quelque soulagement à ses souffrances. Lui-même il put croire, un instant, qu'il en reviendrait, et, sans doute, sa pensée se reporta aussitôt sur les devoirs de sa charge : mais tout le monde, lui le premier, ne tarda pas à voir qu'une guérison était impossible, et dès-lors il tourna, avec plus de joie, vers la mort son regard dégoûté de la vie. La consternation devint générale; partout, dans les églises et dans les écoles, on fit, à son intention, des prières publiques. Lui-même était dans une prière intérieure continuelle; souvent il demandait l'heure, et quand on la lui avait dite, il ajoutait : « A cette heure là Jésus-Christ a souffert tel ou tel tour- » ment. » Chaque jour il recevait la sainte Communion avec une ferveur toute séraphique. Quiconque le visitait recevait de lui un adieu touchant; il reconnaissait même ceux qu'il n'avait vus que quelques fois, et adressait à chacun quelque parole affectueuse et consolante. Il donna sa bénédiction solennelle aux élèves du séminaire, et aux personnes de sa maison, et dit ensuite : « Je termine en ce moment ma misérable » vie; Dieu m'appelle à lui; j'espère en sa miséricorde. » Sentant les approches de la mort, il voulut qu'on l'étendît sur le plancher, puis ayant fait placer devant lui un crucifix, il dit : « Je suis un chrétien, je veux mourir sous la croix. » Il demeura ainsi étendu, le dernier jour et toute la nuit, dans une paisible attente de sa délivrance, et le lendemain, jour de la fête de saint Jean de Dieu, lorsque vint le crépuscule, qui l'avait si souvent surpris en prière, il ne trouva plus que son corps inanimé; l'esprit était déjà dans une adoration éternelle devant le trône de Dieu.

Ainsi vécut et agit, ainsi souffrit et mourut ce grand homme, digne des plus beaux jours du christianisme, et, par cela

---

(1) Depuis nombre d'années Wittmann ne couchait que sur des planches.

même, don du ciel d'autant plus précieux dans notre âge dégénéré. Remercions Dieu, avec une vive reconnaissance, de nous l'avoir accordé, à nous qui ne le méritions pas, et de nous l'avoir conservé si long-temps. Mais ce que nous avons surtout à faire, c'est de nous approprier, autant que possible, sa succession spirituelle, le riche héritage de ses vertus. Qu'aucun de nous, quel qu'il soit, ne se retire les mains vides; il y a ici à puiser pour tous; tout en lui nous avertit et nous exhorte : son éloignement du monde, puisque nous sommes tous au milieu du monde et de ses séductions; son renoncement entier à lui-même, puisque nous portons tous, dans notre sein, les passions de l'égoïsme; sa patience et son amour de la croix, puisque nous avons tous à endurer des peines et des épreuves ; sa vie pénitente, puisque nous sommes tous souillés par le péché; son humilité profonde, puisque nous oublions tous si souvent que nous sommes de pauvres pécheurs; son zèle pour la prière, puisque nous avons tous si grand besoin de l'assistance divine : son attachement à sa vocation, puisque nous avons tous, sous peine d'une sévère sentence, des devoirs nombreux à remplir; sa foi persévérante, inébranlable en la personne et en la puissance divine de Jésus-Christ, puisque nous avons tous à subir la mort avec ses horreurs; sa tendre sollicitude pour les pauvres et les orphelins, désormais confiés à notre garde, depuis qu'ils l'ont perdu : enfin, elle nous avertit et nous exhorte cette voix qui nous crie du fond de sa tombe : « Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur; ils » se reposent de tous leurs travaux, et leurs œuvres les suivent! »

Et vous deux, maintenant, évêques vénérables, qui reposez ici, chacun de votre côté, à l'ombre de l'autel que vous protégeâtes et défendîtes si fidèlement, n'oubliez pas votre église, ne délaissez pas votre troupeau ; mais, prosternés devant le trône de Dieu, accordez-leur le secours de vos prières! Éloignez, par votre intercession, tout danger de cette ville, de ce diocèse, de toute la patrie! Pour nous, nous nous taisons, laissant à votre souvenir le soin de continuer de parler au fond des cœurs.

— Peu de temps après la mort de Wittmann, il parut, à Ratisbonne, un petit volume annoncé, dans plusieurs journaux,

comme renfermant de longs et précieux détails sur sa vie, mais qui, en réalité, se compose, moitié d'une copie servile, moitié d'une plate amplification du discours de l'abbé Diepenbrock. Quelques personnes trompées par cette misérable spéculation de librairie, manifestèrent alors le désir que celui qui avait si dignement parlé sur la tombe du saint évêque donnât de lui une biographie complète.

SUR LA CONVERSION

D'UN NOBLE ANGLAIS, M. SPENCER.

L'honorable et révérend George Spencer, fils de lord Spencer et frère de lord Althorp, est rentré il y a quelques années dans le sein de l'Eglise, comme nous l'avons annoncé (1). Il a dernièrement fait lui-même l'historique de sa conversion, dans une lettre écrite de West-Brunswick, en date du 3 janvier dernier, et adressée à un prêtre catholique, M. Rigby. Cette lettre, pleine de candeur, a paru dans quelques journaux anglais.

« Je fus, dit M. Spencer, ordonné diacre dans l'Eglise anglicane vers Noël 1822, étant persuadé à cette époque que tout était bien dans cette Eglise, quoique je n'eusse pas pris beaucoup de peines pour étudier les fondemens et les principes de son établissement. Quand j'entrai dans le ministère actif comme ecclésiastique, je cherchai à m'en instruire plus pleinement. Je lisais et j'admirais souvent la liturgie de l'Eglise, et je m'étonnais souvent aussi comment un si bel ouvrage avait pu naître au milieu de la confusion et de la perversité qui, comme l'apprenaient les histoires protestantes, avaient accompagné tous les procédés des principaux acteurs dans l'établissement de la réforme en Angleterre. J'avais été élevé dans

(1) V. ci-d. tom. VII, p. 488.

l'habitude de regarder l'Eglise catholique comme un amas d'erreurs, et je ne pensais pas alors que tout ce que j'admirais dans la liturgie de l'Eglise anglicane n'était qu'un abrégé mal entendu des beaux offices de l'Eglise catholique. Ce qui commença à modifier mes vues par rapport à l'orthodoxie et à l'excellence de l'Eglise d'Angleterre, ce fut les entretiens que j'eus avec différens ministres protestans des églises dissidentes.

» Je recherchais volontiers leur conversation, dans l'espérance d'en amener quelques-uns, ainsi que leurs troupeaux, à l'Eglise établie, qu'à mon avis ils n'avaient pas eu de bonnes raisons de quitter. Mais chaque secte que j'eus occasion de connaître semblait avoir des choses assez raisonnables à alléguer en sa faveur et contre l'Eglise anglicane. Je compris bientôt que ces sectes ne pouvaient être toutes vraies et fondées dans leurs doctrines contradictoires et dans leurs règles pratiques, et je vis clairement des erreurs palpables dans leurs divers systèmes; mais en même temps je découvris par leur conversation que je ne pourrais défendre chaque partie de mon propre système, et que ces ministres pouvaient m'opposer des argumens auxquels je n'avais rien à répondre de satisfaisant. A la fin, je rencontrai sur les trente-neuf articles une difficulté qui me prouva que je ne pouvais rester ce que j'étais. En signant ces articles, on me demandait mon assentiment à certaines doctrines, sur ce fondement exprès qu'elles pouvaient être prouvées par des témoignages certains de la sainte Ecriture; et même les protestans tiennent comme un principe général que la sainte Ecriture contient tout ce qui est nécessaire pour le salut, tellement que tout ce qui n'y est pas renfermé ou ce qui ne peut se prouver par elle, on ne peut exiger de le croire comme un article de foi ou le regarder comme nécessaire pour le salut. Maintenant je ne puis tirer de l'Ecriture seule une preuve claire et satisfaisante des doctrines dont il s'agit, et pour les établir je me trouve obligé de recourir aux argumens tirés de la raison et indépendans des Ecritures, ou bien d'en appeler à l'assentiment général des chrétiens dans la succession des temps, en d'autres mots, à la tradition de l'Eglise.

» Je sentis que je ne pouvais signer de nouveau les trente-

neuf articles, à moins que cette difficulté ne fût résolu. Je la proposai à mes supérieurs; mais comme les explications qu'ils me donnèrent ne me satisfirent point, après avoir long-temps médité là-dessus, je déclarai à la fin ma résolution de ne plus souscrire aux trente-neuf articles. J'étais alors plus libre de chercher la vérité, quelque part qu'elle pût se trouver; mais je n'avais pas d'idée qu'elle pût être dans l'Eglise de Rome. Mes amis me détournaient d'avoir aucune communication avec les prêtres catholiques; je crus pourtant qu'ils ne devaient pas être exclus du plan général de réunion que je voulais suivre, et, en conséquence, je leur parlais fréquemment. D'abord, je m'attendais à les trouver fort ignorans du véritable esprit de la religion, servilement attachés aux formes, et absolument incapables de défendre ce que j'appelais les absurdités de leur croyance; mais, à mon grand étonnement, chaque conversation que j'avais avec eux me faisait voir combien je m'étais trompé. Je trouvais qu'ils entendaient très-bien les dogmes de leur religion, et qu'ils savaient même les expliquer et les soutenir d'une manière victorieuse. Je commençai donc à songer qu'il y avait dans la religion catholique plus que je ne soupçonnais, quoique je ne fusse pas convaincu qu'on eût tort d'être séparé d'elle, et que je la crusse dans l'erreur sur plusieurs points, et en opposition avec l'Ecriture.

» La première chose qui changea matériellement mes idées sur l'Eglise catholique, ce fut une correspondance que j'eus pendant six mois avec une personne inconnue qui avait voyagé sur le continent, et, qui, étant entrée souvent dans les églises catholiques, avait été surprise de la beauté et de la piété des cérémonies, et en était venue à douter de la sagesse de la réforme, et à faire des recherches sur ce sujet. Je crus la remettre dans le bon chemin en lui indiquant quelques argumens contre les catholiques, tirés, comme je le pensais, de l'Apocalypse et d'autres livres de l'Ecriture. La personne soutint avec force que ces raisonnemens n'étaient point tirés de l'Ecriture, et, en effet, je me convainquis qu'ils ne m'étaient venus à l'esprit que parce qu'ils avaient été employés par des commentateurs protestans. Je me décidai donc à m'en tenir à

la parole de Dieu seule. Je n'ai su ce qu'était ce correspondant que lorsque j'allai sur le continent pour me préparer à recevoir les ordres. J'appris alors que c'était une jeune dame qui était sur le point de se faire catholique, mais qui, pour s'éclairer de plus en plus, m'écrivait, ainsi qu'à un ou deux autres ministres protestans, pour voir ce que nous pourrions alléguer en faveur de notre Eglise. Nos réponses affermirent bien plus qu'elles n'ébranlèrent son attachement à la foi catholique. Elle embrassa en effet cette religion, et était sur le point de faire profession chez les Dames du Sacré-Cœur, lorsqu'elle mourut de la manière la plus édifiante.

» Cette correspondance me rendit plus disposé à écouter favorablement les catholiques; mais il se passa trois ans avant que j'en vinsse à me décider pour leur croyance. Voici comment la chose arriva. Je fis connaissance, vers 1829, avec M. Ambroise Phillips, fils aîné d'un membre du parlement. La conversion de ce jeune homme à la foi avait eu lieu sept ans auparavant, et m'avait beaucoup surpris quand j'en entendis parler. Son caractère et sa conversation m'intéressèrent, et j'acceptai avec plaisir l'invitation d'aller passer une semaine chez son père, à Garrenden-Park. Je ne songeais point à combattre ses sentimens, car j'étais déjà convaincu qu'on pouvait être bon chrétien étant catholique. Je partis pour Garrenden-Park le dimanche 24 janvier 1830, sur le soir, après avoir prêché deux sermons dans l'église protestante de Brington, dans le Northamptonshire, dont j'étais recteur. Je ne pensais point alors que ces sermons seraient les derniers que je prêcherais dans une église protestante. Tout le temps que je passai à Garrenden fut presque consacré à des entretiens sur la religion, et je m'aperçus bientôt qu'au lieu d'être capable d'apprendre à mieux penser en religion, j'étais obligé de reconnaître que sur plusieurs points il pouvait être mon maître. Je le trouvai très en état de défendre la foi catholique contre moi et contre quelques autres théologiens protestans plus expérimentés qui se joignirent par occasion à notre conversation. A la fin, trouvant que je disputais avec obstination, et non avec la candeur dont je fais profession, je me décidai à con-

sidérer la chose sous un nouveau jour, et avec une détermination sincère de suivre la vérité.

» Cette résolution me soulagea beaucoup, et me délivra de tous mes doutes. Je devais retourner le samedi à Brington y reprendre mes fonctions ; mais nous allâmes le vendredi à Leycester avec M. Phillips, et nous y passâmes la soirée avec M. Caestric, missionnaire qui réside à Leycester depuis quelques années. La bonté et la patience avec lesquelles il écouta mes objections, ses explications, ses raisonnemens achevèrent de m'ôter toute incertitude. Je sentis que je ne pouvais ni ne devais résister plus long temps, et avant la nuit je déclarai que j'étais soumis à l'Eglise de Dieu. Mon entretien avec M. Caestric me convainquit pleinement que l'Eglise catholique était l'Eglise fondée par le Sauveur, celle à laquelle il a promis que les portes de l'enfer ne prévaudraient pas contre elle, et que lui et son Esprit saint résideraient au milieu d'elle ; celle qu'il a ordonné d'écouter, sous peine d'être considéré comme un païen et un publicain. Je fus convaincu qu'en lui obéissant j'obéissais à celui en qui j'avais placé mon espérance, et qu'ainsi je ne courais aucun risque de m'égarer. Grâces à Dieu, je chassai la pensée qui s'offrit d'abord à moi de retourner dans ma résidence et de remettre à me décider à la semaine suivante. La démarche que je fis le jour suivant en me déclarant catholique est telle que je n'y pense jamais sans consolation. Il m'était démontré que l'Eglise catholique avait les quatre marques de l'Eglise de Jésus-Christ, qu'elle avait la parole infaillible de Jésus-Christ, et qu'elle devait durer jusqu'à la fin du monde. Les protestans nous disent bien qu'elle était d'abord l'Eglise véritable, mais qu'elle tomba ensuite dans l'idolâtrie et dans des doctrines perverses ; ils le disent, mais ils ne peuvent montrer comment, quand et où elle tomba dans ces excès. Je crus donc plus prudent de m'en rapporter à la parole du Sauveur qu'à celle d'un homme, et si ma résolution de me faire catholique fut prompte, je défie de prouver qu'elle fut téméraire et inconsidérée.

» Je vis que l'occasion présente était la plus favorable. J'envoyai de nuit un messager à Brington pour annoncer ma ré-

solution, et le samedi matin, 30 janvier, je fis mon abjuration du protestantisme dans la chapelle de Leycester. Je n'avais d'autre pensée que de servir Dieu dans le ministère de cette Eglise, que je venais de reconnaître comme la véritable. En conséquence, j'allai m'offrir au docteur Walsh, évêque catholique du district du Milieu, qui m'envoya an collége anglais à Rome. J'y ai été ordonné pour la mission d'Angleterre le 26 mai 1832, jour de la fête de saint Augustin, et dans l'église de Saint-Grégoire, du pontife qui donna la mission à saint Augustin pour aller travailler à la conversion de l'Angleterre. Je demande à Dieu d'être par sa grâce un humble instrument de la conversion de mon pays; événement qui n'est peut-être pas si éloigné, et qui est le désir le plus ardent de mon cœur. »

OEuvres complètes de saint Jean Chrysostôme; grec et latin. en 26 livraisons formant 13 vol. grand in-8° (1).

Le nom de saint Jean Chrysostôme semble synonyme de celui de l'éloquence même, et ce grand évêque a toujours été regardé comme un des plus illustres ornemens de la chaire chrétienne. Mais ses talens oratoires sont encore les moindres titres de sa gloire aux yeux de l'Eglise : ce qu'on admire le plus en lui, c'est cette piété tendre qui animait ses actions, ce zèle pour réprimer les abus, cette sagesse dans son administration, ce courage dans les périls, cette patience dans les souffrances, ce grand caractère enfin, également supérieur aux illusions de la prospérité et aux revers de la fortune. Ce caractère paraît dans ces écrits, qui sont pleins à la fois de douceur et d'énergie. On est étonné de tout ce que le saint prélat a laissé d'écrits, de la fécondité de son esprit, de l'élégance de son style, de

(1) Le prix de chaque livraison est de 12 fr. A Paris, chez Gaume, rue Pot-de-Fer-Saint-Sulpice. V. ci-d. p. 173.

la vigueur de ses raisonnemens. Comme orateur, saint Jean Chrysostôme est au-dessus de la plupart de ceux que la Grèce a le plus admiré. Ses discours et ses commentaires sur l'Ecriture ont toujours été en grande estime dans l'Eglise; aussi en a-t-on fait plusieurs éditions. Une des plus belles est celle du chevalier Henri Saville, qui parut à Eaton, en Angleterre, en 1612; 8 vol. in-folio. Elle est en grec seulement. La plus complète est celle du Père de Montfaucon, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et un des plus savans hommes de cette école. Cette édition, grecque et latine, est en 13 vol. in-f°. Le premier volume parut en 1718, et le dernier en 1738. Dom Bernard de Montfaucon survécut peu à cette grande entreprise. Il mourut presque subitement, le 21 décembre 1741, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il résidait. Son édition renferme beaucoup d'ouvrages qui étaient encore inédits, entr'autres vingt-deux homélies. On y trouve beaucoup de versions nouvelles, des lacunes remplies, un nouvel ordre dans l'arrangement des pièces, des préfaces, des avertissemens, des tables, tout ce qui peut enfin rendre une édition agréable et utile.

Aussi les nouveaux éditeurs se sont fait un devoir de suivre l'édition de Montfaucon; ils auraient regardé comme une folie de chercher et de collationner de nouveaux manuscrits, après le travail qu'avait fait à cet égard le savant bénédictin dans un temps où tous les secours abondaient, et où il trouvait dans sa congrégation des bibliothèques bien fournies, des manuscrits précieux et des coopérateurs habiles et laborieux. Un savant étranger, M. Thilo, docteur et professeur en théologie à Halle, a été d'avis de reproduire Montfaucon, en y ajoutant ce qui avait pu être découvert depuis. Voici un fragment de sa lettre aux éditeurs cité dans leur prospectus :

« On peut viser à rendre l'édition de Savile complètement inutile en insérant dans la nouvelle ce que Montfaucon a négligé, les *Vitæ sancti Chrysostomi*, les *Homiliæ spuriæ, etc....* Dans l'état actuel, quiconque veut approfondir saint Jean Chrysostôme a besoin des deux éditions.

» Il est clair que tous les écrits de saint Jean Chrysostôme

qui ont été publiés à une époque postérieure doivent être insérés et rangés à leur place, par exemple, l'*Homilia in pœnitentiam Ninivitarum*, qui se trouve dans Bandini, (*Græcæ Ecclesiæ veteris Monumenta*, t. II, Florence, 1763, n° 1, où se trouve aussi, t. III, n° 2, un *Specimen Commentarii in Jobum*); et aussi celles que Matthæi a publiées pour la première fois, que Harless a mentionnées dans son édition de *Fabricii Bibliotheca græca*, t. VIII, p. 575, et dans sa *Brevior Noticia Litteraturæ græcæ*, p. 741. Il n'a pas indiqué les *Matthæi Lectiones Mosquenses*, Leips., 1779, où se trouve aussi, vol. I, n° 1, une Homélie inédite de saint Jean Chrysostôme. Je suis assez disposé à douter de l'authenticité de cette Homélie; cependant il faut l'admettre. Je possède moi-même une partie de ces publications de Matthæi, et je m'offre de procurer les autres.

» Pour ce qui concerne les notes et les variantes, on pourrait sans doute faire un choix, 1° dans les *Joannis Chrysostomi novæ Eclogæ* de Matthæi, 2° dans les *Chrysost. Oratt. IV*, du même; 3° dans les *Animadversiones in Chrysost. Homil.*, du même; 4° dans *Hemsterhusius in Chrysostom. Homilias a Raphelio editas*; 5° dans l'édition de Leyde (1784) des *Orationes I et II in laudem Pauli apostoli*, qui sont en tête des *Hemsterhusii et Valckenarii Oratt.*; 6° dans les Commentaires de Hughes, de J.-A. Bengel et de Giacomelli, sur le livre *de Sacerdotio*; 7° dans les deux nouvelles traductions allemandes de ce livre par Hasselbach (Stralsund, 1820), et par Ritter (Berlin, 1821). On y trouvera beaucoup de secours pour l'augmentation de l'*Onomasticon*, fort incomplet dans l'édition de Montfaucon. L'ouvrage de Neander sur saint Jean Chrysostôme doit aussi être consulté. On peut trouver beaucoup de vues excellentes sur saint Chrysostôme comme orateur et comme théologien dans les Introductions de Cramer à sa Traduction des Œuvres de saint Chrysostôme (Leipsig, 1748 et suivantes, 10 vol.). D'un autre côté, l'*Admonitio* de Savile *de scriptoribus rerum Chrysostomi*, publiée pour la première fois par Cave (*Historia litteraria*, *edit. II*, Bâle, 1741, p. 327 et suivantes), méritait d'être réimprimée. La réimpression de Venise offre aussi quelques additions à l'édition de Montfaucon. »

TRADITION

CONSERVÉE CHEZ LES ARABES DE L'IDUMÉE

SUR LE TOMBEAU D'AARON;

EXTR. DU VOYAGE DE M. DE LABORDE DANS L'ARABIE-PÉTRÉE (1).

Le voyageur, sorti de Pétra pour retourner à Sinaï, jette un coup-d'œil sur cette contrée désolée, et y reconnaît plusieurs indications des faits racontés dans la Bible.

« Sur la gauche, en remontant vers le milieu s'étend la *Ouadi-Araba*, longue plaine de sable qui descend de la mer Morte à la mer Rouge, dans une direction régulière et continue. On doit reconnaître dans cette disposition le *lit d'un fleuve* et celui du *Jourdain* avant l'éruption volcanique qui forma le bassin actuel de la mer Morte. Sur la rive droite, à l'ouest, s'y joint la *Ouadi-Gebb*, vallée par laquelle les Fellahs de Pétra se rendent à Gaza. En appuyant à l'est, on remarque, au milieu d'une petite plaine, le rocher isolé, appelé *El Aase*, surmonté d'un tombeau. Plus à droite, un rocher élevé, formant comme le premier rempart aux abords de Pétra, s'élève en forme de tour : un autre le domine. En suivant la même direction, on rencontre le mont *Hor*, le plus haut rocher de la contrée, au sommet duquel est construit le tombeau d'*Aaron*. C'est à l'est de ce piton, enclavé au milieu de rochers dont les masses semblent, en s'amoncelant, s'être resserrées davantage, qu'est bâtie la ville de Pétra, la capitale des Nabathéens. Ce tableau, espèce de demi-panorama, est terminé par la grande chaîne de montagnes qui sépare l'Arabie-Pétrée de l'Arabie-Déserte. »

(1) V. ci-d. p. 157.

Après avoir décrit cette désolation et cette solitude M. Delaborde recherche et trouve la preuve de la fertilité primitive de ce pays dont parle la Bible.

« Notre route, dit-il, nous conduisait sur le dos de la montagne, ayant à notre gauche, à une énorme profondeur, le fond d'une Ouadi, où résonnaient de temps à autre les éboulemens de rochers que notre passage entraînait. Ce pays élevé, à mesure que nous avancions, se couvrait de terre végétale, et les herbes qui croissaient de toutes parts, indiquaient à chaque pas la probabilité d'une culture dont on retrouvait des traces, par des buttes de petites pierres amassées de distance en distance, et qui semblaient établir les limites des champs. Ces indices reportaient à cette époque où l'agriculture nabathéenne florissait, pour être plus tard vantée dans les auteurs arabes.

» On s'arrêta à la source du *Dalège :* on trouve à une petite distance les ruines d'un village qui exploitait sans doute la culture de ces environs, à l'époque où la ville de Pétra offrait pour ses approvisionnemens tant de chances de gain. Le lendemain, en marchant à l'est, nous arrivâmes au point le plus élevé de la montagne, d'où l'on domine d'un côté toute la masse de rochers qui descendent vers *Ouadi-Araba ;* de l'autre, la grande plaine de l'Arabie-Déserte qui s'étend, sans horizon, vers l'Orient. Ce qui frappe au premier moment, c'est la différence de niveau des deux côtés de la montagne; l'un s'affaissant rapidement en ravins profonds et saccadés, l'autre s'étendant presque au niveau de la montagne dans une grande plaine unie.

» Le chemin par lequel nous étions venus restait à notre droite, et en remontant une petite plaine vers le sud, nous découvrîmes la haute montagne qui domine les rochers des environs, et sur laquelle la tradition a conservé un antique souvenir. La Bible s'exprime ainsi en parlant du séjour des Israélites dans le désert :

« Et ayant décampé de Cadès, ils vinrent à la montagne de
» Hor, qui est aux confins de la terre d'Edom, où le Seigneur
» parla à Moïse :

» Qu'Aaron, dit-il, aille vers son peuple; car il n'entrera point

» dans la terre que j'ai donnée aux enfans d'Israël, parce qu'il
» a été incrédule à ma parole aux eaux de contradiction. Prends
» Aaron et son fils avec lui, et tu les conduiras sur la montagne
» de Hor; et quand tu auras dépouillé le père de ses vêtemens,
» tu en revêtiras Eléazar, son fils; Aaron sera réuni à ses pères
» et mourra en ce lieu.

» Moïse fit comme le Seigneur lui avait commandé, et ils
» montèrent sur la montagne de Hor devant toute la multitude;
» et lorsque Aaron eut déposé ses vêtemens, il en revêtit Eléa-
» zar, son fils. Aaron étant mort au sommet de la montagne,
» Moïse et Eléazar descendirent. Or, toute la multitude voyant
» qu'Aaron était mort, pleura trente jours sur lui dans toutes
» les familles (1). »

« Par des travaux sur la route suivie par les Israélites, travaux trop étendus pour les introduire ici, j'ai trouvé une coïncidence remarquable entre cette position et celle qu'on doit assigner au mont *Hor* de la Bible. Les Arabes, si fidèles dans leurs traditions, vénèrent encore aujourd'hui, en haut de cette montagne, le tombeau du prophète *Haroun* (Aaron). Burchardt prit le prétexte d'un vœu qu'il avait fait de sacrifier une chèvre à ce santon pour entreprendre le voyage de Ouadi Mousa; mais son conducteur refusa de le conduire plus loin que cette plaine, et force lui fut de consommer son sacrifice en bas de la montagne....

» Un vieil Arabe qui sert de gardien à ce lieu vénéré, habite au haut du rocher, et reçoit les visites des habitans de Gaza, et des Fellahs de Ouadi Mousa, qui s'y rendent quelquefois dans un but religieux, mais le plus souvent pour cultiver quelques portions de terre végétale, que les terrasses du rocher offrent à l'industrie des hommes dans une contrée aussi aride. »

(1) Nombres XX, 22, 29.

SUR LES MISSIONS DU LEVANT (1).

Des lettres des missionnaires de Constantinople et du Levant font connaître l'état de la religion dans ces contrées. Au collége Saint-Etienne, tenu par MM. de Saint-Lazare, près Constantinople, on a fait cette année la procession de la Fête-Dieu avec la plus grande pompe, hors de la chapelle. Les élèves du collége, en uniforme, chantaient des hymnes et des psaumes. La nouveauté de la cérémonie avait attiré un grand nombre de personnes; des schismatiques et des Turcs même étaient frappés de ce spectacle. Les conversions sont fréquentes en ce moment à Constantinople. Un prêtre schismatique a fait abjuration, et a été envoyé en Italie pour le soustraire au ressentiment de ses co-religionnaires. Un élève du collége, âgé de vingt et un ans, et d'une famille distinguée du pays, a voulu aussi faire abjuration; sa famille ne l'a pas trouvé mauvais, et sa mère se dispose à suivre son exemple. Un autre jeune Arménien a fait la même démarche peu après, et n'a pas été aussi heureux: sa famille irritée l'a redemandé, et il a fallu le lui rendre. Il persévérait néanmoins encore dans ses bons sentimens. Le collége est le refuge de tous ceux qui veulent renoncer à leurs erreurs; on y a reçu dernièrement un jeune Albanais hérétique qui voulait se convertir, et un Arménien qui demandait à être instruit. Un prêtre schismatique est encore rentré dans le sein de l'Eglise, et s'est séparé de sa femme. Deux diacres arméniens ont fait abjuration. Un médecin arménien et sa famille se sont déclarés catholiques. Deux autres laïques sont en voie de conversion et montrent les dispositions les plus favorables.

M. Elluin, missionnaire, dont nous avons annoncé le départ de Paris l'année dernière, est arrivé à Constantinople le 11 décembre. Il donne une relation de son voyage. Il était destiné pour le collége, et se félicite de cette destination.

M. Nurigian, archevêque et primat arménien à Constantinople, envoie quelques renseignemens sur la situation de la religion dans le territoire soumis à sa juridiction. Le nombre des

(1) V. ci-d. p. 347.

catholiques arméniens qu'il gouverne est de 45,000 âmes, dispersées à Constantinople et les environs, Erzeroum, Trébizonde, etc. Les catholiques n'ont encore que quinze églises ou chapelles, deux à Mouches, sept à Hodourgour, où il y a sept villages, quatre à Artoine et dans les villages, une à Trébizonde qui est à réparer, et une nouvellement bâtie à Constantinople. Mais on doit tout l'argent emprunté pour cette construction. Dans toutes les autres localités, le culte divin s'exerce dans les maisons, mais librement. La religion catholique jouit d'une liberté complète, en vertu du diplôme accordé par le Grand-Seigneur. Le nombre des prêtres dans le diocèse est de cent six, parmi lesquels il y en a quatre qui se sont convertis depuis l'émancipation. Le nombre des conversions opérées à Constantinople depuis trois ans est de trois cent soixante; les conversions sont bien plus fréquentes depuis qu'on a ouvert l'église. A Ancyre seulement, depuis quelques mois, dix-huit personnes se sont converties.

A Damas, M. Poussou, supérieur des lazaristes, est parvenu à réaliser le projet qu'il avait formé depuis long-temps d'établir des écoles. L'école des garçons a déjà quatre-vingts enfans, et est dirigée par M. Tustet; on y enseigne l'arabe, qui est la langue du pays, et l'italien, qui est fort utile pour le commerce. Il était plus difficile encore, vu les usages du pays, d'établir une école de filles; cependant on en est venu à bout. M. Poussou a bâti une école, et a fait venir du Liban une maîtresse assez instruite. Il se propose d'avoir des filles pieuses pour perpétuer la bonne œuvre, faire le catéchisme aux jeunes filles, et instruire même les femmes du pays. On pourra ensuite étendre cela aux autres missions de Syrie. Le patriarche grec a chargé M. Poussou de faire chaque semaine aux prêtres de sa nation une conférence de morale, et il leur a ordonné de s'y rendre. Outre cela, M. Poussou fait tous les dimanches et fêtes un cours d'instructions. On jouit à Damas d'une grande tranquillité; les musulmans s'entendent mieux, en fait de liberté religieuse, que d'hypocrites défenseurs des droits de l'homme et de faux amis des lumières. Le nouveau gouvernement du pacha d'Egypte cherche à introduire la civilisation

européenne; mais cette civilisation, telle qu'il la conçoit, serait pire que la barbarie, ce serait l'impiété et la corruption. Il venait d'arriver à Damas quatre saint-simoniens chassés successivement de Constantinople, de Smyrne et d'Alexandrie. On doute qu'ils soient plus heureux en Syrie.

M. Hillereau, prélat français et visiteur apostolique de Smyrne, fait connaître l'état de cette mission. Ce prélat, qui avait reçu d'abord le titre d'évêque de Calédonie, a aujourd'hui celui d'archevêque de Pétra; il est de plus coadjuteur du vicaire apostolique de Constantinople, M. Coressi. Smyrne est aujourd'hui la seule ville de l'Asie-Mineure où il y ait un évêque et des églises catholiques. Tout le reste a été envahi par le schisme et l'hérésie. La mission de Smyrne comprend deux îles, Metelin, qui est l'ancienne Lesbos, et Stanchio, et tout le littoral de la Méditerranée, depuis les Dardanelles jusque vis à-vis l'église de Chypre. Elle s'étend dans l'intérieur des terres jusqu'à cinq ou six jours de marche. Depuis environ cent ans, Smyrne n'avait qu'un vicariat apostolique; Pie VII l'a de nouveau érigé en archevêché; mais M. Hillereau n'a que le titre d'archevêque de Pétra et de visiteur apostolique. La ville de Smyrne est grande et peuplée : on y compte 80,000 Turcs, et la moitié moins de grecs non-unis; il y a aussi des arméniens, des protestans et des juifs en assez grand nombre. Les grecs et les arméniens ont chacun leur archevêque. Les grecs ont plusieurs églises, et en bâtissent une en ce moment. Les arméniens n'en ont qu'une. Les protestans ont deux temples, l'un des anglais, et l'autre des méthodistes. Le nombre des catholiques est d'environ sept mille, dont neuf cents du rit arménien, et deux cents du rit grec; il peut y avoir quelques maronites et quelques syriens, mais en petit nombre. Les sept mille catholiques se trouvent tous à Smyrne et dans deux villages près la ville. Dans le reste du pays dépendant de cette mission, il y a deux cents catholiques dispersés, cinquante à Metelin, deux familles à Stanchio. Dans Smyrne, il n'y a que deux églises catholiques de médiocre grandeur : l'une appartient aux capucins, et l'autre aux récollets. L'archevêque et le clergé séculier sont sans église. Les récollets ont une autre église dans un des deux villages près

Smyrne. Il y avait autrefois à Smyrne quatre maisons de religieux, les capucins, les récollets, les jésuites et les dominicains. Les lazaristes ont remplacé les jésuites. Les capucins remplissent les fonctions de curé des Français; les récollets desservent la deuxième paroisse, appelée paroisse italienne. Les premiers sont sous la protection française, et les seconds sous la protection autrichienne. Les lazaristes, qui ne sont que deux, tiennent une école gratuite, et prêchent à la paroisse des capucins. Depuis huit ans environ, les dominicains ont abandonné leur maison, qui est affermée; ils ne paraissent pas avoir envie de revenir. Les capucins sont au nombre de quatre pères et un frère; les récollets sont six pères et un frère. En outre, il y a dix prêtres natifs de Smyrne, dont six ont fait toutes leurs études à la Propagande à Rome, quatre venus des Iles, et deux du rit arménien. Mais parmi les religieux, cinq seulement savent le grec, et deux de ceux-ci sont infirmes : les autres religieux ne savent que l'italien, et ne peuvent pas beaucoup confesser. Les prêtres du pays n'ont pas d'église ni de paroisse à eux. Il serait nécessaire de faire une nouvelle division de paroisses, et d'en confier une au clergé séculier. Les grecs hérétiques sont à Smyrne très-intolérans pour les catholiques. Les protestans sont aussi très-ardens; la société biblique tient une école et répand des livres. De plus, il ne manque pas d'incrédules pour calomnier la religion et le clergé. Malgré tous ces obstacles, il y a de la religion à Smyrne, les églises sont fréquentées, on satisfait aux préceptes essentiels, on aime à entendre la parole de Dieu. Il y a sept confréries dans les deux paroisses. On prêche dans les deux églises en quatre et cinq langues, en grec, en français, en italien, en turc et en ragusan. M. Hillereau a commencé le 17 mars de l'année dernière une visite apostolique qu'il a terminée au mois de novembre. Il en a envoyé la relation à Rome, et il espère que les ordres et les secours qu'il recevra le mettront en état d'étendre le bien de sa mission. Le prélat réclamait l'assistance de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Il avait donné au mois de mai 1833 une retraite au clergé du diocèse. La retraite se donnait chez les lazaristes, et M. Daviers, un d'eux, faisait les instructions. Il

s'y trouva deux évêques, savoir, M. Hillereau et l'évêque arménien, huit religieux, quatre prêtres arméniens et quinze prêtres séculiers. Tout s'est passé de la manière la plus édifiante. Le visiteur apostolique a ordonné que tous les quinze jours ils se tiendrait une conférence ecclésiastique chez les lazaristes. Les fidèles, à Smyrne, ont été invités par M. l'évêque à contribuer à l'œuvre de la Propagation de la Foi.

M. Descamps, supérieur de la mission des lazaristes à Salonique, se réjouit d'avoir fait les deux dernières années la procession de la Fête-Dieu avec beaucoup de pompe. Tous les consuls étrangers, sans distinction de religion, ont contribué à orner le reposoir. Cette année, ils y avaient été invités en personne, et ils y sont venus tous; c'était à qui contribuerait à l'éclat de la procession. Il n'y a point d'hôpital à Salonique, et c'est la maison des lazaristes qui sert d'asile aux malheureux. M. Descamps a établi une école de garçons qu'il fait lui-même, en attendant qu'on lui envoie un frère. Les exercices du jubilé, qu'il a donnés ce carême dernier, ont été bien suivis. Il se félicite beaucoup du choix du nouveau consul de France, M. Guis, homme religieux. Il était dans les meilleurs rapports avec les consuls américain et anglais : le premier lui avait confié l'éducation de ses enfans en lui laissant carte blanche; le consul anglais laissait ses enfans assister aux offices catholiques.

Le P. Eusèbe, mineur observantin, réside à Alep. Cette ville compte environ 12,000 catholiques, grecs, arméniens, syriens et maronites : ils ont en tout 45 ministres. Les grecs ont leur évêque, M. Grégoire Chayat. Les arméniens ont perdu le leur, M. Abraham Coupali, prélat très-vertueux et très-attaché au Saint-Siége. La nation syrienne a son patriarche, M. Pierre-Ignace Giarve, et un évêque. Les maronites ont aussi leur évêque, M. Paul Arocchin; mais il est bon d'entretenir au milieu de ces peuples des missionnaires européens pour les confirmer dans leur attachement au Saint-Siége. On voit de temps en temps des conversions; le missionnaire en cite plusieurs exemples; il se croyait destiné pour la mission d'Abyssinie. On disait que l'empereur de ce pays avait écrit à Rome, en 1833, pour demander des missionnaires. Il était question d'y envoyer

le père Eusèbe et le père Perpétuel de Solère, missionnaires à Jérusalem. La lettre du récollet annonce un bon religieux et un missionnaire zélé.

Pour compléter cet extrait des nouvelles relatives aux missions du Levant, nous dirons deux mots de M. Bonamie, évêque de Babylone. Le prélat, parti de France en octobre 1833, était arrivé à Alep le 6 janvier avec son vicaire-général, M. Lestrade. Il rend compte de sa traversée : il s'était arrêté à l'île de Syra, où il y a un évêque et environ 4000 catholiques qui ont trois ou quatre églises; il avait visité Alexandrie, et était même allé jusqu'au Caire. De retour à Alexandrie, il s'était embarqué pour Larnaca, dans l'île de Chypre, d'où il avait passé à Latakié en Syrie. A la date de sa lettre, en mai dernier, il était encore à Alep, attendant une caravane qui allât à Bagdad. Le désert qu'il faut traverser est occupé par les Arabes, qui ne laissent point passer les caravanes avant qu'on leur ait donné satisfaction pour quelques griefs. — Extrait des *Annales de la Propagation de la Foi.*

HISTOIRE NATIONALE. — *Extraits des Procès-Verbaux de la Commission royale d'Histoire* (1).

Séance du 27 octobre, à midi.

A l'ouverture de la séance, M. de Gerlache, président de la commission, annonce qu'un de ses membres, M. Dewez, est décédé la veille. Il exprime sur ce malheureux événement des regrets qui sont vivement partagés par l'assemblée.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé. Il est également donné lecture de la correspondance. M. le ministre de l'intérieur fait parvenir à la commission différens catalogues des manuscrits concernant l'histoire de la Belgique conservés à Bruxelles, Liége, Louvain, Gand, Mons et Tournay. Il demande en outre un avis motivé sur des publications projetées et pour lesquelles on sol-

(1) V. ci-d. p. 285.

licite des encouragemens pécuniaires, ainsi que sur divers monumens historiques dont l'acquisition est proposée au gouvernement.

M. de Reiffenberg lit ensuite des extraits de deux manuscrits communiqués par MM. Gachard et de Ram.

Le premier de ces manuscrits appartient aux archives du royaume, et contient une correspondance du comte de Cobentzl avec le chef-président de Neny, l'abbé de Nélis et Paquot, relativement à la publication des monumens inédits de notre histoire et à d'autres desseins littéraires analogues :

— « Minute d'une lettre écrite par le chef-président de Neny, au nom du ministre comte de Cobentzl aux abbés, chapitres et prieurés des Pays-Bas autrichiens, à l'effet d'en obtenir une note de tous les manuscrits qui pouvaient se trouver dans leurs maisons ou dans les archives de leurs églises, concernant l'histoire, soit ecclésiastique, soit civile de la Belgique.

— Mémoire de M. de Neny au comte de Cobentzl pour lui proposer de faire imprimer, à la nouvelle typographie académique de Louvain, une collection chronologique de documens historiques déjà publiés, mais rares et exposés à se perdre à cause de leur peu de volume, entre autres les pièces litigieuses destinées à soutenir les droits du souverain.

La collection devait être distribuée en trois parties :

1° La première, comprenant les écrits antérieurs à l'abdication de Charles-Quint,

2° La seconde, ceux relatifs aux troubles des Pays-Bas, jusqu'à la mort de Philippe II ;

3° La troisième enfin, les écrits postérieurs à cette époque.

Les morceaux composés en flamand auraient été imprimés dans cette langue ; *mais*, dit le mémoire, *il serait important d'en donner aussi une traduction française.*

Chaque ouvrage devait être enrichi d'une notice historique sur son auteur.

— *Le comte de Cobentzl à Neny*, 7 *mai* 1760. Il approuve ce projet, et spécialement ce qui regarde les traductions françaises des ouvrages flamands.

— *Nélis au comte de Cobentzl*, 11 *mai* 1760. Il remercie le ministre de lui avoir communiqué le plan de M. de Neny, et de

l'avoir choisi avec MM. Verdussen et Vanheurck, pour l'exécuter.

— *Le même au même*, 29 *avril* 1761. Il s'occupait de rechercher des manuscrits, mais il croyait qu'il y en avait peu de curieux restés dans le pays. Il était alors question de réimprimer les ouvrages des Chifflet. Fr. Varrentrapp, libraire à Francfort, auquel on avait parlé de cette entreprise, ne la jugeait pas heureuse. Il envoya cependant au comte de Cobentzl une liste des écrits des Chifflet beaucoup plus complète que celle de Nélis.

— *Nélis au comte de Cobentzl*, 15 *mai* 1761. Il plaide en faveur de son projet de publier les écrits des Chifflet, et combat l'opinion de Varrentrapp.

— *Le comte de Cobentzl à Nélis*, 4 *juillet* 1762. La typographie académique trouvait de l'opposition dans l'université; *mais*, disait le ministre, *ils ne doivent pas nous lasser : nous les vaincrons successivement.*

— *Nélis au comte de Cobentzl*, 15 *décembre* 1763. Il s'était procuré pour son usage particulier une petite imprimerie, et la chose avait été considérée comme une infraction aux réglemens de police. Il demande à être employé ailleurs qu'à Louvain, *attendu que ses études n'avaient jamais été tournées vers l'école.*

— *Le même au même*, 24 *octobre* 1764. Il se plaint qu'on cherche à semer sa carrière de dégoûts; puis, pour contrebalancer à Louvain ce qu'il appelle *vestigia ruris*, il sollicite du ministre la permission d'y établir sous ses auspices une petite académie *qui pourrait faire renaître le goût étouffé par la mauvaise et frivole philosophie de l'Université.*

— *Le comte de Cobentzl à Nélis*, 25 *octobre* 1764. Il n'approuve aucunement le projet d'académie. Ce *serait*, dit-il, *établir un esprit de parti*, *ranimer les jalousies que vous avez déjà essuyées, et produire assurément plus de mal que de bien.*

— En cette même année 1764, le comte de Cobentzl désirait qu'on imprimât Macquereau, dont Paquot a donné la première partie et dont M. J.-B. Barrois se prépare à publier la seconde. Il voulait se procurer aussi un recueil des lettres de Granvelle, que M. le ministre Guizot a dessein de faire réimprimer en France.

— *Nélis au comte de Cobentzl*, 5 *juillet* 1765. Le ministre lui avait envoyé les lettres d'Hopperus pour les imprimer. Voici un pas-

sage textuel de cette lettre : « Ces lettres d'Hopperus m'ont fait
» penser à celles du président Viglius qui n'ont pas été toutes im-
» primées. M. Hoynck (Van Papendrecht) les avait destinées toutes
» à la presse ; mais son imprimeur qui n'aimait pas à se mettre si
» fort en frais, y a opposé tant de difficultés, qu'on a dû se con-
» tenter d'une partie. J'ai vu moi-même dans la bibliothèque de
» M. d'Ortho, à Malines, qui avait hérité de celle de M. Hoynck,
» ces lettres que ce dernier avait destinées à former le troisième tome
» des lettres de Viglius dans les *Analecta Belgica ;* et je me
» souviens que le chanoine Major les acheta pour environ deux pis-
» toles. J'ai lu les mêmes lettres, mais éparpillées, dans huit gros
» volumes que l'on m'a communiqués du collége de Viglius à
» Louvain. »

Nous remarquerons ici que les lettres d'Hopperus sont conservées à la bibliothèque de Bourgogne, et que, quant à celles de Viglius, on n'en trouve aucun recueil manuscrit indiqué dans le catalogue de Major, qui porte seulement sous le n° 6270 : *Viglii Zwichemi ab Aytta Epistolæ ad Hopperum, Leovardiæ*, 1661, in-8°. Plusieurs volumes des lettres de Viglius doivent se trouver à la bibliothèque de Gœttingue.

— *Nélis au comte de Cobentzl*, 7 *août* 1765. Il envoie au ministre une relation du Concile de Trente, par deux théologiens, dont l'un y avait été envoyé pas la gouvernante des Pays-Bas. Il la tenait du comte Garampi, et, moyennant l'agrément de Cobentzl, il se proposait de l'insérer dans un recueil dont on a une partie, qui est devenue une véritable rareté bibliographique et où l'on trouve le commencement de l'ancien cartulaire de la ville de Louvain, d'après l'original, compilé vers 1380, par un certain *Lambertus de Insulâ.* Un mémoire de M. de Reiffenberg, inséré parmi ceux de l'académie, et qui roule sur les tentatives faites au sein de cette compagnie pour la publication des monumens inédits de notre histoire, contient une notice détaillée de ce qui reste des *Analectes*, dont l'impression n'a été qu'ébauchée par Nélis.

— *Le comte de Cobentzl à Nélis*, 22 *novembre* 1765. Le ministre avait fait acheter, à la vente de la bibliothèque des jésuites de Paris, plusieurs porte-feuilles remplis de lettres du cardinal de Granvelle. Il en envoie l'analyse pour être examinée par Paquot et Nélis, afin de savoir si ces lettres méritaient la publicité.

— *Le même au même*, 20 *juillet* 1766. Ces recherches étaient vues de mauvais œil par certains docteurs. *Il est honteux*, dit le ministre, *que nous ayons dans notre Université des gens si peu faits pour maintenir le bon goût et entièrement livrés à la barbarie pour les sciences et à la rusticité pour les mœurs. Je trouverai moyen de les morigéner.*

— *Nélis au comte de Cobentzl*, 23 *janvier* 1767. Envoi des quatre premières pages imprimées des lettres d'Hopperus. A leur suite l'éditeur se proposait de publier un choix de celles de Granvelle et de Philippe II. (Il existe deux porte-feuilles à la bibliothèque de Bourgogne, renfermant des lettres autographes de Granvelle avec de longues apostilles de la main de Philippe ; M. de Laserna Santander avait conçu l'idée de les faire imprimer avec une traduction française de l'espagnol, et ce qu'il avait terminé de ce travail fait partie, si nous ne sommes pas dans l'erreur, de la précieuse collection de feu M. Van Hulthem). Nélis changea ensuite de plan, comme on le verra plus bas.

— *Le même au même*, 11 *mars* 1767. Compte rendu des manuscrits de Butkens qui se trouvaient chez le baron de Raet, maître des postes à Louvain. Quant aux papiers du baron Jacques Le Roy, M. de Raet, allié à sa famille, soupçonnait qu'ils étaient conservés au château de Bunderfeld, du côté de Tirlemont.

— *Nélis au comte de Cobentzl*, 28 *mars* 1767. Envoi de la première feuille de l'Hopperus in-4°. (Le libraire Altheer d'Utrecht a acquis le fonds de cette édition et y a ajouté un titre. L'exemplaire de la bibliothèque du savant Te Water est désigné au catalogue sous le n° 1411, avec cette note : *Deest titulus, deindè præficus! adsunt autem editoris, qui fuit de Nélis, episcopus antuerpuensis, annotationes multæ mos in fronte*). Manuscrit historique de Robert de la Marck soumis à l'examen de Nélis. Cet ouvrage avait déjà été imprimé dans les mémoires de Bellay.

— *Le même au même*, 9 *juin* 1766. La typographie académique ne possédait que trois presses avec lesquelles on imprimait simultanément les mémoires littéraires de Paquot, Hopperus, Morgagni et les thèses des étudians de Louvain.

— *Le même au même*, 13 *mai* 1768. Projet d'une académie ou société littéraire communiqué à Nélis et sur lequel le célèbre Schoep-

flin avait été consulté. Cela donna naissance quelque temps après à l'académie de Bruxelles.

— *Le comte de Cobentzl à Nélis*, 14 *mai* 1768. Des lettres de Philippe II, accompagnées d'une traduction, devaient, comme un choix de celles de Granvelle, servir de complément aux lettres d'Hopperus.

— *Paquot au comte de Cobentzl*, 29 *avril* 1762. Diverses vues sur la publication des monumens historiques. Les diplomes seraient recueillis à part, comme supplément de Miræus; quant aux vies des saints, on les abandonneraient aux Bollandistes, mais il serait à désirer qu'on fît un recueil des *Acta Sanctorum* de la Belgique, en suivant l'ordre des temps (ce qu'a exécuté Ghesquière jusqu'au septième siècle). Les ouvrages flamands en prose devaient être accompagnés d'une version latine; mais, s'ils étaient en vers il aurait suffi d'y joindre des sommaires en latin.

Quant à l'arrangement des pièces, Paquot, qui voulait une collection dont toutes les parties fussent liées et formassent un corps, préférait l'ordre géographique.

Il propose d'abord d'imprimer Edmond de Dinter, un manuscrit du prieuré de Bethléem, contenant l'histoire des chanoines réguliers du pays, et la chronique de Brusthemius qui se conservait à Everbode. C'était à Paquot que le ministre envoyait toutes les réponses des abbayes et corporations religieuses, comme à l'historiographe de l'impératrice.

— *Paquot au comte de Cobentzl*, 13 *mai* 1762. Il pense qu'il faudrait faire copier les pièces suivantes qui appartenaient au monastère de St.-Pierre de Gand :

Annales Flandriæ ab anno 1244 *usque ad annum* 1356 (coté n° 5).

Cronyck van Philippe hertog Jans-soone, 1420-1439 (coté n° 6).

Un extrait du *Chronodromon seu cursus temporum*, n° 10, qui contiendrait les généalogies des souverains des Pays-Bas.

Defensio comitis Flandriæ adversus parlementarios regis Francorum (n° 16).

Au monastère de St.-Guilain :

Les chartes relatives aux priviléges de cette maison et un extrait

du volume marqué D, renfermant ce qui regardait les comtes de Flandre et de Hainaut qui allèrent à la croisade, ainsi que les généalogies des maisons de Ligne, Rumegnies ou Rumigny, Fontaine, Rœulx, etc.

— de Corsendonck :

Annalia (sic) *civitatis Busciducensis ab exordio civitatis usquè ad annum* 1550 (n° 2).

— d'Everbode :

Outre Brusthemius, un extrait du n° 4, contenant la partie qui était de Jacques de Warnans.

Il faudrait, ajoute Paquot, voir ce que c'est que l'histoire de Liége par George Munterus, laquelle se garde dans la même abbaye et chez les Augustins de Hasselt, comme je l'apprends du père Mantelius (1762).

— de St.-Gérard :

Les chartes du monastère.

— d'Epternach :

Cette maison ne semblait pas devoir rien fournir, à moins qu'elle ne possédât des chartes et diplomes.

— *Le comte de Cobentzl à Paquot, 5 juin* 1762. Envoi d'un manuscrit de l'abbaye d'Orval (les mémoires de Jean d'Anly qui se trouvent à la bibliothèque de Bourgogne, marqués autrefois n° 5261, maintenant 4930). Suivant le vœu de l'abbé, il fallait trouver un copiste assez prudent pour omettre ce qui se trouvait d'injurieux et de préjudiciable aux propriétaires.

— *Paquot au comte de Cobentzl*, 18 *juillet* 1762. Manuscrits dont il propose définitivement l'impression :

1° Brusthemius.

2° Les mémoires de Jean d'Anly, qui écrivait vers 1583.

3° La chronique de Bethléem.

4° Le Dinter conservé au prieuré de Corsendonck.

Quant aux ouvrages déjà imprimés qu'il serait bon de publier de nouveau, vu leur rareté, Paquot s'arrêtait d'abord à ceux-ci :

1° *Joannes Balinus de Bello Belgico* (imprimé à Bruxelles, chez Rutger Velpius, en 1609, in-8°).

2° *Bertelii Historia Luxemburgensis*, en y joignant les ouvrages du P. Alexandre Wiltheim, encore inédits.

3° Antonio Carnero, avec une traduction de l'espagnol.

— *Le comte de Cobentzl à J.-J. Michaux, sous-bailli de la terre de Samson, par Namur, 23 août* 1763. Invitation de concourir au dessein des chroniques, en communiquant ce qu'il y avait de curieux dans les archives de son bailliage.

— *Réponse du sieur Michaux, 4 septembre* 1762. Presque toutes les archives avaient été enlevées par les Français au premier siége de Namur en 1692; le château de Samson avait été démoli en 1691, *par trahison*, et les archives emportées à Lille, *au dire des anciens.*

— *Le comte de Cobentzl à l'abbé de Géronsart, 10 septembre* 1764. Le sieur Michaux sera requis d'aller compulser les archives de la terre de Samson (le résultat ne produisit rien d'utile).

— *Paquot au comte de Cobentzl, 11 mars* 1764. Pièces inédites à publier :

1° La relation des troubles de Flandre par Weitsius.

2° Le mémoire de l'abbé de Rolduc sur le gouvernement du duché de Limbourg.

Voici un passage textuel de la lettre de Paquot :

« J'ai appris que les *Luciliburgensia* ou antiquités du pays de Luxembourg, du P. Alexandre Wiltheim, se trouvent dans l'abbaye de Senones en Lorraine. C'est le plus curieux et le plus savant ouvrage qui ait été fait sur notre histoire. Votre Excellence trouvera bien le moyen de le faire copier, avec les dessins des antiques qu'il renferme, et il fera le plus bel ornement du recueil qui paraîtra sous ses auspices.... »

Quelques-unes des lettres suivantes ont rapport à l'impression de Robert Maquereau :

— *Paquot au comte de Cobentzl, 6 juillet* 1764. Renseignemens demandés sur les filles naturelles de l'empereur Maximilien Ier; impossibilité d'en donner de sûrs, vu la confusion et la contradiction des historiens.

— *Du même au même, 29 novembre* 1764. Nouvelles remarques sur le P. Wiltheim; mérite de son travail. De toutes les inscriptions qu'il renferme à peine s'en trouve-t-il la vingtième partie

dans les recueils imprimés de Goltzius, Gruterus, Du Choul, Montfaucon, etc. Wiltheim est le seul qui ait *déterré* les anciens noms et la véritable situation des localités du Luxembourg, du temps des Romains. Cet ouvrage exigerait environ 120 planches in-folio, ce qui nécessiterait des frais considérables.

— *Du même au même, 24 octobre* 1765. Le commencement de Jacques de Guyse ne mérite aucune attention.

(Malgré ce jugement rigoureux de Paquot, on n'en doit pas moins de reconnaissance à M. le marquis de Fortia pour avoir publié un de Guyse complet, parce que ses fables même témoignent de l'esprit du temps et peuvent dans certains cas mettre sur la voie de quelques vérités perdues).

Les antiquités de Wieland ayant été presqu'entièrement copiées par P. d'Oudegherst, il ne paraît pas fort utile d'en tirer copie. (Nous en avons donné une analyse dans la première partie des *Notices et extraits des MSS. de la bibliothèque de Bourgogne*).

— *Du même au même*, 9 *décembre* 1765. Intérêt que présenterait un choix de lettres du cardinal de Granvelle; par exemple de celles relatives à la St.-Barthélemy. Elles exigeraient des notes historiques, politiques et même théologiques.

— *Lettre à Paquot au nom du ministre plénipotentiaire*, 13 *juillet* 1778, pour lui demander un mémoire sur ce qui avait été fait quelques années avant pour le recueil des historiens belges.

— *Réponse de Paquot*, 24 *juillet* 1778. « Il ne me fut pas difficile, dit-il, de m'apercevoir que la plupart de ceux à qui l'on s'était adressé, ou n'avaient pas compris le but auquel on tendait, ou n'étaient pas d'humeur d'y contribuer, ou n'étaient nullement en état de le faire, quoique avec de la bonne volonté. »

A propos du recueil diplomatique de Le Mire il affirme que « tout y fourmille de fautes, sans compter que les notes aident encore souvent à se tromper. »

« Je me trouve ici (à Bruxelles), ajoute-t-il, destitué de presque tous les livres nécessaires.... Il n'y en a peut-être pas quatre dans la bibliothèque royale, même depuis qu'on y a transporté une partie des livres historiques trouvés chez les ex-jésuites. Les listes envoyées autrefois par les monastères n'ont pas été conservées. » A cette époque, c'est-à-dire en 1778, l'abbé Ghesquière était chargé

de la direction du travail de la collection projetée des *Analecta Belgica*. M. Gérard s'était engagé, de son côté, à fouiller dans les archives du gouvernement.

M. de Reiffenberg lit ensuite l'analyse du manuscrit communiqué par M. de Ram. Ce manuscrit in-folio, provenant de la bibliothèque de M. de Nelis, porte ce titre : *Colléges, Séminaires, Agiographes.* Voici ce qu'il contient d'essentiel sur l'objet dont la commission a à s'occuper :

Rapport sur l'établissement de l'historiographie, présenté le 15 *septembre* 1779 *à S. A. le prince de Stahremberg par le conseiller-d'état et privé de Kulberg.*

Le 10 mai précédent, M. de Kulberg avait adressé au ministre un mémoire ou rapport sur l'établissement de l'*historiographie*, en général, dans l'abbaye de Caudenberg, et en particulier sur les *Analectes Belgiques*. Mais il ne connaissait pas au juste les vues du gouvernement.

On n'avait alors aucun plan arrêté, et l'on considérait l'achèvement des *Acta Sanctorum* comme le terme auquel on pourrait commencer les *Analectes*. Jusque-là il ne s'agissait que des matériaux. Telles étaient les seules idées auxquelles on se fût fixé.

Au surplus l'intention du gouvernement n'était pas d'employer à l'*historiographie* au-delà de la somme annuelle de 1500 florins, à laquelle le produit du fonds du *Musæum Bellarmini* avait été évalué ; en outre après un certain nombre d'années, il ne devait plus être question de ce subside : de sorte que, observe M. de Kulberg, il fallait faire que l'établissement subsistât par lui-même.

M. de Kulberg témoigne beaucoup de zèle pour le projet des *Analectes*, accueilli dans toute l'Europe avec applaudissement et devant faire au pays le plus grand honneur. En conséquence il propose un plan pour le réaliser, plan sur lequel il avait conféré avec l'abbé de Nélis qui était entièrement de son avis.

Il s'agissait d'abord de ne pas réduire l'abbé Ghesquière au simple rôle de compilateur pendant nombre d'années, de mettre la main immédiatement au travail de la publication, et, pour cela, de lui associer quelques académiciens habiles tels que M. de Nélis, le baron de Fraula, le doyen de Lierre, Heylen.

Il fallait ensuite trouver à l'abbé Ghesquière un collaborateur

habituel, demeurant aussi à l'abbaye de Caudenberg et communiquant avec lui à tous les instans de la journée. M. de Kulberg fixe son choix sur l'abbé Lensens, jésuite, qui avait été désigné en 1772 pour travailler aux *Analectes Belgiques* et qui avait commencé dès-lors à se livrer à ce travail avec l'abbé Ghesquière. M. Warnot, abbé de Caudenberg, à cause de son influence et de sa bonne volonté, devait être attaché également à la commission, laquelle serait présidée par un commissaire impérial.

Suivent quelques détails financiers ; tout est réglé avec une parcimonie que permettaient les habitudes et les ressources monastiques.

M. de Kulberg demandait des assemblées hebdomadaires du comité.

Il pensait qu'en 1795 l'emploi des fonds de *Musæum Bellarmini* pourrait cesser, et qu'alors toute l'entreprise subsisterait de ses propres bénéfices.

Ainsi à l'*historiographe Ghesquière*, serait substituée une *société de gens de lettres occupée de la rédaction des Analectes Belgiques.*

— *Rapport du même, nommé commissaire pour l'établissement des agioraphes et historiographes*, *au prince de Stahremberg*, 7 *juillet* 1778.

Ce rapport antérieur à l'autre devenait inutile.

On y lit que les ci-devant jésuites agiographes et historiographes de Bie, de Büe, Hubens et Ghesquière, étaient venus résider à l'abbaye de Caudenberg, pour se conformer aux vues du gouvernement.

Ils attendaient la remise des archives des Bollandistes, qui avaient été mises confusément et sans inventaire dans des caisses et transportées ainsi à Bruxelles. Cette remise devait s'opérer par l'auditeur de la chambre des comptes, Gérard, chargé de la vente des bibliothèques des jésuites.

« Ces Messieurs, dit ce rapport, sont dans la plus grande inquiétude que, parmi la quantité de papiers intéressans que renfermait » leur bibliothèque, il n'y en ait d'égarés et de perdus. Ils disent » qu'ayant continué de travailler pendant un an et demi, après la » dissolution de leur ordre, dans leur *quartier* de la maison pro- » fesse, ils durent quitter tout avec la plus grande précipitation,

» au moment où on leur notifia que cette maison était destinée à » l'Académie militaire, et que depuis ce moment ils n'ont plus été » à portée de savoir ce qu'on avait fait de leurs livres et papiers. Ils » ajoutent que, lorsque la remise sera faite de ce qui a été trans- » porté d'Anvers à Bruxelles, ils seront en état de juger si le tout se » trouve, et de désigner ce qui manquera, tant ils étaient fami- » liarisés par un travail continuel avec leurs livres et papiers.

« L'historiographe Ghesquière sent plus vivement, à ce qu'il pa- » raît, de l'inquiétude à ce sujet. Occupé depuis huit ans, au » moins, à la recherche de tous les matériaux propres à l'ouvrage » intéressant des *Analectes Belgiques*, il avait environ 200 feuilles » de notes rassemblées sur des faits et des objets essentiels.

» Il a sollicité, depuis quelque temps, à ce qu'on lui remît ce » recueil, et tout ce qu'il a pu en retirer jusqu'à présent, à ce qu'il » assure, consiste en la feuille onzième et la quatorzième.

» Il serait bien fâcheux pour cet homme que le fruit de tant de » travail fût en partie perdu et qu'il se trouvât nécessité de recom- » mencer. Mais on doit suspendre tout jugement sur cet objet, jusqu'à » ce que la remise des livres et papiers, sans inventaire, vienne » déterminer l'etat des choses. »

S. M. I. abandonnait au profit de l'abbaye de Caudenberg et des agiographes les *Acta sanctorum* publiés ou à publier, moyennant qu'ils se chargeassent de tous les frais et dépenses exigés pour cet ouvrage.

Deux élèves étaient aggrégés aux PP. Jésuites ; c'étaient des religieux de la maison : François-Joseph Reynders, de Bruxelles, âgé de 28 ans, et Jean-Baptiste Fonson, aussi de Bruxelles, âgé de 22 ans.

Suivent des détails sur l'ordre du travail des agiographes.

Les volumes des *Acta sanctorum* étaient tirés à 800 exemplaires. Ils se répandaient dans le monde à mesure qu'ils paraissaient. Au moment de la dissolution des jésuites, il n'en restait dans le magasin des agiographes que deux exemplaires de chaque volume des mois de janvier, février, mars, avril et mai, et une certaine quantité des volumes consacrés aux mois postérieurs ; savoir : juin, juillet, août et septembre ; en sorte qu'il n'y en avait véritablement que deux exemplaires complets.

C'était la cour de Vienne qui désignait le personnage à qui chaque tome serait dédié, et qui devait approuver le portrait sur toile que faisait exécuter le procureur des jésuites à Vienne, en vertu des ordres de l'empereur. On gravait le portrait en Hollande, et l'on en expédiait une épreuve à Vienne pour y subir la censure de la cour.

Quant à l'ouvrage lui-même, les agiographes n'admettaient que la censure ecclésiastique, et rejetèrent constamment les prétentions des censeurs royaux.

Pour la continuation des *Acta sanctorum*, on avait résolu quelques réformes propres à abréger le travail; mais on n'avait pas cru devoir les annoncer, de peur de discréditer le livre. Par exemple, on n'imprimait plus textuellement toutes les vies déjà imprimées d'un Saint, et l'on restreignait les notes et commentaires.

Au moment de la suppression, il y avait dans le magasin des agiographes 880 pages déjà tirées pour le volume à paraître. On s'obligeait à les compléter dans un an. Cinquante volumes avaient été donnés dans l'espace d'un siècle et demi.

M. de Kulberg désirait rattacher aux *Acta sanctorum* la reprise et continuation des *Analectes Belgiques*.

— *Avertissement de la continuation de l'ouvrage ayant pour titre : Acta sanctorum.*

Cet avis était destiné au public.

Marie-Thérèse avait ordonné cette continuation

Le dernier volume livré au public était le troisième du mois d'octobre. (On sait que le cinquième volume du mois d'octobre a été imprimé à Bruxelles en 1786, et le sixième à Tongerloo en 1794, de manière que la collection est maintenant composée de 53 volumes in-folio (1).

On annonçait en même temps la reprise des *Analectes*, assemblage méthodique de matériaux servant à l'histoire ecclésiastique et civile de la Belgique,

— *Rapport du conseiller d'état et privé de Kulberg au prince de Stahremberg sur l'établissement des agiographes dans l'abbaye de Caudenberg*, 10 *mai* 1779.

---

(1) On conserve à la bibliothèque de la ville d'Anvers 112 pages imprimés du septième volume d'octobre.

M. de Kulberg, dans son rapport du 15 septembre même année, dit que, lorsqu'il rédigea celui-ci, il ne connaissait pas bien encore les intentions du gouvernement.

L'adjonction des abbés Lensens et Cornet à l'abbé Ghesquière lui semblait déjà très-utile.

— *Idée de l'ouvrage annoncé en* 1773 *sous le titre d'Analectes Belgiques, auquel l'historiographe Ghesquière continue de travailler sous les auspices de S. M l'impératrice-reine apostolique et du gouvernement général des Pays-Bas*

Ce prospectus signé Ghesquière, et daté de Bruxelles le 20 avril 1779, n'a point été mis au jour. On y renvoie au programme latin de 1773.

Le travail aurait été divisé en trois parties :

La première aurait contenu toutes les recherches qui concernent les provinces et les peuples des Pays-Bas, suivant leurs divers états, sous les Celtes, les-Romains, les Francs ; sous les divers comtes, ducs on seigneurs particuliers ; sous les Bourguignons et la maison d'Autriche.

Ces recherches devaient consister en plusieurs dissertations, originales sur les commencemens, le nombre, les différens noms et les limites des anciens peuples des Pays-Bas qui s'y établirent en corps de nation ; sur les origines des villes et de leurs dépendances ; sur l'idiome, la religion, les usages, les mœurs, les sciences, les arts, l'agriculture, le commerce des anciens Belges, et sur d'autres objets également intéressans.

A ces dissertations aurait succédé un abrégé chronologique en forme d'annales, comprenant le plus succinctement possible, ce que les auteurs contemporains ou dignes de croyance attestent avoir été fait par les Belges, soit chez eux, soit en pays étrangers. Le tout orné de cartes, de plans, de médailles et d'inscriptions antiques.

La seconde partie aurait été consacrée *aux vrais actes des vies des Saints des Pays-Bas*, selon l'ordre chronologique. L'auteur était bollandiste depuis 1763.

La troizième partie enfin aurait été composée de chroniques, telles que celles de Nicolas de Clerck, de Dinterus, de celle de Corsendonck, de grand nombre de diplomes inédits ou mal publiés, des anciens actes ou procès-verbaux de démarcation des limites, etc.

L'auteur cite même une de ces dernières pièces en français offrant la démarcation des anciennes limites de l'empire et du royaume de France, et qu'il avait obtenue par la faveur de feu M. de Choiseul, archevêque de Cambrai.

Ghesquière avait alors 49 ans, ce qui l'empêchait d'espérer d'achever un si grand travail. Il proposait donc pour ses collaborateurs :

François Lensens, prêtre, né à Malines en 1742, établi dans la même ville :

Philippe Cornet, prêtre, né à Bruxelles en 1738, établi à Anvers ;

Donatien Dujardin, prêtre, né à Ypres en 1738, établi dans la même ville ;

Jean de Mersseman, prêtre, né en 1739, établi à Dunkerque ;

Corneille Smet, prêtre, né à Morselle près d'Alost en 1742 et établi dans le même endroit.

Mais Ghesquière déclarait que peu lui importait la profession et le pays de ses associés, attendu qu'il n'en exigeait que de la capacité et un caractère conciliant.

— *Projet d'une lettre que Ghesquière enverrait aux abbayes, chapitres, etc.*, pour obtenir communication des manuscrits, titres, diplomes, etc., qu'ils possédaient.

Cette lecture terminée, M. Gachard fait remarquer qu'il existe aux archives du royaume des pièces de nature à compléter ces renseignemens, et il s'engage à en donner communication.

Le même, au nom de MM. Holvoet et J.-J. Vermeire de Bruges, met à la disposition de la commission trois manuscrits. Le premier est une chronique du monastère de Saint-André ; le deuxième est intitulé : *Chronicon comitum Flandriæ, ab anno* 1321, *ad annum* 1442, *incerti auctoris.* Le troisième est un recueil de pièces de différentes époques.

La commission vote des remercîmens à MM. Holvoet et Vermeire et applaudit à leur zèle et à leur patriotisme.

Les deux premiers manuscrits sont confiés à M. Warnkœnig et le dernier à M. de Reiffenberg, pour en faire l'examen.

La séance sera continuée demain à 9 heures du matin.

Séance du 28 octobre.

Présens tous les membres de la commission, excepté M. l'abbé De Ram.

MM. de Gerlache, Warnkoenig et Willems font un rapport sur les catalogues des manuscrits historiques, lesquels ont été communiqués par M. le ministre de l'intérieur.

Quoique de simples indications, souvent d'une extrême sécheresse, ne puissent pas fournir beaucoup de lumière, M. de Gerlache signale à l'attention de la commission, dans le catalogue de l'université de Liége, les articles suivans :

N° 18. *Vita sancti Huberti, conscripta per Adulphum Haspard. — Historia abbatiæ Sti.-Huberti in Arduennâ; anni* 1526, *fol. pap.*

N° 164, 166. *Recueil de paix, priviléges concernant le pays de Liége* (XVIe siècle).

N° 185. *Recueil des choses mémorables concernantes le royaume de Tongres, le pays de Liége et ses environs, depuis son origine jusqu'au commencement de l'épiscopat de Ferdinand de Bavière,* 61e *évêque de Liége, fait par maître Jean d'Oustremeuse; le reste extrait des chroniques de Jean Dupas, par Jean de Stavelot, jusqu'à l'an* 1626, *fol. pap.*

N° 186. *Chronique du pays de Liége, depuis la fondation de la cité jusqu'à l'an* 1016, *in-folio, écrit en* 1601.

M. Gachard entretient ensuite la commission du catalogue de la bibliothèque de Tournay, en ces termes :

Les manuscrits de la bibliothèque de Tournay sont, sur cette liste, au nombre de vingt-sept. La plupart ayant été examinés par le rapporteur, il y a quelques années, il se trouve à même d'entrer dans des détails sur leur contenu.

Les n°s 2, 3, 8, 10, 18, 19, 21, 22, 23, 24 et 25 concernent exclusivement la ville de Tournay et le Tournaisis. Ce sont ou des collections de chartes et autres pièces en copie, ou des recueils d'épitaphes, et des notes historiques sur différens sujets, ou des mémoires dont la plupart se rapportent à des époques et à des événemens particuliers, comme l'*Histoire des choses remarquables arrivées à Tournay*, de 1566 à 1570 (n° 2); *la relation du*

siége de Tournay en 1681, écrite par un bourgeois de la ville (nº 3); *le recueil de quelques particularités du siége de Tournay en* 1709 (nº 19); *des réflexions historiques sur la persécution exercée contre le chapitre de Tournay en* 1710, 1711, 1712, *par les Etats-généraux des Provinces-Unies* (nº 22).

Le nº 21, *Notes historiques sur Tournay et le Tournaisis par Dufief*, contient bien un extrait de la chronique de Gilles li Muisis, de 1308 à 1350; mais ce manuscrit étant du commencement du 17ᵉ siècle, ou tout au plus de la fin du 16ᵉ, il ne paraît pas qu'on s'en puisse servir utilement.

Le nº 5, *Ritmes et refrains des Tournaisiens l'an* 1477, est connu par la description qu'en ont donnée MM. Dumortier et de Reiffenberg, dans les *Nouvelles archives historiques*.

Le nº 9 bis, *Projet de l'histoire de Tournay, par Sanderus*, l'est également, grâce à la notice insérée par M. Dumortier dans le même recueil.

Le nº 4, *Manuscrit relatif à l'histoire des Pays-Bas, depuis la réunion des dix-sept provinces jusque vers la fin du* 18ᵉ *siècle*, n'est autre que l'ouvrage de M. de Neny.

Les nºˢ 6 et 9 sont des recueils de coutumes de Tournay et de Tournaisis, qui n'intéressent que la jurisprudence, de même que le nº 12. *Arrêts rendus au grand conseil de Malines*, et le nº 13, *Divers arrêts rendus dans le pays.*

Les nºˢ 14 et 20 contiennent des généalogies et des blasons.

Le nº 25 est un recueil formé, en 1586, d'épitaphes existantes dans les églises de différentes villes, nommément Arras et Valenciennes.

Le nº 17 offre une relation des vies de saint Piat et de saint Eleuthère, écrites en vers français dans l'année 1479, par messire Alard Janvier. A la fin du volume on lit :

> Voeilliés, Marie et Dieu, prier
> Pour messir Alard Janvier.
> Che livre chy escripsi neuf
> En l'an mil IIIIᶜ LXXIX.

Le nº 11 est un hommage de félicitation à Charles-Quint sur son

retour au Pays-Bas en 1540, lorsqu'il traversa la France pour punir les Gantois, retour ardemment désiré, dit l'écrivain (*ob divi Caroli desideratissimum in patriam reditum aggratulatio*).

Le n° 15, *Chroniques en brief, commenchant l'an trente avant la descente des comtes de Flandre et de Bourgogne*, est une chronique rimée.

Le n° 27, *Vieille Chronique de Flandre*, est un manuscrit du 17e siècle, qui contient un extrait des *antiquités de Flandre par Weilant*, et d'autres fragmens que l'on retrouve ailleurs.

La même observation s'applique au n° 1er : *Histoire des rébellions des Flamands contre leur souverain, jusqu'en* 1450, *et des guerres de ceux-ci*, manuscrit du milieu du 16e siècle.

Enfin le n° 16 est un *recueil de plusieurs entreprises et actions de l'empereur Charles-Quint environ l'an* 1540, petit in-8°. Ce dernier, dit le rapporteur, mériterait peut-être de figurer dans la collection qui va être publiée.

Le titre littéral est : *Brief recueil de plusieurs entreprinses, belles chasses et entrées faictes par la majesté impérialle, en poursuivant son voyage d'Argeil* (*Alger*) *environ l'an XVe quarante, et ce redigé par escript, au lieu de repos, par manière d'exercitation, par un quidam suivant sadicte majesté en cherchant aventures, lequel n'a aultres tesmoings pris que sa propre veue et présence.* (M. de Reiffenberg l'a cité dans ses *particularités sur Charles-Quint et sa cour.*)

L'auteur ne se nomme pas : il dit seulement qu'il avait été à la cour; qu'à Luxembourg, où la reine Marie prit congé de l'empereur, il la quitta « *pour veoyr du monde, esperant parvenir avec le temps* (après plusieurs services) *au nombre des gentilshommes de la maison de l'impériale majesté* (*ce qu'il fait*), etc. » Il raconte en effet, lui-même, comment il obtint cette distinction près de Burgos.

L'anonyme nous fait accompagner Charles-Quint à Spire, à Nuremberg, à Mayence, à Inspruck, à Milan, à Paris, à Gênes, en Afrique, et, après que son expédition eût manqué, à Murcie, à Valladolid, à Burgos, aux royaumes de Catalogne, d'Arragon, de Valence et de Castille. Il raconte ensuite son retour en Flandre par l'Italie et l'Allemagne, enfin sa campagne en Gueldre qui eut pour

résultat la conquête de cette province. C'est là que l'auteur s'arrête.

Cette relation est sommaire, mais intéressante. L'expédition d'Afrique y est plus détaillée que le reste.

Le manuscrit, s'il n'est l'original, est du moins une copie du temps.

Le rapporteur termine en faisant observer qu'il existe encore à la bibliothèque de Tournay un manuscrit historique qui ne figure pas, sans doute par oubli, dans la liste qu'a envoyée le bibliothécaire. Ce manuscrit qui, dans le catalogue général de la bibliothèque, section *Histoire-Littérature*, porte le n° 19, et qui est intitulé *Chroniques anciennes*, serait peut-être digne de faire partie des chroniques de Flandre; et, en tous cas, il mériterait d'être consulté par l'éditeur de ces chroniques. Il est de la fin du 13e ou du commencement du 14e siècle, et renferme 246 chap. dont l'avant dernier précédé de cette rubrique : *Comment li rois Philippe de Franche espousa Marie seur li duc de Brabant et son coronément.*

Résolu que M. le ministre de l'intérieur sera prié de demander à la régence de Tournay, pour être mis à la disposition de la commission, le *Recueil des voyages de Charles-Quint*, n° 16 de la liste, le n° 17 contenant les vies de saint Piat et de saint Eleuthère, la chronique rimée du n° 15, et les *chroniques anciennes* du n° 19 de la section *Histoire-Littérature*, dans le catalogue général.

M. Warnkoenig promet de faire, dans une prochaine séance, un rapport détaillé sur le catalogue de la bibliothèque de Gand.

M. de Reiffenberg se charge d'examiner celui de la bibliothèque de Mons.

M. Willems, après avoir parcouru le catalogue de la bibliothèque de Bourgogne, regrette que les indications en soient d'une concision telle, qu'on peut à peine connaître l'objet d'un manuscrit et qu'on ignore toujours s'il est sur parchemin ou papier, d'une époque récente ou reculée. Il s'est néanmoins attaché de préférence aux articles qui suivent :

POUR L'HISTOIRE DE LIÉGE.

8525-8532. *Les chroniques de Jean d'Outremeuse, translaté de latin en rouman franchois*, 4 volumes.

10,322. *Chronique de Liége terminée en* 1547.

8336. *Chronique de Liége terminée à l'an* 1643, 4 volumes.

POUR L'HISTOIRE DU BRABANT.

4924-4928. *Dinteri chronicon ducum Brabantiæ*, copie moderne.

5420. *Copie du même qui a appartenu à Jean Le Mire, évêque d'Anvers.* (Voyez l'introduction aux mémoires de Vander Vynckt, édition du sieur Lacrosse.)

5421. *Premier texte de cette chronique, texte autographe*, suivant le catalogue, ce qui est une erreur.

4528. Autre copie.

4485. *Hertogen van Lothryck, van Brabant en Limbourg* (en vers flamands).

4934. *Cronyck van Brabant ende van Grimberg.*

5467. *Extracta è chronicâ vetustissimâ ducum Brabantiæ.*

1737. *Godefridi de Bullione epistola ad papam de suâ expeditione.*

9976. *Processus inter Joannem, ducem Brabantiæ et Jacobam de Bavariâ.*

4697. *Antwerpsche rym-chronykje beginnende met het jaer* 837 *tot* 1542.

6154-6161. *Annales antuerpienses ab anno* 1307 *ad* 1685.

POUR L'HISTOIRE DE FLANDRE.

6590-6265 et 2279. *Iperii chronicon.*

Les numéros 4868, 4494, 7952, 7954, 4535, 7953, 2427, 8370, 8315, 7708, désignés sous les titres de chroniques, d'annales ou de généalogies, paraissent pouvoir servir; mais, comme ces renseignemens sont trop vagues, il faudra explorer les bibliothèques elles-mêmes pour constater leurs richesses historiques.

M. de Reiffenberg promet à M. Gachard de lui prêter une copie du *Voyage de Philippe-le-Beau en Espagne, par Antoine de Lalaing*, laquelle fait partie de sa bibliothèque particulière et dont il a donné un extrait dans le premier volume de ses *Archives Philologiques*. Il remarque que la bibliothèque de Namur possède un

manuscrit précieux renfermant Beda et presque tout Grégoire de Tours, et que ce manuscrit, qu'il a décrit dans son *supplément à l'Art de vérifier les dates*, pourrait être utile au comité de l'histoire de France, lequel, sous les auspices du ministre de l'instruction publique, prépare une nouvelle édition de Grégoire. Il ajoute que M. Guizot a bien voulu l'assurer qu'il favoriserait de tout son pouvoir les recherches de la commission, et qu'il recourrait à elle chaque fois que les relations étroites de la France et de la Belgique pourraient faire soupçonner que nos annales sont de nature à éclaircir celles de nos voisins, ou lorsqu'on éprouverait à Paris le besoin de consulter nos dépôts littéraires.

Il annonce qu'il s'est assuré que la chronique d'Anchin, recherchée par M. Warnkoenig, existe à la bibliothèque du roi, à Paris, et qu'il en fera faire une copie ainsi que des chroniques rimées de Philippe Mouskes, de Gand, évêque de Tournay au 13e siècle, et dont il n'existe qu'un seul manuscrit.

Enfin, il déclare qu'il est en mesure de mettre immédiatement sous presse le premier volume de l'ouvrage dont on l'a chargé.

MM. Warnkoenig et Willems rendent compte de quelques excursions qu'ils ont faites en Allemagne et en France, dans l'intérêt de l'histoire nationale.

M. Warnkoenig dit qu'il s'est activement occupé des travaux préparatoires à la publication des chroniques latines de Flandre.

Il a fait transcrire la chronique de *Li Muisis*, tant pour la partie imprimée par M. Goethals-Vercruyce, que pour le reste. Il a en outre examiné le manuscrit original, qu'il collationnera avec ces copies lorsque M. Goethals, qui le possède, le lui apportera à Gand. Cette collation suffira pour mettre la chronique sous presse.

Le rapporteur désire pouvoir faire graver quelques-unes des belles vignettes qui ornent ce manuscrit, ainsi qu'un *fac-simile* de l'écriture.

Il s'est de plus occupé de la chronique des comtes de Flandre, publiée par les Bénédictins dans le troisième volume du *Thesaurus Anecdotorum*.

Il a fait faire une copie du texte des PP. Martène et Durand, en y ajoutant la partie manquante dont on doit la connaissance au célèbre Lessing qui l'avait trouvée dans un manuscrit de Wolfen-

buttel. Cette copie est destinée à servir de base à la collation d'autres manuscrits.

Or, trois manuscrits ont fixé son attention : celui de Wolfenbuttel lui-même, celui de l'ancienne abbaye de Clairmarais près de Saint-Omer, et enfin celui de la bibliothèque de Bourgogne.

M. Warnkoenig a écrit, à cet effet, à Wolfenbuttel pour avoir le premier exemplaire en communication. M. Schvenemann, le bibliothécaire actuel, a offert obligeamment ses services pour la collation, ce qui a paru suffire. De plus, un *fac-simile* de l'écriture a été demandé.

M. Schvenemann a aussi donné des renseignemens sur d'autres manuscrits relatifs à l'histoire de Flandre, qui se trouvent dans le dépôt dont il a la garde.

Au commencement du mois d'octobre, M. Warnkoenig est allé à St.-Omer où se conservent les manuscrits de Clairmarais. La chronique désignée plus haut n'était pas marquée sur le catalogue, et le bibliothécaire ne la connaissait pas. M. Warnkoenig a eu le plaisir de la retrouver à la suite d'un autre ouvrage, et il a bientôt reconnu que c'était le manuscrit même qui avait servi aux Bénédictins. Les vingt-deux premiers feuillets, petit in-folio, ont été écrits au commencement du 13e siècle et finissent à la bataille de Bouvines. L'écriture en est belle et nette. Les quatorze derniers ont été écrits après l'année 1348, où la chronique s'arrête. Deux feuillets ont été arrachés, ce qui forme, entre les années 1339 et 1346, une lacune qui a trait à l'histoire d'Artevelde. L'écriture et le parchemin sont de mauvaise qualité.

M. Warnkoenig a consacré deux jours à comparer ce manuscrit avec la copie qu'il possédait. Ce qui lui a fait apercevoir diverses variantes et de nombreuses transpositions de mots.

A la même bibliothèque de St.-Omer, le rapporteur a découvert quatre pages écrites en 961, et contenant des notices généalogiques sur les comtes de Flandre, avec une espèce de panégyrique d'Arnoul-le-Vieux et de son fils Baudouin III. C'est sans contredit le plus ancien manuscrit original qu'on ait sur l'histoire des comtes de Flandre; aussi M. Warnkoenig s'est-il empressé de le copier.

A son retour de Saint-Omer, il s'est arrêté un jour à Lille, où il espérait trouver la chronique d'Anchin que M. de Reiffenberg a

vue à Paris. En fouillant la bibliothèque de Lille, le rapporteur y a trouvé divers morceaux curieux, savoir :

1° Une chronique de Tournay, inédite, écrite au quatorzième siècle, en latin, et continuée jusqu'au dix-septième. En voici le titre :

Cronica Tornacensis.

Prologus sequentis operis incipit.

Quoniam traditum tenemus primam constructionem civitatis Tornacensis præstantem et memoriâ dignam fuisse, nobiles, etc.

Explicit prologus.

Incipit excerptum ex diœcesis auctoribus collectum Tornacum itaque Galliæ Belgicæ civitatem antiquissimam etiam inter suas finitimas civitates nobilissimam claruisse, etc.

La suite des évêques va jusqu'au mois d'août 1513 ; mais on y a ajouté les autres jusqu'en 1649. Le dernier est *Franciscus Villanus de Gandavo ex comitibus d'Iseghem, anno regiminis tertio.*

2° Un MS. marqué n° 769 et provenant de l'abbaye de Clairmarais. *Hoc volumen continet vitam sancti Petri Tharentasiensis archiepiscopi, vitam B. M. de Ogniaco et genealogiam comitum Flandriæ.*

3° *Cronica comitum Flandriæ ab anno* 621 *ad annum* 1490. E. G. n° 34, fol. (Section d'histoire, au catalogue.)

Le rapporteur avait d'abord pris ce dernier manuscrit pour une copie de la chronique des comtes de Flandre donnée par les Bénédictins ; mais un examen plus sérieux lui a prouvé que c'était un autre ouvrage : l'histoire fabuleuse de la Flandre, racontée d'une manière très-circonstanciée. La partie chronologique n'en est pas moins bien soignée : la grande chronique est précédée d'une plus abrégée, laquelle va jusqu'à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre.

L'auteur de cette histoire a souvent transcrit des passages entiers de la chronique des Bénédictins, mais il a puisé encore dans d'autres sources. M. Warnkoenig a vu avec satisfaction que le passage donné par Lessing du manuscrit de Wolfenbuttel se trouve égale-

ment dans ce manuscrit. Il s'est assuré de plus qu'il a une grande analogie avec celui de la bibliothèque de Bourgogne.

En conséquence il propose à la commission d'envoyer quelqu'un à Lille, pour comparer la chronique des comtes de Flandre avec ce manuscrit, y copier les passages qui ne se trouvent pas dans la première, et faire une transcription complète de la chronique de Tournay.

Le rapporteur a à sa disposition un jeune homme sûr et intelligent qui fera cette besogne à peu de frais. Car, de l'aveu de M. le bibliothécaire de Lille, il ne se trouve personne dans cette ville qui, habitué à lire les anciennes écritures, pût en tirer des copies exactes. D'ailleurs, les manuscrits de ce dépôt ne se prêtent pas à l'étranger.

M. Willems prend alors la parole pour rendre compte du résultat de ses recherches à Cologne.

Elles avaient pour objet : 1° de prendre connaissance des actes et diplômes qui se trouvent dans les archives de cette ville, relativement à la succession du Limbourg et à la bataille de Woeringen, circonstances dans lesquelles Sifrid de Westerbourg, archevêque de Cologne, s'est montré l'adversaire le plus actif et le plus redoutable du duc Jean de Brabant (années 1282 à 1289).

2° D'inspecter et d'explorer les anciens monumens et tableaux conservés au Musée de Cologne, ou à Woeringen, et qui ont consacré le triomphe des Belges, surtout l'inscription sur pierre dont il est parlé dans le livre de Gelenius *de Coloniæ Agrippinensis magnitudine*.

M. Willems a constaté que les dépôts d'archives des villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle renferment un grand nombre de diplômes émanés de nos ducs de Brabant, protecteurs du commerce sur le Rhin et avoués supérieurs de la ville d'Aix. Quoique MM. Ritz et de Reiffenberg en aient publié récemment un grand nombre, la plupart sont restés inédits.

Le rapporteur a examiné avec soin les trente volumes in-folio de pièces diverses, déposés à l'hôtel-de-ville de Cologne et connus sous le nom de *Farrago Gelenii*, ainsi que les anciens cartulaires, registres et documens de cette ville. Cette investigation lui a fait découvrir treize diplômes inédits, se rapportant à son travail sur le

poème de Van Heelu, et qu'il a copiés avec soin. La plus importante de ces pièces est une convention de paix et de reconciliation entre le duc Jean et l'archevêque Sifrid, pour aplanir leurs dissensions. *Tam de occisis in conflictu apud Warim et alibi ubicunque, captivis, exactionibus, incendiis, damnis et rapinis, quam etiam de destructionibus castrorum, oppidorum et specialiter* (dit l'évêque, fait prisonnier dans la bataille) *occasione captivitatis nostræ.*

Une ancienne chronique *de Bello Woeringensi ex libro manuscripto monasterii prædicatorum Coloniensis*, que Gelenius a conservée dans le seizième volume de sa collection, n'a pas moins attiré l'attention du rapporteur. Il regrette de n'avoir pas eu le temps de copier d'autres que celles pour lesquelles il s'était rendu à Cologne. Cependant il se félicite de la promesse qu'a bien voulu lui faire M. Fuchs, secrétaire de la municipalité de cette ville, de transmettre incessamment à M. Warnkoenig une liste complète des chartes des ducs de Brabant que renferme le dépôt confié à ses soins.

Quant aux monumens non écrits, voici ce que M. Willems a trouvé. Au rapport de l'ancienne chronique de Cologne, imprimée par Koelhof en 1499, les habitans de cette ville, pour perpétuer le souvenir d'une victoire qui avait rendu la liberté à leur commerce, érigèrent en 1288, et peu de temps après, une église en l'honneur de saint Boniface (car c'était le jour de la fête de ce saint que la bataille avait eu lieu). Cette église ou chapelle n'existe plus, mais l'inscription autrefois placée au-dessus de la porte de cet édifice se conserve encore au musée. C'est une simple pierre de six à huit pieds de long, sans ornemens et sans figures. On y lit en grands caractères gothiques du temps : *Anno MCCLXXXVIII fuit prœlium in Woringen et hoc in Sabath* (sic).

Les huit tableaux de la même bataille, exposés dans ce musée, ne méritent aucune attention. Ils ont été peints vers 1600 par Jean Van Aken, et sont entièrement de son invention. Nos Brabançons y sont représentés avec des canons et des arquebuses ! !

Lorsque Jean I[er], le Victorieux, fit son entrée à Cologne le lendemain de la bataille, les habitans, dans leur reconnaissance pour les services que venait de leur rendre ce prince, le proclamèrent bourgeois de la ville, et lui firent présent d'un magnifique hôtel,

nommé depuis *la cour de Brabant*, avec droit de franchise et d'asile. Le rapporteur a reconnu que l'emplacement de ce palais est maintenant occupé par les deux maisons marquées n[os] 2119 et 2120, près de la cathédrale, dans la rue dite *Am Hof* (à la cour). Les anciens titres de ces propriétés attestent qu'il a fallu, à chaque aliénation du bien, obtenir une homologation du conseil de Brabant.

Quant à Woeringen, il n'y existe plus aucun monument de la bataille. On n'y avait aucune connaissance du missel où était inscrit le nombre des morts et des blessés, selon la chronique de *Sterreman Cornerus* (Eccard, *Corpus hist. medii ævi*, t. IV, p. 938); seulement M. Willems a pu s'assurer que la bataille a eu lieu dans une bruyère nommée *die Fuhlingerheyd*.

La commission, après avoir entendu ces détails, décide qu'il sera écrit à M. Lavallée, à Liége, pour l'engager à communiquer les monumens historiques qu'il rassemble et dont il fait un usage éclairé.

Après avoir pris l'avis de plusieurs p rsonnes versées dans la pratique de la typographie, la commission arrête l'avis qui sera inséré dans les journaux et adressé aux imprimeurs. Cet avis sera de la teneur suivante :

« La commission royale d'histoire invite ceux de MM. les im-
» primeurs qui désireraient entreprendre l'impression des *Chroni-*
» *ques belges*, à remettre leur soumission cachetée, aux archives
» du royaume, avant le 30 novembre prochain.

» La soumission devra indiquer le prix par feuille, d'après con-
» ditions suivantes :

» L'ouvrage sera in-4°.

» Il sera tiré à 500 exemplaires sur papier d'Annonay, 1[re] qua-
» lité (c'est-à-dire sur papier fabriqué dans le pays à l'imitation de
» celui d'Annonay).

» Le caractère choisi pour le corps de l'ouvrage est le *cicero ;*
» mais la poésie sera en petit-romain ou en petit-texte, de même
» que les notes et les pièces justificatives. Les notes marginales se-
» ront en mignonne.

» Tous les caractères à employer devront être neufs. Le soumis-
» sionnaire s'obligera à en avoir une quantité suffisante pour pou-
» voir imprimer trois volumes à la fois.

» Le prix sera établi sans distinction des caractères.

» Il comprendra les corrections, remaniemens et tous autres frais » relatifs à l'impression.

» L'imprimeur sera tenu de fournir au moins trois épreuves.

» La collection des *Chroniques belges* est supposée devoir former » 20 à 25 volumes in-4°. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la prochaine séance est fixée au premier samedi de décembre, à midi.

Pour extraits conformes :

Le secrétaire de la commission,

Baron DE REIFFENBERG.

MÉLANGES. — Novembre 1834.

Recherches sur la langue des Siamois. — Statistique des journaux. — S. Vincent de Lerins. — Discours de Mgr. *Mai* sur la ressemblance des anciennes sociétés secrètes avec les nouvelles. — Publication de trois sermons inédits de S. Ambroise, par le P. *Léandre Corrieri.* — Voyage de Pie VII à Gênes en 1815, par le card. *Pacca.* — Oraison funèbre de M. *Van Gils*, par M. le prof. *Wilmer.* — Académie de Bruxelles, séance du 22 novembre. — Nouv. édition de St. Augustin.

— M. Palegoix, missionnaire français à Siam, écrit, à la date de 1833, à la *Société géographique* de Paris, pour se mettre en rapport avec elle ; il annonce qu'il va parcourir le royaume de Siam et les cinq petits états laociens qui en sont tributaires ; il demande qu'on lui envoie des cartes du pays pour qu'il puisse les contrôler et les rectifier. Dans l'état présent, à peine il arrive à Siam un navire de Singapore, ce qui isole complètement cette contrée, et la maintient dans la plus profonde ignorance. M. Pallegoix s'occupe de composer un *dictionnaire siamois* et une *grammaire* de cette langue ; il a déjà recueilli 20,000 mots, mais il lui faudra encore trois ou quatre ans pour achever ce travail. Il fera les mêmes recherches sur la langue de *Laos*, qui, du reste, a presque tous les mots siamois, avec quelque altération et une prononciation différente ; en même temps il s'occupe d'un *vocabulaire de la langue bâli*, langue sacrée des Siamois.

Le Laos est un pays à peu près inconnu en Europe. M. Pallegoix se propose de pénétrer jusqu'à Vieng-Chaune, la *ville royale de la lune*. La nation laocienne se divise en trois tribus : *Phoung-Khao* (ventre blanc), *Phoung-Dam* (ventre noir), *Phoung-Khio* (ventre vert). La première ne se tatoue pas, la deuxième se tatoue en noir, et la troisième en vert. On a écrit jadis qu'il n'y avait pas de voleurs parmi les Laociens, mais il faut croire que quelque civilisation s'est infiltrée parmi eux, car la ville royale de la lune est presque constamment troublée par des pillages que les autorités ont peine à empêcher.

— Le nombre des journaux, celui de leurs abonnés, mis en comparaison avec les populations, forment deux bases d'appréciation des habitudes de lecture d'une nation. En calculant ainsi, on trouve : à Rome, 1 journal sur 51,000 habitans, à Madrid, 1 sur 50,000, à Vienne sur 11,338, à Londres sur 10,600, à Berlin sur 4,074, à Paris sur 3,700, à Stockholm sur 2,600, à Leipsick 1,100. Le reste du pays suit la même proportion que la capitale. Il existe en Espagne un journal sur 864,000 habitans ; en Russie 1 sur 684,000 ; en Autriche, sur 376,000 ; en Suisse, sur 66,000 ; en France, sur 52,000 ; en Angleterre, sur 46,000 ; en Prusse, sur 43,000 ; dans les Pays-Bas, sur 40,000.

C'est en France qu'un journal, pris isolément, réunit le plus d'abonnés. Mais il n'en est pas de même quand on compare le nombre des abonnés avec la population. D'après M. Quetelet, il y a en France un abonné sur 437 habitans, en Angleterre, sur 184 ; dans les Pays-Bas, sur 100.

— Sur les beaux rivages de la Méditerranée, à deux ou trois lieues d'Antibes, il est une île que d'antiques ruines couvrent de toutes parts : c'est Lérins, où, vers l'an 410, saint Honorat, qui avait conversé avec les solitaires de la Thébaïde, fonda, à l'imitation des monastères de l'Orient, cette glorieuse abbaye qui donna à l'Eglise douze archevêques, douze évêques et plus de cent martyrs. Personne avant lui n'avait voulu habiter cette île, parce qu'elle était peuplée de toutes sortes de reptiles venimeux. Saint Honorat, qui ne cherchait pas les commodités de la vie présente, mais la mortification de tout ce qui peut flatter les sens, jugea que cette plage infréquentée serait très-propre à sa pieuse entreprise. Il y débarqua avec ses compagnons.

C'est à Lérins, dans cette *académie de sainteté*, cette *ile bienheureuse*, cette *terre des miracles*, cette *île des saints*, cette *demeure de ceux qui vivent en Christ* (1), que saint Vincent vint prendre l'habit monastique, et qu'il fut élevé a la dignité du sacer-

(1) C'est ainsi que l'ont appelée saint Hilaire d'Arles, saint Césaire, Sidonius de Clermont, etc. Voyez *Gallia Christiana*, tom. II.

doce. « Long-temps ballotté, dit-il dans le prologue de son *Commonitorium peregrini*, par les rudes et divers tourbillons de la vie séculière, je me suis enfin abrité au port de la religion, refuge hospitalier des misères humaines. Là, déposant toute pensée d'orgueil et de vanité, apaisant Dieu par le sacrifice de l'humilité chrétienne, je cherche à éviter non-seulement les naufrages de la vie présente, mais encore les flammes de la vie future. » Les détails de sa vie sont enveloppés d'une obscurité séculaire qu'on n'a pu parvenir à dissiper entièrement. Il paraît cependant qu'il avait suivi d'abord la profession des armes, et qu'ensuite il occupa dans le monde des emplois distingués. Sa premiere éducation avait été soignée ; il était instruit dans les lettres humaines et y avait fait de grands progrès. Arrivé au monastère, il étudia les saintes Ecritures, lut les ouvrages des Pères, et devint un théologien profond. Gennade, dans ses *Hommes illustres*, le représente comme un homme d'une sainteté rare, d'une grande éloquence, et éminemment versé dans les sciences ecclésiastiques. L'ouvrage le plus remarquable qu'ait publié Vincent est intitulé : *Commonitorium peregrini*, Commonitoire du pélerin. Cet ouvrage, d'une juste et sévère dialectique, a toujours été, pour les dissidens de bonne foi, le guide qui les a ramenés au sein de la véritable Eglise.

Vincent composa le *Commonitorium* en 434, trois ans après le concile d'Ephèse, où le *nestorianisme* fut condamné. Il existe un grand nombre de traductions de ce petit et admirable livre, mis avec raison au rang de ce qui nous reste de plus excellent de l'antiquité. Le père Labbe le qualifie de *livre d'or*, et Bellarmin, à cause de sa brièveté, l'appelle *Mole parvum, sed virtute maximum.*

Par une de ces fatalités qu'il faut peut-être expliquer par l'humilité même de saint Vincent, cet illustre solitaire dont le livre dévait avoir un si long retentissement, est mort presque inconnu au monde sous le règne de Théodose et de Valentinien. — Le *Catholique, magasin religieux, du 28 octobre.*

— Le 11 octobre, l'Académie de la religion catholique termina sa séance de l'année par une réunion brillante (ci-dessus p. 382), dans laquelle le savant M. Mai, secrétaire de la Propagande, prononça un discours pour montrer la ressemblance et la liaison des anciennes so-

ciétés secrètes avec les nouvelles. L'auteur fit voir que les maux arrivés de 1790 à 1815 sont dus aux manœuvres de ces sectes favorisées par une terrible révolution. M. Mai passa en revue les anciennes sectes, leurs mystères et leurs impostures. Il parla des sectes grecques et asiatiques, des druides, des superstitions égyptiennes, des aruspices, des devins, des astrologues et des charlatans de toute espèce qui trompaient les peuples. De là l'orateur passa aux sectes hérétiques et à leurs turpitudes. Comparant les sectes nouvelles avec les anciennes, il fit voir que de part et d'autre c'était la même hypocrisie, la même dissimulation, la même ténacité à garder leur secret. Ces sectes nouvelles ont été frappées par les lois du prince et surtout par les Papes; mais elles n'en ont pas moins continué dans l'ombre. M. Mai se proposait d'opposer à ce tableau celui de la religion et de la société catholique; mais, vu l'heure avancée, il se contenta de parler des anciens et des nouveaux apologistes de la religion, parmi lesquels il cita l'ouvrage publié autrefois par le Pape régnant. Ce discours fut fort applaudi par les cardinaux, prélats et autres personnages de distinction qui étaient présens.

— Le père Léandre de Corrieri, auteur d'un ouvrage latin sur le reliques de la Passion, annoncé ci-d. tom IX, p. 569, vient de publier, avec des notes et observations critiques trois sermons attribués à saint Ambroise. Il a trouvé ces sermons dans un ancien manuscrit de la bibliothèque sessorienne; ils portent le nom de saint Ambroise sans plus. Le savant éditeur a entrepris de prouver par des conjectures d'une saine critique qu'il s'agissait là de l'illustre archevêque de Milan. Le soin de tirer de la poussière des bibliothèques les ouvrages des Pères et des Docteurs de l'Eglise devient encore plus estimable, quand on sait les enrichir de notes pleines d'érudition. C'est ce qu'a fait le père Léandre de Corrieri avec beaucoup d'habileté. L'ouvrage est un volume in-4°, dédié à M. le cardinal de Brignole; il est sorti de l'imprimerie des Beaux-Arts, rue *in Arcione*.

— On vient de réimprimer à Modène la *Relation du voyage de Pie VII à Gênes dans le printemps de* 1815, in-8°, 1834. C'est un opuscule qui fait partie des mémoires de M. le cardinal Pacca,

et qui fait désirer que Son Eminence publie le reste de l'ouvrage. On a déjà de cet illustre doyen du sacré Collége des *Mémoires sur la nonciature du Rhin*, et les *Mémoires sur son ministère et sur son séjour en France*. Ces derniers mémoires ont été traduits en français et il y en a même eu deux traductions, la première par l'abbé James, imprimée à Caen, et la seconde par M. J. F. Queyras, imprimée à Lyon et réimprimée à Louvain. On avait annoncé une traduction des *Mémoires sur la nonciature du Rhin*; nous ne croyons pas qu'elle ait encore paru. Il resterait aussi à traduire la *Relation du voyage à Gênes*, dont nous venons de parler, ouvrage d'autant plus intéressant, que l'auteur remplissait encore alors les fonctions de secrétaire d'état. Les œuvres historiques du cardinal sont d'ailleurs marquées au coin d'une sévère exactitude et d'une sage impartialité.

— *Lykrede op de plegtige Uitvaart van den uitmuntenden zeer eerwaardigen Hooggeleerden Heer den Heer* Anthonius Van Gils, *President aan het Seminarie van 'S Hertogenbosch te Herlaar, onder St.-Michiels-Gestel, den* 20 *Juny* 1834, *uitgesproken door den Weleerwaarden Heer* G. P. Wilmer, *Professor der H. Godsgeleerdheyd aan het voornoemd Seminarie.* Bois-le-Duc, chez Van Gemert, 56 pag. in-8° (1). La publication de ce discours si riche de détails doit être considérée, non-seulement comme un hommage rendu à la mémoire du vénérable défunt, mais aussi comme un fragment précieux pour l'histoire ecclésiastique de notre époque. L'auteur n'a rien omis de tout ce qui avait rapport à son sujet; il nous fait connaître la sagesse et les talens de M. Van Gils, son zèle dans les fonctions ecclésiastiques, sa fermeté inébranlable dans les souffrances et les persécutions.

Dans les *notes*, pag. 47 et 48, l'auteur indique deux écrits de M. Van Gils qui n'ont pas été mentionnés ci-d. p. 100 : *De twee Cosyns, eenvoudige Samenspraeken over de Religie-zaeken van dezen tyd*, Louvain 1796, in-12; on y trouve p. 16 la déclaration

---

(1) Se trouve à Louvain chez Vanlinthout et Vandenzande, prix : fr. 1-25

énergique du 17 janvier 1795, par laquelle la faculté de théologie notifie à la municipalité de Louvain son refus d'assister à l'ouverture du Temple de la Raison. En 1797, à l'occasion de la fameuse déclaration, M. Van Gils publia l'écrit suivant qui a été traduit en flamand : *Motifs de Conscience, qui empêchent les ministres du culte catholique de faire la déclaration exigée par la loi du 7 vendémiaire an IV, « je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain ; et je promets soumission et obéissance aux lois de la république.* » La seconde édition a 58 pag. in-12 ; l'auteur y combat les écrits de MM. Ernst curé d'Afden, et Huleu archiprêtre de Malines.

Dans une prochaine livraison nous donnerons une lettre inédite de M. Van Gils sur les propositions gallicanes de 1682, qu'il eut la bonté de nous communiquer en 1826.

— ACADÉMIE ROYALE DE SCIENCES ET BELLES-LETTRES — *Séance du 22 novembre* 1834. — M. Quetelet occupe le fauteuil ; M. le baron Reiffenberg remplit les fonctions de secrétaire.

Présens vingt-cinq membres, dont cinq correspondans.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente et de la correspondance.

M. le ministre de l'intérieur adresse à l'Académie les procès-verbaux de la commission des Chroniques belges inédites.

L'Académie de Naples exprime le désir d'entrer en relation avec la Société.

M. *Sylvestre de Sacy* remercie l'Académie du titre de correspondant qu'elle lui a décerné.

MM. Cauchy, de Reiffenberg, de Gerlache, Fohman et Dumortier présentent divers rapports sur des Mémoires qui ont été renvoyés à leur examen.

M. *Lejeune* donne lecture d'une notice sur plusieurs espèces du genre *Nasturtium* à ajouter à la Flore Belgique. Impression dans le Bulletin.

M. *A. Dumon* lit une notice sur la formation des volcans éteints de l'Eiffel (dans les Ardennes de Prusse), qu'il a observée pendant son dernier voyage géologique. Impression dans le Bulletin.

M. *Dandelin* annonce un Mémoire sur la lumière qu'il présentera à la prochaine séance.

M. *Fohman* annonce une Notice anatomique sur le serpent appelé Achrocord (*Achrocordus Javanicus*).

M. *Dumortier* donne lecture d'une Notice sur le genre *Maclenia* de la famille des Orchidées.

M. *de Reiffenberg* commence la lecture de son cinquième Mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain.

M. *A. Dumon* fait part à l'Académie de son projet d'effectuer la carte géologique de Belgique d'après les mêmes dimensions que celles de France et d'Angleterre. L'Académie décide qu'elle prêtera son concours à cette proposition.

M. *Fohman* communique des observations sur les tissus élémentaires des animaux, et présente diverses pièces anatomiques à l'appui de son opinion.

L'Académie procède à la nomination du secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Dewez, décédé. Sur 20 votans M. *Quetelet* obtient 19 suffrages (1). En conséquence il est proclamé secrétaire perpétuel; sa nomination sera soumise à l'agréation du Roi.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

M. *Schmerling* présente son 3e recueil d'ossemens fossiles.

M. *Villermé*, son Mémoire sur la population de la Grande-Bretagne.

M. *Valerius*, sa traduction des Elémens de chimie de Michelli.

M. *Barlot*, ses Recherches sur les lantilles achromatiques.

M. *C. Verdyen*, son Manuel d'antiquités grecques.

M. *Van Housenbrouck*, son Mémoire sur les causes de l'ophtalmie de l'armée.

— On vient de publier à Paris le *prospectus* d'une édition du livre de la *Cité de Dieu*, de saint Augustiu. L'éditeur commence par un juste éloge de cette importante production.

« Voici, dit-il, un livre qui n'a pas besoin de nos éloges pour être accueilli favorablement. Le nom de saint Augustin porte avec soi sa

---

(1) On remarquera que M. Quetelet a été nommé à l'unanimité, puisqu'il ne lui a manqué que sa voix.

recommandation, et tout le monde sait que la *Cité de Dieu* est le plus important ouvrage de ce grand évêque.... Dans quel autre trouver plus de variété, plus d'érudition, plus d'éloquence? Tout y entre : histoire, philosophie, politique, religion; et tout s'enchaîne, tout s'explique, tout marche au but avec ordre, précision, clarté... Qu'est-ce donc que ce livre? c'est un écrit polémique. Après la défaite des armées romaines par Alaric, tout ce qu'il y avait d'hommes restés fidèles au culte du passé se répandit en plaintes amères contre les chrétiens. Ils attribuaient les malheurs publics au renversement des autels de Jupiter et des autres dieux protecteurs de l'empire. Ils demandaient compte à la religion nouvelle de l'Italie asservie à un ennemi méprisé et de Rome saccagée par les Barbares. Saint Augustin répondit par la *Cité de Dieu*, et sa réponse est demeurée sans réplique. Ce livre est l'explication du mystère de la Providence dans la dispensation des biens et des maux; c'est l'histoire de la philosophie et aussi la philosophie de l'histoire; c'est une piquante biographie des 30 mille dieux selon Varron; c'est l'exposition la plus lucide et la plus savamment raisonnée des preuves de la divinité du christianisme; c'est en un mot le jugement dernier de l'antiquité païenne, et l'établissement définitif de la croix au sommet du Capitole.

» Lisez ce livre, vous tous qui ne connaissez de saint Augustin ni le génie pénétrant, ni la vaste science; vous qui, dans ce siècle fatigué du doute et de l'erreur, cherchez partout des doctrines certaines et les saintes inspirations de la vérité. Là se débattent les plus graves questions qu'il importe à l'homme de résoudre; là se dénoue l'action d'une grande et merveilleuse épopée, réalité imposante qui fait pâlir toutes les fictions d'Homère. C'est le sort de l'humanité qui est en jeu; devra-t-elle obéir à l'esprit ou rester esclave de la matière? Quels personnages! Un monde qui finit et un monde qui commence! Quelle lutte! Les partis sont aux prises depuis quatre siècles. L'un a grandi et multiplié sous le fer qui le décime, dans les bûchers qui le dévorent; l'autre, c'est l'antique paganisme. Il s'est épuisé à force de frapper, et, bien qu'il se sente défaillir et que le fer échappe de sa main, il est encore debout et presse son ennemi par les clameurs d'une populace ignorante et par les sophismes de ses orateurs. Mais son heure est venue; voici descendre des hauteurs de l'intelligence et de la foi l'éloquent évêque d'Hippone. Dieu avait préparé de loin ce vengeur à son Eglise, et le tenait en réserve pour porter le dernier coup.

» Nous n'essaierons pas de donner ici une analyse de la *Cité de Dieu*, travail inutile à ceux qui l'ont lue, insuffisant à tous les autres. Nous estimons avoir fait plus encore en facilitant à tous la possession du livre même. Ils y verront avec étonnement comme saint Augustin saisit le vieillard de mensonge, le traîne devant l'éternelle vérité, et le juge se-

lon ses œuvres ; comme il révèle au jour et les turpitudes de ses dieux, et les crimes de ses héros, et les impostures de ses prêtres, et les sophismes de ses rhéteurs, et les fausses vertus de ses sages ; comme il met à nu toutes ses plaies, comme il le défait pièce à pièce et le pousse déshonoré dans la tombe ; puis, quand il a scellé sur sa tête la pierre qu'il ne lèvera pas, quand il a fini de promener le marteau de la destruction sur l'édifice d'erreur, et qu'il ne reste plus de l'impure cité que des ruines, comme il asseoit sur d'immuables bases le nouvel édifice de vérité, la chaste Sion du christianisme, et convie sous ses divins portiques les peuples régénérés, en chantant le cantique du prophète : *Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei.* »

C'est ainsi que l'éditeur donne une idée sommaire du livre de la *Cité de Dieu.* Il paraît avoir médité beaucoup ce grand ouvrage. Entraîné par son goût vers les écrits de saint Augustin, il commence par la publication de la *Cité de Dieu* l'exécution d'un plan plus vaste. Il se propose de reproduire saint Augustin tout entier ; il suivra pour cela l'édition donnée autrefois par les Bénédictins. La *Cité de Dieu* forme le tome VII de cette édition. L'éditeur, en la publiant d'abord, la laissera cependant au même rang dans son édition, et fera paraître plus tard les premiers volumes. Il a pris des mesures pour reproduire chaque vol. in-folio en un vol. in-4°. Au *prospectus* est joint un *specimen* du caractère qui a été adopté à l'ouvrage ; ce caractère est assez gros et assez net pour convenir à toutes les vues. La *Cité de Dieu* sera divisée en trois livraisons de 20 feuilles chacune. La première livraison paraîtra le 15 janvier prochain, et les autres de mois en mois. Le prix du volume sera de 9 fr. à Paris, 12 fr. pour les départemens, et 15 fr. à l'étranger. Dans les séminaires, les colléges, et partout où se réuniront dix souscripteurs, on passera l'ouvrage à 10 fr. et à 12 fr. pour l'étranger. La souscription reste ouverte jusqu'au 15 janvier. Quelques exemplaires seront tirés sur grand papier vélin superfin ; ce sera l'édition des évêques.

L'éditeur est M. J. Molroguier, ancien professeur de rhétorique, qui paraît avoir le goût des études graves et solides, et qui a à cœur de faire mieux connaître saint Augustin, et de répandre ses ouvrages soit parmi le clergé, soit parmi les professeurs et les gens de lettres. Il croit avec raison que les écrits du saint et savant docteur seraient, sous plus d'un rapport, utiles à ces derniers. Nous faisons des vœux pour qu'il recueille es fruits de son zèle éclairé. Les lettres doivent être adressées à l'éditeur de saint Augustin, Paris rue de Condé, n° 20. — *L'Ami de la Religion, n°* 2347.

LETTRE INÉDITE DE M. VAN GILS

PRÉSIDENT DU SÉMINAIRE DE BOIS-LE-DUC, ETC.

SUR LES SENTIMENS DE L'ANCIENNE FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE LOUVAIN,

PAR RAPPORT A LA DÉCLARATION GALLICANE DE 1682 (1).

Monsieur, très-cher et vénérable ami.

Votre élève et très-bon ami Mr R.... m'a apporté le volume, qui contient la lettre de Mgr. de Chartres (*Clausel de Montals*) contre Mr de La Mennais. Je sens profondément tout le prix de cette gracieuse attention, que vous voulez bien conserver pour moi. Agréez-en, je vous prie, ma plus sincère reconnaissance. Je n'aurais pas tardé, jusqu'à ce jour, de vous la témoigner sans les angoisses et le surcroît de pénibles besognes, dont nous nous trouvons accablés ici, dans les circonstances présentes, qui, je pense, ne vous sont pas tout à fait inconnues (2). C'est la même raison aussi pourquoi j'ai dû différer long-temps de lire l'ouvrage. Mais l'ayant lu depuis, je dois vous avouer, que malheureusement il a vérifié ma crainte, que j'avais pris la liberté de vous témoigner l'autre jour en parlant de cette année de *pénible mémoire*. J'y vois déjà la discorde et l'animosité se fixer dans le clergé de France, et j'en crains un jour des suites amères, non-seulement pour la

(1) L'éditeur de cette lettre s'est fait un devoir de la reproduire exactement d'après la copie, qu'il doit à la bienveillante amitié de l'auteur. La lettre a été adressée, au mois d'août 1826, à un ecclésiastique de Paris, autrefois précepteur des enfans d'une famille respectable de Bois-le-Duc.

(2) La suppression des petits séminaires, l'érection du Collége philosophique, etc. (*Note de l'édit.*)

France, mais aussi pour les autres églises, et nommément pour la nôtre : car, de la part de notre gouvernement, on nous accorde aussi des libertés de l'Eglise belgique citées et appuyées par un ministre de culte (1); libertés même bien plus étendues que les vôtres (2) : et l'on sait quel usage de ces libertés les hétérodoxes ont fait en tout temps, surtout dans le nôtre. Mais je ne sache pas, qu'aucun individu de notre clergé y ait donné son assentiment.

Quant à la lettre de Mgr. l'évêque de Chartres, il ne m'appartient pas d'en porter un jugement : mais, ce qui me fait de la peine, dans les deux ouvrages opposés, ce sont ces personnalités, c'est ce style et ces expressions âpres et dures, qui s'y trouvent et qui ne peuvent qu'agraver la crainte que je viens de vous exprimer.

Un endroit qui m'étonne, c'est cette réponse ou déclaration *de la faculté* (de théologie, sans doute) *de Louvain*, qui se trouve à la page 69. Je remarque d'abord, que la demande de Mr Pitt est de l'année 1789 : et la réponse de Louvain serait du 18 novembre 1788 ! Les réponses des facultés françaises du 5 janvier et du 19 février de la même année de la proposition de Mr Pitt, 1789 : celles des facultés espagnoles sont encore de la même année 1789

---

(1) M. Goubau. (*Note de l'édit.*)

(2) Un jurisconsulte avait publié en 1816 une *Notice sur les Libertés de l'Eglise belgique*, Bruxelles, chez De Mat, br. in-12, de 30 pages, dont on trouve la réfutation dans le *Spectateur Belge* de M. l'abbé De Foere, t. v, p. 185-225. Avant l'année 1825 le gouvernement hollandais fit circuler une note sur *la discipline et les libertés de l'Eglise belgique*, et enfin au commencement de l'année 1827 l'on vit paraître à Bruxelles les *Observations sur les libertés de l'Eglise belgique*, attribuées à M. Van Ghert. M. Van Maanen, ministre de la justice, dans une circulaire donnée au mois d'avril 1827, recommanda cette détestable rapsodie comme *devant servir de boussole aux membres du ministère public près les tribunaux dans les procédures où seraient compromis les ecclésiastiques*, etc. Voyez le *Courrier de la Meuse*, n° 123, 125 et 131 de l'année 1827; *l'Echo des Vrais Principes*, t. 1, p. 290, et *Réfutation des Observations sur les libertés de l'Eglise belgique, par un catholique belge*; Alost 1827, in-12. (*Note de l'édit.*)

du 17 février et du 17 mars! etc. Toutes ces dates, je l'avoue, me gênent un peu pour les concilier. Mais regardons tout ceci comme des errata : Le style et la langue surtout, qui expriment les sentimens des Lovanistes, m'étonnent encore. Connaissant depuis ma jeunesse les fermes coutumes de la faculté, je suis bien persuadé que c'est le premier cas, où elle aurait donné ses réponses, en matière qui regardent la dogmatique, en toute autre langue que la latine, et en style si peu grave et si cavalier.

Mais une considération plus grave est celle-ci : en 1789, et même depuis 1787 la faculté de théologie n'existait plus à Louvain. Dès l'année 1787 ses membres, fidèles à leurs devoirs, furent déposés, dispersés, chassés, ou enfin bannis hors le territoire autrichien. Moi-même j'étais, jusqu'en 1786, sous-directeur (on le titulait à Louvain lecteur) du collége ou séminaire du Pape Adrien VI; et cette année même j'ai vu prendre les dimensions de ma chambre, sous mes yeux, pour en faire les latrines du séminaire général que l'empereur Joseph II y fonda l'année suivante. Nota : c'est le même collége du Pape dont on forme actuellement le Collége philosophique. C'est alors que je me suis retiré dans mon diocèse natal de Bois-le-Duc, où j'ai vu les membres de la faculté chassés de Louvain. J'y reçus même l'offre, de la part de la cour, d'une leçon de théologie dans la nouvelle faculté. L'université a été rétablie pendant la déchéance sous Léopold II en 1790. Alors j'y suis retourné, d'après les ordres de mon supérieur, le vicaire apostolique de ce diocèse. J'y restais jusqu'en 1797. Chassé encore alors, ou plutôt recherché à mort par les Sans-Culottes. Il n'est donc pas à concevoir, comment en 1789 l'ancienne faculté de théologie de Louvain aurait signé la déclaration mentionnée : aussi je désirerais beaucoup connaître les noms des signataires.

Mais vous trouverez peut-être ennuyante cette petite dissertation sur l'authenticité de la déclaration des Lovanistes : vous voudrez bien toutefois considérer, que je suis le seul membre de l'ancienne faculté de théologie qui subsiste encore en vie; j'ai donc cru, que l'honneur de mon corps exige la déclaration que je vous fais ici, et s'il le faut, à toute la France, nommément à la faculté rétablie ou à rétablir à Paris. Notre *Alma Mater*, la faculté de théologie, tenait à gloire d'être attachée inviolablement à ses sentimens de

vénération envers le Pasteur de tous les fidèles, dans tous les temps de son existence, en faisait profession, elle et tous ses membres. Un exemple très-connu fut celui de Martin Steyaert, célèbre docteur en théologie à Louvain et vicaire apostolique de notre diocèse de Bois-le-Duc. Dans l'ardeur des disputes sur ce point, et parmi les intrigues du jansénisme naissant dans ce pays, vers l'an 1685, Steyaert fut accusé de la même ambiguité en doctrine, qu'on vient d'imputer à Mgr. d'Hermopolis : Voici la première des 37 propositions déférées de la part des jansénistes à la faculté, et, à ce qu'on croit, à Rome même, comme enseignées par Steyaert : Prop. I. — *De quatuor famosis Cleri Gallicani articulis rectè sentitille, qui Romæ sentit, ut Romæ ; Parisiis, ut Parisiis. Sic, vacante lectione theologicâ in academiâ Galliæ, sentire poterit, ut in Gallia; vacante in Hispaniâ, vel Italiâ; sentire, ut ibi......* DECLARATIO (Steyaertii) : *Propositionem abominor et detestor. Si Ecclesia illam damnare voluerit, mecum faciet et me gaudente. Sub ditione Gallorum habitans* (à Ypres, alors sous la domination française) *in ipso fervore quatuor articulorum Cleri Gallicani, publicè me gessi tamquam illos non admittens, atque adeò impediens ne a capitulo cathedrali Ypris* (dont il était membre alors) *in regesta sua referrentur, edito etiam eodem tempore libello, cui titulus :* ACTIO EPISTOLARIS, *ubi significavi, me jam pridem Romæ contraria professum. Paulo post etiam vocatus Duacum ad concursum pro lectione regiâ in theologiâ, ivi quidem, sub promissione viri illic tunc magnæ notæ, quod, dum docendi essent isti articuli, ipse eos traderet loco meo : sed quum antè concursum jurare vel promittere unusquisque concurentium deberet, se eosdem articulos traditurum, in faciem universitatis et magistratûs loci discessi, duobus aliis me sequentibus.*

Enfin on a attribué à la fermeté des théologiens de Louvain à se tenir à son ancienne doctrine en cette matière, le bonheur de la Belgique autrichienne d'avoir échappé au déchirement janséniste à cette époque.

Quant aux articles même, je déclare, que de mon temps (et j'ai passé une bonne partie de ma vie à Louvain) je n'ai jamais entendu traiter dans des actes publics, soit des leçons, soit des

disputes en théologie, l'objet de la première proposition de la déclaration de 1682. On ne le regardait pas comme objet de la science proprement théologique, mais plutôt comme faisant partie du droit public : et, en conversation, quand on en parlait en particulier, on soutenait ordinairement l'opinion de Fénélon, connue seulement ici depuis l'édition complète de ses OEuvres (tome II, chap. XXXIX, page 382). Cette opinion dit : que depuis la conversion universelle de toute l'Europe dans l'union catholique, de l'Orient même, de l'Asie et d'une partie de l'Afrique etc., les constitutions ou les lois constitutives de tous ces peuples, si profondément attachés à la religion catholique, étaient, pour ainsi dire, enracinées dans la foi catholique et dans ses lois comme le seul fondement de la fidélité, et du souverain et de ses sujets; que constitutionnellement et le souverain ou le pouvoir législatif, et les lois même, devaient être catholiques : en sorte que le législateur, en cessant d'être catholique, et membre reconnu de l'Eglise catholique, cessait d'être souverain légitime, et les lois contraires aux lois catholiques, cessaient d'être lois : et à qui le droit de déclarer la catholicité de tel souverain et de telles lois? sinon au Chef suprême de l'Eglise? Même il en paraît suivre que tout citoyen ou sujet, en cessant d'être catholique, cessait d'être citoyen, et se constituait félon ou rebelle à la loi fondamentale, et se soumettait aux peines de félonie. Ceci semble pouvoir venir à propos, quand on traite la question si débattue sur l'inquisition. Et en considérant la fermeté et la vivacité des impressions religieuses dans tous les peuples de ce siècle-là, on conçoit aisément qu'elles ne pouvaient manquer de faire naître un pareil droit constitutif. Car la persuasion et les sentimens si intimes, si vifs, si universels, si constans dans un peuple, et dans tous les peuples, ne sauraient manquer de prendre absolument le dessus, quant au regime des états. Il est vrai, peut-être, que ces lois ne se trouvent pas écrites dans les codes nationaux (qui n'existaient pas même en bien de pays) mais elles n'en étaient pas moins gravées, comme beaucoup d'autres, dans tous les cœurs, tant des souverains eux-mêmes que de leurs sujets. On en trouve encore des exemples dans les temps présens, même chez les acatholiques, comme en Suède, en Angleterre, en Turquie même, et même naguère dans ma patrie. Et pour les temps passés

notre Belgique nous en fournit un exemple péremptoire, dans le 16e siècle, depuis le règne de l'empereur Charles V, toutes nos provinces étaient sous la domination de la maison d'Autriche en Espagne. Le roi Philippe II en fit cession en 1598 à sa fille Isabelle, et à son futur mari Albert d'Autriche, et parmi les articles, ou conditions prescrites, le Xme article est couché en ces termes : « Item : à condition, et aultrement non (pour être icelle la prin-» cipale et de plus grande obligation sur toutes les autres) que » tous les enfants et descendants des dits mariants, imitant la » piété et religion, que reluit en eux, devront vivre et mourir en » nostre sainte foy catholique, comme la tient et enseigne la » sainte Eglise romaine. Et avant prendre la possession des dits » pays d'en bas, en auront à prester le serment en la forme, que » se trouve couchée après cet article. Et au cas (ce que Dieu ne » veuille!) qu'aucun des dits descendants se dévoya de nostre sainte » foy, et tomba en quelque hérésie, après que nostre saint Père » le Pape l'aurait déclaré pour tel, soit privé de l'administration, » possession et propriété des dites provinces, et que les sujets et » vassaux d'icelles ne luy obéissent plus, ains qu'ils admettent et » reçoivent le plus proche catholique, suivant en degré, qui au » cas du trépas de tel fourvoyé de la foy, lui devrait succéder : » et sera tel hérétique reputé comme si réellement il fut décédé » de mort naturelle. »

Suivait le serment solennel à prêter par le nouveau souverain en conformité de cette condition : « Ego juro ad sancta Evangelia... »

En voilà plus qu'assez sur le premier article de la déclaration, que nous n'avons jamais regardé comme très-essentiel, et qui n'est guère plus applicable, les sentimens en cette matière étant tout-à-fait bouleversés, et la vraie religion regardée politiquement comme assez indifférente. Même on a regardé dans ce pays-ci comme une pratique très-peu sincère de la part des gallicans, et comme une ruse maligne, qu'en traitant les affaires de 1682 avec ceux d'un sentiment opposé, ils ne manquaient jamais de mettre ce premier article de la déclaration toujours en avant, comme s'il était le plus important; tandis que cette matière était la plus odieuse aux puissans de ce siècle : mais je vous assure encore que parmi nos théologiens cette proposition n'a jamais été regardée comme de grand

intérêt, le pouvoir hétérodoxe ayant toujours des moyens assez efficaces pour faire pratiquer le contraire de ce qu'on soutenait dans les temps passés.

Mais ce sont les trois autres articles que la faculté théologique de Louvain, et avec elle toute la Belgique, a toujours rejeté avec vigueur, non comme hérétiques (nous obéissons à l'Eglise qui ne les a pas déclarés tels) mais comme éloignés de la vérité, comme dangereux, et même comme très-pernicieux à l'Eglise catholique.

Il ne s'agit pas ici de vous détailler les raisons et les autorités théologiques qui établissent notre persuasion; elles sont connues, alléguées, débattues, refutées, défendues partout : mais souffrez, que je vous raconte à ce sujet, en guise d'anecdote, un entretien, que j'ai eu sur cet objet avec feu le respectable et savant Mr Emery, que vous avez connu sans doute; la narration vous fera peut être apercevoir les principales et peut-être de nouvelles raisons de notre aversion pour la doctrine gallicane.

La nuit avant le dimanche des Rameaux 1810, notre vicaire apostolique (1) fut par des gensdarmes enlevé de son lit, de son presbytère, de sa paroisse et du diocèse qu'il était chargé de diriger, enfin encagé, avec l'élite de notre clergé, à Vincennes. La cause principale en fut, qu'il ne pouvait se résoudre à prescrire des cérémonies religieuses de joie à l'occasion du second mariage de Napoléon, ni se conformer aux décrets tout-à-fait schismatiques sur la hiérarchie de notre Eglise (2). Le clergé de Bois-le-Duc et les catholiques les plus considérables crurent convenir, que je le suivisse à Paris (il avait refusé mon offre de l'accompagner) pour tenter des moyens de le délivrer, ou au moins d'alléger son sort. Je dus donc employer la faveur et les avis de ceux que je croyais y mettre de l'intérêt, et qui par faveur ou par leur place pouvaient fléchir le gouvernement. C'est à cette occasion que je vis entre autres Mr Emery. Il me témoigna beaucoup de bonté et de l'intérêt pour ma cause. Mais il s'agissait d'abord de détailler les conditions;

---

(1) A. Van Alphen. (*Note de l'édit.*)

(2) Voyez Vandevelde, *Synopsis Monumentorum*, t. II, p. 621-630, et t. III, p. 879. (*Note de l'édit.*)

là, comme partout ailleurs, la première et la principale était que le vicaire ferait adopter et enseigner la déclaration de 1682. Ma conviction et mon devoir était de répondre que Mr le vicaire, ce dont j'étais bien assuré, n'y pourrait jamais consentir; que même il risquerait de trouver de la résistance dans son clergé, et peut-être d'autres suites facheuses. Ici Mr Emery prit une certaine physionomie de sévérité, et me reprocha que nous regardons les gallicans comme des hérétiques. Je m'excusais très-humblement de cette imputation comme ci-dessus. — *Vous rejetez du moins notre sentence comme fausse, et vous la détestez.* — Je dus l'avouer avec un humble excuse. — *Et la raison?* — En séparant toujours le premier article de la déclaration, je répondis que ce n'était pas le lieu d'alléguer les textes, les faits, les autorités, les raisonnemens, mille fois produits, mille fois discutés scolastiquement : mais je me plaignis d'après nos théologiens, que les Français avaient toujours traité ces questions, uniquement en scolastiques, sans les considérer assez moralement pour ainsi dire, ou selon les suites morales qu'on pouvait dès-lors prévoir, et que d'autres, dès-lors, avaient prédites; suites et conséquences qui ne pouvaient pas sortir de la vérité. — *Et quelles sont ces suites?* — C'était l'abus, qu'en feraient les anciennes ou les nouvelles sectes contre l'autorité sacrée du Saint-Siége et même de l'Eglise; c'était le danger de voir un jour appliquer les mêmes principes, et de les pousser dans leurs conséquences contre l'autorité civile; enfin c'était que nombre de sages dans notre pays se tiennent persuadés, que la révolution en 1792, dont on souffrait alors les suites, avait en effet une de ses racines et de ses causes dans la déclaration de 1682.

Mais c'est ici que Mr Emery sembla prendre de l'humeur. Il me somma de prouver mes assertions : je tachai de le faire avec la plus grande modération possible. La première se prouvait par le fait même, dont toute l'Europe a senti les suites, puisqu'aucune secte, née depuis dans aucun pays, n'a manqué d'appliquer, bien ou mal, ces principes comme des boucliers pour soutenir leur rébellion contre l'autorité infaillible de l'Eglise. Nous en sentons encore, notamment dans la Belgique septentrionale, les effets dans le schisme d'Utrecht, qui soutient les articles, mais les pousse, quant à l'autorité de l'Eglise, jusqu'à toutes leurs conséquences où

il trouve son unique fondement. Napoléon lui-même, dans son ardeur innovatrice et inquiète, ne fit partout que sonner bien haut ces principes qu'il appelait la religion de Bossuet.

L'autre raison touchée ci-dessus, qui regarde le civil, s'était assez bien vérifiée en France et ailleurs.

Mais la troisième raison, il fallait la prouver opéreusement. J'alléguais donc l'injure sanglante, qu'on ne cessait en France, depuis plus d'un siècle, de faire au Saint-Siége, reconnu comme chef spirituel, malgré son opposition soutenue par tant de Papes depuis Innocent XI et ses successeurs. Cette injure, et dans son origine et dans toute sa continuation, ne cessait de provoquer une punition éclatante de la part du suprême et divin Chef de l'Eglise. Dieu l'a infligée, mais dans sa miséricorde; on sent jusqu'à présent les suites extrêmes pour la religion, qu'on pouvait en redouter. Une autre raison que je crus pouvoir en déduire était : que les curés et les prêtres en France, voyant le peu d'égard que leurs évêques portaient au Saint Siége, les imitaient envers eux, envers les évêques même, et ils se croyaient en droit d'agir comme évêques dans leurs paroisses, comme les évêques même qui agissaient en Pape, chacun dans son diocèse; et enfin les fidèles, voyant le peu de respect des curés envers leurs évêques, des évêques envers leur chef universel, y prirent aussi l'habitude de mépriser leurs curés et leurs prêtres, et se constituaient curés, chacun dans sa famille; toute la soumission, la vénération, l'obéissance hiérarchique s'évanouissaient donc en bien des cœurs français, dans nombre d'endroits de France. L'autorité sacrée de l'Eglise détruite, il fallait, les circonstances considérées, que l'impiété, la philosophie en naquit et prit le dessus : Or c'est bien la philosophie qui a été une des premières et la principale des causes de la révolution.

Ces raisons touchaient Mr Emery : j'y ajoutais une autre : — « Si l'on pousse toutes les conséquences de vos articles et surtout du 3me, il s'en suivra qu'actuellement (en 1810) vous n'avez pas un seul évêque, pas un seul curé, pas un seul confesseur légitime en France. » A ces mots Mr Emery prit une physionomie tout-à-fait autre envers moi; et avec un sourire aimable il me demanda, si l'on connaissait dans ma patrie *les Corrections et Additions pour les nouveaux opuscules de Fleury*. Croyant que sa demande regarda

les *Nouveaux opuscules* même (1), je répondis qu'oui! qu'on les connaissait et qu'on les dévorait en Belgique! et même qu'ils nous confirmaient puissamment dans notre persuasion en cette matière. — *En connaît-on l'éditeur?* me demanda-t-il : je répondis, en le fixant, et en souriant moi-même, qu'on ne le connaissait pas, mais qu'on le conjecturait bien, et à ce que je crois, selon la vérité. Et par son sourire il me confirma dans ma conjecture que c'était lui-même. — « *Mais*, ajouta-t-il, toujours avec une bonté et bénignité aimable, *je ne vous parle pas des* NOUVEAUX OPUSCULES *mêmes*, *mais d'une petite brochure :* CORRECTIONS ET ADDITIONS POUR LES NOUVEAUX OPUSCULES (2). — Non, Mr, répliquais-je, cet ouvrage n'est pas encore connu chez nous : — *Je le crois bien; il n'est pas encore connu à Paris même, mais il va sortir des presses aujourd'hui, et je vous en ferai cadeau. C'est dans ce petit ouvrage, que je soutiens la même assertion que vous venez de m'opposer. Cela me coûtera peut-être Vincennes ou Bicêtre ou l'exil; mais on aura pitié, j'espère, pour mes années.* — Et en vérité on y trouve virtuellement la même assertion page 6.

Au reste je me suis étonné de trouver en ce docte prêtre si peu de ferme attachement à la doctrine gallicane. Il me paraissait assez enclin à y renoncer; et à faire tant de cas, que nous, et je puis dire la catholicité, de la nôtre. Aussi, du temps de l'émigration, dans mes exils et bannissemens ou voyages en France, j'ai trouvé, avec étonnement, grand nombre de personnages marquans parmi le clergé français qui ne s'y trouvaient pas plus attachés que lui. Tels, par exemple, Mr Pey, l'auteur du traité de *l'Autorité des deux puissances;* Mr Poittiers, chanoine et (je crois) docteur de Rheims, et qui a écrit *le Système gallican atteint et convaincu d'avoir été la première et principale cause de la révolution française;* Mr (Hulot) l'éditeur de la *Collectio Brevium Pii VI*, et d'autres en nombre, que nous avons vus ici. Tels plusieurs autres que j'ai trouvés à Paris même, en Bourgogne, lieu de mon exil

(1) Publiés en 1807, 1 vol. in-12. (*Note de l'édit.*)

(2) Brochure de 74 pag. in-12. (*Note de l'édit.*)

en 1812 et 1813. Enfin je n'y ai trouvé attachés que les ecclésiastiques du parti anticoncordatiste. Tels que quelques prêtres que nous trouvions comme nous, mais pour une cause fort différente, en exil dans ladite province. Croyant que nous étions de leur catégorie, ils nous attaquaient, s'étonnaient sur notre communication avec l'évêque concordatiste, qu'ils regardaient comme intrus, schismatique, hérétique. Et j'aurais bien voulu voir un bon gallican en venir aux mains sur ce point avec ces gens-là : mais dès que nous nous étions déclarés appartenir à d'autres sentimens, leurs tentatives cessèrent.

Enfin dans les pays étrangers on se peine sur le mode et les circonstances et les causes, qui ont concouru à établir et à continuer la profession de vos articles : dans les commencemens on regarda cette affaire comme l'effet de la passion, à laquelle on a cédé avec trop de complaisance et de condescendance, que l'on regarderait dans quelques-uns comme de la lâcheté ; et dans la suite, jusqu'à nos temps, comme un point d'honneur à soutenir pour le clergé et la nation, jointe encore une certaine crainte, qu'on ne regarde pas ici comme appartenante à la prudence et à la fermeté sacerdotale. On se trouve en peine sur les moyens qu'on a employés pour soutenir les articles pendant un siècle et demi. C'était toujours le pouvoir civil, forcé le plus souvent par les parlemens,

C'étaient même des moyens peu conformes à la bonne foi, comme les retranchemens, les suppressions de textes des ouvrages d'auteurs contemporains, français même, etc., qui pourraient nuire gravement à la propagation des maximes gallicanes. Tel est le retranchement très-connu du témoignage de Tournely. (*De Ecclesia* tom. II, art. III, pag. 134 ; *édit. Paris*. 1726, *vivente auctore.*) Témoignage qu'on trouve retranché dans les éditions données après la mort de l'auteur : Tel est encore la suppression du traité de Fénélon *de Auctoritate Sum. Pontificis.* Ajoutez enfin ici les différences, les oppositions des auteurs gallicans de première marque, qui, sur des objets de la plus grande importance, soutiennent des opinions opposées. Témoin la dispute entre Bossuet et Choiseuil sur l'indéfectibilité de l'Eglise romaine.

Pardon, mon respectable ami, d'avoir osé mettre votre patience à telle épreuve ! c'est votre bonté de m'envoyer la lettre de mon-

seigneur de Chartres qui m'a mis la plume en main, pour rectifier les opinions sur la faculté théologique de Louvain dont j'ai eu l'honneur d'être membre, et pour tacher de faire voir que, hormis les raisons et les autorités connues partout, et qu'on n'a point démontrées inefficaces, nous avons beaucoup d'autres raisons, pour ainsi dire, morales, qui établiront à jamais, j'espère, ces sentimens d'obéissance et de vénération envers notre Père commun dans ma patrie, dont ils seront à jamais le palladium contre les dangers de la séduction.

Je désire que ces sentimens soient connus de la manière et dans les circonstances où vous le trouverez convenir. Agréez, etc.

EXAMEN DE L'HISTOIRE DE FRANCE

DE M. MICHELET,

CONSIDÉRÉE SOUS LE RAPPORT DE LA RELIGION.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Faux système de M. Michelet, qui devient la cause de ses faux jugemens. — Erreurs sur les rapports de l'église celtique et de Rome. — Pélage. — Colomban. — Le clergé est le seul défenseur des pauvres, — des bonnes mœurs et de la sainteté du mariage. — Appréciation de l'action de Charlemagne sur la civilisation de son époque. — Inconcevable assertion sur l'Eucharistie.

Les idées de Herder et de Hegel sur la philosophie de l'histoire, semblent avoir inspiré la conception historique fondamentale de M. Michelet. D'une part le principe identique, immuable, permanent; de l'autre, le principe mobile, impressionnable, changeant incessamment de formes. Le premier

(1) V. ci-d. p. 389.

est représenté par les Celtes, peuple tenace, persistant, opiniâtre; *race de pierre, immuable comme ses rudes monumens druidiques*, peu propre, comme on voit, à l'association et à l'organisation : le second, par les Germains, au caractère docile, flexible, indécis, facile à se mouler, *les plus disciplinables des barbares, ceux dont le génie était le moins individuel, le moins original*..... C'est du contact long-temps prolongé de ces deux élémens et de leur action réciproque, que se déduit la loi qui domine et explique toute la suite de notre histoire. — Cette observation générale de M. Michelet, réduite à de justes limites, a sûrement sa valeur que nous ne contestons point; mais ce qui mérite un blâme sévère, ce sont les tendances exclusives de l'historien, sa prétention de tout réduire à ce dualisme, de tout apprécier à l'aide de cette unique loi. Une semblable intention, arrêtée d'avance, le jette dans tous les excès inséparables de l'esprit de système. Il est triste de le voir réduit tout d'abord, sous peine d'inconséquence, à la triste nécessité d'altérer les faits, de défigurer les personnages, de donner l'exception pour la règle, le type d'un individu pour celui d'une époque; de rechercher, en un mot, dans le choix des couleurs, dans la distribution des ombres et de la lumière, beaucoup plus les effets de perspective, que la vérité du tableau.

La première application qu'il fait de sa théorie, nous servira à justifier nos reproches.

Cet esprit d'indépendance qui caractérise les Celtes, M. Michelet le signale, au premier aperçu, dans les églises de ce peuple. L'église celtique, dit-il, est animée d'un *indomptable esprit d'individualité et d'opposition; elle ne se reconnaît point inférieure à l'Eglise de Rome; elle est son égale, non sa fille, mais sa sœur;* elle rejeta sa discipline; de son sein sortirent *Pélage qui posa la loi de la philosophie celtique, la personnalité libre;* St.-Colomban, rude adversaire des Papes; plus tard, *Scot Erigène, le breton Abailard, et le breton Descartes*...

L'histoire du christianisme dans les Iles britanniques est, jusqu'au 10e siècle, pleine d'obscurités qui laissent un libre cours aux inventeurs de systèmes; mais s'il y a quelque chose

de constaté par les monumens de cette époque, c'est sans contredit les rapports de cette église avec le siége de Rome. Sans discuter l'opinion de critiques respectables qui rapportent à St. Pierre la première prédication de l'Evangile en Bretagne, ce fut le pape Eleuthère qui envoya des missionnaires au prince breton Lucius, avant la fin du 2e siècle. Vers la fin du 4e, St. Kiaran, que les Irlandais appellent le *premier né de leurs saints*, entreprit un voyage à Rome, comme à la vraie source de la foi et de la discipline; il y fut ordonné évêque, selon les auteurs de sa nation, et il ramena avec lui en Irlande cinq clercs qui devinrent autant de pontifes.

St. Palladius, premier évêque des Scots, reçut l'onction des mains de Célestin Ier, en 431. — Une antique tradition attribue au même Pape, l'ordination et l'envoi de St. Patrice, le grand apôtre d'Irlande. — Peu d'années auparavant, lorsque le pélagianisme s'étendit en Bretagne, les fidèles, non contens de recourir aux évêques gaulois, envoyèrent des députés au Saint-Siége, et ce fut encore St. Célestin qui, confirmant la décision d'un concile des Gaules, désigna St. Germain et St. Loup pour aller combattre l'hérésie pélagienne. — Ces relations avec la capitale du monde chrétien, étonneront peut-être, si l'on considère qu'il s'agit d'îles à peine connues à cette époque, reléguées hors des limites du monde civilisé, et qui ne pouvaient communiquer avec Rome, qu'à travers 500 lieues de contrées toujours en proie à de cruelles et interminables guerres.

Pélage lui-même était venu à Rome, et c'est dans ses murs qu'il fut séduit par l'éloquence de Rufin le Syrien, disciple de Théodore de Mopsuette. Saint Jérôme nomme comme vrais auteurs du pélagianisme, Ruffin d'Aquilée, Palladius de Galace, Evagrius du Pont, Didyme et Origène. Aussi tout est-il grec et oriental dans cette théorie; envain y chercherait-on des traces du génie celtique; le breton Pélage n'inventa rien; il propagea seulement une des mille solutions tentées par l'esprit humain pour expliquer l'éternelle énigme de l'origine du mal. On sait combien ce problème avait tourmenté les orientaux, et que de monstrueux systèmes avaient été enfantés. Les

hérétiques des premiers siècles renouvelèrent presque toutes ces antiques erreurs que les Grecs avaient apportées à Alexandrie. Là, puisèrent leurs doctrines, les gnostiques, les Manichéens, Cerdon, Marcion, etc. Les uns supposèrent l'existence de deux principes, les autres aimèrent mieux recourir à d'innombrables générations, dérivant d'un principe *bon*, mais se dégradant toujours à mesure qu'elles s'en éloignaient, d'autres enfin trouvèrent plus facile de nier l'existence du mal. C'est parmi ces derniers que peut être classé Pélage. Toute sa doctrine se réduit, en principe, à la négation du péché originel; car si l'homme n'est point tombé, qu'a-t-il besoin d'un secours divin pour se relever de sa chute? Pour voir là-dedans, avec M. Michelet, la *réhabilitation du libre arbitre*, il faudrait établir que le christianisme avait porté atteinte à la liberté humaine ; et cela devient d'autant plus difficile, que, sans la liberté humaine, il est impossible de concevoir le christianisme. Au lieu donc du triomphe de la *dignité individuelle*, nous ne trouvons dans le pélagianisme, qu'une exubérance de l'orgueil qui, voulant tout expliquer, ne fait qu'obscurcir les ténèbres, et accroître les mystères, chaque fois qu'il veut substituer ses propres inventions aux enseignemens de l'éternelle vérité.

Le pélagianisme se répandit rapidement en Bretagne; mais il ne fit que passer ; trente ans après la mort de Pélage, il avait disparu. Ses progrès furent bien autrement effrayans dans l'Italie, l'Afrique et l'Orient, où il fallut pour l'arrêter, de nombreux conciles, et les décrets répétés des Souverains-Pontifes ; chez les Bretons, il suffit des deux missions de saint Germain d'Auxerre. Si l'on en veut trouver des traces après l'année 448, il faut les chercher à l'extrémité méridionale de la Gaule, dans les abbayes toutes romaines de Lérins et de Saint-Victor, où le moine Cassius l'avait apporté d'Orient. Mais déjà, sous l'étroit manteau du sémi-pélagianisme, il a perdu tout ce qu'il avait d'audacieux et de rationnel. A la place d'une opinion philosophique, il n'y a plus qu'une mesquine et vulgaire hérésie qui dégénère en subtilités scolastiques, et n'a plus la prétention de rendre raison de quoi que ce soit;

aussi, c'est en pure perte, ce nous semble, que M. Michelet s'efforce de nous faire de Lérins, un couvent de philosophes, une *pépinière de libres penseurs*, une manière d'Alexandrie occidentale; de toutes ses allégations, il ne résulterait jamais qu'une *école sémi-pélagienne.* Triste conclusion, sans doute! pour en venir là, fallait-il donc prendre tant de peine, entasser les citations, et, ce qui est plus grave, calomnier la mémoire d'hommes infiniment respectables (1)?

Saint Colomban est encore un *type* choisi par M. Michelet pour confirmer sa thèse favorite d'une *éternelle rivalité entre l'Eglise celtique et l'Eglise romaine.* Le caractère de saint Colomban n'a peut-être pas été généralement apprécié; on a fait de lui un brouillon qui troublait l'Eglise et résistait au Pape : ses anciens services, ses institutions monastiques (2), ses fondations, mé-

---

(1) De tous les noms que cite M. Michelet, pag. 124, note, saint Honorat et saint Hilaire d'Arles, Vincent, Faustus, ce dernier est le seul qu'on puisse, avec quelque raison, accuser de sémi-pélagianisme. Ce fut en combattant les prédestinations dont il fit abjurer les erreurs au prêtre Lucidus, qu'il avança quelques propositions suspectes, lesquelles méritèrent à ses écrits la censure du Saint-Siége. Cette condamnation, au reste, n'intervint que plusieurs années après la mort de Faustus, dont la mémoire, loin d'être flétrie, a toujours été publiquement honorée dans son diocèse de Riez. (Voir sur S. Honorat et S. Hilaire le *Panégyrique* du premier par le second, *Bolland.* 16 januar.; la *Vie de S. Hilaire*, par S. Honorat de Marseille; D. Ceillier, *Histoire des auteurs sacrés et ecclés.;* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. II.) Quant à Vincent de Lérins, on n'a aucune preuve qu'il se soit écarté de la vraie foi. « Avant le profane Pélage, dit-il (*Commonit.* cap. 21), qui présuma jamais assez du libre arbitre, pour penser que dans toutes les bonnes choses et dans tous les actes, la grâce de Dieu n'était pas nécessaire? » — Quelque jugement qu'on porte sur la conduite de l'évêque d'Arles, héros si diversement apprécié par le pape Zozime et S. Prosper, ce n'est nullement pour avoir combattu Pélage qu'il fut chassé de son siége, mais bien parce que le peuple d'Arles le regardait comme un intrus, et une créature de l'usurpateur Constantin, dont la chute entraina celle de l'évêque.

(2) M. Michelet tombe dans deux singulières méprises, à l'occasion des institutions de S. Colomban. Cette règle, comme on sait, était fort

ritaient plus de réserve. Les lettres qui nous restent de lui, sont l'un des monumens les plus curieux de cette époque; mais on n'en cite guères que ce qu'il y a de plus bizarre, de plus âpre, et le champ est vaste, il faut en convenir. Cependant, parmi ces excès d'un zèle outré, se lisent des passages inspirés par la foi la plus humble, et la plus tendre soumission envers le Chef de l'Eglise. Voici comment il parle à saint Grégoire-le-Grand, après avoir vivement soutenu sa thèse sur la célébra-

---

rigoureuse; les plus légers manquemens étaient punis de rudes pénitences : six coups de discipline à celui qui toussait en commençant un psaume; cinquante pour des paroles oiseuses; à celui qui, sans être malade, mangeait avant l'heure de nones, deux jours de pénitence; à celui qui vomissait l'eucharistie par faiblesse d'estomac, vingt jours, etc..... « Dans cet étrange code pénal, dit M. Michelet, bien des choses scandalisent le lecteur moderne. — Un an de pénitence pour le moine qui a perdu une hostie; *pour le moine qui a failli avec une femme, deux jours au pain et à l'eau, un jour seulement s'il ignorait que ce fût une faute* (269, 270). » A l'appui, il cite le texte même de S. Colomban : *Si quis monachus dormierit* in unâ domo *cum muliere*, etc. Or, la seule lecture de ce passage prouve combien est fautive et perfide la traduction de M. Michelet. Comment a-t-il pu ne point voir qu'il s'agit ici de la *cohabitation sous le même toit*, et de rien davantage? Ignore-t-il que, parmi les conciles si nombreux de cette époque, il en est peu où cette cohabitation n'ait été sévèrement prohibée? et surtout dans l'église celtique, où il était défendu de *voyager avec une femme dans le même chariot, et de s'arrêter dans la même hôtellerie?* (1. Conc. de S. Patrice, can. 9.) Il suffit d'ailleurs de lire le pénitentiaire de saint Colomban : *Si fornicaverit semel tantùm*, tribus annis *monachus pœniteat; si sæpius* septem annis (*reg.* 3).... *Si quis fornicaverit.... et in notitiam hominum non venerit, si clericus*, tribus annis; *si monachus, vel diaconus*, quinque annis; *si sacerdos*, septem; *si episcopus*, duodecim annis (*reg.* 16). Voilà pour le péché consommé; voici pour la seule pensée : *si quis per cogitationem peccaverit, id est, concupierit hominem occidere, aut fornicari....*, dimidio anno *in pane et aquâ pœniteat* (*reg.* 2), *et* toto se abstineat anno *vino et carnibus et communione altaris* (*reg* 32). Liber de pœnitent. mensurâ taxenda. — S. Colomb. (*Max. Bibl. Patrum.* t. 12). On voit qu'il n'y a d'autre scandale que l'inexplicable préoccupation de M. Michelet.

tion de la Pâque, et s'être étonné que la coutume contraire ne soit pas encore condamnée :

« Je vous exposerais toutes ces choses et beaucoup d'autres, » que la brièveté d'une lettre ne saurait comporter, en un style » plus humble et plus pur, si ma faiblesse corporelle et le soin » de mes compagnons de voyage ne m'attachaient à ma demeure; » malgré le désir que j'ai d'aller à cette source vive des eaux » spirituelles, de puiser à cette fontaine vivifiante de la science, » qui coule du ciel et jaillit dans la vie éternelle. Et si mon » corps pouvait suivre mon esprit, Rome aurait encore à souf- » frir un mépris. Car, ainsi que nous lisons dans saint Jérôme, » que des voyageurs venus à Rome des plus lointains rivages, » demandèrent après (qui pourrait le croire)? quelque chose » au-dessus de Rome; moi aussi, j'imiterais leur exemple; car » c'est vous, et non Rome, qui êtes l'objet de mes vœux, sauf » toutefois le respect des saints martyrs desquels j'irais véné- » rer la cendre.... O bienheureux Père, que la charité vous » porte à me répondre, et que l'âpreté de mon langage ne vous » en détourne point; celle-ci tient à mon ignorance, mais mon » cœur brûle de vous rendre tout l'honneur qui vous est dû. » Mon devoir était de vous interroger, de vous conjurer, de » vous invoquer; le vôtre est de ne point rejeter ma prière, » de rompre le pain de la doctrine, selon le précepte du Christ, » à celui qui le demande. La paix soit avec vous et avec les » vôtres; pardonnez, je vous en supplie, à mon effronterie » (*procacitati meæ*), de vous écrire aussi hardiment, et dai- » gnez, au moins une fois, vous souvenir du dernier des pé- » cheurs, dans vos saintes prières à notre commun Maître (1). »

Mais c'est surtout dans sa seconde lettre au pape Boniface, que S. Colomban se montre tout entier, avec la rudesse d'un barbare, l'humilité d'un cénobite, l'emportement d'un réformateur et l'amour respectueux d'un fils : on y trouve de la vraie et simple éloquence, au milieu de phrases toutes reluisantes du phébus du 7e siècle; des puérilités, des jeux de

(1) *Epist.* 5, ad Greg. pap. (Max. Bibl. PP. t. 12.)

mots qui provoquent le rire, à côté de paroles qui navrent et effraient.

« Quel est le chétif qui, entendant ceci, ne dise aussitôt,
» quel est cet effronté parleur qui ose écrire ainsi sans qu'on
» l'interroge? Quel amateur de récriminations ne m'appliquera
» cet antique reproche de l'Hébreu à Moïse : *Qui t'a établi*
» *chef ou juge parmi nous?* Je répondrai qu'il n'y a point lieu
» à la présomption lorsqu'il s'agit du salut de l'Eglise; et, si
» vous vous moquez de la personne, considérez, non celui qui
» parle, mais ce dont il parle; car, quel chrétien pourra dé-
» sormais se taire, quand l'arien lui-même éclate à nos côtés?
» Il est écrit que les blessures d'un ami sont préférables aux
» embrassemens d'un ennemi : d'autres, pleins de joie, vous
» déchireront en secret; moi, c'est en public que je vous in-
» crimine avec un cœur triste et désolé. Car ce n'est point la
» vanité et la jactance qui me portent, moi, homme de néant,
» à écrire aux plus hauts personnages, mais bien la douleur
» qui me force à vous déclarer, du ton le plus humble, comme
» il convient, que vos divisions font blasphémer le nom de
» Dieu parmi les nations. Je vous parle comme un ami, comme
» un disciple attaché à vos pas; c'est pourquoi je vous parlerai
» librement, comme à mon maître, au conducteur du vaisseau
» spirituel, au mystique pilote; et je dirai : veillez, car la mer
» est orageuse....; veillez, car les flots entrent dans la barque
» de l'Eglise, et la barque est en péril.... Nous sommes les dis-
» ciples de Pierre et de Paul, et nous avons conservé pure la
» foi catholique, telle que nous l'avons reçue de vous, suc-
» cesseurs des saints apôtres. Daignez donc écouter mes paroles
» avec bienveillance; et, s'il y a quelque chose d'inconvenant,
» attribuez-le à l'ignorance, et non à l'orgueil.... Veillez donc,
» ô Pape! je vous le répète, veillez : c'est peut-être *parce que*
» *Vigile n'a pas bien veillé,* que le scandale est entré dans
» l'Eglise (1)... Il est temps de sortir du sommeil; le Seigneur

(1) S. Colomban ne parle, ainsi qu'il l'avoue, que d'après des ouï-dire : il n'était point au fait de la question, et n'en savait que ce qu'il

» approche; nous sommes déjà dans le péril des derniers temps.
» Voici que les nations sont troublées, les royaumes chancèlent;
» le Seigneur fera entendre sa voix, et la terre sera ébranlée.
» Moi, que ma faiblesse rend timide, je m'efforce de réveiller
» le chef des chefs (*ducum principem*), par mes importunes
» clameurs. C'est vous que regarde le danger de l'armée du
» Seigneur, de cette armée presque endormie sur le champ de
» bataille; et (chose plus déplorable encore), qui semble plu-
» tôt disposée à donner la main à l'ennemi qu'à le combattre.
» C'est vous seul qui avez le pouvoir de tout ordonner, de dé-
» clarer la guerre, d'exciter les chefs, de crier aux armes, de
» ranger l'armée en bataille, de sonner les trompettes, de
» commencer l'attaque en marchant au premier rang.... »

Il poursuit long-temps encore sur ce ton, exhortant le Pape à la vigilance, le réprimandant, le pressant de dissiper tous les soupçons qui peuvent planer sur le Saint-Siége, non que ces soupçons lui paraissent fondés, *car il sait que la colonne de l'Eglise est inébranlable*, et le conjurant mille fois d'excuser

---

en avait appris par les schismatiques. On l'avait assuré que le P. Vigile était cause du scandale arrivé à l'occasion de la condamnation des *trois chapitres*, et que le cinquième concile avait approuvé Nestorius; c'est ce qui le faisait s'écrier : *Quia fortè non benè vigilavit Vigilius.* Saint Colomban aimait les jeux de mots; ailleurs, parlant de S. Léon, mort depuis long-temps, il dit au Pape, avec toute la grossièreté d'un *Scot stupide* (*Scotum hebetem*, comme il s'appelle lui-même), *melior est canis vivus Leone mortuo.* Il glose sur son propre nom de *Columbanus*, le retourne en grec, en hébreu, et s'appelle tour à tour Περιστερα ou *Barjona* (*filius Columbæ*). On connaît le titre de sa lettre à Boniface : *Pulcherrimo totius Europæ ecclesiarum capiti, papæ prædulci, præcelso præsuli, pastorum pastori, reverendissimo speculatori, humillimus celsissimo, minimus maximo, agrestis Urbano, micrologus eloquentissimo, extremus primo, peregrinus indigenæ, pauperculus propotenti* (*mirùm dictu, nova res*) *rara avis, scribere audet Bonifacio patri Palumbus.* — Et au pape Grégoire : *Domino sancto et in Christo patri Romano, pulcherrimo ecclesiæ decori, totius Europæ flaccentis augustissimo quasi cuidam flori, egregio speculatori.... ego Barjona vilis in Christo mitto salutem.*

les termes qui pourront offenser son oreille. « Car, dit-il en
» finissant, nous sommes liés à la chaire de Pierre, et si Rome
» est grande et renommée, c'est par cette chaire qu'elle est
» grande et renommée parmi nous.... Que la paix soit donc
» rétablie le plutôt possible, afin que tous, nous ne formions
» plus qu'un seul troupeau du Christ; vous, à la suite de
» Pierre; nous, à la vôtre avec toute l'Italie. Quoi de meil-
» leur que la paix après la guerre? de plus doux que la réu-
» nion de frères séparés depuis long-temps? Quoi de plus joyeux
» que le retour d'un père après de longues années? de plus
» ravissant pour une mère que l'arrivée d'un fils long-temps
» attendu? Ainsi la paix des enfans réjouira Dieu, notre père,
» dans les siècles des siècles; et l'Eglise, notre mère, tressail-
» lera d'une allégresse qui retentira dans l'éternité (1). »

Le spectacle qu'offrait alors la chrétienté était bien fait pour exciter le zèle de saint Colomban. Les beaux jours de l'*Eglise celtique* étaient passés, les jours de saint Pallade et de saint Patrice, quand ce dernier prêchait aux peuples, tenait des conciles, rédigeait des canons, demandait compte au roi Corotic du sang chrétien qu'il avait versé (2). Après eux vinrent saint Colomb, saint Comgall, saint Brendan, et tant d'autres qui méritèrent à l'Irlande le nom de l'*Ile des Saints;* il fut glorieux, le temps des *culdées*, des immenses et innombrables abbayes, des écoles florissantes où affluaient les étrangers. Plus tard, au milieu de longues et sanglantes guerres, la discipline se relâcha, les mœurs se corrompirent, les discussions s'échauffèrent; mais loin que la *ténacité du génie celtique* soit la cause unique de tous ces désordres, on doit les attribuer tout autant aux malheurs des temps et à la difficulté des communications, qui laissait une grande énergie aux anciennes traditions des Bar-

---

(1) Epist. 4, *ad Bonif.*, *ibid.*

(2) S. Patric. *epist. ad Corotic.* Bolland. « Que tout homme, craignant Dieu, dit le Saint, en s'adressant aux chrétiens, sache que ceux-ci (Corotic et les siens) sont séparés de moi et du Christ, mon Dieu.... Il n'est point permis de manger ou boire avec eux, de recevoir leurs

des et des Druides (1). L'arrivée des Saxons menaça de tout ramener au chaos, lorsque saint Augustin fut envoyé par Grégoire-le-Grand, et le salut vint encore une fois de Rome.

Si le génie des Celtes avait long-temps lutté contre l'Eglise romaine, il n'en fut point ainsi des races germaniques. A peine arrivés sur le sol de la Gaule, les Francs deviennent les auxiliaires de l'Eglise. *Dès la seconde génération, ils sont à elle. Il lui suffit de les toucher, les voilà vaincus. Ils vont rester mille ans enchantés. Ces barbares, qui semblaient prêts à tout écraser, ils sont, qu'ils le sachent ou non, les dociles instrumens de l'Eglise. Elle emploiera leurs jeunes bras pour forger le lien d'acier qui va unir la société moderne* (p. 132). Que la conversion des Francs, et la protection accordée par Clovis au clergé ne doi-

---

aumônes, jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à Dieu par les larmes de la pénitence, et rendu à la liberté les serviteurs et les servantes du Christ. »

(1) Les dissidences disciplinaires des Bretons ne touchaient point aux choses essentielles du christianisme, elles étaient à peu près exclusivement relatives au jour où il fallait célébrer la Pâque, et à la forme de la tonsure ecclésiastique (Doct. Lingard, *Antiq. de l'égl. Angl. Sax.* p. 49). M. Michelet prétend qu'en Irlande *on baptisait avec du lait* (263). Le texte sur lequel il fonde son assertion, prouve seulement que le lait *était employé parmi les cérémonies du baptême des enfans des riches, lac adhibitum fuisse ad baptisandos divitum filios.* (Carpent. *Suppl. au Gloss. de Ducange*). Personne n'ignore que, dès la plus haute antiquité, on donnait du lait aux nouveaux baptisés après la communion. Tertullien parle d'un mélange de lait et de miel (*concordiam lactis et mellis*), qu'on faisait goûter aux catéchumènes en les retirant des fonts sacrés (*lib. de Coron. milit.* c. 3). C'était un usage établi dans toutes les églises d'Afrique (*id. adv. Marcion.* lib. 1, et *codex can. eccles. Afric.* c. 37). S. Jérôme le regarde comme universellement reçu dans l'Eglise (*dialog. adv. Lucif.*); il parle aussi d'un *mélange de vin et de lait* (*in Isaï cap.* 55). Cette coutume dura en Occident jusqu'au milieu du 9e siècle, et elle existait, il y a peu de temps encore, dans quelques églises d'Orient, d'après Jean diacre (*epist. ad Senarium*, t. 1, mus. Ital.). V. Edm. Marteune, *De antiq. eccl. ritib.* t. 1, p. 146. — Il est sensible, au premier aperçu, combien cet emploi du lait était en harmonie avec les idées de régénération, de nouvelle vie, d'enfance spirituelle, que la foi catholique a toujours attachées au baptême.

vent être rapportées en partie à des motifs politiques, c'est ce qu'il serait frivole de contester; mais, pour mieux expliquer l'influence exercée par l'Eglise, fabriquer à un peuple un caractère de fantaisie, cela est indigne de la gravité historique. Selon M. Michelet, rien de plus souple que ces hordes franques sortant de leurs forêts; ces *doux Sicambres* sont les plus obséquieux des hommes, c'est une cire molle que le premier clerc va modeler à son gré. Tout cela ne s'accorde guère avec les souvenirs que rappellent les noms de Clovis, de Clotaire, de Chilpéric, de Frédégonde... Le Christianisme eut à vaincre dans les Gaules, comme ailleurs, la violence, la cruauté, la soif de l'or et de la vengeance, la débauche sans frein.

Peu de pages dans l'histoire intéressent plus que celles qui nous ont conservé les détails de cette éducation de nos farouches ancêtres. Ce ne fut point l'ouvrage d'un jour, ni d'un siècle. Les évêques apparaissent dès-lors comme les pères et les vrais instituteurs. Déjà revêtus d'une magistrature publique sous l'administration romaine, ils devaient bien plus encore la considération dont les peuples les environnaient, à leurs lumières et à leurs vertus. Ils avaient sauvé les villes des fureurs d'Attila : Paris n'avait point oublié le nom de Germain; Troies, celui de Loup; Orléans, celui d'Anianus. Dans cette reconstruction des sociétés, les évêques représentaient seuls la force intelligente; eux seuls parlaient au peuple de choses morales en même temps qu'ils défendaient ses intérêts de chaque jour. Protéger les faibles et les vaincus, nourrir les pauvres, affranchir les esclaves, racheter les captifs, recevoir les étrangers (1), maintenir l'inviolabilité des asiles, n'était pas moins dans leurs attributions, qu'annoncer l'Evangile et corriger les pécheurs. Pour suffire à tant de travaux, ils avaient besoin de coopérateurs nombreux et dévoués; aussi le soin principal de l'épiscopat fut-il de s'entourer d'un digne sacerdoce. Plus de cin-

(1) *On ne nourrira point de chiens dans la maison de l'évêque, de peur que ceux qui viennent chercher des secours ne soient mordus* (2e conc. de Mâcon, can. 13).

quante conciles, au 6e siècle, furent tenus dans la Gaule pour l'établissement ou le maintien de la discipline. Nulles matières n'y sont plus souvent traitées que le célibat des prêtres, l'organisation de la hiérarchie, la liberté des élections, les peines contre les usurpateurs du bien des pauvres, les secours dûs aux malades et aux indigens.

Les décrets des conciles embrassaient en outre les principaux actes de la vie; les mariages étaient réglés par eux : la pénitence canonique tendait à se substituer aux lois pénales des barbares : bientôt la législation ecclésiastique commence à recevoir la sanction royale ; — les premières constitutions de nos rois (de Childebert Ier, de Clotaire, de Childebert II) ne sont guère que des recueils de canons.

Ce qui accroissait encore l'éclat de la mitre épiscopale, c'était la position que les hommes qui la portaient, avaient prise vis-à-vis des chefs de la nation. On va voir que ce n'est pas chose nouvelle dans l'Eglise, que d'entendre les évêques et les prêtres prendre les intérêts des faibles et des pauvres, contre les vices et les vexations des grands. — A peine Clovis a-t-il embrassé la foi chrétienne, que S. Remi lui écrit : « Choisis des » conseillers dont la sagesse honore ton règne ; respecte les » évêques et écoute leurs conseils. Soulage les peuples, console » les affligés, protège les veuves, nourris les orphelins, rends » exactement la justice, ne reçois rien des pauvres ni des étran» gers. Que ton palais soit ouvert à tous, et que personne n'en » sorte la tristesse dans le cœur ; emploie au rachat des captifs » les biens de ton domaine paternel (1). » Clotaire voulut exiger que les églises de son royaume payassent au fisc le tiers de leurs revenus ; mais Injuriosus, évêque de Tours, lui tint ce langage : « Si tu prétends enlever les biens de Dieu, Dieu t'enlèvera » bientôt ton royaume ; car il est inique que toi, qui devrais » nourrir les pauvres de tes greniers, tu remplisses tes greniers » du bien des pauvres ; » et, plein de colère, il sortit sans saluer le roi (2). — Un seigneur austrasien, nommé Gontram-

(1) T. I. *Conc. Gall.* p. 175.
(2) Greg. Tur. *Hist.* l. IV, c. 2.

Boson, fuyant la colère du roi Chilpéric, se réfugia dans la célèbre basilique de Saint-Martin ; le roi, altéré de vengeance, réclama bientôt sa proie. D'abord ce fut une invitation amicale, puis des insinuations menaçantes, puis enfin des mesures comminatoires capables d'agir par la terreur, non-seulement sur le clergé de Tours, mais sur la population entière. Un chef neustrien vint camper avec une troupe d'hommes armés aux portes de la ville, et de là, il adressa ce message à l'évêque : » Si vous ne faites sortir Gontram de la basilique, je brûlerai » la ville et les faubourgs. » L'évêque, qui était saint Grégoire l'historien, auquel ces récits sont empruntés, répondit avec calme *que la chose était impossible*. Mais il reçut un second message encore plus menaçant : « Si vous n'expulsez aujourd'hui » même l'ennemi du roi, je vais détruire tout ce qu'il y a de » verdoyant à une lieue autour de la ville, si bien que la char- » rue pourra y passer. » Grégoire n'en fut pas moins impassible ; et le Neustrien, après tant de jactance, se contenta de piller et de démolir la maison qui lui servait de logement. Peu de temps après, le jeune prince Mérovée vint chercher dans la même église un abri contre la fureur de son père Chilpéric : ce dernier envoya aussitôt une dépêche conçue en ces termes : « Chassez l'apostat hors de votre basilique, sinon j'irai brûler » tout le pays. » L'évêque répondit simplement qu'une pareille chose n'avait jamais eu lieu, pas même au temps des rois goths qui étaient hérétiques, et qu'ainsi elle ne se ferait pas dans un temps de véritable foi chrétienne. Et Mérovée demeura dans son asile (1).

La guerre était sur le point d'éclater entre les deux frères Sighebert et Chilpéric, ou plutôt entre Brunehaut et Frédégonde, les deux implacables ennemies : voici comment saint Germain écrit à la première de ces deux reines : « On dit que » c'est à votre instigation que le glorieux roi Sigebert a résolu » de porter la désolation dans cette province (la Neustrie). Ce » n'est pas que j'ajoute foi à ces bruits ; mais je vous conjure

---

(1) Greg. Tur. l. v, c. 4 et 14. Trad. d'Aug. Thierri.

» de n'y point donner occasion. Je sais que nous avons mérité » d'être punis pour nos péchés, mais nous nous flattions que » notre perte était différée, dans l'attente de notre amendement.. » Je ne cesse de crier à tous de rentrer en eux-mêmes pour » éviter la condamnation. Dieu le sait, et cela me suffit : j'ai » souhaité, ou de mourir pour leur procurer la vie, ou du » moins d'être enlevé de ce monde avant de voir la désolation » de ce pays ; mais personne ne m'écoute.... Je vous écris ceci » les larmes aux yeux, parce que je vois comment les peuples » et les rois courent à leur perte en marchant dans les voies » de l'iniquité.... N'est-ce pas une victoire bien honteuse que » vaincre un frère, ruiner sa propre famille, et détruire l'hé- » ritage de ses pères (1)? »

Frédégonde ne voyait qu'avec peine Prétextat rétabli sur le siége de Rouen; elle le menaçait de l'envoyer une seconde fois en exil. « Ici, ou dans l'exil, répond Prétextat, j'ai été, je suis » et je serai toujours évêque ; mais vous ne serez pas toujours » reine : Dieu m'élèvera, de l'exil, dans son royaume; mais » vous, de votre trône, vous serez précipitée dans l'abîme, si » vous ne dépouillez votre débauche et votre cruauté. » A ces mots, la reine sortit furieuse; mais le jour de la fête de la Résurrection, Prétextat étant venu à l'église de meilleure heure, et s'étant placé dans sa stalle, un meurtier le frappa d'un coup de poignard dans le côté. L'évêque jeta un cri pour appeler ses clercs, mais personne ne venant à son secours, il étendit vers l'autel ses mains teintes de sang, adressant à Dieu sa prière et ses actions de grâces. Les fidèles accoururent enfin, et le prenant entre leurs bras, le portèrent sur son lit. Frédégonde vint aussi, feignant une sincère douleur : « Plût à Dieu, dit-

(1) *Script. rer. franc.* t. IV, p. 80. Le même saint Germain, surmontant son mal, va trouver Sigebert au moment de son départ pour la guerre : « Si tu pars sans avoir le dessein de tuer ton frère, tu retourneras vivant et vainqueur; mais si tu as d'autres pensées, tu mourras; car le Seigneur a dit par la bouche de Salomon : *tu tomberas dans la fosse que tu creusais à ton frère.* » Grég. T. l. IV, c. 46.

» elle, qu'on pût découvrir l'assassin pour le punir comme il » mérite. » — « Et quelle autre main a fait le coup, s'écria » Prétextat, que celle qui a tué les rois, qui a versé tant de » sang innocent, qui a fait tant de maux à ce royaume? » — La reine ajouta : « Nous avons d'habiles médecins, qui pour» ront guérir votre blessure ; souffrez qu'ils viennent auprès » de vous. » — « Je sens, dit l'évêque, que le Seigneur m'ap» pelle hors de ce monde : mais vous qui êtes l'auteur de tous » ces crimes, vous seule serez chargée de malédictions sur la » terre, et Dieu vengera mon sang sur votre tête. » — Comme la reine se retirait, le pontife rendit l'esprit (1).

Le roi Thierri, plein de vénération pour Nicetius, qui ne cessait de lui reprocher ses vices et ses crimes, favorisa beaucoup son élévation sur le siége de Trèves, et voulut l'accompagner lui-même à sa ville épiscopale, avec un pompeux cortége. On arriva le soir, au coucher du soleil, près de la ville; et pendant qu'on dressait des tentes pour y passer la nuit, les cavaliers détachant leurs chevaux, les lâchèrent parmi les moissons des pauvres : le Saint, touché de compassion à cette vue, s'écria aussitôt : « Chassez vos chevaux de la moisson des pauvres, ou » je vous séparerai de ma communion. » Ceux-ci, humiliés, s'étonnaient que, n'étant pas encore sacré évêque, il parlât d'excommunication. « Le roi, répondit-il, m'a arraché à mon » monastère pour m'imposer le fardeau de l'épiscopat; la volonté » de Dieu sera faite, mais la mauvaise volonté du roi ne sera » jamais accomplie tant que j'y pourrai mettre obstacle. » Alors, d'un pas rapide, il alla lui-même chasser les chevaux, et puis il entra dans la ville, en triomphe (2).

De toutes les mauvaises passions des mérovingiens, il n'y en avait aucune de plus violente et de plus commune que la luxure. Quoique cet instinct brutal eût déjà fait chasser du royaume Childéric, père de Clovis, leurs descendans n'en recueillirent pas moins ce honteux héritage. Sur ce point, la

(1) Greg. Tur. *Hist.*, l. VIII, c. 31.

(2) Greg. Tur. *Vit. PP.* c. 17. *Max. Bibl. Patr.* t. II.

plupart d'entr'eux ne reconnaissaient d'autre règle que leurs appétits, d'autre loi que la violence. Il serait superflu, sans doute, de développer ici tous les résultats purement humains d'un tel vice, le plus anti-social peut-être de tous, puisqu'il détruit la société dans sa base qui est la famille, énerve le sens moral dans ce qu'il a de plus intime, épuise la vie dans sa source même. C'est contre ce penchant que se réunirent tous les efforts des évêques; ils employaient tour à tour les prières, les exhortations, les menaces, et enfin le terrible châtiment de l'excommunication; rien ne les arrêta, ni la puissance de leurs adversaires, ni la disgrâce des rois, ni le poignard des assassins.

Théodebert ayant entrepris une expédition dans le midi de la Gaule, trouva au camp de Cabrières, Deutérie, dont la beauté et la barbarie sont demeurées célèbres : se croyant tout permis, parce qu'il pouvait tout, il l'épousa, quoiqu'elle fût mariée aussi-bien que lui. Cette conduite fut d'un funeste exemple, et les jeunes seigneurs de sa cour, après s'être livrés à tous les désordres, se portèrent jusqu'à contracter des mariages incestueux (par cela seul ils encouraient, comme le roi lui-même, l'excommunication). Nicetius, évêque de Trèves, duquel nous avons déjà parlé plus haut, n'épargnait pas au prince les reproches, et sur ce qu'il avait fait lui-même, et sur ce qu'il permettait aux autres. Un jour, le roi suivi de ses courtisans entra dans l'église pour entendre la messe; mais après qu'on eut récité les leçons marquées et présenté l'oblation sur l'autel, saint Nicetius, se tournant vers le peuple s'écria : « Nous ne » consommerons point le sacrifice, que les excommuniés ne » soient sortis de l'église. » Il publiait hautement les crimes des pécheurs, et s'il échappa à la vengeance de ses ennemis, ce fut par une protection spéciale de Dieu; car il aimait à répéter qu'il mourrait avec joie pour la justice (1). Le même Nicetius excommunia plusieurs fois Clotaire, pour ses honteux déportemens. Ce prince avait d'abord épousé Ingonde; elle avait une

---

(1) Greg. Tur. *Vit. PP.* c. 17. *Max. Bibl. Patr.* t. II.

sœur nommée Arégonde, qu'elle pria le roi de bien marier. Clotaire l'ayant vue, et la trouvant à son gré, l'épousa lui-même; puis il dit à Ingonde : « J'ai satisfait à ton désir, tu voulais pour ta sœur un homme riche et sage, je n'a rien trouvé » de mieux que moi-même; sache donc que je l'ai prise pour » femme, ce qui, je pense, ne te déplaira point. » Il épousa encore Gundeuca, veuve de Clodomir, son frère, et d'autres femmes. De ce nombre fut Radegonde, sa captive, fille d'un roi de Thuringe; mais cette princesse, touchée de la grâce, quitta ses ornemens, coupa ses cheveux, et se consacra à Dieu, dans un monastère qu'elle fonda auprès de Poitiers. Clotaire, qui lui avait permis de s'éloigner, ne put long-temps supporter son absence, et ne pouvant l'engager à revenir, il résolut d'aller lui-même de Tours, où il était, à Poitiers, pour l'enlever. Le bruit en vint aux oreilles de Radegonde, qui, pleine d'effroi, écrivit de suite à saint Germain, qui avait accompagné le roi dans son voyage, afin qu'il employât tout son crédit pour détourner le coup dont elle était menacée. Le vieil évêque, pour mieux toucher le roi, se jeta à ses pieds, devant le tombeau de saint Martin, et le conjura, avec larmes, de ne point aller à Poitiers. La vue de ce vieillard prosterné attendrit le roi, et il y eut dans ce règne un scandale de moins (1). Brunehaut, fatiguée de la liberté avec laquelle saint Desiderius de Vienne blâmait ses désordres et ceux de son fils, qu'elle entretenait dans le libertinage, le fit tuer à coups de pierre. Cet exemple n'intimida point saint Colomban; il ne cessait de presser le jeune roi Thierri de renvoyer toutes ses concubines, et de s'en tenir à un légitime mariage; mais sa mère Brunehaut l'en détournait toujours, dans la crainte que la présence d'une reine ne lui fît perdre le premier rang et le souverain pouvoir. Un jour que saint Colomban était au palais, elle lui présenta les enfans illégitimes de Thierri; l'homme de Dieu les voyant, demanda ce qu'ils voulaient. « Ce sont, dit-elle, les fils du roi; » donnez-leur votre bénédiction. » — « Non, répondit saint

(1) G. T. *Hist.* l. IV, c. 3. — Bandon. *Vit. S. Radeg.*, l. II, c. 4.

» Colomban, ce ne sont point des fils de roi; ils ne porteront » jamais le sceptre; ce sont les fils de la débauche, car ils » sortent des lieux infames. » — La luxure de Dagobert n'avait point de bornes; il avait trois femmes avec le titre de reines, et un fort grand nombre de concubines; ce fut un vaste champ où s'exerça le zèle de saint Cunibert, de saint Arnulf et de saint Amand, l'exil fut la récompense de ce dernier (1).

Ceci se passait au commencement du 7e siècle. Dès cette époque, l'antique splendeur de l'Eglise avait pâli. Le clergé inférieur était presque tout entier sorti du sang germain, de la classe des serfs et des esclaves. L'élévation subite de ces hommes à demi-barbares, les richesses qui affluaient dans leurs mains; furent pour eux une épreuve plus difficile que les persécutions. Les écoles épiscopales perdaient leur éclat; *les conciles devenaient de plus en plus rares : cinquante-quatre au sixième siècle, vingt au septième, sept seulement dans la première moitié du huitième* (Mich. p. 261). La voix puissante de Grégoire-le-Grand avait cessé de retentir. Ce Pape, qui avait reconquis à la vraie foi l'Angleterre, l'Espagne et une partie de l'Italie, rappelait sans relâche le sacerdoce à son ancienne dignité, poursuivait de ses invectives l'impudicité des clercs, la simonie, la promotion irrégulière des laïcs à l'épiscopat; écrivait lettres sur lettres aux évêques et aux rois, pressait la tenue d'un concile, ne craignait point de s'adresser à la reine Brunehaut, et de louer ses *vertus*, afin qu'elle aidât, par son pouvoir, à la réforme des mœurs du clergé : « Car, disait-il dans une de ses lettres, » ce sont les péchés des prêtres qui causent la ruine des peu» ples; et qui intercèdera pour les crimes des laïques, si les prê» tres en commettent de plus grands (2)?.... » Le pontificat de ce grand homme (auquel aucun homme en dehors du Christianisme ne saurait être égalé) fut malheureusement trop court; après sa mort, l'intelligence et la vertu se réfugièrent dans les

(1) Fredegar. *Append. Hist. Franc.* cap. 31, 35, 59. — Boïland et Baudemond. *Vit. S. Amand.*

(2) Greg. *epist.* LXIX, l. II.

monastères; les cellules des enfans de saint Benoît devinrent des *forteresses où la civilisation se mit à couvert* (Châteaub.). Au dehors, les ténèbres s'épaississaient; l'enfance et l'incapacité des rois qui ne faisaient que passer sur le trône, les divisions des grands, les guerres de Neustrie et d'Aquitaine, les courses des Sarrazins, tout annonçait un lugubre avenir. Charles Martel, après avoir sauvé la civilisation, tint la conduite d'un vrai barbare.

Quand il eut épuisé le trésor à payer ses troupes, il eut recours au pillage des villes, à la confiscation des biens des églises et des monastères; il chassait sans façon les évêques de leur siége, et installait à leur place ses propres soldats. Au temps de Charles Martel, dit Hincmar, la religion chrétienne fut presque entièrement abolie dans la Germanie, la Belgique et la Gaule (1).

La couronne de France, que le Pape saint Grégoire mettait *autant au-dessus des autres couronnes que la dignité royale surpasse les fortunes particulières*, ne pouvait plus tenir sur la tête des faibles enfans de Clovis; elle était prête à tomber, à être mise en pièces. — Pepin la mit sur son front, et il était difficile d'en trouver alors un plus digne. Pepin descendait des évêques et des saints; il ne faut point s'étonner qu'il ait voulu donner à son pouvoir la sanction du droit, en demandant l'approbation du Souverain-Pontife; qu'il ait réparé autant que possible les spoliations de son père, protégé le Pape contre les Normands, et rendu aux évêques l'autorité législative. Ce règne était une préparation au règne de Charlemagne.

M. Michelet débute par contester à Charlemagne le titre de *Grand;* il est difficile d'entrer plus malheureusement en matière. Pour le débaptiser irrévocablement, l'historien a recours aux citations. Les chroniques de saint Denis, celle de Théophane, sont apportées en preuve pour établir que *Charlemagne* est une corruption du nom de *Carloman;* il pouvait y joindre Frédégaire qui donne quelque part le nom de *Carolus Magnus* à

---

(1) Hincm. *epist.* VI, c. 19.

Carloman, fils aîné de Charles Martel. Nous ne nous chargeons nullement de rendre raison de ces textes, pas plus que de l'identité de nom entre les deux frères, qui existerait dans le système de M. Michelet. Quelque nom que le fils de Pepin ait reçu de ses contemporains, c'est un fait que l'autorité de dix siècles lui a confirmé le nom de Grand ; la question est de savoir s'il l'a mérité. M. Michelet n'hésite point à le nier : Charlemagne serait, à l'en croire, un ravageur de provinces peu différent de Genséric ou d'Attila ; sans intelligence de son époque, il fit quelques tentatives en législation, mais ce plagiat de l'administration romaine, n'aboutit à rien, ne produisit rien. Charlemagne mort, son empire fut brisé, divisé ; rien ne lui survécut ; personnage cruel et grotesque, tour-à-tour affublé de la chappe d'un moine ou de la peau de bête d'un barbare, il n'a guère laissé d'autres souvenirs de ses batailles que la défaite de Roncevaux, d'autres institutions que des chants d'église et des liturgies.

Reprenons en détail quelques-unes de ces allégations, et, pour nous placer d'abord au véritable point de vue, n'oublions pas qu'il faut moins voir dans Charlemagne, le roi franc, le maître d'un peuple ou d'un territoire, que l'homme de l'Europe et de la chrétienté : *Le prince était grand,* dit Montesquieu ; *l'homme l'était davantage.*

Les guerres de Charlemagne ne furent que des guerres de dévastation et de massacre...... ; rien n'indique qu'elles aient été motivées par la crainte d'une invasion (p. 309, 311). Vous l'affirmez sur votre parole et sans preuve aucune; il en faudrait cependant pour prévaloir contre l'immense majorité, nous pourrions dire l'unanimité des historiens (1). *Le temps des invasions*

---

(1) Sans en excepter l'école moderne. « M. Guizot remarque judicieusement que la plupart de ces expéditions eurent pour motif d'arrêter et de terminer les deux grandes invasions des barbares du nord et du midi. » Châteaub., *Etudes hist.,* t. III, p. 235. — Il y a, selon M. Aug. Thierri, entre les conquêtes de Chlodowig et celles de Karle-le-Grand, *la distance de l'œuvre de la force brutale à l'œuvre de la puissance éclairée.* Lettres sur l'hist. de Fr., lett. IX, p. 165.

était passé, dites-vous. — Depuis peu, sans doute : un demi-siècle était à peine écoulé que les Sarrazins ravageaient à leur aise la moitié de la Gaule ; et toutefois, d'après une autorité que vous ne récuserez pas, *ce n'est pas du côté du midi que Charles Martel dut avoir le plus d'affaires, l'invasion germanique était bien plus à craindre que celle des Sarrazins* (Mich., p. 290) : voilà ce qui se passait quarante ans avant Charlemagne. Ses cendres étaient à peine refroidies, que les Normands pillent trois cents lieues de nos côtes ; bientôt ils remontent la Seine et la Loire, brûlent, massacrent, assiégent Paris qui ne dut son salut qu'à un évêque et à un moine (l'évêque Gozlin et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés). Charlemagne lui-même avait aperçu de son palais les premières voiles de ces audacieux pirates. Il les reconnut à la légèreté de leurs bâtimens. « Alors, s'étant levé de table, dit le chroniqueur (1), il demeura longtemps le visage inondé de larmes, et dit aux grands qui l'entouraient : « Savez-vous, mes fidèles, pourquoi je pleure amè-
» rement? Certes, je ne crains pas qu'ils me nuisent par ces
» misérables pirateries ; mais je m'afflige de ce que, moi vivant,
» ils ont osé toucher ce rivage, et je suis tourmenté d'une
» violente douleur quand je prévois tout ce qu'ils feront de
» maux à mes neveux et à leurs peuples. » La prédiction de l'empereur fut accomplie ; qu'on nous dise maintenant ce qui serait advenu, si, aux *hommes du Nord*, s'étaient joints ceux de l'Est et du Midi; si Charlemagne n'avait, pendant trente ans, refoulé ces peuplades loin de nos frontières ; s'il n'était allé les écraser au cœur de leurs forêts ; s'il n'avait laissé sur les Pyrénées et sur le Rhin, à défaut de cordon sanitaire, la terreur de son nom : quelque soit ce nom dont il vous plaise l'appeler : l'*homme-grand*, ou l'*homme-fort* (2).

Selon M. Michelet, *la gloire littéraire et religieuse du règne de Charlemagne tient à des étrangers* (334). Or, c'est, ce nous semble, un des plus grands mérites de ce prince, lorsque les

(1) *Monach. San Gall.* Trad. de M. Michelet.

(2) Karl-Man, l'homme fort ou robuste (Aug. Thierri).

ténèbres s'étendaient sur la France, d'avoir appelé d'ailleurs le renouvellement et les lumières : d'avoir amené Paul Warnafride et Théodulfe, d'Italie; attiré Alcuin et Clément, du fond de la Bretagne ; Agobard, d'Espagne ; Leidrade, d'Illyrie. L'apparition de tels hommes eut bientôt rallumé le feu sacré parmi les Français. Adhalard, Enghilbert, Eghinard, Ambroise Autpert, Benoît d'Aniane (les premiers, parens ou alliés de Charlemagne), quittèrent les emplois et le plus haut rang à la cour pour se livrer à l'étude, à la propagation des lumières, à la réformation des mœurs. L'empereur encourageait, récompensait leurs travaux, ouvrait des écoles dans toutes les grandes villes et auprès des abbayes ; il écrivait aux métropolitains et aux abbés : « Nous vous faisons savoir que nous avons jugé » utile que, dans les évêchés et les monastères, on s'appliquât » non-seulement à maintenir la régularité, mais encore à en» seigner les lettres....; car, quoique ce soit une meilleure » chose de faire le bien que de le connaître, il faut le con» naître avant que de le faire (1). » Le zèle de Charlemagne pour la saine doctrine et la discipline ecclésiastique éclate à toutes les pages des Capitulaires, comme dans les actes des conciles de Francfort (2) et d'Aix-la-Chapelle.

---

(1) Lett. de Charlem. à Baugulfe, abbé de Fulde.

(2) M. Michelet parle en ces termes du concile de Francfort : *Trois cents évêques condamnèrent à Francfort ce que trois cent cinquante évêques venaient d'approuver à Nicée.* Il s'agit, comme on sait, du culte des images ; or, les pères de Francfort ne donnèrent nullement dans les erreurs des iconoclastes, condamnées au deuxième concile de Nicée ; seulement, trompés par des actes falsifiés, ils crurent que ce dernier concile, qu'ils nomment, par erreur, de Constantinople, avait obligé de rendre aux images, le culte et l'adoration dus à Dieu, et c'est là ce qu'ils condamnèrent. (V. *Longueval.*, t. v, p. 21 et suiv.) Il nous serait impossible de relever toutes les assertions dénuées de fondement, que M. Michelet énonce avec une assurance imperturbable ; c'est ainsi qu'il rapporte à Charlemagne l'institution des *Cours weimiques*, accusation empruntée à Voltaire, et qu'il parle avec dérision de la prétendue immoralité de ce prince. — V. là-dessus Feller, *verbo* Charlemagne.

Le seul espoir de régénération était dans le clergé, qui, malgré sa déchéance, conservait encore incomparablement plus de connaissances et de nobles qualités que les autres classes ; mais la réforme du clergé ne pouvait s'opérer utilement et régulièrement que sous l'influence de Rome dont il fallait d'abord garantir l'indépendance. C'est à l'accomplissement de ce grand dessein que se dévoua Charlemagne. Peut-être n'eut-il point toute la conscience de sa mission (quel grand homme l'eut jamais)! mais il n'est pas moins certain que, lorsque, à genoux devant la confession de saint Pierre, il déposait aux pieds du Pêcheur sa célèbre *donation*, et jurait avec ses fidèles de maintenir le pouvoir temporel du Saint-Siége, il ne faisait autre chose que signer la cédule de l'intelligence contre la force brute, de la civilisation contre l'ignorance et la barbarie.

Tout est en germe dans le règne de ce prince, qu'on a justement nommé *le plus grand semeur des temps modernes* (B. d'Eckstein). Les écoles des cathédrales promettent l'université ; Alcuin et Pierre de Pise présagent Gerson, Abailard, saint Thomas; Benoît d'Aniane prélude à saint Bernard ; Léon IV est le précurseur de Grégoire VII. Le sceau de Charlemagne fondait cette hiérarchie catholique du moyen-âge, qui, en tenant compte des abus et des vices, n'en demeure pas moins le plus beau système gouvernemental qu'il eût été donné à l'homme de réaliser. « Car il avait transporté dans ce monde une image visible » de l'attraction qui entraîne les corps célestes, en enfermant » la terre dans une suite de cercles concentriques, dont la circonférence touchait aux extrémités du globe, dont le point » de rayonnement était à Rome. Du point de vue philosophique, cette conception apparaît dans toute sa grandeur, et » ses résultats n'en sont pas moins éclatans ; car, dès que vous » placez quelque part un pouvoir dont la mission est universelle, vous lui imposez la loi de considérer dans tous ses actes » les seuls progrès de la masse humaine ; vous apprenez aux » peuples que leur fonction est subordonnée, dépendante ; vous » agrandissez le patriotisme de toutes les zones de l'humanité; » rien d'étroit alors, rien de borné ; la variété infinie des penchans, des facultés, des forces individuelles, prend son rang

» dans l'échelle nationale ; la variété plus restreinte des nations » a sa place dans le développement indéfini de la grande so- » ciété. Les devoirs aussi se trouvent placés avec une régularité » correcte et symétrique. De la part du pouvoir, un dévone- » ment sans mesure à tous et à chacun des êtres que sa loi » vivifie, que sa puissance protége, que son impulsion perfec- » tionne ; de la part des individus, soumission absolue au pou- » voir, qui résume tous les intérêts, tous les besoins, toute » la vie intellectuelle et morale de l'humanité (1). » Le catholicisme seul pouvait concevoir et produire une semblable organisation, puisque seul il renferme la vraie et absolue notion du pouvoir, laquelle implique nécessairement l'infaillibilité, l'universalité, la perpétuité.

Tout ceci a complètement échappé à l'habituelle perspicacité de M. Michelet, et il y a lieu d'en être surpris (2). S'il nous était permis de le suivre jusqu'à la fin de la seconde race, nous trouverions encore bien des inexactitudes à relever, bien des assertions à modifier. C'est ainsi qu'il suppose lestement une excommunication qui n'a jamais existé (p. 364). Il est vrai que lorsque Lothaire, voulant légitimer sa révolte aux yeux du peuple, traîna en France le Pape Grégoire IV, il prit soin de publier que le pontife venait pour excommunier l'empereur et ses partisans. A cette nouvelle, les évêques attachés à Louis, écrivirent au Pape en termes qui, au dire de l'auteur contemporain, étaient *un peu entachés d'audace et de présomption ;* mais la réponse du Pape prouve que ces bruits d'anathème n'avaient aucun fondement. Après avoir rudement réprimandé les évêques du ton qu'ils avaient pris avec lui, il ajoute : « Vous prétendez que nous venons fulminer sans aucun sujet, » *je ne sais quelle excommunication*, et vous nous exhortez en » termes confus et embrouillés de ne pas le faire, parce que

---

(1) Feuilleton du *National*, du 24 août, signé A. A.

(2) De l'influence du christianisme sur la législation romaine, sur la législation des barbares et sur le droit civil de la France. Voir *l'Echo des Vrais Principes*, t. VIII, p. 325.

» ce serait déshonorer la dignité impériale et avilir la nôtre. » Expliquez-vous, je vous prie; que signifie ce langage? et di» tes-nous ce qui déshonore plus la puissance impériale, ou » de l'excommunication, ou des œuvres dignes de l'excommu» nication (1)? » On connaît la suite de cette affaire. Le Pape, après avoir tenté des voies d'accommodement entre un prince imbécile et des enfans dénaturés, laissa ces honteuses contestations se terminer aussi indignement qu'elles avaient commencé. De toute cette trame, il ne demeura que le nom de *Champ du mensonge*, au lieu témoin de la scène, comme un monument de la fourberie de Lothaire, qui s'était joué de la bonne foi du Pape, de la crédulité de l'empereur, et de l'astuce de ses frères.

Plus loin M. Michelet veut faire d'Hincmar, ni plus ni moins qu'un Pape, un vrai Pape français, un Pape de Rheims, parfaitement indépendant de celui de Rome. Or, il est difficile, dit le savant Thomassin, *de se former une idée plus magnifique de la majesté et de la grandeur du siége apostolique*, que celle qu'Hincmar nous en a laissée dans ses écrits (2). Sa conduite,

---

(1) Agobard nous a conservé cette lettre, t. II, p. 48, édit. Baluz.

(2) Voici un passage d'Hincmar : « La sainte Eglise romaine, la mère, la nourrice et la maîtresse de toutes les Eglises, doit être consultée dans tous les doutes qui regardent la foi et les mœurs, particulièrement par ceux qui, comme nous, ont été engendrés en J.-C. par son ministère, et nourris par elle du lait de la doctrine catholique. » (*Hincm.* t. I, p. 161.) Et ailleurs, avec encore plus d'énergie : « Tout ce que nous prêchons et décernons, nous évêques catholiques, selon les sacrés canons et les décrets du Siége apostolique, le Saint-Siége et l'Eglise catholique le prêchent et le décernent avec nous; ils ordonnent avec nous, quand nous ordonnons; et quand nous jugeons, ils jugent avec nous, qui avons été créés évêques pour succéder aux apôtres. Mais, lorsque nous maintenons sous l'autorité de la pierre apostolique, les sacrés canons et les décrets des pontifes romains, simples exécuteurs d'une juste sentence, nous obéissons au Saint-Esprit qui a parlé par eux, et nous nous tenons dans la dépendance du Siége apostolique, d'où la religion a découlé, ainsi que la discipline et les règles canoniques. *Ibid.*, p. 462. V. la *tradit. de l'Egl. sur l'instit. des Ev.*, t. II, p. 345 et suiv.

d'ailleurs était en harmonie avec sa doctrine, car son élection au siége de Rheims, avait été confirmée par le Saint-Siége, et c'est au Saint-Siége qu'il demanda l'augmentation et le renouvellement des priviléges de sa métropole.

Mais de toutes les affirmations incroyables du professeur, il n'en est pas de plus incroyable, sans doute, que celle-ci : — « *Ce fut au 9e siècle, Paschase Ratbert qui, le premier enseigna » d'une manière explicite, la merveilleuse poésie d'un Dieu en- » fermé dans un pain.... Les anciens pères avaient entrevu cette » doctrine, mais le temps n'était pas venu. Ce ne fut qu'au » 9e siècle que Dieu daigna descendre pour confirmer le genre » humain dans ses extrêmes misères, et se laisser voir, toucher, » goûter...* » A s'en tenir à la rigueur des termes (et la chose en vaut la peine), nul dans l'Eglise Romaine, et pas plus Paschase Ratbert qu'un autre, n'ont enseigné le dogme *d'un Dieu enfermé dans un pain.* Pour trouver cette merveilleuse poésie, il faut descendre jusqu'à Bérenger, ou peut-être à Luther et au système de l'*impanation;* mais prétendre naïvement que l'Eglise n'a point cru à la présence réelle avant le 9e siècle, c'est d'un trait de plume reporter la discussion au temps de Basnage et de Mélanchton. On n'attend point que nous venions élucubrer les subtiles controverses de Rantramme et de Ratbert, moins encore que nous accumulions les monumens qui attestent la perpétuité de la foi catholique, relativement à l'Eucharistie. Ces preuves remplissent d'immenses recueils, et sont dans la mémoire, ou au moins sous la main de tous les catholiques (1).

---

(1) On peut citer parmi les principaux. — Le *Traité de l'Eucharistie* du card. Du Perron, contre Duplessis-Mornai. — La *Perpétuité de la foi sur l'Eucharistie* d'Arnauld, Nicole, Renaudot. — Schelstrate, *De disciplinâ arcani.* — Pouget, *Institut catholic.*, t. IV. — Le *Traité de l'Eucharistie* de Pélisson, et surtout la *Tradition de l'Eglise touchant l'Eucharistie*, 1 vol. in-12, où le même auteur a recueilli les passages des soixante-douze Pères ou écrivains ecclésiastiques, antérieurs au 9e siècle, qui établissent d'une manière irréfragable la croyance de l'Église en cette matière,

Ce 9e siècle fut encore une époque de décadence. Comme sous la première race, la dégénération des rois, les incursions, les guerres intestines portèrent de rudes atteintes à l'ouvrage de Charlemagne. La barbarie reparut; il faut pourtant reconnaître que dans les 9e et 10e siècles, la civilisation fut loin de descendre aussi bas qu'auparavant. Des noms célèbres retentirent dans l'Eglise (1). L'intelligence subissait péniblement toutes les épreuves d'une rude et lente éducation, et un travail secret de l'esprit apparaissait au-dessous du bouleversement des formes extérieures de la société.

Quand le grain tombe dans un champ, il disparaît à l'œil du semeur; il faut qu'il se corrompe et meure; il est comme s'il n'était pas. Voilà une image de ce qui se passe au 10e siècle. L'ordre social paraît anéanti, l'unité administrative est rompue, l'empire morcelé; de tristes pressentimens s'emparent, comme un vertige, de tous les esprits; un seul soupir sort de toutes les poitrines, un seul cri de toutes les bouches : voici le dernier jour du monde; voici le jugement de Dieu. Mais la violence même de cette crise annonce une exubérance de vie; dans ces pensées de mort, brillent des présages de résurrection. Le 11e siècle s'ouvre, et déjà la semence jetée par la main de Charlemagne, croissait en un superbe épi, s'étendait en un arbre immense qui devait long-temps abriter et nourrir l'humanité. — *Annales de Phil. Chrét. n°* 52.

---

(1) Hincmar, archevêque de Rheims; Prudentius, évêque de Troyes; Florus, diacre de Lyon; Lupus, abbé de Ferrières; Christian Drutmar, moine de Corbie; Walafride Strabon, moine de Fulde; Etienne, évêque d'Autun; Fulbert, évêque de Chartres; Odon, abbé de Cluni; Abbon et l'illustre Gerbert.

GÉOLOGIE.

TABLEAU DES COUCHES MINÉRALES DU GLOBE

ET DES FOSSILES QU'ELLES RENFERMENT.

Nous avons souvent parlé de Géologie, et démontré combien les découvertes toutes récentes de cette science, s'accordent avec le récit que fait Moïse de la création. Mais, comme il est peut-être plusieurs de nos abonnés qui n'ont pas étudié, d'une manière spéciale, cette science, et que, par conséquent, ils doivent avoir de la peine à bien saisir la force et la portée de tout ce que nous avons dit de ces découvertes et de leur accord avec les récits de notre Bible, nous avons essayé de réunir en un seul *tableau* et de mettre sous leurs yeux *trois choses :*

La première. La composition actuelle du globe, avec le nom et la place des différentes couches qui le composent à partir de sa *surface* jusqu'aux couches les plus profondes auxquelles on ait pu pénétrer.

La seconde. Quelles sont les *matières fossiles* ou *objets pétrifiés* qui se trouvent dans ces différentes couches.

La troisième. L'indication des passages de la *Genèse* où la création de ces différens fossiles est racontée.

Mais, comme nous ne pouvons renfermer dans ce tableau tous les développemens qu'il peut comporter, nous ajouterons ici quelques détails sur les différens animaux fossiles qui se trouvent dans la terre à partir du CALCAIRE JURASSIQUE.

Calcaire jurassique, sable vert, etc.

Ici la classe des reptiles se multiplie et déploie des formes gigantesques. On y rencontre l'*ichtyosaurus* et le *plésiosaurus ;* le premier de ces animaux monstrueux avait, selon Cuvier, la mâchoire d'un dauphin, les dents d'un crocodile, la tête et le sternum d'un lézard, les extrémités d'un cétacé (mais au nombre de quatre), et les vertèbres d'un poisson. Le *plésiosaurus*

TABLEAU *des formations géolo|e Humboldt.*—RAPPORT *des couches avec les espèces d'anim|près Cuvier, Brongniart, Bertrand, Boubée, Labèche et autres|vec les jours de la création.*

Genèse, ch. 1, v. 27.

L'HOMME, le dernier ou industrie, tels que des fragm vent que dans les couches le de espèce, dont plusieurs ge

uvier. *Discours sur les révol. du globe*. in-8o, 5e éd. p. 131, et Boubée, *Géol. popul.*, p. 175. Quelques-uns de ces mammifères ont été ouvés dans les contrées du nord, recouverts leurs muscles et de leur peau; preuve senble de la révolution récente qui les a fait rir, et qui ne saurait remonter, dit Cuer, au-delà de 5 à 6000 ans, p. 283.

Mammifères marins, coc maines, végétaux, poisso

Cuvier, p. 113 et 290.

Coquilles de mer très-abo cents espèces, la plupart ir

Cuvier, p. 111 et 290.

Genèse, ch. 1, v. 24.

Premiers MAMMIFÈRES inconnus, crocodiles, tor embellissaient alors notre riums et les palæotheriums

La découverte de ces animaux singuliers est due à Cuvier. Voy. son *Discours*, p. 315, et ses *Recherches sur les quadrupèdes fossiles*, t. III, p. 47 et 60, 2e édit.

Premiers MAMMIFÈRES et autres grands cétacés qui, mité de leur taille, ont péri

Cuvier. *Recherches sur les ossemens des quadr. foss.*, tom. v, p. 399.

Reptiles, crocodiles, tort lauriers et autres végétaux

Cuvier, p. 294 et 331 du *Discours*.

Reptiles monstrueux qui ont dispar tortues de mer, quelques plantes mar

Cuvier, p. 295 et 311.

Reptiles et végétaux.

Cuvier, p. 306.

Gen., c. 1, v. 21.

Premiers OISEAUX. Reptiles gigante, la tête et le sternum d'un lézar, les extrémités d mais à la tête d'un lézard, il joignait le cou d'un tenait à la fois de l'oiseau, du reptile e qui avait six pieds d'envergure. Huîtr

Plantes cicadées et conifères; bamb végétaux analogues à ceux de la zone | AEN.

Coquilles nombreuses. | UX.

TERRAINS SECONDAIRES.

Cuvier, p. 295 et 308, et Brongniart, *Tableau des terrains qui composent l'écorce du globe*, Tabl. XI, p. 412.

Cuvier, p. 300, et *Recherches sur les ossem. des quadr. fossiles*, tom. v, p. 249, 445, 453, 475.

Brongniart, p. 418.

v. 2.

Ces roches primordiales, ces granites, rep *cua*). Ces roches composent le noyau du glo un liquide immense. Elles ne renferment AU La vie n'était donc point encore sur le glol Cette admirable concordance de la Genès de toutes les cosmogonies, celle de Moïse

RIMITIVES.

ES.

TERRAINS PRIMIT

Cuvier, pag. 290, et Bertrand, pag. 123. Cuvier, pag. 23.

Genoude. *Prolégomènes du Pentateuque*, p. 66.

Ce tableau de toute la suite des couches aux plus modernes et aux plus superficielles, est en quelque sorte, dit Cu|*ours sur les révol. du globe.*

Nouv. Cons. Belge, t. X, pag. 520-5

TABLEAU *des formations géologiques dans l'ordre de leur superposition, par M. Al. de Humboldt.*—**RAPPORT** *des couches avec les espèces d'animaux et de plantes dont elles renferment les restes, d'après Cuvier, Brongniart, Bertrand, Boubée, Labèche et autres géologues.*—**CONCORDANCE** *des faits géologiques avec les jours de la création.*

Genèse, ch. 1, v. 27.	L'HOMME, le dernier ouvrage de la création, suivant l'Écriture, et en effet ses restes et les débris de son industrie, tels que des fragmens de *briques* et de *poteries*, des *scories* de forges, des *bois travaillés*, ne se trouvent que dans les couches les plus superficielles du globe. Mammifères de grande espèce, dont plusieurs genres vivent encore dans diverses parties de la terre.	DÉPÔTS D'ALLUVION.	TERRAINS TERTIAIRES.	Cuvier. *Discours sur les révol. du globe*, in-8°, 5e éd. p. 131, et Boubée, *Géol. popul.*, p. 175. Quelques-uns de ces mammifères ont été trouvés dans les contrées du nord, recouverts de leurs muscles et de leur peau; preuve sensible de la révolution récente qui les a fait périr, et qui ne saurait remonter, dit Cuvier, au-delà de 5 à 6000 ans, p. 283.
	Mammifères marins, coquilles d'eau douce mélangées de coquilles marines, végétaux, poissons d'eau douce.	FORMATION LACUSTRE AVEC MEULIÈRES.	TERRAINS TERTIAIRES.	Cuvier, p. 113 et 290.
	Coquilles de mer très-abondantes; on en a trouvé jusqu'ici plus de huit cents espèces, la plupart inconnues dans les mers d'aujourd'hui.	GRÈS ET SABLES DE FONTAINEBLEAU.	TERRAINS TERTIAIRES.	Cuvier, p. 111 et 290.
Genèse, ch. 1, v. 24.	Premiers MAMMIFÈRES TERRESTRES. Poissons appartenant à des genres inconnus, crocodiles, tortues, plusieurs sortes d'oiseaux, palmiers qui embellissaient alors notre sol, et qui ont été trouvés avec les anoplothériums et les palæotheriums dans les carrières à plâtre des environs de Paris.	GYPSE A OSSEMENS. CALCAIRE SILICEUX.	TERRAINS TERTIAIRES.	La découverte de ces animaux singuliers est due à Cuvier. Voy. son *Discours*, p. 315, et ses *Recherches sur les quadrupèdes fossiles*, t. III, p. 47 et 60, 2e édit.
	Premiers MAMMIFÈRES MARINS. Lamentins, dauphins inconnus, *morses* et autres grands cétacés qui, malgré les forces que semblait leur donner l'énormité de leur taille, ont péri dans la catastrophe qui a bouleversé leur élément.	CALCAIRE GROSSIER.	TERRAINS TERTIAIRES.	Cuvier. *Recherches sur les ossemens des quadr. foss.*, tom. V, p. 399.
	Reptiles, crocodiles, tortues, coquilles d'eau douce; palmiers, cocotiers, lauriers et autres végétaux qu'on ne trouve que dans les pays chauds.	GRÈS TERTIAIRE A LIGNITES.		Cuvier, p. 294 et 331 du *Discours*.
	Reptiles monstrueux qui ont disparu de la surface du globe. Crocodiles, grandes tortues de mer, quelques plantes marines.	CRAIE... { BLANCHE. TUFFAU. CHLORITÉE.		Cuvier, p. 295 et 311.
	Reptiles et végétaux.	SABLE VERT. SABLE FERRUGINEUX. GRÈS SECONDAIRE A LIGNITES.		Cuvier, p. 306.
Gen., c. 1, v. 21.	Premiers OISEAUX. Reptiles gigantesques, l'un, l'*ichthyosaurus*, avait la mâchoire d'un dauphin, les dents d'un crocodile, la tête et le sternum d'un lézard, les extrémités d'un cétacé et les vertèbres d'un poisson. Le *plésiausaurus* lui ressemblait beaucoup; mais à la tête d'un lézard, il joignait le cou d'un serpent. Le *ptérodactyle* ou *lézard volant*, tenait à la fois de l'oiseau, du reptile et du mammifère; on en a trouvé une espèce qui avait six pieds d'envergure. Huîtres, poissons.	CALCAIRE JURASSIQUE.	TERRAINS SECONDAIRES.	Cuvier, p. 295 et 308, et Brongniart, *Tableau des terrains qui composent l'écorce du globe*, Tabl. II, p. 412.
	Plantes cicadées et conifères; bambous, fougères et autres végétaux analogues à ceux de la zone torride.	GRÈS BLANC. — CALCAIRE DE CAEN.	TERRAINS SECONDAIRES.	Cuvier, p. 300, et *Recherches sur les ossem. des quadr. fossiles*, tom. V, p. 249, 445, 453, 475.
	Coquilles nombreuses.	MUSCHELKALK. — LIAS MARNEUX.	TERRAINS SECONDAIRES.	Brongniart, p. 418.
	Quadrupèdes ovipares.	GRÈS BIGARRÉ SALIFÈRE.		Cuvier, p. 295 du *Discours*.
Gen., c. 1, v. 21	Premières traces de quadrupèdes, mais seulement ovipares. REPTILES de la famille des lézards, très-semblables aux grands monitors d'eau douce qui vivent aujourd'hui dans la zone torride; tortues, empreintes nombreuses de poissons.	SCHISTE CUIVREUX.		Cuvier, p. 299.
Gen., ch. 1, v. 12.	PORPHYRE QUARTZIFÈRE. Polypiers, quelques os de POISSONS, plantes arborescentes, tiges de palmiers, fougères en arbre de 40 à 50 pieds de haut, et autres végétaux acotylédons et monocotylédons gigantesques. Grandes couches de houille, restes des premières richesses végétales qui aient orné la surface du globe. (Tous les naturalistes reconnaissent à la houille une origine végétale.) Les troncs de fougères dont ces terrains ont conservé l'empreinte, nous disent assez, remarque Cuvier, combien ces antiques forêts différaient des nôtres.	FORMATIONS COORDONNÉES DE PORPHYRE, DE GRÈS ROUGE ET DE HOUILLE.		Bertrand, *Lettres sur les révolutions du globe*, p. 307, 3e édit., et Cuvier, p. 296.
Gen., v. 12. Ici les plantes herbacées apparaissent avant les arbres. Moïse place également *herbam* avant *lignum*.	Première apparition de la vie à la surface du globe; elle y a commencé par le règne végétal. Les terrains de cette époque sont principalement caractérisés par des empreintes de VÉGÉTAUX HERBACÉS, roseaux, fougères, lycopodiacées de 60 à 70 pieds de haut. On y trouve encore des zoophytes, des mollusques, des crustacés, mais nuls vestiges d'animaux qui vivent sur la terre sèche et respirent l'air en nature. Il est fort douteux, pensent Cuvier et Bertrand, que les mers renfermassent alors des poissons.	FORMATIONS DE TRANSITION.	TERRAINS INTERMED	Cuvier, p. 298, et Bertrand, *Lettres*, pag. 297. Voir aussi Adolphe Brongniart. *Histoire des végétaux fossiles.* Cuvier, pag. 111, et Bertrand, pag. 297.
Gen., c. 1, v. 2.	Ces roches primordiales, ces granites, représentent la masse *informe* et *nue* de l'Écriture (*inanis et vacua*). Ces roches composent le noyau du globe; les naturalistes reconnaissent qu'elles ont été formées dans un liquide immense. Elles ne renferment AUCUN VESTIGE, aucune empreinte VÉGÉTALE NI ANIMALE. La vie n'était donc point encore sur le globe. Cette admirable concordance de la Genèse avec les découvertes géologiques, faisait dire à Cuvier que de toutes les cosmogonies, celle de Moïse seule était conforme à la nature.	FORMATIONS PRIMITIVES. GRANITES.	TERRAINS PRIMITIFS.	Cuvier, pag. 296, et Bertrand, pag. 123. Cuvier, pag. 23. Genoude. *Prolégomènes du Pentateuque*, p. 66.

Ce tableau de toute la suite des couches du globe, depuis les plus anciennes que l'on connaisse jusqu'aux plus modernes et aux plus superficielles, est en quelque sorte, dit Cuvier, le dernier résumé des efforts de tous les géologistes. *Discours sur les révol. du globe.*

avait aussi les extrémités d'un cétacé, mais la tête d'un lézard, et un cou semblable au corps d'un serpent. Là se montre également le *mégalosaurus*, reptile qui devait avoir au moins soixante-dix pieds de longueur, et qui approchait de la taille de la baleine; le *géosaurus* de Cuvier; le *plérodactyle*, lézard volant, qui tenait à la fois du reptile, de l'oiseau et du mammifère, et dont une espèce avait au moins cinq pieds d'envergure. Ce terrain renferme encore des restes de *crocodiles*, de *tortues*, de *coquilles*, d'*insectes*, et enfin les premiers ossemens d'*oiseaux*, et principalement d'oiseaux aquatiques, d'*ibis*, de *hérons*, de *cigognes* et d'*échassiers*.

Craie de différentes couleurs. Grès tertiaire à lignites.

Encore des reptiles monstrueux, et entr'autres le *mosasaurus*, qui devait avoir au moins vingt-cinq pieds de longueur. *Crocodiles* et *coquilles* abondantes.

Calcaire grossier.

Premières traces de *mammifères marins*, de *baleines*, de *dauphins* inconnus, de *lamantins* et de *morses*. Cuvier remarque que ces grands cétacés, malgré les forces que semblait leur donner l'énormité de leur taille, n'ont pu résister aux catastrophes qui ont bouleversé leur élément, et y ont péri.

Gypse à ossemens. Calcaire siliceux. Grès et sables de Fontainebleau. Formation lacustre avec meulières.

Première apparition des *mammifères terrestres*. Ce sont des *pachydermes* qui manquent entièrement parmi les quadrupèdes de nos jours, et dont les caractères se rapprochent plus ou moins des tapirs, des rhinocéros et des chameaux. Ces genres, dont la découverte entière est due à M. Cuvier, sont : les *palœothériums*, les *lophiodons*, les *anoplotériums*, les *antracothériums*, les *chéropotames*, les *adapis*. Les plâtrières des environs de Paris renferment une quantité prodigieuse d'ossemens de ces espèces. Avec ces animaux se trouvaient des carnassiers, des rongeurs, plusieurs sortes d'*oiseaux*, des *crocodiles*, des *tortues* et des *poissons* inconnus.

Dépôts d'alluvion.

Dans ces terrains, que des géologues ont partagés en *diluviens* et *post-diluviens*, il n'y a plus, ni palœothériums, ni anoplo-

thériums, ni aucun de ces genres singuliers. Ce sont d'autres pachydermes gigantesques : l'*éléphant*, appelé *mammouth*, par les Russes, haut de 15 à 18 pieds, le *mastodonte*, dont la forme massive était aussi considérable, l'*hippopotame* et le *rhinocéros*. On trouve les débris de ces grands quadrupèdes, enfouis au milieu des cailloux et des sables, et presque toujours arrondis ou usés par le frottement; quelques-uns cependant ont été trouvés dans les contrées du nord, recouverts de leurs muscles et de leur peau : preuve sensible d'une révolution récente. Ces mêmes terrains meubles, recèlent des *mégathériums* de la famille des paresseux, dont la grande taille devait égaler celle de l'éléphant; des *mégalonix*, de la même famille, remarquable par l'énorme dimension de ses ongles; des *tapirs*, des *bœufs*, des *chevaux*, des *ours*, des *hyènes*, des *cerfs*, des *daims*, des *sangliers*, des *lièvres*, des *chiens*, des *castors*, des *loutres*, des *chats*, des *martres*, des *rats*, des *musaraignes*, etc. Le plus grand nombre de ces genres d'animaux vivent encore dans diverses parties du globe; mais plusieurs des espèces que l'on trouve dans les dépôts diluviens ont totalement disparu.

On trouve également, dans ces dépôts, des débris d'animaux marins, confusément mêlés avec les précédens : ce sont des *coquilles*, des *madrépores*, des ossemens de *poissons*, etc. Ces débris portent également les marques d'un rude frottement.

On trouve un grand nombre de cavernes remplies de ces divers débris, empâtés dans des argiles souvent rougeâtres. On attribue le remplissage de ces cavernes, dites *cavernes à ossemens*, à la catastrophe diluvienne. Toutefois, il en est un grand nombre dont le remplissage est plus moderne.

Les dépôts diluviens sont le plus souvent accompagnés de *blocs erratiques;* on désigne ainsi ces énormes fragmens de rochers, plus ou moins arrondis sur leurs angles, et dont le poids, quelquefois est tel qu'il faudrait réunir les puissances les plus énergiques pour les ébranler. On en connaît qui pèsent jusqu'à 300,000 kilogrammes, et dont le volume dépasse mille mètres cubes (1). Ces blocs sont formés des mêmes roches que les

(1) Boubée. *Géologie populaire*, pag. 155, 1833. Nous nous sommes

cailloux ordinaires, au milieu desquels on les rencontre, ce qui prouve qu'ils ont été détachés des mêmes lieux. Enfin, l'on remarque presque toujours qu'entre les cailloux les plus gros et les blocs les plus petits, qui se trouvent mêlés ensemble, il y a, sous le rapport du volume, des passages si nombreux, qu'il est difficile de désigner, dans la série de ces débris, ceux qui doivent porter le nom de blocs erratiques, et ceux qui doivent rester parmi les cailloux roulés. Cette circonstance prouve que les uns et les autres, même les plus petits, ont été, ainsi que les sables qui les accompagnent, charriés en même temps et par les mêmes eaux.

On comprend dans le terrain *post-diluvien* tous les dépôts qui se sont formés depuis la retraite des eaux diluviennes jusqu'à nos jours. Les fossiles qu'on y trouve sont les mêmes espèces qui vivent encore dans le pays. On y trouve même des débris d'*ossemens humains*, des fragmens de *briques* et de *poteries*, des *scories* de forges, des *bois travaillés*, et ces débris, qui tous attestent la vie de l'homme, ne se trouvent avec quelque fréquence que dans les terrains d'alluvion. Ils sont rares dans le terrain diluvien; s'il est vrai qu'on en ait trouvé dans le midi de la France, comme quelques naturalistes le prétendent, dans les mêmes cavernes et les mêmes dépôts qui contenaient ceux d'une espèce perdue de rhinocéros et d'autres animaux qu'on trouve ordinairement dans les grottes osseuses (1).

Ainsi donc, comme le dit l'Ecriture, c'est la création de l'*homme* qui couronne l'œuvre du Créateur, c'est lui qui a été créé le dernier; encore ici le récit de Moïse s'accorde avec l'observation et avec les faits les mieux prouvés.

Pour faire mieux ressortir cet accord, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs les paroles du texte sacré.

D'après la Genèse, 1. Dieu réunit les eaux dans un seul bassin. — Genèse, chap. 1, vers. 9. *Congregentur aquæ ut appareat arida.*

---

servi de l'autorité et des recherches de ce savant professeur, pour cette partie de notre travail.

(1) *Manuel géologique*, par H. Delabèche, pag. 229, 1833.

2. Dieu féconde ensuite la terre de végétaux. *Et protulit terra herbam virentem et lignum pomiferum.* — Vers. 12. (Remarquez bien que Moïse met ici *herbam* avant *lignum.*)

3. Dieu peuple les eaux de reptiles et de poissons, et les rivages d'oiseaux. — Vers. 21.

4. Dieu peuple ensuite la terre de quadrupèdes. — Vers. 24.

5. Enfin Dieu crée l'homme, et complète ainsi ses œuvres. — Genèse, 27.

« On ne saurait trop remarquer, dit un naturaliste moderne, cet ordre admirable, si bien d'accord avec les plus saines notions qui servent de base à la géologie positive. Quel hommage, ajoute-t-il, ne doit-on pas rendre à l'écrivain inspiré (1)! »

Nous ne pouvons mieux terminer cet article qu'en rapportant ces paroles du savant géologue que nous avons cité plus haut (2) :

« Ici se présente une considération dont il serait difficile de ne pas être frappé : puisque un livre, écrit à une époque où les sciences naturelles étaient si peu éclairées, renferme cependant, en quelques lignes, le sommaire des conséquences les plus remarquables, auxquelles il ne pouvait être possible d'arriver qu'après les immenses progrès amenés par le dix-huitième et le dix-neuvième siècles; puisque ces conclusions se trouvent en rapport avec des faits qui n'étaient ni connus, ni même soupçonnés à cette époque, qui ne l'avaient jamais été jusqu'à nos jours, et que les philosophes de tous les temps ont toujours considérés contradictoirement et sous des points de vue toujours erronnés; puisque enfin, ce livre, si supérieur à son siècle, sous le rapport de la science, lui est également supérieur sous le rapport de la morale et de la philosophie naturelle, on est obligé d'admettre qu'il y a dans ce livre *quelque chose de supérieur à l'homme*, et quelque chose qu'il ne voit pas, qu'il ne conçoit pas, mais qui le presse irrésistiblement!!! »

Maintenant, si l'on veut jeter un coup d'œil attentif sur le

---

(1) Demerson. *Histoire naturelle du globe terrestre.*

(2) Boubée, *Géologie populaire*, p. 66.

tableau, et l'étudier quelques instans, il nous semble qu'il sera facile de se faire une idée nette de toutes les formations géologiques. Nous avons pris pour base, comme nous le disons, le *tableau tracé par M. de Humboldt;* mais, tel que nous le donnons et avec les indications que nous y avons ajoutées, nous croyons que ce travail n'avait jamais été fait, et qu'il peut passer pour neuf.

Nous espérons qu'il sera utile à nos lecteurs, et qu'ils pourront y voir une nouvelle preuve de la révélation divine de nos livres, et de l'avantage qu'on peut retirer de la connaissance des sciences, pour répondre aux demi-savans qui répètent encore les vieilles objections géologiques faites contre la Bible dans le siècle dernier. — *Annales de Philosophie Chrétienne*, *n°* 50.

PHYSIOLOGIE ET HYGIÈNE

DES HOMMES LIVRÉS AUX TRAVAUX DE L'ESPRIT (1).

Tel est le caractère de divinité qui distingue le christianisme, que les efforts de l'impiété pour l'anéantir ont contribué à affermir son empire, et que les sciences qui lui paraissaient les plus opposées ou les plus étrangères, fournissent des argumens invincibles pour prouver la vérité de sa céleste origine.

Le livre que nous annonçons offre une preuve frappante de cette dernière assertion. Cet ouvrage, en effet, destiné à procurer la santé, semblerait ne contenir que des considérations purement matérielles, et cependant on peut en tirer des preuves concluantes en faveur de notre religion; car le résumé de cet ouvrage est que,

(1) Ou *Recherches sur le physique et le moral, les habitudes, les maladies et le régime* des gens de lettres, artistes, savans, hommes d'état, etc. Par J. H. Reveillé-Parise, docteur en médecine; 2 vol. in-8°. Paris chez Dentu. Prix : 14 fr.

pour se procurer une santé inaltérable, il faut non-seulement être sobre, chaste et tempérant, mais encore dompter ses passions et acquérir un grand empire sur elles ; or, que veut de plus le catholicisme? c'est là, en y joignant la charité, dont personne ne s'avisera de contester l'excellence, tout ce que prêche l'Evangile; avec cette différence que les considérations de santé que fait valoir M. Reveillé-Parise sont insuffisantes pour arrêter la fougue de l'âge, l'emportement des sens et le tyrannique empire des passions, tandis que la religion chrétienne est seule capable de leur opposer un frein efficace par les considérations d'un ordre plus élevé qu'elle fait valoir aux yeux de ses disciples.

Tandis que l'incrédulité, en prêchant à l'homme le néant de son avenir, le précipite par cela même dans les plus honteux égaremens, use sa santé, avance sa vieillesse, la religion, par ses enseignemens et sa morale, rend l'homme heureux ici-bas; car la santé est une condition indispensable de bonheur, puisque la position la plus brillante dans le monde devient misérable sans elle.

Je ne suivrai pas l'auteur dans son discours préliminaire, où il discute l'origine et l'utilité de la médecine ; je pense comme lui que les préventions contre elle s'affaiblissent. Car un fait digne de remarque, c'est que les gens du monde les plus acharnés contre les médecins, sont les plus enclins à suivre les indications des charlatans; ce qui m'a toujours fait regarder cette prévention comme la marque certaine d'un esprit borné et rétréci. Il est impossible d'ailleurs de ne pas convenir que, par les grands développemens qu'ont pris aujourd'hui les sciences médicales, elles n'aient contribué aux progrès de l'esprit humain sur plusieurs points importans. Tout le monde sait que l'anatomie et la physiologie sont les deux premiers chapitres d'une bonne philosophie.

Vers le milieu du siècle dernier, Tissot fit, sur la *santé des gens de lettres*, un traité qui eut beaucoup de vogue, que tout le monde connaît, mais qu'on ne lit plus aujourd'hui, quoiqu'il contienne d'excellens préceptes d'hygiène. L'ouvrage de M. Parise est basé sur les mêmes principes, mais il lui est bien supérieur par le style, les recherches dont il est parsemé, et la connaissance qu'il suppose dans l'auteur de tous les progrès que les sciences médicales ont faits depuis cette époque.

La première partie contient un excellent traité de physiologie, la deuxième traite de la physiologie pathologique, et la dernière de l'hygiène la mieux appropriée aux personnes qui s'adonnent aux travaux de l'esprit.

PREMIÈRE PARTIE.

L'auteur commence par tracer les principaux phénomènes de la vie : « Ainsi chaque organe est fait pour soi, ayant en lui tout ce » qui le complète ; il a sa loi, ses conditions, son mode à part » d'existence, et pourtant la raison de chaque partie n'est que dans » le tout ; il y a la vie de la molécule, la vie de l'organe et la vie de » l'animal, ou plutôt il y a mille existences et il n'y a qu'une seule » vie ; admirable faisceau que l'étroite union des parties entr'elles » forme dès la fondation du germe ! Aussi, pénétrés de cette idée, » les anciens philosophes regardaient-ils le corps humain comme » la plus frappante image de l'univers, où tout se lie à tout dans » l'espace et dans le temps ; qui ne reconnaît ici l'*unum* et l'*omnia* » des anciens pythagoriciens, Dieu est un et toute chose. »

M. Reveillé-Parise, il faut bien le dire, évite avec soin, dans tout son ouvrage, de s'expliquer sur les différentes questions qui pourraient faire soupçonner ses croyances, et cette réserve doit faire un peu tenir en garde le lecteur qui verrait dans cette dernière citation un panthéisme bien prononcé, si M. Parise l'appliquait au système général de l'univers ; j'aime mieux croire qu'il n'a eu en vue que l'organisation du corps humain.

L'auteur passe aux modes principaux de manifestation de la vie ; il définit ensuite les lois les plus générales de la sensibilité, de la contractibilité ou de la puissance musculaire, et décrit, ainsi qu'il suit, la loi fondamentale du tempérament des personnes livrées aux travaux de l'esprit : « D'un côté, disposition nerveuse originelle, » puis excès d'action ; enfin, prédominance extrême du système » nerveux ; de l'autre, diminution graduelle et presqu'absolue de la » contractibilité. » M. Parise assure que telle est la condition organico-vitale, le caractère dominant de ce tempérament qui se retrouve partout, et dont son ouvrage n'est que le développement et l'application. Suivant Galien, Plutarque, tous les physiologues an-

ciens et modernes, lorsque le système nerveux a beaucoup d'activité, le système osso-musculaire acquiert peu de développement; ou, ce qui revient au même, les gens secs et grêles sont seuls capables des travaux de l'esprit; les gens robustes, gras et frais, ne sont bons qu'à faire de la chair et du sang. Heureusement pour ces derniers, Platon, Buffon, Léonard de Vinci, le maréchal de Saxe, Mirabeau, joignaient à beaucoup d'esprit, comme chacun sait, des épaules carrées et une grande vigueur de constitution. L'auteur, en citant ces exemples, veut bien reconnaître qu'il existe en effet quelques exceptions au système de Galien, mais il assure qu'elles sont très-rares, et qu'on trouve bien rarement une heureuse coïncidence d'un grand développement dans les deux systèmes à la fois. Il examine ensuite les effets de la loi citée plus haut sur le physique, l'intelligence en général, les actes de l'intelligence en particulier, enfin sur le caractère et les habitudes. « A raison de son intelligence, » l'homme se prétend supérieur aux animaux, il a la conscience de » ce sentiment, il en a l'orgueil; or, quand cette intelligence acquiert un surcroît d'étendue, ce sentiment augmente nécessairement et dans les mêmes proportions; cela doit être, et cela est » en effet...... Alexandre se fit le Bacchus de l'Inde; on trouve à » la fois dans ma famille, disait César, la sainteté des rois qui sont » les maîtres des hommes, et la majesté des dieux qui sont les » maîtres des rois.... Quand la fortune eut comblé Napoléon de ses » faveurs, il prit le titre fastueux de l'*homme du destin.* »

Le lecteur doit lire dans l'ouvrage même toutes les conséquences que l'auteur tire de cette loi. Le désir excessif de louange et de célébrité, l'irascibilité qu'éprouvent les gens d'esprit lorsqu'un désappointement prend la place d'un succès; la misanthropie, la sauvagerie, les boutades qu'on reproche à des hommes du plus grand mérite, en sont les principales; mais je ne puis être d'accord avec lui sur la mobilité qu'il attribue aux personnes douées d'une imagination vive, surtout exprimée d'une manière aussi absolue : « Je » le répète, un phénomène extraordinaire serait de voir une sensibilité exquise et une placidité d'âme inaltérable : Socrate seul » peut-être en a donné l'exemple au monde; mais rappelons-nous » les constans efforts qu'il fit pour se vaincre : alors faut-il s'étonner que Socrate fut déclaré par l'oracle le plus sage des hom-

» mes. » Que la plupart des gens du monde éprouvent cette alternative, je le conçois ; mais pourquoi ne citer que l'exemple de Socrate, lorsque tant de génies chrétiens anciens et modernes ont donné au monde l'exemple d'une égalité admirable dans leur conduite, leurs opinions et leurs systèmes ?

M. Parise fait, dans le chapitre X, de nouvelles applications des principes précédens ; il avoue qu'il existe des hommes de lettres dont les principes et la foi politique ou religieuse est inébranlable ; mais aussi il assigne une large part au régiment des girouettes, et fait ressortir avec beaucoup d'esprit les inconséquences des philosophes, des poètes et des littérateurs. On verra avec plaisir la définition du génie : « Rien donc de plus démontré que cette vérité ;
» le génie, c'est-à-dire l'esprit humain élevé à la plus haute puis-
» sance, se compose de facultés opposées, mais qui se combinent
» admirablement ; c'est l'harmonie des contraires ; une organisation
» mobile, irritable, du sang-froid et de l'à-plomb ; une sensibilité
» exquise toujours excitée, toujours active, puis une raison mé-
» thodique et positive ; de l'exaltation et de la précision, de l'ar-
» deur et de la persévérance ; la patience de concevoir et la patience
» d'exécuter : c'est précisément cet ensemble si rare, si précieux,
» si difficile à obtenir, qui donne au génie une force inconnue,
» irrésistible quand il apparaît. Muse ou démon, être immatériel
» ou simple mode de vitalité, il y a un je ne sais quoi d'inconce-
» vable, de surnaturel, quelque chose d'humain et de céleste qui
» le place tout d'abord au sommet de la civilisation, et lui donne
» l'empire du monde. »

Dans les chapitres suivans, l'auteur fait connaître les variétés et les différences organiques que produit la constitution nerveuse ; il assure que ces différentes organisations influent d'une manière incontestable sur les mœurs et sur les habitudes. « D'après Gall, ces
» manifestations procèdent uniquement du cerveau ; mais selon le
» plus grand nombre de physiologistes, tout en faisant une large
» part à l'action cérébrale, l'instinct et les passions se lient prin-
» cipalement à l'ensemble du système nerveux ganglionnaire, aux
» excitations viscérales.... Gall a très-bien exposé l'influence géné-
» rale du cerveau sur le moral ; il a présenté sur cet important
» appareil les vues les plus lumineuses ; mais quand il veut assigner

» les limites de chaque sens en particulier, circonscrire nos facul-
» tés, parquer nos affections, dire là est le bon sens, ici est la
» folie, voilà l'organe de l'ambition, voilà l'organe de l'humilité,
» etc., il se perd dans un labyrinthe de conjectures que les faits
» abandonnent, que l'expérience dément. » Dans les chapitres suivans, l'auteur nous fait connaître les principaux agens de l'élément nerveux, qui se divise en deux divisions principales, l'appareil nerveux ganglionnaire ou viscéral, et l'appareil cérébro-spinal. Les physiologistes, à l'exception de Gall, ont placé les affections et les passions dans le système viscéral, qui reçoit les impressions du cerveau, et sur lequel il réagit à son tour. Enfin, dans les derniers chapitres, il discute les rapports du cerveau avec la capacité intellectuelle, et fait connaître les données les plus remarquables que la science possède sur ce sujet; je les transcrirai ici textuellement. « 1re *donnée*. Le cerveau ou appareil encéphalique est l'in-
» trument de la pensée; 2° l'appareil nerveux encéphalique est tout
» à la fois actif et passif; 3° les variétés de forme et de structure
» du cerveau correspondent aux divers degrés de capacité intellec-
» tuelle; 4° l'homme a le cerveau le plus vaste et la face la plus
» courte de tous les animaux; 5° la sphère du cerveau peut déter-
» miner jusqu'à un certain point la sphère de l'intelligence; 6° la
» perfection de structure cérébrale doit coïncider avec le volume de
» l'organe. » A l'appui des observations dont chaque donnée est suivie, et qu'il faut lire dans son ouvrage, l'auteur donne la description des têtes de Pascal, Voltaire, Jean-Jacques, Napoléon, Byron, Gall et Cuvier; il avoue néanmoins que l'action de l'organe, et ses rapports entre cette forme cérébrale et cette activité de facultés mentales, est encore inconnue, et que la nature a jeté un voile épais sur cet important secret. « Acceptons, dit-il, la nature
» humaine telle qu'elle est; les lois de l'organisation sont l'ordre
» de Dieu.....; sauf les cas de folie ou de maladie, l'instrument est
» toujours à la disposition de la puissance de l'homme; il y a sub-
» ordination de l'organe au moi recteur de la volonté. »

M. Parise considère ensuite la fonction elle-même de l'appareil encéphalique, et la sphère d'activité depuis l'attention la plus légère jusqu'à l'extase contemplative, véritable simplification de l'âme selon Plotin. On lit avec intérêt les détails dans lesquels il entre sur

les effets produits par les différens degrés de tension de l'esprit, l'accablement auquel sont sujettes les personnes qui poussent à l'extrême la force pensante, et qui finissent par compromettre la santé et amènent les accidens les plus fâcheux; il fait connaître ensuite les avantages du tempérament avec prépondérance nerveuse, les maladies qui en sont la suite ordinaire, les inconvéniens, et finit cette première partie par des considérations sur ce mot d'Aristote, que la plupart des hommes célèbres sont atteints de mélancolie. Il attribue avec juste raison la prédisposition à cette maladie, aux travaux et aux efforts d'esprit qu'ils sont obligés de faire pour parvenir à la célébrité, et surmonter les obstacles qu'ils rencontrent dans le monde de la part des hommes et des choses. Les bornes de cet article ne me permettent pas d'entrer dans de plus amples détails, et me forcent à passer immédiatement à la seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE — PHYSIOLOGIE PATHOLOGIQUE.

D'après les principes exposés dans la première partie, on entend bien que l'auteur attribue l'origine des affections pathologiques, si fréquentes chez les hommes qui exercent outre mesure les forces de l'esprit, à une irritabilité qui ébranle à chaque moment l'économie, à la diminution progressive de la contractibilité, et à l'inégalité de la distribution des forces vitales; à ces causes il faut joindre la vie trop sédentaire, le défaut d'air pur et renouvelé, les veilles prolongées et répétées, la position dans le travail, la rétention des urines et des matières fécales, les erreurs de régime, la solitude et les habitudes bizarres. Après avoir développé l'influence de toutes ces causes, M. Parise examine les organes les plus spécialement affectés par les travaux de l'esprit. Il place au premier rang le cerveau et ses dépendances; plus cet appareil a de suprématie sur l'économie, plus il entraîne de dangers lorsqu'il est activé outre mesure, et s'il est la source du bonheur pour les hommes qui ne vivent que de la pensée, il est aussi l'origine des maux auxquels ils sont exposés; car l'un des effets de la tension continuelle du cerveau est d'affaiblir les autres organes qui se trouvent le plus sous sa dépendance, en les privant de l'influx nerveux nécessaire à leur action. Aussi le système digestif est-il le premier affecté chez les hommes de cabinet, ensuite le foie, et après le foie le système urinaire.

L'auteur décrit ensuite les principales maladies des gens de lettres. D'abord les affections du cerveau, qui toutes sont rapides, toutes ne sont déterminées qu'à la longue; il énumère tous les gens d'esprit morts d'apoplexie. « Une petite atteinte de cette maladie » peut s'appeler, suivant Ménage, un brévet de retenue de mort; » Napoléon, qui la craignait, demandait un jour à Corvisard quel» ques idées positives sur cette maladie. « Sire, lui repondit le » médecin, l'apoplexie est toujours dangereuse, mais elle a des » symptômes avant-coureurs; il est rare que la nature frappe sans » avertir d'avance; une première attaque est une sommation sans » frais, la seconde une sommation avec frais, mais la troisième » est une prise de corps. » Corvisard lui-même donna une cruelle » preuve de la vérité de son assertion. » Plus l'action vitale est forte dans l'encéphale, plus l'appareil digestif se trouve affaibli, et par suite arrivent l'inflammation du foie et de l'estomac, l'ictère, la gastralgie, les coliques nerveuses, les affections cancéreuses et la constipation. Suivant l'auteur, les calculs des reins et de la vessie, le catharrhe chronique, sont l'apanage le plus ordinaire de la plupart des savans, et ces maladies, en maintenant l'économie dans un état habituel d'irritabilité, contribuent à la misanthropie, qui conduit par une pente insensible à l'hypochondrie. La mélancolie se caractérise presque toujours par une idée fixe qui s'empare de l'âme, et cette affection, portée à quelques degrés de plus, et à ce point où il y a dissonnance entre les perceptions internes et les rapports extérieurs, dégénère en monomanie. C'est ainsi que Pascal voyait toujours un abîme à ses côtés, et que le Tasse entendait des voix qui lui traduisaient ses propres pensées. M. Parise traite ensuite de la marche des maladies chez les gens de lettres, et réduit à trois principales les circonstances particulières importantes à connaître dans leur traitement; 1° les accidens nerveux, 2° l'irrégularité des symptômes, 3° la rapidité des sympathies. Il passe ensuite aux principes généraux de traitement. Il ne prétend pas fournir aux yeux du monde les moyens de se traiter soi-même, son opinion est que toute maladie doit être traitée par un médecin; mais il donne des préceptes dont la généralité s'applique aux affections pathologiques des hommes livrés aux travaux de l'esprit, et comme leurs maladies proviennent presque toujours d'une sur-activité du

système nerveux, il pense qu'il faut procéder autant que possible par la méthode sédative, et qu'à cause de la tendance des malades aux agitations nerveuses, il ne faut employer les stimulans qu'avec une extrême réserve. Il assure avoir guéri des savans par un régime approprié à leur tempérament; des délabremens d'estomac et de poitrine par le lait donné sous toutes les formes, des affections bilieuses par l'usage des fruits et du vin blanc coupé d'eau, bu à profusion, quelquefois même par l'usage soutenu des huîtres; le spleen par le galop toute la journée et le champagne le soir. Il recommande l'exercice, l'air pur, les bains, et ne veut l'emploi de la saignée qu'avec une extrême circonspection. Cette réserve sur la saignée m'a fort émerveillé, accoutumé que je suis à voir de jeunes praticiens faire un étrange abus de la saignée et des sangsues; je demandais à l'un d'eux, qui ne manquait ni d'esprit ni d'instruction, que feriez-vous, si l'on ne pouvait se procurer de sangsues? j'abandonnerais la médecine, me repondit-il sans hésiter. Peut-on pousser plus loin le fanatisme?

En général « la thérapeutique morale est pour les gens de let-
» tres, pour les artistes et les savans, celle qui convient par ex-
» cellence; chez eux, tout part de l'imagination, tout émane de
» ce foyer de conflagration; dirigez bien le conducteur, et vous
» obtiendrez de merveilleux effets. » L'auteur finit cette seconde partie par un dernier chapitre sur les rapports des médecins avec les gens de lettres. Je crois comme lui que, si les médecins étaient assez liés avec leurs malades pour connaître leurs peines morales, s'ils lisaient dans leurs plus secrètes pensées, ils auraient bien plus de moyens curatifs auprès d'eux. Mais, pour que cet épanchement ait lieu, il faut avoir son médecin pour ami. « Si le hasard, l'oc-
» casion, votre heureuse étoile, vous donnent un médecin non-
» seulement habile, mais un ami compatissant, empressé, qui sym-
» pathise avec les souffrances de ceux qui se confient en lui......,
» confiez-vous sans réserve à ce bienfaisant mortel..., nul ne saura
» mieux calmer vos angoisses du corps et de l'âme, parce que nul
» n'en connaît mieux la source. » Oh! sans doute ce serait un trésor qu'un médecin pareil, non-seulement pour les savans, mais encore pour toutes les gens du monde; car, parcourez l'échelle sociale, et dites-moi si vous trouvez un homme d'un caractère un

peu élevé, qui n'ait des chagrins plus ou moins cuisans provenant de l'esprit ou du cœur? Si le physique influe sur le moral, les peines de ce dernier influent à leur tour sur le physique, et sont bien souvent la cause dominante d'un grand nombre de maladies.

TROISIÈME PARTIE. — HYGIÈNE.

J'arrive enfin à la troisième partie. L'auteur blâme d'abord les médecins qui veulent qu'aussitôt que la santé se trouve menacée, on renonce absolument aux travaux de l'intelligence; ce n'est pas là, dit-il, résoudre la question, mais bien la briser; il ne croit pas que ce conseil soit facile à exécuter par la plupart des malades, et il établit ainsi qu'il suit le problème dont les médecins doivent chercher la solution : « étant donné un tempérament avec pré- » dominance extrême du système nerveux, et l'individu se livrant » aux travaux de l'esprit, indiquer par quels moyens hygiéniques » ces travaux compromettent le moins possible la vie et la santé. » Il est évident que, comme la solution de ce problème dépend de la mesure des forces et de l'appréciation de la nature des choses sur lesquelles doit s'exercer la puissance organique, elle est très-difficile à obtenir, à cause des obstacles qu'on rencontre dans la volonté des malades; car beaucoup de gens d'esprit et de jugement ne veulent jamais comprendre la nécessité d'agir avec méthode et persévérance; ils attendent que le mal ait fait d'effrayans progrès, et quoique bien supérieurs à la plupart des hommes, ils ressemblent souvent à des enfans mutinés contre la nature; quelques autres donnent dans un excès opposé, en soignant leur santé avec une excessive minutie; mais le plus petit nombre est bien certainement ceux qui agissent d'une manière rationnelle. A tous ces obstacles, il faut ajouter la position dans le monde, et si l'on considère des hommes de lettres ou des artistes dans une condition inférieure, on trouve que ces obstacles se multiplient par l'obligation de fournir aux besoins de la vie, à l'existence d'une famille, et la nécessité de remplir les devoirs des emplois dont on est chargé. Outre l'impossibilité qui souvent se rencontre de faire cesser les travaux de l'esprit, il faut encore considérer l'habitude que certains hommes ont prise de lire, penser, méditer ou écrire,

qui souvent a dégénéré chez eux en un irrésistible besoin ; il serait dangereux de les sévrer tout-à-coup de ce qui fait leur bonheur. « Pétrarque, fatigué par d'opiniâtres études, se plaignait » de sa santé devant l'évêque de Cavaillon ; celui-ci en pénétra » facilement les motifs, et lui demanda la clef de son cabinet pour » quelque temps ; Pétrarque y consentit ; mais le poète, malgré » tous ses efforts, ne put y résister que trois jours : Rendez-moi » la clef de mon cabinet, dit-il à son ami, ou je tombe mort à » vos pieds. » Après ces considérations, l'auteur trouve le meilleur moyen de vaincre tous ces obstacles dans l'étude du tempérament de chaque malade et dans la connaissance des modifications qu'il a éprouvées ou qu'il peut éprouver encore ; il cite comme l'abrégé de l'hygiène, ce passage de Cicéron : « *Valetudo sustentatur notitiâ sui corporis et observatione quæ res aut prodesse soleant » aut obesse..... postremò arte eorum quorum ad scientiam hæc » pertinent* (1). » Mais, pour étudier un tempérament, il pose pour règle générale d'examiner l'habitude extérieure, les fonctions de la nutrition, l'action des poumons, l'action circulatoire, les fonctions de relation, les organes en particulier, les maladies, l'hérédité, les habitudes acquises, enfin l'influence du moral sur le physique. Il fait connaître, par des exemples frappans, la puissance d'une bonne méthode d'hygiène. Newton, qui était né faible et délicat, vécut jusqu'à 85 ans, exempt d'infirmités, malgré ses hautes facultés et ses immenses études, et il dut cet avantage à un régime simple et sévère. Fontenelle, qui fut homme du monde et homme de lettres, a beaucoup écrit ; doué d'une complexion faible, d'une poitrine délicate, il vécut un siècle, grâces à sa tempérance et à sa sobriété ; Auguste, Kant et beaucoup d'autres, ont prolongé leur existence par l'effet d'une vie sobre et bien réglée.

M. Parise, dans son chapitre intitulé *Philosophie de l'Hygiène*, nous fait connaître les agens modificateurs de l'économie, les ré-

---

(1) La santé se conserve par la connaissance que l'on acquiert de son corps, et l'observation de ce qui a coutume de lui nuire ou de lui être utile.... Ensuite par les soins de ceux qui ont fait de ces choses l'objet de leur science. *De officiis*, lib. II, p. 86.

sultats généraux de leurs actions, et pose les bases fondamentales de l'hygiène dans treize théorêmes qu'il serait trop long de répéter ici; il cherche quelle est l'action de l'atmosphère, du climat, de l'électricité, du régime alimentaire, des bains, des soins de propreté, des vêtemens, du sommeil et de la veille, de l'exercice et du repos, des sécrétions et des excrétions, enfin des affections et des passions. Il pose en principe qu'un climat doux et tempéré, un air pur, un régime sobre et uniforme, sont les premières conditions pour se bien porter : « Le calcul en a été fait, un homme » opulent et enclin à la bonne chère prend 40 fois plus d'aliment » qu'il n'en a rigoureusement besoin; il faut donc apaiser la faim, » ne jamais l'irriter, ne jamais confondre l'appétit du palais avec » celui de l'estomac; enfin, faire un choix d'alimens convenables » à son estomac. » Il défend le café, qui tue en caressant; mais, en revanche, il est très-partisan du chocolat; il recommande surtout la continence et la chasteté : « *Quibus nervi dolent*, *semper* » *Venus inimica*, disait Celse, il y a 1800 ans. Mais ce danger » s'accroît encore lorsque ces mêmes individus se livrent avec ar» deur aux travaux de l'intelligence, et ce n'est pas sans raison » que les anciens faisaient les muses chastes et sobres ; on doit » donc les imiter, ou renoncer à leurs faveurs. »

Avec ces soins, un exercice convenable, beaucoup de modération dans les travaux du cabinet, on peut espérer d'obtenir une santé soutenue, surtout si l'on parvient à ne pas laisser prendre trop d'empire aux affections et aux passions, dont l'influence sur l'économie n'est que trop connue, influence que l'auteur décrit à merveille dans une lettre à un magistrat, insérée à la fin du chapitre VII; je ne puis m'empêcher d'en citer ici un passage : « A » toutes les époques de la science, les physiologistes ont considéré » les passions comme de véritables maladies. Ce point de vue est » fondé sur l'observation; dans toutes les passions, en effet, l'har» monie des actes vitaux a cessé d'exister; il y a plus : que la » passion soit le mobile des plus belles actions ou des plus cou» pables égaremens, elle ne peut avoir lieu sans une sorte d'alié» nation temporaire, préjudiciable à l'organisme; car c'est la vio» lence de la passion, et non la direction morale, qui en fait le » danger. Remarquez toutefois qu'il ne s'agit ici que de l'individu,

» et nullement de la société : les passions funestes aux intérêts de
» cette dernière, sont une sorte de guerre du moi d'un seul contre
» le moi de tous. Toujours est-il que le caractère de la passion
» reste le même, une perturbation extrême de l'économie, un trou-
» ble fatal à son bien-être, parce qu'il est toujours en dehors du
» cercle habituel de ses forces. »

Mais quel est le remède le plus efficace pour les dompter? M. Parise les trouve dans la modification organique, la force morale, enfin la nouvelle direction à imprimer aux idées, aux sentimens et aux facultés de l'intelligence. Pour moi, je pense qu'on les trouverait mieux dans les sentimens religieux, qui seuls peuvent leur opposer une digue infranchissable.

Après avoir fait connaître la différence d'action des agens modificateurs de l'hygiène en raison des constitutions diverses, l'auteur examine l'ordre à établir dans le travail mental, sous le rapport hygiénique. L'esprit ayant des phases de hauteur et d'abaissement, il faut laisser jaillir le sentiment et la pensée dans les momens d'exaltation; mais lorsqu'on n'obtient plus rien de l'imagination, il faut quitter l'étude. Buffon s'enivrait de travail, mais il y renonçait lorsqu'il sentait que le sang lui montait trop fortement à la tête. — Beaucoup de gens de lettres emploient, pour aviver la pensée, des stimulans physiques tels que le café, le vin, les liqueurs, l'opium même; Turgot ne travaillait bien que lorsqu'il avait dîné largement; Pitt, lorsqu'il avait une affaire importante à discuter, buvait un peu de vin de Porto avec une cuillerée de quinquina; un avocat célèbre de Londres se faisait appliquer un vésicatoire au bras toutes les fois qu'il avait une affaire intéressante à plaider; tous ces excitans offrent beaucoup plus de danger que les excitans moraux; mais les uns et les autres occasionnent souvent des accidens par l'excès d'excitation du cerveau, et alors il faut par force avoir recours aux sédatifs. Malheureusement la médecine est peu riche sous ce rapport, au moins pour l'efficacité des moyens; les bains de pied, la promenade à l'air libre, les frictions d'éther sur les tempes, sont ceux qui réussissent le mieux, mais le repos est le sédatif moral sur lequel on doit le plus compter.

On a beaucoup écrit sur la solitude; mais pour qu'elle soit efficace pour la santé, il faut, suivant M. Parise, se soucier peu de

célébrité, avoir une imagination calme, et jouir d'une certaine aisance: « Heureux le penseur philosophe qui consent à rester dans » l'obscurité, qui ne désire et ne veut, dans le culte des muses, » d'autres charmes que ceux de l'étude et d'un loisir consacré aux » jouissances intellectuelles. Sans illusion, sans regrets, sans mé- » comptes, il compensera les plaisirs douteux de la gloire par ceux » de la vie intime. Certes, celui-là peut bien demander au dieu » de la solitude un droit d'asile, un lieu secret où l'on demeure, » où l'on vit, où l'on oublie, où l'on meurt. Dans cette libre et » douce possession de soi-même, non-seulement les plaisirs de l'es- » prit sont toujours sans mélange d'amertume, mais la santé ob- » tient toujours toutes les garanties possibles de durée. » Cependant la solitude a aussi des dangers dans l'inaction, ou un travail excessif du cerveau.

Dans un dernier chapitre, l'auteur donne un aperçu des moyens propres à rétablir une constitution épuisée. En général, c'est par l'estomac que commence la détérioration vitale; les digestions devenant pénibles et peu actives, le sang s'appauvrit, le malade languit d'abord, et l'épuisement arrive ensuite, ainsi que tous les maux qui s'en suivent. On doit, pour y remédier, chercher avec soin la cause de cet état; mais pour parvenir à la guérison, il est indispensable de trouver chez le malade les trois conditions suivantes: la volonté, le temps et la gradation. Ce n'est qu'en vertu de la loi consensuelle des organes, qu'un plan d'hygiène bien conçu peut rétablir l'harmonie des fonctions, mais cela n'a lieu que lentement. Autant que possible le régime alimentaire doit être préféré à tout autre médicament; l'air pur, les voyages, les eaux, les bains de mer, produiront des effets merveilleux, pourvu qu'ils soient accompagnés d'un calme entier du système nerveux.

Tels sont en abrégé les principaux objets traités dans ce livre remarquable. Pour en donner une juste idée, il eût fallu entrer dans beaucoup de détails, et multiplier les citations, ce qui aurait allongé cet article outre mesure; mais j'espère en avoir assez dit pour engager mes lecteurs à se procurer l'ouvrage, et je leur promets dans sa lecture autant de plaisir que d'instruction. — *Annales de Phil. Chrét.*, nº 53.

DES PRINCIPAUX HISTORIENS

DE ROME (1).

« Dans la paix et dans la guerre, les mœurs étaient d'une extrême sévérité : partout l'union ; l'avariee inconnue ; le juste et le bon avaient de la force plus encore par la nature que par les lois. Ils faisaient payer aux ennemis leurs querelles et leurs discordes; mais avec les citoyens les citoyens ne luttaient que de vertus. Ils étaient magnifiques dans le culte des dieux, économes au foyer domestique, fidèles à leurs amis. Par ces qualités et par leur audace ils servaient à la fois leur cause et celle de la république; la paix naissait de la justice. »

Tel est le tableau que Salluste trace des aïeux de ces Romains corrompus, parmi lesquels s'est écoulée sa jeunesse, et dont, s'il faut croire les biographes, il avait partagé les souillures. Il est curieux de mettre en regard les ligres du même historien sur ses contemporains.

« Quand ils commencèrent à honorer la richesse, quand la gloire, le commandement, le pouvoir la suivirent, on rougit de la vertu, on eut honte de la pauvreté, l'innocence fut traitée de factieuse. Avec l'or, la luxure, l'avarice et l'orgueil s'emparèrent de la jeunesse. »

Au milieu de toutes ces corruptions, un homme se fit remarquer par ses débauches, ses crimes, et par l'audace de son caractère. Catilina domina toutes ces têtes ridées par le vice, il agita la grande cité en remuant toutes les basses passions de la populace. Ce fut un factieux digne de poser devant le sombre peintre dont nous allons examiner l'œuvre. Salluste avait été dès vingt ans mêlé aux hommes politiques de son époque. Il avait connu Catilina, César, Crassus, Cicéron, Clodius. Son ambition froissée l'avait rejeté dans la solitude, et là, fatigué

---

(1) *Revue Européenne*, nº 38.

des âpres voluptés de sa première jeunesse, et de toutes les folles intrigues de la politique, il se fit austère, au moins dans ses écrits, et raconta ses souvenirs aux hommes.

Il n'y a pas de peintre plus énergique que Salluste; Tacite est encore plus profond peut-être, mais ses tableaux n'ont pas plus de coloris et de relief. Il affectionne surtout le portrait; au début de son livre il esquisse ainsi celui de l'homme qui est la première figure de sa composition.

« Lucius Catilina, d'une naissance noble, fut doué d'une grande force d'âme et de corps, mais d'un génie méchant et dépravé. Dès son adolescence ses plaisirs furent la guerre intestine, les meurtres, les rapines, la discorde civile. Voilà les exercices de sa jeunesse. Son corps supportait à un degré incroyable la faim, le froid, les veilles. Esprit audacieux, rusé, mobile, *feignant* et *dissimulant* toutes choses, ambitieux de ce qui n'était pas à lui, prodigue du sien, ardent au plaisir, assez éloquent, quoique peu instruit. Son imagination vaste appelait des choses sans bornes, incroyables, toujours trop hautes. »

Tel était cet homme qui avait rempli la ville du bruit de ses criminelles amours avec une vestale et avec tant d'autres femmes nobles! Voilà ce héros qui voulait, disait-il, combattre pour les intérêts du peuple! De nos jours on s'est pris d'une belle passion pour détruire l'histoire. Après avoir douté, quelquefois avec raison, d'une foule de faits historiques, qui avaient été crus jusqu'alors sans difficulté, il a fallu leur substituer d'autres faits, ou du moins en changer la nature ou le but. Par exemple, un écrivain demandait il y a peu de temps quel était le but de la conjuration de Catilina, qui, disait-il, ne déplaisait pas à César; voudrait-on par hasard ennoblir cette guerre de tous les vices de Rome contre ses vertus? Le but de la conjuration de Catilina était l'ambition de son chef. Et combien compte-t-on d'hommes politiques conduits par une autre passion? Elle ne déplaisait pas à César, parce qu'il avait son chemin à faire. Est-il quelqu'un qui doute de l'ambition de César?

« Dans une cité si grande et si corrompue, Catilina (et ceci

était très-facile) avait pour gardes-du-corps des bandes d'hommes infâmes et chargés de crimes. Car tout impudique ou adultère qui avait dissipé son patrimoine dans les mauvais lieux; livré aux appétits grossiers des débauches de toutes sortes, celui qui avait volé l'or d'autrui pour en racheter sa honte et ses forfaits, les parricides, les sacriléges, les hommes couverts de condamnations, ou les redoutant, ceux que leur main ou leur langue nourrissaient par le parjure ou le sang des citoyens, tous ceux enfin que la honte, le besoin, ou la conscience tourmentaient, ceux-là étaient les proches et les familiers de Catilina. »

Il serait en vérité difficile d'assigner un but noble à ces amas d'opprobres. Salluste avait passé par le tribunat; chassé du sénat sous le prétexte du retentissement de ses aventures galantes, il avait trente ans environ lorsqu'il entreprit de raconter cette conjuration de Catilina, dont il avait connu les principaux acteurs. Ami de César, comme Thucydide l'avait été de Périclès, il avait pu scruter à loisir les passions des hommes politiques. Son temps lui livrait une galerie de rares célébrités. D'abord, avant tout, César, l'homme étonnant de son siècle, l'homme le plus complet de l'histoire peut-être, mais sali par des vices honteux; Caton, extrême en ces vertus qui peuvent conduire au crime; l'avide et millionnaire Crassus; Catilina, tout audace et infamie; enfin Cicéron, orateur souvent verbeux sans doute, et qu'il est presque de bon ton de décrier aujourd'hui, mais qui délivra Rome de ses ennemis, et restera un des esprits les plus étendus et les plus subtils de l'antiquité.

Ce récit de la conjuration est un chef-d'œuvre. Salluste suit pas à pas toutes les phases de cette dramatique histoire; il peint chaque homme, sonde les replis de son cœur, dévoile ses pensées, ses ambitions, ses désordres. S'il rencontre sur son chemin quelque femme qui ait eu de l'influence sur les affaires de son temps, il esquisse sa vie avec cette liberté qu'a surpassée depuis notre Brantôme. Salluste n'est point un historien à illusions, un de ces peintres qui vous jettent dans l'admiration des républiques antiques, et faussent ainsi les idées de la jeunesse.

Vivant dans une société corrompue, corrompu lui-même, il fait surtout ressortir de ses tableaux cette vérité triste et profonde, que presque toujours les hommes politiques n'agissent que par égoïsme, couvrant leurs passions cupides des mots retentissans de *patrie* ou de *liberté*. Cet homme voyait le fond des choses; il n'admirait pas beaucoup plus le peuple que ses maîtres. Lorsque les conjurés furent vaincus, il peint ainsi l'effet produit dans la cité :

« Cependant la conjuration découverte, le peuple, qui d'abord s'était montré amoureux des choses nouvelles, et chaud partisan de la guerre, se prit à exécrer les desseins de Catilina, et à élever Cicéron au ciel; et, comme s'il échappait à la servitude, il se répandait en joies et en plaisirs. »

Je sais un gré infini à Salluste d'avoir enfermé son œuvre en soixante petites pages. Elles contiennent plus de science historique, d'expérience des hommes, de pensées fortes, de peintures énergiques et habilement dessinées, qu'une foule d'histoires en plusieurs volumes, et qui jouissent de l'estime. Ce que j'abhorre surtout, dans les lettres, c'est le bavardage, et, il faut le dire, jamais époque ne s'est plus laissé entraîner que la nôtre à cette misérable manie.

César fit rentrer Salluste dans l'ordre des sénateurs, et lui donna le gouvernement de la Numidie, où il amassa d'immenses richesses par les injustices les plus criantes. C'est cet homme qui parla avec tant d'indignation contre l'avarice et la cupidité.

Salluste revint à Rome, et s'amusa à étonner les Romains par son luxe oriental. Il bâtit sur le mont Quirinal un palais splendide, et l'entoura de magnifiques jardins; Rome entière se rendit long-temps sous leurs ombrages, où se rencontraient les chefs-d'œuvre de la sculpture grecque. Cependant, au sein de la mollesse et des plaisirs, il était assailli de ses souvenirs d'Afrique : la terre d'Annibal, si étrange à peindre, les vicissitudes si variées de cette terrible guerre contre Jugurtha, dans laquelle avaient combattu plusieurs hommes qui occupent une place immense dans les annales de Rome, enfin le loisir qui allonge tant les jours, tout engageait le peintre de Catilina à reprendre la plume.

Il commence son livre de Jugurtha par quelques pages philosophiques, où il se prend à vanter l'âme au préjudice du corps. Cet homme, plongé dans le délire sensuel, semble se débarrasser de ses attaches puissantes. Peut-être n'était-ce qu'un de ces amers instans de dégoût qui saisissent l'homme endormi dans les voluptés, qu'une de ces lueurs qui apparaissent aux plus aveugles, pour s'évanouir aussitôt au souffle abrutissant des habitudes grossières. Il appelle l'âme incorruptible, éternelle, reine du genre humain. Il gémit de voir admirer la dépravation de ceux qui, livrés aux plaisirs du corps, passent leur vie dans le luxe et la paresse.

La satiété était venue pour Salluste; non-seulement celle des plaisirs, mais celle de l'ambition et du pouvoir. Il est mécontent des hommes et des choses. « Véritablement, dit-il, je ne vois pas que la magistrature et la puissance, que tout soin des choses publiques soient maintenant désirables; car ce n'est pas à la vertu qu'on rend hommage. »

Après ce préambule d'homme désabusé, position excellente pour écrire l'histoire, Salluste entre en matière. Il raconte cette guerre, parce qu'elle fut fière et grande, et parce que là commença la lutte des plébéiens contre la noblesse. On reconnaît au portrait qu'il nous trace de Jugurtha, au début de son livre, les habitudes du peintre de Catilina. Un grand écrivain moderne eût tiré plus de parti des descriptions de l'Afrique et des souffrances des armées dans ses déserts. Les anciens craignaient de consacrer trop de pages à ces peintures, ils étaient sobres de mots. Convenons que presque toujours ils faisaient bien; cependant nous devons de si belles choses aux modernes en ce genre, qu'il y aurait de l'ingratitude à ne les en pas remercier. Il ne faut se fâcher que contre les imitateurs sans génie.

En voyant les hommes de Rome sur cette terre d'Afrique, on ne peut se garder de songer aux tristes destinées de cette partie du monde que la civilisation a tant de peine à atteindre. Il semble que les grandes époques et les grandes nations aient senti qu'il y avait quelque chose à tenter sur ce sol, que Dieu n'avait pas créé ce continent immense pour servir de demeure

aux lions et aux tigres. Aussi avons-nous vu dans le monde antique, comme dans le monde chrétien, les esprits élevés chercher à civiliser ces régions terribles; noble tâche que Dieu réserve peut-être à la France du dix-neuvième siècle. L'Afrique était pour Rome une sorte de champ clos où elle envoyait la foule d'hommes qui la gênait dans son sein. Là allaient se former les capitaines qui revenaient saisir le pouvoir, appuyés sur les noms acquis parmi les Barbares.

Nous nous intéressons beaucoup plus à la première composition de Salluste qu'à la seconde. Les diverses phases de la guerre de Jugurtha, cette victoire qui vole si souvent d'un camp à l'autre, occupent trop de place dans ce récit, très-curieux toutefois par la précision avec laquelle il rend compte de la manière de combattre des Romains et des Barbares; Jugurtha n'est pas moins qu'Annibal un type de la ruse africaine. L'historien, d'ailleurs, n'est pas toujours en Afrique; il revient souvent au Forum pour initier le lecteur aux affaires intestines de Rome pendant que ses légions se battent au-delà de la Méditerranée. Un des passages les plus remarquables est celui où Salluste peint le départ de Marius pour l'Afrique. Sa harangue au peuple est d'une énergie rare; on sent que l'historien y a jeté toutes ses passions démocratiques, on dirait avec plus de raison ses passions de haine contre la noblesse; car, si j'ai bien jugé Salluste, il n'aimait guère le peuple, et détestait l'aristocratie. Croit-on que ce Marius, plébéien lui-même, aimât ce peuple que sa parole électrisait, et qui avait la bonté d'avoir foi en lui? Chaque cadavre de plébéien, tombé dans le combat, était un degré qui l'élevait vers le pouvoir; il ne prisait pas autrement un homme. Voici quelques paroles mises par Salluste dans la bouche hypocrite de l'ambitieux au moment où il va quitter Rome :

« Mes phrases ne sont pas arrangées; je parle peu. La vertu se montre assez elle-même : ceux-là ont besoin d'artifices, qui couvrent par leurs discours l'opprobre de leur vie. Je n'ai pas étudié les lettres grecques, je les aime peu; car elles n'ont pas conduit les savans à la vertu. Mais je suis savant dans tout ce qui peut être utile à la république : frapper les ennemis, veil-

ler sur vos villes, ne rien craindre que la honte, supporter également l'été et l'hiver, dormir sur la terre, unir la misère et le travail....... Votre noblesse méprise vos ancêtres, parce qu'elle n'a pas leurs mœurs; elle nous méprise parce que nous cherchons à marcher sur leurs traces. Elle vous demande tous les honneurs, non parce qu'elle les mérite, mais parce qu'ils lui sont dus. Au reste, les plus orgueilleux errent au loin; leurs aïeux leur ont laissé tout ce qui était en leur pouvoir : de l'or, des portraits, un grand nom; mais leur vertu, ils ne le pouvaient pas. Celle-là seule ne se donne pas. Ils disent que je suis commun, et de mœurs incultes, parce que je ne m'entends point à orner un repas; que je n'entretiens pas d'histrions, et que mon cuisinier ne vaut pas mieux que celui d'un paysan. J'aime à vous dire ces choses, Romains! car j'ai appris de mon père, et d'autres hommes vénérables, que les frivolités convenaient aux femmes et le travail aux hommes, et qu'aux gens de bien la gloire importe plus que les richesses.... Eh bien! qu'ils passent leur vieillesse, comme leur adolescence, livrés à l'impudicité et à la gourmandise; qu'ils laissent la sueur, la poussière, et toutes les fatigues, à ceux qui les préfèrent à l'orgie. Mais ils ne se bornent pas là; car lorsque ces hommes ignobles se sont fait une couronne de leur turpitude, ils vous arrachent le prix dû à l'honneur.... »

Du jour où un homme put prononcer un tel discours devant les Romains assemblés, la cause patricienne fut perdue, et l'on marcha rapidement à ce déplorable état de choses que nous verrons sous l'empire, où le chef était nommé par une multitude passionnée et aveugle, situation tellement dégradante pour la reine du monde, que Montesquieu la comparait à la régence d'Alger.

Marius, après des chances diverses, termina la guerre africaine contre Jugurtha. Nous voyons paraître, à la fin du récit de Salluste, un jeune homme qui, à peine arrivé au camp de Marius, « de rude et ignorant de la guerre qu'il était, devint en peu de temps le plus habile de tous; » ce jeune homme est Sylla, celui qui doit relever pour un temps le pouvoir aristo-

cratique. Il amena Jugurtha enchaîné à Marius. Le jour n'était pas éloigné où ce jeune homme devait chasser de Rome son général vaincu, j'ai presque dit détrôné. Horrible temps que celui où les plus forts d'entre les Romains n'agissaient que pour se détruire; où l'hypocrisie et l'égoïsme tenaient lieu de vertus. C'était la fin d'une puissance inouïe dans l'histoire, c'était un monde qui croulait; l'humanité était en travail, elle allait s'épanouir bien autrement belle et florissante; mais n'anticipons pas.

On dit que Salluste avait, dans toute la maturité de son génie, écrit un autre livre. « Il reprenait les choses, dit M. Lerminier, depuis le commencement des inimitiés entre Marius et Sylla à leur retour d'Afrique; il avait à raconter les luttes terribles de ces deux hommes, les Gaulois, Mithridate, l'Asie, les fortunes diverses du parti aristocratique et démocratique, la mort de Marius, l'abdication de Sylla, la jeunesse de Pompée, l'époque de ses prospérités, jusqu'à ce qu'il rencontra Catilina, dont il avait écrit l'histoire. »

Quelle perte, quand on songe au sujet et à l'historien? On n'a retrouvé que quelques courts fragmens de cet ouvrage.

Salluste fut certainement le créateur de l'histoire à Rome. Son style est admirable par sa concision et sa profondeur autant que par le pittoresque de sa phrase. Comme moraliste, il semble qu'il ait voulu racheter les scandaleux désordres de sa vie privée par l'austérité de sa parole et le mépris qu'il jette à pleines mains sur la débauche et l'égoïsme. Salluste fut admirablemeut placé pour écrire l'histoire : recevant les confidences de César, comme Thucydide, son modèle naturel, recevait celles de Périclès.

On sait très-peu de choses sur la vie de Tite-Live, qui succéda à Salluste comme historien de Rome. Il naquit à Padoue, d'une ancienne famille, sous le consulat de Pison et de Gabinius, l'an de Rome 695. On ignore s'il fut ou non mêlé aux événemens politiques. Tout porte à croire cependant qu'il vécut éloigné des affaires dans l'étude des lettres, écrivant l'histoire sur les matériaux qu'il se procurait avec un infatigable zèle. Son *Histoire romaine* comprend depuis la fondation de Rome

jusqu'à l'an 743. On rapporte qu'il était admis dans le cercle intime d'Auguste, et qu'il lisait son histoire au tyran. On peut douter de cette assertion en voyant les éloges qu'il fait de Brutus et de Cassius, en songeant à son enthousiasme pour Pompée. Toutefois il est possible que l'ombrageux dominateur de Rome se soit montré indulgent pour l'illustre historien, et il y aurait de la témérité à nier ce fait rapporté par ses biographes. Peu d'annales sont écrites avec le talent qui distingue celles de Tite-Live. Il joint à une remarquable élégance une clarté d'expression bien rare. Ses descriptions sont pittoresques, ses harangues éloquentes. Il classe les faits avec beaucoup d'habileté; c'est enfin un narrateur parfait, un homme de lettres justement illustre; mais, outre que ce genre d'histoire est peu analysable, il n'a pas une individualité assez saillante pour qu'il entre dans le plan de ces pages de nous y arrêter plus longtemps. Nous ne ferons aussi que rappeler en passant l'historien d'Alexandre, Quinte-Curce, malgré le charme de son style et l'intérêt de son livre qui pourrait bien n'être qu'une sorte de roman historique. Nous estimons surtout en histoire les œuvres conçues au milieu des tourmentes politiques par des hommes éclairés à leurs sanglantes lueurs. Rien ne grandit plus un homme que le contact des sommités de son siècle ; c'est ce qui donne tant de prix aux mémoires du plus grand capitaine de Rome, si célèbres sous le titre de *Commentaires de César*.

La première partie des Commentaires est pour nous une œuvre nationale, et sans contredit le monument le plus précieux que l'on possède sur la vie et les mœurs de nos aïeux. Il est permis sans doute de voir dans le soin qu'a mis César à l'examen des Gaules et de l'Angleterre, une sorte de prévision sur les hautes destinées réservées à ces deux grandes nations dans l'histoire de l'humanité. Plus on examine les observations du conquérant, plus on est convaincu de leus profondeur. A voir cet homme pâle et amaigri par les veilles et les débauches, partir pour les Gaules afin d'agrandir une renommée encore trop peu vaste pour essayer la souveraine puissance, on ne peut oublier que dix-huit siècles plus tard un jeune homme, pâle et usé, mais seulement par la pensée et l'étude, entraînait

ces mêmes Gaulois en Egypte dans le but aussi d'étonner les hommes, afin de leur imposer un jour sa volonté pour loi. Et ce rapprochement saisit l'âme, et donne encore un attrait de plus au récit de César.

Il peint les Gaulois comme de grands amateurs de toutes nouveautés, prenant facilement les armes ; leur imagination est mobile et légère. Toutefois il a remarqué en eux un côté profondément tragique, une grande vénération pour les sacrifices humains qu'ils pratiquent volontiers. Ils aiment à se dire descendus de Pluton, et à cause de cette origine lugubre ils comptent par nuits au lieu de compter par jours.

Qui ne reconnaîtrait dans ce tableau les traits saillans de notre physionomie moderne? Nous sommes encore aujourd'hui le jouet de notre passion pour la nouveauté, et à côté de mille exemples de légèreté nous avons donné de trop sanglantes preuves de notre caractère sombre dans les horribles hécatombes de nos révolutions.

Jamais guerre ne fut plus acharnée ni plus affreuse que celle de César dans les Gaules. Son récit donne une haute idée de ce que peut la constance humaine. Nos aïeux ont montré dans leur défense l'acharnement des Espagnols de nos jours contre les soldats de Napoléon. Il faut lire ces descriptions de siéges où Gaulois et Romains, également affamés par la dévastation du pays, se traînent au combat, exaltés par les hurlemens des femmes gauloises échevelées. Tous ces récits sont simples ; et quoique César se fût exercé à l'éloquence, on voit que son plus grand effort tendait à ne pas mettre dans une phrase un mot qui ne fût pas de toute nécessité. C'est un homme qui examine un peuple sous tous ses aspects, et dit ce qu'il a vu. Il y a en lui une sorte de dédain pour les ornemens de l'artiste, et il les évite avec sollicitude. La géographie l'occupe beaucoup ; il décrit les villes, trace les cours des fleuves et la position des montagnes. La religion, les mœurs, les coutumes, la manière de combattre, offrent à son esprit investigateur une vaste carrière. Quand un peuple a posé devant un tel peintre, il apparaît à la postérité dans toutes les nuances de sa vie publique et intime. Je le répète, César a senti qu'il ne foulait pas un

sol qui dût continuer à produire des peuples barbares; il a senti que ces passions énergiques, que cette exaltation d'âme, cette finesse de tact, cette bravoure incroyable qui caractérisaient les Gaulois, étaient des germes féconds de fortes générations à venir, et il les a observées avec prédilection. C'est un spectacle saisissant que cet homme, le plus étonnant peut-être du vieux monde romain : à l'instant où ce monde va mourir, épiant le premier cri d'une nation qui doit marcher en tête des destinées nouvelles de l'humanité.

Les courts mémoires que César a laissés sur la guerre civile sont surtout remarquables sous le rapport militaire. Je ne sais si la conquête est plus légitime que la guerre civile, mais celle-ci a quelque chose de plus odieux encore, et l'on peut à peine se garder d'un mouvement de haine en voyant Pompée et César faire couler le sang humain pour une passion aveugle, et petite après tout : celle du pouvoir. Tant et de si belles facultés dépensées ainsi nous font jeter sur l'humanité un regard dédaigneux, en nous dépouillant d'une foule d'illusions nées de l'optique, à travers laquelle on nous a montré le monde dans notre enfance.

Rome, après avoir dévoré toutes les nations, en était réduite à se dévorer elle-même; c'est pour le philosophe un curieux et dramatique spectacle que toute cette décomposition du vieux monde. Dieu semble avoir placé Tacite sur la lisière du monde nouveau pour donner à l'avenir ces graves leçons que malheureusement les peuples n'entendent pas. On n'est pas certain du lieu qui vit naître Tacite, ni de quelle famille il sortit. On sait seulement qu'il passa par les charges publiques, qu'il fut questeur sous Vespasien, et qu'il épousa la fille d'Agricola. Son début dans les lettres fut, à ce qu'il paraît, la vie de son beau-père. Agricola donne à l'écrivain l'occasion de dessiner la physionomie de la Grande-Bretagne; il semble vouloir reprendre en sous-œuvre la tâche de César. Les Bretons sont, en effet, le sujet principal de ses pages. Il peint à grands traits, mais avec une rare intelligence, tout ce qui constitue la vie d'un peuple. Ce qui me fait le plus admirer les historiens de Rome, surtout Salluste et Tacite, c'est la brièveté

de leurs œuvres. Chaque mot est une pensée. La mort d'Agricola inspire à l'écrivain des pages d'une noble éloquence. Quant à la fin de ce morceau, que j'ai entendu vanter si souvent avec tant d'emphase, c'est beau, sans doute; mais ce pressentiment de l'immortalité de l'âme n'a rien de bien admirable chez un homme qui avait lu Platon, et j'en veux un peu à Tacite d'avoir présenté en cette occasion cette croyance presque comme un doute. L'antiquité est pleine de fragmens tout aussi beaux sur cette grande vérité, et l'on n'en parle guère.

Ce qui me confirme encore plus dans l'idée que César et Tacite ont pressenti la grandeur future des peuples, c'est que, les Gaulois et les Anglais explorés, la race germaine a préoccupé l'esprit de Tacite. Son livre, ou plutôt son chapitre sur la Germanie, « *cette terre sans beauté, dont le ciel est rude et l'aspect triste,* » est un des plus substantiels que je connaisse dans aucune langue. Est-ce une simple fantaisie d'artiste, une impression de voyage, ou, comme on l'a dit, Tacite avait-il résolu de faire rougir les Romains de son temps en leur montrant les mœurs sévères de la Germanie? je n'en sais rien. Quoi qu'il en soit, jamais plus frappant contraste ne s'était présenté dans l'histoire; et les hommes qui reculaient les bornes de la débauche, et voyaient tranquillement des milliers de gladiateurs nus se déchirer dans le Cirque, devaient s'étonner au moins au récit de ces coutumes germaines si simples et si austères.

Tacite se préparait ainsi aux grands travaux qu'il méditait sur son histoire nationale. Un tel homme ne recherchait pas le pouvoir pour le pouvoir; ses vues étaient plus hautes. Il s'était mêlé aux hommes de son temps si fertile en grands criminels, et aussi en vertus sublimes, mais isolées, pour les étudier et les peindre. Il entreprit de raconter l'histoire romaine depuis la mort de Néron jusqu'à celle de Domitien. Il nous reste, des *histoires*, les quatre premiers livres et le commencement du cinquième. Leur début est d'une magnificence que Bossuet seul a égalée en notre langue.

« J'aborde une époque féconde en catastrophes, ensanglan-

tée de combats, déchirée par les séditions, cruelle même durant la paix : quatre princes tombant sous le fer ; trois guerres civiles, beaucoup d'étrangères, et souvent des guerres étrangères et civiles tout ensemble; des succès en Orient, des revers en Occident; l'Illyrie agitée ; les Gaules chancelantes ; la Bretagne entièrement conquise, et bientôt délaissée ; les populations des Sarmates et des Suèves levées contre nous ; le Dace, illustré par ses défaites et les nôtres; le Parthe lui-même prêt à courir aux armes pour un fantôme de Néron ; et en Italie, des calamités nouvelles ou renouvelées après une longue suite de siècles; des villes abîmées ou ensevelies sous leurs ruines, dans la partie la plus riche de la Campanie ; Rome désolée par le feu, voyant consumer ses temples les plus antiques ; le Capitole même brûlé par la main des citoyens ; les cérémonies saintes profanées ; l'adultère dans les grandes familles ; la mer couverte de bannis ; les rochers souillés de meurtres ; des cruautés plus atroces dans Rome : noblesse, honneurs, opulence, refusés ou reçus, comptés pour autant de crimes ; et la vertu devenue le plus irrémissible de tous ; les délateurs, dont le salaire ne révoltait pas moins que les forfaits, se partageant, comme un butin, sacerdoces et consulats, régissant les provinces, régnant au palais, menant tout au gré de leur caprice ; la haine ou la terreur armant les esclaves contre les maîtres, les affranchis contre leurs patrons ; enfin, ceux à qui manquait un ennemi, accablés par leurs amis.

» Ce siècle toutefois ne fut pas si stérile en vertus qu'on n'en vît briller aussi quelques beaux exemples. Des mères accompagnèrent la fuite de leurs enfans ; des femmes suivirent leurs maris en exil ; on vit des parens intrépides, des gendres courageux, des esclaves d'une fidélité invincible aux tortures, des têtes illustres soumises à la dernière des épreuves, cette épreuve même supportée sans faiblesse, et des trépas comparables aux plus belles morts de l'antiquité. A ce concours inoui d'événemens humains se joignirent des prodiges dans le ciel et sur la terre, et les voix prophétiques de la foudre et mille signes de l'avenir, heureux ou sinistres, certains ou équivoques. Non, jamais plus horribles calamités du peuple

romain, ni plus justes arrêts de la puissance divine, ne prouvèrent au monde que si les dieux ne veillent pas à notre sécurité, ils prennent soin de notre vengeance. »

(*Trad. de J. L. Burnouf.*)

Les livres qui nous restent d'un travail qui s'annonçait ainsi, offrent tous des beautés dignes de ce morceau. Nous avons surtout remarqué dans le premier la chute et la mort de Galba; dans le second, Vitellius visitant le champ de bataille de Bédriac; dans le troisième, la bataille et le sac de Crémone; dans le quatrième, le discours de Vocula; enfin, dans ce que nous avons du cinquième, le siége de Jérusalem.

Les *Annales* sont ce que Tacite nous a légué de plus grand; elles contiennent les cinquante années qui se sont écoulées entre la mort d'Auguste et celle de Néron. Nous avons perdu une partie de ce chef-d'œuvre. Quelques indications donneront une idée de l'intérêt dramatique de ce qui nous reste : — Germanicus, ses combats en Germanie. — Le champ de bataille de Varus, et les honneurs funèbres rendus aux débris de ses infortunées légions. — La mort de Germanicus, et l'immense douleur de Rome. Agrippine. — La guerre contre les Thraces. — Tibère. Messaline, et ses désordres inouis. — Claude et Néron. — La mort d'Agrippine. — Les horreurs du règne de son fils, qui remplissent presque trois livres entiers.

Je n'ose pas citer la peinture que fait Tacite des orgies de Néron, et de ses noces infâmes. Tout le monde connaît ses chants durant l'incendie de Rome. Il est curieux de noter ici comment l'historien parle des chrétiens à cette occasion.

« Néron, pour faire tomber ces bruits, livra comme coupables, et accabla des peines les plus terribles, des hommes haïs pour leurs infamies, et que le peuple appelait chrétiens. Ils tiraient leur nom de *Christ*, mis à mort, sous Tibère, par le gouverneur Ponce-Pilate. Leur funeste superstition, refrénée d'abord, se répandait de nouveau, non-seulement dans la Judée, où ce mal prit naissance, mais même dans la ville, où afflue et est célébré tout ce qui est atroce et honteux. On saisit donc d'abord tout ce qui s'avoua chrétien, puis une

immense multitude; ces hommes furent convaincus moins du crime d'incendie que de la haine du genre humain, et l'on se fit un jeu de leur mort. On couvrit les uns de peaux de bêtes, pour les faire déchirer par des chiens; d'autres furent crucifiés, d'autres jetés dans les flammes, et, dès que la nuit était venue, on s'en servait comme de torches nocturnes. Néron avait offert ses jardins pour ce spectacle, et il donnait ces jeux dans le Cirque, mêlé au peuple sous le costume d'un cocher, ou conduisant lui-même un char. C'est ce qui fit naître la pitié; car, quoique ces hommes fussent coupables, ils moururent plutôt par la cruauté d'un homme que pour le bien public. » (*Annales XV.*)

Que Néron ait livré les chrétiens aux bêtes, c'est dans l'ordre, et le contraire étonnerait; mais que Tacite, le plus éclairé et le plus moral des historiens romains, représente les martyrs comme des criminels, on ne peut alors se garder d'un sentiment de douleur, d'un retour amer sur le néant du génie humain. La société païenne avait comblé la mesure des crimes; elle était tombée à ce point de bassesse où les nations ne peuvent plus vivre, parce qu'il n'y a de vie pour elles que dans une idée élevée et pure. Dans le monde du paganisme, ce qu'il y a eu incontestablement de plus élevé est la pensée de Platon, ce spiritualisme épuré au-delà duquel était la religion du Christ. Voyez ce que les païens avaient fait des lois morales du grand homme. Cicéron avait eu beau les revêtir de la langue romaine, elles étaient foulées aux pieds, et le cynisme le plus dégoûtant, le matérialisme le plus abject avaient remplacé le culte de Dieu et de l'âme. Cependant, au milieu de cette corruption infecte, des hommes purs et sublimes, héritiers de la parole de Dieu, préparaient l'avenir de l'univers en mourant pour lui, et réhabilitaient l'humanité par leurs supplices; c'étaient les criminels infâmes de Tacite! C'est ici qu'il faut s'étonner de l'ascendant des préjugés contemporains sur les esprits le plus fortement trempés, c'est ici, encore une fois, qu'on peut se convaincre du néant du génie humain. Il aurait manqué quelque chose à la glorieuse humiliation des héros du christianisme, s'ils n'avaient été traités

ainsi par la plume la plus éloquente et la plus pure de Rome agonisante.

On a tellement épuisé, à l'égard de Tacite, toutes les formules de l'adulation, qu'on ne sait plus comment le louer. C'est qu'en effet jamais peintre n'a été plus admirable, jamais philosophe plus profond. Il présente le monde extérieur avec des couleurs inimitables, et éclaire en même temps avec un flambeau magique les plus mystérieux abîmes de l'âme. Il est tellement artiste, qu'un auteur écrivait dernièrement : *L'art fut le dieu de Tacite.* Puis il insinuait que ce besoin de peindre avait été toute la passion de ce grand homme. Il nous semble qu'au-dessus de cette passion il y avait dans Tacite une idée morale très-haute, à laquelle il rapportait tout, et du haut de laquelle il jugeait les actions humaines. C'est ce qui imprime à son œuvre un caractère de grandeur ineffaçable, et lui assure une vie immortelle. On ne nous persuadera jamais que Tacite aimait le style pour lui-même, qu'il entendait l'art comme on a prétendu l'entendre dernièrement, isolé de toute mission sociale; l'esprit vivifiant circule trop dans ses livres, il y a en lui trop d'indignation contre le crime, trop d'amour du beau et du vrai. « De meilleurs temps revinrent, dit Frédéric Schlegel, et un Romain animé de toute la noblesse et de toute la grandenr des sentimens antiques, devait encore une fois gouverner le monde civilisé, assis sur le trône d'Auguste. De même que Trajan est le dernier parmi les Césars qui ait eu des sentimens romains, et qui se soit montré grand par ses pensées et par ses actions; de même Tacite, dont on peut faire un éloge semblable, termine peu de temps avant lui la série des grands écrivains que Rome a produits. Il avait grandi sous Vespasien et Titus, les premiers Césars qui après Néron gouvernèrent avec douceur. Sous Domitien il avait appris à observer et à se taire, et sous Nerva il vécut dans l'attente des temps glorieux dont Rome devait encore une fois jouir sous Trajan.

« La profondeur de son génie, et son talent d'expression si merveilleusement convenable à l'énergie de sa pensée, paraissent toujours plus inimitables à mesure que l'on voit plus

d'auteurs faire d'inutiles efforts pour l'imiter. On peut encore l'appeler parfait sous le rapport de l'expression, quoique déjà à cette époque la langue ne fût plus la même, et ne pût plus être celle du grand César ou de Tite-Live. Selon moi, la langue latine se présente chez ces trois écrivains dans toute sa pureté et dans toute sa perfection. Dans César, elle a le cachet de la grandeur et en même temps de la simplicité; dans Tite-Live, elle brille de tout l'éclat et de tous les ornemens d'un perfectionnement oratoire, mais sans exagération d'aucune espèce; dans Tacite, elle a une profondeur, une énergie et un art qui respirent la dignité de la Rome d'autrefois (1). »

Aux époques de régénération, lorsqu'une civilisation nouvelle doit surgir, et que l'ancienne va se décomposant dans toutes ses parties, une immense tristesse saisit l'âme des véritables grands hommes, de ceux qui sentent de vives et profondes sympathies pour l'humanité; et si, l'œil fixé sur le passé, ils ne pressentent pas les destinées futures, oh! alors, ils tombent dans un désespoir morne, et jettent un gémissement lugubre; puis leur voix devient majestueuse, elle rappelle les hautes idées morales, la lumière des peuples qui se traînent aujourd'hui dans les agonies de la débauche et de l'incroyance. Tel fut Tacite. Il n'est pas corrompu comme Salluste, qui s'étourdissait dans les festins et les orgies; ce n'est pas non plus une nature calme comme celle de Tite-Live, qui semble ne voir dans les événemens qu'un beau sujet de livre; il ne songe pas comme César à exploiter à son profit les faiblesses et les crimes des hommes; c'est une âme sérieuse et morale, c'est un prêtre du beau, gardien austère de l'idée élevée de Platon, au milieu des ruines sanglantes de cet immense pouvoir de Rome, qui pesa sur l'univers. Seulement Tacite n'avait nul pressentiment de la civilisation chrétienne; il nous l'a assez prouvé par les étranges lignes que nous venons de lire. Il appartenait tout entier au vieux monde romain : de là les mélancolies profondes de son âme, et la so-

---

(1) *Histoire de la Littérature ancienne et moderne.*

lennelle douleur de sa parole. C'était, en effet, un magnifique et terrible spectacle que cette mort de Rome, de cette nation qui porta dans l'univers les idées grecques sur les ailes de ses aigles, et fit du genre humain un seul peuple, pour qu'il pût entendre mieux la parole *de celui qui devait venir*. Rome, comme toujours, ministre aveugle des vues providentielles (car les sociétés n'ont guère la conscience de leur œuvre); Rome, dont aucun peuple n'a jamais égalé la puissance, Dieu ne pouvait créer un plus digne pontife pour t'ensevelir!

AMÉDÉE DUQUESNEL.

DOCTRINE DE MARCION SUR LA RÉDEMPTION.

La littérature des Arméniens a cela de particulier, qu'elle est un fruit du christianisme chez cette nation, la première qui se soit soumise à l'Evangile. L'intérêt de cette littérature est surtout historique et théologique : on y trouve une foule de documens neufs et intéressans, soit sur l'histoire des premiers siècles de l'Eglise, soit sur les religions orientales dont les hérésies gnostiques et manichéennes étaient une émanation. Nous empruntons à un article des *Annales bavaroises*, sur l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Dœllinger, un fragment très-curieux où Eznik, écrivain arménien du cinquième siècle, expose d'une manière très-curieuse la doctrine de Marcion. Selon cet hérésiarque, il y a trois cieux : dans le premier (quelquefois aussi dans le troisième), habite l'*autre* Dieu, le Dieu étranger (1); le second est le siége du Dieu de la loi; dans le troisième règnent ses puissances ou ses armées. Dans la terre est *Hylé* (la matière, la force terrestre). Elle est tou-

(1) Eznik se sert fréquemment de cette expression; elle est originairement de Marcion (voy. JUST., *Apolog. I*, 26). *Μαρκιωνα δέ τινα Ποντικον αλλον τινα νομιζειν μειζονα του δημιουργου θεον*; ailleurs il l'appelle ξενος, le mot arménien *odar* a ces deux sens à la fois.

jours considérée abstractivement dans l'exposition d'Eznik : ses fils sont mentionnés une fois, de manière à ce que l'idée d'Hylé semble être la même que celle de Satan : il est dit aussi d'elle, qu'elle a cédé la terre au Demiurge, pour qu'il en formât l'homme. Après la création de l'homme, le Demiurge veut l'arracher tout à fait à Hylé ; il se montre à lui, et lui ordonne de ne point adorer d'autre Dieu que lui ; autrement il mourra de mort. L'homme, effrayé, se détache d'Hylé ; celle-ci voit le tour que lui a joué le Demiurge, et, pour se venger, elle forme des idoles, et les fait adorer aux hommes séduits par elle. Le Demiurge entre en colère, et condamne les hommes à l'enfer, où tous sont précipités jusqu'au vingt-neuvième siècle. (Il est difficile de comprendre ce que Marcion a entendu par là, le nombre des années du monde jusqu'à l'ère chrétienne étant, suivant le plus faible calcul, au moins de 3483). Ensuite vient la doctrine de la Rédemption, qui par sa singularité mérite d'être donnée textuellement : « Lorsque l'autre Dieu, le Dieu bon qui habite dans le troisième ciel, vit l'humanité ainsi tourmentée entre deux trompeurs, le seigneur des créatures et Hylé, il ressentit de la pitié pour ceux qui étaient condamnés au feu. Il envoya son fils pour les sauver, et celui-ci prit une forme humaine semblable à celle des fils du Dieu de la loi. « Guéris » leurs lépreux, lui dit son père, ressuscite leurs morts, » rends la vue à leurs aveugles, fais parmi eux de grandes » merveilles de salut jusqu'à ce que le seigneur des créatures » te voie, soit jaloux de toi et t'attache à la croix. Et, après » ta mort, tu descendras dans le monde inférieur, et tu dé» livreras ceux qui y sont. Le monde inférieur n'est pas ac» coutumé à recevoir la vie en lui, et c'est pourquoi tu dois » être crucifié et devenir semblable à un mort, pour que la » bouche du monde inférieur s'ouvre pour te recevoir, pour » que tu puisses y entrer et le rendre vide. » Et, après qu'on l'eut crucifié, il descendit aux enfers, les rendit vides ; et, délivrant les âmes qui y étaient, il les conduisit vers son père dans le troisième ciel. Le seigneur des créatures se courrouça ; il déchira dans sa colère ses vêtemens et le voile de son tem-

ple ; il obscurcit son soleil ; il revêtit son monde de tristesse, et se mit à se lamenter. Jésus vint pour la deuxième fois au seigneur des créatures dans la forme de sa divinité, et lui demanda compte de sa mort. Lorsque le seigneur du monde vit la divinité de Jésus, il reconnut qu'il y avait un autre Dieu que lui. Et Jésus lui dit : « Il y a un procès entre toi et moi, » et personne ne doit en être juge que tes propres lois, écri- » tes par toi. » Les lois furent représentées devant eux, et Jésus lui dit : « N'as-tu pas écrit dans cette loi : Que celui » qui a tué doit mourir, que celui qui a versé le sang du » juste doit verser son sang à son tour? » Et il répondit : « Je » l'ai écrit. » Jésus lui dit : « Livre-toi donc entre mes mains, » que je te tue! et que je verse ton sang comme tu m'as tué » et comme tu as versé mon sang! car je suis plus juste que » toi, et j'ai répandu de grands bienfaits sur tes créatures. » Et il commença à lui énumérer ses bienfaits envers les créatures. Mais, quand le seigneur des créatures se vit vaincu, il ne sut que dire, parce qu'il était condamné par sa propre loi ; il ne sut que répondre, parce qu'il avait mérité la mort ; et il se mit à le supplier instamment : « C'est à mon insu, dit-il, » que j'ai péché et que je t'ai mis à mort ; car je ne savais » pas que tu fusses Dieu ; mais je t'ai pris pour un homme : » c'est pourquoi je te donne pour satisfaction tous ceux qui » croiront en toi, et tu feras d'eux ce que tu voudras. » Alors Jésus le quitta, et enleva Paul, qu'il envoya pour annoncer à quel prix nous sommes rachetés, et comment tous ceux qui croient en Jésus sont délivrés du Dieu juste par le Dieu bon.

Tel est, en substance, le fondement de l'hérésie des marcionites : tous ne le savent pas parmi eux ; mais seulement un petit nombre. Ils se transmettent oralement la doctrine que l'autre Dieu nous a rachetés du Seigneur des créatures ; mais comment et par quel moyen, c'est ce que tous ne savent pas. Où Eznik a-t-il puisé ses documens, c'est ce qu'il n'est guère possible de vérifier : ou il a fait lui-même un extrait des ouvrages de Marcion, ou il avait sous les yeux un résumé de sa doctrine, rédigé peut-être par un disciple de Marcion. Il est encore plus vraisemblable qu'il a fait usage des écrits de Bar-

desanes contre les marcionites, que cite Moïse de Khorène (II, 53). Quoi qu'il en soit, les renseignemens qu'il donne sur la manière dont la rédemption était expliquée dans le système de Marcion sont tout à fait nouveaux. — *Revue Européenne*, n° 38.

ESQUISSES SUR LES PYRÉNÉES (1).

J'aime le peuple séparé des peuples par d'immenses déserts ou de hautes montagnes; sur le sable où dorment ses pères, il vit de siècle en siècle comme une seule génération; son industrie, ses arts, sa religion, tout est à lui, jusqu'à son costume. Si ses progrès sont moins rapides, sa décadence est plus tardive, et les étrangers viennent de loin emprunter la poésie de ses souvenirs, pour les porter dans les pays où tant de révolutions ont passé, qu'on n'y a plus mémoire d'autrefois. Ainsi l'Espagne, l'Ecosse, l'Italie ont tour-à-tour subi l'exploitation de notre littérature qui s'est exilée de la France, parce qu'elle n'y voyait que Paris, ville matérielle, où tout, hommes et choses n'ont qu'un jour, où nulle pensée ne survit pour rattacher le siècle au siècle, le père au fils. Il faut du passé à la poésie, mais sans sortir de notre patrie ne pouvons-nous donc en trouver? N'avons-nous pas toutes les nations de l'Europe sous le ciel de cette belle France, si peu connue, si peu admirée? L'Italie en Provence, la Suisse dans les Alpes, et dans nos Pyrénées qui semblent sortir de l'oubli long et injurieux qui les voilaient. Ne possédons-nous pas autant de richesses que les compatriotes de Walter Scott dans leurs montagnes si chantées?

Là haut les fontaines sont pures aussi, là haut les forêts de sapins s'étendent sur les sommets des monts ondoyans, tantôt blanches, tantôt bleues, comme une chevelure que vieillit

---

(1) *Revue Européenne*, n° 29.

l'hiver et que le printemps rajeunit ; là haut, l'homme, accoutumé aux grands spectacles de la nature, a besoin de toute sa liberté pour vivre. Fier comme ses rochers, grand comme ses horizons, religieux comme le bruit de ses cascades et le silence de ses bois, le Toy (1) ne peut se faire à l'air resserré des villes, et si parfois il descend au milieu d'elles pour y porter le tribut de son travail, il aime à se faire remarquer par la hauteur de sa taille, par l'orgueil de sa démarche. On dirait un roi descendu de son trône promenant sa majesté parmi les hommes.

C'est dans ses domaines qu'il faut l'étudier ; le soir, quand vous vous égarez sur les montagnes, que l'air s'épaissit autour de vous, et que les tonnerres roulent sous vos pieds, vous voyez quelquefois des ombres gigantesques se dessiner immobiles à travers le brouillard, c'est le pasteur qui garde son troupeau ; un long bonnet de laine brune qui retombe sur le côté, une grande cape de même étoffe qui l'enveloppe entièrement, voilà sa parure ; autour de son visage de grands cheveux noirs, ses regards invariablement fixés devant lui, et son menton soutenu de ses deux mains qui s'appuient elles-mêmes sur un long bâton planté à dix pieds dans le roc ; on dirait le génie de la tempête, tant il la suit avec tranquillité. Rarement il parle français, et s'il possède assez bien cette langue pour converser, ce n'est jamais sans revenir de temps à autre à ses phrases favorites, à ses expressions naturelles douées d'une énergie qui passerait difficilement chez nous. Du reste, on peut toujours aisément le comprendre par le langage de ses gestes ; ses traits mobiles disent sa pensée avant le son de sa voix, et souvent même il a des signes que nul son de voix n'accompagne, et qui ne se traduisent que par une idée.

Je m'étais un jour hasardé sans guide sur le sentier qui mène de Campan au Lhiéris par le territoire de Hastets, la difficulté du chemin m'avait forcé de mettre à mes pieds des sandales de peau d'âne, et d'armer ma main d'un bâton ferré

(1) Nom patois des habitans des Pyrénées.

que j'enfonçais dans le rocher pour me soutenir. Je montais paisiblement sur de petits gradins tellement polis par le passage continuel des gens de la montagne, que sans ma chaussure j'aurais infailliblement glissé jusqu'en bas. Le soleil de midi m'aurait brûlé de ses rayons sans le voisinage d'un petit bois de noisetiers qui m'envoyait en se balançant un souffle encore fraîchi par la rosée du matin. Tout-à-coup j'entendis un grand bruit au-dessus de ma tête ; on eût dit le fracas d'un torrent qui se frayait une route nouvelle, ou l'écroulement d'un bloc de marbre détaché de quelque cime. J'avoue que je ne pus me défendre d'un mouvement de frayeur, et ce qui ne contribua pas peu à l'augmenter, ce furent les cris d'un paysan qui montait derrière moi : « De côté, brave, de côté, » me disait-il. Au même instant s'éleva un nuage de poussière, je n'eus que le temps de me jeter à plat ventre à côté du chemin pour laisser passer ce qui se pressait tant de descendre. Lorsque je me fus relevé sain et sauf, j'aperçus déjà à une grande distance une femme chargée de deux gros fagots de ramée qu'elle tenait sur chaque épaule par une des plus fortes branches, et dont le feuillage, traînant après elle, causait ce bruit et cette poussière. J'admirais l'adresse avec laquelle la *Toya*, poussée et retenue en même temps par le poids du fardeau, glissait sur ce penchant, que j'aurais eu tant de peine à descendre à reculons, lorsque je fus rejoint par l'homme dont les cris charitables m'avaient fait une si belle peur. — Elle va vite, me dit-il en me saluant; c'est qu'il ne faut pas que le garde la trouve, elle paierait l'amende.

Le montagnard qui me parlait était un habitant du bourg de Campan, et il allait traire ses vaches. — Ce sont, me dit-il, celles que vous voyez là : Oh! Rougette! — Et il jetait un caillou à l'une d'elles qui broutait tranquillement les feuilles d'un noisetier. L'animal tourna la tête de notre côté, puis il prit le chemin du sommet de la montagne. — Elles y seront aussitôt que nous, dit le paysan. Parties le matin de l'étable, ces bêtes se répandent sans distinction de troupeaux ou de propriétaire sur les pâturages de la commune, et d'elles-mêmes se rendent à heure fixe au lieu où leur maître doit les traire.

Pas une n'y manque; pas une ne se trompe d'heure ou de rendez-vous; à celui qui les bat et les attelle à la charrue, elles apportent leur substance pour nourriture. Etrange leçon que la nature donne à l'homme si souvent oublieux de ceux même qui lui font du bien.

Tout en discourant sur l'instinct des vaches, nous arrivâmes au bout du petit sentier rocailleux où j'avais tant de fois trébuché. Une vaste lande, couverte de bruyères fleuries, inclinait sa pelouse vers nous; çà et là quelques cavales à moitié sauvages paissaient autour d'une petite cabane dont les murs, formés de cailloux non cimentés, s'élevaient à hauteur d'appui pour soutenir un toit de chaume verdi par la mousse. Deux vaches étaient auprès, la tête tournée de notre côté. — Je vous l'avais bien dit, brave, en voilà déjà deux qui m'attendent, et les autres ne tarderont pas à arriver. — En effet, nous avions à peine fait dix pas que nous en vîmes paraître six autres se dirigeant de différens points vers la petite cabane. A mesure qu'elles paraissaient le berger les nommait affectueusement dans sa langue et leur adressait quelques complimens sur leur exactitude ou leur beauté.

Il entra dans la chaumière dont la porte n'était fermée d'aucun verrou, y prit un grand vase de bois et se mit en devoir de traire ses vaches. Pour moi, après avoir accepté une écuelle d'excellent lait que je payai généreusement, je continuai ma route.

Je sondai de l'œil en passant le précipice connu dans le pays sous le nom de *Traouc d'oou pet*, sans doute à cause de l'explosion qui s'y fait entendre lorsqu'on y jette une pierre. C'est un gouffre d'une immense profondeur. D'après les montagnards il communique avec le *Trou de Pouzac*, espèce de mare d'eau que l'on trouve à main droite en allant de Bagnères à Tarbes, un peu avant Montgaillard. Voici la raison de cette correspondance : au temps où l'on croyait encore à la parole de Dieu et aux vertus des saints, une vache tomba dans le *Traouc;* son maître vint prier saint Roch de la lui faire retrouver; l'homme de l'église lui dit d'aller au *Trou de Pouzac*, d'où bientôt il verrait sortir sa bête. La chose arriva comme le saint l'avait prédite.

Là commence le bois de Hastets ; il faut le traverser pour aller au Lhiéris. Des frênes aux troncs pourris, des chênes en décrépitude, des sapins aussi vieux que le monde, s'unissent dans les airs pour cacher le soleil à la terre humide et glissante. Quelquefois dans la fraîche obscurité de cette voûte, à travers les branches dépouillées d'un arbre mort, se glisse un rayon pâle et tremblant comme le feuillage, alors on croirait voir sous les herbes sèches se dérouler d'énormes serpens ; ce sont des troncs noueux que le temps a déracinés ; la mousse, les champignons, la moisissure qui les couvre, ressemblent aux écailles d'un reptile ; on craint de l'éveiller en marchant. D'autres fois il vous semble être entouré de fantômes, de spectres aux figures grimaçantes, tant les jeux divers des rayons lumineux, secondés des prestiges d'une imagination effrayée, prêtent de formes fantastiques aux objets qui vous environnent.

Encore une demi-heure de marche et je sors de ce romantique passage, un joli vallon creuse devant moi son bassin velouté de gazons et de fleurs, c'est le *Col du Lhiéris.* A gauche une énorme pyramide de rochers menace perpétuellement d'écraser le voyageur sous ses ruines, et renvoie en échos furieux les cris indiscrets qui troublent son repos ; à droite un autre rocher moins élevé, moins aride, où quelques maigres sapins se disputent le peu de terre végétale que le déluge n'ait pas entraîné dans sa fuite. Placez-vous à égale distance de ces deux pitons, vous avez devant et derrière vous un spectacle très-beau mais bien différent : au nord, la plaine, le séjour des vivans, avec ses villes dont l'oreille devine au loin le tumulte, avec ses routes où l'œil distingue les chariots de toutes sortes, ses rivières chargées de moulins de foulons et de papeteries, ses champs où tant de moissons se balancent pour tant de propriétaires. Là tout sent l'homme, j'aime mieux la nature, tournons-nous de l'autre côté.

Au devant de moi descend la montagne, dans le lointain, à une grande profondeur au milieu d'une terre inculte couverte de broussailles, une verte prairie où coule une belle eau. Puis autour de ce bas fond s'élancent comme un rempart

inaccessible une triple rangée de montagnes, les unes brunes, les autres blondes, les autres verdoyantes, selon qu'elles portent des sapins, des fougères ou des frênes; elles apparaissent plus ou moins hautes, on dirait une troupe de jeunes filles curieuses, se haussant les unes au-dessus des autres, pour voir l'étranger qui visite leur demeure. Je m'assis pour contempler ces merveilles, rien ne troublait le silence de ces lieux, que le vol rapide d'un oiseau, ou le murmure d'une source coulant goutte à goutte d'un rocher. Il me semblait que tout le monde était là ; ma pensée s'élargissait pour peupler cette enceinte, s'élevait avec les montagnes et plus haut qu'elles. Il faut quitter les hommes pour trouver Dieu. La nature est son œuvre aux environs des villes comme partout ; mais les créatures humaines s'y viennent toujours jeter orgueilleusement entre nous et lui, elles appellent les premières nos regards, elles étalent devant nous leur flatteuse magnificence, elles semblent nous dire : Et toi, tu crées aussi. Dans le désert vide il n'y a que Dieu. Ce n'est pas moi qui ai creusé ces vallons, érigé ces montagnes, planté ces forêts ; ce n'est pas moi qui retiens ce rocher sur l'abîme, qui fait distiller ces sources et fleurir ces plantes. L'homme ne sait rien faire que de régulier : il lui faut des plans, des compas, des mesures ; ici, tout est désordre; il fabrique pierre par pierre, morceau par morceau : ces monts sont d'un seul jet; il lui faut du temps pour tout achever : ces merveilles datent du même jour. Oh ! le scepticisme peut exister dans les villes, mais dans la solitude, jamais !

Ma rêverie fut longue, et si la fraîcheur du soir ne m'eût averti qu'il fallait songer à la retraite, je ne sais combien encore elle aurait duré. Par malheur je m'étais écarté du sentier frayé au travers du bois, je perdis beaucoup de temps à le chercher; enfin j'entendis une voix qui chantait la vieille romance montagnarde, et je ne tardai pas à voir passer un troupeau poussé par un pasteur au long bonnet.

Il me salua courtoisement et m'adressant le premier la parole : « Tout seul! me dit-il, vous êtes un hardi étranger. Il se fait tard, venez avec moi, je vous enseignerai le chemin le

plus court pour Ordensée, et de là vous regagnerez facilement Bagnères. » J'acceptai vivement la proposition. Lorsque nous eûmes tourné la montagne, le pasteur s'arrêta, fit un geste rapide accompagné d'un son de voix inarticulé, et son attitude orgueilleuse sembla me dire : Admirez! voilà mes domaines! En effet la vallée de Campan était sous nos pieds.

Je n'essaierai pas de peindre ces lieux tant de fois ébauchés par le pinceau du voyageur. Et, qui se chargerait de décrire des collines verdoyantes, sillonnées par de clairs ruisseaux, surtout quand les derniers rayons du soleil couchant jettent sur leur tête un diadème d'or et d'azur, et qu'une nappe de vapeur légère, gonflée par la brise du soir, erre sur leurs penchans, comme sur le front d'une vierge un voile blanc qui voltige?

Nos yeux qui s'étaient abaissés d'abord, remontèrent de cîme en cîme, s'arrêtant à chaque échelon, découvrant partout des effets de lumière que mon guide me signalait avec l'intelligence d'un homme habitué à ces sortes de spectacles.

Tout-à-coup il se tut; sa main, qu'il tenait élevée, retomba pendante à son côté, sa figure prit une teinte de tristesse que je ne lui connaissais pas encore; pensif, il reprit le chemin de sa cabane, mais sa tête se tournait souvent vers le *Mont Aigu*, dont le pic audacieux ne portait plus ses neiges habituelles. Cependant à l'approche du village il reprit la parole pour m'inviter à souper et à dormir chez lui. Je n'osai refuser, comptant d'ailleurs le dédommager amplement de son hospitalité. A la vue de la cabane, les troupeaux poussèrent quelques bêlemens, et nous vîmes accourir sur la porte deux petits enfans, qui prirent aussitôt la fuite. « Ils ont honte à cause de vous, » me dit leur père.

A mon entrée dans la cabane mes yeux s'arrêtèrent sur une inscription patoise tracée au-dessus de la porte : la voici : *Jesus-Maria! moun Diou ayda-nous* (1)! Le pasteur me voyant

---

(1) Cette inscription se lit à Saint-Lézer (Hautes-Pyrénées) sur la maison d'un paysan nommé Dupieris.

arrêté à cette lecture, m'expliqua comment, lorsqu'on bâtissait sa maisonnette, le vent la renversa trois fois, et l'on n'en put achever la construction qu'après avoir gravé cette inscription sur le mur. Je fus reçu par la femme du berger et son père, vieillard de plus de soixante-dix-ans; les enfans, blottis dans un coin de la chambre, le bras devant leur figure, me regardaient à la dérobée, puis se cachaient en riant. La tristesse que j'avais remarquée sur la figure du montagnard, je la trouvai de même peinte sur celle de la Toya; le vieillard souriait au contraire, et ce n'était pas le sourire de la décrépitude. Il y avait du calme et de la dignité dans le salut qu'il me fit, puis il tendit la main à mon guide, et l'attirant dans ses bras, lui montra par une fenêtre ouverte sur la vallée, la même montagne que regardait si souvent le Toy pendant notre trajet. Le jeune homme et la jeune femme se jetèrent alors sur la poitrine du vieillard en sanglotant. Je ne comprenais rien à cette douleur, et cependant elle avait quelque chose de si vrai que je me sentais ému. Le vieux montagnard se tourna vers moi et me dit en béarnais : « Excusez, Monsieur, c'est que le pic de Mont-Aigu n'a plus de neige, et je l'ai déjà vu trois fois comme cela; c'est la dernière. Dieu vient de lui ôter son manteau, pour m'annoncer qu'il va bientôt m'ôter le mien. »

Je me rappelai alors d'avoir entendu quelquefois citer le proverbe, *Qui trois fois a vu terre de Mont-Aigu assez a vécu*, que me développait si bien cette scène de famille. La résignation, la piété avec laquelle le vieillard prononça ces paroles si naturelles en béarnais, me pénétrèrent d'admiration; j'admirais la simplicité de ces bonnes âmes qui voient partout la main de Dieu, et ne rougissent pas de paraître sensibles aux yeux des étrangers. Le vieux Toy mit fin à cette effusion de douleur en ordonnant à ses enfans de préparer le souper. C'était le brouet que l'on nomme dans le pays *paste tourade*, on le fait avec de la farine de maïs que l'on a soin de faire préalablement griller dans un vase de terre. Le maïs est très-sain, les Pyrénéens ne se nourrissent guère d'autre chose, et je ne sais si c'est au grand usage qu'ils en font qu'ils doivent la force de leur santé.

On parla peu pendant le repas; quand il fut achevé toute la maison s'agenouilla devant un crucifix de bois, orné d'un rameau de laurier, béni à Notre-Dame de Héas; je fis comme eux, ce qui ne parut pas peu les étonner. L'aïeul prononça une prière patoise, et puis chacun gagna son lit.

De grand matin, je fus réveillé par des chants; le désir d'en connaître la cause me fit passer la tête dans une petite lucarne pratiquée sur le toit de la chaumière, et j'aperçus de joyeuses troupes de *Toys* et de *Toyas* qui descendaient de tous les points de la montagne vers la vallée, poussant des cris d'allégresse et chantant des cantiques patois. « Etranger, me cria mon hôte, venez-vous à la fête de saint Roch? »

Je lui répondis en descendant rapidement l'espèce d'échelle qui conduisait de mon grenier à la salle basse. La famille avait endossé les habits du dimanche, la grossièreté des étoffes qui les composent n'exclut pas toutefois une certaine élégance. C'est pour les femmes un capulet de laine rouge, bordé d'un large velours noir, une brassière de gros drap et un cotillon rouge gracieusement relevé par les bords, pour laisser voir un jupon de toile blanche comme la neige. Le costume des montagnardes varie selon le canton : on reconnaît aisément le pays des femmes à la couleur de leur capulet : celui des hommes est le même partout, toujours le bonnet de serge, la veste ronde, la culotte sans boucles, les grandes guêtres et la ceinture sans laquelle il n'est pas de jour de fête et dont la couleur est invariablement rouge.

Nous nous joignîmes à la troupe d'Ordensée; tout le monde marchait à pied, le vieux *Toy* lui seul était porté par un âne; la foule l'entourait, il avait tous les honneurs de la fête, c'était son dernier pélerinage.

Ce fut un beau coup-d'œil pour moi que celui de la vallée de Campan, couverte d'une multitude de groupes animés, tous se dirigeant vers un même point, la chapelle de Saint-Roch. Chaque paroisse de son côté, les unes conduites processionnellement par leur clergé avec la croix et la bannière en tête; les autres précédées de leurs autorités civiles; d'autres revêtues du froc des pénitens blancs ou bleus, et faisant tinter la voix

rauque des sonnettes à vaches. Toutes portaient des fleurs et des fruits, toutes rendaient grâces à Dieu, et personne sur leur chemin, personne ne s'arrêtait pour rire ou pour blasphémer.

Entre Campan et Sainte-Marie, à la droite de la route, se trouve un autel de bois, surmonté d'une statue de saint Roch; l'autel est recouvert d'un toit de chaume et renfermé dans une cabane dont une simple grille ferme l'entrée; un lierre touffu tapisse extérieurement les murs de la chapelle. A cette même place s'agenouilla saint Roch lorsqu'il pria Dieu de faire cesser la peste qui dévorait les habitans de la vallée, et la tradition porte qu'alors naquit le lierre qu'on y voit aujourd'hui et dont le tronc atteste la vieillesse. La reconnaissance a élevé ce temple rustique. Toute l'année les montagnards qui passent par ce lieu se signent pieusement et jettent un sou en dedans de la grille, pour faire dire une grand'messe au jour de la fête. Les paysannes enceintes s'agenouillent devant l'autel afin d'obtenir une heureuse délivrance, et les jeunes mariées y vont déposer dans de jolis vases la fraîche jonquille ou la fleur odorante de l'églantier.

Le lieu de la solennité était déjà couvert de monde; en y arrivant je me crus transporté dans les environs de Naples, tant la coiffure des femmes avait de rapport avec celle des Napolitaines : c'était aussi un carré d'étoffe élégamment posé sur la tête, sans ruban, sans épingle pour le fixer, et qui cependant ne se dérangeait jamais, quelque mouvement qu'elles fissent. J'allais m'enquérir de quel village étaient ces femmes, lorsque je vis celles d'Ordensée, au milieu desquelles je me trouvais, ôter lestement leur capulet, le plier en quatre et le replacer ainsi sur le fichu de couleur dont leurs têtes étaient coquettement enveloppées; cette précaution les garantit de la chaleur causée par le poids de la laine.

Bientôt commença la cérémonie. Toutes les voix qui chantaient naguères sans intervalle et sans mesure, rentrèrent subitement dans un religieux silence, d'où elles ne sortaient que pour répondre aux paroles du prêtre par un harmonieux unisson. Pendant la messe, un enfant de chœur promena dans l'as-

semblée un vaste plat d'étain, sur lequel s'élevait autour d'un corps humain grossièrement sculpté, des flammes de bois peintes en rouge; c'était une âme du purgatoire, et les fidèles s'empressaient de jeter une petite pièce de cuivre dans ce plat qui leur représentait si grotesquement les souffrances expiatoires de leurs frères. *Dieu vous le rende*, s'ecriait d'une voix rauque et gutturale le jeune quêteur, et toute l'assemblée croyait entendre les actions de grâces des morts souffrans (1). La messe dite, l'officiant fit une exhortation patoise, bénit les chapelets et les petites croix qui lui furent présentés de toutes parts, puis le peuple se précipita sur le lierre de saint Roch, pour en cueillir précieusement les rameaux. En un instant l'arbuste fut privé de toute sa verdure, mais l'an prochain il repoussera, image de cette bienfaisance infinie, que toujours l'on émonde et qui refleurit toujours. La population de la vallée se dispersa bientôt chantant les louanges de Dieu, portant triomphalement des branches du lierre. Pour moi tout ému de ce touchant spectacle, je pris congé de mes hôtes. Je serrai la main du vieux Toy qui me bénit parce que j'étais le seul *fils des terres plates* auquel il eût vu faire le signe de la croix, et quelques minutes après j'étais sur le chemin de Bagnères.

---

(1) Cette cérémonie avait encore lieu il y a quelques années; le dernier évêque de Tarbes l'a supprimée.

NOUVEAUX VOYAGES ET NOUVELLES DÉCOUVERTES

DANS LE CENTRE DE L'ASIE.

La gazette de l'académie de St.-Pétersbourg nous donne les détails suivans sur un voyage exécuté dans le centre de l'Asie, et dont la publication va paraître en Prusse.

« M. Dubois, géologue célèbre, est arrivé à Simphérépol-le-Garret, de retour du voyage qu'il avait entrepris dans les provinces du Caucase, avec l'autorisation de S. M. l'empereur. Il s'était embarqué l'année dernière à Sévastopol pour l'Abbasie, dont il avait parcouru tout le littoral depuis Ghélangik jusqu'à Poti, et à la forteresse de Saint-Nicolas, examinant tout le pays situé entre la chaîne occidentale du Caucase et les montagnes neigeuses voisines des sources de la Koura, et s'était rendu à Tiflis pour y passer l'hiver, après avoir décrit les ruines remarquables d'*Oupliss Tsissikké*, en Karthalinie.

De Tiflis, il partit au commencement de février, pour l'Arménie, visita Erivan, pénétra jusqu'à l'extrême frontière de cette province du côté de la Perse et de la Turquie d'Asie, et l'examina avec une attention particulière sous le rapport de la géognosie et des antiquités; n'ayant pu monter sur l'Ararat, à cause des neiges profondes qui le couvraient encore à cette époque, M. Dubois revint à Tiflis par le Karabakh et Elisabethpol.

Il fit encore un nouveau voyage en Kakhétie et dans le Kisikh, et revint une seconde fois à Tiflis, d'où il prit la route ordinaire pour se rendre aux eaux minérales par Vladi-Caucase et Cathérinograd, examinant en passant les montagnes voisines, et visitant le sommet du Beschtau. De là il revint par Stravropol, le long du Kouban, à Kertch, où il dessina quelques antiquités nouvellement découvertes.

M. Dubois a rapporté de ce voyage une foule d'observations neuves et intéressantes sur la géognosie, une importante collection de pétrifications et de minéraux, et plus de deux cents

dessins, parmi lesquels nous citerons une vue générale de tout le littoral de l'Abbasie, avec la représentation exacte des ruines de Pyteus (Pitsounda ou Bitchvinda), et d'une foule d'autres lieux qui s'y trouvent; une vue détaillée de la ville d'Oupliss-Tsikhé, taillée dans le roc sur les bords de la Koura, plusieurs vues de l'Ararat, des sites au bord de l'Araxe, dans les environs d'Akhaltsikh, etc., ainsi que les plans des églises et des ruines que l'on trouve dans les provinces méridionales du Caucase, et une foule de cartes et profils géognostiques. Son porte-feuille renferme en outre plus de mille petits dessins de médailles, costumes, ornemens d'architecture, etc., etc.

Déjà M. Dubois avait parcouru la Crimée avec le même talent d'observation, et avait réussi à composer une carte très-détaillée et fort exacte de la Chersonèse, carte si indispensable pour l'histoire de la Russie. Il se propose de se rendre à Berlin pour la publication de son voyage. »

Découverte de la ville d'Azanie, dans la grande Phrygie, conservant encore la plus grande partie de ses magnifiques monumens.

Sur la recommandation de l'Institut, M. Texier, jeune architecte plein de zèle et d'instruction, a été envoyé à Constantinople par les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, pour étudier les monumens de cette ville, et faire des recherches dans diverses parties non explorées de l'Asie-Mineure. Déjà le voyageur a envoyé des dessins de monumens jusqu'ici très-imparfaitement connus. Il explore maintenant l'Asie-Mineure, et l'extrait suivant d'une lettre que vient de recevoir son frère, montre tout ce qu'on doit attendre du zèle et du talent de M. Texier. Elle est relative à la ville d'*Azanie*, dans la grande Phrygie, ville déjà visitée par plusieurs voyageurs (1). Cette lettre contient l'annonce la plus intéressante pour les amis des arts.

(1) Le journal *des Débats* ayant rendu compte de cette découverte,

« J'ai trouvé là des antiquités du plus grand intérêt, un temple magnifique entouré d'une colonnade ionique; c'est une chose merveilleuse, et l'Italie ni la Grèce n'ont rien de semblable, ni pour la pureté du style ni pour la conservation. Sur les murs de l'enceinte sont encore huit inscriptions grecques et latines relatives aux grandes fêtes panhelléniques et aux actes de l'autorité publique; je les ai copiées toutes. J'ai dessiné et mesuré le temple avec le plus grand soin, car c'est un monument qui doit faire un grand effet à Paris.

» La ville antique a encore presque tous ses monumens : les ponts de marbre, les quais, les tombeaux de marbre, le théâtre, le cirque enfin. Je ne pense pas que dans toute l'Asie

---

d'une manière peu exacte, a publié la réclamation suivante de M. Alexandre de Laborde. — « Monsieur, au moment de publier mon voyage dans l'Asie-Mineure, il m'importe de rectifier une erreur qui s'est glissée dans le compte que vous avez rendu des travaux du modeste et courageux voyageur M. Texier.

» Vous dites : *La ville antique d'Azani forme une des découvertes les plus curieuses de son voyage. Là existe un grand temple grec*, etc. Ceci n'est point exact, et M. Texier dit lui-même dans ses lettres qu'il a trouvé les traces de notre séjour dans ce lieu. En attendant la publication prochaine de nos dessins, qui prouvera le soin que nous avons mis dans nos travaux, il me suffira de rapporter ici les paroles du respectable M. Michaux, tome III, de sa *Correspondance sur l'Orient*, pag. 177 : « Long-temps les voyageurs avaient traversé le pays de Koutaya sans y rencontrer les ruines d'Elanos ou d'Azania. Cette ville grecque était comme perdue et entièrement effacée de la mémoire des hommes, lorsqu'en 1826, M. Alexandre de Laborde, passant à Koutaya, apprit qu'il existait de belles ruines à huit lieues de là, à l'ouest, près d'un village appelé Chap-Deer. Le voyageur, accompagné de son fils, M. Léon de Laborde, se rendit au lieu qu'on lui avait indiqué, et trouva au penchant d'une colline les restes magnifiques d'une antique cité, deux temples ioniques bien conservés, etc.

» Cette réclamation de ma part n'ôte rien au mérite de M. Texier qui vient de faire des découvertes bien autrement importantes dans la Cappadoce, province que la violence de la peste en 1827 nous empêcha de visiter, ainsi que la singulière vallée d'Anarbus près d'Adana, qui attend encore l'investigation de quelques voyageurs entreprenans. »

je trouve rien de si parfait et de si bien conservé. Le théâtre est un monument dans le genre du temple ; il est aussi entier que possible, c'est-à-dire que la scène, chose si rarement conservée dans les théâtres antiques, est encore là tout entière, mais les colonnes, par suite de quelque tremblement de terre ou autre commotion, se sont écroulées, et l'on marche dans l'orchestre sur un monceau de débris de chapiteaux, de corniches sculptées avec un goût admirable. La frise du proscenium représente des chasses d'animaux sculptés presque en relief ; on y remarque entre autres le bœuf bossu ou zébu, dévoré par un lion : cet animal n'existe plus maintenant que du côté de l'Inde ; puis ce sont des cerfs, des sangliers, dévorés par des chiens, des courses de chevaux, etc. Tous ces morceaux admirables sont là, abandonnés dans la solitude la plus profonde, car pas une âme ne visite ces ruines. Les colonnes sont également d'ordre ionique. Les portes avec leurs ornemens sont encore en place. Les salles des mimes, tous les gradins de marbre, soutenus par des griffes de lion, sont presque intacts. Si quelques-uns sont dérangés, ce sont les broussailles qui poussent dans les joints qui les ont déplacés. En face du théâtre est le cirque, tout de marbre blanc. C'est comme une ville de fées. Au milieu de toutes ces beautés sont pêle-mêle les maisons du village, bâties presque toutes des débris d'autres monumens.

» Près du temple est un grand portique, probablement le Gymnase, avec des colonnes d'ordre dorique grec. J'ai fait démolir une muraille pour en extraire un chapiteau que j'ai dessiné. J'ai fait également, près du temple, plusieurs fouilles pour reconnaître la porte d'enceinte dont j'ai retrouvé onze colonnes. Tous ces travaux sont les premiers de ce genre qui aient été exécutés en Asie ; car, jusqu'à présent, les Turcs étaient ennemis jurés de ce genre de recherches. J'ai monté sur le temple, qui a trente-six pieds d'élévation, par le moyen de mon cerf-volant échelle. C'est le fils de l'iman qui m'a fourni tous les agrès pour me hisser : on m'a monté dans un grand panier.

» Mon voyage s'annonce bien ; je voyage avec le luxe d'un

bey ; j'ai toujours une douzaine d'hommes à ma disposition. J'espère, si je continue à trouver des choses aussi intéressantes, que mon voyage ne sera pas sans intérêt.

» Ma lettre de Kutaya a dû te paraître un peu ennuyeuse ; c'est que je venais de bisquer contre mon Tartare ; je l'avais même menacé d'écrire à l'ambassadeur, mais tout s'est arrangé : maintenant il est très-soumis.

» Je suis maintenant à *Kedous*, l'ancienne *Kadi* de Strabon; mais je n'y ai pas été aussi heureux en antiquités. Il ne reste absolument rien que le fleuve Hermus, qui coule toujours au milieu des volcans; car nous approchons de la Phrygie *catacécaumène* ou *brûlée*. Je vais à *Karahissar*, l'ancienne *Prymnesia ;* de là je chercherai *Synnada* dans les montagnes voisines, puis à *Eskichcher* (*Doryleum*). »

HISTOIRE NATIONALE.

Extraits des Procès-Verbaux de la Commission royale d'Histoire (1).

Séance du 5 décembre. — M. le ministre de l'intérieur, qui prend aux travaux de la commission l'intérêt le plus flatteur, et qui les facilite avec une extrême bienveillance, fait savoir qu'il regrette que des occupations urgentes et multipliées l'empêchent d'assister à la séance.

Après la lecture de la correspondance, le président dépose sur le bureau le catalogue des manuscrits relatifs à l'histoire de la Belgique qui se trouvent à la bibliothèque de Bruges. Ce catalogue, très-bien rédigé, a été envoyé par le département de l'intérieur. M. l'abbé De Ram y joint la liste des manuscrits relatifs au même objet, conservés aux archives de l'archevêché de Malines.

L'ordre du jour amène l'examen des différentes soumissions pour l'impression des *Chroniques*.

(1) V. ci-d. tom. X, p. 285, et 445.

La commission voit avec plaisir que son appel a été entendu par MM. les imprimeurs, et que tous ils ont vu, dans l'entreprise qui leur était proposée, une affaire d'honneur et de nationalité plutôt qu'une spéculation.

Après un mûr examen, l'impression des *Chroniques* a été adjugée à M. Hayez de Bruxelles, eu égard à la modération de ses prix et aux garanties qu'il présente sous tous les autres rapports.

M. Gachard demande la parole pour diverses communications.

Il rappelle à la commission que l'un des ouvrages dont elle a résolu l'impression dans sa première séance, est le *Récit des troubles de Gand sous Charles-Quint par un témoin oculaire.* Dans une tournée qu'il vient de faire en Flandre, par ordre de M. le ministre de l'intérieur, pour l'examen des dépôts d'archives, il a donné une attention particulière à la recherche des pièces qui peuvent répandre quelque jour sur les événemens auxquels ce *récit* est consacré. A Audenaerde, il en a trouvé de fort intéressantes. Jean d'Hollander, dans son mémoire qui fait partie des *Analecta Belgica* de Hoynck van Papendrecht, ne parle pas des commotions populaires qu'il y eut dans cette ville, à l'instigation des Gantois : les documens que renferment les archives serviront à remplir cette lacune ; quelques lettres des Gantois et de la gouvernante, et plusieurs autres pièces, méritent aussi d'être consultées. A Gand, M. Parmentier, archiviste de la ville, qui a commencé d'introduire de l'ordre dans l'important dépôt dont la garde lui est confiée, et auquel on est redevable déjà de la découverte de monumens précieux qui y étaient enfouis (1), lui a montré la sentence originale de Charles-Quint portée contre les Gantois le dernier avril 1540 : elle existe aux archives en français et en flamand. L'un et l'autre texte est également authentique : tous deux écrits sur un cahier

(1) M. Parmentier a, entre autres, recueilli, parmi des papiers qui avaient été regardés avant lui comme insignifians, des pièces du plus haut intérêt sur ce qui se passa à Gand, à l'occasion de la réforme, en 1565, 1566, et dans les années suivantes : il en a formé trois volumes. Il a découvert aussi, dans des papiers du même genre, un original de l'union d'Utrecht, en 1579, le seul probablement qui existe dans la Belgique. (De Reiffenberg.)

de parchemin, sont scellés du sceau de l'empereur, et portent sa signature; mais, d'après M. Gachard, le texte français serait celui dans lequel l'acte aurait d'abord été conçu, et cela résulte, selon lui, d'une indication qui se trouve au bas du dernier feuillet écrit de chaque cahier. On lit, en cet endroit, sur l'acte en français : *La sentence rendue par V. M. au fait de Gand*, et sur l'acte rédigé en langue flamande : DUPLICAT *de la sentence rendue par V. M. au fait de Gand, en flamand.* La commission sait que c'est le texte flamand qu'a publié Jean d'Hollander : M. Parmentier, qui a comparé la leçon insérée dans les *Analecta Belgica* avec le texte original, a reconnu qu'elle présentait des fautes nombreuses et considérables. Il y a encore, aux archives municipales de Gand, un registre qui doit contenir un renseignement aussi curieux que certain sur les faits qui se rattachent à la révolte de cette ville : on y trouve les délibérations de la *collace* pendant l'année 1539. M. Gachard espère découvrir dans ce dépôt d'autres documens encore, lorsqu'il l'examinera en détail, ce qu'il n'a pas eu le loisir de faire dans sa dernière tournée.

Indépendamment de toutes ces pièces, qui répandent tant de lumières nouvelles sur un des événemens les plus marquans de notre histoire, M. Gachard informe la commission que les archives du royaume en recèlent beaucoup qui ne sont pas moins importantes, et qui sont inédites aussi. Il cite : 1° Un compte, rendu par Thiéri de Herlaer, prévôt-général des Pays-Bas, des exécutions criminelles faites par lui du 23 juillet 1539 au 26 janvier 1543, compte dans lequel figure l'exécution de plusieurs des principaux auteurs de la révolte de Gand, condamnés à mort par Charles-Quint; 2° un manuscrit de la chambre des comptes, où se trouvent une relation flamande (2) des troubles qui précédèrent l'arrivée de l'empereur, et des pièces y relatives; 3° quantité de lettres de la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas à cette époque, écrites aux villes et aux seigneurs de Flandre, avec les réponses de ceux-ci.

---

(1) Elle est intitulée : *Cort verhael van de principaelste gheschiedenissen gebeurt binnen de stadt van Gendt in 't jaer 1539, ende 1540.*
(*Idem.*)

Ne serait-il pas fâcheux, dit-il en terminant, que, étant en possession d'une collection aussi considérable et aussi riche de documens ignorés jusqu'à nos jours sur les troubles de 1536, 1538 et 1539, il n'en fut pas fait usage? Il propose donc que de nouvelles démarches soient faites auprès des héritiers de feu M. Van Hulthem, afin qu'ils veuillent rechercher, parmi les manuscrits qu'il leur a légués, celui qui est indiqué au commencement de ce rapport. Il est d'autant plus permis de compter sur des dispositions de leur part conformes au vœu de la commission, que, en la mettant à portée de publier l'ouvrage dont il s'agit, ils aideront à l'accomplissement des intentions qu'avait annoncées le savant dont la mémoire leur est chère.

M. Gachard présente ensuite à la commission la chronique de l'abbaye de Tronchiennes, laquelle était gardée dans les archives de ce monastère avant la suppression des établissemens religieux. La conservation de ce précieux monument historique est due à M. Ferdinand de Caigny, de Gand, amateur zélé de nos antiquités nationales. La chronique de Tronchiennes se trouvait parmi des papiers que lui laissa un de ses parens, qui les tenait d'un des derniers religieux de l'abbaye; mais tous les feuillets en étaient dispersés. M. de Caigny la reconstruisit avec autant de discernement que de soin; et, pour ajouter encore à la reconnaissance des amis de l'histoire nationale, il vient d'en faire don au plus considérable de nos dépôts littéraires, aux archives du royaume.

La chronique de Tronchiennes, écrite dans un latin assez pur, commence à l'année 661, et elle se continue jusqu'à l'année 1640. Elle forme 46 feuillets in-folio; elle est suivie de notes et de pièces historiques, qui comprennent 17 feuillets. Elle est sur papier.

La commission vote des remercîmens à M. de Caigny, et la chronique est remise à M. Warnkœnig, auquel est confié le soin de la publication des chroniques latines de Flandre.

M. Gachard entretient la commission d'un manuscrit qu'il a vu à Audenaerde chez M. J.-F. Demerlier, employé de la régence, à qui il appartient. Ce manuscrit est une chronique de la ville et de la châtellenie d'Audenaerde, compilée par feu M. B. Derantere, beau-père de M. Demerlier, qui consacra à ce travail près de vingt années. M. Derantere était archiviste de la ville : il puisa abondam-

ment en ce dépôt, ainsi que dans les archives de l'ancien châtellenie, qu'il avait également à sa disposition. Il s'aida, de plus, des manuscrits de Vandenbroeke, qui fut pensionnaire de la ville et receveur de la châtellenie au commencement du 17e siècle, ainsi que de ceux du père de Bleckere, de la société de Jésus. Enfin il consulta la plupart des historiens connus, tels que Gramaye, Sanderus, Oudégherts, Van Meteren, Hooft, Pierre Bor, Strada, Carpentier, Veranneman, Robyn, Vaernewyck, Panckoucke, Dewez. Ces renseignemens sont fournis par lui-même dans le titre de son ouvrage.

La chronique de M. Derantere commence à l'année 621, et elle est continuée sans interruption jusqu'à l'année 1644. Elle est rédigée en flamand. Le compilateur y a joint un recueil des chartes qui concernent Audenaerde ; une liste des gouverneurs de cette ville, depuis l'année 1330, et une liste de ses magistrats, à partir de 1361 jusqu'à nos jours. Son manuscrit comprend près de 3000 feuillets, format in-folio, écriture assez serrée : les événemens du 16e siècle remplissent environ 1900 feuillets; le recueil des chartes en a 258. Dans un très-rapide examen qu'en a fait M. Gachard, il a remarqué que le récit des événemens était en général précédé ou suivi de pièces y relatives, et c'est ce qui explique l'étendue de cet ouvrage.

Il paraît que sous le gouvernement précédent, il avait été fait des propositions à M. Derantere, dans le but d'acquérir son manuscrit pour l'Etat. M. Demerlier serait disposé à le céder pour cette destination.

La commission croit devoir appeler l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le rapport qui précède.

Enfin, M. Gachard donne communication d'une lettre qu'il a reçue de M. Holvoet, archiviste de la Flandre occidentale. « Pour » autant, dit M. Holvoet dans cette lettre, que mes faibles con- » naissances me permettent de porter un jugement sur les divers » monumens dont il est fait mention dans les procès-verbaux des » séances de la commission d'histoire, j'ai cru remarquer que, les » actes des Saints exceptés, ils avaient en général plus de rapport » à l'histoire politique qu'à l'histoire des mœurs et de l'industrie. » Cette dernière, qui est assurément la plus intéressante, la plus » instructive et la plus utile, a été généralement négligée par nos » vieux auteurs : c'est à la génération présente qu'est réservée

» peut-être la gloire de remplir cette immense lacune. Les maté-
» riaux authentiques ne manquent pas. Les anciens comptes des
» villes et des châtellenies sont des mines très riches qui n'ont été
» encore que peu exploitées. La ville de Bruges possède une série
» de comptes commençant en 1289 : les archives du Franc en ren-
» ferment une qui commence un siècle plus tard. Je pourrais m'oc-
» cuper, dans mes momens de loisir, d'extraire de ces collections
» tout ce qui s'y trouve d'intéressant, et l'envoyer à la commission,
» si elle le juge convenable. » M. Holvoet dit ensuite qu'il est possesseur d'un manuscrit de la chronique de Despars, si souvent citée par les historiens de la Flandre; qu'il avait commencé, avant la révolution, de le collationner sur l'original, qui appartient à M. de Croeser, à Bruges, mais que les événemens politiques lui ont fait interrompre ce travail; qu'il le reprendra très-prochainement, et que, au fur et à mesure que quelque partie en sera achevée, il l'adressera, soit à la commission, soit à l'un de ses membres qu'elle voudra bien lui désigner. Il termine, en faisant observer que, s'il entrait dans le plan de la commission de réimprimer d'anciens ouvrages devenus rares, la chronique de Flandre, intitulée : *Dits die excellente chronike van Vlaenderen*, imprimée à Anvers en 1531, mériterait peut-être cet honneur; qu'elle est très-curieuse, principalement sous le rapport de l'histoire des mœurs, et que ce n'est pas sans peine qu'on parvient à se la procurer aujourd'hui.

La commission, qui apprécie l'importance de la lacune indiquée par M. Holvoet, relativement à l'histoire civile, morale et industrielle de la Belgique, lacune qui existe encore, malgré les efforts de plusieurs savans et même de quelques-uns de ses membres à qui l'on doit de précieux matériaux sur cette matière, reconnaît avec lui que le dépouillement des comptes des villes, des châtellenies, des provinces, doit procurer, sous ces différens points de vue, des lumières aussi certaines qu'abondantes. Elle applaudit donc hautement au désir qu'il annonce de compulser ceux de la ville et du Franc de Bruges; elle recevra avec gratitude le résultat de son travail, et elle émet le vœu que son exemple soit suivi dans d'autres localités. Elle l'invite, en outre, à s'occuper le plus tôt possible, ainsi qu'il en exprime l'intention, de la collation de son manuscrit de la chronique de Despars, sur l'original, et à lui en adresser

successivement les différentes parties, avec les variantes et toutes les remarques dont il jugera devoir les accompagner. Quant à *l'excellente chronique de Flandre*, la commission, qui en considère la réimpression comme très-utile, regrette que ce travail sorte de ses attributions et du plan qu'elle s'est tracé.

Pour extraits conformes;

Le secrétaire, BARON DE REIFFENBERG.

Séance du 6 décembre.

La commission arrête un projet de contrat à passer entre elle et M. Hayez, sauf l'approbation et la ratification de M. le ministre de l'intérieur.

M. Willems soumet à l'examen de la commission le résultat de ses recherches pour la composition du *Codex diplomaticus*, qu'il se propose de joindre à son travail sur Van Heelu, et qui contient environ 153 diplômes du règne de Jean Ier, duc de Brabant, dont la plupart sont inédits.

M. De Ram informe l'assemblée que M. Goethals-Vercruyce, de Courtrai, lui a fait remettre une copie des passages qui manquent dans le testament attribué à sainte Aldegonde, publié par Miræus, *Diplom. Belg.*, t. III, p. 557, et Ghesquière, *Acta SS. Belgii selecta*, t. IV, p. 305.

Il sera écrit à M. le président du séminaire de Gand, pour obtenir communication de la copie de la chronique manuscrite de Saint-Bavon, qui doit exister dans cet établissement.

M. Warnkœnig lit la notice suivante :

Chronique de li Muisis.

La suite de la chronique de li Muisis se trouve dans la bibliothèque de mademoiselle le Candele de Ghyseghem, à son château près d'Alost.

C'est un volume sur parchemin, petit in-folio de 60 feuillets de 10 pouces de long et 6 de large, avec 5 vignettes fond en or et coté n° 362. Une main du 16e siècle a écrit, sur le feuillet de garde, la note suivante :

Ægidii li Muisis, monasterii sancti Martini Tornacensis abbatis XVII, tractatus de accidentibus anni MCCCXLIX, anni CCCL, LI, LII (1), *in quo continetur prolixa narratio de destructione Judæorum, de secta flagellantium ac de ingenti mortalitate quæ Tornaci tum temporis et in oris circumvicinis per totum viguerat mundum, deque aliis pluribus eventibus. Accedit abbatum hujus cœnobii a primo usque ad decimum sextum series rythmice deducta.*

L'écriture de ce manuscrit est beaucoup moins belle que celle du manuscrit appartenant à M. Goethals de Courtrai. La copie a été faite par ordre de li Muisis lui-même, mais d'une autre main que ce dernier manuscrit, écrit également sous ses yeux par un calligraphe habile. A la première page du manuscrit de Ghyseghem, li Muisis parle de sa chronique en ces termes :

Ego humilis abbas monasterii sancti Martini Tornacensis ordinis sancti Benedicti, decimus septimus post restaurationem cœnobii, postquam destructum fuit a Wandalis et Normanis, considerans in anno MCCCXLIX post festum omnium sanctorum, quod est in capite mensis novembris, quod terminus ille erat annus sexagesimus completus, quo fueram monachus in dicto cœnobio, et annus septuagesimus ætatis meæ et XVIII promotionis meæ in abbatem, librum scribi FECERAM *in quo continentur*, etc.

Il dit ensuite qu'il a rassemblé et classé les faits, et qu'il a fait copier le tout : *compilaveram, ordinaveram, et scribi feceram.*

Il résulte de cette notice qui li Muisis est né l'an 1279;

Qu'il est entré au monastère l'an 1289, à l'âge de dix ans;

Qu'on l'a nommé abbé l'an 1331, à l'âge de 52 ans;

Et qu'il vivait encore en 1352, où il avait 74 ans.

Il nous raconte dans cette même préface qu'il avait eu pour ami intime le magister *Jean de Harlebeke*, très-versé dans l'astrologie et néanmoins très-catholique, qui, l'an 1298, lors de la guerre entre le comte Guy de Flandre et le roi Philippe-le-Gros, lui avait

---

(1) Nelis se trompe donc en déclarant que la chronique finit en 1351, année de la mort de li Muisis.

(DE REIFFENBERG.)

fait des pronostics jusqu'à l'an 1349, auxquels li Muisis n'avait pas ajouté foi, quoiqu'ils se soient réalisés par la suite.

Cette continuation de la chronique de li Muisis est une espèce de journal anecdotique, dans lequel les récits historiques étendus sont entremêlés d'un grand nombre d'historiettes. Il y a, en outre, des poèmes qui forment à peu près la moitié de l'ouvrage : par exemple, un sur le pape Clément VI. La destruction des juifs par le feu, l'histoire des flagellans et des caravanes qui arrivèrent par 200, 400, 500 personnes de toutes les parties de la Flandre, de la Hollande et d'ailleurs à Tournay, pour faire pénitence, ainsi que le siége de Calais par les Anglais (p. 59 et suiv.), sont longuement racontés.

On voit, par les fréquens pronostics rapportés dans le livre, que le chroniqueur était fort superstitieux. Il en cite entre autres d'un certain *Johannes de Muris* (fol. 35) (1). En parcourant le volume, nous avons rencontré quelques observations dignes d'être annotées :

Par exemple, en parlant du peuple flamand, page 20, il dit : *Flandriæ populus est capitosus et mutabilis; tamen Comes toto illo tempore est dominatus; et de textoribus et fuilonibus et aliis, qui in guerris male se gesserant, facta est justitia non modica publica et privata, secundum quod audivi a pluribus fide dignis.*

L'an 1350, tout était fort cher à cause de l'altération de la monnaie. Li Muisis dit :

Masuria bladi vendebatur XX solidorum debilis monetæ, et vinum duobus solidis.

Et omnia cara erant propter monetam debilem.

M. de Reiffenberg fait observer que Jean Cousin, en son histoire de Tournay, publiée l'an 1620, cite les chroniques de li Muisis,

---

(1) C'était peut-être le docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de Paris, contemparain de li Muisis et qui est considére comme l'un des restaurateurs de la musique. Il s'était aussi beaucoup occupé des mathématiques avec lesquelles l'astrologie avait alors d'étroites liaisons.

(*Idem.*)

t. I, p. 60, 68, 80, 84, 87, 94, 96, 98, 100, 101, 105, 106, 114; et que Sandérus, dans sa *Bibl. man. Belgii*, en parlant de la bibliothèque de St.-Martin de Tournay, donne les indications suivantes, t. I, p. 128 :

59. *Liber primus chronicorum Ægidii li Mussis* (*li Muisis*), *abbatis XVII hujus cœnobii post restaurationem.*

60. *Liber secundus chronicorum Ægidii li Mussis cum figuris elegantibus.*

61. *Liber lamentationum Ægidii li Mussis, gallico idiomate.*

La seconde édition de la *Bibliothèque historique de la France* porte : 8631 MS. *De vita et obitu Andreæ Ghin de Florentia et Joannis de Pratis, auctore Ægidio li Musis, abbate S.-Martini Tornacensis.*

Avec cette note :

Cette vie est citée par Valère André dans sa *Bibliothèque des Flandres* (sic). André Ghin est mort en 1342, Jean des Prez en 1349, et li Muisis en 1353.

12,634 MS. *Catalogus antistitum cœnobii Martiniani, usque ad annum* 1350, *rithmo latino et gallico, auctore Ægidio li Musis, hujus cœnobii abbate.*

Avec cette note :

« Ce catalogue est cité par Valère André dans sa *Bibliothèque des Flandres*. Cet abbé est mort en 1353. »

17,020 MS. *Libri duo chronicorum Ægidii li Musis* (*sive Musii*), *abbatis XVII cœn. Tornac. post restaurationem, ab anno* 972 *ad annum* 1348. (On a vu tout-à-l'heure que ces chroniques vont jusqu'en 1352.)

Avec cette note :

« Cette chronique est conservée dans la bibliothèque de ce monastère, selon Sanderus, t. I de sa *Bibl. des MSS. belg.*, p. 128. Elle (était) aussi dans la bibliothèque de M. Colbert, n° 5994 (d'où elle a passé à celle du roi). L'auteur est mort en 1353. Il rapporte beaucoup de choses depuis le temps de St.-Louis jusqu'en 1350 (et sur le titre on dit qu'il s'arrête en 1348)! qui regardent les affaires de France et de Flandres. »

M. de Reiffenberg rappelle aussi que le savant Bréquigny a inséré un extrait très-intéressant de la chronique de li Muisis, d'a-

près le manuscrit de Colbert, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi* (1789), t. II, p. 213 et 230, et que M. Delpierre de Bruges vient d'en traduire une partie dans ses *Chroniques, traditions et légendes.*

Ces observations terminées, M. Warnkœnig présente des renseignemens sur d'autres MSS. qu'il a examinés chez mademoiselle le Candele, où il s'était rendu avec MM. de Gerlache et Willems, sur l'invitation de M. le ministre de l'intérieur.

Le manuscrit n° 439, écrit au 15e siècle, contient les généalogies des ducs de Brabant et des comtes de Flandre.

Celle-ci se trouve aux dix derniers feuillets intitulés :

Catalogus ac genealogia forestariorum, principum et comitum Flandriæ.

Elle finit l'an 1431 avec Philippe-le-Bon.

L'histoire fabuleuse est, au commencement, mêlée avec les faits historiques : on rencontre de temps en temps des arbres généalogiques.

Le manuscrit n° 366 contient une histoire du pays et de la ville d'Alost. Elle est rédigée sans critique et sans citation des sources : écrit en 1770.

On lit à la fin du manuscrit les phrases suivantes :

Hæc comitatus urbisque Alostanæ chronica, lector amantissime, ex veterrimo vitiosoque epitome in urbis Bruxellensis ratiocinario nuper reperto, sedulo in quantum valui descripsi, animo ; et quoniam chartam adeo inquinatam reperi......

Alosti, 18 *januarii* 1770.

J. B. t'Kint Alostanus, 1770.

N° 84. *Cy commencent les chroniques de France : cy commencent les chroniques d'Angleterre. La déclaration du droit que les Anglais prétendent au royaume de France.* In-folio, 15e siècle.

N° 363. Une chronique de Flandre, inédite jusqu'en 1492.

N° 391. *Description de la Flandre gallicant, par Godefroi.*

N° 385. *Wetten van Brughe :* annales des bourgmestres et échevins de Bruges, très-bien écrites, avec les armes dessinées.

MANUSCRITS DE MM. HOLVOET ET VERMEIRE.

M. Warnkœnig s'est occupé également des manuscrits communiqués à la commission par MM. Holvoet et Vermeire de Bruges.

Le premier est une copie faite au 16e siècle de la chronique du monastère de Saint-André de Bruges. Cette chronique, qui a pour auteur un moine de Saint-André nommé Goethals, a déjà fixé en 1829 l'attention de M. Van Praet, qui en a traduit un extrait à la suite de son ouvrage sur l'origine des communes flamandes, p. 83. M. Warnkœnig avait aussi examiné l'original en 1832. Cette chronique doit être publiée dans une collection des chroniques de Flandres. Une copie de l'original se fait dans ce moment à Bruges, et on y comparera le manuscrit de M. Holvoet pour voir s'il s'y trouve quelques additions intéressantes.

Le commencement de cette chronique est surtout curieux; l'auteur raconte avec beaucoup de détails l'insurrection des moines de Saint-André, alors soumis à l'abbaye d'Afflighem, et leur affranchissement de cette dernière.

Il y a en outre plusieurs chartes des comtes de Flandre du 13e siècle insérées dans le récit historique, et qui n'existent plus :

Par exemple, une sur les *échevins de Flandre*, institution qui n'est mentionnée chez aucun auteur, et que M. Warnkœnig a expliquée dans son *Histoire politique et législative de la Flandre au moyen-âge*, qui vient d'être publiée.

Le manuscrit communiqué par M. Vermeire est un vrai trésor pour l'histoire de Flandre au moyen âge. Il est écrit vers 1422 et contient la chronique des comtes, mais plus complète qu'aucune autre connue jusqu'à présent.

Il renferme d'abord tout au long l'histoire fabuleuse des temps les plus anciens, comme le manuscrit trouvé par M. Warnkœnig à Lille.

Ensuite la chronique se continue depuis l'an 1347, où la partie imprimée par les Bénédictins cesse, jusqu'à l'an 1422; cette suite forme 21 pages en petit in-folio, écriture très-serrée.

Toute l'histoire de la Flandre sous Philippe d'Artevelde y est racontée.

M. Warnkœnig a fait copier sous sa direction cette partie de la

chronique. Malheureusement l'écriture est si difficile à déchiffrer qu'il a dû laisser quelques lacunes, qu'on remplira sans doute à l'aide du manuscrit qui se trouve à Lille.

M. Warnkœnig s'est convaincu par l'étude du manuscrit que la suite de la chronique a été faite à Bruges et qu'elle a servi à Custis, qui l'a souvent textuellement traduite dans ses *Annales de Bruges.*

M. Warnkœnig avait été chargé de rendre compte du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Université et de la ville de Gand.

Il y a long-temps qu'il avait examiné les manuscrits de cette bibliothèque, qui sont relatifs à l'histoire de Flandre. (Il n'y a guère d'autres manuscrits historiques.)

Il en a même décrit quelques-uns dans l'introduction littéraire de son *Histoire politique et législative de la Flandre au moyen-âge ;* notamment ceux-ci :

Le numéro 213, exécuté à la fin du 9e siècle, contient la vie de saint Amand, fondateur des couvens de *Saint-Bavon* et de *Saint-Pierre* à Gand; on l'a imprimé dans les *Acta sanctorum* et dans le recueil de Ghesquière, mais plusieurs morceaux n'ont pas été publiés.

M. Pertz a jugé les petites *Annales de Saint-Amand*, qui se trouvent dans ce manuscrit, dignes d'être insérées dans la belle collection des *Monumenta Germaniæ historiæ*, t. II, p. 184.

Le numéro 210, écrit vers l'an 1014, contient la vie et les miracles de saint Bavon; on y trouve des renseignemens très-précieux sur l'état des personnes et sur les mœurs; on l'a continué jusqu'à 1014. Il fournit quelques variantes notables : par exemple, fol. 33, le mot *Dani* pour *clam*, que les Bollandistes avaient lu dans un passage sur l'invasion des Normands.

M. Warnkœnig s'est assuré que plusieurs parties de ces légendes ne sont pas reproduites même chez Ghesquière, qui semble avoir connu le manuscrit.

Le numéro 10 contient une chronique de Saint-Bavon qui finit en 1340, avec des additions de 1345, 1349, 1350; M. Pertz l'a également publiée dans son recueil, t. II, p. 185. Elle est tirée de la grande chronique de Saint-Bavon, et sera insérée dans notre

collection avec les corrections de quelques inexactitudes, et les variantes tirées d'un autre manuscrit de la même chronique qui se trouve aux archives provinciales à Gand.

N° 151. Désigné comme un recueil astrologique au catalogue, p. 25, et par dom Berthod dans sa notice manuscrite sur les manuscrits de Belgique.

Cet ouvrage, de 300 feuillets grand in-folio, écrit vers 1120, n'est autre que le *Liber floridus* de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon, contenant près de 150 traités différens sur tout le savoir humain. C'était l'encyclopédie de l'abbaye, composé par un certain *Lambertus Onulphi filius*, chanoine de Saint-Omer.

Il est mentionné avec éloge dans plusieurs autres manuscrits du treizième siècle, et même par Custis.

Il contient beaucoup d'ouvrages historiques tels que la chronique des Normands et de leurs invasions, et le plan avec un texte de la petite chronique des comtes des Flandres, le tout enrichi de quelques copies des documens du temps. M. Warnkœnig a publié ce morceau dans l'appendice diplomatique de son *Histoire politique et législative de la Flandre au moyen-âge.*

Le *Liber floridus* a été souvent extrait; il s'en trouve quelques fragmens à la bibliothèque de Wolfenbuttel. Il mérite d'être examiné à fond, non-seulement par ceux qui s'occupent d'histoire politique, mais encore par les amateurs de l'histoire des sciences et des arts : par exemple, de l'astronomie, de la philosophie, même de la musique.

Les numéros 217, 220, 221, 222 et 223, sont encore des manuscrits relatifs à l'histoire des 14e, 15e et 16e siècles : quelques-uns sont imprimés, comme le n° 222, manuscrit autographe du père Dejonghe, *Gentsche geschiedenissen* (1566-1585).

Sous le n° 224 se trouve une lettre de Philippe d'Artevelde écrite aux commissaires du roi de France, Charles VI, l'an 1380, peu de temps avant la bataille de Rosebeque.

Dans le supplément du catalogue, il ne se trouve pas de manuscrits importans pour l'histoire belgique, sauf les numéros 120, 54 et 237.

M. de Reiffenberg s'explique, à son tour, en ces termes :

Le manuscrit de M. Vermeire, que je me suis chargé d'exami-

ner, est un recueil de pièces diverses déjà connues, sur papier et à deux colonnes, copié pour Gilles Appelman, curé de Ligny, par Gilles de Aspelair, et achevé vers la fin du mois de mars 1472. Il renferme :

1° Un traité de théologie mystique par *Jacobus de Theranio.*

2° Un long extrait de la vie de Charlemagne par le Faux-Turpin, écrivain en faveur de qui M. Villenave a dernièrement réveillé l'attention, et dont M. le prince d'Essling se propose de faire publier une traduction ancienne, tandis que mon savant confrère à la société des bibliophiles français, M. de Monmerqué, prépare une édition du texte même.

3° Un discours *De excellentia sanctæ Aquensis ecclesiæ,* qui se retrouve dans A. Thymo et dans le recueil diplomatique d'Aubert le Mire, *Donation piarum*, p. 14, mais sans le préambule.

4° Deux chapitres intitulés : *Genealogia regum Francorum* et *De regibus Francorum :* morceaux sans importance.

5° *Liber Methodii martyris.*

6° Lettre écrite par l'empereur Constantin, quatre ans avant la croisade, à toutes les églises d'Occident, avec d'autres extraits relatifs à Pierre l'Ermite et aux expéditions d'outre-mer.

7° Le livre, plusieurs fois imprimé, de Brocard ou Burcard, dominicain; livre traduit en français, pour le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, par Jean Mielot, chanoine de Lille, en Flandre.

8° Une courte succession des comtes de Flandre, depuis Lideric, le forestier, jusqu'à l'an 1293.

9° *Directorium ad passagium faciendum in terram-sanctam per christianissimum Francorum regem.*

10° Des notes historiques qui n'apprennent rien de nouveau.

11° L'itinéraire de Mandeville, publié en plusieurs langues.

12° Quelques vers et extraits du livre des *Propriétés des choses* de Barthélemi de Glanville, et des *Annales* de Jacques de Guyse. Parmi les vers j'ai remarqué ceux-ci qui expriment le prix de certaines denrées en 1468 :

Tres gheltas olei, vini de meliori
Et tres mensuras frugum sextaria dictas
Vendi pro sola vidit Bruxella corona
Ecclesiam Paulus dum rexit papa secundus.

Il résulte de cet examen que ce manuscrit ne peut être utile à la commission; mais M. Vermeire n'en mérite pas moins de reconnaissance pour l'avoir communiqué.

Au nom de M. André Fryxell, professeur à Stockholm, M. de Reiffenberg demande à la commission s'il ne lui serait pas possible de fournir quelques renseignemens sur des manuscrits historiques, très-précieux, apportés autrefois en Belgique par des prélats catholiques suédois, qui avaient quitté leur pays au commencement de la réforme; savoir : les archevêques Gustave Troll et Jean Magnus, et l'évêque Brask. On sait que Troll était à Anvers en 1530. Le gouvernement suédois attache beaucoup d'importance à recouvrer ces manuscrits, soit en original, soit en copie, et M. Fryxell compte sur la sympathie des savans de la Belgique pour l'éclairer dans ses perquisitions.

Il est décidé que, dès que les caractères de M. Hayez seront fondus, on mettra sous presse A. Thymo, Philippe Mousque et Van Heelu.

La précipitation avec laquelle doit nécessairement s'imprimer un journal quotidien, ayant été cause que plusieurs fautes typographiques se sont glissées dans le compte rendu des quatre premières séances, un *errata* devient indispensable.

Page 461, ligne 1, 1681, lisez : 1581.

Pag. 462, lig. 28, *fait*, lisez : *feit.*

Ibid. lig. 39, *Paris*, lisez : *Pavie.*

Pag. 466, lig. 7 et 10, *Schvenemann*, lisez : *Schenemann.*

Pag. 467. Le manuscrit n° 769 n'est pas à Lille, mais à Saint-Omer.

Pag. 469, lig. 4, *Warim*, lisez : *Wurinc.*

Pag. 470, lig. 9, *Sterman*, lisez : *Herman.*

La prochaine séance est fixée au 3e vendredi de janvier 1835.

Pour extraits conformes;

Le secrétaire : Baron DE REIFFENBERG.

MÉLANGES. — Décembre 1834.

Notice de S. E. le card. *Zurla.* — It. de Mgr. *Whitfield*, archevêque de Baltimore. — Nouv. édition du Lexique latin de Facciolati par *Forcellini.* — Notice de M. *Marien Bedetti.* — Economie politique par le vicomte Alban de Villeneuve. — Adhésion du comte de Montalembert aux Encycliques de SS. Grégoire XVI. — *Notice sur le Prieuré de Solesmes.*

S. E. le cardinal Zurla est mort inopinément à Palerme le 29 octobre dernier. M. Placide Zurla était né d'une famille noble le 2 avril 1769, à Legnago, dans l'état de Venise, et entra dès sa jeunesse dans l'ordre des camaldules. Il habitait le couvent de Saint-Michel de Murano à Venise. Son *Enchiridion théologique*, ses éclaircissemens de la mappe-monde du camaldule Maur, et surtout ses dissertations sur Marco Polo et sur les plus fameux navigateurs vénitiens lui avaient fait de la réputation dans le monde littéraire. Devenu abbé de sa congrégation, il se rendit à Rome en 1821, et Pie VII le nomma préfet des études au collége de la Propagande. En 1823, ce Pontife le décora de la pourpre, et Léon XII le fit vicaire de Rome. Pie VIII lui confia la préfecture de la congrégation des études. Le cardinal Zurla était général des camaldules. Au mois de juin dernier, il lut à l'académie romaine d'archéologie une dissertation qui fut depuis rendue publique, sur le groupe de la Piété et sur les autres sujets religieux exécutés par Canova. Il venait d'entreprendre un voyage en Sicile pour y étudier les restes d'antiquités qui abondent dans cette île, lorsqu'il fut frappé à Palerme du coup qui l'a enlevé. La religion et les lettres perdent en lui un de leurs ornemens. — *L'Ami de la Religion*, n° 2341.

— S. Em. le cardinal Joseph Albani, premier diacre de Sainte-Marie *in viâ latâ*, bibliothécaire de la sainte Eglise, secrétaire des brefs et légat d'Urbin et Pesaro, est mort à Pesaro le 3 décembre après une longue maladie qu'il a supportée avec courage, et après avoir reçu avec piété tous les secours de la religion. Il était

né à Rome, le 13 septembre 1750, de l'illustre famille qui a donné à l'Eglise Clément XI, et les cardinaux Annibal, Alexandre et Jean-François Albani. Son père était le prince Horace Albani, et sa mère était de la maison des princes de Massa-Carrara. Le jeune Joseph entra dans la carrière ecclésiastique et occupa différentes places dans la prélature. Il était auditeur général de la chambre lorsque Pie VII le déclara cardinal dans le consistoire du 23 février 1801. Pendant les troubles de l'Eglise en 1809, le cardinal Albani partagea les disgrâces de ses collègues. Il fut obligé de venir en France et d'y résider quelques années. Pie VII l'avait nommé préfet du bon gouvernement, Léon XII le fit secrétaire des brefs et légat à Bologne. Pie VIII le choisit pour secrétaire d'état, et le Pape actuel l'envoya commissaire extraordinaire dans les légations de Bologne, Ferrare, Ravenne et Forli, sans lui ôter la légation d'Urbin et Pesaro. Le cardinal était protecteur de la nation autrichienne et des états du roi de Sardaigne. Le Saint-Père a nommé M. le cardinal Riario Sforza à la légation d'Urbin et Pesaro. — *Id.* n° 2354.

— Mgr. Jacques Whitfield, archevêque de Baltimore, dont nous avons annoncé la mort, était né le 3 novembre 1770 à Liverpool, en Angleterre. Son père y faisait le commerce et lui procura les avantages d'une bonne éducation. A l'âge de dix-sept ans, le jeune Whitfield perdit son père. Il accompagna sa mère en Italie où elle était allée pour se distraire de sa douleur et rétablir sa santé. A son retour de l'Italie, où il s'était occupé quelque temps d'intérêts de commerce, il se trouva en France à l'époque où Napoléon décréta que tout Anglais qui était en France serait prisonnier. Il passa la plus grande partie de son exil à Lyon, où il fit la connaissance de M. Maréchal, depuis archevêque de Baltimore, et alors professeur de théologie au séminaire de Lyon. La piété du jeune Whitfield le porta à entrer dans l'état ecclésiastique, et il commença l'étude de la théologie sous la direction de l'habile et vertueux directeur. Son jugement, sa pénétration, son assiduité au travail le firent remarquer dans ses études. En 1809, il fut ordonné prêtre à Lyon. Après la mort de sa mère, il retourna en Angleterre et remplit les fonctions pastorales à Crosby. M. Maréchal étant devenu archevêque de Baltimore, écrivit à M. Whitfield pour l'engager à venir le se-

conder dans ses travaux. M. Whitfield céda à ses instances, et arriva aux Etats-Unis le 8 septembre 1817. Attaché presque aussitôt à l'église St.-Pierre de Baltimore, il remplissait les fonctions du ministère avec zèle et piété. En 1825, un indult spécial lui conféra le titre de docteur en théologie à Rome. Son nom fut mis le premier sur la liste envoyée au Saint-Siége à la mort de M. Maréchal pour le choix du successeur (1). M. Whitfield fut administrateur pendant la vacance, fut ensuite choisi par le Pape pour le siége de Baltimore, et fut sacré le jour de la Pentecôte 1828. C'est par ses soins que furent tenus les deux conciles provinciaux de Baltimore en 1829 et en 1833. Sa prudence n'était pas moins grande que sa sollicitude. Jouissant d'une belle fortune, il la consacrait tout entière pour le bien de la religion. Sa cathédrale éprouva ses libéralités, et l'édifice de Saint-Jacques à Baltimore est la dernière preuve de sa générosité. On peut dire de lui ce qui ne convient qu'à un petit nombre, c'est qu'entré riche dans la carrière des honneurs, il en est sorti pauvre. M. Whitfield voyant depuis quelque temps décliner sa santé, avait demandé un coadjuteur qui lui fut accordé; c'était M. Samuël Eccleston, pieux ecclésiastique, qui a été élevé en France et qui était en dernier lieu président du collége Sainte-Marie à Baltimore. M. Eccleston reçut le titre d'évêque de Termie, et fut sacré à Baltimore le 14 septembre dernier par l'archevêque, assisté de M. l'évêque de Boston et de M. l'évêque d'Arath, coadjuteur de Philadelphie. M. Whitfield était déjà très-faible à cette époque, et cet état de faiblesse augmenta rapidement bientôt après. Il s'occupait cependant encore de ses affaires. Le 7 octobre il perdit l'usage des jambes et ne put plus sortir de son lit. Le 16 octobre il reçut les derniers sacremens des mains de son coadjuteur et en présence de tout le clergé de la ville. Malgré sa faiblesse, il prononça une allocution touchante et dont les assistans furent émus. On lui appliqua l'indulgence à l'article de la mort. Sa patience comme sa piété ne se démentirent jamais. Il rendit le dernier soupir le dimanche 19, à onze heures du matin. M. Deluol,

(1) V. la Notice de M. Maréchal, dans l'*Ami de la Religion*, n° 1574, tom. 61.

supérieur du séminaire, ne le quitta point pendant les derniers jours. Aux obsèques, qui eurent lieu le 21, il y avait un grand concours. M. Eccleston officia et M. Deluol prononça l'éloge du défunt. M. l'évêque de Termie devient par cette mort archevêque en titre; le prélat a eu trente-trois ans le 28 juin dernier. Le diocèse de Baltimore a l'espoir de le conserver long-temps. Son mérite et sa vertu le rendaient bien digne d'une place si importante. — *L'Ami de la Religion, n°* 2342.

— *Lexicon totius latinitatis, consilio et curâ* Jacobi Facciolati; *operâ et studio* Ægidii Forcellini, *seminarii Patavini alumni, lucubratum; in hac tertia editione, auctem et emendatum à* Josepho Furlanetto, *ejusdem seminarii alumno. Patavii, typis seminarii*, 1827-1831 (1). — Ce dictionnaire a été reconnu, dès l'époque de sa publication, comme le plus complet et le plus exact qui eût été encore exécuté, et dès-lors son mérite fut établi. L'auteur y a consacré plus de cinquante années de travail. Composé dans la terre classique de la latinité, dans le séminaire de Padoue, école antique et célèbre, à laquelle est attachée une imprimerie d'où sont sorties beaucoup d'éditions estimées d'auteurs latins et autres, il y fut publié en 1771 et réimprimé en 1805. On y trouve tous les mots latins depuis l'origine de la langue jusqu'au 8e siècle, leur étymologie, leurs différentes significations tant au propre qu'au figuré, établies par des exemples tirés des divers auteurs; tous les noms propres d'hommes, de femmes, de villes, de fleuves, de montagnes, avec les adjectifs qui en sont dérivés. M. l'abbé Furlanetto, à qui l'on doit la troisième édition que nous annonçons, donna en 1816 une *Appendice* qui fut reçue avec applaudissement, et, depuis, il n'a cessé de travailler à perfectionner le travail de ses devanciers. Il a revu avec un soin particulier les étymologies; ses additions vont à cinq mille mots, que lui ont fournis les inscriptions antiques, les marbres trouvés dans les fouilles entreprises depuis soixante

(1) Quatre gros vol. grand in-4° à deux col., d'une exécution très-soignée, ornés des portraits des trois auteurs. Prix : 115 francs. A Paris, chez Adrien Le Clere et Ce, quai des Augustins, n. 35.

ans, les manuscrits Palimpsestes récemment publiés, et aussi une étude plus approfondie d'auteurs mêmes du siècle d'or de la latinité, qui avaient été examinés assez légèrement par Forcellini. Enfin, il a fait à l'ouvrage au moins dix mille corrections; aussi cette nouvelle édition a-t-elle été accueillie avec un grand empressement par tous les professeurs et les amis des lettres.

— M. Marien Bedetti, archidiacre d'Ancône, a été enlevé l'année dernière à ce diocèse. Il était né à Ancône le 10 juin 1774. Il y fit son séminaire et s'y distingua par ses succès. On lui confia la chaire d'éloquence; il s'appliquait encore plus à former les jeunes gens à la piété qu'aux lettres. Le séminaire ayant été fermé en 1798 et changé en caserne, Bedetti ne voulut cependant pas s'en éloigner, et attendit des temps plus heureux. Il refusa des postes avantageux pour saisir l'occasion de rouvrir le séminaire, et il y parvint en effet. Les évêques d'Ancône lui donnèrent tous des marques d'estime et des missions de confiance. L'abbé Bedetti ranima le culte de saint Cyriaque, patron d'Ancône, culte que la critique trop sévère de Papebroch avait affaibli. Baroni et lui prouvèrent très-bien que le Saint avait été évêque d'Ancône et martyr. C'est à Bedetti qu'on dut le rétablissement de la collégiale de Sainte-Marie et de Saint-Roch. On érigea pour lui une chaire d'histoire ecclésiastique au séminaire. En 1831, il fut nommé archidiacre, qui est la première dignité de la cathédrale. Ses occupations ne nuisaient point à sa piété; on a trouvé dans ses papiers des résolutions qu'il avait prises pour s'exciter à la perfection. Son zèle pour la conversion des juifs trouvait à s'exercer dans une ville où ils sont nombreux. Ses inclinations droites, ses sentimens honorables, son désintéressement, sa modestie, sa charité, sa douceur, tout avait contribué à lui procurer de nombreux amis. Il était fort lié entr'autres avec le pieux et savant abbé Baraldi, et il a inséré plusieurs articles dans ses *Mémoires de religion et de littérature*. On a de lui en outre des épigraphes latines, des leçons sur ce genre, un cours d'histoire ecclésiastique, des opuscules religieux et littéraires. Il serait à désirer que l'on s'occupât de l'impression de son histoire ecclésiastique qu'il a laissée à la disposition de son évêque. Sa dernière maladie a fait éclater ses sentimens vifs de foi et de

piété. Quand on lui annonça le viatique, il s'écria : *Lœtatus sum in his quæ dicta sunt mihi.* Il adressa des choses touchantes à tous ceux qui étaient présens, et mourut la nuit du 16 au 17 juillet 1833. Une notice a paru sur lui dans la *Continuation des Mémoires de religion*, de Modène; elle est de M. Peruzzi, chanoine de Ferrare et président de l'université de cette ville.

— *Economie politique chrétienne, ou Recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe, et les moyens de le soulager et le prévenir*, par le vicomte Alban de Villeneuve, ancien conseiller d'état et ancien préfet. — Cet ouvrage, composé dans un excellent esprit, a sur les ouvrages du même genre des avantages incontestables. Il est le fruit d'une longue expérience; son auteur était dans la position la plus favorable pour observer les faits sur lesquels il appuie constamment ses raisonnemens. Il est d'une impartialité qui doit dissiper les préventions chez les personnes les plus faciles à en concevoir. Les ecclésiastiques trouveront en lui un homme religieux, et la lecture de son livre est d'autant plus propre à inspirer les sentimens dont il est lui-même animé, qu'il ne fait nulle part une apologie directe de la religion. Le triomphe de celle-ci est toujours la conséquence nécessaire de l'impuissance des théories philosophiques qui lui sont opposées.

Les questions auxquelles touche l'écrit de M. de Villeneuve sont les plus hautes et les plus étendues dont l'homme d'état, le prêtre, l'administrateur puissent s'occuper. Religion, philosophie, commerce, industrie, constitutions politiques, toutes ces choses si grandes et si compliquées tout à la fois ne sont point étrangères au paupérisme. Selon qu'elles sont bien ou mal comprises, dirigées avec sagesse ou traitées avec imprudence, elles doivent diminuer ou aggraver cette plaie; plaie immense, qui doit attirer tous les regards, exciter toutes les sollicitudes; plaie que M. de Villeneuve a sondée, et sur laquelle il a jeté les plus vives lumières. L'ouvrage forme trois volumes in-8° de plus de 500 pages chacun. A Paris, chez Paulin, libraire-éditeur, rue de Seine, n° 6.

— *L'Ami de la Religion* dans son n° du 23 décembre dit qu'il est invité à publier que M. le comte de Montalembert, absent de

France depuis dix-huit mois, a écrit de Pise, où il se trouve en ce moment, à S. E. le cardinal Pacca, pour lui transmettre son adhésion à l'Encyclique du 15 août 1832, dans la forme prescrite par le Bref du 5 octobre 1833, et en même temps à l'Encyclique du 25 juin 1834.

— *Notice sur le Prieuré de Solesmes;* in-8°, prix 90 cent., au Mans chez Belon, et à Paris chez Adr. le Clere. — Cette notice donne une description intéressante de l'église et des monumens que renferme le Prieuré de Solesmes (*V. ci-d. tom. VIII, p.* 82, 185, 262 *et* 271.)

Le document suivant prouve de la manière la plus formelle l'intérêt que Mgr. l'évêque du Mans porte aux membres de cette communauté :

« *Joannes-Baptista* Bouvier, *miseratione divinâ et sanctæ Sedis apostolicæ gratiâ, Episcopus Cenomanensis,*

» Universis et singulis has litteras inspecturis, salutem in Domino. Notum facimus omnibus, sive clericis, sive regularibus ad quos pertinebit, societatem regularem quæ militat sub regula sancti Benedicti et constitutionibus congregationis sancti Mauri, in veteri prioratu sancti Petri de Solesmis, nostræ diœcesis Cenomanensis, quamque prædecessor noster faustæ recordationis auctoritate suâ firmavit et stabilivit, ut episcopali tegente brachio cresceret, et Sedis apostolicæ suffragio, suo tempore postulando, digna fieret, nobis gratam esse et acceptissimam, nosque illius membra paterno affectu indesinenter fovere. Ideò per præsentes testamur falsas penitùs et calumniosas esse assertiones quæ à quibusdam circumferuntur, dictitantibus prædictam societatem novitatibus, opinionibus, systematibusque hujus seculi esse addictam. Hanc enim, certâ scientiâ, novimus tam individuè quàm collectivè adhærentem in omni zelo universis Ecclesiæ catholicæ ac Sedis apostolicæ decretis, et presentim duabus postremis Litteris Encyclicis S. D. N. Gregorii papæ XVI.

» Quapropter hancce societatem commendamus omnibus superioribus ecclesiasticis, tam secularibus quàm regularibus, ut induentes circà illam viscera caritatis ac paternitatis, nobiscum sint

unanimes in fovendo tuendoque proposito filiorum nostrorum carissimorum, qui magno ac planè meritorio operi instaurandæ apud nos rei monasticæ Benedictinæ, verâ abnegatione, sub auspiciis nostris incumbunt.

» Datum Cenomani, in nostro palatio episcopali, sub signo sigilloque nostris, necnon sub chirographo secretarii diœcesis nostræ, die 27 novembris 1834. Joannes-Baptista, Episcop. Cenom. De mandat. Lottin, can. secret. episc. »

On suit à Solesmes la règle de saint Benoît, mais dans le sens des constitutions de Saint-Maur. Seulement, le précédent évêque du Mans, Mgr. Carron (*ci-d.* tom. VIII, pag. 300), les a autorisés à ne célébrer matines qu'à quatre heures du matin, et à faire usage d'alimens gras trois fois la semaine, hors le temps de l'Avent, durant lequel l'abstinence est la même que celle du carême. L'office se célèbre en entier au chœur, partie chantée, partie psalmodiée, suivant la règle du cérémonial monastique de Saint-Maur. Les féries et les simples, on a de quatre à cinq heures de chœur; les fêtes, tantôt sept, huit et quelquefois neuf heures, suivant le rit de l'office. Cet exercice n'a jamais été interrompu, bien que, pour cause de maladies ou autres, les solitaires ne se soient quelquefois trouvés que trois ou quatre présens au chœur. Leur intention est de vivre ainsi dans la pratique de leurs exercices jusqu'à ce que, fortifiés dans l'esprit de saint Benoît et des réformateurs de Saint-Maur, ils puissent présenter assez de garanties de stabilité pour postuler à Rome leur approbation. La maison n'est pas encore nombreuse; elle le serait davantage si l'on avait accedé à toutes les demandes, et si tous ceux qui sont entrés avaient persévéré. L'essentiel est de se fortifier dans l'esprit intérieur : les corps qui ont le mieux prospéré ne sont pas ceux qui se sont accrus rapidement.

Les travaux des solitaires ont principalement pour but l'étude de la tradition. Les offices du chœur et les autres exercices réguliers laissent disponibles aux membres de la communauté environ sept à huit heures par jour. Leur principale occupation est de se livrer aux recherches que nécessite un cours d'antiquité ecclésiastique professé par le supérieur de la maison. Ce cours embrasse toutes les questions historiques, dogmatiques, morales, canoniques et critiques qui se rencontrent dans l'étude des monumens des trois

premiers siècles. L'étude sérieuse de l'antiquité chrétienne est peut-être la plus forte barrière qu'il y ait à opposer à l'esprit de nouveauté.

L'Association de Solesmes prépare un travail historique qui paraîtra sous le titre d'*Annales ecclésiastiques du diocèse du Mans.* Le premier volume de cet ouvrage, dont M. l'évêque du Mans a accepté la dédicace, renfermera une dissertation importante sur l'époque de l'établissement du christianisme dans le Maine : question vivement débattue entre les critiques du XVII[e] siècle. On donnera aussi dans cet ouvrage le texte pur des *Acta Episcoporum Cenomanensium*, publiés déjà par Mabillon au troisième volume de ses *Analecta*, mais sur une copie très-infidèle. Les éditeurs actuels reproduiront dans le cours de leur travail, avec une entière exactitude, cet important manuscrit, conservé autrefois dans les archives de l'église cathédrale, et aujourd'hui déposé à la bibliothèque départementale.

Les bénédictins du Mont-Cassin et de Saint-Paul de Rome ont déjà plusieurs fois donné à la petite communauté de Solesmes des marques paternelles d'approbation. Les Pères du Mont-Cassin ont bien voulu promettre la communication des plus importans manuscrits de leur riche bibliothèque. Les bénédictins d'Einsidlen, ou Notre-Dame-des-Ermites, en Suisse, entretiennent aussi avec l'établissement des relations pleines de bienveillance et d'intérêt.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

I.

II.

III.

IV.

V.

VI.

FIN DU TOME DIXIÈME.